
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quinzième séance – Mercredi 28 septembre 2016, à 17 h

Présidence de M. Rémy Burri, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Guillaume Barazzone*, maire, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M. François Bärtschi*, *M^{mes} Jennifer Conti*, *Laurence Corpataux*, *Vera Figurek* et *Florence Kraft-Babel*.

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani*, vice-président, *M^{mes} Sandrine Salerno* et *Esther Alder*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 15 septembre 2016, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 27 septembre et mercredi 28 septembre 2016, à 17 h et 20 h 30.

1. Exhortation.

Le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous avons appris avec tristesse le décès de notre ancien collègue Jan Marejko, conseiller municipal de 1995 à 1999. Nous adressons nos sincères condoléances à sa famille et à ses proches. En sa mémoire, je vous prie d'observer une minute de silence. (*Les membres de l'assemblée observent une minute de silence.*)

Je vous donne une information concernant la demande de huis clos de M^{me} Beaud pour le traitement de la pétition P-337, car il me semble qu'il y a un certain nombre de malentendus. Quand bien même ce huis clos est programmé et organisé techniquement pour ce soir à 22 h 45, il reste évidemment de la compétence du Conseil municipal d'accepter ou non la motion d'ordre demandant le huis clos. Cela signifie qu'en cas d'acceptation de cette motion d'ordre nous traiterons ce point à 22 h 45, étant donné que tout est prêt pour le traiter à huis clos. Par contre, si le huis clos est refusé, la pétition P-337 restera simplement à l'ordre du jour comme les autres points et sera traitée le moment venu. Je vous fais cependant voter la motion d'ordre demandant que cet objet soit traité à huis clos... Madame Beaud?

M^{me} Fabienne Beaud. Je retire ma motion d'ordre.

Le président. Cette motion d'ordre étant retirée, le rapport P-337 A, qui est à l'ordre du jour, sera traité lorsque son tour viendra, à moins qu'une motion d'ordonnement soit déposée.

4. Questions orales.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, en ce qui concerne les interpellations relatives aux arbres de la plaine de Plainpalais, nous n'aurons malheureusement pas, comme M. Barazzone l'a dit hier, les résultats de l'ensemble de l'évaluation avant le 18 octobre, puisqu'on a non seulement fait un scannage des arbres mais aussi des sondages, afin de voir si le système racinaire tenait. Nous n'aurons pas les résultats avant le 18 du mois prochain.

J'essaierai par contre de vous faire parvenir l'ensemble des analyses réalisées sur les seize arbres qui ont été abattus – je crois que c'est seize – pour rassurer ceux qui penseraient à tort qu'il n'était pas nécessaire, pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens, de le faire. Je vous les transférerai dans la nuit, je l'espère, dans un petit e-mail. Je les transmettrai aux chefs de groupe, et celles et ceux qui s'y intéressent pourront les solliciter. On vous joindra aussi un plan vous indiquant là où les arbres ont été coupés dans le projet que nous avons – neuf arbres sur les seize sont concernés – ainsi que la localisation des autres arbres qui ont été coupés du fait de leur fragilité.

M. Haas demandait quand serait enfin réalisé le revêtement phonoabsorbant à la rue des Eaux-Vives. Vous transmettez, Monsieur le président, à M. Haas qui n'est pas là, que les interventions de la rue des Eaux-Vives sont directement liées au chantier de réaménagement du quai Gustave-Ador, qui comporte un U cyclable planifié pour 2017 et pour lequel une proposition de crédit sera transmise cette année à votre Conseil. Pour des raisons de maintenance des mobilités, il n'est pas envisageable d'exécuter en même temps les travaux sur ces deux axes.

La planification de l'entretien des revêtements et de la mise en œuvre d'un phonoabsorbant à la rue des Eaux-Vives est prévue pour 2018. Il sera toutefois nécessaire d'intervenir préalablement sur le réseau d'assainissement, qui est en très mauvais état. A l'heure actuelle donc, l'intervention sur la rue des Eaux-Vives est programmée pour débiter après la fin des travaux du quai Gustave-Ador.

En ce qui concerne la question de M. Dossan, vous avez effectivement eu un bout de la réponse hier dans le cadre de votre question sur la rue du Puits-Saint-Pierre. Vous demandiez pourquoi le pavage s'arrêtait cinq mètres avant la rue de l'Hôtel-de-Ville. Le pavage a bien été réalisé jusqu'à l'intersection avec la rue de l'Hôtel-de-Ville, quoiqu'en léger retrait pour permettre l'aménagement futur de cette rue. Nous ne sommes pas en mesure, à ce jour, d'en définir le niveau altimétrique définitif, en d'autres termes de déterminer si on supprime les trottoirs ou non. C'est ce que je vous ai expliqué, il y a un problème avec ces fameux trottoirs.

Cela dit, celles et ceux qui auraient encore des doutes sur la nécessité de paver de mur à mur n'ont qu'à se promener à la rue des Belles-Filles (*nldr: la rue Etienne-Dumont*). L'impression qu'on a lorsqu'on se promène dans cette rue est extraordinaire... On aimerait bien mettre aussi ce pavage à la rue de l'Hôtel-de-Ville. Nos concitoyennes et concitoyens qui ont le bonheur d'y marcher pourraient ainsi vraiment l'apprécier à sa juste valeur.

M^{me} Richard, pour sa part, demandait s'il est normal que la Fondation des parkings exige que toute personne souhaitant accéder au périmètre protégé de la Vieille-Ville fasse l'acquisition d'un macaron en zone bleue. M. Leisi s'interrogeait d'ailleurs sur la raison pour laquelle la centrale de cette fondation ne répondait pas en permanence, lorsqu'on l'appelle depuis les bornes. Ces deux questions nous paraissent tout à fait légitimes, c'est ce que je vous ai répondu hier soir. Le service en charge de ce dossier rencontrera très rapidement la Fondation des parkings afin d'éclaircir cette situation. Nous rappelons toutefois que les bornes s'ouvrent automatiquement pendant la journée. Ce n'est qu'à partir de 20 h que l'accès à la Vieille-Ville est réservé aux seuls ayants droit.

La question de M. Brandt est plus compliquée. Elle concerne la ruelle du Couchant. Je ne vais pas tout vous lire... Il y a une soixantaine de bordiers et, il y a plusieurs années, tous les propriétaires privés au bénéfice de servitudes d'accès ont refusé l'installation d'une borne qui aurait limité l'accès à cette ruelle aux seuls ayants droit, afin d'éviter le trafic de transit que vous dénoncez à raison, Monsieur le conseiller municipal. Malheureusement, c'est la situation actuelle, nous avons abandonné le projet que nous avions il y a six ou sept ans. Nous reprendrons contact avec ces propriétaires pour savoir s'ils sont toujours satisfaits de voir débouler des voitures qui gagnent trente secondes pour éviter les bouchons en transitant par cette rue.

M^{me} Buffet-Desfayes nous demandait pour quelle raison on ne pouvait plus accéder à la clinique ophtalmologique lorsqu'on circule en provenance de la rue de la Roseraie. Elle demandait en outre pour quelle raison des places de stationnement avaient été supprimées à proximité immédiate de la clinique. C'est bien ce que j'imaginai, Madame Buffet-Desfayes... Je ne sais pas où elle est, vous lui transmettez, Monsieur le président, il y a un chantier. L'accès à la clinique ophtalmologique doit quand même être garanti, et nous y veillerons, puisque nous avons à l'intérieur du Service du génie civil des personnes chargées de faire respecter l'installation de chantiers.

M. Nargi demandait enfin quel était, dans le cadre de l'attribution des marchés publics, le nombre de mandats attribués à des entreprises situées hors du sol genevois. Des statistiques sont tenues uniquement pour les marchés attribués à la suite d'une procédure ouverte. Elles sont régulièrement communiquées au Conseil municipal dans le cadre du suivi de la réponse à la motion M-478

Questions orales

– retenez-la bien –, la M-478. Vous pouvez aller sur internet, il y a le suivi et il y a les statistiques. Je ne vais pas les égrainer maintenant, mais je crois que les marchés attribués à l'extérieur du canton, y compris dans le canton de Vaud, avoisinent les 5%.

Par contre, il n'y a pas de statistiques concernant les attributions pour les procédures de gré à gré, qui représentent plusieurs milliers de marchés par année. La Direction du patrimoine bâti (DPBA) du département des constructions et de l'aménagement a toutefois émis une directive interne, qui précise que le marché doit être attribué à une entreprise résidant dans le canton. En cas d'impossibilité, les services ont l'obligation de soumettre le cas à la direction du département, que je préside, afin de prendre une décision. A ma connaissance, je n'ai pas eu cette année de décision à prendre sur cette question.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères municipaux, j'avais un complément de réponse à M^{me} Roulet sur la fête du Belvédère. Effectivement, étant donné le succès rencontré par la Fête des voisins – vous l'avez relevé –, un certain nombre d'habitants de Saint-Jean et surtout de la rue du Belvédère avaient souhaité poursuivre sur la dynamique de la Fête des voisins. Ils avaient sollicité les autorisations avec le soutien, effectivement, de l'action communautaire municipale, pour faire une fête à la rue du Belvédère. Sachez que toutes les autorisations avaient été demandées en bonne et due forme. Je relève cependant le problème que vous avez soulevé quant à l'accessibilité des parkings pour certains habitants. Je ferai en sorte qu'on trouve une solution à ce problème.

J'avais également une réponse à donner à une question de M^{me} Martine Sumi, relative à l'exposition de l'association Dart au cimetière des Rois et donc à l'événement Open End. Sachez qu'une centaine d'exemplaires du catalogue ont été remis lundi soir même au commissaire de l'exposition, M. Lamunière, et que nous avons épuisé tout le stock. Nous allons donc rééditer ce catalogue, compte tenu du succès rencontré par cette exposition. Il est disponible en format PDF sur le site internet de la Ville de Genève.

Le président. Nous poursuivons avec la préconsultation de la motion M-1251, dont vous avez accepté l'urgence hier soir. Dans le cadre du débat accéléré, il pouvait y avoir encore deux interventions, même peut-être plus, mais en tout cas des interventions des auteurs, des hors partis s'ils le souhaitent, ou du Parti démocrate-chrétien, dont les membres n'avaient pas encore pris la parole.

5. Motion du 27 septembre 2016 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Jannick Frigenti Empana, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Maria Vittoria Romano et Alfonso Gomez: «Pour une application digne et humaine de la politique d'asile – pour le retour de la fratrie Musa à Genève» (M-1251)¹.

Suite de la préconsultation

M. Pierre Gauthier (HP). Etant donné qu'il y a eu une longue nuit et toute une journée entre hier soir et maintenant, j'aimerais rappeler de quoi nous parlons, notamment pour les personnes qui ont la gentillesse et la patience de nous regarder. Cette motion s'indigne des conditions dans lesquelles une partie de la fratrie Musa a été expulsée de Genève. A travers elle, le Conseil municipal demande au Conseil administratif de mettre en œuvre tout ce qui est en son pouvoir, en s'adressant au Canton et à la Confédération, afin de permettre la réunion de la famille Musa à Genève.

La deuxième invite demande au Conseil administratif de s'engager auprès de la Confédération et du Canton, en leur rappelant les responsabilités de Genève, ville de refuge, siège du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) et de la Convention relative au statut des réfugiés, afin que cesse l'application aveugle et restrictive du règlement de Dublin.

Nous parlons donc effectivement de cette motion urgente. De mon point de vue, on ne peut pas se gargariser tout le temps, en répétant comme un mantra: «Genève internationale, Genève internationale...», se vanter de la présence d'organisations humanitaires prestigieuses, telles que le HCR, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Médecins sans frontières international et ainsi de suite, s'enorgueillir d'une Genève ouverte au monde, qui a donné son nom aux quatre conventions de Genève de 1949, à leurs deux protocoles additionnels de 1977, à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951, dite Convention de Genève, se prétendre ville humanitaire et laisser s'accomplir des actes contraires, sinon à la lettre stricte du droit du moins à son esprit.

Quand on a passé quelques années de sa vie au cœur des guerres en tant que travailleur humanitaire comme mon collègue Alfonso Gomez, qui va sans doute nous rejoindre – ah, il est là... – et moi-même, on est confronté au désarroi, à l'angoisse dans lesquels se trouvent plongées les victimes des conflits armés.

L'une des actions humanitaires les plus importantes et les moins connues, d'ailleurs, est de retrouver la trace des personnes disparues, d'enregistrer les per-

¹ Développée, 1860.

sonnes détenues, d'échanger des messages entre parents séparés, finalement de réunir les membres de familles que le conflit a séparés; j'insiste sur ce mot: réunir des familles. Au-delà du moralisme un peu culpabilisant d'un côté, de la psychorigidité inhumaine, de l'autre, il me semble qu'il y a de la marge.

Cette marge nous demande d'être cohérents. Pour être cohérents, il est évident, de mon point de vue en tout cas, qu'il faut soutenir cette motion. On ne peut pas, d'un côté, prétendre soutenir l'action humanitaire, notamment celle du CICR qui fait tout son possible pour réunir les familles séparées, de l'autre, admettre que des familles soient séparées au mépris des règles les plus élémentaires de l'humanité. Il faut être cohérent, et cette séparation des familles démontre que l'on n'est pas cohérents.

Personnellement, je ne suis pas dupe. Je suis très conscient de la marge de manœuvre extrêmement limitée dont dispose le Conseil administratif en la matière. Mais nous ne devons et ne pouvons négliger aucune piste. La Ville de Genève a une responsabilité au moins symbolique. Cette responsabilité, nous devons l'assumer. C'est pourquoi je vous engage à accepter cette motion. (*Applaudissements.*)

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur Gauthier, d'avoir rappelé les enjeux autour de cette motion. Elle demande que la Ville de Genève fasse tout ce qui est possible pour faire revenir la fratrie Musa, les trois frères et sœurs aînés qui ont dû quitter la Suisse alors que le frère cadet y est resté.

Le Parti démocrate-chrétien était dubitatif par rapport à cette motion. Nous avons cependant accepté l'urgence, comme vous l'avez remarqué. Nous avons accepté l'urgence parce que, comme le pensent un certain nombre d'entre vous, d'entre nous, il n'est pas acceptable de séparer une famille. Nous ne pouvons accepter que les lois autorisent que l'on expulse trois membres d'une famille et que l'enfant cadet reste à Genève, esseulé et loin de sa fratrie. Il s'agit en l'occurrence de la Croatie, c'est la réglementation de Dublin qui s'applique. C'est quelque chose qui nous choque et c'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien a soutenu l'urgence sur cette question.

Il n'est pas nécessaire d'explicitier l'importance du regroupement familial. Il n'est pas nécessaire de rappeler que c'est au sein de la famille que l'enfant doit pouvoir grandir, être encadré et qu'il a besoin de sa famille pour s'épanouir. C'est la raison pour laquelle le Parti démocrate-chrétien s'est toujours battu dans ce cas particulier comme dans d'autres pour qu'on ne sépare pas les familles. Si nous avons accepté cette urgence, c'est parce que nous considérons que la loi qui autorise cette séparation n'est pas juste. Nous pouvons même questionner sa légi-

timité. Ce n'est pas tant les personnes, les autorités cantonales, fédérales ou les exécutifs cantonaux ou fédéral qui sont mis en cause. Nous souhaitons remettre en question une législation contestable, en discuter.

Cela dit, nous étions dubitatifs parce que – M. Gauthier l'a dit et il aurait pu aller jusqu'au bout de sa démonstration – nous n'avons, en tant que commune, aucune compétence en la matière. Il faut reconnaître qu'en termes d'attribution du statut de réfugié ou de décision d'expulsion, nous avons zéro compétence. En plus nous sommes un peu choqués par l'instrumentalisation de cette situation par l'extrême gauche. C'est ce qui va, entre autres, motiver notre abstention.

Il faut savoir que là où il aurait pu y avoir un débat, le Grand Conseil n'en a pas voulu. Le Parti démocrate-chrétien au niveau du Canton a soutenu la motion qui demandait ce débat; il s'avère que les députés ne l'ont pas eu. Il n'y a pas eu de majorité, et l'extrême gauche s'est rabattue sur la Ville de Genève pour avoir un espace de revendication et d'appui et pour instrumentaliser cette situation à d'autres fins.

Cela a été dit par M^{me} Roulet, je crois, l'instrumentalisation d'un cas particulier fait courir un risque de durcissement dans le traitement par les autorités de tous les autres cas. Finalement, l'instrumentalisation depuis l'été de ce cas particulier ne l'a pas vraiment servi, puisque la Ville de Genève n'aura en tout cas pas de compétence pour faire revenir les membres de cette fratrie. Il y a peu de chance, effectivement, qu'ils puissent être réunis, ce que nous regrettons.

En matière d'asile, au-delà des situations particulières sur lesquelles nous n'avons aucune marge de manœuvre, nous nous demandons cependant quelle pourrait être la marge de manœuvre de la Ville de Genève. Nous en voyons une en matière d'accueil et d'intégration des personnes au bénéfice d'autorisations validées. C'est dans ce domaine que nous demandons à la Ville de Genève de faire un effort et de mener des actions coordonnées, puisque, c'est aussi l'une des difficultés que nous avons avec ce débat, on revient à peu près à chaque session sur cette même thématique alors qu'on sait bien que notre marge de manœuvre est quasiment nulle.

Notre demande, notre souci est de dépasser les cas particuliers et de voir dans quelle mesure la Ville de Genève ne peut pas coordonner ses différentes structures. Il y a la question de l'accueil, des locaux; il y a les Unités d'action communautaire (UAC), les travailleurs sociaux, qui pourraient peut-être être impliqués pour améliorer l'accueil et l'intégration des personnes concernées. Nous voulons voir la Ville de Genève agir à ce niveau-là, au niveau de l'amélioration de l'accueil, afin d'accueillir plus dignement les personnes concernées.

Dans le cadre du budget 2017, il y a une velléité d'aller dans cette direction. J'ai cependant presque envie de dire qu'on commence par le mauvais bout. Le

projet de budget 2017 prévoit une subvention de 500 000 francs pour l'accueil des primo-migrants, en l'occurrence pour cette catégorie de population, toutefois on ne sait pas ce qui va être fait. C'est un autre débat, mais nous nous réjouissons de connaître les propositions d'affectation de ce montant puisque, pour l'instant, on inscrit un montant dans le budget sans connaître l'utilisation qui en sera faite.

Voilà, Monsieur le président, nous voulions clarifier la position du Parti démocrate-chrétien. Un dernier message, un dernier mot, à l'avenir nous nous réservons le droit d'accepter ou non des urgences concernant des cas particuliers sur lesquels, comme je l'ai dit et comme cela a déjà été constaté, nous n'avons aucune compétence.

Le président. Merci, Monsieur Ricou. Madame Courvoisier, le Parti libéral-radical s'est déjà exprimé... Il ne me semble pas que vous soyez hors-parti... C'est une erreur donc.

Nous sommes saisis d'une motion d'ordre de M. Sormanni du Mouvement citoyens genevois, qui demande la réouverture de la discussion à la fin de ce débat accéléré, dans lequel tous les partis et indépendants qui le souhaitaient ont pu s'exprimer une fois. Je vous donne une minute, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je reviens sur les propos qu'on a déjà entendus et que je viens d'entendre encore tout à l'heure. Quand on vient nous expliquer que violer la loi, c'est respecter l'esprit de la loi, je dois dire que les bras m'en tombent! J'aimerais qu'on puisse s'expliquer là-dessus, car je ne sais pas pourquoi on fait des lois si le fait de les violer n'est vraiment pas un problème.

La loi, c'est la loi. Il se trouve qu'elle a été appliquée, peut-être avec sévérité, encore que ce ne soit pas de notre compétence. Ce n'est pas une compétence municipale, je le rappelle, et ce n'est pas une compétence cantonale. C'est une compétence fédérale. Moi, quand j'entends des énormités comme ça, je veux qu'on puisse en discuter. Je veux donc qu'on puisse rouvrir cette discussion afin de bien pouvoir s'expliquer et comprendre ce que vous entendez par là, car je trouve effectivement assez scandaleux d'entendre ici que violer la loi, c'est la respecter. C'est pourquoi je vous demande de rouvrir cette discussion.

Mise aux voix, la motion d'ordre demandant la réouverture de la discussion est refusée par 58 non contre 11 oui.

Le président. Les prises de parole étant terminées, je vous fais donc voter le renvoi de la motion au Conseil administratif. On demande le vote nominal...

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 37 oui contre 27 non (7 abstentions). (*Applaudissements des bancs de la gauche.*)

Ont voté oui (37):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (DC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M. Simon Gaberell (Ve), M. Sami Gashi (DC), M. Pierre Gauthier (HP), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Jean Rossiaud (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M. Joris Vaucher (Ve).

Ont voté non (27):

M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Claude Jeanneret (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Michel Nargi (LR), M. Jacques Pagan (UDC), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Pierre Scherb (UDC), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Olivier Wasmer (LR), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Se sont abstenus (7):

M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Astrid Rico-Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M. Souheil Sayegh (DC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. François Bärtschi (MCG), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M^{me} Jennifer Conti (S), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Vincent Subilia (LR).

Présidence:

M. Rémy Burri (LR), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre en œuvre tout ce qui est dans son pouvoir en s'adressant au Canton et à la Confédération pour permettre la réunion de la fratrie Musa à Genève;
- de s'engager auprès de la Confédération et du Canton en leur rappelant les responsabilités de Genève «Ville de refuge», siège de l'UNHCR et de la Convention relative au statut des réfugiés, pour que cesse l'application aveugle et restrictive du règlement de Dublin.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

6. Rapports de la commission des finances chargée d'examiner les comptes 2015 par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1172 A/B)¹.

A. Rapport de majorité de M^{me} Anne Carron.

Le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2015 a été renvoyé en date du 26 avril 2016 par le Conseil municipal unanime à la commission des finances et avec des oppositions dans les commissions spécialisées (commission des travaux et des constructions, commission des arts et de la culture, commission des sports, commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, commission de la cohésion sociale et de la jeunesse). Les rapports des commissions spécialisées ont été rédigés par l'un des membres de chaque commission et figurent dans les annexes.

La commission des finances s'est réunie les 13 avril, 3, 4, 10, 17, 18, 31 mai et 1^{er} juin 2016 sous la présidence de M. Jacques Pagan. Les notes de séances ont été prises par MM. Nicolas Rey (3, 10, 17 et 31 mai 2016) et Jorge Gajardo Muñoz (13 avril, 4 et 18 mai, 1^{er} juin 2016). Les séances de la commission ont été suivies par M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice au département des finances et du logement. Qu'ils soient tous vivement remerciés de leur aide précieuse aux travaux de la commission et à l'établissement du présent rapport.

Table des matières

Présentation des comptes budgétaires et financiers pour l'exercice 2015	p. 1891
Séance du 13 avril 2016	
Département des autorités	p. 1899
Séance du 3 mai 2016	
Département des finances et du logement	p. 1907
Séance du 4 mai 2016	
Service du contrôle financier	p. 1914
Séance du 4 mai 2016	
Département des constructions et de l'aménagement	p. 1918
Séance du 10 mai 2016	
Département de la culture et du sport	p. 1929
Séance du 17 mai 2016	
Département de l'environnement urbain et de la sécurité	p. 1945
Séance du 18 mai 2016	

¹ «Mémorial 173^e année»: Préconsultation, 6898.

Département de la cohésion sociale et de la solidarité Séance du 31 mai 2016	p. 1955
Prises de position et votes Séance du 1 ^{er} juin 2016	p. 1965
Projets de délibérations	p. 1971
Rapport de minorité de M ^{me} Martine Sumi	p. 1975

Numéros et contenus des annexes

1. Présentation des comptes 2015 à la commission des finances (13 avril 2016)	p. 2065
1bis. Plaquette Présentation des comptes 2015 à la commission des finances (13 avril 2016)	p. 2090
2. Brochure comptes 2015 par politique publique (voir PR-1172 initiale)	
3. Brochure comptes 2015 par service (voir PR-1172 initiale)	
4. Données relatives aux montants des impôts PM et PP inscrits aux budgets antérieurs	p. 2103
5. Origine des correctifs liés aux rentrées fiscales	p. 2106
6. Evaluation des rentrées fiscales PM entre une taxation à 13% et à 15%	p. 2123
7. Financement du capital de la dotation de la Fondetec	p. 2124
8. Réponses du département des autorités	p. 2125
9. Rapport de révision restaurant du parc des Eaux-Vives	p. 2138
10. Rapport de révision commenté Swissôtel Genève Métropole exercice 2015	p. 2175
11. Présentation du rapport d'activité 2015 du DFL à la CF (4 mai 2016)	p. 2221
12. Rapport d'activité DFL	p. 2239
13. Complément d'explication concernant l'opération swap	p. 2261
13bis. Réponse du DFL concernant la gestion du patrimoine financier	p. 2263
14. Réponse concernant le taux de couverture CAP Prévoyance	p. 2264
15. Rapport de la commission des travaux et des constructions sur les comptes 2015 (rapport de M. Laurent Leisi)	p. 1983
16. Réponse question CTC (coût assurances maladie et accidents Génie civil)	p. 2265
17. Dépenses totales des investissements de la Ville de Genève et taux de réalisation	p. 2267

18. Réponses du département des constructions et de l'aménagement aux questions posées par la CF (audition du 10 mai 2016) p. 2268
19. Courrier de la Cour des comptes concernant la PR-922 p. 2270
20. Détail des dépenses d'investissement 2015 classées par ordre décroissant des dépenses brutes p. 2274
21. Rapport d'activité 2015 Service de l'énergie p. 2279
22. Réponses aux questions posées sur le MAH (audition du 10 mai 2016 du DCA) p. 2297
23. Rapport de la commission des arts et de la culture sur les comptes 2015 (rapport de M. Pierre Scherb) p. 1992
24. Rapport de la commission des sports sur les comptes 2015 (rapport de M. Thomas Zogg) p. 2026
25. Complément à l'audition de la CARTS p. 2300
- 25bis. Evaluation en francs des fonds généraux du Service culturel entre 2007 et 2016 p. 2304
26. Présentation du DCS à la CF (17 mai 2016) p. 2305
27. Compléments à l'audition du 17 mai 2016 (DCS) p. 2317
28. Evolution des revenus entre 2011 et 2015 liés aux partenariats p. 2319
29. Postes en cours de recrutement p. 2320
30. Mécénat-sponsors-expos MAH p. 2321
31. Subventions nominatives bénéficiant de soutiens ponctuels. Comptes 2015 p. 2322
32. Deuxième complément à l'audition du 17 mai 2016 p. 2323
33. Présentation générale des comptes 2015 du DEUS p. 2325
34. Convention avec l'Hospice général 2009 p. 2326
35. Postes vacants du DEUS au 31.12. 2015 p. 2330
36. Postes vacants du DEUS au 31.05.2016 p. 2331
37. Budget effet augmentation tarifs DP p. 2332
38. Complément d'explication en lien avec l'annexe 39 p. 2333
39. Surfaces terrasses 2015-2014 p. 2334
40. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse sur les comptes 2015 (rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel) p. 2046
41. Complément à l'audition de la CCSJ (audition 19 mai 2016) p. 2336
42. Evolution des dossiers d'assistance en Ville de Genève p. 2340

Séance du 13 avril 2016

Présentation des comptes budgétaires et financiers pour l'exercice 2015

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative responsable du département des finances et du logement (DFL), M^{me} Nathalie Böhler, directrice du DFL, M. Philippe Krebs, directeur adjoint du DFL, M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière (DFL/DFIN), ainsi que de M^{me} Valentina Wenger, collaboratrice personnelle de la magistrate

M. Krebs présente les comptes 2015. (Annexe 1: Diaporama comptes 2015)

Il rapporte d'abord le résultat global de l'année 2015 avec un boni de 39,5 millions de francs alors que le budget 2015 était juste à l'équilibre. (Annexe 1, p. 2) Il rappelle que la moitié des revenus nets proviennent des impôts sur les personnes physiques (PP), alors que les personnes morales (PM) et la taxe professionnelle rapportent un quart des revenus. (Annexe 1, p. 3)

Recettes impôts PP

M. Krebs rappelle que le budget 2015 avait estimé les revenus des impôts PP à 579,9 millions après les prévisions du Département cantonal des finances de juillet et octobre 2014. Les comptes 2015 font état d'un revenu PP de 602,1 millions comprenant un correctif de +37,4 millions sur les années antérieures. Sans ces correctifs, les impôts PP rapportent donc 564,7 millions, avec un écart de -15,2 millions par rapport au montant budgété. (Annexe 1, p. 4)

M. Krebs note que presque tous les correctifs de revenus PP depuis 2001 sont positifs, dont la moitié proviennent de l'année 2013. Les revenus restent cependant plutôt stables depuis 2012. (Annexe 1, p. 5)

La production des impôts des PP imposées à barème ordinaire (PP IBO) est inférieure de 29 millions aux prévisions budgétaires, mais reste stable depuis 2013. (Annexe 1, p. 6)

L'impôt à la source et l'impôt sur les prestations en capital (IPC) sont supérieurs de 14 millions aux prévisions. (Annexe 1, p. 7)

Recettes impôts PM

S'agissant des personnes morales (PM), la recette s'élève à 159,2 millions, mais elle est amputée d'un correctif négatif de 3,5 millions à déduire des 159,8 millions qui avaient été budgétés. (Annexe 1, pp. 9 et 10)

M. Krebs rappelle que 2014 a été une année atypique. Au moment du bilan, l'année 2014 des PM a été fortement corrigée sur 2015. (Annexe 1, p. 11)

Comme prévu, la taxe professionnelle produit 120 millions. (Annexe 1, p. 12)

Autres revenus (Annexe 1, p. 13)

M. Krebs relève que l'année boursière 2015 a bénéficié aux actions détenues par la Ville à la Banque Cantonale de Genève (BCGe) (+6,9 millions). Sont également à la hausse: les revenus des prestations du personnel en faveur des investissements («frais de promotion») (+3,3 millions), les revenus des dons et contributions aux musées (+2,2 millions), le revenu provenant pour la dernière fois d'un ancien litige bancaire (+1,8 million), les loyers du patrimoine immobilier (+1,5 million loyer patrimoine financier et +1,4 million, loyer patrimoine administratif), la redevance sur l'utilisation du domaine municipal (+1,3 million) ainsi que les amortissements de créances (+1,1 million) et les dividendes de Télégenève (+1,1 million).

Le résultat de la taxe sur les chantiers est en revanche inférieur de 4,6 millions par rapport à la somme prévue. Ceci s'explique par le fait que les anciens chantiers ont été taxés sous l'ancien règlement.

Charges de fonctionnement (Annexe 1, p. 14)

L'essentiel des dépenses va au personnel (41,2%), aux subventions (21,5%) et au groupe «Biens, services et marchandises» (18,1%).

Charges de personnel (Annexe 1, p. 15)

Les charges de personnel baissent de 2,1 millions. Les salaires des fonctionnaires (y compris le gel des postes vacants) baissent de 5,2 millions, alors que les charges de personnel auxiliaire augmentent de 6,4 millions.

Biens, services et marchandises (Annexe 1, p. 16)

Les dépenses en «Biens, services et marchandises» augmentent, notamment à cause des frais d'entretien (+3,0 millions) et de la hausse du prix de l'eau (+1,1 million).

Subventions (Annexe 1, p. 17)

Les subventions enregistrent une baisse de 1,8 million de non-dépensés, de 2 millions de gratuités non utilisées, avec notamment 2,2 millions de non-dépensés par la petite enfance.

Amortissements, provisions et pertes (Annexe 1, p. 18)

Concernant les amortissements, M. Krebs indique que le Conseil administratif a décidé d'amortir notamment les études de rénovation du Musée d'art et d'histoire (MAH).

Des provisions ont été constituées pour le Génie civil (+1,9 million), en raison du fait que le Canton a ristourné 6 millions de taxes sur les routes sur les 8 millions prévus. Des provisions ont également été constituées pour le reliquat du centime additionnel (+1,4 million).

Les provisions pour la Direction du patrimoine bâti (DPBA) ont été dissoutes, mais on les retrouve en pertes équivalentes à 2,4 millions, à la suite d'un litige.

Les investissements nets s'établissent à 132,2 millions, soit très près des 130 millions autorisés dans le budget (Annexe 1, pp. 20 et 21).

Evolution de la dette (Annexe 1, pp. 22 et 23)

La dette est stable, alors que les intérêts sont en légère hausse par rapport à ce qui avait été budgété. Le taux d'autofinancement des investissements se situe à 95%.

En conclusion, M. Krebs note l'absence d'éléments contrariant les effets des économies de charges et les hausses de revenus.

Questions et remarques de la commission

Un commissaire s'étonne que la valeur des actions de la Ville de Genève soit comptée dans les revenus.

M. Krebs indique que les normes comptables imposent d'inclure ces éléments dans les comptes. Si la valeur des actions était négative, elle devrait figurer dans les charges. Cette exigence figure par ailleurs dans le nouveau Modèle comptable harmonisé (MCH2).

Un commissaire s'étonne de voir figurer dans les comptes 2015 l'amortissement des études relatives au MAH.

M^{me} Salerno répond que dès 2018, le MCH2 imposera de faire figurer dans les comptes d'une année l'ensemble des crédits d'études non suivis de réalisation. M^{me} Böhler explique qu'il s'agit de prendre en compte un événement postérieur à la clôture du bilan. Si on constate, avant la clôture des comptes, une perte dans un actif, on est obligé de comptabiliser la perte de sa valeur, surtout dans un cas où l'on sait que le projet ne sera pas réalisé. Pour une action dans une banque, la

méthode est différente, car on prend en compte la valeur boursière au moment de la date de la clôture. M^{me} Heurhault Malherbe fait observer que cette manière de faire n'est pas seulement conforme au modèle MCH2, mais aussi aux International financial reporting standards (IFRS) qui sont reconnus dans le secteur privé.

Quel tarif a été appliqué pour la taxe sur les chantiers?

M^{me} Salerno indique que la taxe de 2015 a été appliquée. Les nouveaux tarifs ont prévalu après les décisions du Conseil d'Etat et successivement du Conseil administratif. Pour deux gros chantiers, qui ont duré dix-huit mois de plus que prévu, le Conseil administratif a choisi d'appliquer le tarif qui avait été notifié lors de leurs mise en place.

2,2 millions de subventions non dépensées dans le domaine de la petite enfance (Annexe 1, p. 17)

M^{me} Salerno explique qu'il peut s'agir de places de crèche non occupées, de structures nouvelles qui ont ouvert en cours d'année, ou d'enfants qui ont quitté la crèche aussi en cours d'année. Elle suggère de poser la question à la magistrate Esther Alder.

Un commissaire complète en indiquant que les crèches restituent l'excédent de leurs comptes à la Ville. Il faut savoir que de nombreuses données ne sont pas connues à l'avance, comme les revenus parentaux.

4,6 millions d'économies de charges (Annexe 1, page 25)

M. Krebs explique que l'économie de charges de 4,6 millions correspond à la somme de plusieurs écarts tels que les charges de personnel, les subventions, les intérêts de la dette et des dépassements dans le groupe 31.

Amortissements sur le MAH

Une commissaire souhaiterait savoir quand ont été payées les dernières factures en rapport avec ce dossier. Elle demande aussi une explication sur la gestion des marchés publics dans le dossier MAH. A sa connaissance, un seul appel d'offres pour une rénovation légère à 10 millions a été lancé publiquement. Depuis, rien d'autre n'a été publié, alors qu'à l'arrivée on s'est retrouvé avec un projet qui dérogeait au cahier des charges initial et se montait à plus de 130 millions de francs. Elle aimerait savoir s'il y a eu de nouveaux contrats ou avenants avec l'association Jucker-Nouvel. Elle aimerait savoir pourquoi il n'y a pas eu d'autre appel d'offres.

M^{me} Salerno suggère de reposer ces questions au magistrat Rémy Pagani.

Contributions au MAH: à quoi ont-elles été affectées et s'agit-il de contributions extraordinaires? (Annexe 1, p. 13)

Cette même commissaire souhaiterait savoir à quoi ont été affectées les contributions aux musées, précisément celles attribuées au MAH (Annexe 1, p. 13). Elle souhaiterait savoir s'il s'agit de contributions extraordinaires.

M^{me} Salerno renvoie l'oratrice au magistrat Sami Kanaan.

Le supplément de revenu sur le patrimoine financier est-il à mettre en lien avec le taux d'adhésion au règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM) (Annexe 1, p. 13)?

La magistrate indique qu'elle répondra en commission à cette question. (Audition du 4 mai 2016 du département des finances et du logement) (Annexe 13 bis)

Taux d'adhésion au règlement de la Gérance immobilière municipale (GIM)

La magistrate y reviendra également en commission. (Audition du DFL du 4 mai 2016)

Application du RDU

S'agissant du RDU, la magistrate répond que la Ville applique toujours les mesures transitoires. Elle reviendra en commission aussi sur ce point. (Annexe 13 bis)

Evaluation du coût pour la Ville d'une taxation à la source des employeurs qui paient des charges sociales françaises

Aucune réponse n'est formulée.

Un commissaire demande à connaître le montant des budgets des années antérieures pour apprécier le sens du tableau figurant à l'annexe 1, p. 5 (impôts comptabilisés PP)

M. Krebs fournira ces données. (Annexe 4)

Un commissaire demande si M^{me} Salerno a fait une projection sur les rentrées fiscales d'une taxation des bénéficiaires des personnes morales à un taux de 15%.

M^{me} Salerno répond que cette estimation n'a pas été faite.

Un commissaire s'étonne du bilan de 1,3 million d'investissements dans la Fondation pour le développement des emplois et du tissu économique en ville de Genève (Fondetec) (Annexe 1, p. 21). L'investissement devrait pourtant se monter à 2,5 millions en deux tranches. Une explication du DFL figure à l'annexe 7.

Raison expliquant l'augmentation du taux de la dette, alors que celle-ci reste stable

M. Krebs répond que la Ville a provisionné des sommes pour l'intérêt de la dette suite à la non-application des taux négatifs par certaines banques étrangères. Il confirme que la Ville a des emprunts à taux négatifs. Les banques devraient payer, mais certains établissements étrangers refusent de verser l'argent parce qu'ils ne reconnaissent pas les intérêts négatifs. En attendant de résoudre ce litige, la Ville provisionne.

Frais de promotion: s'agit-il de projets qui n'ont pas été réalisés ou qui ont été budgétés trop haut?

M^{me} Salerno engage les orateurs intéressés aux détails des frais de promotion à interroger le magistrat Rémy Pagani.

Correctifs des rentrées fiscales: sont-ils liés à l'augmentation des déclarations spontanées?

M^{me} Salerno répond qu'il n'est pas possible de connaître l'origine des variations dans les correctifs. M. Krebs explique que l'administration fiscale cantonale adresse à la Ville un document comprenant les correctifs totaux, mais le document n'en explique pas les raisons. Il le fera parvenir à la commission. M^{me} Salerno s'engage à relayer cette question auprès du magistrat cantonal en charge du Département des finances. (Annexe 5)

Coût de la péréquation

M. Krebs répond qu'en 2015 la Ville a versé 2 millions de parts de péréquation, alors qu'en 2016 la Ville devrait encaisser quelque chose.

Dividendes de Télégenève

M^{me} Salerno répond que les statuts de la société prévoient que les propriétaires se répartissent 70% des dividendes lorsque l'exercice comptable est positif. La Ville en conteste le principe, mais elle ne peut pas s'y opposer. Un nouveau revenu de Télégenève a donc été budgété pour 2016.

Amortissement des études sur le MAH

M^{me} Salerno précise que l'amortissement des études sur le MAH figure dans le budget de fonctionnement et non dans les investissements.

Explication sur les détails du gel des postes

M^{me} Salerno répond que ces détails peuvent être observés dans les comptes détaillés et dans les comptes à six positions qui relèvent clairement la situation des postes vacants et les charges de personnel auxiliaire. Elle explique que certains postes d'auxiliaires, comme au département de la culture et du sport (DCS) sont compensés par des bourses du Fonds national suisse ou par l'Université de Genève, ou bien par des sources privées. M^{me} Salerno fait remarquer que seul le DFL et le DCA n'ont pas de dépassements sur les postes auxiliaires.

Un commissaire évoque une baisse du taux de couverture de la caisse du personnel CAP, qui est tombé de 5% entre 2015 et 2016. Il aimerait savoir quels effets sont attendus sur l'endettement de la Ville.

M^{me} Heurtault Malherbe répond que les comptes de la CAP n'avaient pas encore été validés lors du bouclage des comptes de la Ville.

Un complément de réponse a été fourni ultérieurement (Annexe 14).

Une commissaire souligne que la Ville est bien gérée depuis de nombreuses années. Elle demande si cette situation est de nature à appuyer sa position dans le dossier de la répartition des tâches entre le Canton et les communes. Elle s'interroge aussi sur la légitimité de la Ville, compte tenu de sa bonne gestion financière, à revendiquer certains bâtiments publics, comme le MAH, ou certaines prestations dans le domaine social.

M^{me} Salerno répond que le Canton ne veut pas des musées de la Ville. Dans le domaine social, le Canton est bien entendu intéressé à ce que les communes financent des prestations, mais cela est indépendant de la santé financière communale. Par contre, le dispositif social est de la responsabilité du Canton et de la Confédération. Les communes ne veulent notamment pas d'un transfert des charges de l'Institution de maintien à domicile (IMAD). Un premier train de loi, comprenant notamment les charges du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) a été voté par le parlement. Pour sa part, la magistrate espère que le Canton ne reviendra pas sur le sujet. Il n'est pas souhaitable de devoir supporter des charges sans hériter aussi des compétences. De plus, le Conseil municipal actuel souhaite faire des économies dans les charges.

Demande d'évaluation des rentrées fiscales des bénéficiaires des PM avec un taux à 15%

M^{me} Salerno estime possible de faire ce calcul. (Annexe 6)

Une commissaire souhaiterait savoir si la proposition du taux à 15% est une position personnelle de la magistrate ou une position partagée par le Conseil administratif.

M^{me} Salerno explique que la position du Conseil administratif est proche de la sienne. Elle la défend sur un principe mathématique, mais il s'agit d'une position de négociation, un point de vue de départ, qui peut évoluer. La magistrate rappelle que des discussions avec le canton débutent à la fin de la semaine. (ndlr: 15 avril 2016)

Avis de la magistrate sur le contexte économique et référence au titre du communiqué de presse du DFL sur les comptes 2015 faisant état d'un contexte de politique fiscale incertain

M^{me} Salerno rappelle qu'elle a envoyé aux commissaires les prévisions du GPE pour le premier trimestre, qui l'incitent à rester prudente.

Demande d'explication sur l'expression «excellente maîtrise», qui figure dans le communiqué de presse sur les comptes 2015

M^{me} Salerno répond qu'il s'agit d'une appréciation personnelle sur la gestion de la Ville par ses services. A ce propos, les membres du Conseil municipal disposent du rapport de l'IDHEAP et de documents annuels qui le confirment. La Ville parvient à maintenir la stabilité de la dette, ce qui devrait réjouir les élus.

Affectation de l'excédent de revenu (en prévision par exemple d'une arrivée massive de migrants). Les comptes 2015 annoncent-ils les futurs budgets?

M^{me} Salerno répond que ces comptes sont dé-corrélés du budget 2016. L'excellence des comptes n'augure pas de l'état d'esprit qui présidera sur le prochain budget, puisque la majorité de droite veut une diminution des charges. Sur l'utilisation du boni, M^{me} Salerno rappelle que la Ville n'a pas le droit de réaffecter un boni. Cette somme entre simplement dans la caisse municipale.

Audition du 3 mai 2016

Audition du département des autorités en présence de M^{me} Esther Alder, maire de la Ville de Genève en charge du département des autorités, et de M. Jacques Moret, directeur général de l'administration municipale. Ils sont accompagnés de M. Schweri, chef de service à l'administration centrale, M. Bernard, chef du Service des relations extérieures (SRE), M^{me} Cabussat, cheffe du Secrétariat du Conseil municipal (SCM), M. Chrétien, directeur du Contrôle financier, et M^{me} Heurtault Malherbe, directrice financière

En préambule, M^{me} Alder souligne le fait que les budgets de l'ensemble des départements connaissent des baisses conséquentes depuis plusieurs années et que cela aura des conséquences inévitables sur les prestations.

Etude du document «Comptes 2015 par politique publique» (Annexe 2)

pp. 88 et 89: En quoi consiste le «projet de feuille de route» mentionné à la p. 88?

M. Moret rappelle que le patrimoine immobilier est traité de trois manières différentes. Un programme informatique est en développement et sera mis en service dans le courant de l'année. Ce dernier permettra de gérer l'ensemble du patrimoine immobilier de la Ville de Genève. Pour ce faire, un important travail d'analyse a été effectué, impliquant des membres du Comité d'attribution immobilière (Coatrim), la responsable de la Gérance immobilière municipale (GIM) et beaucoup de personnes de l'administration en général. Dans le cadre du Coatrim, le Conseil administratif a donné la mission de mettre en place une gestion administrative du patrimoine immobilier.

M. Moret rappelle également que l'année passée le Conseil administratif a mandaté une étude extérieure afin de connaître les charges de ville-centre de la Ville de Genève (étude disponible sur le site de la Ville de Genève) Cette étude a été réalisée en collaboration avec le CODIR.

C'est dans le troisième volet du traitement du patrimoine immobilier que s'inscrit le projet de feuille de route mentionné à la p. 88. Ce projet émane également d'un mandat du Conseil administratif et vise à compiler les demandes des différents départements, dans le cadre des analyses et études dont il vient de parler.

p. 89: En quoi consiste le travail du nouveau groupe mis en place afin de traiter la question du stationnement des véhicules sur le domaine privé de la Ville?

M. Moret répond qu'il s'agit d'effectuer un recensement de toutes les places de parking utilisées par les employés de la Ville de Genève. Il informe qu'une

grande disparité existait dans la manière de facturer les différentes places et la situation générale était pour le moins floue. Le rapport recensant tous les lieux de parking à disposition de l'administration municipale et les tarifs qui y sont pratiqués sortira en 2016 à l'attention du Conseil administratif.

Quel est le rôle de la Direction générale dans ces projets: est-elle directement impliquée dans ces projets ou joue-t-elle plutôt un rôle de coordinateur?

M. Moret répond que cela dépend des projets. La gestion des places de parking, par exemple, relève directement de la Direction générale, tandis que d'autres projets sont gérés par des groupes qu'il préside ou coordonne en tant que mandataire du Conseil administratif. Il précise que la Direction générale s'est autosaisie des projets en lien avec le patrimoine immobilier suite aux besoins constatés en la matière.

Newsletter mentionnée à la p. 89, état des lieux des abonnés et retours sur la satisfaction des abonnés

Se référer à l'annexe 8.

Etat des lieux du Service juridique et détail relatif aux plaintes déposées et à leur nature

Concernant le Service juridique, M. Moret souligne le fait qu'il existe un service qui grandit. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le Secrétariat du Conseil municipal (SCM) a déménagé du Palais Eynard. L'augmentation du nombre de dossiers traités s'explique par le fait qu'un nombre croissant d'affaires est traité de manière juridique, notamment celles en lien avec le personnel. Beaucoup de domaines sont touchés par ce traitement juridique et certaines affaires sont particulièrement complexes.

Au sujet des plaintes, le directeur informe en signer plusieurs par jour. La plupart d'entre elles concernent des tags ou d'autres déprédations sur les installations municipales. Il précise que bon nombre d'entre elles n'aboutissent pas, mais la Ville suit une politique de dépôt systématique.

Nombre de collaborateurs employés par le Service juridique de la Ville

11,5 postes, équivalent plein temps.

Ligne budgétaire relative à la «communication»

M. Moret répond que le principal poste de cette ligne budgétaire concerne les deux publications de la Ville, à savoir *Vivre à Genève* et le *Genève magazine* destinés aux employés de la Ville. Concernant les communications des différents magistrats, les lignes actionnées sont gérées à l'interne de chaque département. Si le Conseil administratif souhaite faire une communication, cela repose sur le budget du Conseil, tandis que les communications de la Ville relèvent des comptes Infocom et ont trait aux médias sociaux, au site internet et aux publications de la Ville.

p. 91: «Charges par service»

Les 17 millions mentionnés sous le libellé «sécurité publique» relèvent-ils des frais de police?

M. Moret confirme.

P. 92: (compte 392): Que signifie la différence de 1000% annoncée?

M^{me} Heurtault Malherbe répond qu'il s'agit de refacturations interservices. Ce ne sont pas des dépenses monétaires à l'attention de prestataires externes. M. Moret complète en précisant qu'il s'agit des frais engendrés par le tournoi de football des élus et organisé par le Service des sports. Il signale que le détail des subventions diverses et imprévues que les membres de la CF demandaient régulièrement a été inséré aux pp. 100 et 101.

P. 98: Comment s'explique le dépassement de 25 000 francs de la ligne «subvention diverses et imprévues»?

M. Moret explique que cela est plus clairement expliqué dans le document «Comptes 2015 par service». La page 102 du document précité indique qu'il n'y a globalement pas de dépassement, mais un rendu global de 45 000 francs. Cependant, un dépassement est possible sous l'angle de vue par politique publique.

A quelle politique publique ce dépassement se rapporte-t-il?

M^{me} Heurtault Malherbe précise qu'on ne sait pas à l'avance à quelle politique publique ces subventions «imprévues» vont se rapporter. Elles sont comptabilisées et réparties au fur et à mesure dans les politiques publiques dans lesquelles elles sont utilisées, sans que cela ait été budgété. Il est par conséquent plus facile d'analyser ce point sous l'angle de vue par service.

Sur insistance du commissaire, M^{me} Heurtault Malherbe répond que ce dépassement semble visiblement se rapporter à l'encouragement à la culture. Le budget de cette politique publique a donc été sous-évalué alors que les autres ont été surestimés. Elle se réfère à la p. 98 où il est indiqué qu'une économie de 75 000 francs a été effectuée globalement dans le domaine des subventions. Elle conclut en déclarant qu'il est difficile de budgéter la répartition et l'utilisation de ces subventions à l'avance.

p. 98: Comment s'expliquent les 93 000 francs de moins indiqués sous «aide sociale accordée aux institutions privées - subvention et allocations diverses et imprévues»

M^{me} Heurtault Malherbe répond qu'il s'agit de la même explication que pour la question relative aux 25 000 francs posée précédemment. La répartition finale de ces subventions est différente par rapport au budget. Elle conclut en déclarant qu'il faudrait mettre ces chiffres sous la même politique publique afin d'en faciliter la lecture.

P. 100: Pourquoi la Ville a-t-elle versé 20 000 francs à l'Association Alternatiba Léman?

M. Moret répond qu'il s'agit d'un soutien à l'organisation d'une manifestation sur la plaine de Plainpalais. Ce soutien reposait principalement sur la mise à disposition de tentes que la Ville a dû louer, car elle n'en a pas. Il souligne que ces tentes coûtent particulièrement cher.

Un complément de 4000 francs a été donné à Alternatiba. Est-ce que l'association a payé la taxe d'emplacement sur la plaine de Plainpalais? (Annexe 8)

L'affectation de ces fonds de subvention est-elle vérifiée?

M. Moret confirme. Un rapport en ce sens est transmis par les bénéficiaires de la subvention.

Document «Comptes 2015 par service» (Annexe 3)

p. 31: Moins 39 000 francs dans la rubrique traitement du personnel

M. Moret répond que cela est lié au fait que le budget relatif aux auxiliaires n'a pas été totalement dépensé.

Souhaitant disposer d'une vision globale de ce que le Service juridique a coûté, un commissaire se demande s'il est possible d'obtenir une liste de ce que la Ville a dû verser en 2015 suite à des recours du personnel en matière d'indemnité, de dédommagement, de frais juridiques, etc. (Annexe 8)

Auprès de quel type d'instance le Service juridique est-il amené à intervenir?

M. Moret répond que cela dépend mais qu'il s'agit principalement du Tribunal administratif.

Le Service juridique fait-il appel à des avocats externes?

M^{me} Alder répond que cela dépend du type d'affaire.

Où trouver les montants d'indemnités payées par la Ville?

Cela figure dans les comptes de la DRH.

Demande du détail des frais engendrés par toutes les affaires juridiques pendantes. (Annexe 8)

Service des relations extérieures: à quoi correspondent d'une part le rendu de 62 000 francs dans la rubrique salaire de fonctionnaire (document détaillé à disposition de la commission: ligne 301, p. 9) et, d'autre part, le dépassement de 64 000 francs dans le salaire des auxiliaires?

M. Moret rappelle que le rendu est lié à une diminution de taux d'activité. Concernant les auxiliaires, il rappelle que l'année dernière, un nombre plus important de réceptions a été organisé. Cela a donc coûté plus cher car, dans le cadre du budget alloué à ces réceptions, deux dames de buffet sont employées à un taux de 15%. De plus, il a également fallu faire face, en engageant du personnel temporaire, à l'absence d'une personne pour cause de maternité. Cela explique la hausse pour le personnel auxiliaire.

Une commissaire en conclut que les postes à 15% ne peuvent pas être occupés et qu'il faut donc engager du personnel auxiliaire.

M. Moret confirme. Il signale que c'est exactement le même problème avec les procès-verbalistes, à la différence que les dames de buffet ont refusé de devenir fonctionnaires et que leur contrat ne peut pas être prolongé au-delà de quatre ans. Cette situation, conforme au statut du personnel, est regrettable car elle oblige bien souvent à se séparer, au terme des quatre ans de contrat, de personnes compétentes.

p. 35: «Comptes 2015 par service»: la même question est posée pour le Secrétariat du Conseil municipal

M. Moret répond que la même explication que pour le Service extérieur s'applique au Secrétariat.

M^{me} Cabussat ajoute que les deux lignes «salaire personnel auxiliaire» et «fonctionnaire» correspondent. Elle signale également qu'il y a même moins de salaire globalement. Cela est lié au départ de deux collaborateurs au 30 juin 2015.

La situation des procès-verbalistes et des dames de buffet a-t-elle été signalée aux partenaires sociaux?

M. Moret confirme qu'il en déjà parlé à beaucoup de monde. Mais un changement de la situation de ces postes à petit taux d'activité impliquerait une modification des statuts et peu de monde est enclin à le faire. Il ajoute que, selon lui, un retour à la situation qui prévalait permettrait de régler ce problème, en garantissant un emploi à des personnes désirant travailler à des petits taux.

Quel est le problème au niveau organisationnel, puisque les procès-verbalistes sont toujours les mêmes?

M. Moret rappelle qu'il est impossible de les garder plus de quatre ans. Il précise que pour arriver à les garder quatre ans, il faut déjà déroger à deux articles des statuts. Il reconnaît qu'il est possible de les nommer, mais cela dépend de la volonté du procès-verbaliste. De plus, il souligne l'importante difficulté que représente la fonctionnarisation de ces petits taux d'activité.

M^{me} Cabussat ajoute que le problème pour les procès-verbalistes nommés est lié au fait que lors de certaines périodes de l'année, les commissions ne se réunissent pas systématiquement ou aussi régulièrement que nécessaire pour que les personnes nommées puissent accomplir le nombre d'heures qui leur sont demandées. Elle précise que lorsque ces procès-verbalistes ont été nommés, leur taux d'activité a été décidé en fonction d'un calcul englobant le taux moyen des autres années.

M. Moret répond que ces personnes se sont engagées à faire un certain nombre d'heure de travail qu'elles ne peuvent pas toujours remplacer en effectuant du travail administratif, faisant référence aux personnes ayant une activité annexe.

M^{me} Cabussat souligne le fait que le travail peut parfois manquer et qu'elle ne peut pas créer des commissions supplémentaires. Elle informe que les syndicats exigent que les présidents des commissions transmettent un programme des commissions, cependant elle estime qu'il est impossible d'exiger un tel programme.

Une commissaire se rappelle que l'idée sous-jacente à l'adoption de ce système, c'est-à-dire à la fonctionnarisation de ces personnes, était de ne pas précariser les personnes qui assument de petits postes.

Suite à cette discussion, un commissaire souhaite obtenir le détail statistique relatif au taux d'occupation de ces collaborateurs.

M^{me} Cabussat répond qu'elle peut donner le détail du nombre d'heures effectuées par commission. (Annexe 8)

p. 35: Non-dépendé dans le traitement du personnel (Secrétariat du Conseil municipal)

M. Moret rappelle que deux collaborateurs ont quitté le service.

M^{me} Cabussat précise que le personnel du SCM est neuf à présent. Plusieurs collaborateurs sont en effet partis à la retraite et cela implique que les jeunes qui ont été embauchés disposent de salaires moins importants, ce qui explique le non-dépendé.

Un commissaire se demande où se trouve le delta entre le départ d'un collaborateur et l'engagement d'un nouveau collaborateur et souhaite connaître le détail de ces périodes de vacance.

Annexe 8: Liste des départs depuis 2012

M^{me} Cabussat précise qu'il reste, en 2016, encore un poste à pourvoir dans le service.

M. Moret résume en ajoutant que le rendu est de 300 000 francs. Deux personnes sont parties en cours d'année et ont été remplacées par des postes temporaires, ce qui a fait augmenter le budget des temporaires. Ces deux personnes représentent environ un poste complet, c'est-à-dire 150 000 francs. A cela s'ajoute un demi-poste non pourvu depuis la fin de l'année, soit 75 000 francs, ainsi que les postes qui remplacent les départs à la retraite. Le chiffre de 300 000 francs est donc très bien reconstruit et on constate que cela ne concerne pas forcément des diminutions de personnel.

Etat des lieux du Service des relations extérieures

M. Moret précise que l'augmentation des réceptions a une influence sur le personnel temporaire, en lien avec les dames de buffet. Concernant l'équipe qui organise ces réceptions et qui comprend trois collaborateurs, celle-ci fonctionne parfaitement.

M. Bernard rappelle qu'il est entré en fonction récemment. Il précise ensuite qu'il est arrivé à la tête d'un service qui fonctionne très bien et dont le personnel est très dévoué dans l'accomplissement des différentes missions qui sont les siennes. Il reconnaît que le volet des projets scientifiques et auxiliaires (qui implique six personnes) fonctionne parfois à flux tendu mais il espère le lisser à l'avenir. Il conclut en déclarant que l'ensemble du service fait pour l'instant face aux demandes, certes assez nombreuses, qui lui sont faites. Il conclut en déclarant que c'est un plaisir de pouvoir travailler avec les cinq départements et avec celui dirigé par M. Moret.

Sur un éventuel besoin de postes supplémentaires

M. Bernard répond qu'il souhaite en parler d'abord avec M. Moret. Il ajoute que son équipe est jeune et que des départs sont tout à fait possibles. M. Bernard conclut en déclarant qu'il n'exclut rien et qu'il doit s'attendre à devoir prendre des mesures afin de s'assurer que l'excellente équipe dont il a hérité puisse continuer à répondre aux attentes de M. Moret et de l'ensemble des magistrats.

p. 36: Demande d'explication concernant les 17 000 francs indiqués à la ligne 316 «fermage, loyer et redevance d'utilisation» et demande d'explication concernant les 673 000 francs de moins indiqués à la ligne 317

Concernant les 673 000 francs de moins à la ligne 317, M^{me} Cabussat répond que l'explication repose sur le fait que les commissions siègent moins, il y a donc moins de jetons de présence. De plus, il y eu de manière générale en 2015 moins de relevées, ce qui a fait diminuer les frais de collation. Tout cela engendre une diminution des frais en général.

Concernant les 17 000 francs à la ligne 316, il s'agit d'un compte compétent. M^{me} Heurtault Malherbe confirme que ce montant correspond à des locations d'appareils multifonctions.

Demande du détail complet des frais de police (p. 37, ligne 351)

M. Moret confirme que le détail sera communiqué aux membres de la CF avec le décompte de la ristourne. (Annexe 8)

Différents frais engendrés par l'affaire No bunkers

M. Moret informe que le décompte se trouve en p. 15, compte 318390 «honoraires divers» (document détaillé à disposition de la commission). Les frais du médiateur ont été imputés sous cette rubrique. Le montant de 38 000 francs

englobe différents éléments. Le détail a été transmis précédemment aux membres de la CF. Les services du médiateur ont coûté 19 200 francs.

Détail des coûts de nettoyage (Annexe 8)

Ecart indiqué en p. 38, ligne 301, «contrôle financier – traitement du personnel», cet écart s'explique-t-il aussi par des départs, des congés ou des manques de personnel?

M. Moret répond qu'il s'agit d'une erreur budgétaire qui traîne depuis deux ans déjà. Elle a pourtant été signalée à la DRH qui a surévalué les postes. La DRH a confirmé au Contrôle financier que cela sera rectifié pour les comptes 2016.

M. Schweri, sur demande du président, conclut en déclarant que les comptes du département des autorités sont globalement bien gérés, au vu des 3,5% de rendus, qui correspondent à plus d'un million de francs.

Séance du 4 mai 2016

Audition de M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement (DFL), M^{me} Nathalie Böhler et M. Philippe Krebs, respectivement directrice et directeur adjoint du DFL, M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière de la Ville (DFIN), et M^{me} Valentina Wenger, collaboratrice personnelle de la magistrate

En entrée d'audition, M^{me} Salerno fait distribuer aux commissaires une série de documents. En premier lieu, les réponses aux questions et demandes formulées lors de la présentation des comptes le 13 avril dernier; puis les rapports de révision du restaurant du parc des Eaux-Vives (Annexe 9) et de l'Hôtel Métropole (Annexe 10). Elle distribue également un organigramme de la Direction des ressources humaines (DRH), qui lui a été demandé, tout en signalant qu'il est consultable sur le site internet de la Ville. M^{me} Salerno présente ensuite un diaporama du rapport d'activité 2015 du DFL. (Annexe 11)

Questions de la commission à l'issue de la présentation du diaporama du rapport d'activité 2015 du DFL

A quel moment les services ont-ils eu connaissance du boni de près de 40 millions dans les comptes 2015?

M^{me} Salerno explique que la plupart des éléments qui composent le boni sont des recettes qui n'avaient pas été budgétées parce qu'il n'était pas possible de les prévoir. Il y a aussi des correctifs d'impôts dont les informations proviennent de

l'Administration fiscale cantonale (AFC). Il y a également les actions de la BCGe dont il n'était pas possible de connaître les cours à l'avance. Enfin, il y a une modeste économie de charges de 4,6 millions de francs.

Parité hommes-femmes au sein des cadres du DFL

M^{me} Salerno renvoie à la p. 4 du rapport d'activité du DFL (Annexe 12) qui fait état de 41% de femmes cadres, avec des extrêmes à la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC, 20,69%) et à la direction départementale (69,23% de femmes cadres).

Etude du document «Comptes 2015 par politique publique» (comptes 2015 PP), chapitre 4.2 «Finances et logement», puis chapitres 2.1 «Etats financiers» et 2.2 «Informations financières»

p. 104: Tous les imprimés sont-ils vraiment produits dans l'atelier d'impression de la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI)?

M^{me} Heurtault Malherbe répond que la plupart des impressions numériques tirées à quelques milliers d'exemplaires sont réalisées à la CMAI. En revanche, la Centrale n'est pas équipée pour les tous ménages offset. Ces prestations sont donc externalisées. Les départements gèrent également leur propre budget «impressions» dans le groupe 31.

p. 104: Avancement du catalogue des fonctions-types

M^{me} Salerno répond que le catalogue est prêt à 95%. Il reste encore deux sessions plénières, puis le processus se poursuivra par un contrôle de cohérence, puis la collocation des postes et des fonctions, qui devra permettre au Conseil administratif de fixer les seuils de pénibilité donnant accès à la cessation anticipée d'activité ou à des compensations. Un travail sera également fait dans les départements entre les fonctions et les cahiers des charges. Enfin, le dossier sera négocié avec les partenaires sociaux. Ce travail va prendre encore du temps.

p. 104: Estimation des rentrées de la taxe professionnelle communale après l'entrée en vigueur de la réforme RIE3

M^{me} Salerno rappelle que le Canton et les communes ont la volonté commune de maintenir la taxe professionnelle au même niveau qu'aujourd'hui. Un travail doit être fait sur la loi cantonale pour rester dans des flux financiers constants.

p. 104: Règlement de la Gérance immobilière de 2009

M^{me} Salerno confirme que ce règlement s'applique maintenant à 70% des logements gérés par ce service. Les 30% restants sont, pour la plupart, de vieux baux toujours valables. La GIM évalue la manière d'intégrer les logements restants au règlement.

p. 104: Marge de manœuvre des départements dans les commandes de travaux d'impression

M^{me} Salerno répond que, dans la réalité, les départements sont libres vis-à-vis de l'atelier municipal. Bien que la CMAI ait vocation à coordonner ces travaux, les magistrats ne sont pas toujours favorables à en être dépendants. Elle préparera bientôt une note au Conseil administratif visant à faire de la CMAI un vrai centre de compétence, à laquelle les services municipaux seront fortement incités à faire appel.

L'effort de centralisation ne porte-t-il pas atteinte à de petites structures artisanales pour qui la Ville peut être un gros client?

M^{me} Salerno répond que les départements ont beaucoup de latitude pour leurs commandes d'impressions. Il suffit de voir les budgets d'impressions dans leurs comptes. Elle est consciente que les petites PME du secteur souffrent des progrès de la numérisation et ont besoin d'avoir des mandats. D'un autre point de vue, si l'atelier d'impression de la CMAI fermait, des employés seraient probablement licenciés.

p. 104: Lancement du programme G'Innove

Le programme a bien été lancé. Le Conseil municipal a réduit la dotation demandée, mais le programme est en route. Une première séance de la délégation du Conseil administratif, composée de M. Barazzone, de M. Kanaan et d'elle-même a eu lieu pour valider les premiers projets. Le règlement a été remis au Conseil municipal avec le Projet de budget 2016.

p. 105: Dossier Genève internationale: est-ce que la situation de la Fondation immobilière pour les organisations internationales (FIPOI) a été évoquée aux séances du Groupe permanent conjoint?

M^{me} Salerno répond par la négative. Sur insistance d'un commissaire, elle rappelle que le dossier de la FIPOI n'a pas eu, à sa connaissance, de suites pénales, et qu'en tant que membre du conseil de fondation, elle est tenue à la confidentialité. Elle tient à préciser toutefois que le Conseil fédéral a plusieurs représentants au sein de la FIPOI. Il est donc tenu informé de la situation.

p. 105: Promotion économique: est-ce que des discussions ont lieu dans le cadre de la loi sur la répartition des tâches?

M^{me} Salerno répond que le Conseil d'Etat souhaite depuis le départ que cette compétence reste partagée. Au Canton revient la promotion exogène, aux communes la promotion endogène.

p. 105: Quid de la collaboration entre la Ville, très orientée vers l'économie sociale et solidaire, et la Chambre de commerce, d'industrie et des services (CCIG)?

M^{me} Salerno est d'avis de ne pas opposer les deux approches. La chambre ESS représente déjà 10% des emplois dans la commune. A sa connaissance, la CCIG n'a pas fait de démarche vers la Ville, mais la municipalité n'a pas été plus proactive. En revanche, le Ville collabore avec la Fédération des entreprises romandes (FER). M^{me} Salerno se dit ouverte à la discussion si la CCIG le souhaite.

p. 108: Fonds chômage dont la dotation est mentionnée sous «Prévoyance sociale» et suite donnée au rapport Serdaly-Ankers

M^{me} Salerno indique qu'elle a des contacts fréquents avec le magistrat cantonal. Elle rappelle en outre que le département de M. Poggia est représenté dans la commission consultative du Fonds chômage.

p. 108: A propos de «revenus», une question est posée s'agissant des «Contributions reçues MAH-MHN», comptabilisées à 2,2 millions de francs

Etant donné que le MAH n'a pas de personnalité juridique autonome, la contribution a-t-elle été reçue par la Ville puis réaffectée au MAH?

M^{me} Salerno confirme que l'argent arrive dans la caisse municipale puis qu'une opération comptable est opérée. M^{me} Böhler répond que cela est comptabilisé comme une donation dans les comptes du service. M^{me} Salerno souligne que les sommes sont comptabilisées au MAH puisque la donation était destinée au MAH.

A quoi ont été affectés les montants de ces donations?

M^{me} Wenger explique que la donation a été inscrite sur les lignes comptables en tant que donation MAH; par contre, l'argent n'a pas été concrètement utilisé, parce qu'on n'a pas le droit de le réaffecter, à moins que ces dons aient été prévus au budget. En fait, cette donation enrichit le boni. M^{me} Heurtault Malherbe signale que, en principe, on respecte le souhait du donateur s'il a exprimé une destination précise pour sa donation.

Qui sont ces donateurs?

M^{me} Salerno transmettra la question au DCS.

(Le document remis en séance par le DCS n'est pas joint au présent rapport.)

p. 109: Augmentation de 43% dans les charges de personnel du département (4.2.4. 05 30 301)

M. Krebs explique qu'il s'agit d'un dépassement en lien avec le gel des postes vacants. Il rappelle que les postes vacants sont jaugés à 13 millions de francs. Comme cela n'est pas réalisé, il y a un dépassement de 9 millions, mais en réalité c'est un non-dépensé de 4 millions.

p. 111 (compte 426): Participation de la Ville à Télégénève

M^{me} Salerno confirme que l'entreprise se porte bien. Au sujet des dividendes, elle explique qu'ils n'augmentent pas. En fait, ils sont redistribués parmi les actionnaires.

p. 117: Augmentation des gratuités accordées pour l'utilisation des salles communales

M^{me} Salerno répond que 2015 n'a pas été une année particulière et rappelle que le Conseil municipal a modifié le règlement sur les salles communales, de sorte qu'elles sont désormais quasiment toujours accordées gratuitement.

p. 119: Ecart de 528 332 francs dans les postes «auxiliaires»

Il s'agit d'un non-dépensé. Il s'agit d'une réserve pour les remplacements en cas de maladie entre autres.

p. 120: Non-dépensé de 94 640 francs de subventions inscrites sous «Solidarité internationale»

M. Krebs renvoie aux pp. 272 et suivantes donnant le détail des subventions accordées par la Délégation Genève ville solidaire (DGVS).

p. 121: Ecart dans les rabais sur l'utilisation des salles communales

M^{me} Böhler explique que, dans certains cas, on accorde la gratuité ou des rabais, mais cela n'est pas prévisible au moment du budget.

p. 121: Suppression de la subvention à l'association Rehma et baisse de la subvention destinée au Cœur des Grottes

M^{me} Salerno explique qu'il s'agit de prestations de gratuité. L'association Rehma a bénéficié de locaux au rez-de-chaussée de Stand 25, qui ont été libérés. Quant à l'association Au Cœur des Grottes, la subvention correspond à 7 millions de gratuité dans les locaux de Mestrezat 7A, qu'elle a quittés le 1^{er} août 2015 pour déménager à Riant-Parc.

p. 122: Suppression des gratuités accordées aux sociétés de gestion des parkings

M^{me} Böhler explique qu'il s'agit d'un changement de principe comptable. M. Krebs explique qu'auparavant cela apparaissait comme des gratuités, mais il s'agit en fait de contrats de droit de superficie.

p. 123: Subvention monétaire au Salon des chocolatiers, qui est une Sàrl. La Ville peut donc accorder des subventions à des sociétés à but lucratif?

M^{me} Salerno précise qu'il s'agissait de soutenir un événement. Elle fait observer que des subventions sont accordées à des sociétés impliquées dans des activités non lucratives, par exemple dans le cadre du Fonds chômage. Le programme G'Innove est également concerné. M^{me} Heurtault Malherbe fait observer que le Canton accorde des subventions à des sociétés anonymes qui gèrent des établissements médico-sociaux.

p. 125: Processus de réforme du Fonds chômage

M^{me} Salerno confirme qu'un processus est bien lancé. La commission des finances y est partie prenante, puisqu'elle est saisie du projet de délibération PRD-109.

p. 25: Prime de sortie d'un contrat swap d'un montant de 20,7 millions de francs. (Comptes 2015 PP, page 31, «Dettes à long terme/emprunts»)

M. Krebs explique qu'il s'agit d'un montant que la Ville a payé. Ce montant correspond à la valeur de sortie du swap exercé par une banque qui avait décidé, en 2013, de réduire fortement ses activités. Sur insistance du commissaire, M. Krebs explique qu'il ne s'agit pas d'un pari perdu par la Ville, car dans le même temps elle s'est libérée du taux d'intérêt de 2,81% du contrat. M^{me} Böhler confirme que la charge de la prime de sortie est compensée par cette économie. Sur demande d'un commissaire, M. Krebs explique que juste après la sortie du swap, la Ville a émis en avril 2013 un emprunt obligataire sur dix ans à un taux de 1,125%, ce

qui permet de déduire l'économie d'intérêt. (Comptes 2015 PP, page 31, «Dettes à long terme/emprunts publics»)

Le commissaire, à l'origine de cette question sur le swap, postule que sans le contrat de swap, la Ville aurait gagné plus. M. Krebs pense que non, car à l'époque un emprunt au taux Libor avait été émis puis couvert. Pour conserver la couverture à taux fixe, un nouvel emprunt a été émis à un taux fixe plus bas, ce qui a entraîné une économie, en plus de la ventilation de la prime jusqu'en 2032. Sur insistance d'un commissaire, qui juge que le taux de 1,125% est onéreux, M. Krebs rappelle qu'il s'agit d'une émission obligataire, une valeur beaucoup plus intéressante depuis la suppression du droit de timbre de 2008, alors qu'avant 2008, les contrats swap étaient plus avantageux. (Annexe 13)

p. 26: Taux de couverture de la CAP Prévoyance: Un commissaire note que le degré de couverture de la Caisse de prévoyance Ville et communes baisse de 83% à 80%. Il souhaiterait aussi connaître le montant des engagements de prévoyance non couverts au 1^{er} janvier 2016.

M. Krebs répond que cette donnée ne sera pas connue avant le courant du mois de juin, après l'approbation des comptes de la CAP.

p. 28: L'amortissement achevé des études pour le MAH signifie-t-il que ces études ne pourront plus être utilisées?

M^{me} Salerno répond que les études pourront tout à fait resservir, car cela n'a aucun lien avec leur non-valeur comptable.

pp. 32-33: Un commissaire observe que la dette financière de la Ville a augmenté de 100 millions sur cinq ans, mais que dans la même période les comptes présentent un déficit de 180 millions. Où se trouve l'écart de 80 millions de déficit, qui ne correspondent pas à un endettement?

M. Krebs répond que la difficulté de cette question relève de plusieurs facteurs, notamment de décalages temporels. Par exemple, le règlement physique des impôts comptabilisés au 31 décembre intervient en mars. Il y a aussi des opérations cash et d'autres qui ne le sont pas. La dette subit donc des variations temporelles qui rendent difficile son chiffrage précis au 31 décembre. M^{me} Heurtault Malherbe annonce qu'un tableau de trésorerie sera élaboré dans le cadre des comptes 2018.

p. 34: Demande d'explication sur le tableau des fonds spéciaux

M. Krebs explique que les montants bruts des fonds sont mentionnés dans la colonne «Engagements bruts». A droite de cette colonne figurent les colonnes

qui décomposent ce total. A gauche des «Engagements bruts» figure l'historique des engagements au cours de l'année comptable. Sur le fonctionnement des fonds, M. Krebs explique qu'ils sont issus de legs. Chaque legs fixe des conditions d'engagements. Le Conseil administratif décide de leur attribution. En attendant, ces montants sont placés.

Audition de MM. Maxime Chrétien et André Lévrier, experts-réviseurs, respectivement directeur et réviseur responsable du Contrôle financier de la Ville de Genève. M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice de la DFIN assiste également à l'audition

M. Chrétien commente l'intégration du «Rapport de l'organe de révision» dans le corpus des comptes 2015. Il explique que cette démarche a nécessité un raccourcissement des délais de remise du rapport. Les réviseurs ont pu travailler à l'aide d'un nouveau logiciel qui a permis de gagner en efficacité et d'homogénéiser l'approche de révision. Le temps passé pour la révision 2015 était d'environ 5500 heures comparé à 6200 heures pour la révision 2014. Rappelant son audition du mardi 12 janvier 2016 par la commission des finances, et conformément aux échanges avec le président de la commission des finances, M. Chrétien explique que le rapport détaillé est actuellement en cours de finalisation et qu'il sera remis à la commission. M. Chrétien souligne la qualité de la collaboration avec la DFIN. Les réviseurs ont des séances hebdomadaires durant la moitié de l'année et mensuelles le reste de l'année. Par exemple, les discussions sur l'annexe aux comptes annuels ont débuté en décembre dernier. Dès la semaine qui vient, le CFI rencontrera la DFIN pour commencer les travaux de révision de l'exercice 2016. Le plan comptable MCH1 ne prescrit pas de publication obligatoire des annexes, mais seulement des pieds de bilan; ils sont toutefois présentés dans les comptes de la Ville, dans un souci de transparence. Ils résultent d'une discussion régulière avec la DFIN visant à donner une meilleure lecture des états financiers et des informations adéquates. M. Chrétien informe aussi que l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) a renouvelé l'agrément du CFI pour cinq ans, avec ses félicitations. Le CFI a en outre passé avec succès une revue de qualité et une évaluation de son organisation (indépendance, formation de ses réviseurs), avec une recommandation principale sur le gain potentiel d'efficacité des travaux de révision, en ligne avec l'évaluation de la direction du CFI et les plans d'action déjà mis en œuvre. Enfin, M. Chrétien déclare que le Contrôle financier délivre une opinion sans réserve des comptes 2015 de la Ville de Genève et en recommande l'approbation. Sans remettre en question ce jugement, le CFI a toutefois tenu à émettre des observations sur certains points, qui sont mentionnés à la p. 17 des comptes 2015 par politique publique et dans les annexes (pp. 22-34).

Questions de la commission

A quel moment le CFI a-t-il appris que les comptes 2015 se solderaient par un boni de 39,5 millions de francs?

M. Chrétien rappelle que le travail des réviseurs se limite à valider la justesse des comptes.

Publication du «Rapport de l'organe de révision» dans la brochure. Cette publication interpelle un commissaire, qui rappelle que, antérieurement, ce rapport était distribué nominale et sous le sceau du secret aux commissaires aux finances.

M. Chrétien fait observer que le rapport en question est transmis à la Surveillance des communes et au Conseil d'Etat. Le rapport détaillé, toutefois, est toujours distribué confidentiellement aux membres de la commission des finances.

Taxe professionnelle: un commissaire demande si les réviseurs sont allés au-delà de la prise en compte des bordereaux de taxation émis. Il s'étonne que la production de la taxe professionnelle, dans les comptes, soit équivalente à 120 millions de francs, un montant exactement conforme au montant escompté dans le budget 2015. Pour sa part, il souhaiterait connaître les détails, à savoir ce qui a été encaissé et ce qui reste à encaisser et ce qui est provisionné dans le cadre de la taxe professionnelle.

M. Chrétien confirme que le CFI a effectué des travaux détaillés sur la taxe professionnelle et attire l'attention sur la méthode de comptabilisation, qui est conforme au MCH1. A son avis, les travaux de révision effectués permettent d'avoir un niveau d'assurance raisonnable sur le montant comptabilisé. Le CFI envisage, pour l'année prochaine, de comparer les productions de début des années 2016 et 2017 à l'exercice précédent. Des contraintes techniques n'ont pas permis de faire cette analyse pour les comptes 2015. L'exercice reste néanmoins difficile. Pour le centime additionnel, il y a par exemple des rattrapages sur dix ans, et les informations proviennent exclusivement du Canton.

M. Lévrier attire l'attention du commissaire sur le «Détail du Bilan au 31 décembre 2015» (comptes 2015 par service, page 174), où figure le montant de 17,5 millions à encaisser dans le cadre de la taxe professionnelle. Il s'agit d'un montant global qui additionne toutes les années antérieures jusqu'à 2015.

Le commissaire répond qu'il souhaite seulement connaître les encaissements effectifs et les montants qui restent à encaisser de l'année 2015. M. Chrétien renvoie aussi aux «provisions pour créances douteuses», pour un montant de 6,9 millions de francs, qui font l'objet de procédures (comptes 2015 PP, page 22) et recommande, pour plus de détails, de s'adresser au DFL.

M^{me} Heurtault Malherbe recommande au commissaire de formuler sa question par écrit à l'intention de la magistrate en charge des finances.

Raisons de la non-comptabilisation des provisions des dépenses d'investissement

M. Chrétien répond que ce point a également fait l'objet d'une observation à la p. 17. Bien que l'impact sur le compte de fonctionnement ne soit pas significatif, M. Chrétien estime cependant que cela peut avoir des effets sur le suivi des dépassements des propositions. Des discussions auront lieu avec la DFIN en 2016 sur ce sujet.

Non-comptabilisation des congés payés non pris

M. Chrétien répond que le portail RH, qui permettrait de fournir les données nécessaires à cette comptabilisation, n'est pas encore opérationnel dans tous les services. L'impact sur le compte de fonctionnement pourrait être significatif la première année de comptabilisation. Quoi qu'il en soit, ce point sera considéré lors du passage au MCH2.

Prime de sortie sur un swap à 20,7 millions de francs qui n'a pas été portée intégralement dans les charges 2015 mais étalée dans le temps jusqu'aux comptes 2032 (comptes 2015 PP, p. 25). Quel est l'avis du CFI?

M. Chrétien rappelle que les swaps sont des instruments financiers dont les contrats prévoient des clauses de sortie que les banques peuvent actionner. Le cas mentionné est la sortie d'un instrument financier initié par une banque. Le contrat prévoyait la méthode de calcul de la prime de sortie, qui s'est élevée à environ 20 millions de francs. Le paiement a eu lieu en une fois mais a été étalé comptablement sur la durée de l'emprunt sur lequel était adossé le swap. Ce principe, non prévu par le MCH1, est économiquement justifié car il y a une économie sur les intérêts futurs de l'emprunt. L'étalement de la prime de sortie permet d'avoir une vision plus juste de la charge d'intérêt.

Un commissaire est d'avis que la Ville a perdu un pari, et qu'elle aurait dû comptabiliser la charge sur une année.

M. Chrétien rappelle que le swap n'était pas spéculatif. Il s'agissait au contraire d'une logique d'adossement à un emprunt. Du point de vue du CFI, étaler la prime sur la durée de l'emprunt est donc pertinent et ne contrevient pas au MCH1. M. Chrétien fait observer que la notion d'instrument financier n'apparaît pas dans le MCH1, et il ne s'attend pas à davantage de clarté sur ce point dans le modèle MCH2, mais il a insisté auprès de la Direction financière pour que les informations soient clairement énoncées dans les annexes aux comptes annuels

(comptes 2015 PP, page 25). Il renvoie encore aux tableaux de la dette mentionnant l'adossement des swaps aux emprunts concernés pour plus de transparence et montrant qu'il ne s'agit pas d'instruments de couverture. (Comptes PP, pages 31-32)

Crédits d'études en vue de la restauration et de l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH): l'amortissement dans les comptes 2015 décidé après le 31 décembre 2015 est-il correct du point de vue comptable?

M. Chrétien répond que des discussions ont eu lieu avec la DFIN. Le CFI a demandé qu'une mention soit indiquée en annexe pour des questions de transparence (comptes 2015 PP, p. 17 – événements post-clôture). Le défaut de mention aurait conduit le CFI à émettre une réserve. Le CFI en a également parlé avec la DFL et le Conseil administratif. Les bases légales existantes, notamment la loi sur l'administration des communes (LAC), autorisent, pour un investissement non suivi de réalisation, un amortissement sur maximum cinq ans, et les délibérations du Conseil municipal le prévoyaient. L'amortissement réalisé n'est donc pas conforme à la proposition. Toutefois, cette décision s'appuie sur un principe de prudence et a du sens du point de vue économique car, suite à la votation, le crédit d'étude est devenu une non-valeur. Pour le CFI, l'important était que cela soit expliqué de manière transparente dans l'annexe aux comptes annuels.

Ecart de non-dépensé d'environ 200 000 francs de charges salariales identifié au Contrôle financier. Un commissaire aimerait savoir si le CFI en a profité pour vérifier des écarts semblables dans les autres services municipaux.

M. Chrétien répond que le CFI effectue des travaux sur l'évolution de la consommation des budgets afin d'identifier des risques spécifiques, mais le travail du service est d'abord de certifier la justesse des comptes. Manifestement, il y a eu une erreur concernant son service qu'il a identifiée et suivie lors de la revue budgétaire de son service. Cependant, il n'est pas exclu que, cette année, ou les années suivantes, le processus budgétaire soit dans le périmètre du CFI. Des discussions ont eu lieu sur ce sujet avec la DFIN. M. Lévrier explique que le CFI s'est toutefois livré à une analyse des salaires et des charges associées entre 2014 et 2015, avec comparaison du budget et des comptes 2015. Le contrôle conclut à une cohérence d'ensemble, qui laisse penser que l'erreur identifiée au CFI est isolée.

Amortissement des études sur le MAH (comptes 2015 PP, p. 27): le CFI a-t-il vérifié l'adéquation des honoraires des mandataires avec les appels d'offres et la réglementation sur les marchés publics, notamment l'Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP)?

M. Chrétien répond qu'il y a eu, dans le cadre de la révision, une analyse sur les processus d'achats, y compris d'appel d'offres. Par contre, l'analyse de

l'usage des 6,9 millions de crédits du MAH n'a pas fait partie du mandat de révision.

M. Lévrier rappelle que le principe de la révision est de s'assurer que la dépense figure dans les comptes, qu'elle correspond avec des factures et des prestations et que les processus de validation soient respectés. M. Chrétien confirme que le CFI ne vérifie pas la pertinence des dépenses dans le cadre de la révision des comptes.

Article 15 du règlement du CFI, qui évoque la confidentialité de certains rapports d'audits du CFI. Pourquoi la CF n'a-t-elle pas accès à ces documents?

M. Chrétien confirme que les rapports du CFI ne sont pas publics. Le règlement mentionne un certain nombre de sujets, au sujet desquels la commission des finances reçoit des résumés et les éléments significatifs. Le rapport détaillé fournit à la commission des finances les éléments essentiels lui permettant de réaliser sa mission.

Séance du 10 mai 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de M. Claude-Alain Macherel, co-directeur (DCA)

M. Pagani rappelle que la Ville dispose d'un budget annuel d'investissement de 130 millions de francs et que 110 à 112 millions sont investis par année sous la responsabilité de son département; 95% de cette somme sont couverts. Il ajoute que des efforts considérables ont été entrepris en ce qui concerne le patrimoine locatif de la Ville de Genève et il n'y a à ce jour plus de plainte à déplorer en lien avec la vétusté de ce parc immobilier. Les efforts doivent à présent se concentrer sur l'évaluation du patrimoine administratif (méthode Stratus). Il souligne le fait que les écoles sont toutes au-dessus d'une valeur de 0,5 selon Stratus, hormis l'école de Pâquis-centre, des Crêts-de-Champel et de Liotard, pour lesquels des travaux sont, si ce n'est déjà en cours, pour le moins prévus. La plupart des 800 bâtiments de la Ville sont au-dessus des 0,5, grâce aux efforts entrepris, avec l'aval du Conseil municipal, que le magistrat remercie pour le déblocage des crédits d'investissements. Il poursuit en déclarant que son département fonctionne très bien. Il souligne le fait que, comme demandé par le Conseil municipal, les investissements ont été réduits à une somme de 130 millions et ce cap est tenu, grâce au monitoring mis en place, même s'il faut s'attendre à des dépassements (entre 10 et 20 millions) pour les deux années à venir, à cause notamment des grands travaux tels que les Minoteries, la Nouvelle Comédie et le Grand Théâtre, par exemple. Ces investissements sont cependant

plus que nécessaires. Il rappelle à ce titre que les économistes recommandent unanimement aux collectivités publiques d'investir, afin de mettre en place des politiques anticycliques, et de favoriser le développement des PME qui en ont besoin afin de sauvegarder leur potentiel ainsi que les emplois qu'elles créent. Le magistrat conclut en déclarant que l'Etat, qui investissait à hauteur de 700 millions de francs par année, ne le fait plus qu'à hauteur de 500 millions, créant ainsi un manque à gagner conséquent.

Questions

Détail des investissements: à quoi correspondent les recettes indiquées?

(Annexe 17: Dépenses totales d'investissement de la Ville de Genève et taux de réalisation et annexe 20: Détail des dépenses d'investissement classé par ordre décroissant des dépenses brutes)

M. Pagani répond que ce document contient un graphique qui illustre les efforts effectués pour faire rentrer l'argent dans les caisses. Ces recettes reposent notamment sur les subventions que la Ville reçoit lorsqu'elle assainit des réseaux de canalisations sous route, en application du principe de pollueur payeur, par exemple.

Provenance des recettes pour la passerelle de la Paix (Annexe 20)

M. Pagani répond que Berne a payé une partie de cette passerelle car il s'agit d'un projet structurant pour l'agglomération, à l'instar par exemple de la piste cyclable du pont du Mont-Blanc. La passerelle a coûté 16 millions de francs. La Ville a reçu 4 millions de francs de la part de la Confédération.

Méthode Stratus

M. Macherel indique que la méthode utilisée à Genève s'appelait MER et que Stratus s'en inspire mais a été développée à Zurich. Cette méthode est basée sur treize éléments de constructions. Chaque élément est évalué pour lui-même sur une échelle de 0 (ruine) à 1 (neuf) puis une moyenne arithmétique est effectuée donnant ainsi la note globale du bâtiment. Pour le parc immobilier de la Ville de Genève, un objectif de 0.7 est globalement admis comme étant une moyenne acceptable. Si le résultat de la moyenne est inférieur à 0.5, il faut entreprendre une rénovation complète. Depuis 2016, l'évaluation concerne non seulement le patrimoine financier, mais également le patrimoine administratif et public par typologie (écoles, bâtiments sportifs, etc.). Le rapport y relatif est en cours de rédaction et sera transmis à la CF et à la CTC soit au début de l'été, soit à la rentrée prochaine.

Volume des investissements

Un commissaire rappelle que la limite des investissements antérieure – qui était de 95 millions de francs environ – a été systématiquement dépassée. Il se réfère aux dépassements prévus pour 2016 et 2017 dont M. Pagani a parlé, pour affirmer que, selon lui, les investissements sont constamment trop élevés. Il recommande de ralentir le rythme et de faire preuve de modération.

M. Pagani précise que les dépassements envisageables pour les deux prochaines années concernent un montant global de 10 à 20 millions de francs.

Il rappelle que les dépenses nettes moyennes annuelles, calculée sur les quinze dernières années, s'élèvent à un montant de 113 millions et que le budget net est de 111 millions. Cela démontre bien qu'il n'y a pas de gaspillage. Il souligne le fait que le seul moyen de contrôler les investissements consiste à décider de la période de commencement des chantiers. Or, il reprend l'exemple du Grand Théâtre et des Minoteries pour illustrer cette nécessité d'entamer ces chantiers et mettre en évidence l'impossibilité de reculer ou d'étaler ces projets. Il ajoute que si les coups de frein sont insupportables pour la machine administrative, les coups d'accélérateur brutaux le sont tout autant. Il conclut en disant que tout est mis en œuvre afin de lisser au mieux ces investissements et demande aux commissaires de lui faire confiance.

Ligne 141 et 59994 francs relatifs au film de promotion Charles-Galland indiqués: s'agit-il du film de promotion du MAH qui passait dans les médias? Ce montant participe-t-il du budget utilisé par le département de la culture et y a-t-il d'autres parties du budget communication du département des constructions et de l'aménagement qui ont servi à la promotion du projet MAH+? Sur quel crédit d'étude ce montant a-t-il été ponctionné? (Annexe 20)

M. Pagani répond qu'il s'agit effectivement d'un montant relatif au département de la culture et qu'il faut par conséquent poser la question à M. Kanaan. M. Pagani rappelle que son département a fait office de prestataire de service mais que l'argent indiqué provient du département de la culture. La dépense est certes budgétée mais elle n'est pas contrôlée par le DCA. (Annexe 22)

Ligne 88 (Charles-Galland). Ce montant a-t-il trait à une étude?

M. Macherel répond qu'il s'agit du crédit d'étude global qui a été voté. En 2015, la somme des factures des mandataires, pour cet objet-là, s'est élevée à 170 511,90 francs.

Est-il possible d'avoir le détail relatif à l'ensemble des dépenses par étude?

M. Macherel répond que le crédit d'étude n'est pas encore bouclé. Il rappelle que le résultat de la votation a eu pour conséquence de mettre fin aux mandats et que la Direction du patrimoine bâti est en train de contrôler les factures des tâches effectuées jusque-là. Les normes SIA sont très strictes en ce qui concerne les différentes étapes du projet. Un contrôle des factures des mandataires est en train d'être effectué, afin de d'assurer qu'elles correspondent bien à ce qui a été fait jusqu'à la phase actuelle.

M. Pagani ajoute qu'un conseiller municipal a déposé plainte devant la Cour des comptes en ce qui concerne l'utilisation d'une partie d'un crédit d'étude voté par le Conseil municipal et destiné à investiguer un plan B relatif au MAH sous les Casemates, en prétendant que le Conseil administratif avait abusé de ce crédit en l'utilisant à mauvais escient. Cependant, la Cour des comptes a constaté que le Conseil administratif avait fait bon usage de ce crédit de 500 000 francs et en a informé le conseiller municipal demandeur. Concernant le bouclage du crédit, celui-ci n'a en effet pas encore eu lieu.

Il informe qu'il a personnellement protesté contre l'amortissement en un coup (dans les comptes actuels) des 7 millions de francs – qui devaient au préalable l'être sur cinq ans – avant que ce crédit ne soit bouclé. En effet, il ignore pour l'instant ce qui pourra être gardé en lien avec les travaux déjà effectués (études géotechniques, études relatives à la rénovation du bâtiment, etc.). Il insiste sur le fait que la situation actuelle est particulièrement inconfortable.

Est-il possible d'obtenir une liste exhaustive des études réalisées dans le cadre du projet relatif au MAH et de ce qui pourrait encore être utilisé?

M. Pagani confirme que cette liste sera transmise mais répète que concernant les éléments réutilisables en lien avec ces études, il faudra attendre le bouclage. (Annexe 22)

Pourquoi l'amortissement s'est-il fait dans les comptes 2015 et pas en 2016, par exemple?

La question doit être posée à M^{me} Salerno ou à M^{me} Heurtault Malherbe.

Le président de la commission des travaux et des constructions (CTC) explique que la commission avait posé la même question et qu'elle avait obtenu une réponse peut-être un peu plus complète: la problématique repose tant sur le bouclage du crédit que sur la potentielle réutilisation d'éléments de ces études pour d'autres projets à venir (Annexe 15).

Rapport de la commission des travaux sur les comptes 2015 (Annexe 15)

Le président de la CTC aborde brièvement les points saillants des travaux de la commission, en l'absence du rapporteur.

Les comptes ont été acceptés par cinq pour (3 S, 1 EàG et 1 Ve), un contre (1 LR) et sept abstentions (2 DC, 2 LR, 1 UDC et 2 MCG). Les abstentions s'expliquent notamment par le fait que les investissements ont été dépassés de 1,6%, soit de 2 millions de francs sur 130. La deuxième raison expliquant ces abstentions repose sur la question des amortissements du MAH. Une troisième raison est liée aux 3 millions de francs destinés au Grand Théâtre et qui ont été transférés provisoirement par le département.

Le président conclut en déclarant que M. Macherel s'est engagé à répondre à deux questions par écrit, l'une est en lien au coût des assurances maladie et accident du génie civil et l'autre a trait à une demande de précisions quant aux 23 377 francs figurant à la ligne «dédommagement des collectivités publiques». (Annexe 16)

M. Pagani informe qu'il reviendra sur cette problématique du Grand Théâtre et de l'Opéra des Nations avec une proposition spécifique. Il rappelle que la CTC a supprimé la ligne consacrée aux «divers et imprévus» (soit 4,7 millions) et que pareille suppression pour un vieux bâtiment comme le Grand Théâtre est catastrophique. Il explique que ces divers et imprévus sont fréquents dans un chantier tel que celui du Grand Théâtre et il en donne un exemple survenu récemment. Le magistrat explique qu'il reviendra en septembre avec une proposition demandant de rétablir la ligne des divers et imprévus afin de pouvoir terminer le chantier dans les temps.

Concernant l'Opéra des Nations, le magistrat rappelle qu'il y a deux ans il n'existait plus de projet de substitution au Grand Théâtre car le BFM coûtait en déficit de saison 4,5 millions. Il a donc acheté ce théâtre qui était budgété à 7 millions plus ou moins 50%. Cependant la facture finale est aujourd'hui de 13 millions. Cette structure a été financée par des mécènes mais il manque des fonds. Trois millions de francs octroyés par l'ACG «pour les travaux du Grand Théâtre» ont été transférés, avec l'accord de l'ACG, au projet de l'Opéra des Nations afin de permettre son financement. Le magistrat conclut en déclarant qu'il ne désespère pas de voir le projet de l'Opéra des Nations entièrement financé par des privés.

M. Macherel confirme que ces 3 millions vont à la Fondation du Grand Théâtre via la Ville. Il explique que l'Opéra des Nations a été financé par l'intermédiaire de la Fondation du Grand Théâtre.

Document «comptes par politique publique»

p. 133: Tous les nouveaux logements construits en Ville ont-ils été construits par la Ville elle-même?

M. Pagani précise qu'un document issu du monitoring imposé par le plan directeur communal sera transmis à la CF. Ce document résume le détail de ce qui est produit (en moyenne 400 logements) sur le territoire municipal par la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, les promoteurs, ainsi que les droits de superficie. Il rappelle que le plan directeur communal fixait la création de 360 logements par année et que le Conseil municipal a voté un PLQ qui encadre l'appui de la Ville à la création de ces logements, notamment par l'achat de terrains et par les droits de superficie accordés aux acteurs actifs dans les logements sociaux. Il conclut en déclarant que cette politique a été correctement mise en œuvre et bien suivie jusqu'à maintenant.

p. 133: la zone 3 (développement) est-elle entièrement couverte par le PLQ?

M. Pagani confirme. Il n'y aura donc plus de potentiel à construire, si ce n'est les quelques zones de villas restantes.

p. 133: Fonctionnement du fonds intercommunal d'assainissement

M. Macherel indique qu'avant l'existence du Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), il n'y avait que le réseau primaire – propriété des SIG – qui était financé par une taxe d'épuration proportionnelle à la quantité d'eau utilisée. Le réseau secondaire d'assainissement – propriété des communes – était financé par l'impôt, via des demandes de crédits ou le budget de fonctionnement. Le principe du pollueur payeur a également dû être mis en place pour le réseau secondaire d'assainissement. Une loi cantonale a été votée et celle-ci prévoit désormais des taxes d'épuration tant pour le réseau primaire que secondaire. Tout cet argent va dans le Fonds intercommunal d'assainissement (donc pas dans le bilan de la Ville) et la question de savoir comment les communes allaient pouvoir disposer de cette somme s'est posée. Une première proposition consistait à effectuer une demande de crédit entièrement couverte par la subvention, soit avec zéro investissement, le Conseil municipal devant tout de même se prononcer puisqu'il s'agit d'un équipement communal.

Cependant, la proposition retenue est celle qui lisse au maximum les dépenses. Elle prévoit de prendre en compte non pas l'investissement mais la conséquence de l'investissement dans les comptes. C'est-à-dire que le fonds paye l'amortissement ainsi que les intérêts de la dette liés à cette dépense. Ainsi, dans chaque proposition, il est précisé que le tout sera amorti au moyen de 40 annuités entière-

ment prises en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement. La Ville de Genève se voit également rembourser les frais d'entretien et de maintenance du réseau puisque les autres communes sous-traitent aux SIG.

p. 133: Echéance de la finalisation de la stratégie pour l'assainissement du bruit routier

M. Pagani répond que les discussions avec le Canton sont difficiles. Il rappelle qu'il a été pris en étau par la population. En effet, il avait demandé des mesures d'assainissement en accord avec le délai de 2018 et aux normes de l'OPB. Cependant, la Direction générale des transports a refusé certaines mesures proposées et a demandé que ces allègements soient publiés dans la *Feuille d'avis officielle*. Or, des habitants de certains quartiers ont fait recours il y a une année, en exigeant de véritables mesures d'assainissement. M. Pagani s'est donc retrouvé à défendre le fait de ne pas réaliser des propositions qu'il avait lui-même présentées. Les autorités cantonales attendent donc le résultat de la votation sur l'initiative et le contre-projet pour éventuellement entrer en matière en vue d'appliquer des mesures plus efficaces en ce qui concerne les 42 km de routes en Ville qui sont, selon la Cour des comptes, de compétence cantonale. Il souligne le fait que les autorités cantonales prennent des décisions de toute autorité sans en assumer les conséquences. Tout est donc bloqué jusqu'à la votation du 5 juin. Il rappelle le litige pendant avec le Conseil d'Etat quant au paiement des 15 à 20 millions de francs d'entretien courant de ces routes d'importance cantonale.

Où en sont les discussions relatives au parking Clé-de-Rive?

M. Pagani répond que la présentation d'une proposition aura lieu bientôt, dès que l'assiette aura été établie, afin d'octroyer un droit de superficie. Il confirme que c'est le département des finances et du logement qui négocie le prix de l'octroi de ce droit de superficie.

Assainissement des routes en matière de bruit: un commissaire en conclut que tout est en suspens en attendant que la répartition entre Canton et communes soit officielle.

M. Pagani confirme. Il rappelle que l'Etat a exigé que tous les ponts et routes soient assainis préalablement à un transfert de propriété. Mais cela est hors de question avant que le litige soit réglé, d'autant plus que cela n'a pas été le cas lorsque la Ville s'est vu, à l'époque, remettre l'ensemble du réseau.

Discussions relatives aux 15 millions de francs de frais de police

M. Macherel rappelle que l'article 20 de la loi sur les routes prévoit que l'Etat verse à la Ville une subvention pour l'entretien de ses routes, par souci d'égalité de traitement avec les autres communes. Or, l'Etat n'a jamais versé le moindre centime jusqu'en 2011. Cette année-là, un montant de 8 millions a été négocié. L'Etat s'est engagé, par voie de convention, à verser cette somme graduellement. L'Etat n'a pas encore versé le total des 8 millions pour l'année 2015, mais s'est engagé par écrit à verser le solde durant les négociations et après la publication du rapport de la Cour des comptes relatif au traitement de ces quelque 42 km de routes. Aujourd'hui, trois possibilités se présentent. La première prévoit un transfert de propriété, c'est-à-dire que l'Etat assume l'entretien de ses routes et crée un système de voirie, mais cela a peu de chance d'être accepté. La deuxième possibilité prévoit qu'on ne change rien à la situation actuelle, mais qu'on établisse une nouvelle convention stipulant que l'Etat verse un peu plus d'argent à la Ville, mais une somme bien en-dessous des coûts réels d'entretien. La troisième possibilité est une sorte de voie intermédiaire qui prévoit une réflexion plus poussée de la répartition des compétences. Néanmoins, M. Macherel fait remarquer que les 42 km représentent 20% du réseau routier de la Ville (sur 240 km) mais 1 million de kilomètres carrés sur les 3 millions de kilomètres carrés au total, puisque les routes cantonales sont plus larges que les routes communales. Il faut donc qu'un montant juste et tenant compte de ces réalités (30% plutôt que 20%) soit versé à la Ville. La pierre d'achoppement des négociations n'est autre que la position du Canton, qui ne veut pas assumer les coûts d'investissement liés aux mesures d'assainissement voulues par l'OPB tout en prenant les décisions y relatives.

Pourquoi l'équilibre avec les frais de police ne correspond-il pas au 15 millions initialement prévus? Demande du détail du décompte sur les carburants et la ristourne fédérale (comptes par service, pp. 37 et 60). (Annexe 18)

Le département a-t-il une stratégie et un planning en lien avec le délai relatif à l'application de l'OPB?

M. Pagani confirme qu'une stratégie est en place, mais qu'il sera impossible de tenir les délais. Il exprime d'ailleurs son inquiétude à ce sujet.

Combien coûtera cet assainissement?

M. Pagani répond que des pistes juridiques sont explorées afin de dénoncer le fait que le Canton se repose sur les communes pour effectuer cet assainissement, en se basant sur le constat logique qu'on ne peut prendre toutes les décisions et ne pas participer aux dépenses y relatives.

M. Macherel précise que la somme totale est divisée entre ce que coûtent les travaux proprement dits et ce que pourrait coûter la conséquence de ne pas assainir. Il poursuit en déclarant qu'à présent la Ville travaille, grâce notamment aux presque 8 millions qui ont été versés sous la rubrique 314 du génie civil, à l'assainissement des axes prioritaires. Cela repose sur un équilibre permettant d'assainir entre 5 et 6 kilomètres par année. Deuxièmement, la baisse de la vitesse autorisée dans les quartiers – les zones 30 – permet de respecter l'OPB. Ces deux mesures relèvent de la compétence de la Ville. Pour ce qui est des autres mesures, comme la baisse de la vitesse pour les tronçons ne respectant pas l'OPB la nuit (malgré le phonoabsorbant efficace le jour) ou l'interdiction d'utilisation de certains tronçons par les véhicules les plus bruyants, cela relève de la compétence du Canton. Il rappelle que les mesures les plus efficaces sont dans l'ordre la pose de phonoabsorbant, puis la réduction de vitesse et finalement la limitation du trafic par endroits. Ces mesures pour l'OPB ne se remarquent pas forcément puisqu'elles reposent sur des lignes usuelles. Cependant, pour les conséquences, on sait déjà que des propriétaires vont se retourner contre les détenteurs de la route en cas de dépassement des limites après le délai de 2018. Or, la question est de savoir qui est le détenteur. M. Macherel informe que, selon un avis de droit, celui qui prend la décision relative à la mesure (en l'occurrence le Canton) est tout autant responsable que le propriétaire (la Ville). Cette piste est actuellement explorée afin de faire comprendre au Canton que si aujourd'hui il s'obstine à ne pas payer les frais d'assainissement qui lui reviennent, cela ne veut pas dire qu'il n'aura pas à assumer les conséquences liées au non-assainissement. Il conclut en déclarant qu'il ne sait pour l'instant pas ce que tout cela va coûter, mais il sait en revanche que si on privilégie le phonoabsorbant et les zones 30, les trois quarts des zones à assainir le seront.

Le phonoabsorbant est-il efficace à faible vitesse?

A 50 km/h la baisse est de 8 dB, tandis qu'à 30 km/h la baisse est de 3 dB.

Combien de logements la Ville a-t-elle construits avec ses fonds propres, pour les comptes 2015?

M. Pagani répond que la Ville ne construit pas avec ses fonds propres mais elle dispose d'un bras armé avec la Fondation de la Ville de Genève pour le logement. Il prend l'exemple de 100 logements créés avec le projet sur l'ancien site Artamis.

Ligne 318, p. 57, comptes 2015 par service («Honoraires et prestations de service») et remarque de la p. 143, comptes 2015 PP («Honoraires et prestations de service: Une partie des frais de pré-études et d'études sont désormais soumis chaque année à la délibération du Conseil municipal sous la forme d'un crédit d'engagement. Cela a permis de soulager de manière importante les rubriques relatives aux honoraires et prestations de services confiées à des tiers.»)

Demande de précision

Concernant les crédits d'études et de pré-études, M. Macherel rappelle qu'il y a quelques mois la commission des finances avait fait deux remarques. La première portait sur le fait que lorsque le crédit était assez conséquent, il ne fallait pas l'inclure dans un crédit d'étude package, car on voulait auditionner le service bénéficiaire. La deuxième remarque portait sur la suppression des lignes génériques, car les montants destinés aux études devraient être prévus dans le budget de fonctionnement. Ce paragraphe sert justement à expliquer ces deux changements.

pp. 144 et 145 («comptes par service»): Tableaux récapitulatifs relatifs aux investissements: Est-il possible de savoir à l'avance le montant des amortissements dans le budget 2017 par exemple?

M. Macherel répond que cela dépend des crédits que l'on termine dans l'année ou que l'on met en exploitation. Il poursuit en déclarant que le DCA dispose d'une liste établie en fonction des fins de chantier qui est transmise au département des finances. La liste est affinée au mois d'octobre, lors des derniers arbitrages budgétaires et en fonction des fins de chantier prévues.

M^{me} Heurtault Malherbe ajoute qu'en matière d'amortissement, on se trouve dans un ordre de grandeur d'environ 80 millions, et que cela est assez stable chaque année.

Document comptes 2015 par service (pp. 53 sq.)

p. 55: non-dépendé en lien avec le traitement du personnel. A quoi est dû ce non-dépendé?

M. Macherel explique qu'une économie globale de 2 millions (soit 5%) a été réalisée. Cela est dû aux postes vacants ainsi qu'aux renouvellements de poste. La Direction des finances tient compte de cela, mais ne l'indique que sur une ligne budgétaire centralisée à la DRH. Il rappelle qu'une demande a été faite afin de ventiler ces postes entre les départements. Ces 2 millions contribuent aux 13 millions globaux pour les postes temporairement vacants.

Le montant dans les comptes 2016 de la subvention relative à la ligne de bus 32 sera-t-il égal à la moitié du montant de 2015 puisque cette ligne ne sera prévue que jusqu'en juin?

M. Pagani informe que la ligne Vieille-Ville (ligne 36) a été électrifiée. Le Conseil administratif a décidé d'arrêter la ligne de la Jonction (ligne 32) à la remise horaire de la mi-décembre 2016. Les TPG ont proposé de fusionner la ligne de la Jonction avec la ligne de l'Hôpital (ligne 35) qui s'arrêtera à la rue des Deux-Ponts. Cela coûtera à la Ville 230 000 francs par année pendant deux ans soit la moitié de ce que cela coûte actuellement. La participation de la Ville est conditionnée à ce que cela soit inscrit dans le futur contrat de prestation liant le Canton aux TPG. On envisage même de faire participer le fonds Emma Louise Zell afin de ne pas passer par le budget de fonctionnement de la Ville.

Crédits d'études relatifs au MAH, normes AIMP et adjudication du marché

Une commissaire rappelle l'historique de la façon suivante: un appel d'offres concernant une réfection légère du MAH (pour un montant de 10 millions de francs) est effectué en 1998 mais sans reposer sur une attribution aux normes AIMP (qui n'existaient pas encore). En 2001, une adjudication est faite au profit d'un bureau d'architectes pour un montant de 14 millions. Un projet à 30 millions a ensuite été présenté par les architectes, avant que la somme totale du projet n'atteigne les 80 millions, puis les 139 millions, finalement. La commissaire se demande pourquoi, durant cette quinzaine d'années, aucun nouvel appel d'offres AIMP n'a eu lieu. Elle aimerait disposer du contrat qui liait la Ville au premier mandataire. Elle aimerait également connaître les avenants de chaque crédit d'étude voté successivement

Les réponses transmises par le DCA figurent dans l'annexe 22.

Séance du 17 mai 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du département, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du département, M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion à la direction du département, M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel et de M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports

MM. Lathion, président de la commission des arts et de la culture (CARTS), Scherb, rapporteur de la CARTS sur les comptes 2015, Gisselbaek, président de la commission des sports (CS), et Zogg, rapporteur de la commission des sports sur les comptes 2015, sont présents en début de séance

Les rapports de commission figurent en annexe. (N^{os} 23 et 24)

M. Lathion relate brièvement les travaux de la commission. Concernant les grandes remarques, il souligne l'étonnement des membres de la CARTS relatif à l'amortissement en un coup de l'investissement du MAH (7 millions de francs) au lieu des cinq annuités qui constituent la règle habituelle. M. Lathion indique que la CARTS a approuvé les comptes 2015, malgré l'abstention des membres du Parti démocrate-chrétien. Le président adresse ses remerciements au rapporteur qui a fait diligence et aux services du département pour leur collaboration très constructive et les réponses très complètes données.

M. Scherb renvoie au rapport écrit qu'il a rédigé et souligne que la procédure habituelle pour les comptes a changé. Les commissions spécialisées ont été, cette fois-ci, saisies de l'étude des comptes tandis que, dans le cadre du budget, les questions sont préparées à l'avance par les commissaires siégeant dans les commissions spécialisées et transmises à la CF. Le rapporteur insiste sur la dimension extraordinaire qu'a représenté l'amortissement en une fois du crédit d'étude Charles-Galland (MAH) imposé par M^{me} Salerno. Malgré cela, les comptes ont en effet été approuvés par la CARTS. (Annexe 23)

M. Gisselbaek précise que la CS est une commission particulière car il s'agit d'un «fan club» des services de M. Kanaan. Néanmoins les membres de la CS ont tout de même été étonnés par l'amortissement du MAH, même si les discussions ont plutôt tourné autour de problèmes liés au budget. Les comptes 2015 ont été approuvés par la CS malgré l'abstention de l'ensemble de la non-gauche (car ces groupes déploraient les manques d'investissements dans le sport), excepté l'Union démocratique du centre. En conclusion, il n'y a pas de remise en doute de la bonne tenue des comptes par les services de M. Kanaan, que le président remercie pour la précision et la rapidité de leurs réponses.

M. Zogg souligne le fait que les abstentions s'expliquent par le fait que les groupes concernés déploraient les manques d'investissements dans le sport au

profit de la culture. Les services de M. Kanaan ont rappelé qu'une partie du subventionnement au sport s'effectue par le bénévolat lors des diverses manifestations. Un autre élément a été déploré: un non-dépensé de 711 000 francs. Les services de M. Kanaan ont justifié cela par le fait qu'un changement de règlement était survenu durant l'année 2015, ne permettant plus de renouveler certains contrats de prestations. (Annexe 24)

M. Kanaan rappelle en préambule de son intervention que les comptes constituent une forme de contrôle de gestion.

Il aborde ensuite la dimension «culture» de son département. Afin d'illustrer la richesse des événements qui sont survenus durant l'année 2015, il donne l'exemple de l'important travail effectué pour le bouclage du financement de la Nouvelle Comédie ainsi que le dossier du désenchevêtrement des tâches entre la Ville de Genève et le Canton dans lequel les travaux relatifs au domaine de la culture ont bien avancé (projet de loi déposé); un peu plus que pour le sport. Concernant les musées, il salue l'excellente synergie qui s'est mise en place entre l'ensemble des acteurs au sein de la Conférence des musées genevois, initiée par la Ville. Il précise qu'il semble important de pousser les musées et les autres institutions théâtrales, etc. à se tourner vers une nouvelle population de manière générale et plus particulièrement d'attirer des visiteurs de Suisse alémanique, face aux difficultés imposées par le franc fort. Il informe que les résultats de l'étude visant à évaluer le poids de l'économie culturelle et créative à Genève seront connus à l'automne. Il poursuit en expliquant que l'Opéra des Nations est un franc succès, ce qui peut entraîner des envies de le pérenniser, alors qu'il se situe hors murs et n'est que provisoire, en attendant la fin des travaux du Grand Théâtre. Il explique que la collaboration est également bonne voire exemplaire en matière culturelle entre les différents acteurs du Grand Genève. Le magistrat conclut sa présentation relative à la culture en informant que l'adoption par le Conseil administratif du code de déontologie en matière de partenariat public-privé (également dans le sport) a aussi été un événement important qui intéresse bon nombre d'entités ailleurs en Suisse.

Concernant le sport, le magistrat souligne le fait que les budgets d'entretien sont passés de 700 000 francs par an à 1,4/5 million par année, ce qui va permettre de rattraper les retards accumulés dans les infrastructures et d'améliorer concrètement la vie des usagers. Il estime qu'il sera nécessaire de poursuivre les études relatives aux besoins des usagers afin de mettre en place les réponses adéquates notamment grâce aux structures déjà existantes, en poussant par exemple le Canton à ouvrir les salles de sport des cycles d'orientation, etc. Le magistrat évoque également l'adaptation des horaires d'ouverture en prenant l'exemple des piscines des Vernets et de Varembe dont l'ouverture avancée d'une demi-heure le matin s'est révélée très bénéfique. Il aborde ensuite le progrès qu'a représenté l'entrée de Genève dans les réseaux fédéraux (également pour la politique culturelle) qui est essentielle pour la deuxième ville du pays, afin de pouvoir faire profiter de

son expérience et de profiter de celles des autres. Il donne l'exemple du cofinancement entre différentes communes qui est en vigueur à Nyon et dont les clefs de répartition sont susceptibles d'intéresser la Ville de Genève pour ces prochaines années. Il expose ensuite les projets importants que représentent les sites du Bout-du-Monde-Vessy, de la Queue-d'Arve et des Vernets. Le magistrat informe enfin que les investissements prévus dans le sport pour les quinze prochaines années égaleront ce qui s'est fait dans la culture ces douze dernières années (soit 350 millions de francs), sous réserve, il le précise, de validation par le Conseil municipal, tout en insistant sur la nécessité de ces investissements au vu des saturations et du vieillissement que connaissent les infrastructures de la Ville.

Le magistrat passe ensuite la parole à M^{me} Bachmann pour qu'elle mette principalement en évidence les grands écarts entre budget et comptes.

M^{me} Bachmann passe en revue le document distribué aux commissaires (Annexe 26). Elle précise tout d'abord que l'excès de charge s'explique par l'amortissement en une fois du crédit d'étude Charles-Galland pour le MAH.

Concernant les recettes, les services du département jouissent d'une position particulière car leurs activités peuvent générer du revenu. M^{me} Bachmann expose ensuite les différentes formes de revenus en soulignant la part importante que constituent le mécénat et le sponsoring, avant d'aborder la question des subventions acquises et de celles à redistribuer. Elle explique ensuite les éléments relatifs aux charges et revenus de personnel liés aux quelque 1200 employés du département qui représentent 1060 postes (équivalent temps plein). Elle explique que 3,5% de postes vacants est un taux tout à fait acceptable proportionnellement au nombre total d'employés du département. Elle aborde ensuite les différents excédents de charges en expliquant notamment que 93% de ces dépassements sont contrebalancés soit par une proposition soit par un compte-bilan. Concernant le non-dépensé mentionné par le rapporteur de la commission des sports en début de séance, 95% de ces 700 000 francs concernent des lignes et 5% des fonds.

Elle conclut en déclarant que le budget du département est stable et que les charges sont globalement maîtrisées.

Questions

pp. 4 et 6: rapport CARTS (Annexe 23)

EdS du Musée d'art et d'histoire (MAH): pourquoi ne pas avoir décidé d'internaliser les postes en question, puisque la Ville en a besoin?

M. Kanaan explique que l'argent n'égale pas des postes. Il rappelle ensuite que beaucoup d'EdS ont été internalisés (le taux d'insertion du département dépasse les 50% d'intégration) et que cela constitue une priorité. Il donne l'exemple de

la bibliothèque municipale où huit EdS ont pu être stabilisés. Le DCS cherche le plus possible à internaliser ces personnes. Cependant, en l'occurrence, l'employeur direct de ces EdS (Artraction) résilie ses contrats, car il se retire du système genevois, après que l'Office cantonal a décidé de ne plus le financer. Le magistrat conclut en déclarant que tout est entrepris pour recaser ces postes mais il n'y a pas d'automatisme. De plus, les disponibles budgétaires ne permettent pas d'embaucher quelqu'un.

N'est-il pas possible d'anticiper une internalisation pour l'année 2017?

M. Kanaan répond que la demande de nouveaux postes sera portée dans les arbitrages pour le projet de budget 2017. Il rappelle que depuis 2011 la priorité est donnée aux EdS sans pour autant qu'il y ait d'automatisme.

Il est rappelé qu'une ouverture de poste équivaut à demander un autre profil. Pourquoi ne peut-on pas garder les personnes qui travaillaient jusqu'à maintenant puisqu'elles faisaient très bien le travail?

Citant l'exemple de l'Ariana, M. Kanaan explique que les EdS qui ont postulé suite à l'annonce pour un poste d'agent de sécurité ont été reçus dans le processus de sélection.

M^{me} Bachmann rappelle que les EdS effectuaient un travail de surveillant et qu'à présent c'est un agent de sécurité qui est recherché, ce qui n'est pas la même chose. M^{me} Bachmann rappelle que cette année tous les postes de surveillant ont été reconduits auprès d'EdS jusqu'à la fin de l'année. Elle rappelle que la Ville de Genève n'est pas l'employeur.

Une commissaire se demande si le travail fait actuellement ne peut pas être remplacé.

M. Kanaan confirme. Il s'agit d'effectifs en moins, même si cela est financièrement profitable pour la Ville, d'où la demande de postes supplémentaires, mais la question est de savoir si elle survivra aux arbitrages budgétaires, ce qui n'est pas sûr. Le magistrat conclut en déclarant que ces personnes resteront en poste jusqu'à la fin de l'année 2016.

Détail des 19,6 ETP en cours de recrutement afin de comprendre pourquoi il est impossible de puiser dans les postes vacants pour créer de nouveaux postes

M^{me} Bachmann confirme qu'elle transmettra la liste détaillée dans son état du 29 avril. (Annexe 29)

Se référant au tableau des recettes, un commissaire demande s'il est possible d'obtenir un tableau résumant l'évolution des dons et du sponsoring durant les dix dernières années.

M^{me} Bachmann distribue un tableau donnant le détail actuel. Elle confirme qu'elle tentera de faire le tableau demandé mais informe que cela nécessitera de réconcilier l'ensemble des lignes d'imputations. Elle ajoute que dès 2017 un système de reporting sera en vigueur pour l'ensemble de l'administration municipale, ce qui rendra le tout beaucoup plus clair en se basant sur l'extraction des lignes à six positions.

Le détail a été transmis sur cinq ans. (Annexe 28)

Que se passe-t-il culturellement au niveau du Grand Genève?

M. Kanaan répond au sujet du Grand Genève en donnant des exemples d'associations régionales de coopération qui regroupent notamment les communes des deux départements voisins de l'Ain et de la Haute-Savoie, dans le cadre de l'Association régionale de coopération (ARC) et de sa collaboration avec l'ACG. Il déclare qu'il y a historiquement beaucoup plus de projets transfrontaliers (grâce au financement européen) qu'intra-genevois. Néanmoins, les autorités administratives du Grand Genève ont décidé de se focaliser sur le projet d'agglomération et de mobilité en évacuant toutes les autres dimensions de coopération, y compris la culture.

Est-il possible de redistribuer les recettes du mécénat et du sponsoring qui n'ont pas été utilisées?

Au sujet du mécénat, le magistrat précise que les sommes allouées sont toujours liées à un projet précis.

Les activités soutenues par le mécénat ont-elles finalement coûté plus qu'indiqué?

M. Kanaan répond qu'un mécène ne paye jamais l'ensemble d'une activité. Il s'attend, et il est en droit de le faire, à intervenir en complément à la prestation d'un service public de base. La Ville doit en effet assumer sa part de travail, même s'il est vrai qu'il arrive qu'une exposition soit financée majoritairement par des tiers.

Le commissaire demande un tableau indiquant ce que les événements qui ont profité du mécénat ont réellement coûté (Annexes 27 et 30).

Le magistrat répond que le mécénat permet d'obtenir une certaine valeur ajoutée. La Fête de la musique coûte bien évidemment plus que 35 000 francs. Le

magistrat précise, afin d'illustrer le fait, que la Ville assume ses responsabilités et ne cherche pas à tout prix à faire payer ses charges par des tiers; par exemple une marque de boisson énergisante l'avait approché afin de proposer son sponsoring des événements sportifs et il a refusé pour des raisons éthiques.

M^{me} Bachmann souligne le fait que Genève a la chance de voir la majeure partie des expositions être financées par des fonds publics, contrairement à Bâle ou à Zurich où pas moins de 40% des expositions sont financés par des fonds privés et où il faut connaître les sponsors et leurs préférences pour établir les budgets d'exposition.

Pourquoi, concernant le MAH, le résultat de l'amortissement des 14 millions initiaux par les 7 millions d'un coût est de 3 millions et pas de 7 millions comme le voudrait logiquement la soustraction?

Au sujet du MAH, le magistrat souligne le fait qu'il y a eu plus de revenus que de charges supplémentaires, sans compter l'amortissement extraordinaire des crédits d'étude.

Un commissaire souhaite obtenir un tableau montrant la proportion du mécénat dans le coût global des manifestations.

M. Kanaan informe qu'un tableau avec un échantillon d'exemple sera effectué. (Annexe 30)

Budget communication du MAH et demande de détail à ce sujet. La Ville a-t-elle collaboré avec l'agence de relations publiques et l'atelier de graphisme du Cercle de soutien?

M. Kanaan confirme que son département et ses services collaborent régulièrement avec l'atelier de graphisme en question, notamment, car il est basé dans le marché genevois. Il poursuit en déclarant qu'il voit très bien où la question veut en venir et estime que cela s'apparente à du harcèlement. La votation a été gagnée par les opposants au projet relatif au MAH, néanmoins certains continuent de prétendre que les autorités ont détourné des fonds publics à des fins illicites. Or, la Cour constitutionnelle a balayé ces accusations; la Cour des comptes, qui en a été saisie a balayé également les reproches formulés. Il aimerait à présent passer à autre chose. Il confirme néanmoins qu'il peut transmettre le détail du budget communication qui était somme toute assez conséquent, ainsi que la liste des mandataires. Cependant, il précise que si l'agence de communication a collaboré avec le Cercle de soutien – et a donc été financée par des fonds privés de soutien – le Conseil administratif, lui, n'a pas collaboré avec ce bureau durant la campagne.

Annexe 32: deuxième complément à l'audition du DCS. Les annexes à la lettre du magistrat ne sont pas jointes au présent rapport.

Le film qui a été diffusé dès l'été passé sur la chaîne D8 est-il compris dans ce montant? La chaîne D8 a-t-elle diffusé le spot à titre gracieux?

M. Kanaan répond par la négative car il s'agit d'un investissement, compris dans le crédit d'étude complémentaire voté par le Conseil municipal. Il souligne le fait qu'il a été répondu plus d'une fois à cette question. Le Conseil municipal a voté un crédit d'étude complémentaire en 2012 qui comprenait un volet information pour le film et pour la maquette. Le détail peut être fourni, puisque le bouclage des dépenses aura lieu bientôt. Au sujet de D8, le magistrat confirme que rien n'a été payé et que cela a été démontré à de multiples reprises déjà. (Annexes 19 et 22)

MAH: Les 400 000 francs consacrés à la communication dans le crédit d'étude du département des constructions et de l'aménagement (DCA) ont-ils été utilisés par ce dernier ou par le département de la culture et du sport (DCS)?

M. Kanaan répond que le crédit a été piloté par le DCS mais toujours en étroite collaboration avec le DCA.

L'exposition temporaire MAH+ faisait-elle partie du budget communication? Demande de la liste exhaustive des dépenses en lien avec le MAH (ligne 318510-50-60 «honoraires pour établissement de projet»).

Le magistrat confirme. (Annexe 32). Les annexes à la lettre ne sont pas jointes au présent rapport.

Amortissement du crédit d'études MAH en une fois et pas sur cinq ans: le groupe EàG s'étonne politiquement de cette pratique, alors que cela aurait pu aboutir à un non-dépensé de 47 000 000 francs qui de fait n'ont pas été dépensés en 2015.

M. Kanaan rappelle que cette façon de faire émanait d'une proposition de M^{me} Salerno. Il rappelle que des dépenses ont été faites avant de passer devant le Conseil municipal et le peuple et qu'il a été décidé d'amortir les coûts de cette façon.

Que se serait-il passé si le Conseil municipal n'avait pas été d'accord avec cette façon de faire?

M. Kanaan répond que l'amortissement a été effectué et que l'on ne peut plus revenir là-dessus.

Une commissaire estime qu'il serait judicieux que le Conseil administratif retienne, pour les prochaines années, que ce genre de pratique n'est pas optimal.

M. Kanaan transmettra cette remarque. Il souligne néanmoins que ce qui a été amorti représente des dépenses en moins pour les prochaines années.

Stratégie du département en matière de mécénat et de sponsoring

M. Kanaan explique que le mécénat consiste en un don sans contrepartie – hormis la mention du nom du mécène, si ce dernier le souhaite –; dès que cela implique une contrepartie, il s'agit de sponsoring. Il faut que la démarche reste en accord avec le code de déontologie. Le marché du sponsoring est assez étroit à Genève. Hormis certaines banques privées et quelques autres entreprises genevoises, les décisions relatives à de gros projets sont prises depuis les sièges nationaux ou internationaux des entreprises.

Document «Comptes 2015 par PP»

pp. 148-149: En quoi consiste l'émergence de projets dans le domaine de la coopération régionale; à quoi sert concrètement la conférence des musées et comment l'étude sur l'impact économique de la culture a-t-elle été réalisée? Enfin, quelle est la situation du Pavillon de la danse?

Coopération régionale

M. Kanaan explique que la coopération régionale traite d'enjeux au niveau de la liberté de mouvement des artistes et du public, et vise à favoriser les liens régionaux à travers des projets culturels. Le magistrat souligne l'importance d'en discuter dans un cadre politique, qui repose sur la réunion tous les deux ans des responsables régionaux afin de discuter des obstacles et des outils à disposition pour y remédier.

M^{me} Keller ajoute que des séances réunissant tous les délégués culturels ont lieu tous les deux mois. Ces réunions permettent d'organiser des tournées, des coproductions, etc. Ces mesures sont moins visibles mais sont très concrètes en termes de soutien aux artistes.

M. Kanaan rappelle que le marché du logement à Genève étant ce qu'il est, il est question de mettre à disposition des espaces et des locaux dans les zones frontalières pour les artistes. Si ces locaux sont loués à prix préférentiels, le soutien de la Ville de Genève est tout de même nécessaire, via des ancrages institutionnels et des mécanismes de coopération. Globalement les synergies sont bonnes, même si le fait que les organes dirigeants du Grand Genève ont évacué la culture de leurs priorités a fait naître d'importantes inquiétudes.

Conférence des musées

Il s'agit simplement de mettre à disposition un cadre permettant une collaboration et une mise en commun des données de fréquentation, d'analyse des publics, etc.

M^{me} Bachmann ajoute qu'il est également question de promouvoir l'importante et très diverse place muséale genevoise, qui ne comprend pas moins d'une quarantaine de musées. Cette promotion permettra des apports en termes de visiteurs et de rayonnement pour toutes les institutions. Un résultat a déjà été obtenu à savoir que tous les directeurs de musée ont décidé de faire un lancement de saison commun en septembre, ce qui est une première. En février les musées auront pour habitude de communiquer, tous ensemble, les chiffres de fréquentation. Un portail internet sera lancé en septembre également. Ce site web permettra de placer l'ensemble des musées genevois sous le même logo et d'en faciliter la connaissance par le public. Une campagne d'affichage est également prévue pour cette période de l'année.

M. Kanaan aborde ensuite la question des études sur l'impact économique de la culture. Cette démarche s'est inspirée de ce qui a été fait à Bâle et à Zurich. L'enjeu reposait sur la méthode à utiliser afin de définir précisément le périmètre de ce qui est pris en compte. L'Université, le Canton, la CCIG ainsi que la HEG (qui est le mandataire effectif) ont été impliqués dans cette étude dont les résultats seront connus à la rentrée. Le poids de l'économie créative (métiers subventionnés et indépendants) à Zurich a été estimé à près de 10% du PIB zurichois, ce qui est conséquent. Le code de déontologie qui s'insère dans ce développement sera appliqué à toutes les politiques publiques de même pour le système de reporting; tout cela sera présenté au Conseil administratif, une fois que cela sera rodé.

Pavillon de la danse

Au sujet du Pavillon de la danse, les derniers arbitrages sont en cours afin que l'ensemble du projet corresponde au PFI. Le dépôt devrait avoir lieu en septembre.

Budget de communication de tout le département

M. Kanaan répond qu'il s'agit de la ligne 310 notamment, et aussi de certaines dépenses sur la ligne 310. Il précise cependant que cette ligne n'englobe pas les subventionnés qui gèrent eux-mêmes leur communication. De plus, la ligne 310 a trait aux supports imprimés alors que le mandat d'une agence s'insère dans la ligne 318. Il faudrait donc isoler le tout. Le magistrat propose de fournir un tableau basé sur un échantillonnage et une estimation. (Annexe 27)

Désenchevêtrement des tâches en lien avec la culture, où en est-on?

M. Kanaan répond que depuis son audition devant la CF (ndlr: fin avril 2016) rien n'a changé, hormis le fait qu'il a été auditionné entre-temps par la commission des affaires régionales du Grand Conseil, dont on attend la décision, par rapport aux accords passés avec le Conseil d'Etat.

Quels sont les impacts concrets pour la Ville, que l'on peut dégager grâce au premier projet de loi?

M. Kanaan répond que les discussions devant la commission du Grand Conseil, lors de son audition, ne portaient pas sur le premier train de lois mais principalement sur les grandes institutions et sur les effets fiscaux. Il informe que les autorités cantonales commencent à se rendre compte – malgré des avertissements préalables – que si le Grand Théâtre devient cantonal, cela signifie une contribution plus importante des contribuables cantonaux, par rapport aux habitants de la Ville.

Demande de précision sur le fait que le Conservatoire et Jardin botanique de la Ville de Genève (CJB) cultive à présent un jardin 100% bio

M. Kanaan répond que toute la filière ainsi que le recyclage des déchets sont écologiques. Aucun jardin botanique n'y était arrivé jusqu'à présent. De plus, on a trouvé des produits de substitution aux produits chimiques utilisés pour la conservation des espèces rares. Les responsables du label Bio Suisse, qui est décerné de façon extrêmement sévère, notamment à l'agriculture, ont confirmé que le CJB était conforme aux normes.

Rapport relatif à la vision stratégique 2015-202 des bibliothèques; la LRT prend-elle à sa charge l'ensemble des éléments qui concernent le livre?

M. Kanaan répond que ce rapport sera présenté au Conseil administratif la dernière semaine de mai, puis au Conseil municipal voire devant la CARTS si elle le souhaite. Il rappelle la diversité des bibliothèques qui se trouvent en Ville de Genève (municipales, musées, scientifiques, culturelles, etc.). Il est question de mettre en place des projets communs notamment dans le domaine de la numérisation.

Concernant la LRT, le Canton reprendrait l'aide aux auteurs, aux éditeurs et aux libraires, la Maison Rousseau et littérature (MRL) et la Fondation pour l'écrit – qui soutient le Salon du livre – mais pas les bibliothèques, à l'exception éventuellement de la BGE, comme cela est fait dans les autres cantons, d'autant plus

que la BGE renferme l'ensemble du patrimoine cantonal. Néanmoins, cela est encore sujet à discussion.

p. 151: Les actions menées par la Conférence des directeurs de musée s'inscrivent-elles dans les dépassements des lignes 31 et faut-il à ce titre envisager à l'avenir une réévaluation du budget de communication pour lui permettre de fonctionner?

M. Kanaan rappelle que les dépassements dans ce genre de domaines sont toujours compensés par des recettes supplémentaires. Il précise que la Conférence des directeurs de musée ne s'inscrit pas dans ce cadre puisqu'elle n'a pas de budget propre. Chaque musée fait avec les moyens dont il dispose.

p. 156: «subventions redistribuées» (37). La Ville de Genève participe-t-elle également au Fonds intercommunal (FI), quand bien même elle est à la base du financement des festivals tels que celui de la Bâtie ou Antigal, etc.?

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une sorte de mutualisation. Il explique que le FI est alimenté en fonction des capacités financières de chaque commune. Chaque année, ce fonds distribue environ 15 millions de francs. Sur ce montant, la Ville récupère, par exemple, 2,5 millions par année pour le Grand Théâtre, auxquels ont été rajoutés – une seule fois – 3 millions de francs pour le chantier.

M. Kanaan explique que le chantier du Grand Théâtre est basé sur un crédit de 60 millions voté par le Conseil municipal, après avoir biffé le poste «divers et imprévus». M. Pagani estime, dans le cadre de travaux aussi complexes, que ce poste lui manquera. Les travaux destinés à la façade et à l'avant-foyer vont être réalisés de façon minimale, voire pas du tout. Si un mécène décidait d'intervenir pour rénover l'avant-foyer, cela constituerait un bonus. En ce qui concerne l'Opéra des Nations, qui est un projet piloté par la Fondation du Grand Théâtre – certes avec l'appui de la Ville – cette structure a été financée en grande partie par des mécènes mais il manque des fonds. Le FI a alloué 3 millions – en donnant son accord pour que cela soit utilisé pour l'ensemble de l'opération – et ce montant a été utilisé pour l'Opéra des Nations. Il ne s'agit donc pas d'un prêt. Malgré cela, il est encore nécessaire de faire le tour de mécènes afin de couvrir les coûts supplémentaires du projet. Il est possible que pour les deux chantiers, il manque de l'argent, bien qu'il ne soit pas encore certain que M. Pagani ait besoin du poste «divers et imprévus».

p. 162, ligne 365: Qu'a-t-il été entrepris pour favoriser l'accès à la culture?

M. Kanaan rappelle que le dispositif de base existe depuis longtemps déjà. Il repose sur les tarifs préférentiels, le chéquier culture etc. A présent, par exemple, l'accompagnant peut également bénéficier du chéquier culture. Les obstacles à la

culture ne sont pas uniquement de nature tarifaire, c'est pourquoi des structures de médiation ont été mises en place, à destination principalement des jeunes. (Détail pp. 168 sqq document par politique publique)

p. 163: Différence de subvention pour La Pie

M^{me} Keller répond que cela s'explique par l'entrée en vigueur du nouveau règlement, qui prévoit d'attendre la liste des projets prévus pour l'année par l'association avant de verser la subvention. Or, il s'avère que La Pie avait moins de projets pour cette année.

p. 164: Baisse de subvention pour le Théâtre Pitoëff

M^{me} Keller rappelle que le Théâtre Pitoëff a joué le rôle de rocade pendant les travaux de l'Alhambra et que l'argent n'a donc pas été affecté à des manifestations théâtrales bien qu'il y en ait eu quelques-unes. Elle informe que c'est la Compagnie d'Eric Devanthery qui a remporté le concours de résidence d'artiste au sein du Théâtre Pitoëff et qu'elle s'y est installée en septembre seulement. Ce qui explique le non-dépensé. En revanche, en 2016, l'ensemble de la subvention sera versée au théâtre.

p. 163: Convention de subvention pour la Fondation Saint-Gervais, qu'en est-il?

M. Kanaan répond que la convention sera signée avant l'été 2016.

p. 164: Fonds alloués pour les tournées artistiques. Une commissaire déplore le fait qu'il y ait un petit montant non dépensé, alors que la Ville souhaite mener une vraie politique de diffusion.

M^{me} Keller indique que tout a été dépensé mais que cela a été imputé sous plusieurs rubriques. Elle reconnaît que la diffusion représente un vrai problème. La Ville a d'ailleurs proposé d'augmenter ce fonds, mais cela ne dépendra pas d'elle puisque la LRT prévoit que ce soit le Canton qui reprenne la responsabilité de la politique de diffusion.

M. Kanaan ajoute que le franc fort pose également un problème. C'est pourquoi il est important de favoriser les tournées d'artistes à l'étranger – les compagnies y vont parfois à perte tant le besoin de travailler et de se faire connaître est important. Le lobbysme effectué par le magistrat en collaboration avec M. Junod de la municipalité de Lausanne auprès de Pro Helvetia a permis pour la première fois que des compagnies de théâtre de Suisse romande soient représentées au festival d'Avignon cet été. Il confirme que cette ligne reviendra dorénavant au Canton.

Comment cela fonctionnera-t-il dorénavant avec les dossiers déposés par les artistes?

M. Kanaan explique que les dossiers «échanges et tournées» sont reçus après la production d'une pièce, lorsque les artistes ont l'opportunité de partir en tournée.

M^{me} Keller confirme que le soutien à la création est lié à une volonté de diffusion. Cependant, à présent, la diffusion sera gérée par un service cantonal. L'idée serait de faire siéger des représentants du Canton dans les commissions de soutien à la création de la Ville afin de garder le contact entre les deux dimensions.

Pourquoi les subventions aux associations sportives ont-elles baissé autant?

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit de l'application du nouveau règlement. Il a été décidé de ne plus permettre aux associations de thésauriser. Si une association a en fortune l'équivalent de trois mois de charges, alors elle n'est pas éligible pour une subvention. Un certain nombre d'associations ont effectivement des réserves.

Fonds généraux de la culture aux pp. 163, 164 et 165: pourquoi l'entièreté n'a-t-elle pas été dépensée?

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une question de nature comptable entre 365 et 366. Il ajoute que, dès la p. 179 sqq. est indiqué le détail, dans lequel, grâce aux fonds consolidés (indépendants de la nature comptable), on constate l'équilibre.

Un commissaire prend l'exemple du fonds d'accès à la culture (p. 175) où l'écart entre ce qui a été budgété (856 000 francs) et ce qui a été dépensé (698 824 francs) est particulièrement important. M^{me} Bachmann rappelle son explication de transfert comptable développée précédemment. M. Dose renvoie aux pages jaunes des comptes 2015 par service (p. 105).

p. 166: «Fonds de soutien à la formation sportive», la mention des «objectifs pleinement réalisés» signifie-t-elle qu'il y avait trop d'argent alloué (Ecart de 174 435 francs entre le budget (500 000 francs) et les comptes 2015 (325 565 francs)?

M^{me} Bonvin répond qu'il s'agit là encore de la question des fonds propres suffisants et de leur traitement par le nouveau règlement. Elle précise que le soutien à la relève fait partie du projet tripartite Canton-Ville-communes et concerne les adolescents (12-18 ans) tandis que la formation concerne les enfants plus jeunes.

Ecoles de natation des Vernets: l'École de Natation Genève (ENG) fait-elle toujours payer en liquide sans récépissé?

M^{me} Bonvin confirme qu'ils vont introduire un système de carte et de récépissé. Une convention va être signée, prévoyant leur déménagement à Varembe ainsi qu'un contrôle de la Ville sur leur chiffre d'affaire sur lequel le pourcentage de la facturation sera basé.

Pourquoi l'École de Natation Genève a-t-elle été éjectée des Vernets?

M^{me} Bonvin répond qu'il ne s'agit pas d'une éjection mais d'une solution qui convient mieux aux besoins du public en utilisant de manière optimale les lignes à disposition dans le bassin, en en libérant une pour le public, car il n'y a plus qu'une école par bassin. Elle informe que Genève Natation (GN1885) restera aux Vernets et que Natation Sportive Genève (NSG) occupera les bassins de quartier.

M. Kanaan précise que la subvention de la Ville porte sur la dimension formation mais pas sur le club de natation dans son entier.

p. 171: Une commissaire se demande s'il est possible d'obtenir le détail des rabais octroyés aux différentes scènes culturelles.

M. Kanaan indique que, pour qu'il y ait un rabais, il faut qu'il y ait une activité de bienfaisance en contrepartie.

M^{me} Keller ajoute que toutes les informations sont sur le site de la Ville de Genève.

p. 169: École de danse de Manon Hotte

M^{me} Keller confirme que Manon Hotte a quitté les locaux qui sont à présent gérés par la GIM.

Une commissaire informe que deux danseuses ont repris les locaux en question.

M. Dose explique qu'il s'agit d'une mise à disposition de salle pour une école.

p. 175: Pourquoi l'Association Tako est-elle indiquée dans deux fonds généraux alors que M. Kanaan avait déclaré que tout serait réuni dans un même fonds?

M. Kanaan explique que cela peut s'expliquer par le fait que l'activité de l'association concerne deux fonds distincts. Il ajoute qu'il arrive qu'une activité ponctuelle soit financée sous trois fonds distincts, mais cela est rare et on essaye de l'éviter le plus souvent.

Est-il possible d'avoir une liste faisant état des associations touchant des subventions pérennes et des subventions temporaires dans les fonds généraux, ainsi que le pourcentage que cela représente pour chaque fonds?

M^{me} Keller précise que toutes les entités demandent à pouvoir bénéficier de «l'accès à la culture» car il s'agit de pouvoir pratiquer des tarifs avantageux pour les moins de 20 ans. A cela s'ajoute bien souvent la ligne de soutien à la diffusion. Cela explique le fait que la plupart des institutions apparaissent dans ces trois fonds. Elle ajoute qu'il peut encore y avoir des exceptions, parfois, lorsque par exemple une création mêle une dimension de médiation, qui lui permettra de prétendre à une subvention liée à une politique publique différente.

Le commissaire précise qu'il demande simplement une liste des institutions qui touchent des subventions nominales, avec un plancher à 10 000 francs par exemple et qui touchent en plus un complément de subvention. De plus, il souhaite obtenir le détail du pourcentage des institutions qui touchent une subvention à titre conventionnel.

M^{me} Keller confirme que cela est indiqué, sauf pour l'accès à la culture. Le détail est disponible sur le site de la Ville de Genève. (Annexes 27 et 31)

L'exemple est donné du fonds général théâtre qui illustre le fait qu'il y a peu de conventions.

p. 171: En quoi consiste le montant 55 422 francs alloué à la société des amis du MAH et qui n'était absolument pas budgété? Pourquoi les locaux de Châtelaine 43, dont la valeur comptable est importante, sont-ils destinés à de l'entreposage alors que les artistes manquent de place pour répéter, etc.?

M. Kanaan répond que la réponse relative à la société des amis du MAH sera transmise ultérieurement (Annexe 27). Quant à la question des locaux de Châtelaine 43, il répond qu'il s'agit d'un problème général de manque de locaux tant pour le stockage que pour les répétitions.

Pourquoi des fonds généraux profitent-ils également à des associations déjà subventionnées nominativement?

M. Kanaan rappelle que les fonds généraux avaient été présentés de manière très détaillée dans le cadre du projet de délibération PRD-114. Il précise qu'il peut transmettre à la commissaire la présentation qui avait été faite à la CF dans le cadre du projet de délibération PRD-114. Il rappelle que les compagnies de danse, par exemple, n'ont pas de ligne nominative et ne bénéficient que du fonds général «danse».

M^{me} Keller ajoute que certaines conventions avec les compagnies sont établies avec le Canton ou Pro Helvetia. Ces conventions de soutien conjoint sont souvent mises au concours tous les trois ans par Pro Helvetia au mois de mai, et décidées au mois de juin. Ces conventions sont donc décidées à un autre moment que les décisions budgétaires du Conseil municipal. Ces aides sont susceptibles de varier en fonction de l'actualité de la compagnie, c'est pourquoi aucune ligne fixe ne leur est attribuée. Certaines sont certes conventionnées, mais parce qu'elles ont fait preuve d'une certaine longévité.

Comment cela est-il décidé?

M^{me} Keller répond que la décision est prise tous les trois ans. La compagnie doit prouver qu'elle a effectué des tournées. Elle précise que la subvention comprend des sommes à allouer pour la création et pour la diffusion.

p. 178: Ne serait-il pas plus judicieux de promouvoir la culture auprès des publics jeunes? Le Canton est-il actif en la matière?

M. Kanaan répond que le Canton s'occupe de la dimension école et culture. Cela sera discuté dans le cadre du suivi du désenchevêtrement des tâches. Il rappelle que les tarifs jeunes sont déjà appliqués mais que cela ne suffit pas. Pour cette raison, le magistrat encourage les musées à mettre en place des activités susceptibles d'attirer les jeunes, la Nuit des musées qui attire le public des 15-30 ans ou les Afterworks, à titre d'exemple.

p. 184: En quoi consistent les subventions relatives au domaine du livre?

M^{me} Keller explique que la politique du livre genevoise est avant-gardiste et que la Confédération souhaite d'ailleurs s'en inspirer. Le soutien touche les activités organisées par les librairies qui permettent notamment au public de rencontrer les écrivains. Le soutien aux éditeurs représente un soutien indirect aux écrivains, car c'est la maison d'édition qui prend le risque de développer les projets. Cette politique est menée conjointement avec le Canton.

M. Kanaan ajoute que certains éditeurs sont déjà au bénéfice d'une convention annuelle car ils sont très actifs. Pour le reste, le soutien s'organise au projet. Il informe qu'il a mis sur pied une commission de préavis. Cette «commission livre» s'intéresse avant tout à la qualité du projet. Il conclut en précisant que si ce soutien – même médiocre – n'existait pas, les éditeurs et librairies locaux disparaîtraient, car ils ne feraient pas le poids par rapport aux éditeurs français ou anglo-saxons.

M^{me} Keller ajoute qu'il s'agit de la même politique de soutien aux producteurs de cinéma.

Un commissaire se demande si le soutien aux libraires a été favorisé par une motion lancée par le Parti démocrate-chrétien il y a trois ou quatre ans.

M. Kanaan confirme que cette motion avait favorisé la création des bourses aux libraires, par exemple.

Sur les 41% des subventions pour le département de la culture, quel est le montant ou le pourcentage qui rémunère concrètement les artistes et les gens actifs dans la culture?

Le magistrat répond, en précisant qu'il s'agit d'une estimation personnelle, que les deux tiers du montant global représentent de l'emploi.

M^{me} Keller précise que son service prend en compte le nombre d'emplois générés ou concernés par les projets qui lui sont présentés avant de se décider.

p. 190: Les comptes de Genève Futur Hockey sont-ils toujours contrôlés?

Cela est confirmé. Le rapport comprenant les indicateurs sera remis à la Cour des comptes le 9 juin 2016 et le montant de la subvention va non seulement être baissé mais également divisé entre les différents clubs.

Séance du 18 mai 2016

Audition de M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif responsable du département de l'environnement urbain et de la sécurité (DEUS), accompagné de M^{me} Stéphanie Sturzenegger, directrice du département, M. Thomas Lebedinsky, directeur adjoint, M. Rémy Bertossa, responsable du Contrôle interne et de la gestion du DEUS et M. Lucien Scherly, collaborateur personnel du magistrat, chargé des affaires du Conseil municipal

M^{me} Sophie Courvoisier, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (CSDOMIC), et M. Eric Bertinat, commissaire CSDOMIC au rapport sur les comptes 2015, participent également à cette séance

En préambule, M^{me} Courvoisier regrette le temps excessivement court qui s'est écoulé entre l'étude des comptes par la CSDOMIC, jeudi 12 mai, et la présente audition. Le rapporteur n'a donc pas eu le temps de préparer une présentation écrite. Elle remercie d'autant plus M. Bertinat d'avoir accepté sa charge. M^{me} Courvoisier relève par ailleurs que la CSDOMIC n'a pas pu étudier les comptes de la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC). A sa connaissance, la commission des finances avait traité de ce point préalablement. Le président et plusieurs voix s'étonnent de cette affirmation.

Rapportant sur l'étude des comptes municipaux 2015 par la CSDOMIC, M. Bertinat informe que pour pallier l'absence de rapport écrit, il fondera ses propos oraux sur un extrait des notes de la séance du jeudi 12 mai au cours de laquelle ont été auditionnés le magistrat Guillaume Barazzone et les responsables du DEUS. Il informe en outre que des informations complémentaires, demandées au cours de l'audition, lui sont parvenues dans le courant de l'après-midi. Dans son rapport, M. Bertinat attire d'abord l'attention sur les questions posées, durant la séance de la CSDOMIC consacrée à l'étude des comptes 2015, sur une série d'écarts constatés entre le budget 2015 et les comptes 2015. Il invite les commissaires aux finances à prendre connaissance des réponses qui ont été fournies à ces questions. Il attire aussi l'attention sur l'échange au sujet des postes vacants dans le corps des agents de la police municipale (APM) qui a eu lieu en commission. A ce sujet, un commissaire s'est intéressé à la capacité des APM à assumer les détentions provisoires, qui font partie de leurs nouvelles compétences. M. Bertinat a aussi posé des questions sur les frais engagés par la Ville et les revenus tirés de la mise à disposition des abris de la protection civile (PC) pour accueillir des personnes sans domicile fixe (SDF) et des migrants. Au vu des réponses données, le rapporteur constate que ces données ne sont pas simples à réunir. A ce propos, le rapporteur indique qu'il a reçu du DEUS la convention de mise à disposition de 2009 entre la Ville et l'Hospice général (HG), qui mentionne le montant de 8 francs par nuitée en abri PC (Annexe 34). M. Bertossa intervient pour préciser que le montant de 198 000 francs, qui a été mentionné lors de l'audition, correspond presque en totalité aux entrées versées par l'Hospice générale. En revanche, il reconnaît que le montant des gratuités en lien avec les abris PC est moins simple à fixer. S'agissant des gratuités en général, le rapporteur de la CSDOMIC signale à l'attention des membres de la CF les questions posées à la CSDOMIC au sujet des manifestations publiques, notamment les Fêtes de Genève. Des questions ont été posées et des réponses adéquates ont été fournies sur l'important écart des gratuités entre le budget et les comptes, et renvoie, pour référence, au chapitre 4.5.9, page 210, des comptes par politiques publiques (PP). Enfin, il renvoie aux dernières pages de l'extrait de séance du 12 mai, comprenant la discussion finale et le vote sur l'approbation des comptes par la CSDOMIC (ndlr: Vote à l'unanimité des membres présents moins trois abstentions du Parti libéral-radical).

Signification de la notion de «détention provisoire»

M. Barazzone répond qu'il ne s'agit pas, à strictement parler, de «détention». La question posée à la CSDOMIC portait sur des locaux qui permettent d'appréhender des personnes et de les priver de liberté pendant trois heures au maximum, avant de les transférer à la police cantonale. M. Barazzone insiste pour parler de «privation de liberté» pendant trois heures au maximum.

Le commissaire, à l'origine de la question, explique que sa question voulait attirer l'attention sur la nécessité de disposer de locaux permettant d'assurer que la privation de liberté est bien effective.

M. Barazzone donne quelques précisions avant de laisser la place aux questions. L'analyse ligne par ligne pourrait laisser penser à des dépassements à certains endroits. En réalité, il s'agit le plus souvent d'écarts qui concernent notamment des revenus non budgétés, centralisés par la Direction des ressources humaines (DRH), avant d'être imputés à son département. Il mentionne les assurances accidents, invalidité, maternité, ou encore les formations du personnel. D'autres écarts concernent des gratuités accordées à l'occasion de manifestations dans l'espace public. Il remarque que les manifestations sont plus nombreuses, et souvent poursuivent des buts idéaux qui les rendent éligibles à ce type de subvention. Au sujet des postes vacants parmi les agents de la police municipale (APM), M. Barazzone informe qu'il a fourni à la CSDOMIC une liste de l'état des postes APM remise à jour au 31 mai 2016, avec des projections futures. Vingt-neuf postes d'APM qui restaient à recruter ont été pourvus après la clôture des comptes, approchant de très près l'objectif des 200 agents de la police municipale sur le terrain. (Annexes 35 et 36) Une commissaire remarque dans les comptes deux postes vacants aux parcs et Promenades. M. Bertossa répond qu'à cette date il reste encore un poste à affecter au Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) qui sera certainement pourvu avant l'été.

Document des comptes 2015 par politique publique (comptes 2015 PP)

Questions

p. 194: Conservatoire et Jardin botanique (CJB) bio à 100%. Le SEVE est-il en mesure de se donner l'objectif d'être 100% bio comme le Conservatoire et Jardin botanique (CJB)?

M. Barazzone répond que le SEVE fonctionne déjà à 98% sans produits phytosanitaires. Le Roundup est encore utilisé, mais en faible quantité. L'objectif du SEVE est d'atteindre 0% de phytosanitaires en 2021. Ce processus va impliquer des changements de techniques d'entretien et aussi d'apparence des espaces verts.

p. 194: Quels besoins le département fera-t-il valoir pour le SIS dès le prochain projet budget (2017)?

M. Barazzone confirme que l'objectif pour 2019 est d'ouvrir trois casernes de pompiers 24 heures sur 24. Pour cela, il faut 25 nouveaux postes, que le Conseil administratif s'est engagé à inclure dans les budgets. Onze postes ont déjà été

votés en 2015 et entreront en formation dès septembre 2016. Onze autres postes seront demandés au Conseil municipal dans le cadre du projet de budget 2017. Trois autres postes compléteront le quota en 2018. Les besoins du SIS sont liés au concept opérationnel, que le magistrat a d'ailleurs présenté à la CSDOMIC, et dont la mise en œuvre s'étend sur quinze ans, avec une première étape en 2021. Il faut, pour assumer trois casernes ouvertes en permanence, 45 postes supplémentaires. Les 25 postes à voter ces prochaines années permettront d'engager les trois casernes avec de petits trains de départ [sic]. S'agissant de la gouvernance future, M. Barazzone explique que les communes genevoises ont déjà fait savoir qu'elles ne financeraient pas davantage le SIS sans partage de décision. Il rappelle cependant que les communes se sont déjà engagées avec 2 millions de francs qui apparaîtront dans les recettes des comptes 2016. Le magistrat indique qu'il a plaidé à l'Association des communes genevoises (ACG) pour 800 000 francs de plus en 2017 et 800 000 francs encore pour 2018.

Comment s'assurer que les 2 millions pour le SIS ne seront pas affectés à d'autres domaines?

Le magistrat confirme que cet argent ira dans la caisse municipale. Il appartiendra au Conseil municipal d'affecter la somme au bon endroit. Le magistrat fait toutefois noter que la somme de ces montants, soit 3,6 millions de francs, correspond à peu près au coût de 25 postes de sapeurs-pompiers.

p. 194: Protocoles d'entretien des parcs publics de la Ville. Liste des pratiques d'entretien pour chaque site ou exposé complet sur la politique d'entretien des parcs municipaux: question posée par une commissaire ayant l'impression que le parc Hentsch bénéficie d'un traitement particulier.

M. Barazzone répond que l'entretien des parcs ne suit pas une logique de lieu mais est menée avec des directives sur les pratiques; d'ailleurs, les protocoles sont actuellement en train d'être harmonisés. S'agissant du parc Hentsch, il explique que les exigences du donateur pour en transmettre la propriété à la Ville découlent de conditions de garanties exigées par l'entreprise qui a fait les travaux d'aménagement. Il précise que le document complet comprenant ces éléments est dans les mains du magistrat Rémy Pagani.

L'état de certains parcs est dû notamment à la densité des quartiers où ils se trouvent et à l'usage qui en est fait. Le magistrat explique que pour le parc Gourgas, où la terre est tassée, une nouvelle machine a été acquise qui va permettre de la retourner pour revigorer le gazon. Le magistrat répète que suivant les sites, il convient d'adopter un entretien différencié. On ne traite pas de la même manière une prairie fleurie qu'un gazon qui exige d'être coupé à ras.

Par contre, il n'est pas nécessaire de demander des ressources supplémentaires. La fontaine du parc Hentsch exige une certaine quantité d'eau, mais son coût n'est pas du ressort du SEVE. S'agissant du parc des Croupettes, M. Barazzone reconnaît qu'il y a un retard dans l'entretien des bancs, en partie par manque d'anticipation. Le budget courant permet d'entretenir une centaine de bancs par an dans toute la ville. Le magistrat rappelle que le Conseil municipal a voté un crédit pour en augmenter le nombre, et une nouvelle demande sera déposée prochainement. Il informe qu'il est prévu de refaire tous les bancs aux Croupettes. M. Barazzone souligne enfin que la Ville n'externalise l'entretien d'aucun de ses parcs.

p. 194: En lien avec un passage de la présentation de la gestion 2015 du DEUS sur les déchets sauvages, une explication est demandée sur les «ajustements» mentionnés.

M. Barazzone répond que ce passage de la présentation des comptes se réfère à l'organisation de la permanence téléphonique suite à l'augmentation du nombre d'équipes chargées du ramassage des déchets encombrants.

Serait-il envisageable de faire payer davantage une entreprise qui produit beaucoup de déchets?

M. Barazzone répond que la base légale et la liberté économique ne permettent pas cela.

p. 194: Délai pour remplacer, dans les immeubles, les containers métalliques par des containers en plastique; acquisition de nouveaux véhicules de voirie: les nouveaux véhicules sont-ils plus écologiques et silencieux? Pourquoi les véhicules de ramassage, qui desservent les Bastions, restent-ils sur la route alors que dans d'autres endroits ils ont l'autorisation de pénétrer jusque dans les cours des immeubles?

M. Barazzone confirme que les nouveaux véhicules répondent bien aux normes écologiques et sur le bruit. Le bruit des camions de la voirie est dû principalement aux mécanismes d'élévation des bennes. S'agissant des bennes en plastique, tout nouvel achat doit se conformer à la nouvelle réglementation. Par contre, le délai accordé aux propriétaires est de quatre ans depuis janvier 2015. Parmi les nouvelles obligations figure celle d'équiper les locaux à poubelles de conteneurs pour le tri. S'agissant des Bastions, M. Barazzone confirme que le ramassage des déchets des collectivités est confié à des entreprises privées. Le Service Voirie – Ville propre (VVP) ne s'occupe que des déchets ménagers.

p. 194: Une réflexion est-elle en cours dans la perspective d'une éventuelle taxe poubelle fédérale appliquée à la Ville?

M. Barazzone répond que cette taxe ne pourrait pas être appliquée unilatéralement aux habitants de la Ville, parce que cela provoquerait un tourisme des déchets vers d'autres communes. Les communes genevoises, ainsi que le Canton, font tout pour éviter une taxe poubelle, et pour augmenter le tri, car la Confédération menace d'appliquer la taxe poubelle à moins de 50% de taux de recyclage. Actuellement le taux cantonal est de 45-46%. Le problème de la taxe poubelle sera réglé, au moins pour un temps, si on dépasse le taux de 50%.

p. 194: L'amélioration du design des poubelles est-elle envisagée?

M. Barazzone répond qu'il appartient au département des constructions et de l'aménagement (DCA) de choisir le mobilier urbain, il est vrai en collaboration avec le DEUS. Il est précisé que le modèle actuel est surtout difficile à manier.

p. 194: Point de situation sur l'égalité entre hommes et femmes au SIS

M. Barazzone répond que les sapeuses-pompières sont effectivement rares. Il y a peu de candidatures pour ces postes. Le magistrat indique que c'est surtout à la Voirie qu'il a souhaité promouvoir l'engagement de femmes, où on en compte une quinzaine, dont des cadres intermédiaires. VVP engage des femmes régulièrement.

p. 195: Fonctionnement de l'«indice de propreté»

M. Barazzone explique qu'il s'agit d'un logiciel qui permet d'analyser à l'aide de photographies la présence de déchets et de salissures, ainsi que leur fréquence, sur environ 90 points dans la ville.

Quelles conclusions peut-on en tirer?

M. Barazzone répond que le système permet surtout de faire de la gestion de propreté sur certains endroits bien définis.

p. 195: Végétalisation et plantations d'arbres

M. Barazzone confirme que les futures dépenses en la matière sont actuellement en voie de validation.

Quel est le coût de chaque plantation?

Cela est très variable. Les coûts peuvent être très importants s'il faut les compléter par une réfection du dallage des trottoirs ou par des travaux en sous-sol.

p. 196: Demande de bilan et d'explicitation chiffrée des besoins du SIS

M. Barazzone répond que toutes les informations sur le concept opérationnel du SIS et sur les 25 postes nécessaires pour les prochaines années ont été délivrées à la CSDOMIC. Le magistrat se dit prêt à présenter un exposé à ce sujet dès la rentrée d'automne.

p. 196: Santé et sécurité du personnel: le commissaire souhaite connaître les objectifs du DEUS pour faire baisser le taux d'accident, qui, à sa connaissance, n'a pas diminué durant ces dernières années.

Le magistrat pense que la question fait référence au taux d'absentéisme, qui est d'ailleurs en baisse. Au SEVE, ce taux a passé de 10% à 7%, grâce notamment à une révision du management. La moyenne d'âge au SEVE est de 47 ans. Le personnel du service est donc vieillissant. Quoi qu'il en soit, le DEUS collabore avec la DRH au suivi de la situation, à la détection précoce des burn-out, au port par les collaborateurs de tenues de travail adéquates, toujours dans la perspective de faire baisser l'absentéisme.

Dans la perspective de faire baisser l'absentéisme, le DEUS contrôle-t-il également que les associations mandataires s'assurent que leurs salariés travaillent dans de bonnes conditions de sécurité?

Les associations mandatées par la Ville ont le devoir de respecter les lois et les normes. Le DEUS ne les encadre pas et n'a pas les moyens d'assurer leur contrôle.

p. 198: 05 Administration générale, 43 Revenus divers – La hausse des dédommagements (groupe 436) est-elle en lien avec l'absentéisme?

M. Bertossa confirme qu'il s'agit principalement de revenus d'assurances, mais il ne s'agit pas forcément d'accidents. Il tient à signaler que la plupart des accidents ne sont pas de nature professionnelle.

p. 200: 14 Incendie et secours, 30 Charges de personnel – le DEUS encourage-t-il les emplois à temps partiel au SIS, à l'instar de la politique générale de la Ville?

M. Barazzone répond que le Conseil administratif tiendra une discussion à ce sujet prochainement. Le magistrat est en contact avec la commission du person-

nel du SIS, qui en a formulé la demande. Il est d'avis qu'il faudra faire des arbitrages et qu'il ne sera pas possible d'offrir cette possibilité à tout le monde. Il fait observer que deux postes à 50% coûtent plus cher qu'un poste à 100%.

p. 201: 14 Incendie et secours: Revenus – Comment sont alimentés les comptes des revenus du SIS?

M. Bertossa mentionne la participation du Canton au traitement d'un officier NRBC (risques nucléaires, radiologiques, biologiques, chimiques), les dédommagements d'assurances (accidents, invalidité, maladie...), une part des recettes cantonales de l'assurance-incendie, les prestations facturées à d'autres collectivités, notamment dans le cadre de l'Ecole latine.

Sur la baisse de certaines facturations

M. Barazzone répond qu'il s'agit surtout des facturations des services d'ambulance (compte 434), dont les tarifs sont fixés par le Canton. Il fait observer que certains bénéficiaires des ambulances ne paient pas, sans compter qu'il y a des prestations qui ne peuvent pas être facturées. Il rappelle en outre que les ambulances du SIS, contrairement aux ambulances privées, ne font pas de transports de patients. A propos des interventions en général, un commissaire fait observer que dans certains cantons les interventions sur les essaims d'abeilles sont facturées, ce qui n'est pas le cas à Genève. M. Bertossa explique cela par la diversité des bases légales.

p. 202: 3 Culture et loisirs

En réponse à un commissaire, M. Barazzone explique que les charges comptabilisées par le DEUS dans ce domaine sont en rapport avec les prestations du Service logistique et manifestations (LOM), et concernent notamment le matériel de fête.

p. 203: 3 Parcs et promenades – Baisse de près de 580 000 francs dans les charges de personnel

M. Barazzone et M. Bertossa expliquent que cette baisse reflète la situation des postes vacants au 31 décembre 2015, qui ont été repourvus depuis lors. Un tableau de la situation du personnel en poste au DEUS au 31 mai 2016 sera envoyé à la CF. (Annexe 36)

p. 196: des comptes par service: écart négatif de 8 postes dont 3,6 postes au SIS

M. Barazzone propose aux commissaires d'attendre le tableau des effectifs au 31 mai 2016. Il rappelle au passage que le DEUS, le plus gros département municipal, emploie 1200 personnes (Annexe 36).

Comptes 2015 PP, p. 210: Subventions monétaires – Baisse d'une subvention à l'association La Libellule

M. Bertossa répond que cela est dû au versement différé d'une tranche de la subvention annuelle, parce que l'association n'avait pas remis certains documents dans les délais. La tranche a toutefois été versée ultérieurement. Elle sera reportée dans les comptes 2016.

Comptes 2015 PP, p. 199: Sécurité publique – Taxe du domaine public

M. Bertossa informe que la taxe sur les chantiers a rapporté 4,555 millions de francs, contre une estimation idéale que M. Barazzone avait été estimée à 7,2 millions de francs. M. Barazzone explique que certains chantiers, qui avaient débuté avant le nouveau règlement cantonal, ont été taxés selon l'ancienne réglementation.

Un commissaire demande si la taxe sur les terrasses a rapporté moins que prévu en raison de l'augmentation de l'impôt.

M. Bertossa répond qu'en 2015 la taxe sur les terrasses a rapporté 1,9 million, un montant proche des 2 millions inscrits dans le budget. Par contre, le résultat est supérieur de 400 000 francs à la récolte de 2014. (Annexe 37)

Ce même commissaire souhaiterait visualiser l'évolution des surfaces d'empiètement, afin de savoir s'il y a un lien de causalité entre l'augmentation de la taxe et l'évolution des mètres carrés des terrasses. (Annexes 38 et 39)

Comptes 2015 par service, p. 84: cellule 4009000 Logistique et manifestations – Une commissaire s'étonne que les manifestations publiques soient en hausse alors que les charges du LOM sont en baisse de plus de 600 000 francs.

M. Bertossa répond que cette baisse est imputable d'une part à une absence maladie de longue durée. L'autre facteur est l'amélioration de la gestion des pièces détachées.

Qu'a-t-il été budgété sur les gratuités accordées pour l'utilisation de l'espace public à l'occasion de la Lake Parade et pour les forains des Fêtes de Genève?

M. Bertossa répond que les rentrées sont comprises dans les revenus de la cellule «Sécurité et espace publics» (comptes 2015 par service, 4007000). Le magistrat indique que les gratuités pour les Fêtes de Genève se montent à 1,2 million de francs, somme à laquelle on peut ajouter entre 500 000 et 700 000 francs d'aides en nature ou en cash décaissé, pour refaire les pelouses ou louer des cabines de toilettes. M. Barazzone ajoute que les prestations en nature fournies par la Ville à la Lake Parade sont très importantes.

Comment est estimé le bénéfice à internaliser une prestation plutôt qu'à l'externaliser?

M. Barazzone suppose que la question fait référence à l'internalisation possible du ramassage des déchets recyclés, notamment dans les écopoints. Le magistrat explique que si la commune n'avait pas la masse critique, internaliser ne serait pas rentable. En revanche, si la ville est grande et que les écopoints se multiplient, alors les déchets à recycler augmentent. Dans certains cas, si le volume est important, l'internalisation peut être une option moins chère. On tient compte ici des coûts de personnel et des amortissements, ainsi que des honoraires demandés par un mandataire externe.

Sur l'avis d'un commissaire estimant que l'internalisation fait perdre de l'impôt

M. Barazzone explique que même en tenant compte de cette variable, la Ville gagnerait encore à l'internalisation. Il tient toutefois à signaler que certaines prestations de la voirie seraient beaucoup moins chères si elles étaient déléguées.

Comptes 2015 par service, p. 85: cellule 4010000 Voirie – Ville propre (VVP) – Evolution de l'incinération de déchets à l'usine des Cheneviers

M. Barazzone rapporte que la quantité de déchets incinérés a baissé entre 2014 et 2015, passant de 43 013 tonnes à 42 758 tonnes. En tonnes par habitant, l'évolution est de 217,9 kg en 2014 à 212,6 kg en 2015. Le magistrat postule que la cause pourrait en être l'affinement du tri.

Achat de nouveaux véhicules

M. Barazzone indique que le processus d'acquisition a été lancé suite au vote de la dernière proposition pour l'achat de nouveaux véhicules. Les appels d'offres suivront.

Est-il envisagé de diversifier les véhicules de transport des APM? Demande du décompte des véhicules dont les agents disposent

Note de la rapporteuse: une réponse à la question ci-dessus a été donnée par mail par M^{me} Stéphanie Sturzenegger, directrice du DEUS. La teneur en est la suivante:

Détail de l'ensemble des véhicules dédiés à la police municipale

138 deux-roues

- 2 gyropodes*
- 19 vélos à assistance électrique*
- 117 vélos*

19 véhicules légers

- 11 voitures d'intervention APM*
- 1 voiture de service APM*
- 1 fourgon de commandement APM*
- 1 fourgon (atelier)*
- 1 fourgon (signalisation)*
- 1 minibus (formation)*
- 1 voiture utilitaire (formation)*
- 1 voiture utilitaire (logistique)*
- 1 voiture utilitaire (UFM)*

M. Barazzone explique que pendant la journée les agents se déplacent principalement à pied ou à vélo dans les quartiers où ils sont affectés. Les automobiles sont surtout engagées la nuit.

Séance du 31 mai 2016

Audition de M^{me} Esther Alder, maire, chargée du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de ses collaborateurs

M^{me} Jannick Frigenti Empana, présidente de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, est présente à la séance.

M^{me} Alder indique que les comptes 2015 de son département sont très proches des montants qui étaient inscrits au budget. Les dépenses ont atteint 263 millions de francs en 2015, tandis que le budget voté était de 264 millions de francs. L'écart est donc inférieur à 1%. Les comptes 2015 du Service des écoles et institutions pour l'enfance présentent un dépassement de 2%, qui s'explique, d'une part, par la réorganisation de la conciergerie des écoles qui a été finalisée pour la rentrée

scolaire 2015/2016. Jusqu'à cette date, il avait été décidé de ne pas repourvoir les postes vacants et de faire appel à des prestataires externes. Cette pratique a généré un dépassement sur la rubrique 314. D'autre part, les charges liées à l'entretien des bâtiments scolaires par la Direction du patrimoine bâti (DPBA) se sont avérées plus importantes que prévu. En effet, des travaux d'insonorisation/réfection ont été nécessaires dans les réfectoires des restaurants scolaires, notamment à Carl-Vogt, Liotard.

Dans le cas du Service de la petite enfance, le disponible est dû aux comptes 2014 des institutions de la petite enfance qui ont été globalement bénéficiaires: excédent budgétaire de 1,7 million de francs en raison notamment de revenus encaissés supérieurs aux attentes. A relever que certaines places n'ont pas pu être ouvertes en raison de la difficulté à trouver du personnel éducatif qualifié.

Concernant le Service de l'état civil, les charges ont été inférieures aux prévisions de près de 9%. Deux postes prévus dès le début 2015 n'ont été occupés que dès juillet/août. Enfin, l'amortissement du crédit d'investissement sur la numérisation des registres d'état civil est reporté, cette dernière n'ayant débuté qu'en 2015.

Quant au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, il présente des dépenses à hauteur des prévisions. Un léger disponible est dû toutefois aux amortissements qui se révèlent être inférieurs aux estimations.

Au Service social, les comptes présentent également un disponible de 2%. Les travaux d'entretien des immeubles par la DPBA se sont révélés moins importants qu'estimés initialement. Par ailleurs, le budget lié aux postes (frais de personnel) a d'ores et déjà été réajusté à la baisse dans le budget 2016.

La situation est similaire au Service de la jeunesse dont le budget n'a pas été entièrement exécuté – du fait principalement de la diminution de l'entretien des bâtiments publics par la DPBA.

Tels sont les principaux constats, lorsque l'on compare les comptes 2015 et le budget 2015.

Comparé à 2014 cette fois, les comptes du département sont en augmentation de 5,5 millions de francs – ce qui était du reste prévu au budget.

Cette augmentation attendue s'explique ainsi: 2,7 millions relèvent de la petite enfance et s'explique par la création de places en crèche; 1,8 million concerne le Service des écoles et concerne, pour l'essentiel, la contribution de la Ville au GIAP; 0,7 million concerne le Service social, en lien principalement avec les prestations complémentaires versées aux pensionnés AVS et AI.

En d'autres termes, les augmentations de charges sont toutes liées aux prestations fournies à la population – qui relèvent des priorités de la Ville: le dévelop-

pement de l'offre d'accueil pour la petite enfance, l'accueil parascolaire du midi et du soir; l'aide aux personnes âgées en difficulté financière et aux sans-abris.

La magistrate insiste sur les points suivants: tout d'abord, le fait que les besoins sociaux de la population tendent à augmenter – ce qui explique largement l'augmentation du budget de ce département; ensuite, les contraintes budgétaires auxquelles le budget doit faire face, avant de tracer quelques pistes pour l'avenir.

M^{me} Alder aborde tout d'abord le contexte social, en précisant que le dynamisme a peut-être faibli ces dernières années mais que les statistiques montrent que l'attractivité de la Ville de Genève, cœur de l'agglomération, reste extrêmement forte. La population augmente chaque année et avec elle les besoins sociaux qui sont les siens: la demande des familles pour une prise en charge des enfants, dans des structures de la petite enfance ainsi que la demande des familles toujours, mais pour une prise en charge des enfants durant le temps parascolaire puis en dehors du temps scolaire. La magistrate déclare que ces demandes sont fortes, mais justifiées, et que les communes doivent donc y répondre.

Dans le même temps, il est nécessaire de considérer le creusement des inégalités. Depuis quinze ans, le nombre de personnes sans emploi a en effet augmenté de 24%. La précarité s'est accrue, comme en témoigne l'explosion du nombre de dossiers à l'aide sociale sur la même période (+109%). Il faut également compter avec un nombre croissant de ménages disposant de bas salaires. Au final, notre Ville compte une proportion élevée de familles vivant en dessous du seuil de pauvreté. A cela s'ajoutent les conséquences du vieillissement de la population. Grâce à l'allongement de la durée de la vie, la Ville de Genève compte un nombre croissant d'âiné-e-s, souvent en bonne santé et disposant, le plus souvent, de ressources suffisantes. Mais le risque d'isolement est bien réel pour eux, dans un monde marqué par l'éclatement des familles et l'effritement des solidarités de voisinage. Dans ce contexte, la question de la fracture sociale devient un enjeu de société auquel les pouvoirs publics doivent accorder toute leur attention. Les dispositifs de proximité sont, aujourd'hui plus que jamais, décisifs pour assurer un maintien de l'équilibre social.

La magistrate poursuit en abordant la question budgétaire. Depuis plusieurs années, un effort important est demandé aux services pour assurer une qualité de prestations à la population, tout en réduisant au maximum les dépenses de fonctionnement. Les budgets de fonctionnement de la plupart des services n'ont pas été augmentés depuis quatre à cinq années. De fait, un effort de rationalisation a été conduit pour simplifier l'organisation, augmenter l'efficacité, rationaliser les coûts, tout en répondant aux besoins prioritaires de la population. De fait, les marges de manœuvre se sont considérablement réduites avec le temps. Ainsi, il ne sera pas possible de poursuivre les coupes budgétaires ou de restreindre l'engagement de personnel sans mettre en cause les prestations elles-mêmes. Derrière les

budgets des services, il y a donc des politiques publiques: en 2015, les dépenses du département se sont réparties ainsi: 43% consacré aux «Institutions pour la jeunesse», principalement les dépenses liées à la petite enfance; 23% à la politique de l'enfance et des écoles (rubrique «Enseignement et formation»); 17% à l'aide sociale, l'essentiel du budget du Service social et de l'Unité vie associative (UVA).

M^{me} Alder souligne la dimension essentielle que revêtent ces politiques, qu'il faut par conséquent conserver, si l'on souhaite maintenir la prospérité de cette ville et sa cohésion sociale. La situation financière de la Ville de Genève est saine, quoi qu'on en pense: la dette est raisonnable – au regard de celle du Canton ou des autres grandes villes suisses; qui plus est, la valeur de son patrimoine financier, principalement immobilier, est très largement supérieure à la valeur de sa dette. Compte tenu des faibles taux d'intérêt, il ne semble pas rationnel de vouloir à tout prix réduire la dette, alors même que la Ville doit investir, pour conserver son attractivité, répondre aux besoins des familles et faire preuve de solidarité envers les plus démunis.

M^{me} Frigenti-Empana, présidente de la CCSJ, rappelle que c'était la première fois que les comptes étaient présentés devant la CCSJ et que cela a suscité un grand nombre de questions, auxquelles les services de M^{me} Alder ont répondu parfaitement. Elle remercie M^{me} Kraft-Babel pour l'excellent rapport qu'elle a rédigé et qui rend compte des échanges qui ont eu lieu lors de la séance de CCSJ. (Annexes 40 et 41)

Les comptes 2015 ont été approuvés par la CCSJ, par huit voix et cinq abstentions des groupes DC, LR et UDC.

Questions

«Comptes 2015 par politique publique» (p. 213 sqq.)

Evaluation du secteur communautaire (p. 215): où se trouvent précisément les UAC, dont il n'y a aucune trace dans les comptes?

M^{me} Alder répond que les UAC sont représentées en tant que collaborateurs du département.

M. Schroft, chef du Service social, développe l'état des lieux de la réorganisation du département et rappelle que les résultats de l'étude menée par l'IDHEAP de l'UNIL au cours de l'année 2015 ont mis en évidence la nécessité d'améliorer plusieurs aspects dont notamment le pilotage de l'activité. L'ensemble de ces recommandations a été pleinement considérée par les services. Sous l'impulsion de M^{me} Alder, les services travaillent à la définition d'une politique sociale de proximité consacrée principalement à la «politique des aînés», à la lutte contre

les fractures sociales ainsi qu'à l'inclusion sociale. Ces trois éléments constituent donc les priorités politiques autour desquelles les services déroulent toute une série de projets visant à améliorer les éléments identifiés comme étant «problématiques» par l'étude menée par l'IDHEAP. Un point de situation sera présenté devant la CCSJ à la fin du mois de juin, conformément aux vœux de M^{me} Alder.

M^{me} Alder ajoute que le département travaille également au développement d'un dispositif par quartier permettant une forme de coordination, intégrant différents services de l'administration municipale. Elle déclare qu'une politique sociale de proximité se doit d'être transversale, c'est pourquoi il est nécessaire de créer une synergie entre les acteurs municipaux ainsi que les structures déjà existantes dans les quartiers, afin que les services soient actifs aux endroits où un manque a été identifié. Ce modèle sera présenté aux commissaires dès que la réorganisation sera achevée.

Unités de vie associative (UVA): demande d'informations supplémentaires

M^{me} Alder rappelle que, lors de son entrée en fonction il y a cinq ans, elle a souhaité instaurer une certaine visibilité autour de l'action que son département mène auprès des subventionnés. C'est pourquoi elle a regroupé l'ensemble des subventions au sein de l'UVA. Il n'a donc pas été nécessaire de créer de postes supplémentaires. Par ce même souci de transparence, depuis quelques années, les commissaires disposent d'un rapport relatif aux activités à l'égard des associations subventionnées ainsi que pour les projets ponctuels. Des axes prioritaires ont d'ailleurs été définis, en lien avec ces demandes ponctuelles.

Objectifs généraux du département suite au rapport de l'IDHEAP: quels changements concrets vont-ils intervenir, et dans quel délai?

Concernant les résultats de l'étude, M^{me} Alder confirme qu'il est question d'optimiser l'action sur le terrain ainsi que la réactivité en supprimant certains niveaux hiérarchiques au sein des services. Au sujet des rivalités entre les services évoqués par la commissaire, la magistrate déclare ne pas avoir souvenir de la mention de cette problématique dans les résultats de l'étude. Cependant, elle déplore un problème propre à l'ensemble de l'administration et qui est lié au fait que les services «travaillent en silo», ce qui ne favorise pas la communication. Cela est en train de changer, grâce aux mesures de réorganisation initiées. La magistrate s'est engagée à présenter à la CCSJ ce que son département compte mettre en œuvre en matière d'action sociale de proximité ainsi que de réorganisation des équipes. L'IDHEAP avait également souligné la trop grande multitude d'actions menées par les UAC. Il a donc été décidé de concentrer leurs activités autour de politiques publiques prioritaires.

Elle poursuit en rappelant un exemple qu'elle a donné lors de sa présentation devant la CCSJ: il est toujours plus facile de voir le résultat d'une politique qu'on ne mène pas. Elle se réfère aux quartiers belges dont on a découvert, suite aux attentats de Paris de novembre dernier, qu'ils avaient été laissés à l'abandon et dont les jeunes ne disposent d'aucun soutien, notamment. La magistrate estime que si Genève, dont le tissu social est particulièrement cosmopolite et où les écarts de richesse sont particulièrement importants, ne connaît pas les mêmes problèmes, cela s'explique grâce aux politiques menées par ses services et par ceux de ses prédécesseurs. Elle souligne le fait que les UAC sont particulièrement utiles et compétentes en la matière et conclut en déclarant que son département est à pied d'œuvre depuis que les résultats de l'étude sont connus et elle remercie ses collaborateurs pour le travail effectué jusqu'à présent.

Pourquoi les UVA sont-elles mentionnées dans la brochure que M^{me} Alder a évoquée, mais pas les UAC? Combien de collaborateurs représentent ces UAC?

M^{me} Alder précise que l'UVA est rattachée au département. C'est elle qui s'occupe du soutien apporté aux associations, des contrôles budgétaires de ces dernières ainsi que de la gestion des enveloppes dites «du magistrat». Quant aux UAC, ces dernières travaillent avec la population en fonction des projets qu'elle souhaite mettre sur pied.

M. Schroft informe que le secteur communautaire – qui comporte les UAC – représente 29 ETP.

Précarisation de la société: sur quoi la magistrate se base-t-elle pour affirmer qu'il y a plus de précarité? Demande d'indicateurs plus précis.

Le commissaire, à l'origine de la question, rappelle que, par ailleurs, le nombre de demandeurs d'emploi a baissé, tout en précisant que ce nombre est toujours trop élevé et qu'il faut bien évidemment poursuivre la lutte contre cela. Il souhaiterait donc disposer d'indicateurs plus précis, permettant d'affirmer qu'il y a une plus grande précarisation de la société.

M. Schroft précise tout d'abord, au sujet des demandeurs d'emploi, que les personnes au bénéfice du revenu minimum cantonal d'aide sociale ne sont plus comprises dans cette statistique. Cela illustre le fait qu'il faut tenir compte de certains biais pouvant survenir. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale (loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle) est de 12 300 (fin mars-2016), à l'échelle du Canton. Près de la moitié concerne la Ville de Genève. Cela représente donc une augmentation de 2000 dossiers en quatre ans, ce qui est considérable. Dans le cadre du travail effectué pour répondre aux critiques formulées par l'IDHEAP, il est question d'analyser les statistiques cantonales afin de rendre

compte au mieux de la réalité sociale des résidents en Ville de Genève et ce, quartier par quartier.

M^{me} Alder ajoute, au sujet des dossiers d'assistance, qu'on dénombre pas moins de 300 dossiers de plus en trois mois (janvier-mars 2016).

Demande d'un tableau illustrant l'évolution de la situation pour la Ville de Genève (Annexe 42)

Comptes 2015: Y a-t-il des conseillers municipaux employés au sein du département de M^{me} Alder?

M^{me} Alder confirme. Il s'agit de trois personnes: un collaborateur du Service des pompes funèbres, mais qui n'est plus employé à présent; un collaborateur du Service social et un collaborateur du Service de l'état civil. La loi le permet.

Qu'en est-il de la structure des accueillantes familiales? Que devient le personnel?

M^{me} Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, confirme la suppression de cette structure qui sera au plus tard effective au 31 décembre 2016. Les personnes concernées vont recevoir de nouveaux contrats, car elles seront désormais assistantes de crèche familiales dans différentes structures. En ce qui concerne la directrice et la secrétaire, ces dernières sont accompagnées dans leur recherche ou dans leur redirection vers d'autres fonctions. M^{me} Capeder confirme que, a priori, l'ensemble des collaboratrices seront remplacées.

Que deviendront les locaux de cette structure?

Une réflexion est en cours avec les crèches depuis que l'on sait que ces espaces vont être libérés.

Subvention au GIAP (p. 231): où se trouve-t-elle dans les comptes et comment le mécanisme de participation de la Ville de Genève au GIAP fonctionne-t-il?

M. Vallat confirme que cette subvention se trouve dans les comptes 35 (et non pas dans les comptes 36), à la rubrique 352 du service des écoles, p. 221 «dédommagement à des collectivités publiques communes». Concernant le calcul de la contribution, le budget du GIAP est établi par son comité de direction et est ensuite soumis à l'ACG. La répartition s'effectue selon un calcul qui tient compte du nombre d'enfants inscrits.

M^{me} Widmer, cheffe du Service des écoles et des institutions pour l'enfance, précise que le budget total est calculé en fonction du nombre d'enfants inscrits

par commune, de la participation des parents, d'un financement du Canton à hauteur de 10% – ainsi que d'un montant provenant du FI.

Dans le cadre du désenchevêtrement des tâches, il est prévu que le Canton se retire du GIAP, ce qui aura une incidence sur la participation des communes.

Cuisines scolaires (p. 237): Que va gagner la Ville suite à la réforme relative au mercredi midi (cette prestation coûtait 640 000 francs)?

Le commissaire se réfère à un article paru dans la presse, qui affirme que personne ne fréquente les restaurants scolaires le mercredi midi. Il se demande donc comment s'expliquent les dépassements du GIAP.

La magistrate rappelle que, suite à l'introduction d'une demi-journée supplémentaire à l'école primaire, les communes ont procédé à deux enquêtes. Ces dernières ont mis en évidence une très grande inquiétude des parents au sujet de l'organisation de leur temps de travail, de leur vie familiale, etc. Il semblait qu'un millier d'enfants était attendu à la rentrée. La décision de suppression est survenue suite au test de différents modèles qui avaient permis de redimensionner chaque année la prestation en fonction des besoins exprimés.

M^{me} Widmer précise que les deux études ont été menées respectivement par le GIAP pour le Canton et par l'UNIGE pour la Ville. Un panel de 961 parents a été interrogé et a annoncé que quelque 1200 enfants devraient bénéficier de cette prestation. Or, la première année il n'y a eu que 860 enfants inscrits et le chiffre n'a cessé de baisser en cours d'année. Ainsi la prestation a été repensée face à ce comportement nouveau. La production du mercredi était tout à fait intégrée dans la production courante du reste de la semaine, il n'y a donc pas eu d'heures supplémentaires de la part des cuisiniers. Cependant, il y a eu un engagement du GIAP, qui a connu lui une augmentation massive de ses effectifs. La différence a donc été absorbée.

M^{me} Alder informe que les autres communes se sont retrouvées dans la même situation que la Ville de Genève. Il paraît donc justifié de supprimer cette prestation. La magistrate précise néanmoins qu'il était important de répondre aux inquiétudes des familles dans un premier temps.

L'intégralité de ces fonds a-t-elle été réutilisée?

M^{me} Alder précise que la demande du GIAP auprès des communes avait déjà été redimensionnée. De plus, elle informe que les enfants qui avaient encore besoin de ce dispositif ont été redirigés vers d'autres dispositifs.

Impayés des restaurants scolaires

M^{me} Widmer confirme que la Ville fait le recouvrement au nom des associations. Cela va souvent jusqu'à l'acte de défaut de bien, ce qui traduit une très grande précarité chez les personnes concernées. Si cela n'est pas le cas, un accord financier de remboursement est conclu avec la famille en tort.

M^{me} Alder confirme qu'un système d'abonnements sera introduit à la rentrée 2016 (pour six établissements sur quinze). Cela permettra de lutter contre les impayés et contre le gaspillage et améliorera la gestion.

A-t-il été envisagé d'augmenter le prix des repas?

Une commissaire se réfère à certaines communes vaudoises voisines, où le prix du repas atteint 21 francs. Elle reconnaît que ce montant est exagéré mais estime néanmoins que le prix pratiqué à Genève – 7,50 francs – est trop bas.

M^{me} Alder précise que le prix du repas ne comprend pas les autres prestations du GIAP telles que l'encadrement. L'augmentation est une piste exploitable, car cela fait en effet longtemps que le prix et le même.

Une diminution du prix des repas a-t-elle été envisagée et quel serait l'impact d'une éventuelle baisse sur les finances communales?

M^{me} Alder répond par la négative. La magistrate ignore par conséquent quels seraient les impacts éventuels d'une telle baisse.

pp. 241, 242 et 243: Est-il possible d'obtenir la liste des associations soutenues par les fonds généraux qui disposent d'une convention avec la Ville?

M. Vallat, directeur du département, précise que, puisqu'il s'agit des subventions ponctuelles, celles-ci sont accordées sur demande. Il s'agit donc de conventions d'une année.

M^{me} Alder ajoute que lorsqu'une subvention est récurrente le but est de la remplacer par une ligne. A titre d'exemple, le projet Préaubulle de l'association Pré en Bulle. Le Conseil municipal a accepté d'augmenter la ligne de subvention et ce projet est devenu ainsi pérenne, sans que l'enveloppe des subventions ponctuelles ne diminue.

La somme allouée à Cinématou est-elle une rallonge?

M^{me} Koch précise que, dans le cadre de Cinématou, le département a payé une «rallonge» car le projet concernait spécifiquement la petite enfance. Autrement, l'association est subventionnée par le département de la culture.

Subvention versée à la Società delle Associazioni Italiane di Ginevra (SAIG), p. 242.

M^{me} Alder confirme que la SAIG ne dispose pas de ligne fixe. Cette subvention a été renouvelée pour 2016 mais son montant sera vérifié.

«Comptes 2015 par service»

p. 117: «Prestations municipales et allocations avant 2015 en retour»

M. Schroft répond qu'il s'agit de remboursements de prestations indument perçues. Par exemple cela concerne les prestations sociales versées aux personnes bénéficiaires de prestations complémentaires cantonales (AVS, AI). Le versement de ces prestations est conditionné notamment au fait de résider sur le territoire de la ville de Genève. Si ces personnes omettent d'informer qu'elles ont quitté le territoire communal, elles doivent rembourser rétroactivement les aides indument reçues.

p. 116: En quoi consiste la participation au voyage d'étude de la 9^e année du CO?

M^{me} Widmer répond qu'il s'agit d'une aide pour les élèves de première année du cycle (anciennement 7^e année) destinée à l'organisation d'une excursion. Elle rappelle que le Conseil municipal l'avait supprimée puis réintroduite.

p. 116: Service éducatif itinérant («Astural», mentionné en p. 116): en plus des subventions régulières, une taxation est-elle également faite lors des interventions?

M^{me} Capeder répond par la négative. Elle informe que le volume d'institutions et d'enfants à charge ne cesse d'augmenter. Ainsi une demande sera faite auprès du Conseil municipal afin d'augmenter la subvention dans les fiches d'arbitrage. Il s'agit d'une prestation indispensable.

Pourquoi n'existe-t-il pas de restaurant scolaire au niveau du CO?

M^{me} Alder confirme que, dans le cadre de la loi sur l'accueil continu votée par le peuple, cela était prévu. Elle informe qu'un projet pilote a été mis en place en collaboration avec la FASE. Mais il semble cependant que les jeunes ne préfèrent pas rester à l'école pour manger à midi.

M^{me} Widmer ajoute que les obligations en la matière sont encadrées par la LIP et c'est l'Etat qui gère les CO. Elle précise que les projets pilotes avec la FASE sont conduits par le Canton et qu'ils ont exploré plusieurs solutions entre différents CO. Il s'est avéré que les espaces plus informels disposant de micro-ondes et de travailleurs sociaux ont eu le plus de succès.

p. 116: Comment s'explique l'écart de 130 000 francs relatif à la subvention pour les ludothèques?

M^{me} Widmer informe que le budget des ludothèques est composé d'une partie salaire qui est versée à la FASE qui la transmet aux associations. L'autre partie est consacrée au budget de fonctionnement. Elle explique que la ligne salaire est plus importante que le budget et qu'elle est compensée par la ligne de fonctionnement.

M. Vallat ajoute qu'il s'agit de deux lignes (361 et huit lignes plus bas 365) gérées conjointement et qui s'équilibrent.

Pourquoi l'allocation rentrée scolaire est-elle plus basse que prévu?

M. Schroft explique que cette baisse est due au nombre de demandes moins important, qui s'explique à son tour par une communication moins importante que lors de l'année de lancement. Les ayants droit potentiels ignorent donc qu'ils peuvent bénéficier de cette allocation.

Fonds chômage, transmis au département de M^{me} Alder, qu'en est-il?

M. Vallat répond que le montant alloué à ce fonds chaque année – et décidé par le Conseil municipal – a été intégré au budget 2016 du département, mais a été immédiatement transféré au compte de bilan qui dépend du DFL. Ce transfert est donc sans incidence sur le fonctionnement du Fonds chômage. Il précise que c'est la réponse qui leur a été donnée également.

Un commissaire demande une réponse complète et détaillée par écrit.

M. Vallat ajoute qu'il leur est impossible de répondre précisément à cette question, mais informe qu'il transmettra cette demande au département des finances et du logement.

M^{me} Alder ajoute que l'organisation des départements dépend du Conseil administratif et non pas du Conseil municipal.

Séance du 1^{er} juin 2016

Discussion et vote de la commission

Le président informe que la commission a reçu, en milieu d'après-midi, un message du département des constructions et de l'aménagement (DCA), comprenant un rapport de la Cour des comptes et une note du magistrat Rémy Pagani, en réponse aux questions posées sur le Musée d'art et d'histoire (MAH). (Annexes 19 et 22)

Une commissaire juge les informations reçues insuffisantes, mais, selon elle, cela n'empêche pas forcément d'achever l'étude des comptes. Elle rappelle qu'elle avait requis la liste exhaustive des études sur le MAH et que, lors de son audition, le département des constructions et de l'aménagement (DCA) avait promis un historique de toutes les étapes ayant mené au projet final de restauration/extension du bâtiment de Charles-Galland. La commissaire rappelle qu'elle avait demandé le cahier des charges du premier appel d'offres portant sur un montant de 10 millions de francs. Elle avait demandé le contrat d'adjudication qui avait suivi, pour un montant de 14 millions, ainsi que les avenants successifs au mandat attribué au bureau Nouvel-Jucker.

Le président fait observer que M. Pagani argue dans son message que certains documents sont confidentiels mais qu'ils peuvent être consultés dans les locaux du DCA. Il ajoute qu'il comprend du message de M. Pagani qu'il a également répondu pour le magistrat Sami Kanaan et que, pour eux, le dossier serait clos. La commissaire insiste pour que ces documents soient redemandés. Il s'agit, à son avis, d'une question de transparence sur l'usage de l'argent public. Un commissaire fait observer que le dossier ne peut pas être clos, puisque les magistrats refusent de transmettre certaines pièces. A son avis le dossier reste en suspens.

La commissaire en attente de réponses propose que le vote sur les comptes 2015 soit reporté en attendant que la commission ait la possibilité de prendre connaissance des documents requis. Deux autres personnes soutiennent cette proposition.

Un commissaire, soutenant la proposition de suspension, déplore que, trop souvent, les documents demandés ne soient pas transmis. Quoi qu'il en soit, il sait que les comptes seront bouclés et transmis au Conseil d'Etat, même si le Conseil municipal ne les a pas votés.

Une commissaire se demande si les commissaires parviennent à lire tous les documents qu'ils demandent. Pour sa part, elle observe que certaines questions reviennent à plusieurs reprises et certains documents sont demandés plusieurs fois, parfois à quelques mois d'intervalle seulement. La commissaire attendant des réponses tient à souligner que les documents qu'elle demande n'ont encore jamais été envoyés à la commission.

Une autre commissaire relève que M. Pagani invoque le droit des affaires pour expliquer pourquoi certains documents ne sont pas livrés à la commission des finances. Elle se demande si le droit des affaires autorise à transmettre aux commissaires des contrats passés avec des mandataires. Elle relève aussi que le magistrat autoriserait la consultation des documents demandés au siège du département. Un commissaire rappelle le dossier Naxoo, pour lequel les mêmes raisons avaient été invoquées pour refuser de transmettre des documents. L'obstination des commissaires avait permis de les obtenir par la suite. Ce commissaire s'étonne de l'indulgence de certains élus de gauche, qui n'hésiteraient pas

à réagir si un magistrat de droite invoquait le droit des affaires pour refuser de livrer des documents à la commission.

La commissaire attendant des réponses est d'avis que le droit des affaires ne peut pas être invoqué lorsqu'il s'agit d'argent public. Elle rappelle à nouveau qu'elle souhaite comprendre comment un appel d'offres à 10 millions, pour un mandat adjugé à 14 millions, a pu aboutir à un projet de 139 millions avec 7 millions de crédits d'études. Elle souhaite comprendre la légalité des procédures qui ont été appliquées, même si les Accords intercantonaux sur les marchés publics (AIMP) n'existaient pas à l'époque. Elle veut savoir quels termes liaient la Ville et ses mandataires, et si les 7 millions d'études étaient licites. Elle précise que la couleur politique du magistrat lui importe peu en l'occurrence. Elle répète qu'à ce stade, en l'absence des documents demandés, elle ne dispose pas des données nécessaires pour voter les comptes.

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la suspension de la procédure d'approbation des comptes 2015 de la Ville de Genève.

Par 8 non (3 S, 2 DC, 3 LR) contre 6 oui (1 UDC, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG), la suspension de la procédure est refusée à la majorité des commissaires présents.

Prise de position des groupes et vote

Le Parti libéral-radical remarque que tous les documents complémentaires demandés par les commissaires de sa formation ont bien été reçus. Il soutient demandant la demande de la commissaire concernant les documents évoqués précédemment. Au sujet du swap dont il a été question à la séance du 4 mai 2016 (comptes 2015 PP, pp. 31-32), le Parti libéral-radical est d'avis qu'en étalant la charge de l'amortissement de la prime de 20 millions jusqu'en 2032, le résultat est amélioré artificiellement de 20 millions de francs, en conséquence de quoi les résultats des vingt prochaines années et de la responsabilité d'autres Conseils administratifs seront tous péjorés de 1 million de francs et ce, tout aussi artificiellement avec des charges d'intérêts théoriques. Malgré l'accord du Contrôle financier avec cette manière de procéder, la réalité est que 20 millions ont effectivement été déboursés par la collectivité en 2015. Pour le Parti libéral-radical, il n'y avait pas de raison véritable de ne pas faire porter cette charge sur les comptes 2015. La prime payée a certes un lien historique avec une tranche d'emprunt de 100 millions qui sera échue en 2032; elle a pourtant bien été déboursée en 2015. L'opération comptable choisie par le Conseil administratif permet à la Ville de présenter dans ces comptes 2015 un boni de près de 40 millions au lieu de 15 millions. Le procédé est-il illégal? Le Parti libéral-radical explique que, dans le secteur privé, cette charge de 20 millions aurait été comptabilisée l'année même, mais il semblerait que le secteur public a la liberté de reporter une telle charge dans le temps. En choisissant d'étaler cette charge sur les exercices comptables suivants,

le Conseil administratif a voulu embellir le tableau à l'approche des prochaines votations. Cette manière de procéder est de bonne guerre, mais ne satisfait pas le Parti libéral-radical, dont les commissaires refuseront les comptes. Le département des finances a décidé de considérer cette charge comme un actif, comme s'il s'agissait d'un investissement. Cette manière de faire ne mérite cependant pas d'entamer une procédure d'impeachment à l'encontre de la conseillère administrative en charge des finances.

Le Parti socialiste observe que, dans un cas, le Conseil administratif amortit les études sur le MAH en une fois, et, dans un autre cas, la prime du swap sur plusieurs années. Elle note que l'une et l'autre manière de faire sont critiquées par certains partis. Les commissaires socialistes approuvent, en revanche, ces décisions qui péjorent le résultat 2015 mais qui offrent une bouffée d'air aux comptes 2016, le but étant d'offrir de meilleures conditions pour les budgets des années à venir. Les commissaires socialistes se réjouissent de l'excédent de 39,5 millions aux comptes 2015, qui résulte d'une bonne maîtrise des charges et des correctifs d'impôts, qui ne sont pas maîtrisés par la Ville. Les commissaires socialistes se réjouissent grandement du taux d'autofinancement, qui atteint 95,2%, et des investissements, dont le montant est très proche de l'enveloppe allouée par le Conseil municipal. Dans un contexte fiscal incertain, en attendant les résultats des discussions aux chambres fédérales sur la Réforme de l'imposition des entreprises (RIE III), les commissaires du Parti socialiste voteront les comptes 2015 avec enthousiasme.

Le Parti démocrate-chrétien a étudié les comptes avec attention et salue le travail accompli par l'administration municipale pour leur élaboration et leur contrôle. Le Parti démocrate-chrétien rappelle qu'il avait refusé le budget 2015, en raison de la fragilité des facteurs d'équilibre qui reposaient sur l'augmentation de la taxe sur les chantiers et sur la sous-évaluation de l'entretien des bâtiments. Le Parti démocrate-chrétien rappelle également qu'il attend du Conseil administratif des efforts pour revoir le train de vie du ménage communal à l'approche des baisses auxquelles il faut s'attendre dans le cadre des réformes fiscales annoncées. Le Parti démocrate-chrétien attend notamment un meilleur ciblage dans l'octroi des subventions pour se concentrer sur les prestations essentielles à la population. L'examen des comptes 2015 a démontré un effort pour maîtriser les charges, et non pour les réduire. Le Parti démocrate-chrétien accueille avec tiédeur le boni de 39 millions de francs, qui résulte de revenus non budgétisés. Les commissaires du Parti démocrate-chrétien sont particulièrement réservés sur le choix d'amortir en 2015 les études pour le MAH alors que cette décision a été prise par le Conseil administratif en 2016 après la votation du 28 février sur le projet d'agrandissement du MAH. Ce choix ne donne pas un reflet exact de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2015. Compte tenu notamment de cela et déplorant la surdité du Conseil administratif aux appels à préparer l'avenir, les commissaires du Parti démocrate-chrétien refuseront les comptes 2015.

Le groupe des Verts salue le résultat des comptes 2015, montrant que la Ville est bien gérée. Il déplore toutefois que des documents complémentaires demandés pour vérifier les dépenses de l'argent public dans la campagne sur le MAH n'aient pas été reçus. Pour cette raison, le groupe des Verts refusera les comptes 2015.

Ensemble à gauche annonce d'emblée qu'il refusera les comptes 2015. En premier lieu, Ensemble à gauche ne comprend pas l'opération d'amortissement des études sur le MAH, réalisée en une fois. Pour Ensemble à gauche, cela ressemble à la manœuvre du Conseil d'Etat, qui avait décidé de renflouer précipitamment la caisse de pension du personnel cantonal pour masquer l'état exact des comptes de l'Etat. Ensemble à gauche est d'avis que le boni aurait pu être plus important. A ce propos, Ensemble à gauche rappelle qu'il avait accepté le budget 2015 malgré des réserves. En échange, il avait été convenu avec les partis de l'Alternative que, si les finances de la Ville le permettaient, le Conseil administratif serait entré en matière sur certaines demandes. Ensemble à gauche rappelle qu'il demande l'internalisation des personnes actuellement employées sous le statut des emplois de solidarité (EdS); le groupe demande aussi d'augmenter la dotation du Fonds Genève ville solidaire à 0,7% du budget municipal; Ensemble à gauche demande enfin un projet pilote d'internalisation du nettoyage. A propos des EdS, Ensemble à gauche rappelle que les personnes concernées attendent depuis de nombreux mois d'être fixées sur leur sort. Il s'agit de personnes fragiles, qui ont droit à la dignité. Ensemble à gauche rappelle également que 1,5 million de francs ont été dépensés dans la communication sur le MAH. Cette somme aurait pu servir à engager ces personnes. A ce propos, Ensemble à gauche réitère qu'à ce stade, les informations sur les comptes de la campagne MAH sont insuffisantes. La population a le droit de savoir comment a été utilisé l'argent public pour un projet qui n'a pas abouti.

Le Mouvement citoyens genevois rappelle qu'il avait refusé le budget 2015. Le Mouvement citoyens genevois indique qu'il n'assumera pas non plus les comptes de cet exercice. Il relève que le boni est alimenté par le rattrapage des reliquats du système pré-numerando, dont on peut prévoir qu'ils vont diminuer année après année. Se référant aux propos du Parti libéral-radical, le Mouvement citoyens genevois s'étonne aussi que la prime swap puisse être considérée comme un bien qu'on amortit. Par ailleurs, le Mouvement citoyens genevois constate le caractère fictif des arrangements relatifs aux ristournes pour l'entretien des routes et les frais de police. Il note avec amusement que la charge de la Ville en frais de police passe à 17 millions, somme qui correspond au montant des frais que la commune facture au Canton pour l'entretien des routes. Le Mouvement citoyens genevois rappelle que le Canton facture en tout à la Confédération entre 153 et 154 millions de francs. Dans le décompte de la ristourne sur la taxe fédérale sur les carburants, le Canton compte 32% des frais facturés par la Ville au Canton

pour les axes communaux d'importance cantonale, ce qui représente 17 millions en 2015. De ce pourcentage, la Ville touche 680 000 francs suivant une pratique remontant à 1936. Le Mouvement citoyens genevois rappelle en outre que les autorités cantonales et de la Ville ont conclu une convention qui prévoit que l'Etat verse au second, pour les routes, un rétroactif de 8 millions par année depuis 2015; or, seuls 6 millions ont été versés à la commune. Enfin, le Mouvement citoyens genevois ne trouve pas illogique d'avoir amorti en une fois les investissements d'étude sur le MAH dès lors qu'ils sont devenus une non-valeur. Cependant, il soutient la demande des documents complémentaires.

L'Union démocratique du centre partage la totalité des motifs de refuser les comptes 2015. Son commissaire avoue que les comptes sont, pour lui, un grand mystère. Il s'étonne qu'entre le budget et les comptes la Ville dépense jusqu'au moindre centime budgété alors que, dans des opérations portant sur des millions, les explications manquent.

La commission des finances procède au vote sur les délibérations des comptes 2015 de la Ville de Genève (proposition PR-1172 du 13.04.2016, comptes 2015 PP, chapitre 2.2.2, pp. 36-39).

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la délibération I (dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement).

Par 11 non (1 UDC, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) contre 4 oui (4 S), la délibération I est refusée.

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la délibération II (comptes et bilan au 31 décembre 2015).

Par 11 non (1 UDC, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) contre 4 oui (4 S), la délibération II est refusée.

Le président soumet à l'approbation de la commission des finances la proposition PR-1172 (13.04.2016) portant sur les comptes 2015 de la Ville de Genève.

Par 11 non (1 UDC, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) contre 4 oui (4 S), la proposition PR-1172 (13.04.2016) est refusée. Au nom de la majorité et pour les motifs exprimés par celle-ci, la rapporteuse vous invite à refuser les délibérations liées aux comptes 2015.

Le Parti socialiste annonce un rapport de minorité.

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS REFUSÉES

2.2.2 PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Le conseil administratif vous présente deux projets de délibérations.

Le premier se rapporte aux dépassements de crédits budgétaires de fonctionnement.

Le deuxième a trait à l'approbation des comptes annuels de la ville de Genève et de son bilan établis au 31 décembre 2015.

DÉLIBÉRATION I

Le conseil municipal

vu l'article 30, lettre d), de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les dépassements de charges sur les crédits budgétaires du présent rapport;

sur proposition du conseil administratif,

décide :

Article unique. - Il est ouvert au conseil administratif un crédit de CHF 52'099'094 pour couvrir les dépassements de charges sur les crédits budgétaires de fonctionnement.

DÉLIBÉRATION II

vu l'article 30, lettres d), e) et f), et 75, al. 2, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;
vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés ci-dessus;
sur proposition du conseil administratif,

2.2

décide :

Article premier - compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la ville de Genève pour 2015 est approuvé pour les montants suivants :

charges	CHF	1'182'879'094.65
sous déduction des imputations internes de	CHF	37'749'057.34
soit un total des charges nettes de	CHF	1'145'130'037.31
revenus	CHF	1'222'395'151.04
sous déduction des imputations internes de	CHF	37'749'057.34
soit un total des revenus nets de	CHF	1'184'646'093.70
excédent de revenus	CHF	39'516'056.39

il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Article 2 - compte d'investissements

Le compte d'investissements 2015 est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

dépenses	CHF	113'389'683.67
recettes	CHF	7'703'942.93
Investissements nets	CHF	105'685'740.74

b) patrimoine financier

dépenses	CHF	26'819'838.04
recettes	CHF	271'742.00
Investissements nets	CHF	26'548'096.04

c) total

dépenses	CHF	140'209'521.71
recettes	CHF	7'975'684.93
Investissements nets	CHF	132'233'836.78

Article 3 -Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants :

a) patrimoine administratif

Investissements nets	CHF	105'685'740.74
Amortissements	CHF	81'668'011.43
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	39'516'056.39
Autofinancement	CHF	121'184'067.82
excédent de financement	CHF	15'498'327.08

b) patrimoine financier

Investissements nets	CHF	26'548'096.04
Amortissements (autofinancement)	CHF	4'740'598.67
insuffisance de financement	CHF	21'807'497.37

c) total

Investissements nets	CHF	132'233'836.78
Amortissements	CHF	86'408'610.10
Excédent de revenus de fonctionnement	CHF	39'516'056.39
Autofinancement	CHF	125'924'666.49
insuffisance de financement	CHF	6'309'170.29

Article 4 -variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit CHF 39'516'056.39 est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.

Article 5 - bilan

Le bilan au 31 décembre 2015 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF 2'712'343'976.17 dans la composition suivante:

2.2

Actifs

		2015	2014
patrimoine financier (natures 10 à 13) (Après déduction de CHF 137'795'456.55, provisions pour pertes sur débiteurs, nature 24)	CHF	1'489'462'513.75	1'519'471'273.41
patrimoine administratif (natures 14 à 17) (Après déduction de CHF 120'000.00, provision perte sur prêt, nature 24)	CHF	1'222'881'462.42	1'198'863'733.11
total de l'actif	CHF	2'712'343'976.17	2'718'335'006.52

Passifs

		2015	2014
engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF	88'002'168.12	132'474'466.82
dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF	1'510'000'000.00	1'510'000'000.00
engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF	81'131'767.19	75'355'506.48
provisions (nature 24)	CHF	6'759'684.82	5'137'636.59
engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF	20'787'575.81	29'220'672.79
fortune nette (nature 29)	CHF	1'005'662'780.23	966'146'723.84
total du passif	CHF	2'712'343'976.17	2'718'335'006.52

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2015 à CHF 337'204'675.40

15 août 2016

B. Rapport de minorité de M^{me} Martine Sumi.

Que les président-e-s des six commissions ayant dirigé les travaux de l'examen des comptes 2015 et du rapport de gestion ainsi que les procès-verbalistes soient ici remercié-e-s tant pour la qualité des débats que pour l'excellence des notes des douze séances consacrées à cet examen.

Que les très nombreux et très nombreuses fonctionnaires de l'Administration municipale – qui se sont rendus disponibles tant sur leurs soirées pour répondre aux besoins d'éclaircissement des commissaires que par la remise des documents exigés ainsi que la recherche de précisions requises par les six commissions – soient également remercié-e-s chaleureusement pour la qualité du soin apporté à leurs interventions en séances et à la rigueur de leurs communications écrites.

Séances des 13 avril, 2, 3, 4, 10, 12, 17, 18, 19, 31 mai et 1^{er} juin 2016

Toutes ces séances faisant l'objet d'un rapport détaillé de la majorité, lui-même s'appuyant sur les chroniques écrites et orales des rapporteurs et rapporteuses des commissions spécialisées, le présent compte rendu de minorité se concentre sur trois points:

- l'essentiel de la présentation du Conseil administratif à la commission des finances antérieure à son renvoi par le plénum;
- les lignes directrices extraites de l'audition du Contrôle financier;
- trois questions récurrentes: «swap», Musée d'art et d'histoire et convention sur le subventionnement des artères municipales.

Rappel du vote du 1^{er} juin 2016

Les comptes sont refusés par 11 non (1 UDC, 2 EàG, 1 Ve, 2 MCG, 2 DC, 3 LR) contre 4 oui (4 S).

Les prétextes du refus de tous les partis, à l'exclusion du Parti socialiste, se récapitulent à:

- l'insuffisance des informations reçues en particulier dans le cadre de la votation du MAH ainsi qu'au choix d'en amortir, en 2015, les frais d'études de rénovation de 7 millions;
- de la maîtrise seulement et non pas la réduction des charges;
- un solde tenu d'emplois de solidarité existant encore;

- le taux de 0,7% pour la Solidarité internationale non encore abouti;
- le désaccord de la gestion de la prime de sortie d'un contrat de «swap» soit un contrat par lequel les parties s'échangent des flux financiers;
- le caractère fictif des arrangements relatifs aux ristournes pour l'entretien des routes et aux frais de police passés à 17 millions, somme correspondant exactement au montant des frais de route que la Ville de Genève facture au Canton.

Aux antipodes de ces oppositions, le Parti socialiste approuve avec conviction l'excellente maîtrise des charges associées à des revenus non budgétés qui permettent un excédent de revenu de 39,5 millions de francs. Les socialistes se réjouissent également à la fois du taux très élevé d'autofinancement de 95,2% que de celui moyen pondéré de la dette, lui très bas, à 1,57%.

L'essentiel de la présentation des comptes budgétaires et financiers 2015 de la Ville de Genève par M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative en charge du département des finances et du logement, accompagnée par ses collaborateurs et collaboratrices le 13 avril 2016

Les comptes présentent un boni de 39,5 millions alors que le budget était juste à l'équilibre.

Du côté des revenus: les revenus comptabilisés de 1184,6 millions sont constitués à 76,4% d'entrées fiscales et présentent un dépassement global positif de 42,8 millions.

La moitié, 564,7 millions, résulte de l'impôt des personnes physiques, un quart provient de l'impôt des personnes morales de 159,2 millions, cumulé à la taxe professionnelle de 120 millions.

Après correctifs des années antérieures s'élevant à une amélioration de 37,4 millions pour l'impôt sur les personnes physiques et découvrant une péjoration de 3,5 millions pour celui sur les personnes morales, les écarts sont respectivement inférieurs de 15,2 et 0,6 millions à l'estimation budgétaire.

Parmi les autres sources de rentrées, il convient de citer le dépassement le plus important aux prévisions, soit les 6,9 millions supplémentaires de revalorisation des actions de la BCGe et également la carence la plus forte de 4,6 millions de la taxe sur les chantiers, en raison finalement de l'application de l'ancien règlement.

Du côté des charges: les charges comptabilisées de 1145,1 millions enregistrent quant à elles une sous-évaluation globale de 3,3 millions.

Les charges de personnel de 471,5 millions enregistrent un écart significatif négatif de 2,1 millions s'expliquant principalement par le mécanisme du gel des

postes vacants, des cotisations patronales à la baisse et malgré une importante augmentation des salaires des auxiliaires.

Celles des biens, services et marchandises de 207,6 millions révèlent une hausse de 2 millions en raison des fortes élévations de l'entretien des bâtiments et de la consommation de l'eau.

Les subventions de 245,8 millions n'ont pas été toutes employées en particulier dans les domaines de la petite enfance et du sport et établissent ainsi un écart négatif de 1,8 million au budget.

Le Conseil administratif a par ailleurs procédé à l'amortissement de 7 millions des études de rénovation du MAH et à la dissolution des provisions pour la Direction du patrimoine bâti de 2,4 millions, somme employée pour couvrir les pertes équivalentes d'un litige.

Du côté des investissements et de la dette: les investissements nets s'établissent à 132,3 millions soit très près des 130 millions autorisés dans le budget. La dette de 1,5 milliard est demeurée stable mais ses intérêts ont été supérieurs de 1,2 million à ce qui avait été projeté dans le budget, malgré un taux pondéré de 1,57%. Il convient de mettre en évidence que les investissements ont presque intégralement été financés par la trésorerie de la Ville avec un taux d'autofinancement remarquable de 95,2%.

Lignes directrices exprimées lors de leur audition du 4 mai 2016 par MM. Maxime Chrétien et André Lévrier, experts-réviseurs, respectivement directeur et réviseur du Contrôle financier de la Ville de Genève CFI, en présence de la directrice de la Direction financière de la Ville de Genève (DFIN), M^{me} Sophie Heurtault Malherbe

Le «Rapport de l'organe de révision» est dorénavant incorporé dans le corpus des comptes 2015. Cette démarche a notamment permis de raccourcir les délais de remise du rapport.

Les réviseurs ont pu travailler à l'aide d'un nouveau logiciel qui a largement participé à éviter du stress et à gagner en rationalisation ainsi qu'en efficacité. Les comptes 2015 ont occupé le CFI 5500 heures, alors que 6200 heures avaient été nécessaires pour l'étude des comptes 2014.

L'excellent niveau de qualité de la collaboration fournie par la DFIN a été amplement souligné et estimé.

Dès décembre dernier, le CFI a pu travailler sur les annexes aux comptes.

Bien que le plan comptable MCH1 ne prescrive pas de publication obliga-

toire des annexes, elles sont toutefois présentées dans les comptes de la Ville, dans un souci de transparence qui résulte d'une discussion méthodologique avec la DFIN visant à donner des informations adéquates et à améliorer la lecture des états financiers.

L'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) a délivré au CFI un nouvel agrément de cinq ans, avec félicitations.

Le CFI a en outre passé avec succès une revue de qualité et une évaluation de son organisation sur l'indépendance et la formation de ses réviseurs et de ses réviseuses, avec cependant une recommandation à gagner en efficience.

Enfin et le plus important dans le cadre de ce rapport, le CFI délivre, sur les comptes 2015 de la Ville de Genève, une opinion sans réserve et en recommande l'approbation.

Sans remettre en question ce jugement, le CFI a toutefois tenu à émettre des observations sur certains points résumés à la p. 17 des comptes 2015 par politique publique.

Trois questions récurrentes

1. Le contrat «swap»

La prime de sortie d'un contrat «swap» qui s'est élevée à 20,7 millions de francs a été payée par la Ville étalée dans le temps jusqu'aux comptes 2032.

Ce montant correspond à la valeur de sortie du «swap» exercé par une banque qui avait décidé, en 2013, de réduire fortement ses activités.

Pour la CFI et la DFIN il ne s'agit pas d'un pari perdu par la Ville, car en même temps, elle s'est libérée du taux d'intérêt de 2,81% du contrat.

De fait la charge de la prime de sortie est compensée par cette économie puisque juste après la sortie du «swap», la Ville a émis en avril 2013 un emprunt obligataire sur dix ans à un taux de 1,125%, ce qui permet de déduire l'économie d'intérêt (comptes 2015 PP, p. 31, «Dettes à long terme/emprunts publics»).

Les «swaps» sont des instruments financiers dont les contrats prévoient des clauses de sortie à discrétion des banques et de valorisation des taux d'intérêts futurs. Le taux d'intérêt n'est alors pas fixe mais variable.

Lorsque la banque dont il est question a choisi de casser le contrat de «swap», la Ville n'a pas eu d'autre choix que de payer les 20 millions. Si elle avait choisi de payer le tout en une fois, la dette aurait augmenté d'un coup, puis aurait baissé d'autant l'année suivante, ce qui ne paraît pas très logique. Il est donc explicable

que la Ville ait choisi plutôt d'étaler les paiements sur la durée du contrat, une durée sur laquelle il aurait de toute façon fallu continuer à payer des intérêts annuels.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la Ville, le «swap» n'était pas spéculatif. Il s'agissait au contraire d'une logique d'adossement à un emprunt. Du point de vue du CFI, étaler la prime sur la durée de l'emprunt est bien le bon choix. Du point de vue comptable, il y a bien eu un décaissement, mais économiquement il y aura une économie sur les charges futures. La notion d'instrument financier n'apparaît du reste pas dans le MCH1, et ne le sera probablement pas davantage dans le modèle MCH2.

En sus des longs débats d'expert-e-s en gestion des liquidités de la Ville qui ont maintes fois occupé les commissaires et les auditionné-e-s, une réponse écrite détaillée a été remise le 26 mai 2016 aux commissaires aux finances suite à une requête pour des informations complémentaires aux explications déjà fournies oralement concernant les opérations «swap» avec les aspects juridiques y relatifs. La voici:

Il existe principalement deux sources de financement : les emprunts dit publics ou émissions obligataires et les emprunts privés.

L'émission obligataire consiste à émettre une obligation par le biais d'une banque. Les prêteurs peuvent alors être multiples et sont inconnus de la Ville de Genève.

L'emprunt privé consiste en un contrat de prêt de droit privé, passé généralement avec un investisseur institutionnel (banque ou assurance).

Avant 2008, les emprunts privés présentaient des conditions financières bien plus attractives que les émissions obligataires frappées d'un droit de timbre. Depuis le 1^{er} mars 2012, ce droit de timbre a été aboli. Dès lors, les émissions obligataires sont redevenues une solution de financement compétitive.

En vue de l'échéance d'un emprunt obligataire en mars 2008, la Ville de Genève a lancé un appel d'offres pour un emprunt privé d'un montant de 200 mios de francs, d'une durée de 25 ans, départ le 19 mars 2007. Cet appel d'offres portait sur un emprunt à taux révisable tous les 6 mois, assorti d'une marge. L'offre la plus intéressante, proposant une marge de 0,025%, a été retenue.

En parallèle, afin de transformer partiellement cet emprunt à taux révisable en emprunt à taux fixe, il a été conclu une opération dite de swap de taux. Un swap de taux est un contrat par lequel les parties s'échangent des flux financiers. Certains flux peuvent être fixes sur la période, d'autres variant dans le temps. En l'occurrence, la Ville de Genève paie un taux fixe chaque année de 2,81% sur 100 mios de francs. En contrepartie, la banque paie tous les 6 mois le montant du taux variable de référence de l'emprunt, sur le même montant de 100 mios de francs. A la marge près, la banque porteuse du swap prend ainsi en charge les intérêts de l'emprunt, en échange d'un taux fixe de 2,81%, et ce pendant toute la durée de l'emprunt.

Les termes de ce swap de taux sont les suivants :

- montant notionnel : 100 mio de francs
- date de l'opération : 7 novembre 2006
- date effective : 19 mars 2007
- date de fin : 19 mars 2032
- payeur du taux variable : la banque
- base du taux variable : libor 6 mois en francs suisses
- payeur du taux fixe : la Ville de Genève
- taux fixe de 2,81% payable annuellement
- option de sortie (ETO) tous les 5 ans

En 2012, la banque a manifesté son intention d'exercer son option de sortie. Après négociation, l'option n'a pas été exercée et un avenant fixant des échéances de sortie annuelles a été signé.

En 2013, la banque a essayé d'obtenir des conditions financières plus favorables en échange du non exercice de l'option de sortie. Ces tentatives n'ayant pas abouti, la banque a exercé son option de sortie. Comme le taux d'intérêt du swap (2,81%) était supérieur au taux du jour sur la durée restante, le swap présentait une valeur positive pour la banque. Cette valeur est la différence entre les conditions existantes et celles qui auraient pu être obtenues à ce moment-là. Cette prime de sortie a été évaluée à 20'727'439,89 francs le 14 mars 2013 et payée le 19 mars 2013.

Avec l'accord du Contrôle financier, cette prime a été comptabilisée en charge payée d'avance, amortie sur la durée restante de l'emprunt. Ainsi, chaque année, ce montant d'amortissement vient s'ajouter aux intérêts de l'emprunt considéré et, à ce titre, est pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt moyen.

Enfin, le contrat de l'emprunt en question ne contient aucune disposition prévoyant un remboursement anticipé.

2. MAH

L'amortissement des études en 2015, les frais de campagne et l'adéquation des honoraires des mandataires avec les appels d'offres et la réglementation sur les marchés publics (AIMP): les choix du Conseil administratif et sa probité ont très régulièrement été mis en doute sur ces trois points (comptes 2015 PP, p. 27).

Plus précisément des doutes ont été régulièrement exprimés si la réalisation de l'étude en relation avec le crédit d'étude complémentaire de 2,925 millions destiné à la poursuite des études de l'extension, de la rénovation et du réaménagement de ce musée a effectivement été concrétisée et si des fonds n'auraient pas été détournés à des fins de propagande du projet «Nouvel».

Parmi les nombreuses réponses faisant la démonstration de ce que ces pré-occupations sont sans fondement, deux ont été retenues pour le présent rapport:

- celle du CFI qui a attesté de ce que, dans le passé récent, une analyse sur les processus d'achats a été menée quant aux frais d'études. Pour les frais de campagne, le CFI a par ailleurs rappelé que le principe de la révision est de s'assurer que la dépense figure dans les comptes, qu'elle correspond avec des factures et des prestations et que les processus de validation soient visibles.

- celle de la Cour des comptes qui a constaté que l'étude prévue par le crédit du projet de résolution PR-922 amendé et voté le 8 mai 2012 a été réalisée et qui n'a trouvé aucun élément lors de son examen de ce que le crédit n'ait pas été utilisé conformément à son but initial. Pour plus de détails voici les extraits du courrier de la Cour des comptes du 21 avril 2016:

Réalisation de l'étude financée par le crédit d'étude

Conformément aux principes relatifs aux crédits d'étude (document mis en annexe de certaines propositions d'ouverture de crédit du Conseil administratif), lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est supérieur à 10 millions de francs, le crédit d'étude a pour objet de financer l'établissement de l'avant-projet et du projet (soit, l'établissement d'un devis général) et la procédure de demande d'autorisation de construire.

Une proposition du Conseil administratif pour des crédits totalisant 132'715'000 francs (PR 1073) a été déposée le 2 avril 2014. En introduction, le Conseil administratif relève ce qui suit : « Les études pour l'extension et le réaménagement du Musée d'art et d'histoire (MAH) ont été poursuivies suite à l'approbation de votre conseil le 8 mai 2012 de la proposition PR 922 (crédits d'étude complémentaires). Aujourd'hui, un peu moins de deux ans après le vote de ce crédit, le projet mis au point répond aux conditions-cadres fixées dans le texte de la résolution et une autorisation de construire a été délivrée par le Département de l'urbanisme le 17 juillet 2013 ».

Un membre de la direction du département concerné nous a par ailleurs confirmé que le devis général a effectivement été établi dans le cadre du crédit d'étude et que le décompte pour le bouclage de ce crédit (qui nous a été communiqué, sous forme confidentielle car provisoire) sera prochainement remis au Conseil municipal.

Il y a donc lieu de constater que l'étude prévue par le crédit PR 922 amendé et voté le 8 mai 2012 a été réalisée.

Production et diffusion d'un document vidéo

Le crédit de 2'925'000 francs comprenait un montant de 400'000 francs au titre d'échantillons, maquettes, reproductions, documents promotionnels (PR 922 page 4). Une partie de ce montant, soit 111'100 (HT) a été utilisée pour financer une présentation vidéo « Le MAH de demain, comme si vous y étiez ». La production de ce document était ainsi comprise dans le crédit d'étude voté.

Sur le plan du calendrier, la décision de réaliser ce film a été prise en juin 2014. Le film, réalisé entre l'automne 2014 et mars 2015, a été diffusé dès le 15 avril 2015 au MAH ou sur le site internet de la Ville de Genève, ainsi que, durant l'été 2015, sur la chaîne de télévision D8, en une version raccourcie, sous la forme d'un spot. Ces événements sont antérieurs à la constatation de l'aboutissement du référendum.

À toutes fins utiles, signalons que la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a été saisie sur le sujet de la légalité de l'information diffusée par les autorités de la Ville concernant cet objet de votation populaire, y compris la vidéo en question. Elle a rendu son arrêt en date du 24 février 2016 (ACST/3/2016). Citant le Tribunal fédéral, la Cour de justice note que les autorités étatiques sont en principe tenues de s'abstenir de toute influence sur le corps électoral « à l'approche d'une décision populaire ». A cet égard, elle relève que « le moment de la fixation du scrutin marque indéniablement le début d'une étape cruciale dans une campagne de votation ». En l'occurrence, la Cour retient deux dates: le 30 octobre 2015, date de la publication de l'arrêté du Conseil d'État fixant la date de la votation populaire, voire le 15 septembre, date de la publication de l'arrêté du Conseil d'État constatant l'aboutissement de référendum contre les délibérations en question et observe que « les actes matériels antérieurs ne sauraient être considérés comme des actes s'inscrivant dans le cadre de la procédure des opérations électorales du 28 février 2016 relatives aux délibérations PR-1073 I-IV ».

Il résulte de ce qui précède que notre examen préliminaire n'a pas apporté d'éléments indiquant que le crédit d'étude n'a pas été utilisé conformément à son but initial. Aussi, à ce stade, avons-nous décidé de clore cet examen.

3. La convention sur le subventionnement des artères municipales

Malgré les nombreuses demandes itératives du Conseil municipal, entre autres le projet de motion M-1047 qui invitait le Conseil administratif lors de son plénum du 12 novembre 2014 à ouvrir des négociations avec l'Etat de Genève pour établir une nouvelle convention sur les routes visant à respecter pleinement l'esprit de l'art. 20 de la loi sur les routes, en prenant en compte les profondes transformations organisationnelles et financières, notamment concernant les nouvelles tâches et charges, à l'image de la police municipale de la Ville de Genève, un grand nombre de commissaires regrettent la permanence du caractère fictif des arrangements relatifs aux ristournes pour l'entretien des routes et aux frais de police passés à 17 millions, somme correspondant exactement au montant des frais de routes que la Ville de Genève facture au Canton.

La parfaite concordance entre la ristourne pour l'entretien des routes et la facture des frais de police, concordance renouvelée d'année en année, interpelle sur le sérieux de cet arrangement, interroge sur le calcul de celui-ci et met en doute le bien-fondé de cette transaction qui ne semble profiter qu'au Canton de Genève et péjorer les finances de la Ville de Genève.

24 mai 2016

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner les comptes 2015 par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif.

Rapport de M. Laurent Leisi.

La commission des travaux et constructions (CTC), sous la présidence de M. Alfonso Gomez en remplacement de M. Jean Rossiaud, a étudié cette proposition lors de la séance du 4 mai 2016.

Le rapporteur remercie M. Daniel Zaugg pour la clarté et la précision de ses notes de séance.

Séance du 4 mai 2016

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du Département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charollais et de M. Claude-Alain Macherel, respectivement codirectrice et codirecteur du DCA

M. Pagani informe la commission que le DCA a respecté la jauge de 130 millions de francs fixée par le Conseil municipal. Hormis les fluctuations du prix de l'énergie, le budget de fonctionnement a été contenu. La gestion du département n'est au demeurant pas trop importante et elle est restée sous contrôle.

Un commissaire aimerait connaître les raisons du dépassement de 2 millions de francs par rapport à la jauge fixée par le Conseil municipal.

M. Pagani estime que l'objectif cible a été atteint. Il faut savoir que le Conseil administratif a mis en place une commission des investissements (COMIN) pour lisser au mieux les investissements. Le fait de connaître le moment d'ouverture des chantiers permet de rester dans le cadre de l'objectif recherché.

Le commissaire espère que cette période favorable aux investissements n'augmentera pas le dépassement de la jauge fixée par le Conseil municipal.

M. Pagani note que la Ville de Genève investit entre 110 et 115 millions de francs par an, ce qui représente environ 10% de son budget de fonctionnement. Alors que la ligne a été tenue ces dernières années, la situation risque de changer suite aux nombreuses propositions qui ont été validées par le Conseil municipal. Le démarrage des gros chantiers comme celui du Grand Théâtre de Genève (GTG) va certainement faire dépasser la jauge de 10 à 20 millions de francs pour les deux prochaines années.

Comptes 2015 par politique publique

Un commissaire souhaiterait avoir, en page 132 des comptes 2015 par politique publique, des précisions sur les indices de dégradation des immeubles faisant partie du patrimoine bâti de la Ville.

M. Pagani explique que les bâtiments neufs sont notés à 1 et que la limite acceptable se situe à 0,5. Selon les résultats de l'étude Stratus, les bâtiments du patrimoine administratif se trouvent actuellement au-dessus de 0,5. Ces bâtiments sont dans un meilleur état que ceux du patrimoine financier. Malgré les efforts menés par le département ces neuf dernières années pour rénover la quarantaine de bâtiments au-dessous de la moyenne, les bâtiments de la Cité Jonction et quelques écoles (Pâquis, Crêts-de-Champel) vont bientôt se trouver au-dessous des 0,5. Le département essaie d'établir une stratégie pour remédier à cette situation dans des délais raisonnables.

Le commissaire souhaiterait avoir des informations sur la rénovation des cinq toilettes publiques.

M. Macherel rappelle que le Conseil municipal a voté deux propositions de crédit permettant de rénover 25 édifices en Ville de Genève. Pour différentes raisons (sécurité, salubrité, architecture), le département a supprimé une vingtaine de toilettes publiques sur la cinquantaine de lieux y relatifs. Aujourd'hui, le programme est à bout touchant puisque 50 toilettes publiques sont entretenues et accessibles au public. On peut noter que le département travaille avec différents services dont le Service des espaces verts (SEVE) pour identifier les lieux souffrant d'un manque de WC publics. En parallèle, le département est en discussion avec différentes entreprises du secteur de la restauration pour mettre en place le projet «Toilettes accueillantes». L'idée est que ces entreprises mettent leurs toilettes gratuitement à disposition de la population contre dédommagement de la Ville. Ce projet est intéressant car il évite à la Ville des frais de construction et d'entretien plus importants que l'indemnisation offerte aux restaurateurs.

Le commissaire désire connaître le montant de cette indemnisation.

M. Macherel estime ce montant entre 1000 et 2000 francs par année. A titre d'exemple, la Ville de Bienne offre une indemnisation forfaitaire de 1500 francs.

Un commissaire lit, en page 132, que le projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) avance. Il aimerait avoir plus de précisions à ce sujet.

M. Pagani lui répond que plusieurs plans localisés de quartier (PLQ) seront bientôt présentés au Conseil municipal. Néanmoins, la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) a fait part de sa préoccupation concernant le coût du déménagement des entreprises présentes sur le site. On peut noter trois cas de figure en ce qui concerne ces dernières: les industriels désirant se trans-

former en promoteurs et souhaitant faire de la promotion tout en maintenant leur fonction première; les petites et moyennes entreprises (PME) demandant à être relogées dans de bonnes conditions et à un moindre coût. Les négociations vont donc être difficiles puisque ces trois entités ont des intérêts totalement contradictoires. M. Pagani estime que le Grand Conseil devrait créer une loi pour définir le cadre de ces transformations.

Un commissaire souhaiterait avoir un point de situation sur le projet Clé-de-Rive.

M. Pagani lui rapporte que la négociation sur le prix du droit de superficie est à bout touchant. Une fois aboutie, le DCA présentera une proposition au Conseil municipal pour accorder le droit de superficie aux futurs exploitants.

Un commissaire aimerait avoir des informations sur le projet de réaménagement du square Pradier.

M. Pagani lui rappelle que le département avait présenté ce projet devant le Conseil municipal il y a neuf ans. Or, en 2013, la justice a donné raison au Touring Club Suisse (TCS) qui contestait le projet de réaménagement à cause de la suppression des places de parking présentes à cet endroit. C'est un vice de procédure qui a permis à l'avocat du TCS de bloquer les ambitions de la Ville. En effet, la direction générale de la mobilité avait omis de consulter le Service du commerce. Depuis, le département a repris le projet en tenant compte cette fois de la compensation des places de stationnement. Le magistrat a essayé de contacter, sans succès, les opposants au projet pour leur faire part de ce changement. De toute évidence, l'avocat du TCS essaiera à nouveau d'empêcher le projet de se réaliser.

Le commissaire relève que certains restaurateurs continuent à faire opposition au projet car ils n'ont pas reçu de confirmation écrite concernant la sauvegarde de leur terrasse.

M. Pagani en prend note. Il essaiera de contacter à nouveau ces personnes.

Un commissaire demande, en page 134, comment s'effectue la collaboration entre la Ville et le Canton en matière de réduction d'émission de CO₂.

M. Pagani rapporte que l'entente entre les deux entités est bonne. A titre d'exemple, le projet CADéco a bénéficié de l'aide de M. Hodgers et des Services industriels de Genève (SIG) pour pouvoir fonctionner avec l'eau du lac au lieu du mazout.

Un commissaire aimerait savoir quand les normes fédérales d'isolation acoustique relatives aux routes seront effectives.

M. Macherel lui répond que le délai légal d'assainissement est fixé au 31 mars 2018. Sur un total de 220 km de routes communales, il existe une soixantaine de

kilomètres qui ne respecte pas la valeur limite fixée par la Confédération. Pour rappel, cette valeur correspond au niveau sonore au-dessous duquel la proportion de personnes qui s'estiment notablement gênées est jugée acceptable. En appliquant du revêtement phonoabsorbant et en complétant son programme de zone 30 km/h, la Ville ne pourra régler que les deux tiers du problème. Pour assainir l'ensemble des routes communales, il faudra réduire les vitesses nocturnes sur un certain nombre d'axes. Dans ce cadre, la Ville ne sera que force de proposition. Il faut savoir que cette opération ne permettra pas d'optimiser la totalité des routes et que la Ville devra solliciter une mesure d'allègement pour les 4 à 5 km restants. Alors que ces opérations prendront une dizaine d'années à se réaliser, la Confédération a d'ores et déjà stipulé que les communes ayant mis en place un programme d'assainissement pourront bénéficier de dérogations sur la base d'un certain nombre d'engagements. D'autre part, il faut savoir que le rapport de la Cour des comptes sur la loi de révision des routes propose d'insérer 42 km de routes cantonales en ville de Genève. Ces routes feront dès lors partie des 60 km au-dessus de la valeur limite puisqu'une route cantonale doit permettre de traverser la ville de part en part. Dans ce cadre, le département essaie d'obtenir un avis de droit obligeant le Canton à prendre ses responsabilités sur les décisions qu'il pourrait prendre concernant ces routes.

Un commissaire demande, en page 136, pourquoi la quatrième ligne des charges par service est marquée en rouge.

M. Macherel explique que le tableau permet de faire le lien entre les comptes par politique publique et les comptes par nature.

Un commissaire voudrait connaître les éléments du DCA faisant partie de la rubrique «culture et loisirs».

M. Macherel lui répond que ces éléments concernent essentiellement la conservation du patrimoine architectural. L'unité conservation du patrimoine architectural est attachée à la direction du DCA. Elle comprend une petite équipe d'historiens de l'art qui procèdent à des études historiques dans le cadre de projets de rénovation des bâtiments. A titre d'exemple, cette équipe a récemment fourni au département un rapport sur l'histoire des revêtements de sol de la Vieille-Ville.

Un commissaire regrette la manière dont sont formulés les objectifs indicateurs figurant dans le document. Pour pallier le manque de clarté, le département aurait eu meilleur temps de présenter des ratios et des pourcentages.

M. Macherel comprend la remarque du commissaire. Il faut savoir qu'il est difficile pour le DCA de fixer des objectifs annuels. En dehors du Service de l'énergie, le processus d'intervention dans l'espace public s'étend le plus souvent sur plusieurs années. Pour cette raison, le DCA se fonde plutôt sur le plan directeur communal qui permet de voir l'évolution des politiques publiques selon des

objectifs à long terme. Le Conseil municipal recevra les chiffres de l'année 2015 à la rentrée.

Le commissaire demande comment sont établis les objectifs indicateurs figurant dans les comptes.

M. Macherel lui indique que l'unité de contrôle de gestion supervise le travail de chaque département afin de présenter les objectifs de manière cohérente.

Le commissaire juge important d'établir des indicateurs sur les valeurs cibles fixées par le département pour chaque zone industrielle.

M. Macherel rappelle qu'il existe le monitoring du plan directeur. Les fiches qui s'y trouvent présentent l'évolution globale des objectifs fixés par le département.

M. Pagani ajoute que ces fiches récapitulatives se sont améliorées au fil des ans. Cela dit, la proposition du commissaire est pertinente. On pourrait envisager de constituer le nombre de mètres carrés en zones industrielles pures.

Un commissaire demande, en page 141, des précisions sur la ligne «traitement des déchets». Il serait intéressant de savoir si cette rubrique est transversale.

M. Macherel lui répond que cette ligne comprend les réseaux d'assainissement des grilles d'eaux pluviales.

Un commissaire aimerait savoir, en page 141, à quoi correspond le montant de 338 150 francs d'amortissement.

M. Macherel indique que ce montant correspond à la première annuité de l'amortissement du plan directeur des Transports publics genevois (TPG).

Un commissaire demande, en page 139, des précisions sur le montant de 23 377 francs figurant à la ligne «dédommagement des collectivités publiques cantons».

M. Macherel propose de répondre à cette question par écrit.

Un commissaire souhaiterait, en page 143, des éclaircissements sur l'apport de 3 millions de francs provenant de l'Association des communes genevoises pour la rénovation du GTG.

M. Pagani révèle que des économies vont être réalisées car la façade et le foyer du bâtiment ne seront pas entièrement rénovés. Le magistrat a également réussi à obtenir une subvention de 400 000 francs auprès de la Confédération. La Loterie romande a déclaré, pour sa part, qu'elle n'entrerait pas en matière estimant que la rénovation du GTG était un devoir incombant à la Ville. Cela étant précisé, il faut savoir que la facture finale de l'Opéra des Nations s'élève

aujourd'hui à 13 millions de francs. Face à cette situation, l'Association des communes genevoises a attribué temporairement à la Ville un montant de 3 millions de francs. Bien que le magistrat ait peut-être trouvé des fonds pour rembourser ce montant, il manquera encore de l'argent puisque la précédente CTC avait décidé d'enlever de la proposition sur le GTG les montants liés aux divers et imprévus. Pour donner un exemple, la Fondation du GTG n'a, pour l'instant, pas les moyens de rénover le réseau de fibre optique.

Un commissaire demande, en page 279, si les dimensions de la zone piétonne du secteur de Rive ont été définies.

M. Pagani lui rétorque que l'étude d'aménagement en zone piétonne qui a été lancée prend en compte le rond-point de Rive, la rue Pierre-Fatio, la rue de la Rôtisserie, la rue d'Italie et le cours de Rive. Il a été décidé que les autorisations de construire du parking et le changement de statut des rues devront s'effectuer simultanément.

Un commissaire souhaiterait avoir un point de la situation du projet des «Réverbères de la mémoire».

M. Pagani rapporte que les œuvres sont prêtes. Les autorisations d'installation de ces œuvres au parc Trembley ont été demandées. Le Conseil d'Etat s'est engagé à valider l'autorisation si le site choisi se trouve au moins à un rayon de 500 mètres autour de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Le commissaire demande si le Conseil d'Etat a instauré une échéance pour l'installation de ces réverbères.

M. Pagani n'a pas la réponse à cette question.

Un commissaire désirerait avoir des informations sur la convention cadre de l'extension de la Gare Cornavin en sous-sol.

M. Pagani lui répond qu'une proposition de 20 millions de francs de participation de la Ville aux travaux sera bientôt présentée au Conseil municipal. La signature de la convention par le Conseil administratif est conditionnelle au vote de cette proposition. Le même principe s'applique pour le Canton.

Un commissaire demande si la Ville devra reprendre les éventuelles obligations financières liées au parc Hentsch.

M. Macherel révèle qu'une convention a été jointe à l'acte de donation du parc. Cette convention énonce les frais de fonctionnement du parc qui incombent à la Ville. En plus des charges d'entretien, il faut compter des frais d'eau et d'électricité dus à l'existence de fontaines. Le montant de ces charges est estimé à 200 000 francs par année.

Le commissaire voudrait connaître les critères pris en compte dans l'abattage des arbres pour des raisons sanitaires.

M. Pagani précise que les abattages d'arbres ne relèvent pas du DCA. Cela dit, les arbres sont le plus souvent abattus pour des raisons de sécurité. M. Pagani invite la commission à auditionner le SEVE pour avoir plus d'informations à ce sujet.

Un commissaire voudrait savoir si le projet d'implantation des «Réverbères de la mémoire» repassera devant la CTC. Plusieurs citoyens s'inquiètent du bétonnage de la place qui accueillera ces œuvres.

M. Pagani lui indique qu'il n'est pas prévu de bétonner la place hormis les emprises au sol pour fixer les œuvres.

Un commissaire souhaiterait avoir des informations sur le projet commémoratif du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération.

M. Pagani n'a plus entendu parler de ce projet. Au départ, M. Lescaze souhaitait mettre en place un jardin commémoratif devant le monument de la combourgeoisie.

Le président propose de passer à l'étude des comptes 2015 par services.

Comptes 2015 par service

Un commissaire constate, en page 55, que le coût des comptes 314 est moins élevé que ce qui était prévu dans le budget.

M. Macherel explique que le budget pour l'entretien des bâtiments avait été fixé à 33 342 000 francs. Au final, le département aura dépensé 36 367 000 francs. Il faut savoir que la Direction du patrimoine bâti (DPBA) ventile l'ensemble de ces chiffres dans toutes les rubriques budgétaires.

Le commissaire aimerait avoir une explication sur la mise à disposition de locaux figurant dans les comptes 391.

M. Macherel précise que les comptes 391 correspondent à des écritures internes. Il s'agit de facturations entre services gérées par la Gérance immobilière municipale (GIM).

Un commissaire aimerait savoir si les crédits d'études du Musée d'art et d'histoire (MAH) ont pu être amortis cette année. Il demande ensuite si ces crédits d'études pourraient être réemployés dans la perspective d'un nouveau projet de rénovation du musée. Enfin, il demande si des honoraires liés à de la publicité pour le projet figurent dans les comptes.

M. Pagani relève que les crédits d'étude seront bouclés d'ici deux mois le temps de vérifier l'ensemble des factures. Ensuite, la possibilité de réutiliser les crédits d'études dépendra du futur projet qui pourrait être présenté. Il faut savoir que le département des finances et du logement a décidé d'amortir les coûts en une fois malgré les protestations du magistrat.

M^{me} Charollais ajoute que le département a été sollicité par la Cour des comptes pour savoir à quelles fins il avait utilisé lesdits crédits. Elle indique qu'ils ont été utilisés conformément aux montants présentés et votés par le Conseil municipal. Dans cet esprit, un crédit de 400 000 francs a été, par exemple, utilisé pour la communication.

Un commissaire constate que les coûts du groupe 318 connaissent une forte augmentation par rapport à 2014.

M. Macherel explique que le Service des bâtiments est compétent pour gérer un budget global qui sera ensuite réparti dans les différents services.

Un commissaire souhaiterait avoir des précisions sur le groupe 365.

M. Macherel lui répond que le détail du groupe se trouve à la page 104.

Un commissaire note, en page 57, que la DPBA connaît un écart de 20% entre le budget et les comptes.

M. Macherel lui explique que cet écart est dû au montant de 3 millions de francs qui a été versé à la Fondation du GTG. Ce montant a transité dans les comptes de la DPBA. Dans le cas présent, le tableau effectue une distinction entre les 3 millions de francs supplémentaires de charges et 3 millions de francs supplémentaires de revenus.

Un commissaire constate, en page 59, que le coût des assurances maladie et accident du génie civil augmente de 50% par rapport au budget.

M. Macherel soulève que les coûts sont quasi identiques à ceux des comptes 2014. Il répondra à cette question par écrit.

Le commissaire aimerait comprendre pourquoi le groupe de comptes 312 fait un bond de 90%.

M. Macherel lui répond que la consommation d'eau des monuments et fontaines a coûté 731 000 francs alors qu'elle avait été budgétée à 324 000 francs. Cette augmentation s'explique par l'arrivée de la taxe d'épuration du fonds intercommunal d'assainissement. Le budget sera remis à niveau la prochaine fois.

Un commissaire aimerait connaître les raisons du taux d'absence du DCA.

M. Pagani relève que le taux d'absentéisme est plombé par deux cas lourds de personnes en fin de vie.

La commission remercie les auditionnés de leur venue.

Discussion et vote

Le président ouvre la discussion sur la proposition PR-1172.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien annonce que son groupe s'étonne du dépassement des investissements. Etant donné que le magistrat a annoncé un dépassement de 10 millions de francs pour les deux prochaines années, le groupe du Parti démocrate-chrétien s'abstiendra de voter ces comptes.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe s'abstiendra également de voter ces comptes qui ne sont pas ceux du Conseil municipal. De plus, certaines options prises sont inquiétantes. Il est fort probable que le montant de 3 millions de francs pour le GTG ne sera pas compensé ailleurs. Ce genre de procédé pose problème d'autant plus que l'Opéra des Nations ne devait pas, au départ, être financé par la Ville.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre indique que son groupe s'abstiendra. Alors qu'une jauge avait été fixée à 130 millions de francs, il n'est pas correct de se retrouver avec un dépassement de 2 millions de francs.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois affirme que son groupe s'abstiendra pour les mêmes raisons énoncées par le commissaire de l'Union démocratique du centre.

Un commissaire du Parti socialiste annonce que son groupe votera pour les comptes. Le magistrat et ses collaborateurs ont répondu à toutes les questions posées par les commissaires.

Un commissaire d'Ensemble à gauche indique que son groupe votera pour les comptes. La commission a obtenu toutes les réponses à ses questions.

Un commissaire Vert affirme que son groupe votera pour les comptes. Le dépassement de 2 millions de francs ne représente que 2% du montant total des investissements. La seule inquiétude du président concerne le GTG et les dépenses du MAH.

Le président met aux voix la proposition PR-1172.

Par 5 oui (3 S, 1 EàG, 1 Ve) contre 1 non (LR) et 7 abstentions (2 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG), la proposition PR-1172 est acceptée.

13 mai 2016

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner les comptes 2015 par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif.**Rapport de M. Pierre Scherb.**

Les comptes budgétaires et financiers de la Ville de Genève pour l'exercice 2015 PR-1172 ont été renvoyés à la commission des finances et aux commissions spécialisées lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 avril 2016. La commission des arts et de la culture (CARTS) s'est réunie le 2 mai 2016 sous la présidence de M. Jean-Charles Lathion. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Nour Zumofen. Qu'elle soit remerciée pour son excellent travail fourni en un délai très bref.

Séance du 2 mai 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du département, M. Gianni Dose, responsable du contrôle internet et gestion à la direction du département, de M^{me} Virginie Keller, cheffe du Service culturel

M. Kanaan relève tout d'abord que les écarts dans les dépenses sont compensés par les écarts dans les recettes, à l'exception d'un élément très particulier, soit l'amortissement en une fois du crédit d'étude du Musée d'art et d'histoire (MAH) au lieu de son amortissement en cinq annuités. 2015 a été une année très riche en activités culturelles. Il mentionne notamment l'aboutissement du financement de la construction de la Nouvelle Comédie, de nombreux éléments liés à la répartition des tâches canton-communes, le démarrage de la conférence des musées genevois, des projets de médiations multipliés tels que le Muséum d'histoire naturelle avec le projet pour adolescents, l'Ariana avec les migrants, les afterworks au MAH, la mobilité avec les bibliothèques municipales, les sentiers culturels.

Le Conseil municipal a voté le crédit de réhabilitation des cinémas indépendants. M. Kanaan informe que les chantiers débutent maintenant. Le Grand Théâtre de Genève (GTG) a construit l'Opéra des Nations et a préparé et exécuté le déménagement. La collaboration au niveau du Grand Genève s'améliore. En septembre 2015 a eu lieu une rencontre du Grand Genève culturel au Forum de Meyrin. Le code de déontologie des partenariats public-privé a été élaboré et est maintenant diffusé.

M^{me} Bachmann passe en revue les comptes et explique essentiellement les grands écarts (cf. en annexe sa présentation Powerpoint Comptes budgétaires et financiers de la Ville de Genève pour l'exercice 2015). Le département fonc-

tionne un peu comme une entreprise qui met en parallèle les charges et les revenus. Tandis que le budget avait prévu des charges à hauteur de 306 millions de francs, ils ascendent à 320 millions de francs dans les comptes. 6,9 millions de francs sont dus à l'amortissement du crédit d'étude Charles-Galland (MAH) en une seule fois. Si on ne tient pas compte de cette charge extraordinaire, les revenus excédentaires équilibrent les charges supplémentaires.

L'écart des charges s'explique surtout par 2,1 millions de francs de charges de personnel non budgétées. La raison en est que la Direction des ressources humaines (DRH) impute à la fin de l'année toutes les charges imprévisibles liées au personnel (formation, accident, etc.). A cela s'ajoutent les imputations internes de 1,3 million de francs.

Le DCS génère des revenus de sources et de natures très différentes, par exemple la dîme du livre, une proposition pour la rétroconversion, des financements tiers pour des prestations offertes dans le cas de conventions de partenariats avec des tiers (par exemple la Ville de Paris, le Canton de Genève ou des contrats de prestation), le sponsoring, le mécénat, les recettes propres au département (location de salles, billetterie). Trois facteurs principaux assurent près de 40% des excédents de revenus:

- le remboursement de pertes de salaires de 1,2 million, soit les primes d'assurance accident, maladie, etc., que la Ville a perçu pour des collaborateurs absents;
- proposition rétroconversion de 2,7 millions;
- près de 800 000 francs de prélèvements sur préfinancement de tiers.

Au sujet des revenus de fonctionnement (page 3 de la présentation Powerpoint), M^{me} Bachmann explique la nature comptable des 9,6 millions de francs de revenus excédentaires. L'excédent des revenus de biens de 1,7 million de francs est constitué essentiellement des gratuités. Les revenus divers avec son excédent de 6,7 millions de francs incluent par exemple le remboursement de pertes de salaires de la DRH de 1,2 million, la proposition rétroconversion de 2,7 millions, des prélèvements sur des préfinancements de tiers d'environ 0,7 million, ainsi que d'autres contributions pour 2,2 millions de francs provenant du sponsoring et du mécénat. La dîme du livre constitue l'essentiel des subventions acquises de 700 000 francs. Les subventions à redistribuer de 400 000 francs sont financièrement neutres puisqu'elles se retrouvent aussi dans les charges. Le département souhaite ajuster son budget de revenu, mais la marge de manœuvre est très restreinte. Il veut agir sur le mécénat, le sponsoring et augmenter la tarification des locations de salles. Ces revenus concernent par ailleurs les secteurs de la culture et du sport.

M^{me} Bachmann présente ensuite le mécénat et le sponsoring (page 4 de la présentation Powerpoint) qui ont contribué avec le montant important de 3,1 millions

de francs, avec les projets phares et les donateurs variés, par exemple les horlogers, la Fondation Migore et la Fondation Gelbert.

Elle continue avec les charges de personnel (page 5) et relève que son excédent de 1 million de francs est compensé avec les revenus liés au remboursement perte de salaire de la DRH, avec un non-dépensé d'environ 237 000 francs. Ce montant correspond approximativement aux postes vacants au sein du département.

La page 6 de la présentation de M^{me} Bachmann est un arrêt sur image au sujet des 39,9 postes vacants au DCS à la fin de l'année 2015. 50% des postes équivalents temps plein (ETP) à l'époque sont aujourd'hui occupés, tandis que 49% sont en cours de recrutement. Seul 1% des postes sont réellement vacants; il s'agit de postes en transformation ou en préparation pour lancer le recrutement. 39,9 postes vacants à la fin de l'année sur un total de 1058,2 postes du département correspondent à un taux de 3,5%. Il s'agit donc d'un taux de rotation stable, car sur les quatre dernières années il a varié entre 3 et 3,5%.

Les charges de fonctionnement (page 7) présentent un écart de charges de 4,2 millions de francs. Il s'agit des services compétents travaillant pour le département. Leur contribution est essentielle. Hors services compétent, un écart de 2,4 millions de francs s'explique surtout par les lignes comptables 310, fournitures de bureau, imprimés, publicité et 318, honoraires et prestations de service. M^{me} Bachmann explique ensuite le détail des charges de fonctionnement (page 8) et avec quels revenus les charges sont compensées.

Au niveau des subventions, il y a un dépassement des prestations en nature (gratuités), essentiellement dû au domaine du sport. Il y a un non-dépensé de 996 304 francs de subventions, car des tiers subventionnés n'ont pas répondu aux critères du règlement des subventions.

En conclusion (page 10), M^{me} Bachmann affirme que le budget du DCS est stable et que les charges sont maîtrisées. Une particularité du département est la possibilité de compenser des écarts de charges par des revenus principalement en provenance de la dîme du livre, de la rétroconversion, des recettes propres, des financements de tiers et du mécénat et sponsoring.

M. Kanaan explique la particularité de l'amortissement du crédit d'étude Charles-Galland MAH. Ce crédit avait été voté par le Conseil municipal en 5 annuités. M^{me} Salerno, considérant que le projet a été bouclé, a décidé d'accélérer l'amortissement en une seule tranche. Cet amortissement n'avait pas été budgété en 2015. Sans cet amortissement, les écarts des recettes du département auraient largement dépassé ceux des charges. Ce crédit ne pèsera plus sur les 4 exercices suivants.

Un commissaire déclare qu'un département ne se gère pas comme une entreprise: faire des bénéfices n'est pas toujours souhaitable. Il s'inquiète au

sujet des subventions qui n'ont pas été attribuées au sport pour des raisons de non-conformité à des critères établis. Quant à la culture, il s'interroge sur les 3 450 000 francs qui demeurent en excédent de charges.

M. Kanaan note que des contrôles tous azimuts sont dans l'esprit du temps. Il rappelle que le peuple genevois a plébiscité la Cour des comptes. Il évoque la problématique de la thésaurisation, puisque certaines institutions ont des réserves considérables. Elles sont convaincues qu'elles participent à une bonne gestion. Or, elles n'ont pas le droit de thésauriser. Il se dit cependant prêt à aller très loin dans l'interprétation du règlement et d'accepter des provisions affectées. Il y a des cas que le contrôle financier considère comme acceptable, comme la Fondation d'art dramatique (FAD) qui a un fonds de réserves et est dotée d'un règlement avec des conditions strictes. Il existe donc des possibilités bien qu'en théorie le règlement ne le prévoit pas. M. Kanaan ne perçoit aucune mauvaise foi de la part des acteurs qui privilégient l'approche de gestion par la thésaurisation. Il a ainsi fait preuve de flexibilité bien qu'en théorie il devrait exiger des remboursements.

M^{me} Bachmann explique l'excédent de charges mentionné par le commissaire à l'aide de la page 7 du document. Le chapitre 31 permet à lui seul d'expliquer 2,4 millions de francs d'excédents. Elle y ajoute les écarts de charges au niveau des gratuités et qui sont contrebalancés.

Un commissaire souhaite, dans la mesure du possible, obtenir la liste des mécènes et des dons de manière nominale et que cette liste fournisse des informations à l'échelle de la Ville et non seulement du DCS. Il s'interroge sur les contreparties à ces dons que la Ville accorde.

M. Kanaan explique que certaines contributions de type mécénat ne sont pas toujours finalisées lors du processus budgétaire. Certains écarts de charges qui en résultent sont cependant compensés par des écarts de revenus liés à des projets particuliers. L'immense majorité des mécènes et sponsors ne financent pas l'activité courante de manière permanente, mais privilégient le financement de projets particuliers comme des expositions, des ateliers ou des acquisitions. Il s'engage à fournir la liste qui concerne l'application du code sur le partenariat public-privé. A ce jour, elle ne s'applique qu'au DCS. Une version généraliste est sur le point d'être validée au Conseil administratif.

Il ajoute que le sponsoring est minoritaire par rapport au mécénat. Il est en train de mettre à jour les tarifs auxquels certaines institutions sont mises à disposition d'entreprises privées.

Un commissaire s'interroge sur l'existence d'emplois de solidarité (EdS) au sein du DCS et demande s'il existe des personnes en EdS qui n'ont pas pu accéder à l'emploi.

M. Kanaan constate une diminution des EdS depuis 2011. Il y eu des réinsertions sur des postes existants lors d'un départ à la retraite ou d'une démission, et des postes votés ponctuellement, par exemple aux bibliothèques municipales. Le département est très attentif à la situation des EdS, mais la décision de mettre fin à leurs contrats émane de leur employeur actuel (Attraction).

M^{me} Bachmann ajoute qu'il demeure encore sept personnes en EdS au MAH, dont une est en cours de recrutement. La société coopérative Démarche-Attraction va se départir de cette activité et ne sera plus employeur d'EdS à partir du 1^{er} janvier 2017, ce qui mettra fin aux contrats des six EdS qui travaillent au MAH. La Ville a bon espoir que les six personnes en EdS soient recrutées. Par ailleurs, les emplois de solidarité ouvrent aujourd'hui le droit au chômage.

M. Kanaan confirme en réponse à la question d'un commissaire (au sujet de la page 13), que les subventions nominales sont récurrentes (portions non spécifiquement attribuées) alors que les subventions ponctuelles concernent les fonds généraux. Il renvoie les commissaires aux pages 12 à 14 traitant des fonds généraux qui n'ont pas été commentés.

M^{me} Keller explique que les subventions nominales correspondent aux lignes au budget (pages jaunes) alors que les subventions ponctuelles correspondent aux fonds généraux. Elle précise par ailleurs que ces 3 pages concernent uniquement la section culture du DCS.

Un commissaire mentionne une étude publiée en mars 2015 s'agissant d'un manque à gagner de l'ordre de 122 millions de francs pour la Ville de Genève. Il s'interroge sur le manque à gagner s'agissant de la culture spécifiquement. Il demande des précisions quant à l'état des discussions entre la Ville de Genève, les autres communes et le Canton de Genève.

M. Kanaan informe qu'il ne dispose pas des chiffres spécifiquement liés à la culture. Il rappelle que le total des charges de la Ville de Genève inclut des charges sociales, des charges de sécurité, d'infrastructures, de mobilité, etc., et ascende à 200 millions de francs sur un budget de 1,15 milliard de francs, dont 122 millions de francs bénéficient aux résidents des 44 communes genevoises.

Le même commissaire relève qu'il existe un mécanisme de compensation sur ces charges.

M. Kanaan souligne le caractère complexe de cette bataille politique qui prend aussi en compte la péréquation fiscale, car la Ville de Genève est une commune riche et verse des montants importants au pot commun. Ce qui touche à la fiscalité communale et intercommunale n'est pas encore à l'ordre du jour, car le Canton de Genève s'occupe prioritairement de la réforme de la fiscalité des entreprises et de ses impacts. La Ville demeure très attentive à cette question et estime

nécessaire de trouver des solutions de cofinancement des grands projets culturels et sportifs d'ici 2020 dans la mesure où la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) est susceptible de s'avérer fort coûteuse et que la Nouvelle Comédie nécessite aussi de trouver des moyens.

M. Kanaan répond à la question du même commissaire que l'Association des communes genevoises (ACG) est fort occupée avec les chantiers du désenchevêtrement, de RIE III et du Service d'incendie et de secours (SIS). A ce sujet, la Ville a obtenu des communes une rétrocession sur son activité au bénéfice des autres. Or, elles demandent un droit de codécision sur le SIS, ce qui peut impliquer d'autres systèmes de gouvernance. Il regrette que le Conseil d'Etat n'ait pas saisi l'étude susmentionnée qui démontre qu'outre les 123 millions de francs pour lesquels les autres communes genevoises sont bénéficiaires, plus de 30 millions de francs bénéficient à des communes vaudoises. Il est envisageable que le Canton de Genève obtienne des rétrocessions directes sur les grandes infrastructures genevoises. Les communes françaises rétrocèdent ainsi des montants plus élevés que les coûts induits.

A la question d'une commissaire de connaître les méthodes d'évaluation, M. Kanaan précise que les lieux de résidence des abonnés des institutions Ville de Genève sont recensés (par exemple piscines, bibliothèques, Grand Théâtre). Les lieux d'intervention des SIS sont observés.

Un commissaire regrette qu'il n'y ait pas de séparation entre les domaines de la culture et du sport lors des présentations du DCS au niveau du budget et des comptes.

M. Kanaan relève que son département regroupe ces deux dimensions. Il s'agit de donner une vision globale du département. Les revenus du mécénat et du sponsoring ne concernent cependant que la culture.

Le même commissaire regrette que les commissions spécialisées n'aient pas accès au document comprenant les 6 positions, regret partagé par M. Kanaan.

A la question d'un autre commissaire, M. Kanaan répond que les brochures des comptes 2015 dont disposent les commissaires présentent les cellules à trois positions. Ces dernières se recoupent dans des sous-comptes beaucoup plus spécialisés, présentant dès lors une différenciation plus fine des dépenses.

M. Dose répond à la question d'un commissaire en mentionnant qu'il est d'usage que les charges lors de dépassements soient exprimées en négatif au niveau de la présentation par service du département des finances.

Le même commissaire souhaite des précisions quant à la différence entre la culture et le sport (page 9), dans la mesure où 50% des subventions dédiées au sport n'ont pas été attribuées.

M^{me} Keller explique que, dans le domaine de la culture, il s'agit souvent de professionnels, contrairement au domaine du sport où de nombreuses manifestations sont tenues par des bénévoles qui recourent davantage à la thésaurisation et dont la gestion des subventions est moins professionnelle. Depuis plusieurs années, les normes au niveau du contrôle interne sont plus cadrées dans le domaine de la culture et le département demande la rétrocession des bénéficiaires. Le dernier dossier qu'il s'agit de régler concerne les fanfares qui représentent aussi cette caractéristique de bénévolat.

Un commissaire souhaite obtenir des détails au sujet de l'amortissement en une fois du crédit d'étude du MAH. Il demande s'il est possible de consulter un bilan avec ce qui a été dépensé et ce qu'il reste à dépenser. Il s'interroge sur la possibilité qu'une partie de ces études serve à un autre projet.

M. Kanaan précise que le crédit d'étude est bouclé lors de l'établissement d'un crédit d'investissement. Si le crédit réel ne dépasse pas le crédit voté, seule une information figure dans les comptes annuels. Dans le cas d'un dépassement, ce dernier doit être soumis pour approbation au Conseil municipal. Ce bouclage n'a pas encore eu lieu. Il est géré par M. Pagani puisqu'il s'agit d'un crédit d'étude de construction. L'amortissement du crédit sur plusieurs années se fait sur la valeur nominale du crédit voté, indépendamment du bouclage. Cet amortissement a été passé en une seule fois au lieu des cinq fois sur décision du département des finances et du logement (DFL). Il est possible de réutiliser une partie du travail.

Le même commissaire souhaite des explications supplémentaires au sujet de la problématique des EdS et de la différence entre institution d'accueil et employeur.

M^{me} Bachmann répond que le système EdS fait que l'employeur n'est pas l'institution dans laquelle les personnes travaillent. Les sept personnes qui travaillent pour le MAH sont employées par Démarche-Artaction et n'ont pas de lien contractuel avec la Ville de Genève. La convention entre la Ville de Genève et Démarche-Artaction a été dénoncée par la société coopérative, ce qui a eu pour conséquence la résiliation des sept contrats de travail individuels.

Une commissaire constate une progression des subventions d'année en année (page 14) et demande une confirmation de la justesse de sa lecture.

M. Kanaan répond que les fonds généraux ont diminué en même temps. Le Conseil municipal a voté des augmentations plutôt stables depuis 2012, avant de diminuer en 2016. Il propose aux commissaires de leur fournir le détail historique ultérieurement (cf. annexe).

M^{me} Keller explique qu'il y a des transferts entre les fonds généraux et les nominatifs, ce qui explique des mouvements contraires des deux colonnes. En

2011, le Conseil municipal a accepté une adaptation des subventions au coût de la vie, soit une augmentation de 3%. De nouvelles subventions ont été votées, par exemple 300 000 francs pour la rénovation et la remise en fonction du Théâtre Pitoëff, ce qui peut se traduire par une augmentation de l'ensemble des subventions de manière générale.

Un commissaire souhaite savoir ce que signifie «services compétents».

M. Kanaan répond qu'il s'agit des services transversaux qui gèrent des lignes pour l'ensemble de l'administration, comme la Direction des ressources humaines (DRH), la Direction du patrimoine bâti (DPBA), la Direction des services d'information et communication (DSIC) et la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI).

M. Kanaan répond à la question d'un commissaire en indiquant que la rubrique «318 Honoraires et prestations de service» correspond aux mandats de type d'expertise au sens large du terme, par exemple des honoraires payés à des prestataires pour des manifestations ou pour le transport d'œuvres d'art.

M^{me} Bachmann explique que l'augmentation de près de 40% de ce poste est essentiellement due aux expositions (page 8). Elles nécessitent des financements de tiers. Le département fait preuve d'une grande prudence lors de la budgétisation de ces montants, car ils dépendent beaucoup des réseaux de contacts des directeurs d'institutions, mais aussi des thématiques d'expositions, ainsi qu'aux coups de cœur que des privés peuvent avoir. Les dépassements de charges sont donc des contributions de tiers qui permettent d'engager des charges supplémentaires sur la base de ces revenus.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi l'amortissement extraordinaire intervient en 2015 et ne reflète donc pas la situation réelle de ce crédit d'étude au 31 décembre 2015. Elle demande au magistrat s'il n'aurait pas son mot à dire au sujet des amortissements du département dont il a la charge.

M. Kanaan répond que, techniquement, les amortissements se gèrent entre le département qui gère les crédits et le DFL qui comptabilise le tout. Il la renvoie à la page 16 du document des Comptes 2015 par politique publique, qui présente le rapport de révision des comptes et informe que cet amortissement extraordinaire est appelé «événement post-clôture». Il ajoute par ailleurs que les dépenses liées à ce crédit d'étude ont vraiment été effectuées en 2015.

Une commissaire ne comprend pas pourquoi l'amortissement des crédits d'étude n'a pas été initié plus tôt puisqu'ils datent d'avant l'année 2015.

M. Kanaan l'ignore et invite la commissaire à relayer sa question auprès du DFL afin d'établir un historique des crédits votés et de leur amortissement.

Un commissaire se réfère à la page 6 du document de présentation au sujet des postes vacants. Il demande si la vacance des 39,9 postes vacants jusqu'au 31 décembre 2015 est due à des démissions ou des changements de postes, et s'ils concernent également les postes votés par le Conseil municipal.

M. Kanaan le renvoie à la page 5 dudit document qui présente le chiffre global des postes du département. Il remarque que le département représente 1058,2 postes en ETP et rappelle qu'il s'agit d'un arrêt sur image au 31 décembre 2015 des postes vacants. En réalité, une grande partie de ces 39 postes était en voie de recrutement. Dans d'autres cas, il s'agit d'auxiliaires qui occupent ces postes. Ces chiffres correspondent à l'ensemble du département. Par ailleurs, il n'y a aucun poste vacant dans le domaine du sport.

Le même commissaire demande des précisions quant au taux de rotation.

M^{me} Bachmann déclare que s'agissant des postes que la DRH considère comme vacants, le taux de rotation fluctue très peu et se situe toujours entre 3 et 3,5%.

Un commissaire demande ce qui explique la divergence entre les chiffres rapportés sur le document de présentation et ceux qui figurent dans la brochure Comptes 2015 par politique publique concernant les chapitre 30, 31 et 36.

M^{me} Bachmann répond que les Comptes 2015 par politique publique présentent des subdivisions. Dès lors, il s'agit d'additionner l'ensemble afin d'obtenir la vision globale présentée au début de la présente séance. La page 156 présente par exemple les charges de personnel de la sous-politique «Culture et loisirs», qui correspond à 125 millions de francs. Il s'agit dès lors d'y additionner les charges du personnel de l'administration (4,9 millions de francs) et du sport afin de parvenir au total de 153 millions de francs.

Brochure Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Avant d'énumérer les pages successives susceptibles d'intéresser la CARTS, le président relève que, dans sa synthèse qui figure en page 11 dudit document, le Conseil administratif annonce ceci: «Les investissements nets ont atteint 132,2 millions de francs. Un peu moins d'un tiers de ce montant a été consacré au domaine «culture et loisirs», avec la construction de dépôts de stockage d'œuvres d'art au sein du périmètre dit du «carré vert», la rénovation de l'Alhambra ou encore celle du bâtiment BOT-III à l'usage du conservatoire et jardin botaniques».

Un commissaire demande ce que comprennent les loisirs dans la section «Culture et loisirs».

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une terminologie reprise d'un schéma suisse et les loisirs incluent le sport ainsi que les parcs et promenades. Il rappelle par ailleurs

que les politiques publiques selon la classification fonctionnelle suisse ne se superposent pas telles quelles avec les départements. Le DCS participe notamment au politiques publiques «Enseignement et formation» et «Administration générale».

Un commissaire constate que les dépenses brutes pour «Culture et loisirs» à la page 40 dudit document s'élèvent à 41 522 712,07 francs et s'interroge sur la différence entre «dépenses brutes», «subventions» et «dépenses nettes».

M. Kanaan explique que ce tableau correspond aux investissements au sens large et que ces 41,5 millions de francs de dépenses brutes pour «Culture et loisirs» correspondent aux chantiers (par exemple Conservatoire et Jardin botaniques). Il précise que les «subventions» correspondent aux recettes. Il ajoute que la majorité des chantiers de la phase III des Conservatoire et Jardin botaniques, par exemple, ont été financés par une donation.

Un commissaire se réfère au tableau «Ressources humaines» (page 72), aux 36,1 postes vacants dans la sous-rubrique «Encouragement à la culture» et aux -12,8 sous «écart postes». Il demande s'il s'agit de postes en formation ou en attente, clôturés au 31 décembre 2015.

M^{me} Bachmann lui suggère de réitérer sa question au moment de parcourir la brochure des Comptes 2015 par service afin de pouvoir y répondre plus en détail.

Un commissaire constate un écart de 5 millions de francs dans les postes sur les auxiliaires et dit ne pas comprendre pourquoi ils n'apparaissent pas dans le document présenté en début de séance.

M^{me} Bachmann explique que c'est le chapitre 30 qui a été présenté dans sa globalité en début de séance. Elle souligne que, dans ce chapitre 30, il y a la ligne des fonctionnaires, la ligne des auxiliaires et des intérimaires. Pour comprendre le financement de ces postes auxiliaires en dépassement, elle propose de se référer à la brochure des Comptes 2015 par service.

Le commissaire souligne néanmoins que les 5 millions de francs n'apparaissent pas dans les principaux écarts de charges.

M. Kanaan déclare qu'il y a un non-dépensé dans le fixe qui est couvert par des dépenses accrues en auxiliaires et propose d'en fournir l'explication ultérieurement.

Le commissaire aurait tout de même souhaité voir apparaître ces 5 millions de francs de charges supplémentaires en auxiliaires dans la présentation initiale sur les principaux écarts.

M^{me} Bachmann entend cette suggestion mais rappelle qu'il s'agissait d'être bref en offrant une vision globale, sachant par ailleurs que ces dépassements sont visibles dans les comptes.

Un commissaire se réfère à la section «Culture et sport» dès la page 148 et regrette de ne pas y voir apparaître le Pavillon de la danse pour lequel M. Pagani s'était engagé à fournir un projet avant l'été.

M. Kanaan déclare que la Ville a été très attentive aux arbitrages finaux et que, pour maintenir l'enveloppe prévue du crédit, il a fallu reprendre quelques éléments du projet entre son département et celui de M. Pagani. Enfin, sous réserve de l'impondérable, il assure que le projet sera présenté en septembre 2016.

Un commissaire relève l'événement Roms qui s'est déroulé sur la plaine de Plainpalais durant l'année de mairie de M. Kanaan et souligne que cet événement a donné lieu à des suites avec notamment des expositions dans les bibliothèques de la Ville de Genève. Il souhaite que le Conseil administratif soit sensible à la question des Roms.

Un commissaire demande qu'on lui rappelle ce qu'était l'événement Roms.

M. Kanaan rappelle qu'il s'agissait d'un événement à travers lequel il a souhaité décrier modestement le débat autour de la question des Roms, qui s'avère souvent très polarisée et basée sur des informations très lacunaires de leur réalité qui est très variée à tout point de vue. Cet événement s'est réalisé sous la forme d'une rencontre sur la plaine de Plainpalais en mai 2015 (tables rondes), avec un volet international d'une part (invitation de personnalités de divers horizons en Europe) et un volet local d'autre part (acteurs locaux, y compris gendarmerie). La fin de l'événement s'est déclinée sous la forme d'un élément plus festif avec des musiciens tziganes.

Un commissaire se réfère à la page 149 et demande des précisions quant à l'impact économique de la culture à Genève.

M. Kanaan dit se réjouir de découvrir cette étude qui est sensée paraître en septembre 2016.

Un commissaire se réfère aux pages 162 et suivantes qui présentent un tableau concernant les subventions monétaires et demande ce qui explique les écarts importants (outre les transferts) alors même que les contrôles sont relativement stricts au niveau des subventions.

M. Kanaan déclare que l'immense majorité des écarts est neutre sur l'ensemble des subventions, car ce sont des enjeux entre différents groupes (par exemple entre personnes physiques et entités juridique).

M^{me} Keller le confirme. Elle invite les commissaires à formuler des questions plus précises à ce sujet lors de l'étude du document Comptes 2015 par service, qui est plus lisible à cet égard.

Un commissaire demande ce qu'il en est de l'écart de -44 300 de francs pour le Théâtre Pitoëff.

M^{me} Keller indique qu'il s'agit en effet de l'un des écarts marquants du service culturel cette année. Elle rappelle que, bien que le Conseil municipal ait voté une ligne de 300 000 francs pour ce théâtre, il a servi comme lieu de remplacement durant les deux ans de la durée des travaux et de la fermeture de l'Alhambra. Elle informe que l'année précédente déjà, une partie de la subvention n'avait pas été dépensée puisqu'il n'avait pas été possible d'y faire de théâtre véritablement et qu'il s'est finalement agi de donner quelques moyens aux festivals encore présents, car l'Alhambra était fermé. Elle ajoute que ce dernier a rouvert ses portes en juin 2015 et que, dès l'automne, le département a alors pu octroyer des moyens pour des activités de théâtre à Pitoëff.

Un commissaire se réfère à la même page et s'interroge d'abord sur les raisons de l'octroi d'une subvention pour le Centre suisse de recherches scientifiques à Abidjan alors même que ce dernier n'a rien de vraiment suisse. Il s'interroge ensuite sur la raison d'introduire des recherches scientifiques dans le domaine de la culture en se référant par exemple à la ligne «Activités culturelles et scientifiques» sur le poste 365 sur les subventions accordées aux institutions privées.

M. Kanaan répond que le DCS de la Ville de Genève inclut une forte dimension scientifique dans ses musées, avec une forte collaboration de l'université et d'autres institutions. A titre d'exemple, il informe que le Fonds national suisse de la recherche scientifique participe notamment au financement des Conservatoire et Jardin botaniques, du Muséum d'histoire naturelle (MHN), et dans une moindre mesure du Musée d'ethnographie de Genève (MEG), du MAH et de la Bibliothèque de Genève (BGE). Il ajoute que les raisons de ce lien sont de nature historique puisque les grands collectionneurs genevois avaient légué leurs collections à la Ville de Genève et pas au Canton. Il remarque par ailleurs que cette recherche scientifique ne s'exerce pas à Genève uniquement puisque la Ville est partenaire sur des projets (ponctuels ou durables) à l'étranger, dont la structure qui se situe à Abidjan.

Un commissaire déclare l'avoir visitée à Abidjan avec le centre horticole de Lullier et retient une très belle expérience et une certaine satisfaction de constater que la Ville de Genève y investissait.

Un commissaire relève que le manque de temps n'a pas permis de recueillir l'avis du magistrat et de ses services suite à l'audition du Centre d'art contemporain (CAC, page 163). Il ajoute que les avis donnés par M. Bellini et M. Altoumian se sont révélés extrêmement critiques par rapport à la collaboration avec la Ville de Genève.

Un commissaire remarque qu'il n'y a plus de convention avec le CAC depuis 2014 et demande ce qu'il en est de l'avancée des travaux pour le renouvellement de la convention. Il souhaite connaître l'appréciation du magistrat au sujet du retrait de la Ville de Genève du Conseil de fondation. Il explique que les repré-

sentants du CAC ont fait état de leur grande ouverture de dialogue puisqu'ils se sont dit disposés à accueillir plusieurs personnes de la Ville de Genève au sein de leur Conseil de fondation. Il veut savoir s'il était raisonnable de la part de la Ville d'octroyer 1,1 million de francs à une fondation de droit privé.

M. Kanaan remarque que le CAC constitue l'un des rares cas où la part publique était à plus de 90% de son budget avant la coupe de 200 000 de francs. Il s'agit d'une structure qui fait un excellent travail, mais dont le type d'activités offre des facilités afin de trouver des financements privés. Il rapporte que le CAC a lui-même reconnu cette réalité et a exprimé que l'un des objectifs du recrutement de M. Pierre Keller à la présidence visait à augmenter les possibilités d'obtenir des financements privés. A l'inverse, le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO) en tant que musée a des responsabilités plus complexes en termes de gestion de collections que le CAC. La moitié de son budget de fonctionnement est assuré par des privés. Il a exprimé au CAC qu'ils avaient les moyens de trouver davantage d'apports privés et a donc choisi de réaffecter les 200 000 francs à d'autres activités (pas des subventions nominales). Il ajoute que dans les faits, en 2015 et 2016, 55 000 francs ont tout de même été versés au CAC, afin de diminuer l'effet de la coupe sur deux ans. Il note que les 145 000 francs restants ont notamment servi pour des artistes émergents qui ne peuvent trouver autant d'argent privé, ainsi qu'à des milieux indépendants qui travaillent de manière quasi entièrement bénévole et qui doivent payer de vrais loyers et ont de vrais besoins.

Concernant le Conseil de fondation, il explique que, statutairement, la Ville n'a qu'un seul siège et qu'il se trouve qu'il y a de nombreuses structures (par exemple Théâtre Am Stram Gram et Théâtre des Marionnettes) qui n'ont aucun représentant des pouvoirs publics. A contrario, les commissaires sont représentés par leurs groupes à la FAD, ainsi que le Conseil administratif. Néanmoins, pour le CAC la Ville était en porte-à-faux dans la mesure où elle finance 90% du budget. S'agissant des sièges au CAC, il explique que la plupart sont cooptés, ce qui est exclu pour la Ville de Genève.

Enfin, en ce qui concerne la convention, il est nécessaire de d'abord boucler la convention précédente (évaluation incluse) avant de la renouveler. Il y a eu une divergence sur le bilan de la convention précédente (sur la manière d'apprécier les activités du CAC), mais à présent un accord a enfin été conclu sur cette ancienne convention qui arrivait à échéance à la fin de l'année 2014. Dès lors, il est maintenant possible de finaliser la nouvelle convention qui portera sur la période 2016-2019.

Un commissaire rapporte que M. Altounian a déclaré que le CAC a proposé à la Ville de présenter une liste de noms et que cette dernière aurait répondu de façon négative sans expliquer les raisons de son refus et relève une série d'appréciations sur une Ville qui ne répond pas et qui n'est pas présente. Dès lors, il s'interroge sur

la pertinence de maintenir une subvention de 1,1 million de francs à un centre d'art contemporain privé qui exprime des énormités sur la Ville de Genève et que le magistrat contredit. Il s'interroge en effet sur le lien de confiance qui peut demeurer dès lors et sur ce qu'il advient de cet argent public.

M. Kanaan répond qu'il n'a pas coutume de couper une subvention parce qu'un président d'une institution le critique en commission. Il répète que le CAC fournit un travail de qualité qui fait d'ailleurs partie de la dynamique du quartier des Bains. Il explique néanmoins que le ratio entre financement public et privé était extrêmement déséquilibré et que ledit centre a mal vécu cette coupe ainsi que la manière de dialoguer avec la Ville. Il ajoute enfin que, dans la mesure où les incitations douces sur le rééquilibrage de ce ratio n'ont pas été efficaces, il s'agit alors de chercher d'autres moyens.

Un commissaire relève en outre que M. Bellini soulignait l'importance du CAC sur la dimension de rayonnement de Genève. Il déclare que, selon sa compréhension, la mission du CAC était de faire rayonner la scène locale, de soutenir les artistes locaux, de les faire émerger. Dès lors, il s'est dit surpris à la découverte de la programmation du CAC dans la mesure où il y voit de nombreux artistes internationaux confirmés. Par conséquent, il s'interroge sur le positionnement actuel du CAC et sur la vision politique culturelle de ce qu'il va advenir.

M. Kanaan répond que, historiquement, le CAC a une double vocation. En effet, s'il est né du terreau local, sa fondatrice avait néanmoins la volonté et la vocation de faire fructifier toutes les dimensions dans la mesure où les artistes locaux profitent du fait d'être en contact avec des artistes confirmés. Il reconnaît que le CAC a fait une activité remarquable dans le domaine des artistes confirmés, mais qui, à son goût, est nettement moins marqué au niveau de la scène locale, d'où le déplacement des 200 000 de francs.

M^{me} Keller ajoute que le MAMCO n'existait pas lorsque le CAC a été créé à Genève. Il avait alors cette action de valorisation, d'amener à Genève des artistes connus dans le monde et de les mettre en lien avec des artistes genevois. Ensuite, le MAMCO s'est développé un peu sur la même thématique de rayonnement de Genève au niveau international en faisant venir des artistes connus dans un musée qui devait prendre son essor et se renforcer de ce côté-là. Finalement, la discussion autour du CAC portait sur sa redéfinition dans une scène locale qui est sous-dotée du point de vue des artistes indépendants, avec un musée d'art moderne qui prend son essor et qui tient désormais son rôle. Elle pense que, aujourd'hui, il est important de pouvoir travailler avec le CAC sur sa redéfinition et estime que la politique culturelle souhaitée par le magistrat va dans ce sens.

M. Kanaan ajoute que, en apparence, la distinction entre le MAMCO et le CAC est claire puisque l'un est un centre d'art et l'autre un musée. Ce sont deux groupes différents de personnalités genevoises qui avaient chacun leur projet. La

grande différence est que l'un des groupes assume en prenant en charge la moitié du budget de fonctionnement, alors que l'autre n'assume pas.

Un commissaire précise qu'il n'y a pas eu d'acrimonie lors de cette audition avec le CAC et que des constats ont été faits par rapport à une subvention qui a été diminuée. Au-delà de cet aspect, il remarque une équipe positive qui travaille en coordination avec le Centre d'édition contemporaine (CEC) et le MAMCO. Il estime par ailleurs que le rôle des politiques est notamment de mettre de l'huile dans les rouages et de ne pas opposer les institutions les unes contre les autres.

Une commissaire rappelle au magistrat qu'il avait lui-même déclaré que, en principe, les associations et les fondations privées pouvaient compter sur une certaine stabilité au niveau des subventions. Dès lors, elle ne s'étonne pas que, dans la mesure où il s'agit d'un traitement unique et inhabituel, le CAC exprime une certaine incompréhension et que ce traitement peut sembler arbitraire. Elle relève, après avoir consulté le rapport d'activité, que le CAC œuvrait pour la scène locale à travers la mise à disposition d'ateliers d'artistes, par exemple, et mentionne la propulsion récente de l'artiste Mirek dont les œuvres sont exposées au musée à Rotterdam. Elle prévoit que si le magistrat décrète que toutes les institutions qui ont plus de 90% de fonds publics doivent être coupées, plusieurs subiront ce sort.

M. Kanaan déclare que chacun a le droit de ne pas être en accord avec ses décisions, mais il ne tolère pas qu'on les qualifie d'arbitraires. Il procède à des choix de politique culturelle et non à des choix artistiques. La manière dont le CAC s'est comporté manque quelque peu de maturité dans la mesure où il a été prévenu de cette manœuvre et que le choc a été atténué avec les 55 000 francs octroyés. En outre, tout ce qui a trait à la convention et à la représentation au Conseil de fondation lui a été expliqué. D'autres institutions feront l'objet de ce type traitement.

Un commissaire rappelle que pour la Fondation de Saint-Gervais (page 163), il avait un temps été question d'envisager la transformation de fondation en fondation de droit public. Il s'interroge dès lors sur les avancées vers cette transformation, sachant que la fondation est totalement dépendante des fonds publics.

M. Kanaan répond que la priorité est de faire la première convention de subventionnement qui sera signée avant la fin du mois de juin. La question de la fondation de droit public sera probablement influencée par l'arrivée de la Nouvelle Comédie dans le paysage théâtral, puis peut-être un redécoupage des périmètres des fondations.

Un commissaire demande si cette transformation est susceptible d'aboutir en même temps que la révision des statuts de la FAD par exemple.

M. Kanaan répond positivement.

Un commissaire demande des nouvelles quant à la subvention cantonale pour le Grand Théâtre de Genève (page 164).

M. Kanaan assure d'en informer les commissaires dès lors qu'il aura de nouvelles informations. Cette subvention est à l'ordre du jour du Grand Conseil en plénière.

Un commissaire se situe sur la même page et s'interroge au sujet du festival Musiques en été (Scène Ella Fitzgerald (SEF), Jazz-Estival). Il souhaite savoir si les 423 700 francs octroyés sont suffisants, si tout se déroule pour le mieux pour ledit festival et souhaite connaître les détails concernant la personne mandatée pour l'organisation des concerts, la gestion de la SEF et du backstage.

M. Kanaan déclare que, globalement, tout se passe très bien en termes de fréquentation pour les trois scènes que recouvre cette ligne.

M^{me} Keller indique qu'il est possible de fournir les comptes détaillés, mais renvoie les commissaires à la page 286 pour le détail de Musiques en été. Au niveau du succès, elle informe qu'il s'agit de faire face à de nouvelles questions de sécurité pour la SEF qui rassemble de plus en plus de public.

Un commissaire demande si des fonds supplémentaires sont requis pour les années suivantes compte tenu du fait que, au budget 2016, 190 000 francs supplémentaires sont prévus (soit un tiers). Dès lors, il souhaite connaître les raisons de cette augmentation prévue au budget.

M^{me} Keller répond qu'il s'agit d'un transfert du budget de l'Opéra de chambre de Genève dans Musiques en été, car leur seule activité résidait dans des concerts dans Musiques en été.

M. Kanaan explique qu'il s'est agi d'absorber des surcoûts de sécurité imposés par le Canton dans les budgets existants sur l'ensemble des manifestations (Musiques en été et la Fête de la musique notamment).

Un commissaire aborde désormais la question du Théâtre de l'Usine et du Théâtre Galpon et demande ce qu'il en est de ces institutions.

M^{me} Keller informe que le Théâtre de l'Usine et le Théâtre Galpon bénéficient de très modestes subventions nominatives qui ne leur permettent pas de financer les créations. Dès lors, les fonds généraux permettent à des projets qui se réalisent dans ces théâtres d'être subventionnés après préavis de la commission. Elle informe qu'une discussion est en cours afin de déterminer s'il est pertinent de poursuivre ce système de double subventionnement, que les artistes veulent d'ailleurs conserver. Ces derniers préfèrent en effet dépendre des fonds généraux de la Ville de Genève plutôt que des directeurs et directrices de théâtres. Il est légitime de se demander si les directions d'institutions ne doivent pas assumer

leur programmation en ayant les moyens de le faire. La discussion sur ces petits théâtres qui n'ont pas de budget de production est menée pour le budget 2017.

M. Kanaan souligne une légère augmentation au budget 2016 pour le Théâtre de l'Usine et le Théâtre du Galpon afin de permettre à ce dernier d'avoir le nombre de postes suffisants et essentiels pour assurer la technique et l'accueil.

Un commissaire s'interroge au sujet de l'Association de soutien à la musique vivante (ASMV, page 162) festival Voix de fête. Il rappelle des faits anciens au sujet de dépassements et d'arriérés de TVA, AVS, etc., pour un équivalent de 300 000 francs. Il demande si c'est la Ville de Genève ou M. Le Blevenec qui a payé ces montants. Il rappelle qu'il devait y avoir un remboursement par rapport aux dépassements de Voix de fête et que l'association s'était engagée à effectuer des remboursements. Pour quelle raison ces remboursements n'apparaissent pas dans les comptes?

M. Kanaan affirme qu'il n'a jamais été question de remboursement. La Ville de Genève a pris en charge leurs dépassements et ils ont dû prendre des mesures d'assainissement pour réduire les coûts de manière drastique à travers la réduction du programme du festival, dans le but de dégager la marge de manœuvre sur 4 ou 5 ans pour rembourser le dépassement suite à des problèmes de TVA et de charges sociales.

M^{me} Keller signale que l'ASMV a bénéficié d'une subvention complémentaire qui lui a permis de payer ce qui devait l'être. Cette subvention n'a pas à être remboursée. Le but était que la nouvelle équipe qui a repris la direction de Voix de Fête puisse réaliser et faire évoluer ce festival sans avoir à payer les arriérés réalisés par l'ancienne direction, tout à sachant qu'il n'y a eu aucune mauvaise gestion. Un contrôle de niveau 3 ainsi qu'un audit avec la commune de Carouge et le Canton de Genève ont été effectués sur cette association qui présente la particularité de gérer plusieurs projets. Cet audit a donc finalement permis de clarifier que les choses étaient respectées sans malversation aucune. La Ville de Genève a donc opté pour ce fonctionnement qui a permis à la musique française de se développer fortement à Genève et à la nouvelle équipe de démarrer sur des bases saines, avec une convention qui prévoit clairement que, si le solde du festival de cette année présente un déficit, la Ville ne soutiendra plus ledit festival.

Le même commissaire déclare que sa question ne constitue en rien une attaque à l'encontre de M. Le Blevenec. Il se dit toutefois surpris de constater que la Ville finance des charges impayées par l'organisateur d'un festival, ce qui relève presque du pénal. Bien qu'il ne souhaitait pas la disparition du festival Voix de fête, il estime qu'il est un peu facile de ne pas payer les charges dues en toute insouciance puisque la Ville peut les assurer. Par ailleurs, la Ville continue à travailler avec M. Le Blevenec pour des manifestations, des locations et des

gestions de scènes puisque, il y a deux ans encore, ce dernier gérait la scène principale lors de la Fête de la musique.

M^{me} Keller considère que l'on ne peut parler de pénal dans la mesure où rien n'a été caché. Elle explique qu'ils avaient des retards de paiement d'AVS suite à deux festivals sur lesquels les recettes ont été inférieures et que, durant deux ans, ils ont fait un effort de rattrapage considérable et ont remboursé un certain nombre de frais.

Le commissaire souhaite connaître le montant qui a été attribué pour payer les dettes.

M^{me} Keller s'engage à transmettre ce dossier pour de plus amples détails (cf. annexe).

Le commissaire relève que sur 150 000 francs de subvention accordée au CEC, 135 000 francs sont attribués au budget de fonctionnement, à savoir pour les postes de la directrice et de sa collaboratrice (page 163). Il ne comprend pas que le salaire de la directrice dudit centre soit si élevé compte tenu notamment de sa très faible fréquentation.

M. Kanaan remarque qu'il a déjà répondu à cette question au cours d'une audition précédente. La subvention n'est pas dédiée au salaire de la directrice uniquement, car il y a plusieurs salaires. Il ajoute que cette structure parvient à avoir plus de fonds tiers (entre 200 000 et 300 000 de budget selon les années), soit entre 1/3 et 100% de rajout de fonds tiers par rapport à la subvention de la Ville. Il s'agit d'un projet artistique particulier dans la mesure où le principal aspect de cette structure ne consiste pas à faire des expositions au sens d'une galerie ou d'un musée. Il s'agit en effet d'un travail très particulier et reconnu en Europe et au-delà pour son travail sur des livres d'artistes.

Un commissaire remarque qu'il a été dit que les conseils de fondation et leurs statuts devaient être rediscutés selon la posture que souhaite adopter la Ville de Genève (page 164). En effet, la Ville de Genève constitue un soutien fort important pour certaines institutions qui rencontrent parfois un problème de fonctionnement assez lourd. A ce titre, il mentionne l'exemple complexe de l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) ainsi que celui du GTG qui a par ailleurs annulé *La Flûte enchantée* dans des circonstances qui suscitent de vraies questions sur la légitimité et la bonne gestion de ces institutions dont le soutien municipal est très important. Dès lors, il s'interroge sur les intentions et les positions de la Ville pour ce type d'institutions (arbitre, observateur, décideur) en cas de problème structurel. Il demande si la Ville de Genève a bien confirmé la suppression de son siège au sein du Conseil de fondation du CAC.

M. Kanaan répond que le service concerné a en effet écrit au Conseil de fondation du CAC pour lui confirmer son retrait, en l'invitant à adapter les statuts

en conséquence. Les vies des institutions culturelles sont faites de hauts et de bas. En cas de crise (par exemple Saint-Gervais ou OSR), les représentants de la Ville s'emploient généralement comme membres du Conseil de fondation à la recherche de solutions lorsqu'elle relève dudit conseil. Par ailleurs, il note que l'annulation de *La Flûte enchantée* est un choix opérationnel de la part du directeur général, et que cela n'est ni du ressort stratégique du Conseil de fondation, ni du ressort de la Ville de Genève. Il annonce ensuite que le département vérifie au niveau des comptes que cela n'a pas engendré une dépense considérée comme excessive, et il se trouve que ce n'est pas le cas.

Un commissaire s'étonne tout de même de l'annulation de cette commande trois semaines seulement avant la date prévue pour la représentation alors qu'elle avait été effectuée trois ans auparavant.

M. Kanaan remarque que la vie d'une institution n'est pas mathématique. Dans ce cas, visiblement, le directeur général a cru pouvoir corriger le tir par rapport à sa commande et, constatant qu'il n'y arrivait pas, a changé de cap. Pour ce qui est des conseils de fondations, il dit veiller à ce qu'ils jouent leur rôle et n'intervient qu'en cas de nécessité. Il mentionne le cas exceptionnel de la Fondation de Saint-Gervais qui, quelques années auparavant, présentait une tension telle que le DCS a dû intervenir en tant que partenaire financier principal. La question de la composition des conseils est moins liée à ce type de situation. Dans le contexte d'une société qui devient de plus en plus juridique, toute proportion gardée, on se rapproche de la situation des sociétés anonymes (SA), où quelqu'un qui est nommé dans le conseil d'administration d'une SA est redevable avant tout à la SA et non à l'actionnaire qui le mandate. Il explique que, pour des fonctionnaires, ce type de situations peut commencer à advenir avec des conflits d'intérêts qui peuvent devenir compliqués à gérer. Cette question s'avère plus essentielle pour les structures dont plus de 50% sont financées par la Ville de Genève qui devient alors un organe de contrôle effectif (cas de la FAD et du CAC par exemple).

Une commissaire se réfère également à la page 164 et demande à quoi correspond «Exploitation» dans la formule «Grand Théâtre – Exploitation».

M. Kanaan répond que cela correspond à la subvention d'exploitation sensée couvrir les frais artistiques octroyée en addition aux salaires que la Ville verse directement.

La commissaire demande si les charges totales du GTG s'élèvent bien à 43 millions de francs.

M. Kanaan le confirme.

La commissaire souhaite savoir à quoi correspondent les 2,5 millions de francs attribués aux subventions de tiers (brochure des Comptes 2015 par service).

M. Kanaan répond que ces 2,5 millions de francs correspondent au fonds intercommunal et qu'ils transitent par la Ville pour des raisons formelles. Il explique en outre que la fondation du GTG est une entité juridiquement autonome qui gère donc directement ses recettes.

La commissaire s'interroge sur le traitement du personnel de la Ville de Genève pour ce type d'institutions et demande s'il est toujours affecté à 100%.

M. Kanaan répond que le GTG est la seule institution où une structure tierce gère du personnel municipal mis à disposition.

La même commissaire s'interroge sur le nombre d'employés.

M. Dose répond qu'au GTG il y a 172 ETP, ce qui représente près de 250 employés, toutes activités confondues.

La commissaire constate qu'il existe des institutions qui ont une ligne budgétaire conjointe à des aides ponctuelles. Elle demande dès lors s'il s'agit de projets définis ponctuellement ou si cela s'apparente à une rallonge.

M. Kanaan explique que le principe de la rallonge est relativement rarement appliqué dans la mesure où une institution culturelle est sensée fonctionner avec le budget sur la convention de prestation sur quatre ans.

M^{me} Keller explique qu'il existe également des institutions qui n'ont pas de projet de production et qui de fait, sont soutenues sur leurs projets de création sur les fonds généraux et précise que ce double subventionnement est tout à fait transparent. Elle déclare qu'il existe de nombreuses configurations et évoque également la possibilité pour une compagnie qui a une ligne au budget ou une convention, de recevoir une subvention supplémentaire pour un projet de médiation ou de tournée. Il est aussi arrivé d'aider des institutions qui ont un déficit extraordinaire dans la mesure où les projets culturels présentent toujours des risques.

Un commissaire aborde le «Fonds général projet culturel d'agglomération» et demande qu'on lui rappelle en quoi il consiste. Il demande aux auditionnés, dans le cadre des coupes sur le budget 2016, s'ils ne craignent pas un effet de contagion tant dans l'agglomération que dans la région qui se traduirait par une réduction de la participation de certains partenaires à ce fonds.

M^{me} Keller informe que le détail de tous les fonds généraux se situe aux pages 180 et suivantes. Tous les projets qui se déroulent sur le territoire transfrontalier y sont listés. Elle relève que certains projets ont tendance à se développer à tel point que, sur le «Fonds soutien aux échanges et tournées», le DCS a été amené à soutenir des projets dans la région (par exemple Les colporteurs, les projets Interreg). La Ville de Genève a pu sentir un frémissement vers le bas des

collaborations du côté français ces dernières années et les budgets se sont resserrés bien que, pour l'heure, il s'agit de très modestes mouvements. Elle ajoute que le département est très attentif à la situation et que son magistrat accomplit un travail considérable avec ses pairs de l'autre côté de la frontière afin de défendre ses collaborations et ses partenariats.

Un commissaire explique que la subvention du GTG ne sert pas à payer les dépenses artistiques mais bien à payer le fonctionnement et les salaires du personnel de la fondation. Le GTG se plaint d'ailleurs que le produit de ses spectacles sert à compenser la faiblesse de la subvention de la Ville de Genève. Il aborde ensuite la question du rôle des représentants du Conseil municipal au sein de tous les conseils de fondations où la Ville de Genève est représentée à la fois par des représentants du Conseil administratif et des représentants du Conseil municipal. Dès lors, les représentants du Conseil administratif rendent compte au Conseil administratif. En revanche, les représentants du Conseil municipal n'ont théoriquement pas le droit de rendre compte des discussions et sont tenus par le secret de fonction. Il s'interroge alors sur l'utilité réelle des représentants du Conseil municipal dans les conseils de fondation. Il dit avoir souvent l'impression, lors d'auditions des délégations, que les représentants du Conseil municipal au sein du conseil de fondation représentent plutôt le conseil de fondation concerné au sein du Conseil municipal.

M. Kanaan souligne en effet que la loi cantonale est très stricte sur le secret de fonction. Dans la pratique néanmoins, il s'agit de faire preuve de bon sens: le représentant peut informer des orientations dans les grandes lignes. Il est vrai que formellement, en cas de crise par exemple, les membres n'ont pas le droit de se référer à leurs groupes respectifs et de leur expliquer et fournir des détails, surtout lorsqu'il s'agit d'enjeux liés au personnel.

Un commissaire constate que, en conséquence, le Conseil municipal arrive toujours trop tard en cas de crise.

M. Kanaan répond que le Conseil municipal n'est pas sensé gérer les crises.

Une commissaire demande si les fonds de soutien aux échanges évoqués par M^{me} Keller servent également pour des troupes qui seraient sur le Grand Genève.

M^{me} Keller répond que la Ville de Genève ne soutient que des artistes actifs à Genève. Néanmoins, si une compagnie d'artistes actifs à Genève se développe et fait une tournée dans plusieurs petits villages de l'autre côté de la frontière (par exemple compagnies Spirale il y a deux ans), la Ville contribue au financement.

Un commissaire se réfère aux gratuités qui figurent aux pages 168-169 et demande des précisions quant à l'organe qui effectue l'estimation des montants pour les locations de salles et la manière dont il procède pour réaliser ces estimations.

M. Kanaan répond que la GIM applique un barème standard en fonction de la typologie du bâtiment (bureaux, arcades, ateliers) pour l'ensemble des locaux de la Ville de Genève mis à disposition d'entités. Il ajoute que l'estimation est fonction de la surface au mètre carré et il précise que l'emplacement n'est pas considéré.

Un commissaire se réfère à la ligne «Atelier artiste ZIC - Châtelaine 43» qui figure à la page 169. Il relève que 7500 francs étaient prévus au budget mais n'apparaissent pas aux comptes et il demande des explications.

M^{me} Keller s'engage à y répondre par écrit (cf. annexe).

Un commissaire se réfère à la page 171 et demande si la campagne de votation a été indirectement financée par l'octroi d'une subvention à la Société des amis du MAH.

M. Kanaan répond par la négative et affirme que les 55 422 francs correspondent aux locaux à disposition.

Un commissaire se réfère à la liste des subventions ponctuelles en francs dès la page 175 et souhaite des précisions quant à la récurrence de certaines entités (par exemple l'Association Akwaba).

M. Kanaan répond que plusieurs entités apparaissent dans différentes catégories parce qu'elles ont recours à plusieurs outils d'accès à la culture, ce qui fait qu'elles apparaissent dans plusieurs rubriques.

Un commissaire relève une subvention de 7800 francs au bénéfice de l'Association des habitants du Centre et de la Vieille-Ville (AHCVV) pour la publication d'un recueil du journal des habitants (page 175). Dès lors, il s'étonne de voir apparaître ce financement dans le domaine de la culture (et non de la cohésion sociale et de la solidarité) et demande pourquoi la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) n'aurait pas pu se charger de l'impression de ce recueil.

M. Kanaan répond que la Vieille-Ville est en enjeu culturel au sens du patrimoine. Il ajoute que ce projet a fait l'objet d'un travail bénévole important et que la Ville de Genève n'a financé que l'impression.

Un commissaire demande si la distinction est suffisamment claire entre le DCS et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) afin que les demandeurs de fonds puissent s'y adresser.

M. Kanaan répond que les départements communiquent entre eux afin de déterminer si un projet relève plutôt de l'un ou de l'autre, ou parfois des deux départements de façon conjointe.

Un commissaire s'interroge sur l'utilité de maintenir une subvention pour Teatro Malandro/Omar Porras, dont le parcours est remarquable (page 180).

M^{me} Keller informe que la convention a été dénoncée en juin 2015 et indique que ce montant correspond au solde de la subvention entre mai et juin 2015 puisque Omar Porras a pris la direction du Théâtre Kléber-Méleau en juin. Dès lors, la Ville de Genève a finalement honoré la moitié de la subvention (janvier à juin) pour les spectacles et les tournées avec l'octroi de 115 000 francs au lieu des 250 000 francs prévus.

M. Kanaan informe que le DCS demeure en contact avec le Canton de Genève, les partenaires du Canton de Vaud ainsi que Pro Helvetia, afin de rechercher un outil qui permette de garantir la survie du répertoire de créations du Teatro Malandro

Un commissaire souhaite des informations au sujet des 25 000 francs octroyés à l'Association du Galpon pour le projet Carrefours et migrations (page 181). Il demande s'il s'agit d'une subvention octroyée à ce théâtre pour l'organisation d'une manifestation.

M^{me} Keller répond qu'il s'est agi d'un festival culturel autour de la migration, avec des pièces de théâtre qui traitaient de cette question, un colloque et des échanges culturels notamment. Elle informe que le programme est consultable sur leur site internet.

Un commissaire se dit surpris que la Ville de Genève ait payé pour l'«intervention et installation chantier du CEVA» pour l'association Fête du théâtre et demande pour quelles raisons ce montant n'a pas été facturé à l'Etat de Genève.

M. Kanaan informe que le Canton a financé les bases de la journée portes ouvertes et que la Fête du théâtre qui s'est tenue ce même week-end a fait un projet supplémentaire avec une performance artistique sur le chantier de la Gare des Eaux-Vives. Il reconnaît que l'appellation porte à confusion puisque la Ville de Genève a souhaité profiter des rassemblements à la Gare des Eaux-Vives afin de faire une performance purement artistique liée à la promotion du théâtre genevois

Un commissaire demande si le département s'assure que les associations qui réalisent des représentations quotidiennes ont fait appel à des fonds de mécénats lors de l'attribution de fonds.

M^{me} Keller répond que l'un des critères d'octroi pour tous les projets culturels est que des recherches de partenariat en plus de la subvention Ville de Genève soient faits.

Un commissaire demande à qui revient la décision de l'octroi de ces subventions.

M^{me} Keller explique qu'il existe des commissions de préavis composées d'experts nommés pour la durée de la législature, qui reçoivent deux fois par

année l'ensemble des projets qu'ils étudient et discutent. Des propositions sont ensuite soumises au magistrat qui prend la décision finale.

Une commissaire évoque par exemple le cas de l'Association Akwaba qui apparaît aux pages 175, 176, et 181. Dès lors, elle demande s'il ne serait pas plus judicieux de regrouper l'entier de ce que touche une association, afin d'avoir une idée des montants totaux.

M. Kanaan pense que dans un avenir relativement proche, il sera possible pour les commissaires de disposer d'un support informatique qui proposera la récapitulation de tout ce qui est lié à une entité. Il ajoute que le système comptable exige de spécifier la nature comptable ou la ligne concernée.

M^{me} Keller prend l'exemple d'Akwaba, festival de musique africaine qui aborde le thème de l'intégration des étrangers. Il est financé par les services de M^{me} Alder. Elle explique que le DCS n'entre en matière que sur l'aspect culturel du projet. Dès lors, lorsqu'elle reçoit le projet Akwaba et constate qu'ils font une demande dans ces deux départements, elle contacte sa collègue de l'Unité vie associative, lui demande le préavis de son département et, en cas de préavis positif, elle demande alors les détails, etc. Elle relève que ladite association bénéficie de plusieurs subventions: une subvention pour l'accès, une subvention pour la création de leur festival et une subvention liée au département de M^{me} Alder. Cette multiplication des subventions est autorisée par le règlement de gestions des subventions et permet de soutenir ces projets qui sont souvent transdisciplinaires.

Un commissaire souhaite un éclaircissement quant à une rumeur selon laquelle il ne faut pas être déjà subventionné par la Ville de Genève afin de pouvoir se produire dans un théâtre de la FAD.

M^{me} Keller répond que dès lors que l'on joue dans une institution qui a un budget de production (la Comédie, Am Stram Gram, les Marionnettes, le Grütli et Saint-Gervais), il n'est pas possible d'obtenir de soutien provenant des fonds généraux.

Un commissaire aborde la question des fonds Interreg et demande sur quelle base le montant alloué est déterminé. Il s'interroge sur l'éventuelle contribution de l'Etat de Genève à ces fonds suite à la nouvelle loi sur la répartition des tâches.

M^{me} Keller rappelle que les fonds Interreg constituent un système européen de financement dans le but de favoriser des projets transfrontaliers. Il s'agit d'un mécanisme très complexe et ces fonds sont débloqués au Parlement européen à la condition d'un pluri-subventionnement de part et d'autre de la frontière. Elle explique en outre que, à ce jour, l'ensemble des projets Interreg du DCS sont financés par le Canton de Genève, la Ville de Genève ainsi que par les entités françaises concernées à part égale, pour pouvoir avoir ensuite une part égale supplémentaire des fonds européens. Elle explique que, avec le désenchevêtrement,

la Ville de Genève peut continuer à être partenaire dans les projets Interreg pour autant qu'elle puisse garder la somme de sa ligne transfrontalière, et le Canton de Genève qui reprendrait de toute façon le soutien à la diffusion resterait également partenaire.

Un commissaire se demande, dans la mesure où le secteur du livre est sensé passer au Canton dans le cadre du désenchevêtrement, si cette configuration concerne également la Bourse aux librairies indépendantes (page 184). Le cas échéant, il demande quand ce transfert sera effectif.

M. Kanaan répond par la positive. Pour la date, il déclare que cela dépend du Grand Conseil bien que le calendrier souhaité du Conseil d'Etat vise le vote avant l'été, afin que ce transfert soit effectif sur les budgets 2017.

Une commissaire demande la proportion des subventions ponctuelles octroyées aux artistes d'année en année.

M^{me} Keller répond que le pourcentage est énorme. Elle informe que, bien que chaque année des artistes émergents arrivent sur le marché de la culture, généralement, les artistes qui commencent à travailler et qui trouvent des théâtres ou des scènes de concert pour les programmer exercent leur métier d'artiste année après année. En effet, ce sont des carrières d'artistes que le département suit.

Une commissaire conclut dès lors que ce suivi implique une place fort restreinte pour de nouvelles associations.

M^{me} Keller répond par la négative puisque ces entités sont mises en concurrence les unes avec les autres et ce n'est pas parce qu'elles reviennent chaque année qu'elles reçoivent une subvention chaque année. Elle assure que les commissions ne favorisent pas les anciens subventionnés par rapport aux nouveaux acteurs, mais favorisent bien l'intérêt du projet, le fait qu'il soit programmé à Genève et qu'il réponde à tous les critères.

Un commissaire se réfère au projet «La fureur de lire» (page 184) dont le montant attribué correspond à 44 000 francs et demande qui est financé pour ce projet.

M^{me} Keller répond que le porteur du projet est la Maison de Rousseau et de la littérature (MRL), avec complément au Cercle de la librairie et de l'édition de Genève au vu de son complément à La fureur de lire.

Un commissaire demande à quoi correspond l'indication «AC» qui figurent aux pages 187 et suivantes («acquisition d'œuvres mobiles AC», «soutiens financiers AC», «commande d'art public AC»).

M^{me} Keller répond que cette indication correspond à «art contemporain». Elle explique que, historiquement, le fonds AC venait d'un autre département avant d'être accolé budgétairement au DCS. Cela reste visible de cette manière.

Un commissaire demande si des institutions non laïques sont subventionnées par la Ville de Genève.

M. Kanaan répond par la négative.

Un commissaire se réfère alors à la page 186 et demande ce qu'il en est de la subvention octroyée pour l'Association des amis de la musique juive (AMJ).

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une ancienne subvention qu'il assume compte tenu de son enjeu culturel et non religieux. Il s'agit en effet de musique klezmer qui est un genre musical reconnu et n'est pas forcément pratiqué par des personnes de confession israélite. Il est très apprécié par le public (énorme succès à la Fête de la musique – terrasse Agrippa-D'Aubigné).

Un commissaire remarque que cet intitulé peut porter à confusion et suggère par exemple de le modifier afin d'éviter de heurter certaines sensibilités.

Un commissaire demande aux auditionnés de lui rappeler quels sont les critères appliqués pour soutenir ces nombreuses institutions lorsque des choix doivent être opérés.

M. Kanaan informe avoir fait une présentation à la commission des finances en lien avec le projet de délibération PRD-114 déposé à l'origine par le Parti démocrate-chrétien sur l'audit des fonds généraux et propose de la transmettre tout en se rendant disponible pour y associer des commentaires. Brièvement, il explique que ses choix ne s'articulent pas sur le détail du contenu des fonds généraux et déclare qu'il dévie très rarement des préavis des commissions. Ses choix reposent plus stratégiquement sur la répartition des enveloppes par thème, sur l'évolution des enveloppes en général, sur des subventions nominatives ou sont plus largement des choix de politique culturelle. Il souligne une certaine stabilité sur les fonds généraux ces dernières années et dit que la préparation d'un certain nombre de changements sur la répartition entre fonds généraux et lignes nominatives est en cours. En principe, pour une entité qui revient régulièrement et qui fait ses preuves dans la durée se pose tôt ou tard la question d'une convention pluriannuelle.

Un commissaire mentionne la ligne «3106000 Fonds général pluridisciplinaire (montant budgété: 510 300 francs), page 187». Il demande comment le département va opérer des choix si une association soumet par exemple trois projets. S'agit-il de refuser deux des projets ou de diviser le montant pour allouer un tiers à chacun des projets?

M. Kanaan mentionne l'exemple d'Antigel qui a fait ses preuves au fil des années en quadruplant le nombre des spectateurs en quatre ans. Au début, Antigel ne possédait pas de ligne en tant que tel et il a dès lors été question de dégager peu à peu des moyens à travers différentes lignes, avant de les régulariser sous la

forme d'une seule ligne. Cet exemple illustre le processus typique pour une manifestation qui émerge et qui fait ses preuves sur plusieurs années.

M^{me} Keller explique qu'il s'agit d'une mise en concurrence. Il s'agit de fournir les moyens, afin que la production se déroule dans les meilleures conditions possibles, ce qui exclut une approche de paupérisation ou le partage entre trois projets. Elle rapporte que 400 octrois sont validés sur près de 750 demandes. Le département a par exemple soutenu la compagnie Les fondateurs trois années de suite, avant que la commission de préavis ait refusé l'octroi d'une subvention pour le projet présenté la quatrième année, estimant que la compagnie n'évoluait pas. Les commissaires de cette commission de préavis vont voir les spectacles et il y a un réel suivi qualitatif du projet également.

Une commissaire demande à quoi correspond le titre «Acquisition d'œuvres mobiles AC» (page 188).

M^{me} Keller explique que cette section fournit le détail du compte de bilan géré par le Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève. Ce compte de bilan a plusieurs missions: il soutient des manifestations et des projets; il crée une collection d'art public qui appartient à la Ville de Genève; il réalise des commandes publiques. Ce compte correspond donc à des acquisitions.

Un commissaire s'interroge au sujet des acquisitions d'œuvres mobiles AC pour lesquelles il constate un grand nombre de galeries. Il demande des précisions à ce sujet et demande pourquoi ne pas passer directement commande à l'artiste.

M^{me} Keller répond que les œuvres peuvent être proposées par l'artiste ou par la galerie. Certains artistes ne travaillent qu'à travers la galerie. Dès lors, si l'achat s'effectue à travers la galerie, l'argent est reversé à l'artiste.

Un commissaire demande si l'appellation «Œuvre de Melik Ohanian en mémoire du génocide arménien» (page 189) correspond aux «Réverbères de la mémoire».

M^{me} Keller répond positivement et précise que cette œuvre est financée sur plusieurs années.

Un commissaire interroge le magistrat sur l'évolution du projet susmentionné.

M. Kanaan explique qu'après l'échec de l'Ariana qui aurait été un lieu parfait mais qui a toutefois été désapprouvé par la Confédération compte tenu de sa proximité avec le Palais des Nations, ils se sont mis d'accord sur le parc Tremblay. Il ajoute que le dossier est déposé au département pour autorisation.

Un commissaire demande des précisions quant à la participation de la Ville de Genève à l'exposition universelle de Milan.

M. Kanaan rappelle que la majorité du financement du projet réalisé à l'exposition universelle de Milan a été rendu possible par un crédit voté par le Conseil municipal sur plusieurs années (600 000 francs en tout). Dans la mesure où il s'agissait d'un projet Ville de Genève et non d'un projet départemental, ses lignes apparaissent dans le département des autorités sur les années 2013, 2014 et 2015. Il y a eu un complément du Service des relations extérieures (SRE), le reste provenant de partenaires autres (600 000 francs également).

Un commissaire souhaite savoir s'il est possible d'obtenir le détail complet de la rubrique Fêtes de Genève (main d'œuvre, véhicules, matériel, location, etc., page 284).

M. Kanaan l'invite à réitérer sa demande auprès des services de M. Barazzone.

Un commissaire demande si les locations de la SEF sont comprises dans les Fêtes de Genève.

M^{me} Keller répond par la négative dans la mesure où les concerts s'y sont déroulés dans le cadre de Musique en été, intégré au programme des Fêtes de Genève.

Un commissaire exprime son désaccord puisque des facturations ont été adressées à la Fondation Genève tourisme & congrès pour la location de ladite scène pendant une semaine en 2013.

M. Kanaan s'engage à vérifier bien qu'il en doute fortement.

Une commissaire se dit surprise de constater que la manifestation La Ville est à vous (de mai à septembre 2015) ne soit pas associée au département de M^{me} Alder (page 285).

M. Kanaan répond qu'il s'agit en fait des services de M^{me} Salerno.

Une commissaire s'étonne de l'ampleur des montants associés à ladite manifestation et demande s'il est envisageable que ces subventions diminuent à l'avenir.

M. Kanaan répond que cette possibilité n'est pas exclue.

Un commissaire observe une augmentation conséquente (de l'ordre d'environ 100 000 francs par année sur trois exercices) pour la Fête de la musique. Il demande si l'on va vers une stabilisation ou vers l'élargissement systématique du périmètre.

M. Kanaan suppose que le surplus est dû à une prise en compte des gratuités. Il s'engage à vérifier, mais déclare que, si le périmètre a légèrement diminué, les frais de sécurité ont augmenté.

Brochure Comptes 2015 par service

Le président énumère désormais les pages successives de la brochure Comptes 2015 par service susceptibles d'intéresser les commissaires de la CARTS.

Un commissaire demande si la prestation «InterroGE» est contenue dans les comptes des bibliothèques municipales.

M. Kanaan répond positivement.

Un commissaire souhaite savoir s'il est possible de connaître l'ordre de grandeur des coûts annuels de ladite prestation.

M. Kanaan répond que 1,2 poste coordonne l'exercice au sein des bibliothèques municipales. Ils fonctionnent en réseaux avec l'ensemble des bibliothécaires de la Ville de Genève. Il relève un taux de satisfaction au-delà de 90% sur «InterroGE». Enfin, il informe que ce dossier est très bien documenté et se dit en mesure d'en fournir davantage de détails.

Un commissaire demande ce qui explique l'écart de +1,5 million de francs pour la ligne 318 «Honoraires et prestations de service» (page 71).

M. Kanaan répond qu'il s'agit de projets pour lesquels la Ville a pu trouver des compléments de financement, comme l'a déjà expliqué M^{me} Bachmann. Dès lors, cet écart de dépenses est compensé par les entrées.

Un commissaire s'interroge désormais sur les raisons de l'écart pour la ligne 310 «Fournitures de bureau, imprimés, publicités».

M^{me} Bachmann le renvoie à la page 8 du document de présentation parcouru en début de séance et rappelle que des tiers financent aussi la communication liée aux expositions.

Un commissaire exprime une certaine confusion vis-à-vis dudit document car il n'est pas évident de faire le détail de ces suppléments d'entrées qui se recouvrent sous le même chiffre. Il estime que cette configuration ne permet pas une transparence totale.

M^{me} Bachmann déclare que les choix effectués sont tout à fait volontaires et transparents puisqu'il s'agissait de présenter les grandes tendances. Elle se dit néanmoins disposée à répondre à l'ensemble des questions que peuvent se poser les commissaires, par écrit si nécessaire.

Un commissaire s'interroge sur l'avenir du Moulin à Danses (MàD, page 125).

M. Kanaan répond qu'une négociation sur une prolongation temporaire de leur bail à Châtelaine en attendant un relogement hypothétique est en cours. Il informe que M. Paganì suit ce dossier. Il ajoute enfin que le MàD ne bénéficie pas de subvention monétaire.

Un commissaire rappelle que le magistrat a exclu la possibilité d'un relogement à la Bâtie lors d'une précédente audition. Il demande si sa position demeure inchangée.

M. Kanaan répond qu'il s'agira de se prononcer dès lors qu'un projet concret sera présenté. A titre personnel, il estime que les locaux du bois de la Bâtie ont un beau potentiel de réutilisation, mais qu'il sera toutefois très onéreux de les mettre aux normes d'une boîte de nuit. Il estime qu'il ne s'agit pas d'une priorité.

Un commissaire demande s'il existe alors un plan B pour le magistrat.

M. Kanaan répond par la négative et déclare que M. Pagani s'engage à trouver une solution. L'équipe du MâD a aujourd'hui de la peine à se renouveler et réalise une partie de ses recettes par des locations de ses locaux à des acteurs tiers. Il se dit curieux de connaître le projet culturel du MâD.

Un commissaire demande ce qui explique la diminution des comptes pour le CEC avec le passage de 66 000 de francs à 58 000 de francs entre 2014 et 2015.

M. Kanaan répond que le CEC a déménagé entre 2014 et 2015.

Un commissaire conteste car ils ont déménagé antérieurement à ces années selon lui.

M. Kanaan s'engage à vérifier.

Un commissaire aborde la question du Zabriskie point qui est un espace à Plainpalais où des expositions d'art ont été présentées. Il souhaite connaître l'appréciation du magistrat sur l'état de la situation et fait part de sa légère frustration quant à cet espace très confiné et qui se déploie peu alors qu'il est dans un lieu central.

M. Kanaan répond qu'il s'agira de faire le point avec l'équipe actuelle. Cet espace n'a pas pour vocation d'être sous-utilisé, bien qu'il soit très compliqué à gérer (y compris après des travaux éventuels).

Un commissaire s'interroge au sujet de la salle communale de Plainpalais (page 124). Elle relève qu'il y a des places de théâtre depuis longtemps et demande dès lors ce qui explique qu'aucun montant n'apparaisse au niveau du budget 2015 et des comptes 2014, et que 154 785 francs apparaissent dans les comptes 2015.

M^{me} Keller explique qu'en accord avec la GIM, la salle communale de Plainpalais est à la disposition de la Ville de Genève près de 100 jours par année. Certains festivals financés par le département de la culture peuvent avoir accès à ladite salle. Le montant de 154 000 francs correspond aux 100 jours où les subventionnés du DCS utilisent la salle communale et la GIM impute une gratuité pour ces 100 jours, qui n'était pas budgétée auparavant.

Un commissaire demande si, pour la manifestation qui s'y est déroulée il y a trois ans pour l'élection de M. Barazzone, la salle a été octroyée gratuitement.

M. Kanaan répond que la GIM gère cette salle pour ce type d'événements et l'invite à réitérer sa question auprès de M^{me} Salerno et M. Barazzone pour plus de détails. Il ajoute néanmoins que la mise à disposition de la salle n'a pas été prise sur les 100 jours disponibles pour la Ville de Genève.

Un commissaire se réfère à la page 195 au sujet du «personnel occupé par l'administration municipale» et revient sur sa question précédente au sujet des auxiliaires et des 5 millions de francs d'écart non budgétés.

M^{me} Bachmann répond qu'elle ne peut fournir de réponse uniforme pour tous les services, car les situations sont très différentes. Pour ce qui est de la «Direction de la culture et du sport» et l'écart associé de 285 626 francs en auxiliaires, elle explique que, en 2015, il y a eu deux absences maladie. Il a donc fallu recruter des auxiliaires pour remplacer partiellement ces personnes absentes. Elle ajoute également qu'il y a une partie d'auxiliaire de l'année de mairie, qui a duré jusqu'à la moitié de l'année. Très souvent, ces dépassements sont dus à des arrêts maladie. Le «Service administratif et technique» n'existe plus aujourd'hui sous cette forme puisqu'il a été fusionné avec le Service culturel (SEC) et la «Promotion culturelle» a été fusionnée avec la direction. Le GTG présente un écart considérable (plus de 523 700 francs) et, en regardant le chapitre entier, on constate un non-dépensé de 35 000 francs, ce qui signifie que les 35 000 francs d'auxiliaires compensent les postes au GTG qui n'ont pas été occupés. Elle déclare que les raisons sont multiples (des transformations de postes bloqués, des départs, etc.) et souligne que ces auxiliaires ne génèrent pas un réel dépassement financier sur le chapitre 30. Pour la BGE, qui présente un écart de plus de 2 179 000 de francs, elle rappelle que dans les revenus de la BGE, la proposition rétroconversion correspond à 2,7 millions de francs parmi lesquels 2,1 millions de francs sont dédiés à engager des auxiliaires pour réaliser cette rétroconversion. Elle ajoute que ce travail d'informatisation du catalogue de la BGE est pluriannuel et que les frais induits sont dédiés à l'engagement d'auxiliaires (étudiants) pour faire ce travail sous la supervision des employés fixes de la BGE. Donc ici, il s'agit intégralement d'un dépensé compensé par ce revenu qui vient d'une proposition.

Un commissaire s'interroge d'abord sur la distinction entre maladie/auxiliaire/attente de postes/remplacements. Il demande s'il s'agit d'une problématique structurel et, le cas échéant, s'il ne serait pas préférable d'engager des personnes en plus de façon pérenne.

M^{me} Bachmann déclare qu'il n'y a malheureusement pas de réponse uniforme simple pour tout le département; chaque service est spécifique. A la BGE, il s'agit du projet de rétroconversion qui est fait avec des externes. A la direction, il s'agit essentiellement du remplacement de personnes malades. Parfois, il y a aussi les

postes bloqués en transformation et, dans l'attente, il s'agit de remplacer un poste fixe par des auxiliaires jusqu'à ce que le nouveau profil du poste soit défini.

Le président remercie les auditionnés avant de les inviter à prendre congé.

Discussion et vote

Le président invite les différents groupes à exprimer leurs positions respectives avant de passer au vote sur l'approbation des comptes 2015.

Un commissaire déclare que le Parti socialiste valide ces comptes.

Un commissaire ignorait que les comptes allaient être repris par la commission des finances après leur passage en commissions spécialisées, et s'en dit surpris. S'il ne remet pas en cause l'utilité pour les commissions spécialisées d'étudier les comptes, il se dit favorable à l'institution de sortes de préavis des commissions spécialisées, afin que la commission des finances n'ait pas à refaire un examen supplémentaire.

Un commissaire répond que le but de la configuration actuelle est que la commission des finances lise le rapport de la commission spécialisée avant d'auditionner et d'interroger le magistrat si certains enjeux n'ont pas été décelés par la commission.

Un commissaire ajoute que rien n'empêche la commission de s'exprimer par une résolution.

Un commissaire déclare que les comptes présentent une certaine cohérence et remarque que le Parti libéral-radical a pu observer une augmentation fort ostentatoire des subventions sur ces dernières années.

Un commissaire y ajoute une remarque concernant l'amortissement extraordinaire du crédit d'étude du MAH qui surprend le Parti libéral-radical.

Un commissaire conclut que le Parti libéral-radical constate une augmentation d'année en année de l'enveloppe des subventions, et c'est ce constat même qui a amené ledit groupe à solliciter une réduction linéaire de l'enveloppe.

Un commissaire constate malheureusement qu'il n'y a toujours pas de séparation des comptes entre les dimensions de la culture et du sport, alors même qu'il semblerait que cet exercice soit relativement facile à réaliser, ce qui traduit selon lui une position politique de la part du magistrat. Au niveau de l'analyse des comptes, le Mouvement citoyens genevois constate une augmentation des subventions d'année en année et que le nombre des subventionnés est considérable dans le domaine de la culture proportionnellement à d'autres domaines comme le sport. Au niveau de l'augmentation des postes, le groupe remarque

une continuation dans ce que le magistrat a exprimé les années précédente, à savoir régulariser au maximum les EdS qui sont au nombre de sept. Il espère que le magistrat aura trouvé une solution avant la fin de l'année pour les engager en fonction de leurs compétences. Au niveau de la présentation, il regrette que les explications orales au sujet de la différence entre les fonds du mécénat et des sponsorings n'aient pas été plus détaillées. Enfin, les comptes semblent relativement justes et le Mouvement citoyens genevois les approuve. Il émet néanmoins des réserves sur l'augmentation des subventions et déclare qu'il réagira probablement à la fin de l'année au niveau du budget pour réduire les subventions de certaines institutions.

Un commissaire déclare que le Parti socialiste se félicite de la bonne tenue des comptes et déplore la posture du Parti libéral-radical qui ne s'attarde que sur les chiffres. Il remarque en effet qu'une partie de l'augmentation est liée à l'amortissement d'un crédit d'étude et déplore donc le fait de légitimer des coupes dans le soutien aux subventions dans les fonds généraux, alors qu'elles permettent de créer une valeur ajoutée et de l'emploi, et que ces coupes coûteront finalement plus chères à la Ville de Genève. Il ajoute que le Parti socialiste constate également, à l'étude des comptes, qu'il n'y a pas eu de question particulière relative à la coupe linéaire de 2% qui est aveugle et non justifiable aux comptes.

Un commissaire affirme que l'Union démocratique du centre se rallie aux constats du Mouvement citoyens genevois selon lesquelles les subventions augmentent depuis des années et se réjouit d'observer aujourd'hui une certaine diminution. Au sujet de l'amortissement du crédit d'étude sur le MAH, il estime que cet argent aurait pu être utilisé pour rembourser une partie de la dette de la Ville de Genève. Enfin, l'Union démocratique du centre accepte ces comptes en l'état.

Un commissaire déclare que le groupe des Verts approuve ces comptes. Il ne fait néanmoins pas la même lecture du graphique qui représente l'évolution des subventions dans le temps dans la mesure où, si les subventions nominales ont augmenté d'environ 36 à 39 millions de francs entre 2010 et 2015, les subventions ponctuelles ont parallèlement diminué d'environ 2 millions de francs, ce qui donne lieu à une augmentation de subventions finalement très modeste entre 2010 et 2015.

Un commissaire relève à ce titre que les subventions nominales ont augmenté de 8% alors que les subventions ponctuelles, destinées à la culture émergente et la culture de création, ont diminué de 15%. En outre, il se dit incommodé par le fait que l'ensemble des subventions soient considérées de la même manière alors qu'elles se révèlent fort différentes. Quant à l'amortissement des crédits d'étude sur le MAH, il relève qu'il s'agissait de toute façon de l'amortir et que cet amortissement en une fois allégera par conséquent les dépenses pour les années à venir.

Un commissaire déclare que le groupe Ensemble à gauche approuvera ces comptes avec la remarque et le souhait d'une plus grande transparence qui sera peut-être rendue possible avec les six positions en commission des finances. A ce titre, il regrette que les comptes ne soient pas présentés avec les positions à six chiffres en commissions spécialisées, ce qui permettrait peut-être de poser des questions plus politiques. Pour ce qui est de l'amortissement extraordinaire, le groupe Ensemble à gauche attend les informations supplémentaires promises quant à la clôture de ces crédits d'étude. Il ajoute que les interrogations quant à la licéité de certaines formes d'informations ciblées sur le MAH pendant la campagne de votation restent entières.

Une commissaire reconnaît l'utilité d'examiner les comptes en commission spécialisée, notamment pour l'établissement du budget. Elle regrette la lisibilité parfois difficile des comptes due à des normes comptables qui font que certaines institutions reçoivent plusieurs subventions qu'il s'agit ensuite de regrouper pour appréhender l'ensemble.

Le Parti démocrate-chrétien constate également que la plupart des subventions (y compris ponctuelles) se retrouvent d'année en année dans les comptes, ce qui laisse deviner une certaine automaticité qui peut porter préjudice à la culture émergente, d'autant plus que l'enveloppe se réduit. Concernant l'amortissement extraordinaire, il estime qu'il ne reflète pas la situation financière des comptes de la Ville de Genève au 31 décembre, car il n'y avait pas encore eu de votation. Il émet donc la plus grande réserve quant à l'exactitude de cet amortissement. Par conséquent, le Parti démocrate-chrétien s'abstiendra pour l'approbation de ces comptes 2015.

Vote de la commission

Mis au vote, les comptes 2015 sont approuvés par la majorité de la commission des arts et de la culture du Conseil municipal, soit par 11 oui (2 MCG, 1 UDC, 3 LR, 1 Ve, 3 S, 1 EàG) et 2 abstentions (DC).

Annexes:

- présentation Powerpoint du 2 mai 2016 (p. 2342)
- lettre de M. Kanaan aux membres de la commission des arts et de la culture du 12 mai 2016 (annexe 25)
- liste des revenus du MAH issus du mécénat et du sponsoring, avec indication des contreparties (p. 2355)
- tableau de l'évolution des fonds généraux ces 10 dernières années (annexe 25 bis)

26 avril 2016

Rapport de la commission des sports chargée d'examiner les comptes 2015 par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif.**Rapport de M. Thomas Zogg.**

La proposition du Conseil administratif au Conseil municipal PR-1172 a été présentée à la commission des sports qui s'est réunie en date du jeudi 12 mai 2016 sous la présidence de M. Morten Gisselbaek. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Cristina Iselin, que le rapporteur remercie pour l'excellence de son travail.

Séance du 12 mai 2016

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge du département de la culture et des sports (DCS), accompagné de M^{me} Carine Bachmann, directrice du département, M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe, M^{me} Sybille Bonvin, cheffe du Service des sports, et M. Gianni Dose, responsable du contrôle interne et gestion à la direction du département

En préambule du rapport de gestion relatif aux comptes 2015 du département de la culture et du sport, M. Kanaan rappelle que le Service qu'il dirige accompagne annuellement pas moins de 3000 manifestations sportives d'envergures locales et internationales, en citant en exemple les championnats d'Europe de triathlon, que Genève a accueilli au cours de l'année 2015. Le magistrat salue également la coopération dans le domaine du sport de la jeunesse et du sport urbain, entre son département et celui de M^{me} Alder, qui s'est traduit notamment par la fusion des manifestations Plaine des jeunes et Urban Geneva, pour devenir un festival regroupant plus de 60 associations dévouées à la jeunesse genevoise. En 2018, Genève organisera par ailleurs les National summer games, plus grand événement sportif suisse pour les personnes en situation de handicap mental. Les coopérations interservices entre les départements de M^{me} Alder (en charge du Service des écoles et institutions pour l'enfance) et M. Kanaan tentent aussi d'optimiser conjointement l'utilisation des salles de gym dans les écoles qui sont très sollicitées, sans toutefois correspondre aux normes nécessaires en vigueur pour la compétition. Les salles de gym des cycles et collèges genevois conviendraient davantage à cet usage. Le magistrat indique se pencher à l'heure actuelle sur cette problématique.

Après avoir déjà amélioré les horaires d'ouverture des piscines, le magistrat affirme également travailler sur l'optimisation de l'utilisation des piscines et la cohabitation entre les écoles de natation et les pratiquants de sports aquatiques, avec les usagers libres. A ce titre, M. Kanaan précise qu'il présentera prochaine-

ment, avec le plan d'action du soutien au bénévolat sportif, les images directrices des installations Bout-du-Monde – Vessy et Queue d'Arve – Vernets, qui impacteront l'ensemble des infrastructures sportives de la Ville.

M. Kanaan conclut son préambule en s'interrogeant sur l'organisation des futures manifestations sportives populaires comme la Course des ponts et le Tour du canton, dont les comités d'organisation, constitués de bénévoles, commencent à s'essouffler. Dans ces conditions, le magistrat indique que le département étudiera comment appuyer les comités, quitte à mettre en place une structure associative de soutien organisationnel afin de pérenniser ces manifestations.

Résumé: charges et revenus de fonctionnement DCS

M^{me} Bachmann rappelle que le budget du département de la culture et du sport (DCS) est de 306 897 692 francs. Concernant les comptes, les charges s'élèvent à 320 770 108 francs. Le département a donc un excédent de charge de 13 872 416 francs. Les revenus s'élèvent à 24 306 410 francs pour le budget et à 33 970 225 francs pour les comptes. Le département comptabilise un excédent de revenu de 9 663 815. Au total, l'excédent s'élève à 4 208 600 et s'explique notamment par l'amortissement du crédit d'étude Charles-Galland du Musée d'art et d'histoire (MAH). Le département des finances et du logement a pris cette décision. Cet amortissement produit des charges excédentaires de 6 920 404 francs et rend le résultat négatif. Si cette charge extraordinaire est supprimée, le département arrive à un résultat positif de 2 711 803 francs. M^{me} Bachmann passe la parole à M^{me} Bonvin afin qu'elle puisse démontrer en quoi le budget du Service des sports est parfaitement maîtrisé.

Revenus de fonctionnement pour le Service des sports

M^{me} Bonvin annonce que l'excédent de revenu s'élève à 1 874 562 francs. Il correspond à des subventions relatives à la gratuité tant au niveau du bâtiment que de la mise à disposition du personnel. Une grande partie de l'activité du Service des sports se traduit par un soutien aux manifestations et aux clubs. Ces prestations (charges de fonctionnement) correspondent à une subvention en nature: les associations n'ont donc pas à assumer certains coûts. Le total des revenus de fonctionnement s'élève à 1 853 663 francs, une somme qui démontre l'effort fait par la collectivité publique et la Ville de Genève en faveur des associations sportives.

Charges de personnel du Service des sports

Les charges de personnel du Service des sports sont très bien maîtrisées. Le traitement du personnel fixe se situe en deçà du budget. Le traitement du per-

sonnel auxiliaire, néanmoins, présente un écart négatif. Ce personnel auxiliaire constitue le personnel saisonnier engagé pour une certaine période (par exemple pour la patinoire et pour la piscine extérieure). Ces auxiliaires sont liés à l'activité du Service des sports et sont engagés sur les périodes d'ouverture des installations sportives. Les absences présentent également un écart négatif. Elles sont compensées par les revenus liés aux remboursements de perte de salaire et permettent de maintenir un équilibre sur ce poste.

Ecart sur les charges de fonctionnement du Service des sports

Les écarts entourés en rouge dépendent du Service des sports. Les autres écarts sont gérés par les services compétents. Par exemple, l'eau, l'énergie et le combustible sont gérés par le Service de l'énergie. Les fournitures de bureau, imprimés et publicité constituent la plus grande différence et s'élèvent à 111 146 francs non dépensés. Ce non-dépensé s'explique par un poste de chargé de communication non repourvu durant cinq mois. Pour le budget 2017, cette dépense est revue à la baisse. Concernant les achats de fournitures et autres marchandises (écart de -100 372 francs), le Service des sports a subi une inondation conséquente au sein des Vernets en 2015. Suite à cet événement, une grande partie des frais ont pu être remboursés par l'assurance. Etant donné l'inaccessibilité des ateliers, les prestations à l'externe ont réduit leur activité et un grand travail a été fait sur les sites.

Pour les honoraires et prestations de service, l'écart s'élève à 282 690 francs et s'explique par les frais de gestion du parking des Vernets. Le changement du parking n'a pas pu avoir lieu en 2015 mais aura lieu en 2016.

Subventions du Service des sports

Certaines subventions sont dues à des gratuités et à des prestations en nature. Les subventions en francs s'élèvent à 711 915 francs (somme non dépensée). La raison de cette différence est l'application du nouveau règlement sur le subventionnement. Des fonds étaient dédiés à des associations possédant des fonds propres beaucoup trop élevés ne rentrant pas dans les barèmes du règlement. Par conséquent, ces fonds n'ont pas été versés et constituent cette somme non dépensée.

L'écart de +1 510 327 francs provient également des mesures de gratuité. Aujourd'hui et depuis trois ans, le Service des sports est capable de valoriser la mise à disposition gratuite des lignes d'eau, de la patinoire des Vernets et des salles. Les associations sportives doivent également comptabiliser ces gratuités.

FOCUS: Comparatif des subventions sportives aux budgets et comptes 2015 (page 7 de la présentation Powerpoint)

M^{me} Bonvin précise que, concernant les fonds, les dépenses correspondent au budget. En revanche, les subventions nominales (groupes: associations et clubs, manifestations et formation des juniors) posent problème et expliquent une grande partie de l'argent non dépensé, dont 95% proviennent des subventions nominales. Les 5% restant sont issus des fonds de soutien. Si après étude il s'avère qu'une association ne répond plus aux critères définis par le règlement, le montant nominal ne peut plus lui être redistribué. Le Service des sports se retrouve par conséquent avec des montants non dépensés, quand bien-même il aurait pu en faire bénéficier d'autres clubs ou entités sportives méritantes. A plusieurs reprises, le Service des sports a donc dû renoncer à soutenir des projets, même si ceux-ci n'étaient pas dépourvus d'intérêt.

M. Kanaan précise que ce nouveau règlement, en vigueur depuis janvier 2015, s'applique à l'ensemble des subventions octroyées par la Ville de Genève et qu'il est donc normal qu'il existe quelques problèmes de rodage. Il cite en exemple les fanfares, qui appartiennent au domaine de la culture et qui présentent la même problématique. En règle générale, les subventions sont subsidiaires à d'autres recettes et ne reviennent pas «de droit» aux entités culturelles et sportives. Lorsque les réserves générales desdites entités sont trop importantes par rapport à la subvention, elles doivent être affectées à d'autres fins, comme le préconise le règlement interne de chaque association. En pareille circonstance, les décisions sont prises en concertation avec l'ensemble des différents partenaires. Le Service des sports met un point d'honneur à faire en sorte que les subventions aillent là où elles sont nécessaires.

Comptes 2015 par politique publique

Le président invite les commissaires à formuler leurs éventuelles questions pour les pages suivantes:

Chapitre 3, ligne 34 des pages 64 et 65

Rien à signaler.

Chapitre 4, pages 148-150

Rien à signaler.

Page 153: évaluation des objectifs et clarification des conditions de soutien à la relève sportive

Concernant le basketball, un commissaire souhaite savoir pourquoi le montant a été maintenu par rapport aux futures relèves.

M. Kanaan rappelle que les projets de relève sportive respectent un certain nombre de conditions. La relève élite constitue le haut de la pyramide et assure aux genevois et genevoises une certaine continuité dans leurs parcours sportifs. Pour cela, les clubs élites doivent se fédérer en créant une structure autonome qui gère cette relève élite de manière transparente. La fédération cantonale du sport concerné doit être partie prenante du projet et s'occuper de la relève de base. Tous les partenaires clefs se fédèrent dans une structure ad hoc et respectent un certain nombre de critères. Les projets sont ensuite évalués conjointement par l'Association des communes genevoises (ACG), le Canton et la Ville de Genève.

Concernant le basketball féminin, M^{me} Bonvin précise que Genève Basket Espoir a été soutenu en 2015. Suite à différents problèmes survenus, les équipes de ligues A ont été séparées de la relève. Un audit a été demandé afin que les actifs et les passifs soient mis du bon côté. En 2015, le Service des sports a accordé une subvention de 12 000 francs à Genève Basket Relève (GBR). La convention que les commissaires examinent aujourd'hui a été modifiée puisqu'ils ont disparu en juin 2015. Sur bénéfice de liquidation, le Service des sports a demandé un remboursement.

Pages 157-158: charges par service et revenus par service

En haut de la page 158, un commissaire constate une augmentation de 282% entre le budget et les comptes.

M. Kanaan justifie cette différence par la formation des personnels du service.

M^{me} Bonvin précise que les collaborateurs, les cadres intermédiaires et la direction ont reçu une formation de management.

Un commissaire constate également une diminution budgétaire concernant la mise à disposition des locaux. Effectivement, le budget passe de 32 000 à 1300 francs. Le département a-t-il dû céder des locaux?

M^{me} Bonvin explique que le Service des sports a dû procéder à des reclassifications de locaux qui leur étaient imputées alors qu'ils ne concernaient pas le sport. Aucun local sportif n'a cependant été perdu.

A la page 158, dans les revenus divers, un commissaire constate que le budget passe de 7000 francs à 201 000 francs, ce qui équivaut à une augmentation de plus de 1000%. Il aimerait savoir à quoi cela est dû.

M. Kanaan souligne que le Service des sports est très prudent concernant les revenus de partenariat. En cours d'année, plusieurs partenariats sont conclus. Ils entrent en «comptes» et non pas en «budget». En fin d'année, les déplacements de charge sont normalement compensés par les déplacements de revenus, ce qui aurait été le cas cette année sans le coût de l'amortissement du crédit d'étude du MAH.

Un commissaire suggère de mettre le budget à disposition sur le site afin que les nouveaux commissaires soient informés et évitent de poser ce genre de question.

M. Kanaan le renvoie au Bureau du Conseil municipal.

Pages 159-161

A la page 160 figurent les commentaires sur les écarts de la subvention accordée sur l'immeuble du bâtiment administratif.

Rien à signaler.

Page 165: subventions monétaires

Un commissaire, parfaitement conscient que le nouveau règlement ne permet pas de redistribuer toutes les subventions prévues, se demande si le département n'est pas trop sévère. Etant donné l'entrée en vigueur du règlement à partir du 1^{er} janvier 2015, n'est-il pas possible de donner un laps de temps de trois ans aux associations afin qu'elles s'organisent au mieux pour l'avenir?

M. Kanaan fait remarquer que le Service des sports les accompagne de très près. Les subventions peuvent être mises en transitoires pour l'année suivante si un motif avéré le justifie. Dans certains cas, le Service des sports était en accord avec les associations. Dans d'autres, les marges étaient trop conséquentes pour prétendre au bénéfice d'un soutien financier.

M^{me} Bonvin rappelle que le Service des sports n'a aucune intention de mettre les associations en situation de précarité. D'ailleurs, il admet que leurs fonds propres puissent équivaloir à au moins trois mois du total de leurs charges. Concernant les contrats de durée indéterminée, il est beaucoup plus tolérant, puisqu'il est conscient qu'une durabilité en termes de salaire doit être assurée. Les associations ont été averties avant le 1^{er} janvier 2015. Le Service des sports est un partenaire qui soutient les projets. Cependant, aucune subvention régulière n'est versée s'il n'y a pas de projets. Par exemple, pour la Maison du vélo, 40 000 francs de subventions nominales étaient alloués chaque année, alors que le projet n'avait plus besoin d'être soutenu. Le Service des sports a rencontré toutes les entités associatives autour lors d'une table ronde afin de cerner leurs besoins.

Par exemple, le kayak s'est vu refusé une subvention en raison de son excédent de fonds propres. Le Service des sports a ensuite rencontré l'association en question et s'est rendu compte que la comptabilisation d'immobilisation et d'amortissement comportait des erreurs. La correction ayant été prise en considération au niveau comptable, la subvention a finalement pu être octroyée. L'argent non dépensé s'explique généralement par l'inactivité de beaucoup d'associations. En effet, les subventions nominales existent depuis près de vingt ans. Aujourd'hui, les boules ferrées perçoivent une subvention alors qu'il n'existe plus aucun club de cette discipline à Genève. Il est impossible de la reverser à une autre entité qui en aurait réellement besoin. Ce règlement a instauré un réel dialogue entre le Service des sports et les associations. A ce titre, une collaboratrice sera engagée prochainement et son mandat sera consacré à l'étude, au suivi et à l'accompagnement des demandes de subventions.

Un commissaire demande si le Service des sports a élaboré une stratégie pour sortir des nominales, par exemple en subventionnant des activités plutôt que des associations.

M. Kanaan explique que le Service des sports a développé un système de fonds par domaine, c'est-à-dire selon le type d'activité. Beaucoup de clubs soumettent des demandes de subventions en fonction d'un projet et d'une activité spécifique.

A titre d'exemple, M^{me} Bonvin mentionne le tournoi de tennis Challenger à la Queue d'Arve auquel le Service des sports accordait une subvention nominale. Celui-ci a disparu et a fait place aujourd'hui à l'ATP World Tour 250. Malheureusement, il est impossible de redistribuer les 100 000 francs de subventions du tournoi Challenger à l'ATP World Tour 250. Un autre exemple est celui de la Course de l'Escalade, entité à laquelle le Service des sports versait une subvention de 82 000 francs. Sa situation financière étant excellente (500 000 francs de fonds propres), le Service des sports ne pouvait pas lui verser la subvention. Après discussion, l'équivalent de cette somme a finalement été reversé au projet Santescalade. En définitive, les nominales bloquent les subventions et créent des distorsions. Le Service des sports souhaite les transférer en fonds par projet avec une transparence totale.

Un commissaire demande si le nouveau règlement émet d'autres incidences que des limites de réserve.

M^{me} Bonvin explique que des contrôles systématiques ont lieu selon le montant subventionné. Aujourd'hui, pour les subventions de plus de 50 000 francs, le Service des sports exige des audits ordinaires, un plan financier et des contrôles internes. Par exemple, dans le cas du hockey, le Service des sports devait verser une subvention d'un million de francs. Or, l'entité n'a effectué ni contrôle ordinaire, ni contrôle interne. La subvention n'a donc pas pu être versée. Cette pro-

cédure permet au Service des sports, en tant que collectivité publique, de pouvoir traiter tout le monde sur un pied d'égalité. Par contre, pour les entités plus petites, et dont les subventions sont inférieures à 50 000 francs, les contrôles sont plus rares et la procédure moins stricte.

M. Kanaan assure que les entités auxquelles le département de la culture et du sport verse une subvention de plus d'un million font l'objet de contrôles encore plus poussés. Il y a quelques années, le processus n'était pas aussi transparent qu'il ne l'est aujourd'hui. Personne n'osait regarder les choses de trop près. Un des prédécesseurs du magistrat distribuait les subventions en fonction des demandes qu'il recevait au gré des rencontres fortuites qu'il faisait au stade les dimanches. Cette manière de faire qui fonctionnait à l'époque n'est aujourd'hui plus du tout d'actualité.

Concernant la présentation des comptes faite par M^{me} Bonvin, un commissaire demande quelle est la différence entre comptes et budget pour les subventions relatives à des prestations en nature (page 5 de la présentation Powerpoint). Y a-t-il une manière de s'assurer que les associations profitent équitablement de la gratuité?

M^{me} Bonvin précise qu'il existe deux types de gratuité. La première consiste en une mise à disposition des locaux. La deuxième se caractérise par le soutien en travail logistique lors de manifestations sportives ponctuelles. Concernant la mise à disposition de locaux, la Ville de Genève absorbe 49% d'effet de débordement. En d'autres termes, près de la moitié des utilisateurs des infrastructures de la Ville de Genève ne sont pas domiciliés en Ville. Le Service des sports accepte tous les clubs de la Ville et les clubs que les autres communes ne peuvent accepter. Par ailleurs, il arrive que le Service des sports refuse des activités. Il a notamment dû refuser de soutenir le hockey subaquatique, ce sport étant très peu développé en Suisse. Concernant la gratuité liée aux manifestations, les collaborateurs du Service des sports effectuent le travail logistique «gratuitement». Effectivement, cette gratuité-là est calculée en fonction du tarif horaire et est valorisée. Il est important de rappeler qu'aucune manifestation sportive dans le canton de Genève ne se déroule sans le soutien logistique et humain du Service des sports. Ce montant est donc extrêmement important.

Concernant l'écart entre les comptes et les charges, M^{me} Bonvin explique que le Service des sports effectue cette comparabilité analytique depuis peu. Effectivement, avant la mise en place de celle-ci, le Service des sports estimait la valeur d'une installation sans estimer les coûts supplémentaires qu'elle engendrait (organisation de manifestations, etc.). Puis, le Conseil administratif et le Conseil municipal ont voulu faire une comptabilité analytique afin de savoir exactement en quoi la politique sportive de la Ville de Genève soutenait et aidait les associations sportives et quelle était précisément la part des charges dévolue à cette

politique. Depuis deux ans, cette comparabilité analytique a été instaurée et permet de déterminer précisément les coûts des entraînements pour un club, le coût d'une manifestation sportive, etc., sur le budget de fonctionnement. Étant donné l'intense activité du Service des sports et sa mise à disposition de collaborateurs et de matériel à titre gracieux, les écarts entre le matériel, le budget et la réalité sont conséquents.

Un commissaire demande quelles sont les conditions d'octroi des subventions ordinaires, ayant observé qu'on ne peut pas les consulter sur le site?

M^{me} Bonvin lui répond qu'elles figurent sur le site.

Le commissaire lui demande de préciser par qui a été voté ce règlement.

M. Kanaan informe que c'est le Conseil administratif qui l'a voté.

M^{me} Bonvin précise qu'une brochure explicative des termes utilisés ainsi qu'un manuel sur les associations sportives sortiront prochainement afin de clarifier les conditions et les termes du règlement.

Le commissaire suggère de l'envoyer aux associations, étant donné leur difficulté à remplir ces documents.

M^{me} Bonvin ajoute qu'une formation est prévue au mois de septembre pour toutes les associations sportives. M^{me} Bonvin rappelle qu'un poste de coaching a été ouvert afin d'aider les associations à remplir les demandes, leur expliquer le fonctionnement, etc. Le Service des sports veut à tout prix se positionner comme un partenaire auprès des associations afin qu'elles puissent bénéficier de cette aide.

M^{me} Bachmann rapporte que la Ville de Genève a déjà distribué un guide sur le contrôle interne afin de simplifier et rendre les choses accessibles aux associations sportives.

Un commissaire relève que seules quatre conventions de subventionnement figurent sur le site. Il souhaiterait savoir où sont les autres?

M^{me} Bonvin informe qu'elles sont en discussion.

M. Kanaan ajoute que le département donne également le temps aux associations de se familiariser avec le système.

Un commissaire demande qui est à même de décider du montant des contrats de subventionnement pour les clubs. En fonction de quoi cela est-il décidé? La subvention accordée aux Lions de Genève, par exemple, pourrait-elle être augmentée?

M. Kanaan précise que le plan directeur des infrastructures sportives prévoit de construire une salle polyvalente dédiée aux manifestations, les Lions étant actuellement à l'étroit dans la salle du Pommier. Le Service des sports a soutenu

les Lions beaucoup plus que la subvention indiquée et cela par le biais d'autres enveloppes.

Un commissaire aimerait savoir si les montants octroyés sont définis selon des conventions.

M. Kanaan explique que le sport se «finance» en grande partie par du bénévolat. Aujourd'hui, il existe peu de conventions pluriannuelles car le Service des sports souhaite travailler avec les associations cantonales et optimiser la démarche avec celles-ci. Ensuite seulement, le Service des sports travaillera avec les clubs. Concernant les Lions de Genève, il n'existe pas de convention pluriannuelle.

Concernant la page 2 (charges et revenus de fonctionnement du DCS) de la présentation Powerpoint des comptes, un commissaire demande si les +9 663 815 francs (écart du total des revenus) sont dus à de la revalorisation interne à la Ville de Genève.

M^{me} Bachmann répond que ce chiffre inclut le sport et la culture.

M. Kanaan précise que cette slide concerne tout le département. Sont donc incluses à la fois les dépenses et les recettes liées à la culture.

M^{me} Bachmann mentionne que les chiffres concernant le sport figurent à la page 3 de la présentation Powerpoint, sous «Revenus de fonctionnement pour le Service des sports». Ces chiffres figurent également dans le chapitre 42, qui compte d'ailleurs la revalorisation des gratuités. Cet excédant constitue le revenu du Service des sports. Cet écart de +9 663 815 francs s'explique notamment par la revalorisation des gratuités.

Un commissaire souhaite savoir si la balance reste la même lorsqu'on enlève la gratuité et l'amortissement du crédit d'étude du MAH.

M^{me} Bachmann explique que les 13 millions d'excédents de charge comptent 7 millions de francs dus uniquement à l'amortissement. $13 - 7 = 5$ millions. Il y a donc 5 millions de charges excédentaires si on enlève cet événement extraordinaire. En réalité, le crédit d'amortissement est largement contrebalancé par les revenus excédentaires qui sont eux-mêmes expliqués par la revalorisation. M^{me} Bachmann informe avoir fait une présentation des détails de ces chiffres à la commission des arts et de la culture (CARTS). Certains commissaires l'ont priée de ne pas donner trop de détails au niveau départemental. Ces détails seront à nouveau explicités à la commission des finances.

Le commissaire constate que le budget est beaucoup plus déficitaire qu'il en a l'air en réalité, étant donné que l'ensemble du crédit d'amortissement du MAH est très controversé au sein de la commission des travaux et des constructions (CTC). Personne ne comprend pourquoi il était urgent d'amortir cette somme dans son intégralité.

M. Kanaan prend bonne note de cette remarque et indique qu'il la transmettra aux personnes concernées.

M^{me} Bonvin rappelle que les gratuités figurent autant en charges qu'en revenus. L'effet est donc nul.

M^{me} Bachmann affirme que si le crédit d'amortissement est retiré, alors les revenus deviennent excédentaires. Pour expliquer le total des charges excédentaires, il est nécessaire d'aller dans les détails. M^{me} Bachmann explique avoir déjà présenté ces détails à la CARTS et doit encore le faire pour la commission des finances. Ces détails sont très techniques et ne pourront être expliqués durant cette séance.

Concernant la page 4 de la présentation Powerpoint (Charges de personnel du Service des sports), un commissaire relève que si le traitement du personnel fixe n'est pas dépensé, l'Etat gagne sur les charges sociales, car on sait que le fait d'engager du personnel non fixe coûte moins cher. La Ville de Genève tenterait-elle d'économiser sur le budget prévu pour le personnel fixe?

M. Kanaan assure que la Ville de Genève n'a aucune intention d'effectuer ce glissement pour faire des économies. Des raisons très spécifiques expliquent pourquoi les postes fixes votés ne sont pas utilisés. Il arrive que des auxiliaires soient engagés. Or, le plus souvent, ces auxiliaires sont des saisonniers et sont nécessaires au fonctionnement des installations sportives.

M^{me} Bonvin explique les +282 645 francs sont dus aux postes vacants. Les -402 368 francs concernent les personnes en arrêt de longue durée et les auxiliaires occupant des postes saisonniers. Par ailleurs, les horaires d'ouverture des installations sportives ont été augmentés et requièrent à ce titre davantage d'heures de travail de saisonnier.

A la page 2 de la présentation Powerpoint (charges et revenus de fonctionnement DCS), un commissaire constate que le total des charges s'élève à +2 711 803 francs. Cette somme est-elle transférée sur les comptes de l'année suivante? Le département sera-t-il plus généreux sur les nouveaux projets?

M. Kanaan rapporte que, légalement, le département de la culture et du sport n'a pas le droit de reporter, comme une entreprise pourrait le faire, les bénéfices sur les années suivantes. Le budget du département est globalement maîtrisé. Les 2 711 803 francs (total des charges) représentent, en fait, 1% du budget du département. Celui-ci a largement compensé là où il a dépassé les budgets de dépense. M. Kanaan assure que, en fonction des besoins, le département se permet d'aller voir dans «le fonds d'à côté», sachant qu'à la fin de l'année, il pourra procéder à un rééquilibrage. Par contre, concernant la création de poste, celle-ci est directement votée par les commissaires.

Concernant la page 166 des comptes 2015 par politique publique, un commissaire constate que le soutien aux clubs de basketball s'élève à -10 000 francs. Comment cette diminution se justifie-t-elle?

M^{me} Bonvin explique que la subvention nominale n'a pas pu être distribuée, le club GBR ayant disparu.

Le commissaire relève que les dépenses relatives au fonds de soutien à la relève (page 190) s'élèvent à 15 000 francs, alors que M^{me} Bonvin avait annoncé 12 000 francs. Il souhaite avoir plus de détails sur ces fonds.

M^{me} Bonvin explique qu'il s'agit du fonds Jeune talent (pour les sportifs individuels). Le fonds en question indiqué par le commissaire se trouve une ligne en dessous de celle-ci. Dans le cadre de la promotion de la relève, il a été demandé de séparer les clubs de ligue A de la promotion de la relève. Effectivement, GROUPE regroupait les deux et avait perçu, à ce titre, un soutien de 15 000 francs dans le cadre de la formation sportive. Il a ensuite été séparé entre le club de ligue A et la formation et a reçu 12 000 francs dans le cadre du fonds de la relève, subventionné conjointement par le Canton, la Ville et les communes. Pour l'année 2015, le département n'a pas retiré la partie qui correspondait avant la scission. Un expert-comptable a revérifié le tout.

Le commissaire relève que la convention a été signée par des personnes de la ligue A. Or, à ce moment, il n'y avait pas de ligue A féminine. Il ne comprend pas à quel titre les subventions ont été versées.

M^{me} Bonvin assure qu'elles n'ont pas été octroyées en fonction de la convention. Le département a demandé aux clubs de se dissoudre, étant donné qu'ils ne se conformaient pas aux règles.

M. Kanaan ajoute que la suspension de clubs ne dépend pas de la ligue dans laquelle ils se trouvent.

Un commissaire souhaiterait augmenter les subventions. Néanmoins, il voudrait savoir où va l'argent.

M. Kanaan l'invite à venir au Service des sports contrôler les documents.

Un commissaire relève que, entre les pages 166 et 190, les chiffres concernant le fonds de soutien à la relève ne sont pas concordants. Effectivement, à la page 166, le fonds de soutien à la relève s'élève à 682 000 francs alors qu'il est de 668 000 francs à la page 190. Le même problème s'applique au fonds de soutien à la formation sportive.

M^{me} Bonvin indique que les pages jaunes font foi.

M. Kanaan assure qu'il fera vérifier ces chiffres. Les transitoires ont peut-être été comptabilisées à un endroit et pas à un autre.

Le commissaire souhaiterait savoir pourquoi le fonds de soutien à la formation sportive s'élève à -174 000 francs.

M^{me} Bonvin explique qu'une grande partie de cette enveloppe est intégrée au fonds de la relève, celui-ci étant soutenu de manière tripartite.

Le commissaire demande si les -57 000 francs de fonds de soutien à la relève s'expliquent par cette répartition tripartite.

M^{me} Bonvin explique que cette somme est ensuite compensée par la globalité des fonds.

A la page 190, un commissaire n'arrive pas à faire la différence entre l'association Genève futur hockey et Genève futur hockey, ces deux entités ayant chacune perçues 250 000 francs.

M^{me} Bonvin confirme qu'il s'agit bien de la même entité. Elle s'excuse de cette erreur humaine survenue au moment de la saisie sur le logiciel informatique SAP et indique qu'elle corrigera les montants. Effectivement, Genève futur hockey a reçu au total une somme de 500 000 francs.

Un commissaire demande s'il existe une formation pour les jeunes aux Lions de Genève.

M^{me} Bonvin explique que, dans le cadre de la disparition de la relève des garçons, les Lions ont repris une équipe afin qu'elle ne disparaisse pas du championnat. Le Service des sports a été la seule collectivité publique qui s'est engagée à les soutenir afin qu'ils puissent continuer le championnat.

Le commissaire demande s'il est possible de se procurer une convention pour la subvention de 90 000 francs que perçoivent les Lions de Genève.

M^{me} Bonvin précise que ce sont des subventions ponctuelles, ce qui rend impossible l'écriture d'une convention.

Le commissaire souhaiterait savoir s'il possible d'augmenter cette subvention.

M. Kanaan explique qu'il préfère ne pas augmenter la subvention nominale en ce moment, dans l'éventualité où il y aurait un transfert au Canton. Le Service des sports s'est donc cantonné à augmenter les subventions de manière ponctuelle pour diverses raisons, notamment en fin de championnat, lors des play-offs, lorsque les joueurs doivent effectuer des déplacements ailleurs en Suisse.

M^{me} Bonvin indique que, en 2015, le Service des sports a accordé une subvention nominale extraordinaire de 195 000 francs aux Lions. En 2016, une rallonge de 30 000 francs a été accordée. Par ailleurs, M^{me} Bonvin affirme avoir reçu une demande de subvention aujourd'hui même, émanant des Lions, en faveur de la promotion de la relève des équipes M-19, M-17, M-15. Le Service des sports les soutiendra très certainement.

Un commissaire constate une réelle réussite des Lions, autant chez les garçons que les filles. Cependant, cette réussite est à la charge des clubs et une des équipes ne s'entraînera pas sur le territoire de la Ville de Genève. Par ailleurs, certains joueurs habitent en Ville de Genève et ne sont pas soutenus par celle-ci. Que deviendront ces joueurs? Pourront-ils être soutenus?

M. Kanaan affirme que le Service des sports réfléchit depuis longtemps à la définition des critères de soutien aux clubs d'élite (ligues A et B). De manière générale, il soutient les clubs historiques ancrés en Ville de Genève (exemple: les Lions). Beaucoup de clubs de ligue A hors Ville de Genève demandent des subventions au Service des sports, la Ville de Genève étant la plus grande commune et ayant une grande marge de manœuvre. M. Kanaan accepte ponctuellement de les subventionner, tout en remarquant que certaines communes n'apportent pas de soutien tangible à leurs propres clubs. Cette problématique est discutée au sein de la commission sportive de l'ACG. Le Canton a subitement manifesté un intérêt pour les clubs d'élite sans savoir comment ceux-ci se définissaient. En réalité, les clubs d'élite désignent les SA (Genève Servette et Servette Football) et les structures associatives dont le revenu privé ne suffit pas. Cette discussion est liée à celle du désenchevêtrement. A priori, les communes ne sont pas enclines à faire partir l'élite. Les seuls cas possibles sont ceux des clubs juridiques autonomes qui possèdent une structure de type non lucrative. Il s'agit donc des Lions, du volleyball et du rugby.

Pour répondre à la question du commissaire, M. Kanaan assure que, si les Lions font une demande d'«élargissement» de subventions, le Service des sports l'examinera avec attention. Bien entendu, la condition sine qua non qui s'applique à chaque entité qui demande une subvention est d'abord et avant tout l'existence d'un lien fondé avec la Ville de Genève.

Un commissaire demande dans quel département se trouve Proxisport.

M. Kanaan répond qu'il se trouve dans le département de M^{me} Alder.

Pages 172-174

A la page 173, un commissaire demande la raison pour laquelle la subvention «événements et manifestations» est inférieure à 2 millions.

M^{me} Bonvin indique que le reste a été transféré à la ligne suivante. Les piscines ont été différenciées des stades.

A la page 191, concernant le fonds de soutien aux sportifs individuels, un commissaire demande s'il est possible de modifier le règlement afin que les sportifs affiliés à un club puissent bénéficier d'une subvention.

M. Kanaan explique que, en règle générale, les clubs prennent en charge les frais de leur équipe. Cependant, les parents contribuent également aux frais, puisque le club ne peut pas tout prendre en charge. Le fonds de soutien aux sportifs individuels est dédié aux pratiquants de sports individuels. M. Kanaan pense que cette question doit être traitée de manière approfondie, car ce n'est effectivement pas chose facile que d'élargir ces critères.

Le commissaire fait remarquer que beaucoup de jeunes ont des Swiss Olympic Talent Cards. Malheureusement, beaucoup d'entre eux ne sont pas soutenus. A ce titre, est-il envisageable de leur offrir la gratuité des transports (TPG ou CFF) afin qu'ils puissent se rendre aux entraînements? Le Conseil administratif entre-t-il en matière si le Conseil municipal fait une motion? Cette problématique concerne 280 jeunes dans le canton, dont 25 en ville de Genève.

M^{me} Bonvin explique que les Talent Cards s'organisent en trois niveaux: les régionales, les nationales ainsi que les nationales bronze, argent et or. Les régionales sont décernées aux athlètes qui excellent dans leur région. Les nationales sont décidées par les organisations faitières et sont attribuées aux enfants considérés comme des juniors. Les nationales bronze, argent et or sont distribuées en fonction des résultats. Aujourd'hui, le Service des sports ne soutient que les athlètes de Team Genève qui possèdent une Talent Card bronze, argent ou or. Ces athlètes reçoivent une subvention de 8000 à 10 000 francs. Les sportifs possédant une Talent Card régionale sont soutenus par les associations faitières. Celles-ci font la demande au Service des sports en justifiant le caractère particulier du jeune sportif pour prétendre à l'obtention de la Talent Card régionale ou nationale. Concernant les sportifs d'élite, le club peut faire une demande ponctuelle de soutien pour un membre en particulier.

Le commissaire réitère que sa demande concerne environ 25 jeunes en ville de Genève. Ceux-ci font partie de clubs et ne peuvent pas obtenir de subvention. Concernant la gratuité des transports, le commissaire rapporte que les Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) ne veulent pas entrer en matière, étant donné que les sports fait partie du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS). Ce dernier ne veut pas rentrer en matière pour mettre en place de la gratuité pour les jeunes possédant une Talent Card. Le commissaire demande si, pour ces 25 jeunes, la Ville de Genève peut intervenir en leur faveur en leur garantissant la gratuité des CFF?

M^{me} Bonvin assure que les frais des athlètes sélectionnés pour les Jeux olympiques (JO) sont pris en charge par Swiss Olympic. Hormis quelques cas, le Service des sports leur attribuent également une subvention de 8000 francs jusqu'aux JO. La Ville de Genève a par ailleurs proposé au Canton de discuter avec les Transports publics genevois (TPG). Le service cantonal a répondu qu'il préférerait subventionner directement ces abonnements. Heureusement, ces sportifs ont la

gratuité complète sur les installations sportives de la Ville de Genève. En définitive, la gratuité est offerte à ceux qui sont qualifiés ou potentiellement qualifiables et qui possèdent une carte bronze, argent, ou or.

Un commissaire souhaiterait connaître la raison pour laquelle, à la page 191, la somme de 15 000 francs est attribuée à la Société nautique de Genève?

M^{me} Bonvin explique que le Service des sports soutient deux jeunes du Team Tilt. Ceux-ci s'entraînent depuis 2015 pour les JO 2020 et le Service des sports s'est engagé à les soutenir, s'ils se qualifient au fil des années. Effectivement, il souhaite les accompagner depuis la base de leur projet olympique. Si ce projet fonctionne, le Service des sports élargira ses subventions aux jeunes athlètes durant la phase de préparation, phase où ils n'ont généralement pas de sponsor. Cette subvention a été versée à la Société nautique de Genève dont les deux jeunes du Team Tilt étaient membres.

Le commissaire aimerait savoir si les subventions des années à venir pourraient être directement versées aux sportifs?

M^{me} Bonvin rappelle que les deux jeunes du Team Tilt n'étaient pas majeurs au moment où la première subvention a été versée et que, dans ce cas de figure, la procédure recommande d'effectuer le virement directement à l'entité sportive à laquelle les bénéficiaires sont affiliés.

Page 260

Le président relève un grand nombre d'incivilités dans les infrastructures publiques sportives. Comment ce résultat est-il expliqué?

M. Kanaan rappelle que les installations culturelles et sportives accueillent un grand nombre d'usagers. Généralement, ceux-ci se comportent de manière adéquate. Cependant, certaines situations sont plus difficiles à gérer. Le pôle sécurité préventive travaille actuellement sur cette question.

M^{me} Bachmann informe que cette équipe est composée de neuf personnes. Trois auxiliaires ont travaillé au Service des sports dans des projets pilotes. Effectivement, le département a réalisé le besoin de gestion d'incivilités dans les installations sportives. De plus en plus, le Service des sports constate une recrudescence d'agressivité de la part de certains usagers. Les infrastructures sont saturées et certains se bagarrent pour y accéder. Tous ces facteurs génèrent une augmentation des phénomènes d'incivilités.

Pour le B2, la formation est très satisfaisante. Jusqu'à ce jour, le département a pu former 63% des personnes concernées par le contact avec le public. Au

Service des sports, tout le monde a été formé. M^{me} Bachmann est relativement satisfaite et assure que le département continue d'agrémenter ses efforts dans ce domaine.

M^{me} Bonvin est convaincue que cette formation a considérablement amélioré les relations entre les collaborateurs et les usagers agressifs.

M^{me} Bachmann informe que cette équipe est mobile et, pour cela, est rattachée à la direction du département. De cette manière, les collaborateurs se responsabilisent de la gestion des incivilités, chose qu'ils ne feraient pas s'ils étaient rattachés à une infrastructure. La gestion de ces situations difficiles fait partie de leur cahier des charges et nécessite l'appui de professionnels. En définitive, le rapport de monitoring montre que leurs interventions font significativement diminuer les tensions aux seins des infrastructures sportives et culturelles.

Le département de la culture et du sport a mandaté une entreprise externe pour faire un état des lieux des problématiques d'incivilités et d'insécurité en ville de Genève. Dans une situation conflictuelle, différentes personnes interviennent: le concierge, la police municipale, les agents de sécurité préventive du département (à l'intérieur des parcs et des installations de la Ville), les travailleurs sociaux hors mur, etc. Cet état des lieux a démontré que la collaboration transversale et horizontale entre ces différentes personnes fonctionne très bien. Par contre, aucune analyse de ces phénomènes et de leur évolution sur le terrain n'a été réalisée. Il faudrait une meilleure remontée de ces informations ainsi qu'une meilleure analyse de celles-ci par le département ou au niveau politique. Le département a commencé à travailler dans une optique transversale et interdépartementale et attend que le Conseil administratif se décide à développer de manière proactive une politique en Ville de Genève pour la gestion des incivilités. Celle-ci permettrait une analyse de ces phénomènes. Le département reste donc dans l'attente d'un positionnement du Conseil administratif.

M. Kanaan ajoute que, malheureusement, une partie des postes de l'unité de sécurité préventive sont constitués d'auxiliaires. Par conséquent, l'unité risque de perdre ses effectifs et devra réduire ses prestations. M. Kanaan encourage l'initiative de solutions créatives permettant de maintenir ces prestations.

A la page 284, un commissaire s'étonne de ne voir aucun chiffre sur les manifestations sportives. Il souhaiterait savoir ce qu'il en est concernant les grandes manifestations sportives (triathlon, marathon, etc.).

M. Dose explique que le coût direct de l'événement doit dépasser 500 000 francs pour qu'il figure dans la brochure.

M. Kanaan assure qu'il examinera la possibilité de faire figurer quelques exemples d'événements sportifs.

Comptes 2015 par service

Pages 77-78

Rien à signaler.

Pages 110-112

Un commissaire aimerait savoir pour quelles raisons le fonds de soutien à la relève étudié à la page 112 (682 170 francs) présente une disparité avec le chiffre mentionné plus haut (668 789 francs)? Le fonds de soutien à la formation sportive présente également des chiffres différents.

M. Kanaan assure qu'il fera vérifier ces chiffres. Les transitoires ont peut-être été comptabilisées à cet endroit et pas à un autre.

Page 130

Un commissaire souhaiterait avoir une explication sur les 1,7 millions «événements et manifestations». Est-ce qu'une autre somme avait été budgétée? S'agit-il d'un transfert?

M. Kanaan explique que cette somme a été réattribuée à la gratuité de deux domaines.

Le commissaire demande à quoi sont dues les augmentations, diminutions et modifications d'une année à l'autre. Ont-elles été décidées par M^{me} Salerno?

M. Kanaan informe qu'il arrive que le Service des sports demande subitement un soutien logistique pour une manifestation. Cette somme est ensuite comptabilisée dans les différences. Le sport est davantage lié à la Gérance immobilière municipale (GIM) que la culture, étant entendu que les prestations gratuites viennent directement du Service des sports.

M^{me} Bonvin ajoute que le département a remis à jour toutes les conventions.

Un commissaire demande si des locaux sont actuellement disponibles pour des clubs sportifs?

M. Kanaan mentionne que le plan directeur des infrastructures développe des projets liés à ce domaine. Une maison des associations sportives verra notamment le jour à la route de Vernier. Le Canton compte beaucoup de locaux malheureusement inaccessibles, ceux-ci étant sur le marché privé.

M^{me} Bonvin rappelle que, en 2015 et 2016, la Ville de Genève a rénové la villa Le Plonjon et a remis à disposition le club et l'association sportive. Il y a un projet

de réhabilitation d'un local en dessous de la Queue d'Arve pour les associations de la Queue d'Arve. Le Service des sports examine également la possibilité de construire des vestiaires supplémentaires à Vessy.

Un commissaire demande si le projet à la route de Vernier 115 est uniquement dédié au sport.

M^{me} Bonvin lui répond par l'affirmative, en ajoutant que deux étages complets seront entièrement dédiés au sport.

Le commissaire souhaiterait savoir si les clubs et les associations intéressés peuvent déjà se mettre sur une liste d'attente.

M. Kanaan attend encore que le crédit soit déposé au Conseil municipal.

Pages 191-195

Rien à signaler.

Le président remercie les invités de leur présence et les salue.

Discussion et vote

Le président demande à chaque groupe de se prononcer.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déplore que la culture figure dans les diapositives de présentation des comptes. La commission des sports devrait selon lui ne traiter que du sport. Il constate également une diminution des subventions. Le sport fonctionne avec des bénévoles: beaucoup de parents et de particuliers s'investissent dans les associations sans trop connaître le processus de demandes de subvention. Le commissaire espère que la communication entre le Service des sports et les associations sportives pourra davantage contribuer à faciliter les demandes de subventions.

Concernant les fonds, le commissaire regrette de ne pas avoir plus de détails des positions politiques afin de mieux distinguer où va l'argent.

En conclusion de son intervention, il constate la justesse des comptes mais indique que le Mouvement citoyens genevois s'abstiendra de les voter, étant donné la diminution observée des subventions. Des tables rondes avec les clubs auraient dû permettre le maintien de ces subventions, car, hormis le hockey et le football, on constate que très peu d'associations sont en mesure d'effectuer des demandes en ce sens. Par ailleurs, le commissaire constate que c'est tout le contraire qui est observable dans le domaine de la culture, où les entités perçoivent près de dix fois plus d'argent. La commission des sports devrait donner l'impulsion politique afin que le sport reçoive davantage de subventions.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre indique qu'il acceptera les comptes mais souhaite favoriser le sport autant que faire se peut dans toutes les disciplines.

Un commissaire du Parti socialiste notifie qu'il approuvera les comptes, tout en se réjouissant des votations du 5 juin 2016. Il espère que le prochain budget permettra à la commission des sports de travailler pour remonter les lignes de subventions au sport, cette mission étant sa mission première.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois fait remarquer que, en ce qui concerne la répartition des investissements au sein du département bicéphale de la culture et du sport, c'est l'éléphant contre la souris: la culture monopolise à elle seule plus de 90% du budget, contre moins de 10% pour le sport. Par conséquent, mentionner la votation du 5 juin ne fait aucun sens. A l'avenir, le Mouvement citoyens genevois fera un point d'honneur tout mettre en œuvre en vue d'accroître l'investissement dans le domaine du sport.

Le commissaire Vert indique qu'il soutient les associations sportives et que son groupe est convaincu qu'elles ont besoin d'assistance lors de la demande d'obtention de subventions. Par conséquent, les Verts approuveront les comptes mais restent insatisfaits. De plus, il constate qu'en raison de l'amortissement du crédit d'étude Charles-Galland et de la revalorisation interne des postes, les comptes sont en définitive beaucoup plus déséquilibrés qu'ils ne paraissent.

Le commissaire d'Ensemble à gauche indique qu'il approuvera les comptes et ne comprend pas les plaintes récemment exprimées. Genève est selon lui une ville de sport.

Un commissaire du Parti libéral-radical rapporte que son groupe s'abstiendra.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien informe que son parti fera de même.

Le président soumet les comptes au vote.

Par 8 oui (1 UDC, 4 S, 1 Ve, 2 EàG) et 6 abstentions (2 MCG, 2 LR, 2 DC) les comptes 2015 sont acceptés.

Annexes:

- présentation Powerpoint du 12 mai 2016 (p. 2356)
- réponses complémentaires du DCS (p. 2364)

26 mai 2016

Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner les comptes 2015 par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif.**Rapport de M^{me} Florence Kraft-Babel.**

La proposition PR-1172 relative à l'examen des comptes 2015 a été renvoyée à l'étude des commissions spécialisées en date du 26 avril 2016. L'objet pour ce qui est du département de la cohésion sociale et de la solidarité a été étudié par la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de l'unique séance du jeudi 19 mai 2016 sous la présidence de M^{me} Jannick Frigenti Empana. Les notes de séances ont été rédigées par M. Nicolas Rey, que nous remercions de son travail.

Séance du 19 mai 2016*Audition du département de la cohésion sociale et de la solidarité (CCSJ)*

La présidente salue la présence de M^{me} Esther Alder, maire en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité, accompagnée de M. Frédéric Vallat, directeur du département, de M^{me} Francine Koch, directrice adjointe, de M. Philippe Borcard, responsable du contrôle interne et gestion, de M^{me} Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance (SDPE), de M. Patrick Chauveau, administrateur (SDPE), de M^{me} Laure Da Broi, cheffe du Service de l'état civil, de M. Claudio Deuel, chef du Service de la jeunesse, de M^{me} Inès Legeret Coulibaly, administratrice du Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, de M. Philippe Schroft, chef du Service social, et de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

La présidente informe que le rapport sera présenté devant la commission des finances en présence de M^{me} Alder le 31 mai prochain. Elle informe par ailleurs que l'horaire est restreint du fait que M^{me} la maire est attendue pour la cérémonie des trente ans du Service de la petite enfance, vers 19 h.

M^{me} Alder entame son introduction en remerciant les membres de la CCSJ de la recevoir. Elle poursuit en abordant les principales réalisations qui ont été effectuées en 2015.

Faisant suite au projet «2014, année de l'enfance», un plan d'actions pour la promotion des droits de l'enfant a été élaboré qui ouvre une nouvelle ère dans les rapports entre l'administration municipale et les enfants en permettant à ces derniers de devenir de véritables interlocuteurs des pouvoirs publics.

Dans le domaine de la petite enfance, on relève l'ouverture de 269 nouvelles places d'accueil dans les institutions de la petite enfance réparties de la manière

suiuante: Ella Maillart à Plainpalais (94 places), Carfagni-Léman au Pâquis (71 places) et Origami à Sécheron, en partenariat avec Japan Tobacco International (JTI) (104 places). L'ouverture de ces places représente la principale augmentation des charges dans les comptes du département. Le taux de couverture actuel des besoins exprimés en Ville de Genève est de l'ordre de 82%.

Dans le domaine de l'enfance, la Ville a développé l'offre péri- et parascolaire. En 2015, plusieurs mesures ont été prises pour améliorer la qualité de l'accueil des enfants dans les restaurants scolaires:

- des travaux d'aménagement, d'entretien et d'insonorisation ont été faits dans les réfectoires de plusieurs écoles, dont Liotard, Pré-Picot, Hugo-de-Senger, Le Corbusier, parmi d'autres;
- concernant les «Ateliers Découverte», qui proposent aux enfants, dans le cadre de l'accueil parascolaire de l'après-midi, une trentaine d'écoles ont bénéficié d'activités culturelles et sportives, et des ateliers mobiles ont été mis en place dans les écoles qui ne sont pas encore desservies;
- enfin, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a également développé un projet pilote d'Action préventive en milieu familial (APMF) en collaboration avec la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ). Ce projet de coaching familial propose un accompagnement éducatif aux parents des quartiers de la Servette et du Petit-Saconnex.

Dans le domaine de la politique de la jeunesse, à l'heure où l'on voit des jeunes faire le choix d'une violence radicale, le travail de prévention est plus nécessaire que jamais. Le Service de la jeunesse collabore ainsi activement avec la Boîte à boulots – Vers l'intégration et l'autonomie (BAB-VIA) aux fins de promouvoir l'insertion socio-professionnelle des jeunes. Cette dernière a accueilli 1390 jeunes dans ses permanences: 791 jeunes se sont vu proposer une ou plusieurs missions auprès des 118 client-e-s de BAB-VIA. Par ailleurs, 175 jeunes ont été accompagné-e-s par les équipes VIA, qui ont proposé 251 stages d'insertion avec le soutien du fonds chômage de la Ville.

En ce qui concerne le Service social, l'année 2015 a été également marquée par la publication du rapport d'évaluation du secteur communautaire du Service social, réalisé par l'Institut de hautes études en administration publique de Lausanne (IDHEAP) sur mandat du Conseil administratif.

Sur la base des recommandations émises dans ce rapport, M^{me} Alder informe qu'elle a décidé de redéfinir les priorités assignées au secteur communautaire sur trois axes:

- en premier lieu, afin de répondre au vieillissement de la population et à la lutte contre l'isolement des aîné-e-s, une politique de la vieillesse transversale a été mise en route;

- ensuite, il s’agit de lutter contre la précarité et prévenir les fractures sociales;
- enfin, afin de favoriser une politique d’inclusion sociale, d’accueil des nouveaux habitants et de développement de la participation, le secteur communautaire fera l’objet d’une réorganisation. M^{me} Alder informe qu’elle aura l’occasion de présenter prochainement aux membres de la CCSJ un point d’étape de cette réorganisation.

En 2015, l’accent a été mis sur l’accueil et le suivi individuel des personnes en grande difficulté: les prestations des structures d’accueil ont été spécialisées – les repas étant désormais organisés au Club social rive gauche, et le suivi social au Club social rive droite.

Par ailleurs, l’Espace parents-enfants, qui accueille les enfants jusqu’à 12 ans et leurs parents, a étendu ses horaires d’ouverture en semaine, ainsi que les après-midi et les week-ends durant l’hiver. Cet espace est conjointement géré avec le Service de la petite enfance.

Le travail de rue auprès des plus précaires s’est renforcé, notamment avec les tournées nocturnes pendant l’hiver et une collaboration accrue avec les partenaires associatifs.

Concernant la vie associative, la mise en place de l’Unité vie associative (UVA), qui subventionne et conseille de nombreux partenaires associatifs, a permis de donner une solide assise à cette politique. Le dynamisme et la créativité de l’UVA se sont manifestés dans la conception et le développement d’un appel à projets – «Projets à la pelle» –, qui invite des jeunes âgé-e-s de 15 à 25 ans à soumettre un projet d’intérêt général et favorisant la cohésion sociale dans les quartiers. Près d’une vingtaine de jeunes ont déposé un dossier, et huit d’entre eux ont été retenus et financés.

M^{me} Alder évoque ensuite deux services qui délivrent des prestations à la population, le Service de l’état civil et le Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire, dans le cadre de missions découlant du droit fédéral, avec de nombreux et ambitieux projets. Ceux-ci relevant davantage d’un débat budgétaire que d’un examen aux comptes, les projets seront évoqués ultérieurement.

M^{me} Alder aborde ensuite les résultats comptables 2015.

Le département a engagé des dépenses à concurrence de 263 millions de francs pour un budget 2015 de 264 millions.

Les dépenses se répartissent ainsi:

- 43% consacré aux «Institutions pour la jeunesse», principalement les dépenses liées à la petite enfance;

- 23% à la politique de l'enfance et des écoles (rubrique «Enseignement et formation»);
- 17% à l'aide sociale, l'essentiel du budget du Service social et de l'Unité vie associative.

Il est à noter que trois services présentent des écarts entre comptes et budget:

- le Service des écoles et institutions pour l'enfance avec un dépassement de 2%. Les charges liées à l'entretien des bâtiments scolaires par la Direction du patrimoine bâti se sont avérées plus importantes que prévu. Par exemple, des travaux d'insonorisation et de réfection ont été nécessaires dans les réfectoires des restaurants scolaires, notamment à Carl-Vogt et Liotard;
- au Service de la petite enfance, le disponible est dû aux comptes 2014 des institutions de la petite enfance, qui ont été globalement bénéficiaires: excédent budgétaire de 1,7 million de francs en raison notamment de pensions encaissées supérieures aux attentes. Il est à relever que certaines places dans des Institutions de la petite enfance (IPE) n'ont pas pu être ouvertes en raison de la difficulté à trouver du personnel éducatif qualifié;
- concernant le Service de l'état civil, les charges ont été un peu inférieures aux prévisions. Deux postes prévus dès le début 2015 n'ont été occupés que dès juillet/août.

Enfin, l'amortissement du crédit d'investissement sur la numérisation des registres d'état civil est reporté, cette dernière n'ayant débuté qu'en 2015.

Pour ce qui est des recettes, M^{me} Alder souligne le fait qu'elles sont en augmentation principalement du fait des subventions de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), reçues pour la création de places en crèche, et qui étaient difficiles à prévoir.

M^{me} Alder conclut sa présentation en remettant aux commissaires le rapport d'activité du département pour 2015 et le rapport d'activité de l'Unité de vie associative. Elle en profite également pour s'excuser de devoir s'absenter tout à l'heure.

La présidente remercie la magistrate pour sa présentation et l'invite à rejoindre la commission sitôt sa participation officielle terminée pour poursuivre le travail.

Entre temps, elle invite les personnes présentes à se munir du document comptes 2015 par politique publique (pp. 213 et suivantes.) afin de poser leurs questions.

Questions générales

Une commissaire s'interroge sur la part des participations de partenaires privés (fondations, etc.) dans les actions sociales du département. Deuxièmement, elle se demande où en est le désenchevêtrement des tâches avec le Canton?

Concernant les partenariats avec des privés, M^{me} Alder répond qu'il s'agit principalement de partenariats ponctuels. Elle donne l'exemple de la villa Calandrini. L'idée était en effet de créer une fondation permettant précisément de bénéficier du soutien d'acteurs privés. M^{me} Koch complète en expliquant que la Ville a eu deux partenariats dans le cadre de la Maison de créativité. L'un, sous la forme d'un don de la part de la Fondation Hardt, a permis d'accueillir un artiste; l'autre projet visant à créer des activités ludiques et scientifiques, est lié au Mouvement de la jeunesse suisse romande (MJSR) et est également soutenu par différentes organisations privées. M^{me} Alder complète en expliquant que, en ce qui concerne le projet des coaches familiaux, la recherche de fonds privés s'avérera nécessaire. Elle explique que la Ville, au travers de ses partenariats, soutient elle aussi des fondations.

Sur le désenchevêtrement des tâches, elle informe que cela n'est pas encore terminé. Un premier train de lois a déjà été négocié et comprend des éléments relatifs aux aînés comme les locaux à cheval entre le domaine communal et cantonal (par exemple l'IMAD). Elle informe que la gestion des baux et des travaux, dont la Ville était jusqu'alors responsable, basculera au niveau de l'Institution genevoise de maintien à domicile (IMAD) et de l'Hospice général, tandis que la politique de proximité des aînés reviendra aux communes.

Sur le volet du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP), celui-ci souhaite que les communes se chargent des classes spécialisées ainsi que des locaux dentaires des écoles.

Elle précise qu'une bonne nouvelle attend les prestataires assurance vieillesse et survivants (AVS) et assurance invalidité (AI): la Ville de Genève pourra maintenir ses prestations complémentaires aux rentiers, grâce au projet de loi qui a été accepté, tandis que l'aide sociale individuelle sera du ressort du Canton. M. Vallat complète en précisant que les communes se réservent le droit de verser des aides ponctuelles individuelles (dépannages, allocations rentrée scolaire, etc.)

Une commissaire demande en quoi consiste la différence entre péri- et parascolaire.

M^{me} Alder répond que le parascolaire relève plus particulièrement des activités du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) (restaurants scolaires, etc.), tandis que le périscolaire a trait aux activités ayant lieu après l'école.

Une commissaire demande comment la Ville se positionne par rapport au Canton en matière de formation.

M^{me} Alder répond que la Ville se positionne en subsidiarité. Elle rappelle que pas moins d'un millier de jeunes sont hors de tout circuit. S'il existe une norme juridique relative à l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, la loi d'application

n'est quant à elle pas encore votée. Elle estime qu'il est important d'agir comme commune, et BAB-VIA est un bon dispositif. M. Deuel reconnaît qu'il existe en la matière un certain empiètement sur le domaine de l'Etat et que qu'on a rapidement tendance à critiquer le DIP. Néanmoins, ces dix dernières années, ce dernier est devenu beaucoup plus conscient des réalités, notamment du fait qu'à 18 ans on peut ne pas être encore formé ni formaté. A présent, grâce au travail social de proximité (travailleurs sociaux hors murs), on parvient à des résultats avec ces jeunes. Il est cependant difficile d'avoir des chiffres précis. M. Deuel conclut en déclarant que les dispositifs fonctionnent mieux en réseau et avec un nombre de mailles de filet plus important.

La même commissaire demande quelle est la formation de ces jeunes.

M. Deuel répond que, à ce stade, il n'est pas encore question de formation mais plus simplement d'un accompagnement strict. Il s'agit de fait de réveiller voire de brusquer un peu les jeunes concernés, afin de les amener à prendre de bonnes habitudes (ponctualité, politesse, etc.) et de les motiver à entamer une formation. M^{me} Adler ajoute que les employés BAB-VIA sont dorénavant employés de la FASE et que la subvention qui relevait auparavant du fonds chômage est maintenant rattachée à son département car il est question de liens avec les jeunes. M. Vallat ajoute à son tour que, depuis que la Ville Genève au début de cette année a encouragé le rattachement de BAB-VIA à la FASE, beaucoup de communes travaillent de concert pour harmoniser les différents dispositifs. Il conclut en déclarant que tout est mis en œuvre afin de maintenir ce dernier filet.

La même commissaire demande ce qu'il en est des Unité d'action communautaire (UAC).

M. Vallat répond que le premier train de lois vient d'être voté; le délai référendaire venant d'échoir, sera applicable la loi qui encadrera le travail des UAC dans le domaine de l'aide aux aînés.

M. Schroft complète en expliquant qu'il est question de développer un service social de proximité. Il rappelle que l'évaluation conduite par l'IDHEAP qui a été dure pour les services du département a eu le mérite de permettre de se recentrer sur les priorités du politique et de répondre aux besoins de la population.

La présidente a une question relative au Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire. Elle se demande ce qui a été mis en place afin d'assurer la gratuité des obsèques et l'accueil des familles en deuil?

M^{me} Alder répond que la gratuité est garantie depuis longtemps. Elle précise que, dans l'optique d'offrir aux familles un lieu digne, le site de la Concorde est bien meilleur que le précédent qui se trouvait à Terrassière. Ce dernier est en effet adapté à des rites pas forcément identiques suivant les familles. M^{me} Legeret informe que les heures d'ouverture ont été renforcées et que le service est attei-

gnable sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre et que les communications peuvent se faire en anglais, allemand, espagnol, italien, polonais, russe et arabe afin que les conseillers funéraires puissent faire leur travail dans les meilleures conditions. Elle ajoute que, au sujet des collaborateurs, il n'existe pas de formation au niveau suisse dans le milieu funéraire (qui n'est pas reconnu comme profession à part entière), c'est pourquoi elle travaille de concert avec M^{me} Koch afin de garantir une professionnalisation minimum, tant sur le plan de l'accompagnement face aux difficultés particulièrement que ce travail peut engendrer, que sur le plan de l'accueil des familles.

Un commissaire demande ce qu'il en est du fonds chômage, et de l'audit y relatif qui avait eu lieu il y a trois ans et qui devait le rebaptiser «fonds de réinsertion». Il interroge également sur les rapports entre M^{me} Alder, M^{me} Salerno et M. Poggia.

M^{me} Alder répond que le Conseil administratif travaille en bonne intelligence. Elle rappelle que ce fonds relève de la Direction du département des finances et du logement (DFL), mais que le dispositif BAB-VIA est rattaché à son département (en raison des liens avec la réinsertion des jeunes).

Un commissaire relève le fait que M^{me} Alder a évoqué son souci de développer les instruments de reporting. Il se demande si ces outils concernent également des éléments qualitatifs.

M^{me} Alder répond qu'il est important de montrer ce qui est fait en matière de mesures sociales. Un des reproches de l'IDHEAP soulignait un certain manque de transparence. C'est donc un effort nécessaire. Elle souligne le fait que les outils de reporting sont indispensables aujourd'hui. Elle est particulièrement attentive au fait que certains quartiers ne figurent pas dans les statistiques et que ces quartiers précisément abandonnés sont davantage sujet à la radicalisation. Et prévenir vaut mieux que guérir.

Page 220

Un commissaire a une question relative aux Unités de vie associative à la p. 220, dont il cite un passage. Il se demande si ces entités se préparent à demander plus de subventions.

M^{me} Alder confirme que la vie associative a besoin de plus de soutien des collectivités publiques.

M^{me} Koch ajoute que le département fait face à de plus en plus de demandes de subventions ponctuelles de la part d'associations. M^{me} Alder ajoute que, de manière générale, les enveloppes ponctuelles ont diminué. Cela est dû notamment à la nécessité de renforcer certaines politiques publiques en charge des plus précaires, sans compensation.

Une commissaire a une question relative au taux d'absentéisme et aux remplacements des collaborateurs absents pour une longue durée.

M. Vallat répond que, lors de l'établissement du budget, la ligne 301, qui comprend les salaires des personnes engagées ainsi que les postes à pourvoir, pose une certaine difficulté. En cas d'absence de longue durée, le salaire est payé et le remplacement est assuré par un auxiliaire (renouvelable deux fois). Cela explique les dépassements de charges liés aux auxiliaires. Il s'agit du même constat en ce qui concerne les congés maternité, même si ces derniers sont remboursés et indiqués en produit.

Une commissaire se réfère à la diminution de charges de personnel pour les écoles publiques et demande à quoi est due cette diminution. Elle s'inquiète par ailleurs, en apprenant qu'il manque du personnel, si l'on arrivera à former suffisamment de personnel capable de répondre aux besoins de la population?

M. Vallat répond qu'il s'agit du personnel du Service des écoles et institutions pour l'enfance et du Service de la petite enfance. Il rappelle qu'a eu lieu récemment une importante réorganisation logistique, c'est-à-dire de l'entretien des bâtiments, durant laquelle des postes n'ont pas été repourvus, ce qui a engendré un non-dépensé important dans cette rubrique, qui est cependant compensé par un dépassement dans la rubrique relative à l'engagement provisoire d'entreprises de nettoyage (p. 221). M^{me} Widmer confirme que, l'année prochaine il n'y aura plus de différentiel car tous les postes ont été pourvu.

M^{me} Capeder souligne le fait que cela est lié à des éléments conjoncturels (agenda, ouverture d'institutions, etc.). Par exemple, une volée supplémentaire a été prévue dès la prochaine rentrée et cela répondra selon les projections à tous les besoins. Cependant, cela pourrait être difficile pour les prochaines années, en fonction des planifications d'ouverture d'établissements.

Une commissaire souligne le fait que le point 309 «autres charges de personnel» qui revient à chaque page est à chaque fois victime d'une augmentation significative. Elle se demande pourquoi.

M. Vallat répond que, pour l'essentiel, cette augmentation est liée à des frais de cours et de formation interne, dont le budget est établi par la Direction des ressources humaines (DRH). Le budget est ensuite dispatché à mesure de son utilisation. L'augmentation par département est donc compensée par une baisse significative dans les comptes de la DRH.

Cette même commissaire se demande pourquoi cela n'est pas inclus dans le budget.

M. Vallat répond que, si le budget de formation était distribué à l'ensemble des services, ces derniers pourraient se sentir obligés de dépenser leur budget. A

l'inverse, si ces budgets de formation étaient centralisés au niveau de la DRH, cela imposerait une gestion analytique de ces budgets service par service. Toutes ces complications sont inutiles.

Une commissaire a une question relative aux subventions culturelles. Elle se demande si celles-ci sont toujours destinées aux enfants?

M^{me} Alder confirme: le festival Petit Black Movie est en effet subventionné par son département car il est destiné aux enfants. La subvention vise à pouvoir programmer des films destinés à ce jeune public. Il en va de même pour Animatou, Cinétransat, etc.

Page 224

Une commissaire demande, à la p. 224, point 36 366, en quoi consiste l'augmentation de la subvention accordée aux personnes physiques?

M. Borcard répond qu'il s'agit de la fameuse ligne relative à l'aide aux personnes physiques, c'est-à-dire de l'aide aux parents dans le cadre des restaurants scolaires et des allocations rentrée scolaire, notamment.

Page 229

Un commissaire demande, à la p. 229, points 5, 6 et 7 «subventions monétaires» et «gratuités», s'il est possible de savoir où va l'argent. Est-ce que cela représente une rémunération de main d'œuvre?

M^{me} Alder répond qu'il s'agit de charges de personnel pour la petite enfance, c'est-à-dire effectivement de charges salariales. Concernant le Service de l'état civil, les charges ont été un peu inférieures aux prévisions. Deux postes prévus dès le début 2015 n'ont été occupés que dès juillet/août. Enfin, l'amortissement du crédit d'investissement sur la numérisation des registres d'état civil est reporté, cette dernière n'ayant débuté qu'en 2015. Pour ce qui est des recettes, M^{me} Alder souligne le fait qu'elles sont en augmentation principalement du fait des subventions de l'OFAS, reçues pour la création de places en crèche.

Un commissaire revient à la p. 73 où les chiffres pour le même type de subventions (monétaires et gratuités) ne sont pas les mêmes pour le département.

M^{me} Alder répond que la présentation du document par politique publique engendre beaucoup de confusions.

M. Vallat ajoute que la répartition par politique publique relève d'une logique fédérale qui impose cette dichotomie. A la p. 73 sont indiquées toutes les dépenses de la Ville de Genève par politique publique. En l'occurrence, certaines dépenses

relatives à la prévoyance sociale sont attribuées au DFL, car il s'agit du département responsable du fonds chômage.

Ce commissaire estime que cela devrait être clarifié.

Page 230

Une commissaire demande à quoi correspond le montant de -78 000 francs indiqués à la page 230, point 365 «frais de perfectionnement professionnel et de stage.»

M^{me} Capeder répond que chaque année un certain nombre de formations sont organisées, notamment pour les cadres des institutions, comme les adjoints pédagogiques, et il se peut, en cas de nombre insuffisant de volées, qu'il y ait un report à l'année suivante. En l'occurrence, l'année passée, l'ensemble du dispositif n'a pas été organisé, ce qui explique ce non-dépensé. Elle précise que cela ne sera pas le cas cette année.

Une commissaire estime qu'il serait judicieux de savoir – et de l'indiquer dans les comptes de la Ville – combien le Canton verse pour certaines subventions.

M^{me} Alder confirme que cette demande sera transmise.

Une commissaire demande comment s'explique la baisse des subventions pour les centres de loisirs, les colonies et les ludothèques, indiquée à la p. 230?

M^{me} Alder rappelle que le soutien aux colonies de vacances repose sur le nombre d'enfants de la Ville de Genève qui y participent. Or, la fréquentation est en baisse constante. C'est pourquoi les différentes fédérations ont entamé une réflexion sur leur fonctionnement, incluant notamment le fait que les parents semblent de plus en plus séduits par un accueil à la journée plutôt que par des colonies de vacances.

M^{me} Widmer explique que, concernant les ludothèques, le budget alloué à ces dernières années est basé sur la ligne 361, qui comprend les salaires versés à la FASE, qui – même s'il s'agit d'un budget particulièrement tendu – est compensé par la ligne budgétaire de fonctionnement (365). M. Deuel informe qu'il s'agit de la même réponse en ce qui concerne les centres de loisirs. Il s'agit d'un équilibre entre les lignes 361 et 365.

Un commissaire demande sur quels critères sont reconduites les subventions aux associations.

M^{me} Alder répond que toutes les demandes sont examinées avec beaucoup d'attention (budget, comptes etc.). Les associations qui ont un important volume d'activités et qui complètent une politique publique (comme par exemple celles

qui s'occupent des femmes victimes de violence) devraient bénéficier d'un budget plus important, car elles sont de moins en moins soutenues par le privé. Elle ajoute qu'il arrive que certaines lignes disparaissent, lorsqu'il y a dysfonctionnement de l'association ou que celle-ci est tout simplement dissoute.

Ce même commissaire demande si cela ne crée pas un lien de dépendance tacite entre certaines associations subventionnées et la Ville.

M^{me} Alder répond qu'il est bon de ne pas reposer sur une seule entité de subventionnement car cela crée une fragilité certaine. A ce titre, elle rappelle qu'elle a toujours défendu le double subventionnement (Canton et commune). De plus, elle estime qu'il faut encourager les associations à solliciter un financement privé.

La présidente libère M^{mes} Alder et Capeder afin qu'elles puissent se rendre à l'anniversaire des trente ans du Service de la petite enfance. Elle informe que M^{me} Alder reviendra après son discours, aux alentours de 20 h. Elle poursuit ensuite le tour des questions.

Une commissaire demande pourquoi la subvention de Cinétransat ne relève pas du département en charge de la culture?

M. Deuel répond qu'il s'agit d'une raison historique. Lorsque Cinétransat a été créé, il y huit ans, ce festival était destiné aux enfants. M^{me} Koch informe qu'il arrive que son département et le département de la culture se mettent d'accord et partagent des subventions en fonction du projet.

Une commissaire intervient en soulignant à nouveau qu'il faudrait mettre en évidence qui paie quoi.

M. Vallat répond que ce souci est également celui du Conseil administratif. Il rappelle que le système SAP est en train d'être mis en place dans l'ensemble de l'administration et qu'il permettra de savoir exactement ce que les associations reçoivent et de la part de quelle entité.

Page 231

La présidente demande comment s'explique le différentiel relatif aux restaurants scolaires.

M. Vallat répond que la première ligne relève du Service social et la seconde du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

M^{me} Widmer rappelle que les familles qui ne peuvent pas payer les frais de repas peuvent adresser une demande au Service social, afin que ce dernier s'en charge. Or, on assiste à une augmentation du nombre de familles demandeuses.

Néanmoins, certaines familles qui ne disent rien et auxquelles sont adressées des factures ne les paient pas. Cela explique l'augmentation des frais relative aux repas impayés. Le recouvrement de ces frais est basé sur une procédure pouvant aller jusqu'à l'acte de défaut de bien.

Page 232

Une commissaire demande si le point 366 «actions sociales exclusion (Square Hugo)», ne concerne que les personnes physiques.

M. Schroft rappelle que le Square Hugo est le Club social de la rive gauche. C'est là-bas que sont délivrés des repas gratuits pour les personnes en grande précarité. L'année passée a vu la demande diminuer, ce qui a engendré une baisse des dépenses liées à l'achat des repas aux Hôpitaux universitaire de Genève (HUG), repas qui sont ensuite redistribués aux personnes demandeuses.

La même commissaire demande ensuite, toujours à la ligne 366 de la p. 232, en quoi consistent les subventions «action communautaire».

M. Schroft répond qu'il s'agit de la prise en charge de dépenses liées aux UAC, ou à d'autres activités menées dans les quartiers.

Page 233

La présidente demande comment s'explique la baisse des allocations sociales indiquée à la p. 233.

M. Vallat rappelle que le régime des allocations sociales est prévu par le règlement sur les aides financière du Service social. Il s'adresse à des groupes familiaux et est assez ancien; il est antérieur à la mise en place des prestations complémentaires familiales (PCFam) par le Canton en 2011. Ce régime est en train de disparaître car il y a de moins en moins de bénéficiaires ou de personnes le sollicitant, car il s'agit d'une aide complémentaire aux PCFam; c'est soit l'un soit l'autre. Il conclut en déclarant qu'une analyse juridique doit encore être menée dans le cadre de l'entrée en vigueur du premier train de lois, afin de savoir s'il faut supprimer cette aide qui n'est pas ponctuelle.

M. Schroft confirme qu'il y a moins de demandes ainsi que moins d'ayants droit potentiels.

Une commissaire demande comment s'explique la diminution de 43 000 francs de la subvention pour «l'espace aînés» alors qu'il en y a de plus en plus. Est-ce que cette baisse profite aux prestations municipales sans savoir à quel destinataire elles sont finalement allouées?

M. Schroft répond que cette baisse est due aux efforts entrepris au niveau des fournisseurs de la Cité Seniors. Par exemple, le déplacement de la croisière du mois de septembre au mois de juin a engendré une économie de 10 000 francs. En ce qui concerne les prestations municipales, il s'agit d'un complément pour les personnes seules (rentières AVS/AI) qui est passé de 185 à 182 francs suite aux coupes. Il précise que l'octroi de cette aide municipale qui survient après demande et si la personne répond aux critères est très mécanique. A propos des allocations municipales qui sont retournées, celles-ci ne peuvent pas être mises au budget, car il s'agit de remboursements liés à des montants indûment perçus pour différentes raisons, qui ne peuvent pas être prévus.

La présidente demande comment s'explique le dépassement de 11 000 francs de Noctambus?

M. Deuel répond que cela s'explique par l'ouverture, en 2015, de la «ligne des clubs», qui a été cofinancée par les clubs et qui passe sur le territoire de la Ville.

La présidente interrompt la séance à 19 h 30 et invite les personnes présentes à passer à table.

Pause repas de 19 h 30 à 20 h 15.

Suite de l'audition de la magistrate avec ses collaboratrices et collaborateurs

Page 234

La présidente demande comment s'expliquent les écarts de la ligne 365?

M^{me} Koch répond qu'il s'agit de loyers plus importants que prévu. M. Vallat ajoute que les loyers dépendent de la Gérance immobilière municipale (GIM), laquelle est souveraine pour les ajuster.

Page 236

La présidente demande comment s'expliquent les montants relatifs aux transports repas (ligne 365) des p. 236 et suivantes.

M^{me} Widmer explique qu'en 2015 il a fallu réorganiser la façon dont les huit cuisines de production livraient les 46 réfectoires. Dans ce cadre, une réouverture de marché public a eu lieu et l'entreprise qui a été sélectionnée pour assurer les transports dès 2016 engendrera des économies conséquentes. M. Vallat précise que cela est indiqué dans les gratuités, car c'est la Ville de Genève qui passe le contrat et les prestations y relatives sont ensuite offertes aux restaurants scolaires et autres associations.

Page 237

Une commissaire demande ce qu'il en est de la gestion des déchets.

M^{me} Widmer répond qu'il existe de nouvelles obligations relatives à la gestion des déchets des restaurants scolaires. Cela s'inscrit également dans le domaine des gratuités pour la même raison que M. Vallat vient d'expliquer.

Un commissaire demande quel est le montant total des transports repas.

M^{me} Widmer répond que le montant total avoisine les 230 000 francs, mais elle informe qu'elle vérifiera ce montant.

Une commissaire demande comment sont fixées les subventions des restaurants scolaires.

M^{me} Widmer répond qu'il s'agit d'une subvention au déficit sur les 7,50 francs par repas payés par les familles, c'est-à-dire que la subvention équivaut au montant manquant pour couvrir l'ensemble des frais. Ainsi, les associations, étant déficitaires (non productrices), sont subventionnées. Inversement, d'autres produisent beaucoup et parviennent à équilibrer leur budget en revendant leur surplus.

Un commissaire demande si c'est la Ville qui a le dernier mot dans la gestion des restaurants scolaires.

M. Vallat confirme. Le dernier mot revient toujours à celui qui subventionne, puisque c'est lui qui paye. Néanmoins, il faut tenir compte du fait que les associations sont indépendantes et reposent sur le bénévolat. C'est pourquoi il faut dialoguer. Il ajoute qu'une solution serait la municipalisation de ces entités, mais cette option n'est pas d'actualité puisqu'elle serait beaucoup trop chère.

Retour de M^{me} Alder à 20 h 30.

Page 240

Une commissaire demande si le Groupe sida Genève est également subventionné par le Canton.

M^{me} Alder confirme. Elle précise que ce groupe reçoit des subventions essentiellement cantonales.

La présidente demande comment s'expliquent les importantes augmentations relatives au Mouvement populaire des familles et à Cap loisirs.

M^{me} Widmer explique que le Mouvement populaire des familles doit déménager des Contamines par manque de place et que face, à cette situation délicate, il a été décidé de lui accorder la gratuité.

M^{me} Alder informe que, concernant l'augmentation pour Cap loisirs, la réponse sera transmise par écrit.

Page 241

Une commissaire se réfère à la question de la permanence pour arabophones. Elle se demande pourquoi il n'existe pas de permanence et de subventions pour d'autres minorités linguistiques.

M^{me} Alder répond que cette structure existe depuis plusieurs années déjà. Elle rappelle que cette association se situe au Centre œcuménique des Eglises et qu'elle fait un travail considérable de soutien aux femmes migrantes. Il s'agit d'une aide ponctuelle, mais M^{me} Alder explique que, par souci de transparence, l'ensemble des subventions apparaissent toutes pour la première fois dans ce document. Elle précise ensuite que cette association ne ferme pas ses portes aux non-arabophones.

Une commissaire demande pourquoi cette subvention est ponctuelle.

M^{me} Alder répond qu'il serait judicieux de pérenniser cette subvention, qui de facto n'est plus ponctuelle. Cependant, cela pourrait engendrer une baisse de l'enveloppe globale des ponctuelles.

Un commissaire demande si le montant global des ponctuelles représente la caissette du magistrat?

M^{me} Alder confirme. Le montant total repose sur les cinq enveloppes liées chacune à une politique publique. M^{me} Koch ajoute qu'il s'agit de «loisirs et activités ludiques», «éducation et information», «cohésion sociale et solidarité», «participation citoyenne» et «vie associative», pour un montant total de 972 000 francs. M^{me} Alder souligne le fait qu'elle joue la transparence.

Une commissaire demande pourquoi l'association Carrefour-Rue apparaît plusieurs fois.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit d'une part de gratuités en terme de locaux, et d'autre part d'une ligne par rapport à l'action que cette association déploie et des projets que la Ville a soutenu de manière ponctuelle (par exemple à Planles-Ouates). Elle précise que là aussi elle aimerait bien pouvoir pérenniser la subvention.

Cette même commissaire déclare que ce saucissonnage n'est pas clair.

M^{me} Alder répond que c'est l'écriture des comptes qui le veut ainsi.

Une commissaire demande si les critères d'attribution des ponctuelles sont les mêmes que pour les lignes pérennes?

M^{me} Alder répond que les critères sont les mêmes. Elle précise toutefois que les ponctuelles sont destinées à des projets particuliers et que les lignes visent à soutenir une activité de long terme. Elle donne l'exemple du projet Préaubulle de l'association Pré en bulle. Le Conseil municipal a accepté d'augmenter la ligne de subvention et ce projet est devenu ainsi pérenne, sans que l'enveloppe des ponctuelles diminue.

Une commissaire rappelle que ces documents qui suscitent plein de questions ont été voulus ainsi par le Conseil municipal et que, s'ils étaient différents, ils susciteraient tout autant de critiques.

Une commissaire demande si la subvention allouée à la Maison de l'architecture est liée à la bâche du Grand Théâtre?

M^{me} Alder confirme. Elle ajoute qu'il s'agit d'une activité organisée dans le cadre parascolaire et que les enfants ont participé à embellir la Ville, dans un cadre didactique.

Une commissaire demande ce que sont les multiples subventions «de fin d'année».

M^{me} Alder répond qu'elles sont liées aux fêtes de fin d'année et aux associations qui organisent des événements pour les personnes seules à cette période.

La présidente invite les personnes présentes à se munir de la brochure des comptes 2015 par service, à la p. 91. Elle passe ensuite en revue les pages suivantes.

Page 95

Un commissaire demande combien coûtent les frais funéraires mentionnés et quels postes concernent ces gratuités?

M. Vallat répond que le Service applique des directives comptables fixées par le Contrôle financier et la Direction des finances. Ces gratuités «fournitures et marchandises» représentent notamment l'achat des cercueils qui figurent dans les comptes 313 et qui n'épuisent pas l'intégralité de la gratuité.

M^{me} Koch ajoute que le coût moyen des gratuités par décès est de 1808 francs en 2015 et que cette gratuité comprend un cercueil ou une urne, la mise en bière, le séjour dans la chambre funéraire, le convoi, la chapelle funéraire, l'inhumation ainsi que toutes les formalités de base.

Page 98

Un commissaire demande en quoi consistent les «autres prestations internes» du Service de la jeunesse?

M. Deuel répond qu'il s'agit de toutes les imputations internes que les services compétents facturent. En l'occurrence, il s'agit de facturations du Service du domaine public. Il donne l'exemple de l'opération chaises longues qui a lieu chaque année dans les parcs de la Ville. Cette opération nécessite le paiement de l'occupation du domaine public. Il ajoute que M^{me} Widmer doit s'acquitter d'un montant encore bien plus important pour la Fête des écoles.

Page 115

Un commissaire demande les raisons de la subvention de 4100 francs pour les fédérations de colonies de vacances catholiques, protestantes et laïques.

M^{me} Alder répond qu'il s'agit simplement de raisons historiques.

Page 116

Une commissaire demande, au vu des chiffres, s'il y a moins de personnes dans la grande précarité.

M^{me} Alder répond par la négative. Elle ajoute que l'Hospice général connaît une augmentation phénoménale des demandes d'ouverture de dossier. M. Schroft ajoute que le dispositif d'accueil hivernal de l'hiver 2015-2016 a fourni 23 000 nuitées, ce qui est moins que l'année précédente. Cela s'explique par les conditions météorologiques particulièrement douces de l'hiver dernier.

M^{me} Alder précise que cela est lié à la météo et à la limite de temps. Les gens peuvent rester trente jours au maximum, et ne restent en moyenne qu'une vingtaine de jours, afin de garder une marge, au cas où. Elle rappelle que le Conseil municipal a demandé un projet d'ouverture à l'année. Le projet est actuellement devant la commission des travaux et des constructions (CTC). Il prévoit un module pour une vingtaine de places situées au bas du Fort-Barreau.

Une commissaire demande si une partie de l'allocation rentrée scolaire a été en réalité allouée aux prestations municipales et comment elle s'exprime dans l'enveloppe globales des allocations d'aide à la personne.

M. Vallat répond qu'il est parfois difficile de donner une réponse spécifique et de s'y retrouver dans l'approche par politique publique. Il sera donc répondu par écrit à la question posée de la commissaire en début de séance. Il précise que les montants ne sont cependant pas réalloués de l'un à l'autre mais qu'il s'agit d'un problème de capacité à estimer les moyens nécessaires pour répondre aux demandes qui parviendront et qui sont basées sur des règlements municipaux ou sur la loi (par exemple l'article 11 de la loi fédérale sur l'AVS – LAVS).

La même commissaire remarque que, les années précédentes, on a connu une augmentation des allocations scolaires et que M^{me} Alder avait annoncé que cela continuerait ainsi, car la précarité ne cesserait d'augmenter. Or, on constate que le chiffre de 2015 est plus bas que celui de 2013.

M^{me} Alder reconnaît qu'elle n'a peut-être pas pris les mesures nécessaires pour informer les familles en grande précarité de leurs droits. Elle rappelle que, à son entrée en fonction 2011, elle avait insisté sur le fait qu'il fallait que la Ville informe les habitants (d'où la multiplication des points info-services). Elle souligne le fait qu'elle assume les politiques que la Ville choisit de suivre. Elle insiste sur le fait qu'il est nécessaire d'agir en amont, avant que les gens ne basculent. C'est d'ailleurs dans cette optique que s'insèrent les efforts entrepris dans le multilinguisme.

Page 135

Un commissaire demande ce qu'il s'est produit à la villa Dutoit?

M^{me} Alder répond qu'il s'agit de l'activité Bulle d'air (éveil musical pour la petite-enfance) ainsi que d'expositions artistiques. M^{me} Koch ajoute qu'un certain nombre d'expositions ponctuelles d'artistes locaux y ont lieu, et que celles-ci sont organisées par l'Association de la villa Dutoit au bénéfice d'un contrat de mise à disposition de locaux par la Ville.

Page 137

Un commissaire demande si le Club gare Versoix est relatif à la Ville de Versoix.

M^{me} Widmer répond qu'il s'agit de la mise à disposition de locaux situés dans une école pour un club d'amateurs de modélisme ferroviaire.

Une commissaire demande pourquoi les subventions des différentes maisons de quartier diffèrent beaucoup entre elles?

M. Deuel répond que, pour cette page, il s'agit d'une différence dans les loyers, liée à la taille et à l'emplacement des locaux utilisés. Mais une réflexion similaire est appliquée en ce qui concerne les activités déployées qui sont liées à des raisons historiques, au nombre d'employés. Il informe que des règles uniformes et plus strictes sont en train d'être mises en place mais que les subventions ne seront jamais égales puisqu'il existera toujours des différences entre les établissements.

En l'absence de questions et de remarques supplémentaires, la présidente libère M^{me} Alder et ses collaborateurs, en les remerciant.

Discussion et vote

La présidente propose de procéder au vote d'entrée en matière sur la proposition PR-1172.

Par 13 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 DC, 2 LR, 1 UDC, 2 MCG), l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres de la CCSJ présents.

Un commissaire demande quelle incidence le vote de la CCSJ peut avoir sur la suite des comptes.

La présidente répond qu'il s'agit d'un préavis de la CCSJ qui est transmis à la commission des finances puis en plénière.

En l'absence de volonté de prise de parole des différents partis, il est procédé au vote de l'approbation des comptes 2015.

Par 8 oui (2 EàG, 3 S, 1 Ve, 2 MCG) et 5 abstentions (2 DC, 2 LR, 1 UDC), les comptes 2015 sont approuvés à la majorité des membres présents de la CCSJ.

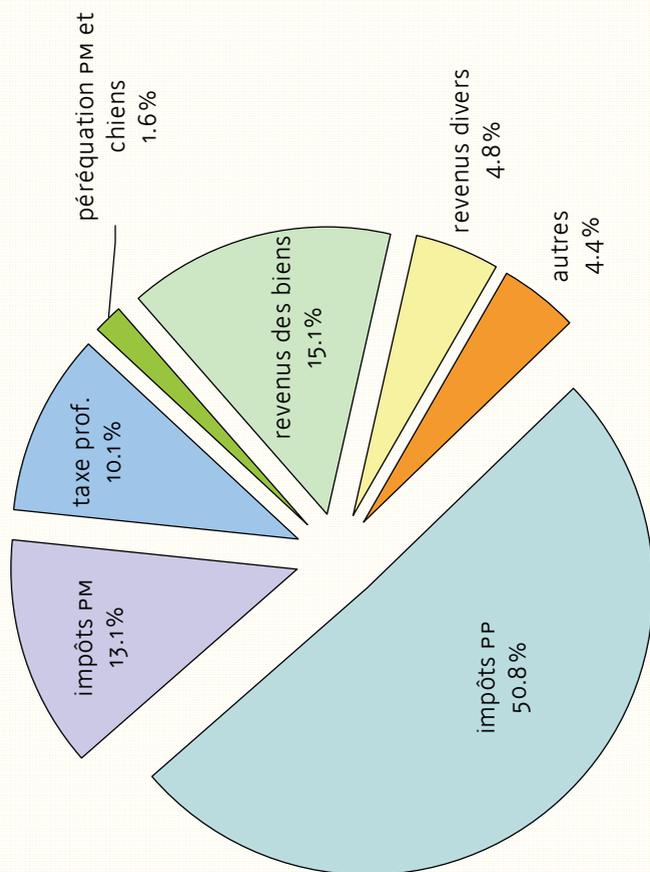
COMPTES 2015

résultats

en millions de francs	budget 2015	comptes 2015
revenus nets	1'141,8	1'184,6
charges nettes	1'141,8	1'145,1
résultat	0,0	+39,5



revenus nets

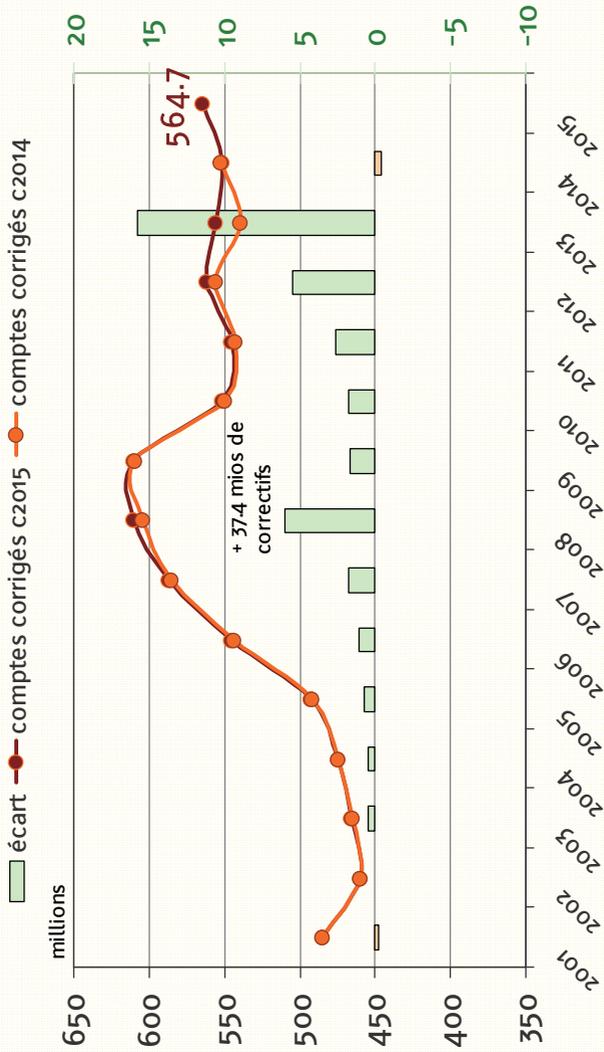


impôts personnes physiques

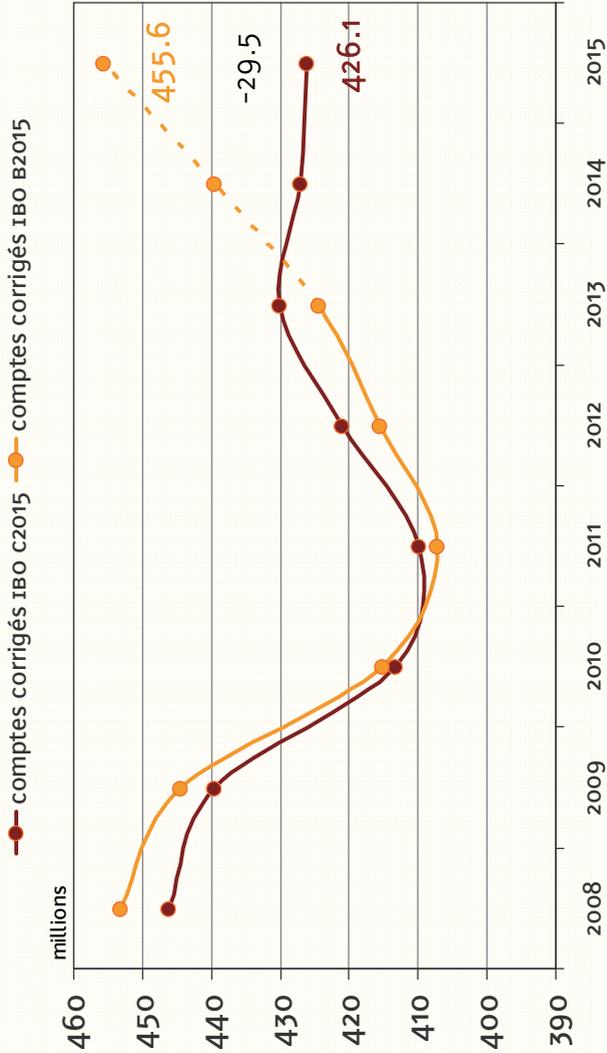
prévisions DF juin 2014	585,5 mios
PB2015 (DF juillet 2014)	584,8 mios
B2015 (DF octobre 2014)	579,9 mios
c2015 (DF février 2016)	602,1 mios
- <i>correctifs années antérieures</i>	+ 37,4 mios
impôts PP 2015 comptabilisés en 2015	564,7 mios
<i>écart par rapport au budget</i>	- 15,2 mios



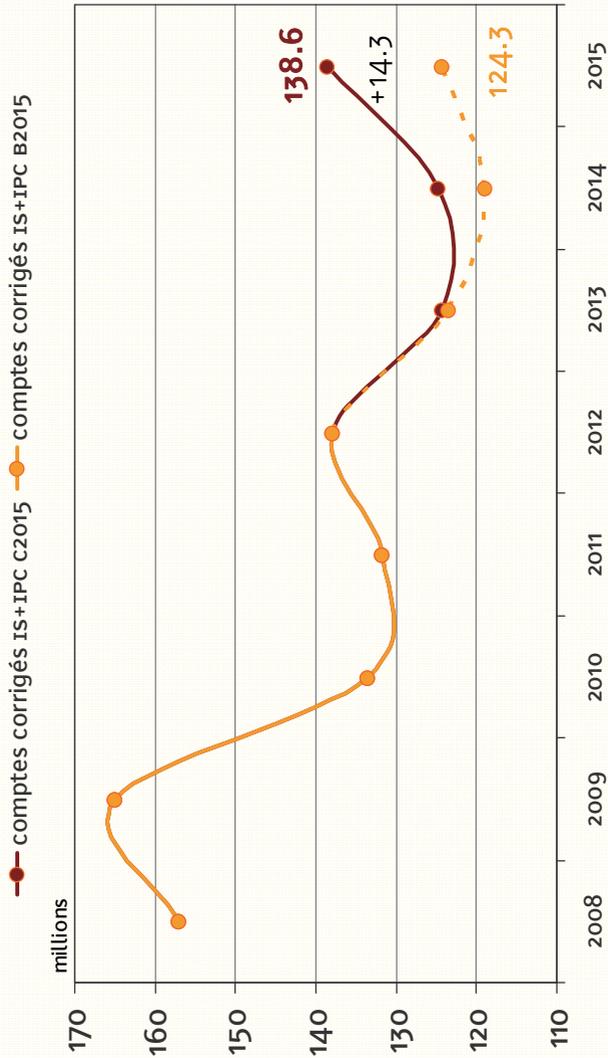
impôts comptabilisés PP



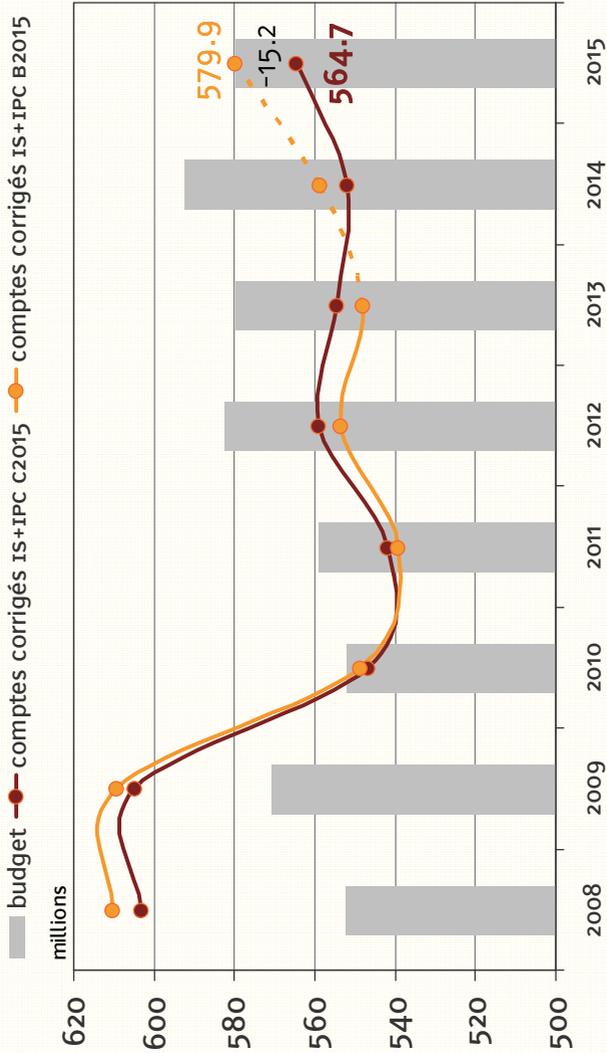
impôts PP IBO



impôts PP IS+IPC



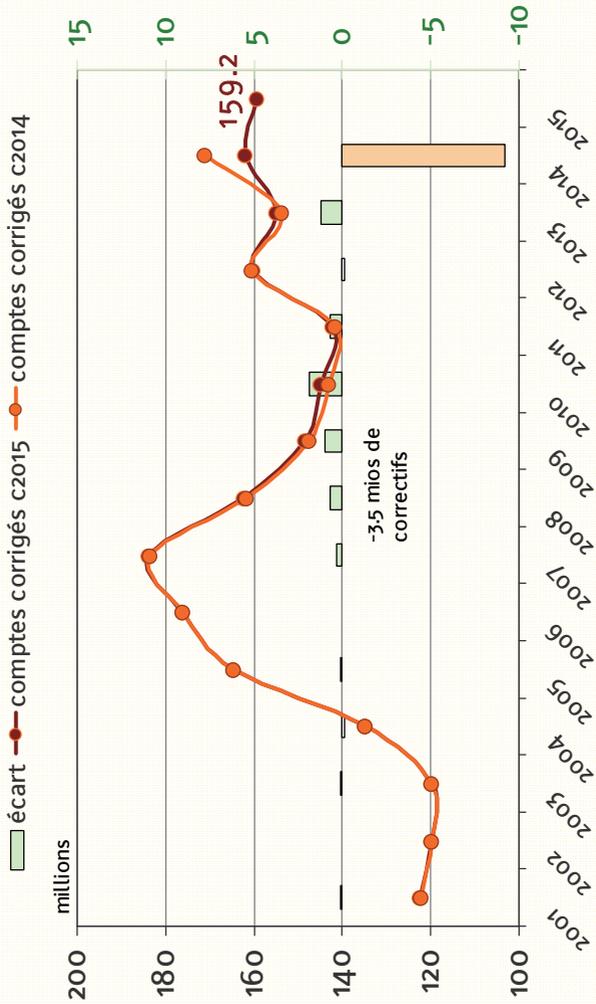
impôts PP



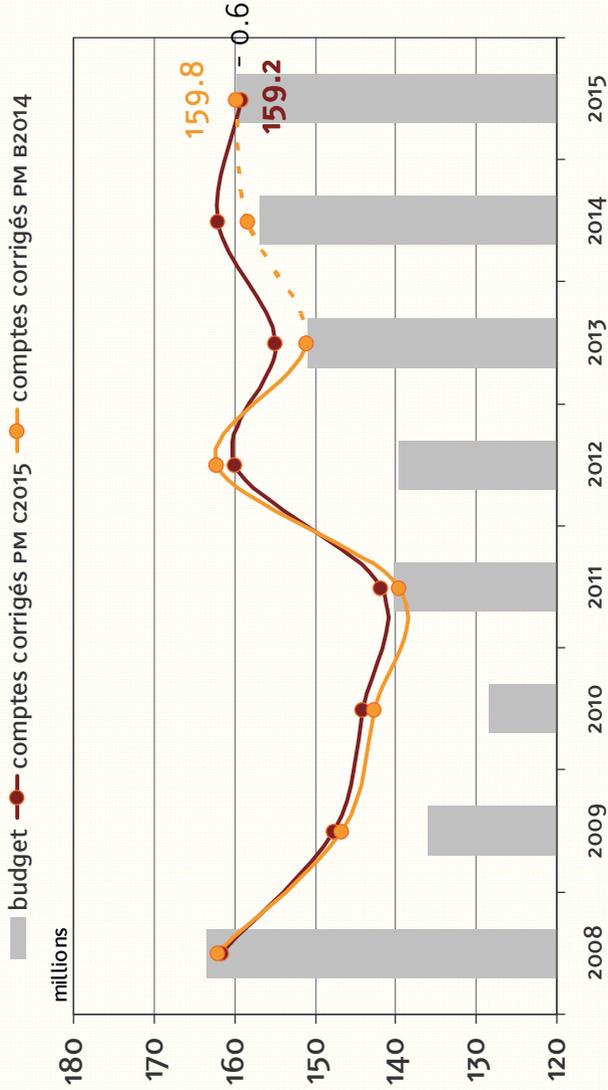
impôts personnes morales

prévisions DF juin 2014	164,8 mios
PB2015 (DF juillet 2014)	164,7 mios
B2015 (DF octobre 2014)	159,8 mios
C2015 (DF février 2016)	155,7 mios
- <i>correctifs années antérieures</i>	- 3,5 mios
impôts PM 2015 comptabilisés en 2015	159,2 mios
<i>écart par rapport au budget</i>	- 0,6 mio

impôts comptabilisés PM



impôts PM



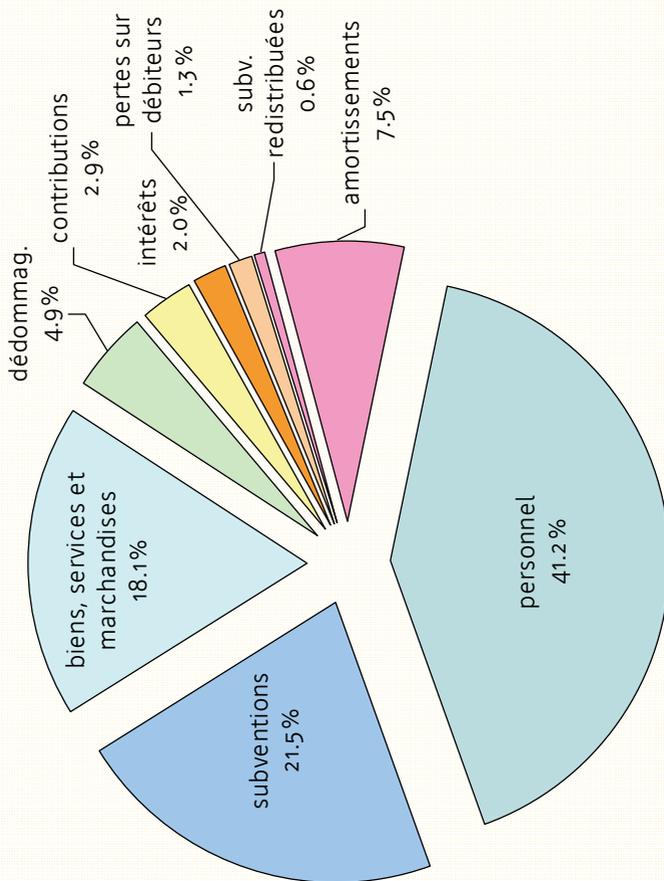
taxe professionnelle

prévisions ville B2015	120,0 mios
taxe professionnelle comptabilisée en 2015	120,0 mios

autres revenus

revalorisation actions BCge	+ 6,9 mios
prestations du personnel en faveur des invest.	+ 3,3 mios
«frais de routes» (compensés)	+ 2,2 mios
contributions MAH et MHN	+ 2,2 mios
revenus de gratuités (compensés)	+ 2,0 mios
accord extrajudiciaire	+ 1,8 mio
loyers PF	+ 1,5 mio
loyers PA	+ 1,4 mio
redevance utilisation domaine public	+ 1,3 mio
créances amorties	+ 1,1 mio
dividendes télégenève	+ 1,1 mio
taxe chantiers	- 4,6 mios

charges de fonctionnement



charges de personnel

budget 2015	comptes 2015	écart
473,6	471,5	- 2,1

salaires fonctionnaires (y compris gel postes vacants) - 5,2 mios
cotisations patronales - 2,3 mios
salaires auxiliaires + 6,4 mios

subventions

budget 2015	comptes 2015	écart
247,2	245,8	- 1,8

gratuités	+ 2,0 mios
service social	+ 0,2 mio
service des sports	- 0,7 mio
petite enfance	- 2,2 mios

écarts par rapport au B2015

amortissement, provisions et pertes

amortissements

- étude rénovation MAH + 7,0 mios
- autres écarts - 5,1 mios

total amortissements

+ 1,9 mio

provisions

- génie civil + 1,9 mio
- augmentation du reliquat centimes additionnels + 1,4 mio
- DPBA - 2,7 mios

pertes

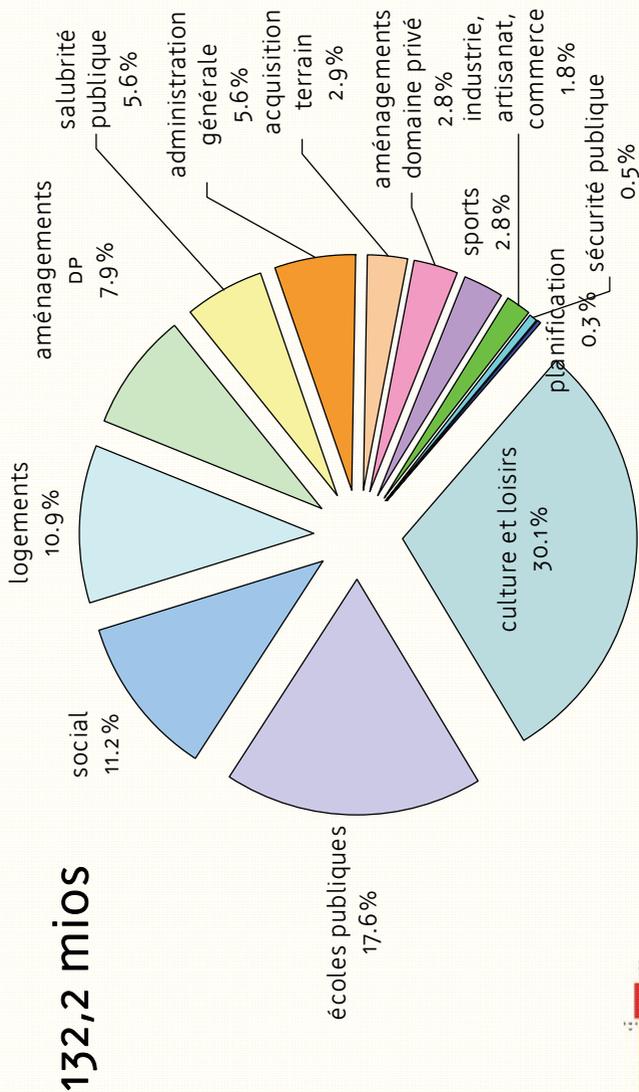
- DPBA + 2,4 mios
- centimes additionnels - 2,2 mios

total provisions et pertes

+ 0,6 mio



investissements nets 2015



investissements nets 2015

• carré vert	15,2 mios
• chandieu	11,9 mios
• alhambra	9,9 mios
• ancien manège	6,4 mios
• école des cropettes	5,0 mios
• école des crêts-de-champel	4,8 mios
• secteur gare des eaux-vives	4,3 mios
• EVE chateaubriand	3,6 mios
• rénovation minoteries	3,1 mios
• 22 chemin de la petite-boissière	3,1 mios
• grand-théâtre	2,9 mios
• BOT-III	2,5 mios
• catalogue BGE	2,4 mios
• toilettes publiques	2,4 mios



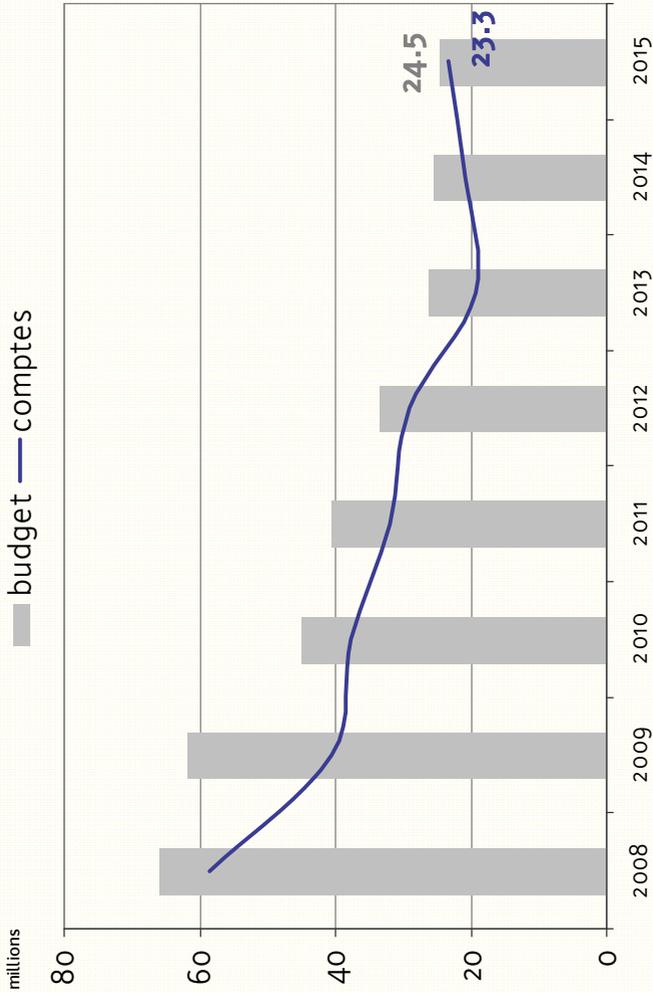
investissements nets 2015

• crèche jeanne hersch	2,3 mios
• 43 rue de st-jean	2,3 mios
• 27 rue de lausanne	2,2 mios
• PSIC	1,9 mio
• patrimoine arboricole	1,8 mio
• stade du bout-du-monde	1,8 mio
• 7 rue de la tour-de-boël	1,8 mio
• 15 rue des étuves	1,5 mio
• travaux OPB	1,4 mio
• fondetec	1,3 mio
• 4 rue chouet	1,2 mio
• stade de varemé	1,2 mio

évolution de la dette



intérêts de la dette



récapitulation

en millions de francs

	C2015	B2015	C2014
revenus nets	1'184,6	1'141,8	1'132,3
charges nettes	1'145,1	1'141,8	1'117,3
résultat	+ 39,5	+ 0,0	+ 14,9
investissements nets	132,2	130,0	123,4
autofinancement	125,9	84,5	94,0
financement (taux)	- 6,3 (95%)	- 45,5 (65%)	- 29,4 (76%)

récapitulation

économies charges	
4,6 mios	
actions BCGE +6,9 mios	
revenus en plus +11,6 mios	
impôts +16,2 mios	
budget 0,0 mio	
	excédent c2015 + 39,5 mios

2090

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

13 avril 2016



V I L L E D E DÉPARTEMENT DES FINANCES
G E N È V E ET DU LOGEMENT

comptes 2015

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

COMPTES 2014		BUDGET 2015	
COMpte ADMINISTRATIF			
CHF		CHF	
charges	revenus	charges	revenus
	1'132'264'891.18		1'141'795'349
1'038'273'867.85		1'057'251'337	
79'045'535.26		84'530'317	
1'117'319'403.11	1'132'264'891.18	1'141'781'654	1'141'795'349
36'710'481.97	36'710'481.97	36'831'940	36'831'940
1'154'029'885.08	1'168'975'373.15	1'178'613'594	1'178'627'289
14'945'488.07		13'695	
1'168'975'373.15	1'168'975'373.15	1'178'627'289	1'178'627'289
dépenses	recettes	dépenses	recettes
118'846'751.89	17'825'362.53	100'000'000	
23'347'818.13	1'009'613.98	30'000'000	
	123'359'593.51		130'000'000
142'194'570.02	142'194'570.02	130'000'000	130'000'000
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			
dépenses	recettes	dépenses	recettes
101'021'389.36		100'000'000	
22'338'204.15		30'000'000	
	72'628'699.06		79'731'587
	6'416'836.20		4'798'730
	-14'945'488.07		13'695
	93'991'023.33		84'544'012
	29'368'570.18		45'455'988
123'359'593.51	123'359'593.51	130'000'000	130'000'000
VARIATION DE FORTUNE			
	28'392'690.30		20'268'413
	15'921'367.95		25'201'270
	-29'368'570.18		-45'455'988
14'945'488.07		13'695	
14'945'488.07	14'945'488.07	13'695	13'695

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

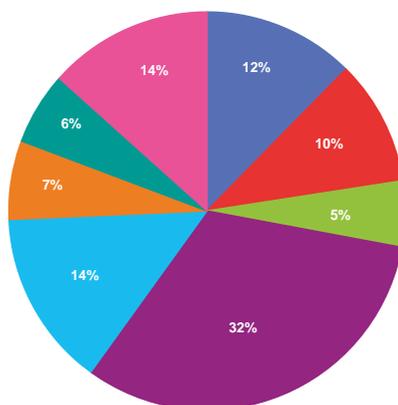
		COMPTES 2015	
		COMPTE ADMINISTRATIF	
		CHF	
	charges	Revenus	
Fonctionnement			
Revenus			1'184'646'093.70
Charges	1'058'721'427.21		
Amortissements	86'408'610.10		
Total net des charges et revenus	1'145'130'037.31		1'184'646'093.70
Imputations internes	37'749'057.34		37'749'057.34
Total brut des charges et revenus	1'182'879'094.65		1'222'395'151.04
Excédent de revenus	39'516'056.39		
	1'222'395'151.04		1'222'395'151.04
investissements	Dépenses	Recettes	
Investissements du patrimoine administratif	113'389'683.67	7'703'942.93	
Investissements du patrimoine financier	26'819'838.04	271'742.00	
Investissements nets		132'233'836.78	
	140'209'521.71	140'209'521.71	
		FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	
	Dépenses	Recettes	
Investissements nets du patrimoine administratif	105'685'740.74		
Investissements nets du patrimoine financier	26'548'096.04		
Amortissements du patrimoine administratif		81'668'011.43	
Amortissements du patrimoine financier		4'740'598.67	
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		39'516'056.39	
Autofinancement		125'924'666.49	
Insuffisance de financement		6'309'170.29	
	132'233'836.78	132'233'836.78	
		VARIATION DE FORTUNE	
Augmentation du patrimoine administratif		24'017'729.31	
Augmentation du patrimoine financier		21'807'497.37	
Insuffisance de financement		-6'309'170.29	
Augmentation de la fortune	39'516'056.39		
	39'516'056.39	39'516'056.39	

compte tenu du résultat de l'exercice 2015, la fortune au 31 décembre 2015 est de CHF 1'005'662'780.23

COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

CHARGES

en milliers de francs		c 2015	B 2015	écart	%	c 2014
0	Administration générale	146'360	144'628	1'732	1%	138'463
01	CONSEIL MUNICIPAL	2'234	2'908	-674	-23%	2'519
02	CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	2'627	2'276	351	15%	2'446
05	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	125'060	122'843	2'217	2%	118'345
08	IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	13'914	13'670	243	2%	12'808
09	DIVERS (NON VENTILABLES)	2'525	2'930	-405	-14%	2'345
1	sécurité publique	120'633	119'895	738	1%	115'699
10	PROTECTION JURIDIQUE	11'170	9'690	1480	15%	10'873
11	SÉCURITÉ MUNICIPALE	55'066	55'592	-526	-1%	52'679
14	INCENDIE ET SECOURS	50'132	50'472	-341	-1%	48'566
16	PROTECTION CIVILE	4'265	4'140	125	3%	3'580
2	enseignement et formation	63'338	61'936	1'402	2%	61'768
21	ÉCOLES PUBLIQUES	63'338	61'936	1'402	2%	61'768
3	culture et loisirs	379'024	366'642	12'382	3%	367'589
30	ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	270'984	257'757	13'227	5%	259'366
33	PARCS ET PROMENADES	35'742	36'898	-1'156	-3%	36'344
34	SPORTS	49'336	49'184	152	0%	49'461
35	AUTRES LOISIRS	22'962	22'803	159	1%	22'418
5	Prévoyance sociale	169'663	172'931	-3'268	-2%	166'916
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	113'025	114'675	-1'650	-1%	110'197
58	AIDE SOCIALE	56'638	58'256	-1'618	-3%	56'719
6	trafic	75'619	80'320	-4'701	-6%	49'000
62	ROUTES COMMUNALES	74'279	79'067	-4'787	-6%	47'668
65	TRAFIC RÉGIONAL	1'340	1'254	86	7%	1'332
7	protection et aménagement de l'environ.	69'840	67'375	2'465	4%	92'359
71	APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	8'463	5'267	3'196	61%	4'368
72	TRAITEMENT DES DÉCHETS	35'347	34'873	474	1%	62'700
74	CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	11'562	11'680	-118	-1%	11'382
78	AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	7'013	7'313	-300	-4%	6'805
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	7'455	8'243	-787	-10%	7'104
9	finances et impôts	158'402	164'886	-6'484	-4%	162'235
90	IMPÔTS	65'515	70'116	-4'601	-7%	72'871
92	ENTRE COMMUNES	2'010	2'010	-	-	2'495
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	23'880	24'988	-1'107	-4%	21'508
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	66'997	67'772	-776	-1%	65'361
TOTAL		1'182'879	1'178'614	4'266	0%	1'154'030

CHARGES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 Enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 Prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 Finances et impôts

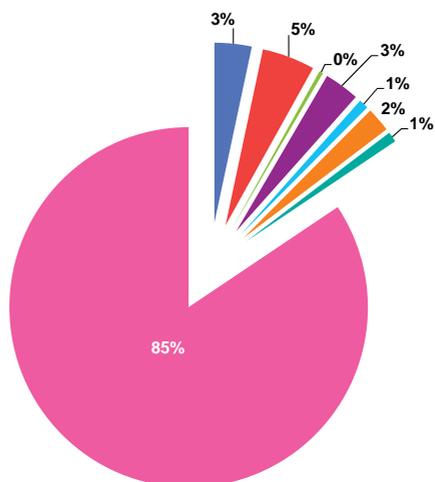
SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2095

REVENUS

en milliers de francs		c 2015	B 2015	écart	%	c 2014
0	Administration générale	40'911	35'276	5'635	16%	37'084
01	CONSEIL MUNICIPAL	3	-	3	-	-
02	CONSEIL ADMINISTRATIF, MAIRE ET ADJOINT	320	45	275	610%	557
05	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	16'714	13'240	3'474	26%	12'305
08	IMMEUBLE DU PATR. ADMIN. (NON VENTIL.)	23'874	21'991	1'883	9%	24'222
1	sécurité publique	58'230	57'897	333	1%	53'149
10	PROTECTION JURIDIQUE	33'986	35'145	-1'159	-3%	29'668
11	SÉCURITÉ MUNICIPALE	3'877	3'005	872	29%	3'300
14	INCENDIE ET SECOURS	19'697	19'161	536	3%	20'015
16	PROTECTION CIVILE	669	585	84	14%	166
2	enseignement et formation	4'226	4'268	-41	-1%	4'465
21	ÉCOLES PUBLIQUES	4'226	4'268	-41	-1%	4'465
3	culture et loisirs	38'786	28'207	10'579	38%	39'983
30	ENCOURAGEMENT À LA CULTURE	27'683	19'725	7'958	40%	28'483
33	PARCS ET PROMENADES	1'498	785	713	91%	1'570
34	SPORTS	8'776	6'924	1'852	27%	9'160
35	AUTRES LOISIRS	829	774	55	7%	771
5	prévoyance sociale	10'520	9'489	1'031	11%	9'204
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	8'188	7'525	663	9%	6'844
58	AIDE SOCIALE	2'332	1'964	367	19%	2'359
6	trafic	26'893	25'404	1'489	6%	27'661
62	ROUTES COMMUNALES	26'893	25'404	1'489	6%	27'661
7	protection et aménagement de l'environ.	11'307	10'949	358	3%	6'607
71	APPROV. EN EAU, PROT. ET CORR. DES EAUX	4'991	4'460	531	12%	120
72	TRAITEMENT DES DÉCHETS	1'502	1'425	77	5%	2'051
74	CIMETIÈRES ET CRÉMATOIRES	4'711	4'943	-232	-5%	4'260
78	AUTRES TÂCHES DE PROTECTION DE L'ENV.	18	80	-62	-77%	82
79	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	86	42	44	106%	94
9	Finances et impôts	1'031'523	1'007'138	24'385	2%	990'822
90	IMPÔTS	898'106	880'762	17'344	2%	866'406
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	26'262	26'896	-634	-2%	24'018
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	107'155	99'480	7'676	8%	100'398
TOTAL		1'222'395	1'178'627	43'768	4%	1'168'975

REVENUS PAR POLITIQUE PUBLIQUE

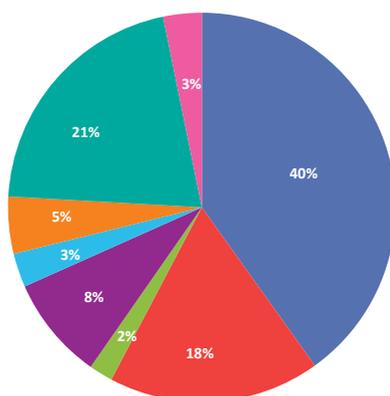


- 0 Administration générale
- 1 sécurité publique
- 2 Enseignement et formation
- 3 culture et loisirs
- 5 Prévoyance sociale
- 6 trafic
- 7 protection et aménagement de l'environnement
- 9 Finances et impôts

COMPTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

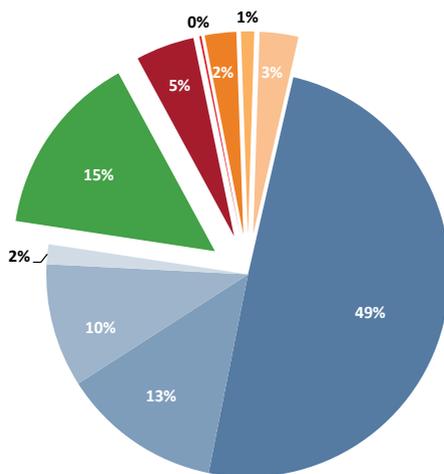
en milliers de francs

	ADMINISTRA- TION GÉNÉRALE	SÉCURITÉ PUBLIQUE	ENSEIGNEMENT ET FORMATION	CULTURE ET LOISIRS	PRÉVOYANCE SOCIALE	TRAFFIC	PROTECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'ENVIRON.	FINANCES ET IMPÔTS	RÉSULTAT
charges	146'360	120'633	63'338	379'024	169'663	75'619	69'840	158'402	1'182'879
30 charges de personnel	96'071	78'504	16'044	179'048	20'655	33'008	34'051	14'137	471'517
31 biens, services et marchandises	29'166	10'196	16'019	59'309	10'414	17'150	26'374	38'965	207'594
32 intérêts passifs	-	-	-	-	-	-	-	23'286	23'286
33 Amortissements	10'143	4'286	13'522	28'307	3'912	18'737	5'955	16'618	101'480
34 contributions à d'autres collectivités	-	-	-	-	-	-	-	33'091	33'091
35 dédommagements à des collectivités publiques	46	17'844	13'128	1'234	334	23	732	22'336	55'677
36 subventions accordées	1'161	7'501	1'550	100'728	131'255	1'677	1'364	550	245'786
37 subventions redistribuées	3'335	-	-	3'087	-	-	-	-	6'421
38 Attribution aux financements spéciaux	-	-	-	278	-	-	-	-	278
39 imputations internes	6'438	2'302	3'076	7'032	3'093	5'023	1'365	9'420	37'749
Revenus	40'911	58'230	4'226	38'786	10'520	26'893	11'307	1'031'523	1'222'395
40 impôts	-	-	-	-	-	-	-	897'009	897'009
42 revenus des biens	19'313	31'937	3'837	13'933	7'099	-	4'816	97'580	178'515
43 revenus divers	10'472	11'799	132	17'424	698	864	6'250	9'486	57'126
44 parts à des recettes et contrib. sans affectation	303	1'602	-	-	-	-	-	-	1'905
45 dédommagements de collectivités publiques	329	11'522	233	1'254	186	17'173	-	-	30'697
46 subventions acquises	2	159	21	1'378	2'537	8'834	3	-	12'934
47 subventions à redistribuer	3'335	-	-	3'087	-	-	-	-	6'421
48 prélèvements sur les financements spéciaux	-	-	-	39	-	-	-	-	39
49 imputations internes	7'157	1'210	2	1'672	-	22	238	27'447	37'749
RÉSULTAT	-105'449	-62'403	-59'112	-340'238	-159'143	-48'726	-58'533	873'121	39'516

CHARGES PAR CHAPITRE COMPTABLE

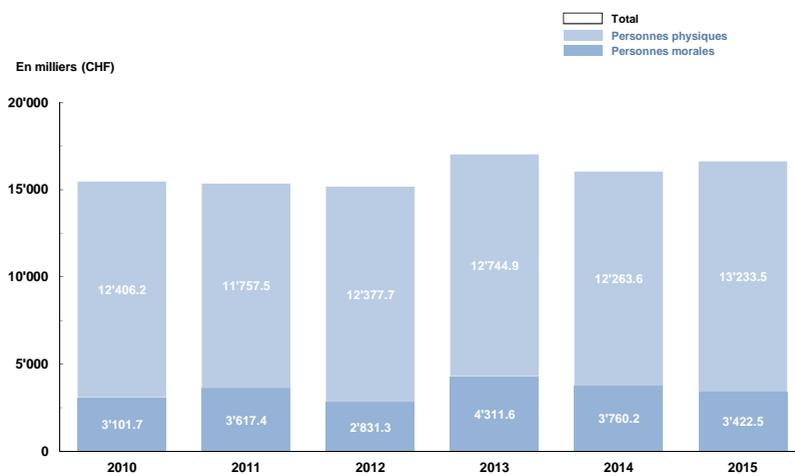
- 30 charges de personnel
- 31 biens, services et marchandises
- 32 Intérêts passifs
- 33 Amortissements
- 34 contributions à d'autres collectivités
- 35 Dédommagements à des collectivités publiques
- 36 subventions accordées
- 39 Imputations internes

REVENUS PAR CHAPITRE COMPTABLE



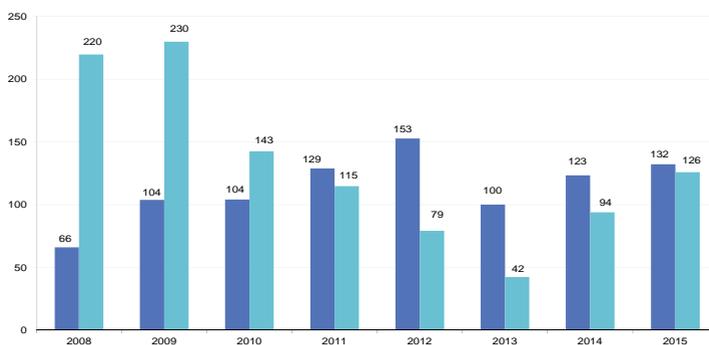
- 40 Impôts personnes physiques
- 40 Impôts personnes morales
- 40 taxe professionnelle
- 40 Autres impôts
- 42 revenus des biens
- 43 revenus divers
- 44 parts et contributions
- 45 dédommagements de collectivités publiques
- 46 subventions acquises
- 49 imputations internes

ÉVOLUTION DE LA VALEUR DU CENTIME ADDITIONNEL



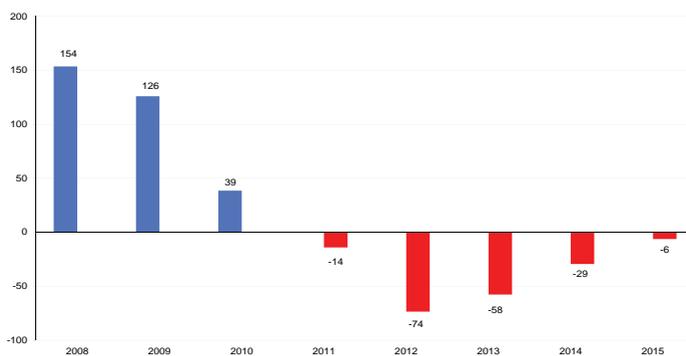
ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS ET DU FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS

■ Investissements
■ Financement

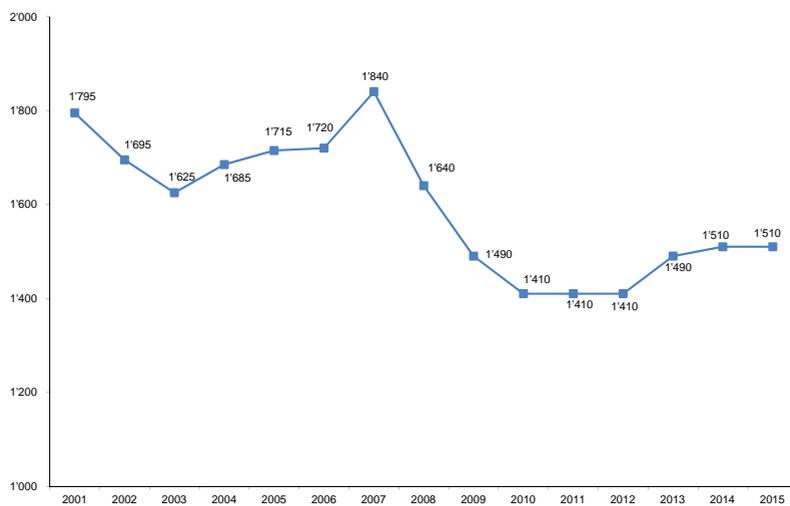


EXCÉDENT / INSUFFISANCE DE FINANCEMENT, EN MILLIONS DE FRANCS

■ excédent
■ insuffisance



ÉVOLUTION DE LA DETTE, EN MILLIONS DE FRANCS



SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2103



Commission des Finances

Date : 13 avril 2016

Service : Département des finances et du logement

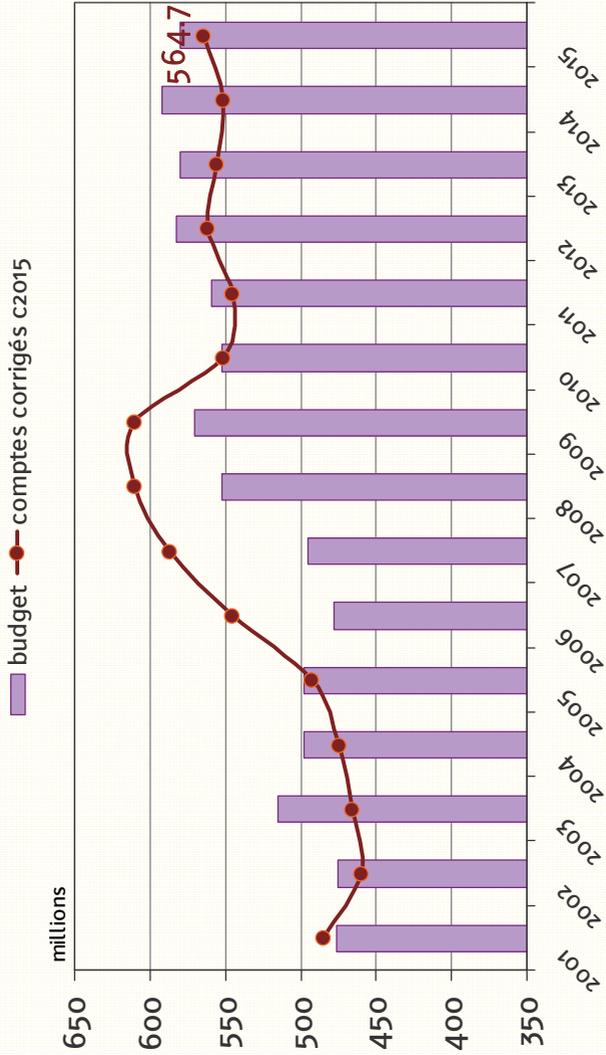
Sujet : **PR 1172** – Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Question : En complément à la page 5 du diaporama, un-e commissaire demande de fournir les données relatives aux montant des impôts « personnes morales » et « personnes physiques » inscrits aux budgets antérieurs à 2015.

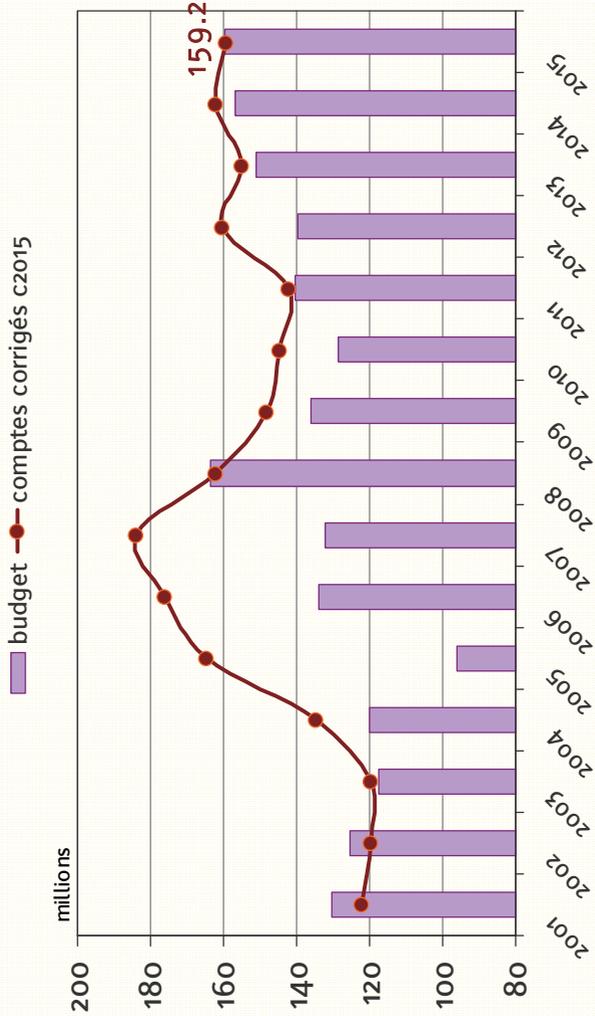
Réponse : Voir annexe.

Le 29 avril 2016.

impôts comptabilisés PP



impôts comptabilisés PM





Commission des Finances

Date : 13 avril 2016

Service : Département des finances et du logement

Sujet : **PR 1172** – Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Question : Un-e commissaire souhaite connaître l'origine des correctifs liés aux rentrées fiscales.

Réponse : Seul le montant total des correctifs est communiqué par l'administration compétente, sans raisons (cf. correspondance AFC jointe).

Le 29 avril 2016.



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances
Administration fiscale cantonale

DFL
23 FEV. 2016

AFC
Direction générale
Case postale 3937
1211 Genève 3

Aux maires des communes

N^oréf. : DH/c

Genève, février 2016

Comptes fiscaux des communes pour l'exercice comptable 2015

Madame le Maire, Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous adresser, en annexe, les comptes fiscaux de votre commune pour l'exercice 2015.

Comme vous le savez, le système postnumerando génère certaines incertitudes dont les raisons sont expliquées de manière détaillée dans les notes ci-jointes. Je tiens à mettre à votre disposition les informations les plus pertinentes et l'appui nécessaire, afin de faciliter la compréhension de vos comptes.

A dessein, vous trouverez, dans le même fascicule, les informations suivantes :

- part de votre commune aux rachats des actes de défaut de biens ;
- part communale aux droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques (pour autant que votre commune soit concernée) ;
- répartition du fonds de péréquation intercommunale par commune ;
- répartition de la compensation financière en faveur des communes frontalières françaises (part à charge des communes genevoises).

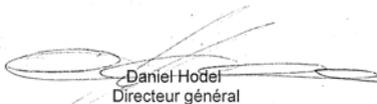
Vous y trouverez également, en relation avec l'impôt des personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO), l'impôt des personnes morales (PM) et la répartition de la perception :

- une note explicative sur le mode de calcul des correctifs d'estimation pour les années fiscales 2010 à 2014 et de l'estimation 2015 ainsi que le détail chiffré relatif à votre commune ;
- une note explicative concernant la répartition de la perception.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :

- M. Andenmatten au 022 327 57 10 pour les questions de comptabilité autres que les estimations ;
- M. Gioria au 022 327 55 83 pour les questions relatives à l'indice de capacité financière ;
- M. Chirenti au 022 327 78 32 pour les questions relatives aux estimations fiscales.

En vous souhaitant bonne réception de vos comptes et en vous assurant une disponibilité maximale de l'Administration fiscale cantonale pour toutes questions éventuelles, je vous adresse, Madame le Maire, Monsieur le Maire, mes cordiaux messages.



Daniel Hodel
Directeur général

Annexes : mentionnées

Explications concernant les estimations fiscales dans les comptes communaux 2015

Mode de taxation

Depuis l'introduction du mode de taxation "postnumerando", les impôts périodiques de l'année courante sur les personnes physiques imposées au barème ordinaire (PP IBO) et sur les personnes morales (PM) ne sont pas disponibles au moment de la préparation des comptes.

Selon ce système, l'impôt de chaque contribuable est prélevé sur la base des revenus et de la fortune, ou des bénéfices et du capital de l'exercice en cours. Compte tenu des délais octroyés aux contribuables pour remettre leur déclaration d'impôt, les revenus réels d'impôts de l'année ne peuvent être déterminés ni sur la base des taxations effectives opérées par l'administration fiscale, ni même sur la base des déclarations des contribuables (quasiment toutes remises après la préparation des comptes). Ainsi, l'administration est contrainte, chaque année, d'estimer les recettes fiscales, ce qui constitue un facteur d'incertitude.

Suivi de la production fiscale et correctifs d'estimation

La production complète d'une année fiscale n'est connue que plusieurs années après le début de la taxation. C'est la raison pour laquelle des correctifs d'estimation, positifs ou négatifs, viennent alimenter les comptes. Ces correctifs tiennent compte des modifications apportées par l'administration au gré de l'avancement de la taxation. Ils sont obtenus, pour chaque année fiscale, en soustrayant la production évaluée lors du dernier boucllement à l'évaluation qui en est faite lors du boucllement courant. Depuis le boucllement des comptes 2014, la production de l'impôt d'une année fiscale continue d'être estimée au cours des 5 cinq exercices suivants.

Après ces six années d'estimations successives, la production est suivie de manière exacte et comptable sur la base des bordereaux notifiés aux contribuables. Le passage de l'estimation à la production comptable fait l'objet d'un correctif effectif.

Estimation de l'impôt 2015

L'estimation de l'impôt 2015 est effectuée sur la base des éléments concernant l'année fiscale 2014 et d'hypothèses de croissance pour 2015.

Les éléments concernant l'année fiscale 2014 sont assemblés de manière à fournir aux communes un chiffre le plus proche possible de la réalité et exploite plusieurs sources d'information :

- Prise en compte des bordereaux déjà notifiés et récupération de l'information sur l'impôt revenant à chacune des communes; la part de la production réelle déterminée de cette manière assure un degré de fiabilité maximal.
- Calcul d'un impôt pour les contribuables restants sur la base des éléments de la déclaration fiscale 2014 avant validation définitive. Cette source d'information introduit un degré d'incertitude dans les résultats, étant donné le caractère non définitif de l'assiette fiscale pour ces contribuables.
- Prise en compte, sur la base des éléments concernant les années fiscales antérieures, de l'impôt des contribuables dont la déclaration fiscale 2014 n'est pas encore parvenue à l'administration. Cette source d'information génère davantage d'incertitude.

Le degré de fiabilité de la production 2014 pour une commune donnée est d'autant plus élevé que le pourcentage de l'impôt notifié est important.

Afin d'estimer l'impôt 2015, l'évaluation de la production 2014 est projetée sur l'année 2015 à l'aide d'hypothèses de croissance.

Pour les PP IBO, les hypothèses émanent de la synthèse d'hiver du Groupe de perspectives économiques (GPE) et des statistiques fournies par la Banque nationale suisse (BNS) sur la valeur de la fortune mobilière. L'estimation de l'impôt 2015 tient compte également des modifications des centimes additionnels communaux ou des taux des parts privilégiées.

L'impôt des PM est, quant à lui, totalement exposé aux mouvements conjoncturels avec une volatilité parfois vertigineuse. Afin d'essayer d'anticiper ces fluctuations, l'administration fiscale cantonale a mis en place un échantillon d'entreprises qui répondent, deux fois par année (en janvier et septembre), à des questions portant sur l'anticipation de l'évolution de leur bénéfice pour les années fiscales faisant l'objet d'estimations. Il est composé d'une centaine d'entreprises du canton, dont l'impôt cumulé représente près de la moitié de l'impôt total. L'impôt des PM est déterminé en appliquant à chaque entreprise de l'échantillon son propre taux de croissance, communiqué par l'intermédiaire du questionnaire de janvier. Pour les entreprises hors échantillon, le taux de croissance appliqué est celui résultant de la moyenne des entreprises répondant au questionnaire.

Certains facteurs influençant l'impôt des communes sont extrêmement difficiles à appréhender. Pour les PP IBO il s'agit notamment des changements de lieu de domicile, de lieu de travail, des changements d'état civil, des décès, des arrivées ou des départs de contribuables intervenus dans le courant de l'année fiscale. Dans la plupart des cas, ils ne sont connus qu'au moment de la taxation et pourraient avoir un fort impact financier pour certaines communes. Néanmoins, lorsque l'information est disponible, il en a été tenu compte.



Eléments chiffrés pour la Ville de Genève

Comptes 2015

Calcul des correctifs d'estimation des PP IBO

	Evaluation de la production		Correctifs d'estimation		Taux de notification
	En francs		En francs	En %	En %
	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2015		Comptes 2015
Année fiscale 2010	417'643'961	415'886'889	+1'757'072	+0.4%	99.1%
Année fiscale 2011	413'595'437	411'043'223	+2'552'214	+0.6%	95.8%
Année fiscale 2012	423'484'896	418'022'541	+5'462'355	+1.3%	91.6%
Année fiscale 2013	431'203'462	415'396'004	+15'807'458	+3.8%	80.9%
Année fiscale 2014	427'091'374	427'442'995	-351'621	-0.1%	47.1%

Calcul des correctifs d'estimation des PM

	Evaluation de la production		Correctifs d'estimation		Taux de notification
	En francs		En francs	En %	En %
	Comptes 2015	Comptes 2014	Comptes 2015		Comptes 2015
Année fiscale 2010	144'803'812	142'953'679	+1'850'133	+1.3%	95.3%
Année fiscale 2011	142'309'803	141'572'442	+737'361	+0.5%	87.1%
Année fiscale 2012	160'258'786	160'360'379	-101'593	-0.1%	79.5%
Année fiscale 2013	154'999'566	153'763'020	+1'236'546	+0.8%	71.9%
Année fiscale 2014	161'999'411	171'180'081	-9'180'670	-5.4%	34.3%

Estimation de la production 2015

	Estimation de la production 2015	Evaluation de la production 2014	Variation	
	En francs	En francs	En francs	En %
PP IBO	426'144'052	427'091'374	-947'322	-0.2%
PM	159'166'644	161'999'411	-2'832'767	-1.7%

Répartition de la perception de l'impôt cantonal et communal imposé au barème ordinaire

Les sommes perçues au titre de l'ICC sont réparties entre le canton, les communes et, pour les PM, le fonds de péréquation intercommunale.

Chaque année, au bouclage annuel, la Comptabilité Impôts Etat (CIE) détermine la part communale de la perception, pour chacune des communes, ainsi que celle du fonds de péréquation intercommunale.

A cette fin, un outil informatique, G-Rep, fonctionne depuis le bouclage 2007 et permet une répartition précise (créance par créance) des montants produits et perçus. Ce type de répartition est possible pour toutes les années fiscales postérieures à 2000 (dès 2001) pour les personnes physiques, et depuis le bouclage 2009, pour toutes les années fiscales postérieures à 2004 (dès 2005) pour les personnes morales.

Les années fiscales antérieures continuent à être réparties jusqu'à extinction de la créance, selon la méthode de prorata global, utilisée jusqu'ici.

Le tableau ci-dessous résume l'utilisation des deux méthodes

années fiscales	PP	PM
<=2000	prorata global	prorata global
2001-2004	par créance (G-Rep)	prorata global
dès 2005	par créance (G-Rep)	par créance (G-Rep)

A noter que la perception répartie est limitée au montant de la production (effective ou estimée) afin d'éviter de verser aux communes des sommes qui seraient remboursées par la suite aux contribuables, et reprises de ce fait aux communes.

Des indications plus détaillées relatives aux méthodes de répartition peuvent être sollicitées auprès de l'Administration fiscale cantonale.

Répartition de la recette 2015
du Fonds de péréquation intercommunale

selon décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 18 juin 2014

Exercice comptable 2015	Population au 31.12.2014	Indice général de capacité financière applicable en 2015	1 ^{ère} répartition	2 ^{ème} répartition	3 ^{ème} répartition	Somme des répartitions de la recette du fonds de péréquation PM arrondi au CHF
			de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2012 > 50 . val. moy. du cent. prod. cour / hab. 2003-12 < 30 CHF	de 5% du total conditions : . taux du cent. add. 2012 > 49 . val. moy. du cent. prod. cour / hab. 2003-12 < 35 CHF	de 90% du total condition : . indice général de capacité financière 2014 < 140 points	
1 Aire-la-Ville	1'155	40.30	0	0	333'591	333'591
2 Anières	2'495	148.63	0	0	195'390	195'390
3 Avully	1'779	35.89	350'649	144'052	576'953	1'071'654
4 Avusy	1'452	47.76	0	0	353'867	353'867
5 Bardonnex	2'259	52.68	0	0	499'124	499'124
6 Bellevue	3'238	127.49	0	0	295'623	295'623
7 Bernex	9'925	45.74	0	0	2'525'645	2'525'645
8 Carouge	21'204	138.49	0	0	0	0
9 Cartigny	875	57.91	0	0	175'870	175'870
10 Céligny	691	113.07	0	0	71'133	71'133
11 Chancy	1'521	31.43	0	0	563'278	563'278
12 Chêne-Bougeries	11'181	140.74	0	0	924'701	924'701
13 Chêne-Bourg	8'194	57.22	0	0	1'666'810	1'666'810
14 Choulex	1'118	81.88	0	0	158'929	158'929
15 Collex-Bossy	1'679	41.18	0	0	474'572	474'572
16 Collonge-Bellerive	7'836	162.64	0	0	0	0
17 Cologny	5'131	326.23	0	0	0	0
18 Confignon	4'471	49.12	0	0	1'059'459	1'059'459
19 Corsier	2'022	113.29	0	0	207'744	207'744
20 Dardagny	1'543	46.20	0	0	388'742	388'742
21 Genève	197'376	122.23	0	0	18'795'529	18'795'529
22 Genthod	2'776	358.17	0	0	0	0
23 Grand-Saconnex	12'061	87.70	0	0	1'600'744	1'600'744
24 Gy	501	69.99	0	0	83'318	83'318
25 Hermance	1'018	76.17	0	0	155'561	155'561
26 Jussy	1'275	94.00	0	0	157'878	157'878
27 Laconnex	620	66.69	0	0	108'210	108'210
28 Lancy	31'126	74.31	0	0	4'875'443	4'875'443
29 Meinier	2'083	60.96	0	0	397'724	397'724
30 Meyrin	22'075	91.04	0	0	2'822'322	2'822'322
31 Onex	18'366	42.65	3'046'255	1'251'448	5'012'261	9'309'964
32 Perly-Certoux	3'080	79.92	0	0	448'573	448'573
33 Plan-les-Ouates	10'344	157.35	0	0	0	0
34 Pregny-Chambésy	3'589	134.82	0	0	0	0
35 Presinge	686	93.43	0	0	85'463	85'463
36 Puplinge	2'042	50.75	0	0	468'336	468'336
37 Russin	506	168.89	0	0	34'873	34'873
38 Satigny	4'040	115.41	0	0	407'452	407'452
39 Soral	768	42.23	0	0	211'679	211'679
40 Thônex	14'057	80.62	0	0	2'029'494	2'029'494
41 Troinex	2'332	61.00	0	0	444'976	444'976
42 Vandœuvres	2'589	186.69	0	0	0	0
43 Vernier	35'164	51.06	0	2'001'404	8'015'959	10'017'363
44 Versoix	13'244	50.74	0	0	3'038'133	3'038'133
45 Veyrier	11'058	87.03	0	0	1'478'923	1'478'923
TOTAUX	482'545		3'396'904	3'396'904	61'144'282	67'938'090

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

**PART DES COMMUNES GENEVOISES
A LA COMPENSATION FINANCIERE 2015
VERSEE AUX COMMUNES FRONTALIERES FRANCAISES**
(répartition en fonction de la production IS 2014 des frontaliers)

Commune	Production impôt à la source des frontaliers 2014	Part des communes GE à la compensation 2015
1 Aire-la-Ville	183'233.71	65'659.88
2 Anières	121'351.03	43'484.87
3 Avully	32'673.24	11'708.11
4 Avusy	56'375.99	20'201.74
5 Bardonnex	166'634.21	59'711.62
6 Bellevue	1'706'431.06	611'481.68
7 Bernex	1'166'217.59	417'901.85
8 Carouge	12'618'987.07	4'521'881.70
9 Cartigny	118'118.56	42'326.55
10 Céligny	8'861.15	3'175.30
11 Chancy	66'575.81	23'856.74
12 Chêne-Bougeries	2'105'147.38	754'357.49
13 Chêne-Bourg	1'915'167.02	686'280.02
14 Choulex	33'848.74	12'129.34
15 Collex-Bossy	44'773.74	16'044.20
16 Collonge-Bellerive	2'229'692.81	798'987.04
17 Cologny	977'274.87	350'196.20
18 Confignon	250'563.57	89'786.83
19 Corsier	93'250.15	33'415.21
20 Dardagny	432'724.19	155'062.18
21 Genève	86'735'183.45	31'080'643.53
22 Genthod	404'869.95	145'080.90
23 Grand-Saconnex	6'690'908.03	2'397'616.74
24 Gy	16'623.32	5'956.79
25 Hermance	67'684.30	24'253.96
26 Jussy	94'071.44	33'709.51
27 Laconnex	15'853.89	5'681.08
28 Lancy	13'316'991.57	4'772'004.29
29 Meinier	450'647.82	161'484.92
30 Meyrin	19'461'331.76	6'973'764.18
31 Onex	1'448'371.36	519'008.69
32 Perly-Certoux	1'641'388.28	588'174.28
33 Plan-les-Ouates	14'871'474.25	5'329'036.86
34 Pregny-Chambésy	385'079.91	137'969.35
35 Presinge	107'746.59	38'609.86
36 Puplinge	537'992.14	192'783.84
37 Russin	23'365.38	8'372.74
38 Satigny	6'975'327.91	2'499'535.62
39 Soral	59'439.28	21'299.44
40 Thônex	4'342'423.01	1'556'061.75
41 Troinex	131'574.69	47'148.41
42 Vandœuvres	206'920.91	74'147.94
43 Vernier	11'738'867.40	4'206'500.05
44 Versoix	1'431'529.38	512'973.54
45 Veyrier	955'348.67	342'339.19
Total	196'438'916.58	70'391'826.01

ADMINISTRATION FISCALE CANTONALE

GENÈVE

COMPTES DE L'EXERCICE 2015

VILLE DE GENÈVE

Genève (21)

COMPTE GÉNÉRAL (CHF)

Situation au 31 décembre 2015

Exercice 2015	Production	Remises	Irrecouvrables	Versements J. remboursements (perc. brute)	IF à charge de la commune (b)	Frais de perception 3.0%	Solde en faveur de la commune	Créances au 01.01.2015	Nouvelles créances	Créances au 31.12.2015
Centimes communaux personnes physiques	602'125'887.83	70796.60	67221'392.45	582'887'397.58	2'289'416.35	17'417'939.44	563'180'041.79	336'341'879.78	12'946'298.30	349'288'179.08
Centimes communaux personnes morales	155'722'741.59	2'088.75	1'043'061.55	163'008'569.57	160'535.73	4'888'441.02	157'962'582.82	22'003'185.97	-8'330'977.88	13'672'208.09
Taxe professionnelle communale	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Impôt sur les chiens	355'045.00	0.00	43'243.08	338'968.21		0.00	338'968.21	96'247.79	-27'166.29	68'081.50
T O T A U X	795'203'674.92	72'887.35	7'307'897.08	746'224'935.36	24'49'952.08	22'303'380.46	721'481'602.82	358'440'313.54	-4'588'155.13	353'028'468.67
Totaux impôts, TPC et ADB :										
						vers. J. remb.	1'096'145.84	1'063'281.46	747'331'081.20	
						fraîs de percep.	32'884.38	303'158.30	22'336'284.84	
+ Rachat des actes de défauts de biens selon dossiers liquidés en 2015 (b)										
+ Droits sur les ventes volontaires aux enchères publiques (b)										
+ Fonds de la péréquation financière intercommunale en faveur de la commune (b)										
- Compensation financière versée aux communes frontalières françaises à charge de la commune (b)										
= Solde final										
710'562'908.05										

(a) Imputations forfaitaires non remboursées par la Confédération; part à charge de la commune
(b) Part communale des impôts et autres postes concernés

22.02.2016

Situation au 31 décembre 2015
PERSONNES PHYSIQUES (CHF)

Genre (21)

	ICC <=2000	ICC 2001	ICC 2002	ICC 2003	ICC 2004	ICC 2005	ICC 2006	ICC 2007	ICC 2008	ICC 2009
années fiscales (LF)										
- créances au 31.12.2014	785465.31	-1157354.13	1370044.07	2'140'290.72	2'444'104.69	2'822'853.33	3'507'555.34	4'297'976.23	8'581'256.82	5'719'764.49
= production estimée revenu										
+ production estimée fortune										
= production estimée total										
+ correctif estimé fortune										
= correctif estimé total										
+ correctif effectif fortune										
= correctif effectif total										
+ taxation-suppléments-dégrèvements revenu										
+ taxation-suppléments-dégrèvements fortune										
= taxation-suppléments-dégrèvements total	3'208.60	-162'947.86	26'482.15	471'023.05	484'449.05	739'930.35	1'135'538.15	1'756'890.10	5'996'197.05	
- remises		634.60	627.65	121.50	53.25	1'006.60	1'206.75	1'800.20	3'465.25	1'797.25
- imposables		122'684.69	245'920.39	383'860.29	193'107.35	165'904.22	274'354.96	254'021.85	411'866.41	387'522.16
- versements / remboursements	-47'103.99	-1'443'931.37	134'387.88	447'283.25	500'704.85	752'209.44	1'880'748.33	3'092'351.89	6'379'860.22	1'330'225.83
= créances au 31.12.2015	819'807.90	0.00	101'6710.30	1'300'298.73	2'242'789.29	2'334'762.42	247'6783.45	2'755'692.39	7'764'138.79	5'897'145.98

	1220	1600	2870	2913	3703	3975	3749	3798
Nombre de créances taxées couvertes								

Ligne de
Produit
correctif estim = production estimée en 2015 / production estimée en 2014
correctif effectif = production effective cumulée au 31.12.2015 / production estimée en 2014

22.02.2016

Situation au 31 décembre 2015
PERSONNES PHYSIQUES (CHF)

Genève (21)

années fiscales (af)	ICC 2010	ICC 2011	ICC 2012	ICC 2013	ICC 2014	ICC 2015	Total IBO ICC
* créances au 31.12.2014	12'424'700.00	20'329'216.45	35'550'787.08	80'020'747.61	157'436'948.81	-	335'930'286.52
+ production estimée revenu						369'197'268.00	
+ production estimée fortune						50'946'794.00	
= production estimée total						420'144'062.00	420'144'062.00
* correctif estimé revenu	980'933.00	2'656'738.23	4'560'922.26	13'537'832.24	-1'837'949.12		
+ correctif estimé fortune	776'239.25	-104'324.72	2'269'826.16	15'090'227.67			
= correctif estimé total	1'757'172.25	2'552'413.51	6'830'748.42	19'607'459.40	-35'1921.45		25'227'477.71
* correctif effectif revenu							
+ correctif effectif fortune							
= correctif effectif total							
* taxation-suppléments-dégrèvements revenu							1'666'926.73
+ taxation-suppléments-dégrèvements fortune							
= taxation-suppléments-dégrèvements total							
- remises	4'537.85	41'850.10	5'906.95	3'467.75	622.90	-	70'796.50
- infocourables	689'992.85	960'898.88	1'201'754.70	956'895.40	143'94.85	-	6'183'372.00
- versements J. Remboursements	4'049'218.03	8'444'110.87	21'989'973.70	56'733'843.43	60'946'421.72	2'792'140'79.18	444'318'143.26
= créances au 31.12.2015	9'403'724.42	13'644'580.11	17'812'706.73	36'134'029.43	99'221'297.89	146'929'972.82	346'974'400.65
- production							463'320'427.99
- vers. J. remb.							444'318'143.26
Solde au 31.12.2015 des créances douzeuses émises							1'006'7716.00

Nombre de créances taxées couvertes	3709	4395	6711	11910	27995	244	78251
-------------------------------------	------	------	------	-------	-------	-----	-------

Légende
Pour une année fiscale (af) donnée :
correctif estimés = production estimée en 2015 / production estimée en 2014
correctif effectif = production effective cumulée au 31.12.2015 / production estimée en 2014

Genève (21)

Situation au 31 décembre 2015
PERSONNES MORALES (CHF)

années fiscales (n°)	ICC <= 2000	ICC 2001	ICC 2002	ICC 2003	ICC 2004	ICC 2005	ICC 2006	ICC 2007	ICC 2008	ICC 2009
+ créances au 31.12.2014	89252.93	228161.26	4337039.55	3437969.92	-464399.02	581059.69	8407003.14	11946538.55	750294.19	9027331.79
+ production estimée bénéfice										
+ production estimée capital										
= production estimée total										
+ correctif estimé bénéfice										
+ correctif estimé capital										
= correctif estimé total										
+ correctif effectif bénéfice										
+ correctif effectif capital										
= correctif effectif total										978741.54
+ taxation-suppléments / dégrèvements bénéfice										
+ taxation-suppléments / dégrèvements capital										
= taxation-suppléments / dégrèvements total	-12063.70	61358.50	-34449.80	87325.50	-53032.00	59370.25	14816.30	266187.70	650388.00	
- remises								3.85		
- infournables	259.80	12909.80	33972.05	76465.80	11467.90	1399.35	-46235.60	161558.75	611013.20	41469.20
- versements / remboursements	-50762.83	142889.00	365317.70	40784.03	-29991.15	505911.13	97807.12	239949.38	-2471654.01	-11000008.23
= créances au 31.12.2015	123602.20	131816.30		313565.19	-427569.67	239219.46	769172.87	9227168.12	1566793.90	28431612.36

nombre de créances taxées couvertes	193	268	396	318	259
-------------------------------------	-----	-----	-----	-----	-----

1. légende
Pour une année fiscale donnée
correctif estimé = production estimée en 2015 / production estimée en 2014
correctif effectif = production effective cumulée au 31.12.2015 / production estimée en 2014

22.02.2016

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2121

22.02.2016

Genève (21)

Situation au 31 décembre 2015
PERSONNES MORALES (CHF)

années fiscales (af)	ICC 2010	ICC 2011	ICC 2012	ICC 2013	ICC 2014	ICC 2015	ICC 2016	Total ICC
+ créance au 31.12.2014	564'434.27	1'262'255.91	3'141'940.57	2'617'357.45	2'611'760.61	-16'800'507.48	-	22'003'185.97
+ production estimée bénéfice						11'227'696.00		
+ production estimée capital						46'861'745.00		
= production estimée total						159'149'641.00		159'149'641.00
+ correctif estimé bénéfice	177'975.15	84'144.50	-79'236.17	1'822'714.43	-9'163'730.50			
+ correctif estimé capital	743'78.31	-104'063.25	-233'556.84	-365'698.47	-16'836.16			
= correctif estimé total	1'801'53.46	73'780.85	-1'011'893.01	1'236'545.96	-9'180'566.66			-5'489'222.80
+ correctif effectif bénéfice								
+ correctif effectif capital								
= correctif effectif total								97'6741.54
+ taxation+suppléments / dégrèvements bénéfice								
+ taxation+suppléments / dégrèvements capital								
= taxation+suppléments / dégrèvements total								
- remises	391.80	-	1'888.55	4.55	-	-	-	1'007'579.05
- impayables	102'287.10	159'947.75	207'024.50	132'334.45	3'973.46	32.85	-	2'088.75
- versements / remboursements	841'457.24	465'109.39	1'971'320.01	642'380.03	14'887'871.21	122'157'862.30	22'346'935.55	163'008'959.57
= créances au 31.12.2015	1'859'430.99	1'429'959.42	960'214.50	3'276'934.38	2'765'851.29	163'78243.37	-22'346'935.95	13'972'238.09
- production								156'722'741.99
- vers. / remb.								163'008'959.57
								848'942.00

Solde au 31.12.2015 des créances douteuses émises

nombre de créances taxées couvertes	380	495	617	1'173	3'729	51	0	7'919
-------------------------------------	-----	-----	-----	-------	-------	----	---	-------

Légende
Pour une année fiscale donnée
correctif estimé = production estimée en 2015 / production estimée en 2014
correctif effectif = production effective connue au 31.12.2015 / production estimée en 2014

Genève (21)

Situation au 31 décembre 2015
AUTRES IMPÔTS (CHF)

	impôt	TPC	Impôt sur les chiens
+ créances au 31.12.2014	0.00	0.00	95'247.79
+ taxations	0.00	0.00	385'392.50
+ suppléments	0.00	0.00	19'625.00
- dégrèvements	0.00	0.00	50'172.50
- remises	0.00	0.00	0.00
- irrécouvrables	0.00	0.00	43'243.08
- versements / remboursements	0.00	0.00	338'968.21
= créances au 31.12.2015	0.00	0.00	630'81.50
Totaux : - production	0.00	0.00	355'045.00
- remises + int. rémunératoires	0.00	0.00	0.00

Légende :

TPC Taxe professionnelle communale

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2123



Commission des Finances

Date : 13 avril 2016

Service : Département des finances et du logement

Sujet : **PR 1172** – Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Question : Un-e commissaire demande une évaluation des rentrées fiscales pour les personnes morales entre une taxation à 13% et à 15%.

Réponse : Selon nos estimations et sur la base des effectifs 2012, l'augmentation du taux d'imposition effectif total des bénéfices de 13% à 15% réduirait les pertes fiscales d'environ 27 mios de francs pour la Ville de Genève.

Le 29 avril 2016.



Commission des Finances

Date : 11.05.2016

Service : Département des finances et du logement

Sujet : PR-711_Financement du capital de dotation de la Fondetec

Question : Un-e commissaire demande pourquoi seule une tranche de 1,250 million de francs a été versée en 2015 à la Fondetec.

Réponse : Il s'agit de la seconde tranche 2014 versée selon les modalités de la convention de financement 2011-2014, soit après l'approbation par le Conseil municipal des comptes et rapports de la fondation de l'année précédente.

La recapitalisation de la Fondetec de 10 millions de francs a pris fin avec le dernier versement précité.

Le 17 mai 2016.



CONSEIL ADMINISTRATIF

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA VILLE DE GENÈVE

VILLE DE
GENÈVE

Monsieur Jacques Pagan
Président
Commission des finances

Genève, le 2 juin 2016

**Réponses aux questions de la Commission des finances sur les comptes 2015 pour le
Département des Autorités**

Monsieur le Président,

Je fais suite à l'audition du Département des Autorités du 3 mai dernier et vous prie de
trouver ci-après les réponses aux questions posées par la Commission des finances.

1. Question de :
demande à connaître le nombre d'abonné-e-s aux newsletters.

Réponse :
Le détail du nombre d'inscrit-e-s est disponible dans le fichier ci-joint.

2. Question de :
demande si l'association Alternatiba Léman a payé la taxe d'emplacement sur
la plaine de Plainpalais.

Réponse :
L'association a bénéficié de la gratuité totale du domaine public lors de sa manifestation
les 19 et 20 septembre 2015.

3. Question de :
se demande au sujet du Service juridique s'il est possible d'obtenir une liste de
ce que la Ville a dû verser en 2015 suite à des recours du personnel.

Réponse :
En ce qui concerne le Service juridique, la Ville de Genève a été condamnée à verser en
2015, par la Chambre administrative de la Cour de justice, la somme de CHF. 1'000.- de
dépens dans une affaire relative à une dérogation de l'obligation de domicile.

4. Question de :
demande le détail des frais engendrés par toutes les affaires juridiques
pendantes.

PALAIS EYNARD - RUE DE LA CROIX-ROUGE 4
CASE POSTALE 3085, CH-1211 GENÈVE 3
T +41(0)22 418 29 00
F +41(0)22 418 29 01

www.ville-geneve.ch
www.geneva-city.ch
TPO BUS 3-5 (ARRÊT CROIX-ROUGE)

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLE

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

Réponse :

S'agissant toujours du Service juridique, le traitement des affaires juridiques pendantes n'engendre aucun frais, hormis les frais de fonctionnement de l'unité "Affaires juridiques" du service, dès lors que les juristes, titulaires du brevet d'avocat, traitent les affaires directement sans faire appel à des mandataires externes.

5. Question de :

souhaite obtenir le détail statistique relatif aux taux d'occupations des procès-verbalistes.

Réponse :

Mme Cabussat répond qu'elle peut donner le détail des nombres d'heures effectuées par commission. Le détail du nombre des heures effectuées par commission est synthétisé dans l'annexe ci-jointe.

6. Question de :

souhaite connaître le détail des périodes de vacance entre les départs d'un collaborateur et l'engagement d'un nouveau.

Réponse donnée en séance :

Mme Cabussat a proposé d'établir la liste des départs depuis 2012 (voir annexe).

7. Question de :

demande le détail complet des frais de police.

Réponse :

Le détail du décompte 2014 (servant de base pour l'année 2015) est disponible dans le document ci-annexé.

8. Question de :

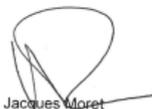
souhaiterait connaître le détail des coûts de nettoyage (concernant l'affaire "No-Bunkers").

Réponse:

Le détail des frais de nettoyage se présente dans le décompte ci-dessous :

Services	Centre de coût	Compte	Montant	Intitulé
Service social	50075699	314	2'243	Nettoyage de la salle du Faubourg
Service administratif et technique (SAT)	31011004	314	5'196	Nettoyage de la Maison des arts du Grütli
			7'439	

En vous souhaitant bonne réception de la présente et en restant à votre disposition pour tout autre complément d'information, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.


Jacques Moret

Annexes : ment.

Copie : M. Guillaume Barazzone, Maire
Mme Esther Alder, Conseillère administrative

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2127

Newsletter	Emetteur		Nombre d'inscrits 2016
	Service	Dpt	
Genève, ville durable	A21	1-DFL	150
Genève, ville solidaire	DFL	1-DFL	150
Action sociale de proximité	DCSS	5-DCSS	1'100
CdQ Pâquis	DCSS	5-DCSS	250
Ariana	ARI	3-DCS	6'500
Culture	DCS	3-DCS	2'350
Bulletin de politique culturelle et sportive	DCS	3-DCS	3'500
In english	DCS	3-DCS	700
FMAC	FMAC	3-DCS	1'800
MAH	MAH	3-DCS	7'500
MEG	MEG	3-DCS	8'000
Sports	SPO	3-DCS	450
	TOTAL		32'450

Heures de séances des commissions municipales en 2015

Commissions	2015
Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse	34
Commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication	11
Commission de l'aménagement et de l'environnement	35
Commission des arts et de la culture	65
Commission des finances	97
Commission des naturalisations	25
Commission des pétitions	31
Commission des sports	8
Commission des travaux et des constructions	57
Commission du logement	15
Commission du règlement	21
Total	399

Liste des départs du personnel fixe du SCM depuis 2012

NOM Prénom	Fonction	Taux Départ du	
		d'activité	SCM
	Mémorialiste et adjoint-e à la cheffe de service	100	30.09.2012
	Correcteur-trice	100	30.09.2012
	Secrétaire	50	27.08.2014
	Secrétaire CM	100	30.10.2014
	Mémorialiste, correctrice	90	31.12.2014
	Rédactrice-mémorialiste	60	31.12.2014
	Polygraphe	90	31.12.2014
	Collaborateur administratif	100	30.06.2015
	Secrétaire	50	30.06.2015
	Aide-mémorialiste	60	01.02.2016
	Rédacteur-mémorialis-e	60	01.04.2016

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DIRECTION GENERALE DU GENIE CIVIL

DROIT SUR LA BENZINE VILLE DE GENEVE

EXERCICE 2015, BASE SUR LES COMPTES 2014
Décompte arrondi au francChap. 250
à 270 VOIRIE

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du décompte
TOTAL DU DECOMPTE (Annexe 0)					0
4009000. LOGISTIQUE ET TECHNIQUE					0
DEPENSES					
301000	Traitements		47.50	0	
303000	Assurances sociales		47.50	0	
304410	Caisse pension et prévoyance		47.50	0	
305000	Assurance maladie et accident		47.50	0	
306000	Prestations en nature		47.50	0	
308000	Personnel interimaire		47.50	0	
309000	Autres charges du personnel		47.50	0	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité		32.23	0	
311000	Mobilier machines véhicules, matériel		40.00	0	
312000	Eau, énergie, combustible		32.23	0	
313040	Fournitures télécom. et transmission		59.34	0	
313160	Achat autre fournitures		59.34	0	
313110	Fourniture pour le nettoyage		32.23	0	
313190	Fournitures sécurité et intervention		59.34	0	
313200	Fournitures pour ateliers+autres fourn.		59.34	0	
313320	Fournitures instal.électriques		32.23	0	
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes		0.00	0	
313410	Fournitures de constructions		59.34	0	
313460	Fournitures de plantes et fleurs		0.00	0	
313480	Fournitures produits chimiques		32.23	0	
313490	Fournitures produits déneigement		100.00	0	
313521	Fourniture de carburant		59.34	0	
313530	Fournitures alimentaires		0.00	0	
313590	Fournitures marquages		100.00	0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers		32.23	0	
315070	Entretien vêtements		32.23	0	
315	Entr.véhic. p/tiers		59.34	0	
315000	Entretien divers matériel		32.23	0	
315160	Entretien autre matériel par des tiers		59.34	0	
315200	Entretien matériel atelier tiers		59.34	0	
315400	Entretien monuments/Mat. Fêtes		0.00	0	
316000	Autres locations		32.23	0	
316420	Location wc publics		0.00	0	
317000	Dédommagements		47.50	0	
318100	Ass. Véhicules		59.34	0	
318000	Affranch. + autres prestations		32.23	0	
319060	Autres frais divers		32.23	0	
320010	Engag. Courants/Intérêts aux créanciers		0.00	0	
334020	Pertes sur débiteurs		32.23	0	
365	Subv. et gratuité		0.00	0	
391	Locaux		32.23	0	
392000	Imp. Internes		32.23	0	

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2131

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du décompte
331390	Charges financ.		0.00	0	
	Total Depenses	0		0	
A déduire :					
427170	Loyers		32.23	0	
429000	Autres revenus		0.00	0	
434000	Prestation services pour des tiers		59.34	0	
435150	Ventes caf.de produits alimentaires		0.00	0	
435180	Ventes diverses		59.34	0	
436000	Dédomagements de tiers		47.50	0	
439000	Autres contributions.		32.23	0	
492	Imput. Internes		32.23	0	
	Total Recettes	0		0	
	TOTAL NET 40090000	0		0	
Pas pris en considération					
40090003	Gestion Cafétéria	0			
Pas pris en considération					
40090001	Unité matériel de fête				
40090002 Unité gestion des véhicules					
	Dépenses	*	59.34	0	
J.	Charges financières (331-390)		59.34	0	
J.	Revenus		59.34	0	
	TOTAL NET	0		0	
40090004 Unités ateliers généraux					
301000	Traitements		47.50	0	
303000	Assurances sociales		47.50	0	
304000	Caisse pension et prévoyance		47.50	0	
305000	Assurance maladie et accident		47.50	0	
306000	Prestations en nature		47.50	0	
308000	Personnel interimaire		47.50	0	
309000	Autres charges du personnel		47.50	0	
310000	Frais de bureau, imprimés, publicité		32.23	0	
311000	Mobilier,machines,véhicules,matériel		40.00	0	
313100	Fournitures pour véhicules		59.34	0	
313110	Fourniture pour le nettoyage		32.23	0	
313190	Fournitures sécurité et intervention		59.34	0	
313200	Fournitures pour ateliers+autres fourn.		59.34	0	
313320	Fournitures instal.électriques		32.23	0	
313400	Fournitures monuments/mat. Fêtes		0.00	0	
313410	Fournitures de constructions		59.34	0	
313480	Fournitures produits chimiques		32.23	0	
313490	Fournitures produits déneigement		100.00	0	
313521	Fourniture de carburant		59.34	0	
313590	Fournitures marquages		100.00	0	
314000	Entretien des immeubles par des tiers		32.23	0	
315160	Entretien autre matériel par des tiers		59.34	0	
315200	Entretien matériel atelier_tiers		59.34	0	
316000	Loyers, locations, redev.d'utilisation		32.23	0	
316420	Location wc publics		0.00	0	
317000	Dédommagements		47.50	0	
318000	Honoraires + prestations de services		32.23	0	
392000	Imp. Internes		32.23	0	

Rubriques	Libellé	Sommes	Taux	Montants	Montants du décompte
331/390	Charges financ.		0.00	0	
A déduire :					
429000	Autres revenus		0.00	0	
434000	Prestation services pour des tiers		59.34	0	
436000	Dédommagement de tiers		47.50	0	
	Total	0		0	
Pas pris en considération					
2601000 Aménagement urbain et mobilité					
	Dépenses		0.00	0	
	Revenus		0.00	0	0
260200. DIRECTION DU GENIE CIVIL					
ADMINISTRATION					
DEPENSES TOTALES					
REVENUS TOTAUX					
A déduire :					
26020100.	Assainissement des eaux		100.00	0	
26020200.	Rtes & OA-Charges financières (331/332/390)		100.00	0	
26020300.	Entr. Monuments/fontaines		100.00	0	
4010. VOIRIE - VILLE PROPRE					
DEPENSES TOTALES NETTES					
0					
40100000. Direction et administration					
40100001. Unité de collecte des déchets					
40100002. Unité nettoyage des voiries					
40100003. Unité gestion des incivilités					
A déduire :					
40100002. Unité nettoyage des voiries					
20% nettoyage hors routes s/ 28'353'517					
331/332/390 Charges financières					

**DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
SERVICE FINANCIER**

RECAPITULATION :

FONCTIONNEMENT	0	32.00		0
ASSURANCES		32.00		0
INVESTISSEMENTS		32.00		0
TOTAL	0			0

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2133

DEPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
SERVICE FINANCIER

DROITS SUR LES CARBURANTS

Part Etat entretien artères municipales - Part Ville de Genève aux frais de police

Comptes	Décomptes	Subventions
2006	2007	2009
2007	2008	2010
2008	2009	2011
2009	2010	2012
2010	2011	2013
2011	2012	2014
2012	2013	2015

Décompte 2015 carburant canton pour entretien et constructions des routes selon exercice comptable 2013 envoyé à l'OFS (Annexe 2)

181'157'793 ok-2013

Décompte 2015 de l'Etat à la Ville (32%) pour entretien et constructions des artères, selon décompte 2014 (comptes 2013)

17'172'954 ok-2013

Total

198'330'747

Versement de la Confédération (mesures autres que techniques) en 2015, basé sur le décompte 2013 (comptes 2012)
DETA : 06110100.460050

7'864'323

7'864'323

Solde versement confédération sur compte 2010
Répartition proportionnelle Etat-Ville

17'172'954

198'330'747

8.6587

Part Ville aux droits sur les carburants

680952

Décompte Etat-Ville

Subvention Etat à Ville pour entretien des routes
Décompte 2015, (Forfait pour les frais de police)

13'200'000

Montant de la subvention restant à versée

13'200'000

Contribution de la Ville de Genève aux frais de police

13'200'000

Ecritures comptable

	DEBIT	CREDIT	MONTANTS
	06110100 361200	06110100 200500	13'200'000
Vers.DI par IC	06110100 200500	00000003	13'200'000
Vers.Vgen. par BAP	06110100 361200	Montant dû à la Ville de Genève	680'952

INVEST.

DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR DE LA MOBILITE ET DE L'ENVIRONNEMENT				
DIRECTION GENERALE DU GENIE CIVIL				
VILLE DE GENEVE - COMPTES 2013 POUR EXERCICE 2014				
DEPENSES D'INVESTISSEMENTS 2014				
DATES	CREDIT	MONTANTS	DEPENSES	DEPENSES
LOI	A . Crédits votés dans l'année (Aménagement du domaine public)	VOTES	2013 Décompte	2013 Hors Décompte
16.01.2013	Vélos en libre service, réalisation de 40 stations	1'537'000		10'734
15.01.2013	Avenue de Frontenex, aménagements liée aux TPG	200'000		
15.01.2013	Etude aménag. Urbain liée plan TC11/14	200'000		
20.02.2013	Av. de la Paix/Ch. Des mines etude de circulation et aménag.	5'909'800	60'453	
25.06.2013	Viaduc de la Jonction, élargissement	2'586'000		
25.06.2013	Viaduc de la Jonction, réaménagement, Accès	1'499'000		
08.10.2013	Rue du Rhône, étude de circulation	325'000		
16.01.2013	Vélos en libre service, acquisition de 40 stations	1'944'000		5'560
	TOTAL CREDITS VOTES	14'200'800		
	TOTAL DES DEPENSES 2013	76'747	60'453	16'294
	B. CREDITS EN COURS (Aménagement du domaine public)			
21.01.2001	Cornavin-Eaux-Vives-Annessasse, liaison ferroviaire	9'043'000		246'724
23.06.2009	Etude d'un projet de piétonisation	45'000		
15.10.2012	Projet de minibus urbain a traction élect.	960'000		
13.12.2011	Quartier Jonction etude d'accessibilité	50'000	36'943	
13.12.2011	Place des Augustins, Etude d'aménagement	90'000		
13.12.2011	Chemin Champs Baron, Etude d'aménagement du prolongement	60'000		
27.06.2011	Projet d'aménagement du squar	2'133'500		272'010
23.06.2003	Etude d'aménagement urbain de la place	570'000		132'891
21.01.2004	Grenus, Etuves, Rousseau, aménagement piétonnier	468'000		69'361
16.09.2009	Eclairage public, fourniture et remplacement	3'596'000	360'791	
16.09.2009	Installation de systèmes de régulation de tension	518'000		0
16.09.2009	Fourni.lampes à incandesc. du cordon lumineux	130'744	0	
16.09.2009	Fourni.et remplac. de 450 supports d'éclairage public	1'632'000	311'664	
01.12.2009	Etude pour la modification du carrefour	48'420	0	
12.10.2010	Amélioration et rénovation de l'éclairage	395'360	39'718	
13.12.2011	Rénovation éclairage et illumination façades	100'000		4'336
13.12.2011	Etude d'un modèle unifié	120'000	36'026	
13.12.2011	Etude de renouvellement des éclairages publics	150'000	24'269	
12.09.2012	Parc Geisendorf, éclairage public	124'700		
12.09.2012	Quartier Vieusseux, éclairage public	124'700		
12.09.2012	Mon-repos, perle du lac, éclairage public	276'600		
16.05.2001	Route de Franchises, Etude d'aménagement de la route	420'000	41'788	
25.05.2002	Etude de construction de chaussées et de collecteu	240'000		
25.05.2002	Etude de construction de chaussées, trottoirs, col	300'000	0	
09.04.2003	Travaux d'adaptation de carrefours	4'905'000	0	
21.01.2004	Grenus, rampe d'accès au garage	1'063'000	0	
07.06.2005	Cornavain-Meyrin-Cern aménagements urbain	10'646'000	137'693	
11.02.1998	Pont de Carouge, Etude de réfection de l'ouvrage	200'000	98'151	
10.11.1998	bois de la batie, Reconstruction passerelle et collecteurs, refection	2'378'550	0	
25.06.2002	Garage cornavin, Déplacement de la trémie de sortie ouest	3'978'000	14'496	
10.09.2003	Auscultation et entretien	5'882'950	0	
15.10.2012	Arrêts de tram, Rehaussement de quais	3'494'275		303'594

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2135

INVEST.

26.06.2006	Bvd. De la cluse, Réaménagement chaussées	3'465'000	0	
17.05.2006	Réalisation d'infrastructures pour les vélos	1'940'000	46'725	
20.03.2007	Ouvrages de génie civil, Expertises, obligations légales	225'000	0	
10.10.2007	Ch. Edouard-tavan Etude de circulation, aménagement & assainissement	210'000		
19.02.2008	Passerelle Ecole-de-medecine, Mesures conservatoires	333'500	0	
20.02.2008	Chemin mon-soleil, Aménag d'espaces publics et assainis. Des eaux	556'030	0	
28.04.2008	Travaux d'adaptation de carrefours et chaussées	3'380'420	35'533	
21.05.2008	Aménagements routier et extérieur	2'593'200	101'896	
24.06.2008	Frais d'étude de modération de la circulation	851'800	0	
10.11.2008	TCOB. Travaux d'aménagement et de réfection	33'109'000		128'038
10.11.2008	TCOB. Travaux liés à la déviation des lignes de bus	10'428'000		-218'588
16.12.2008	Rue Ferrier, Travaux de réaménagement de la rue	1'245'660	-5'817	
17.12.2008	Travaux de construction d'un escalier	386'500		
23.06.2008	Expertise ouvrages génie civile, Divers ouvrage d'art	200'000	79'636	
01.12.2009	Subvention pour les travaux d'entretien	567'000	0	
01.12.2009	Rue de l'école de médecine, Travaux d'aménagement	2'175'982	50'926	
28.04.2010	Rue de Saint-Jean, Travaux d'aménagement	7'641'710	2'265'448	
18.05.2010	Gros entretien et assainissement du bruit routier	1'443'000	0	
09.06.2010	Rue forces-Motrices, Réaménagement	52'000	0	
09.06.2010	Voies CFF démolition et reconstruction encoorbellement	1'550'000		276'993
16.02.2011	Couverture des voies CFF Entretien	559'000	149'623	
18.05.2011	Pradier square, Etude de projet de réaménagement	3'295'000	361	
23.05.2011	Rue du Grand-pré. Etude d'aménagement de la rue	1'069'200	159'488	
23.05.2011	Avenue d'Aire, Travaux de réalisation d'un trottoir	614'300	2'808	
26.09.2011	Chemin Coudriers, Réaménagement du chemin	2'308'200	1'105'534	
22.02.2012	Route de Ferney, Aménagements	2'529'220	818'015	
21.03.2012	Assainissement bruit routier	6'656'400	793'875	
02.04.2012	Arrêts lignes TP, Support Signalétiques	580'000		
15.10.2012	Route de Malagnou, Bruit routier	1'609'400		
15.10.2012	Rieu-Maléagnou, aménagements routier	40'950		
29.04.2002	Quartier Jonction, Amélioration de la sécurité des déplacement et nu	522'500	9'846	
09.04.2003	Plan directeur transport public 03-06	2'000'000		21'804
05.10.2004	Bruit routier, mesures d'assainissement	2'760'000		414'914
17.05.2006	Infrastructure cyclable, Etude d'aménagement	845'000	52'253	
12.11.1996	Quai des bergues, Etude d'aménagement	315'000	49'506	
15.01.2002	Rue Rotisserie, Etude du génie civil et d'assainissement	520'000	16'905	
03.12.2003	Quartier st-jean Mesures d'aménagement urbain	1'062'000	13'627	
07.04.2004	Malagnou, route, mesures d'aménagement	920'000	0	
07.04.2004	Eaux-Vives, quartier, étude mesures d'aménagement	1'020'000	0	
25.05.2002	Chemin velours, Etude d'aménagement	100'000	0	
17.05.2005	Aménagements d'un square public	130'000		
23.06.2009	Eclairage Bourg-de-four Etude de renouvellement	120'256	7'942	
29.06.2010	Aménagement de circulation	2'225'000	0	
22.03.2011	Place des grottes, Projet d'aménagement.	185'000		65'456
07.06.2011	Etudes d'aménagement et de circulation	2'335'000		
13.12.2011	Etudes d'aménagement zones à 30km/h	80'000	21'698	
13.12.2011	Rue Kazem Radjavi, Aménagement existant et prolongation	190'000	24'565	
15.10.2012	Eaux vives site de la gare, Aménagement espaces publics	1'574'000		277'239
15.10.2012	Eaux vives site de la gare, Aménagement espaces publics	2'478'600		412'922
13.12.2011	Abords des écoles, sécurite cheminements	200'000		29'896
16.01.2002	Place de la navigation, Reconstruction et réaménagement	20'043'310		
15.01.2002	Chemin Rigot, Etude d'aménagement	261'617		
24.05.2000	Place des Nations. Aménagement	8'721'000		
19.01.2000	Entretien courant de diverses voies publiques	9'437'500	81'405	
12.02.2003	Aménagement de zones 30km/h en ville de Genève	4'072'000	212'366	
14.09.2009	Pont des Bergues. Rehaussement	769'000		
14.09.2009	Ile Rousseau, Construction d'un collecteur d'eaux usées	88'000		
21.06.2008	Travaux de modération de trafic	1'656'240	593'134	

INVEST.

PART 32% DE CHF 10'229'599 (Dépenses 2012 Décompte)	3'149'037	12'336'091
---	-----------	------------



RESTAURANT DU PARC DES EAUX-VIVES

Exercice 2015

Rapport de révision commenté

RESTAURANT DU PARC DES EAUX-VIVES

Exercice 2015

Rapport de révision commenté

TABLE DES MATIERES

	<u>Pages</u>
I. DESCRIPTION DU MANDAT	2
II. COMMENTAIRES GENERAUX	3-4
III. ETATS FINANCIERS	5-12
IV. ANALYSE DES RUBRIQUES DU BILAN	13-23
V. ANALYSE DES RUBRIQUES DU COMPTE D'EXPLOITATION	24-32
VI. CHARGES ET REVENUS IMPUTABLES AU PROPRIETAIRE	33-34
VII. RAPPORT D'ORGANE DE REVISION	35-36

I. DESCRIPTION DU MANDAT

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Directeur du département municipal des finances de la Ville de Genève, nous avons procédé à la révision des comptes annuels du Restaurant du Parc des Eaux-Vives arrêtés au 31 décembre 2015.

Outre les contrôles nécessaires à nous former une opinion sur les comptes, nos travaux ont plus particulièrement porté sur les éléments suivants :

- Analyse des ratios d'exploitation qui sont commentés par nos soins dans ce rapport et en constituent, selon nous, la principale valeur ajoutée. Si certains sont comparables à ceux élaborés par les services internes, d'autres sont différents puisque aussi utiles à orienter nos travaux de révision ;
- Analyse et contrôle des achats, y compris ceux propres aux investissements.
- Contrôles des comptes de liaison avec la Ville et le Swissôtel Genève Métropole.
- Contrôles spécifiques de divers flux de revenus et de liquidités, notamment en matière de SCI (Système de Contrôle Interne).
- Prise de connaissance de plusieurs comptes rendus de gestion mensuels et discussion avec Monsieur S. Winistoerfer, directeur de l'hôtel. En revanche, il n'a pas été possible de discuter avec la direction de l'établissement, puisque Monsieur A. Huré a démissionné au 30 septembre 2015, tandis que Monsieur C. Marcou qui le remplace à partir du 1^{er} octobre 2015 n'est pas le bon interlocuteur pour traiter de l'exercice 2015.
- Rédaction indépendante du présent rapport pouvant aussi servir, le cas échéant, au groupe exploitant. C'est la partie la plus conséquente, mais aussi la plus pertinente, de notre révision. Elle a été soumise le 30 mars 2016 à Messieurs E. Alvarez et S. Winistoerfer qui n'y ont apporté aucune correction.

Nous remettons copie de notre rapport à Swissôtel, en particulier à Monsieur S. Winistoerfer, directeur du Swissôtel Genève Métropole et précédent directeur du Restaurant du Parc des Eaux-Vives et à Monsieur I. Geretto, directeur financier pour l'Europe du groupe FRHI, dorénavant structuré par région, à l'attention desquels, il est également destiné.

Genève, le 31 mars 2016

FEHLMANN & ASSOCIES S.A.

Robert FEHLMANN

II. COMMENTAIRES GENERAUX

Alors que les chiffres avaient un peu progressé en 2012 et beaucoup en 2013, ceux de 2015 sont à la baisse, comme déjà un peu le cas en 2014.

La perte nette 2015 est de Frs 270,340.35 alors que 2014 avait été juste à l'équilibre en dégageant un bénéfice de Frs 12,125.84.

Ce sont surtout les revenus qui ont considérablement baissé en perdant KFrS 257.8, soit 5,4%. Un peu dans l'hébergement (KFrS 58.0 ou 10,4%) plus dans la restauration (KFrS 251.5 ou 6,0%) qui constitue la principale activité du restaurant du Parc des Eaux-Vives.

La stratégie commerciale depuis le déclassement de l'établissement en un quatre étoiles et l'absence d'un chef de notoriété pouvant justifier une certaine cherté, a été de baisser les prix pour augmenter le volume. Elle s'est poursuivie, et même accrue, en 2015.

Toutefois, il semblerait que le taux d'occupation des chambres de 59,1% en 2015 plafonne, tandis que la forte affluence pour la restauration, avec un gain de 21,4% du nombre de couverts n'a pas tout à fait suffi à compenser la baisse de 22,4% du prix moyen. Pourtant 2015 a connu un beau temps nécessaire à l'exploitation des terrasses exceptionnelles de cet établissement et il n'y a pas de nouvelle concurrence sur le marché. La baisse de l'Euro le 15 janvier 2015 a toutefois affecté la plupart des commerces genevois, restaurants compris.

Les revenus des banquets ont aussi fléchi, quoiqu'un peu moins (de 4,9%), notamment en raison de meilleurs chiffres qu'en 2014 pour les salons de l'auto et SIHH,

Le directeur, Monsieur A. Huré, qui a donné sa démission au 30 septembre 2015, sans en être prié, avait pourtant eu de bonnes initiatives, telles que décrites dans notre précédent rapport.

Au vu d'un éventuel changement de l'exploitant au 1^{er} juillet 2016, nous n'avons pas jugé utile de discuter avec le nouveau directeur qu'est Monsieur C. Marcou depuis le 1^{er} octobre 2015 de ses perspectives pour 2016.

Nous constatons une bonne maîtrise des moyens de production que sont les collaborateurs, avec plus de travail pour une masse salariale inchangée, et les coûts des marchandises proportionnés à la baisse des prix.

Les immobilisations investies par l'établissement et largement financées par une avance du Swissôtel Genève Métropole aujourd'hui remboursée, sont considérablement amorties, d'un point de vue comptable, mais aussi « physique », notamment pour le mobilier et la décoration exposés à la clientèle.

Le Restaurant du Parc des Eaux-Vives présente des caractéristiques uniques à l'instar d'un parc majestueux, d'une superbe vue sur le lac, des facilités de parking et du cachet du bâtiment offrant deux belles terrasses.

III. ETATS FINANCIERS

III. a) Comptabilité

Le plan comptable est présenté selon le « Uniform System of Accounts for Hotels » (USAH) que le groupe Swissôtel applique à l'ensemble de ses établissements.

C'est un plan comptable de reconnaissance internationale qui permet une meilleure analyse des résultats et soutient mieux la gestion, notamment pour l'élaboration des budgets et en ce que chaque responsable du département est théoriquement à même de maîtriser les charges qui lui sont imputées.

Le Grand-Livre est tenu dans les locaux du Swissôtel Genève Métropole sous la responsabilité de Monsieur E. Alvarez, chef comptable. Le système comptable est le même que celui qu'utilise l'hôtel, mais sa configuration analytique par département n'est pas finalisée. La gestion des salaires est également réalisée à l'hôtel.

Le reste de la gestion administrative, notamment l'enregistrement des recettes sur micros et l'organisation des achats, est réalisé sur place. Le système de gestion du front office « Opera » est identique à celui du Swissôtel Genève Métropole.

Les investissements font l'objet d'une comptabilité distincte dans un registre des immobilisations (voir IV. g).

Avec la prise de participation en 2007 du groupe américain Fairmont (devenu FRHI) soumis à des standards élevés en matière de système de contrôle interne ((Sarbanes-Oxley), la comptabilité est soumise à de nouvelles rigueurs en matière de contrôle des flux et d'inventorisation des soldes.

III. b) Etats financiers

Les états financiers au 31 décembre 2015 sont présentés en pages 8 à 13, tels qu'ils ont été établis par nos soins et après avoir été soumis pour acceptation, ont été remis à titre définitif le 2 février 2016.

Ils sont conformes à ceux établis en interne selon les exigences de présentation du groupe FRHI et présentent ainsi les mêmes totaux.

Toutes les immobilisations ne sont pas portées au bilan puisque cet établissement était initialement destiné à être remis en fermage. Ainsi, le bâtiment et les travaux de sa réfection sont portés à l'actif d'autres états financiers de la Ville de Genève.

III. c) Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation est tenu selon le USAH (Uniform System of Account for Hotels). Etabli en interne, nous n'en connaissons pas les centimes à défaut de l'avoir intégré dans notre logiciel de révision contrairement à ce que nous avons fait par le passé.

Les représentants de la Ville peuvent suivre de près les comptes d'exploitation qu'ils reçoivent chaque mois en conformité avec les procédures de reporting prévues par l'article 11.1 du contrat de gestion (remise d'états financiers mensuels avec commentaire des divergences substantielles).

III. d) Systèmes de contrôle interne (SCI)

La nouvelle législation suisse en matière de révision impose au réviseur de prendre position sur l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) en cas de contrôle ordinaire qui s'applique aux entreprises d'une certaine importance. Même si le Restaurant du Parc des Eaux-Vives ne remplit pas les critères d'importance, nous avons abordé nos contrôles comme s'il s'agissait d'une révision ordinaire à distinguer d'un contrôle restreint.

L'existence de SCI est manifeste au sein de cet établissement, comme nous avons toujours pu le constater dans la mesure où nous avons adapté nos contrôles en fonction. Ils sont même de plus en plus rigoureux depuis la venue du groupe Fairmont (FRS), puisque adaptés aux exigences nord-américaines particulièrement drastiques en matière de SCI.

La ségrégation des fonctions, l'exigence d'un constant double regard, sont autant d'éléments fonctionnels du SCI. Divers SCI préviennent également de la survenance de « coulages ».

La justification détaillée et précise des postes ouverts à chaque clôture mensuelle, soumise au groupe, de même que des commentaires analytiques apportés aux situations trimestrielles apportent selon nous une grande fiabilité aux états financiers. La revue des clôtures mensuelles par le groupe FRHI est aussi un élément constitutif du SCI. Il est à noter que les contrôleurs internes du groupe n'ont jamais effectué de contrôle sur place des SCI, mais que ceux qu'ils effectuent pour juger des procédures SCI auprès de l'hôtel.

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Bilan au 31 décembre 2015

ACTIF	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
<u>Liquidités</u>		
Caisse	9'300.60	9'600.15
Banques	450'390.27	186'909.41
	<u>459'690.87</u>	<u>196'509.56</u>
<u>Créances d'exploitation</u>		
Débiteurs	181'615.18	136'226.90
Débiteurs divers nets	20'455.62	14'569.28
Provision sur débiteurs	(48'192.00)	(48'460.00)
Cartes de crédit et encaissements en cours	10'115.10	11'404.80
	<u>163'993.90</u>	<u>113'740.98</u>
<u>Stocks</u>		
Stocks	194'452.10	211'347.80
	<u>194'452.10</u>	<u>211'347.80</u>
<u>Autres créances</u>		
Actifs transitoires	16'489.80	33'247.05
	<u>16'489.80</u>	<u>33'247.05</u>
Total de l'actif circulant	<u>834'626.67</u>	<u>554'845.39</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Installations et équipements	2'276'655.58	2'276'655.58
Fonds d'amortissement	(2'338'467.51)	(2'044'159.16)
Travaux sur bâtiment	1'460'517.46	1'433'665.61
Fonds d'amortissement	(898'611.20)	(817'001.80)
Réévaluation leasing	533'270.59	533'270.59
Fonds d'amortissement	(355'513.72)	(266'635.29)
	<u>677'851.20</u>	<u>1'115'795.53</u>
<u>Immobilisations financières</u>		
Dépôts de garantie	245'000.00	245'000.00
	<u>245'000.00</u>	<u>245'000.00</u>
Total de l'actif immobilisé	<u>922'851.20</u>	<u>1'360'795.53</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>1'757'477.87</u>	<u>1'915'640.92</u>

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2147

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Bilan au 31 décembre 2015

PASSIF	31.12.2015	31.12.2014
	CHF	CHF
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Fournisseurs	121'093.77	46'680.72
Passifs transitoires	129'493.79	115'869.77
Dépôts reçus	129'898.50	113'422.12
Avance Métropole Swissotel	63'681.78	30'465.54
Créanciers divers	31'556.15	69'425.99
Provisions diverses	0.00	0.00
Provisions charges sociales et autres	479'795.52	548'403.83
J. Acomptes	<u>(447'300.80)</u>	<u>(453'176.00)</u>
	508'218.71	471'091.97
Total des fonds étrangers	<u>508'218.71</u>	<u>471'091.97</u>
<u>Fonds propres</u>		
Compte de liaison Ville de Genève	1'219'640.50	1'144'589.94
Bénéfice reporté	299'959.01	287'833.17
(Perte)/Bénéfice de l'exercice	<u>(270'340.35)</u>	<u>121'125.84</u>
	1'249'259.16	1'444'548.95
Total des fonds propres	<u>1'249'259.16</u>	<u>1'444'548.95</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>1'757'477.87</u>	<u>1'915'640.92</u>

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

Restaurant du Parc des Eaux-vives

Compte de résultat par département

	2015	2014
	Frs	Frs
TOTAL DES PRODUITS	<u>4'469'361.12</u>	<u>4'727'214.14</u>
<u>Département hébergement</u>		
Produits	497'582.89	555'669.48
Charges de personnel	318'093.96	304'528.34
Autres charges	44'655.71	55'445.40
Total des charges	<u>362'749.67</u>	<u>359'973.74</u>
Marge du département hébergement	<u>134'833.22</u>	<u>195'695.74</u>
<u>Département restauration (F&B)</u>		
Produits nourriture Brasserie & Gastro	1'201'551.93	1'303'449.68
Produits nourriture Banquets	1'322'561.58	1'377'637.36
Total nourriture	<u>2'524'113.51</u>	<u>2'681'087.04</u>
Produits boissons Brasserie & Gastro	546'618.30	580'072.99
Produits boissons Banquets	700'636.09	826'486.86
Total boissons	<u>1'247'254.39</u>	<u>1'406'559.85</u>
Autres produits Banquets	166'540.11	101'735.67
Total produits du département restauration	<u>3'937'908.01</u>	<u>4'189'382.56</u>
Prix d'achat nourriture	713'857.60	741'928.64
Prix d'achat boissons	256'663.13	263'476.30
Autres charges	9'605.33	19'373.30
Total des charges	<u>980'126.06</u>	<u>1'024'778.24</u>
Rendement brut du département restauration	<u>2'957'781.95</u>	<u>3'164'604.32</u>
Charges du personnel	1'632'817.89	1'741'909.99
Autres charges	283'960.09	273'839.13
Total des charges	<u>1'916'777.98</u>	<u>2'015'749.12</u>
Marge du département restauration	<u>1'041'003.97</u>	<u>1'148'855.20</u>

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2149

<u>Autres départements</u>		
Produits	810.19	762.97
Autres charges	10'950.40	10'551.94
Total des charges	10'950.40	10'551.94
Marge des autres départements	-10'140.21	-9'788.97
<u>Locations et autres revenus</u>	33'060.03	-18'600.87
MARGE BRUTE	1'198'757.01	1'316'161.10
<u>Administration & Général</u>		
Charges du personnel	298'857.38	242'552.02
Autres charges	80'970.93	79'538.91
	379'828.31	322'090.93
<u>Marketing</u>		
Charges du personnel	29'688.45	24'045.65
Autres charges	85'816.90	54'409.31
	115'505.35	78'454.96
<u>Entretiens et maintenance</u>		
Autres charges	166'919.35	195'887.65
	166'919.35	195'887.65
<u>Charges d'énergies</u>	192'720.35	170'486.01
Total des charges non attribuées	854'973.36	766'919.55
RESULTAT D'EXPLOITATION	343'783.65	549'241.55
Honoraires de gestion		0.00
Bénéfice brut d'exploitation (GOP)	343'783.65	549'241.55
PRODUIT NET D'EXPLOITATION DU PROPRIÉTAIRE	343'783.65	549'241.55

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

Honoraires de révision	15'000.00	15'000.00
Assurances	27'585.59	27'384.84
Leasing terminaux mobile cartes de crédit	6'560.00	3'614.65
Intérêts débiteurs	23'263.96	22'571.86
Honoraires d'incitation	72'019.50	0.00
Amortissements	464'796.18	462'141.14
Impôts et taxes	3'880.50	3'887.61
Autres charges	1'018.27	2'515.61
	<u>614'124.00</u>	<u>537'115.71</u>
	-----	-----
CHARGES DU PROPRIETAIRE	614'124.00	537'115.71
	<u>-----</u>	<u>-----</u>
PERTE DE L'EXERCICE	-270'340.35	12'125.84
	<u>-----</u>	<u>-----</u>

IV. ANALYSE DES RUBRIQUES DU BILAN

IV. a) <u>Caisses</u>	Frs	<u>9,300.60</u>
Comparatif 2014		9,600.15
Diminution de 3,1%		(299.55)

Il s'agit des quatre fonds de caisse attribués et variant de Frs 300.00, dont un a été restitué en cours d'année, à 5,000.00, y compris celle du directeur, et de quelques pièces de monnaie d'un total de Frs 0.60.

IV. b) <u>Banque</u>	Frs	<u>450,390.27</u>
Comparatif 2014		186,909.41
Augmentation de 141.0%		263,480.86

C'est le compte ouvert auprès du Crédit Suisse depuis 2009 qui présente le solde le plus important, soit de Frs 353,205.40 au 31 décembre 2015.

Les deux comptes (courant et salaires) restés ouverts auprès de la Banque Cantonale de Genève, présentent un avoir de Frs 82,340.82.

L'augmentation s'explique par la présence de paiements en cours de Frs 282,139.07 à la clôture 2014 que le groupe FRIH veut dorénavant porter au passif du bilan. Il n'y en a toutefois pas à la clôture 2015.

Les liquidités varient à la clôture en fonction des échéances de règlements fournisseurs. L'établissement tendait à en garder le moins possible, afin de rembourser les avances du Swissôtel Genève Métropole (quelques KFr 500 en 2013 et 2014) pouvant, en cas de besoin parer à un manque de trésorerie. Ce dernier ayant été presque intégralement remboursé, c'est par mégarde que le solde dû de Frs 63,681.78 (voir IV 1) n'a pas été réglé en 2015 car les liquidités l'auraient facilement permis.

IV. c) Débiteurs	Frs 181,615.18
Comparatif 2014	136,226.90
Augmentation de 33,3%	45,388.28

Les débiteurs sont composés des postes suivants:

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
City ledger	Frs 150,371.88	Frs 117,280.00
Guest ledger	Frs 12,173.50	Frs 2,476.90
Transfert de fonds	Frs 19,070.00	Frs 16,470.00
	<u>Frs 181,615.18</u>	<u>Frs 136,226.90</u>

Le City ledger (débiteur client) est surtout issu de la facturation de banquets à une vingtaine de sociétés et autres institutions, celles de décembre 2015 ascendent à Frs 82,704.11 (Frs 22,533.00 en décembre 2014) et expliquent l'augmentation de ce poste.

Le Guest ledger est issu des clients en cours de facturation, qu'il s'agisse de leur hébergement ou de leur restauration. Les deux plus importants concernent une cliente en chambre depuis huit jours, avec ses consommations (Frs 6,525.-) et un dîner pris le 31 décembre (Frs 3,590.-).

Les transferts de fonds concernent les encaissements durant les douze derniers jours d'exploitation qui ne sont crédités en banque que début 2016.

IV. d) Provision pour débiteurs douteux **Frs (48,192.00)**

Comparatif 2014	(48,460.00)
Diminution de 0,1%	268.00

La provision pour débiteurs douteux est déterminée selon les exigences du groupe, prévoyant notamment que les débiteurs échus depuis plus de 5 mois soient provisionnés à 100%. Ils sont au nombre de deux au 31 décembre 2015 à raison de Frs 47,310.00, comme c'était déjà le cas à la clôture précédente.

Il n'y a eu aucune perte sur débiteur en revanche en 2015 alors qu'elles étaient de Frs 7,498.- en 2014.

Les provisions ducroire aux clôtures 2015 et 2014 sont conformes aux risques effectifs et n'entraînent pas de correction sur le résultat économique.

IV. d) Cartes de crédit **Frs 11,115.10**

Comparatif 2014	11,404.80
Diminution de 11,3%	(289.70)

Les sociétés de cartes de crédit paient régulièrement et leurs soldes dépendent de leurs chiffres d'affaires respectifs et des échelonnements de paiement. Le solde au 31 décembre 2015 est également réparti entre les quatre cartes dominantes.

IV. e) Stocks **Frs 194,452.10**

Comparatif 2014	211,347.80
Diminution de 8,0%	(16,895.70)

Les stocks se composent comme suit

	31.12.2015	31.12.2014
Nourriture	41,667.50	38,764.60
Boissons	152,784.60	172,583.20
	<hr/>	<hr/>
	194,452.10	211,347.80
	<hr/>	<hr/>

Les stocks ont encore un peu diminué, la volonté de la direction étant de les minimiser.

La gestion des stocks est appropriée, avec des achats négociés par appels d'offres et sollicitations de rabais, maintien de marchandises en suffisance pour répondre à la demande, peu de marchandises rapidement périssables, comptages mensuels dûment supervisés et autres mesures fiables et professionnelles.

IV. f) <u>Actifs transitoires</u>	Frs	16,489.60
	Comparatif 2014	33,247.05
	Diminution de 50,4%	(16,757.45)

Il s'agit de charges payées avant le 31 décembre et d'autres charges payées en cours d'année et devant se répartir sur plusieurs mois.

IV. g) <u>Immobilisations corporelles net</u>	Frs	677,851.20
	Comparatif 2014	1,115,795.53
	Diminution de 39,4%	(437,944.33)

Les immobilisations corporelles ont évolué comme suit au cours de l'exercice :

	<u>1^{er} janvier 2015</u>	<u>Acquisition / Amortissement</u>	<u>31 décembre 2015</u>
Travaux sur bâtiment	1,433,665.61	26,851.85	1,460,517.46
Mobilier et équipements	1,747,380.14	0	1,747,380.14
Informatique	148,985.85	0	148,985.85
Petits matériels et ustensiles	380,289.59	0	380,289.59
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3,710,321.19	26.851.85	3,737,173.04
Fonds d'amortissement	(2,861,160.96)	(375,917.75)	(3,237,078.71)
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Net	849,160.23	(349,065.90)	500,094.33
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Réévaluation leasing, net	266,635.30	(88,878.43)	177,756.87
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1,115,795.53	(437,944.33)	677,851.20

Ce tableau avait été remanié par nos soins et ses totaux correspondent à ceux du registre des immobilisations mis en place permettant d'identifier chaque investissement avec amortissements correspondant. Ce fichier n'indiquait toutefois pas les sous-totaux propres à chaque rubrique d'immobilisation, comme c'est le cas dorénavant.

C'est ainsi que notre répartition des immobilisations qui a été utilisée pour établir le bilan ne correspond plus à celle du registre des immobilisations qui est la suivante au 31 décembre 2015 :

	<u>Selon bilan</u>	<u>Selon registre</u>
Travaux sur bâtiments	1,460,517.46	606,589.94
Fonds d'amortissements (de 5% à 10%)	(898,611.20)	(554,427.86)
Installations et équipements (informatique et ustensiles compris)	2,276,655.58	3,130,583.10
Fonds d'amortissements (de 8% ou 10%)	(2,338,467.51)	(2,682,650.89)
Net	500,094.33	500,094.33

C'est la répartition selon registre qui sera utilisée à la reprise des soldes au 1^{er} janvier 2016 et l'immobilisation nette négative de Frs 61,811.93 propre aux installations et équipements qui ressort du bilan 2015 sera éliminée.

Outre cette anomalie comptable résolue, nous constatons que les immobilisations sont amorties à plus de 85% au 31 décembre 2015 comme nous pouvons constater sur site qu'elles sont souvent usées, surtout celles exposées à la clientèle, et nécessiteraient d'être remplacées comme déjà cité dans nos précédents rapports.

Nous imaginons que ce sera le cas une fois le mandat de gestion reconduit ou à l'arrivée d'un nouvel exploitant, fin 2016 ou début 2017. Rappelons à cet égard que la terrasse du 1^{er} étage nécessite des travaux d'étanchéité, que le parquet est devenu trop fin pour être davantage poncé, que la décoration du restaurant a plus de dix ans et présente par endroits usures et taches.

En l'occurrence, le seul investissement de Frs 26,851.85 en 2015 concerne l'achat d'armoires réfrigérées pour la terrasse.

La charge d'amortissement de Frs 464,796.18 comprenant celui du leasing de Frs 88,878.43 sous mentionné, a été calculée sur les mêmes bases que celle de Frs 462,144.14 propre à l'exercice 2014, certaines immobilisations étant déjà totalement amorties.

Le contrat de leasing qui a permis le financement des équipements de cuisine, notamment le four avait été établi sur une période un peu supérieures à 7 ans, s'arrêtant en octobre 2010. Dans la mesure où ces équipements ont une durée de vie supérieure, pouvant être estimée avec prudence au double, soit de 14 ans, il avait été décidé que l'excédent d'amortissement annuel intégré dans les mensualités du leasing fasse l'objet d'une correction comptable de Frs 76,490.50 en augmentation de l'actif jusqu'à fin 2011, puis soit amortie d'autant. Cette approche comptable permet d'enregistrer des amortissements constants sur une période de vie de 14 ans (jusqu'à fin 2018), qu'il n'a pas été jugé nécessaire d'accroître depuis la fermeture du restaurant gastronomique en septembre 2009, quand bien même ce four est largement sous-utilisé depuis. Son amortissement avait toutefois été accru à Frs 88,878.43 depuis 2013 afin de permettre de l'amortir complètement à fin 2017.

D'autre part, comme cet établissement était initialement destiné à être remis en fermage, les immobilisations que constituent le bâtiment et le coût de sa reconstruction suite à l'incendie, de l'ordre de 10 millions nous a-t-on dit, ne sont pas portées au bilan. Pas plus que l'éventuelle charge d'amortissement liée, estimée à quelques KFrS 350 l'an pendant 30 ans.

Nous trouvons cet écrin particulièrement réussi qu'il s'agisse du gros œuvre, à l'instar de l'extension de la terrasse du 1^{er} étage, de l'organisation des volumes et des accès, notamment des salons et des cuisines, comme des agencements et de la décoration de qualité et de bon goût. Il bénéficie aussi de nombreuses places de parking. Tenant compte du faste du Parc des Eaux-Vives et de la vue sur le lac, c'est un objet unique à Genève dont la Ville peut s'enorgueillir.

IV. h) <u>Dépôt de garantie</u>	Frs	<u>245,000.00</u>
Comparatif 2014		245,000.00
Solde inchangé		0.00

Ce dépôt de garantie a été placé auprès de l'Administration fiscale de la TVA dans la mesure où le nouveau directeur, Monsieur Alain Huré, n'étant pas domicilié en Suisse, sa responsabilité personnelle ne pouvait pas être engagée.

Des démarches ont été entreprises depuis qu'il est parti afin de récupérer ce dépôt.

IV. i) <u>Fournisseurs</u>	Frs	<u>(121,093.77)</u>
Comparatif 2014		(46,680.72)
Augmentation de 159.4%		(74,413.05)

Le solde 2014 était composé presque exclusivement de la TVA due de Frs 45,659.47, alors que celle pour le quatrième trimestre 2015 ouverte est de Frs 34,798.52 en raison surtout de plus de TVA récupérable.

L'augmentation de ce poste s'explique par un solde dû de Frs 67,421.28 en faveur de Swissôtel Management AG suite à sa prétention rétroactive d'honoraires d'incitation (voir V i).

IV. j) <u>Passifs transitoires</u>	Frs	<u>(129,493.79)</u>
Comparatif 2014		(115,869.77)
Augmentation de 11,8%		(13,624.02)

Les passifs transitoires correspondent aux factures fournisseurs qui ont été reçues après le 31 décembre. C'est pourquoi ils sont regroupés avec les fournisseurs sur le bilan préparé en interne.

Ces factures sont estimées avec précision par divers biais et jugées entièrement répertoriées sur la base de nos contrôles.

Leur importance est relativement stable à chaque clôture mensuelle ou annuelle.

Ainsi, leur composition ou variation au 31 décembre 2015 n'appellent pas de commentaire particulier.

IV. k) Dépôts reçus

	<u>Frs</u>	<u>(129,898.50)</u>
Comparatif 2014		(113,422.12)
Augmentation de 14,5%		(16,476.38)

Les dépôts effectués par des entreprises ou concernant des manifestations privées, à l'instar des mariages et autres fêtes familiales pour lesquels cet établissement est particulièrement adapté.

Ils sont un peu supérieurs à ceux de fin 2014 jugés faibles. Ceux concernant des événements passés et devant vraisemblablement être remboursés s'élevaient à KFr 15.3.

Les bons cadeaux, oscillant entre Frs 50.00 et Frs 640.00, sont assimilés à des dépôts. Ils datent de 2015 car au-delà d'une année ils sont caducs et enregistrés en produit, le cas échéant.

IV. l) Avance Swissôtel Genève Métropole

	<u>Frs</u>	<u>(63,681.78)</u>
Comparatif 2014		(30,465.54)
Augmentation de 109.0%		(33,216.24)

Ce compte résulte du financement à raison de KFr 4,045 qui avait été requis pour réaliser les travaux de transformation et de rénovation complémentaires du bâtiment propriété de la Ville de Genève.

Il était presque complètement soldé à fin 2014 suite à un remboursement de KFr 500 effectué dans l'année et aurait facilement pu l'être entièrement en 2015.

Ce compte a enregistré en 2015 quelques facturations ascendant à KFr 380 du Swissôtel Genève Métropole, à l'instar de ses prestations comptables, à raison de KFr 115 l'an, et des versements d'approximativement KFr 350.

Bien qu'il ne s'agisse plus vraiment d'une avance de financement, un intérêt de 1,56%, soit de Frs 729.- a été débité en 2015.

IV. m) <u>Créanciers divers</u>	<u>Frs</u>	<u>(31,556.15)</u>
	Comparatif 2014	(69,425.99)
	Diminution de 54,6%	37,869.84

Parmi les créanciers divers, il y a les éléments débités en fin d'année par la Ville de Genève, tels qu'impôts immobiliers ou certaines assurances. Mais il y avait aussi au 31 décembre 2014 pour KFr 49.7 de travaux n'existant pas à fin 2015 et expliquant la diminution de ce poste.

Ce poste comprend au 31 décembre 2015 un engagement de Frs 10,313.50 envers le groupe Swissôtel correspondant aux honoraires d'incitation 2015, tandis que ceux propres aux exercices précédents sont inclus dans les fournisseurs (voir IV i)

IV. n) <u>Provisions pour charges sociales et autres</u>	(479,795.52)
<u>Acomptes de charges sociales</u>	<u>447,300.80</u>
Net	(32,494.72)
	=====
	Comparatif 2014
	(95,227.83)
	Diminution de 65,9%
	62,733.11

Le groupe ne compense pas jusqu'à nouvel exercice les provisions et les acomptes versés y relatifs en conformité avec les exigences comptables du groupe FRIH.

Pour une meilleure compréhension, la composition détaillée 2015 et 2014 suivante présente les soldes nets, soit :

	<u>31 décembre 2015</u>	<u>31 décembre 2014</u>
Vacances dues	(50,095.11)	(69,730.32)
Charges à payer	(17,046.29)	(14,020.04)
Honoraires de révision	(15,000.00)	(15,000.00)
AVS, AC, AM	66,541.14	46,490.93
LPP	9,954.16	7,276.40
APG	(26,848.62)	(28,845.70)
Impôt à la source	0.00	(21,399.10)
	<u>(32,494.72)</u>	<u>(95,227.83)</u>

En raison d'une certaine stabilité de la masse salariale, les acomptes aux institutions sociales tendent à s'approcher de montants effectivement dus et les écarts, débiteurs ou créanciers, sont donc peu importants.

Les vacances dues, qui avaient pu être réduites dès 2012, continuent de l'être et restent peu importantes grâce à une bonne gestion du personnel.

Les charges à payer sont dues aux SIG tandis que le solde de l'impôt à la source a été encore payé en 2015.

IV. o) Compte de liaison, Ville de Genève

Frs (1,219,640.50)

Comparatif 2014	(1,144,589.94)
Augmentation de 6,56%	(75,050.56)

Dans la mesure où l'essentiel du financement avait été apporté par les disponibilités du Swissôtel Genève Métropole, le compte de liaison de la Ville reste limité. Il s'est accru en 2015, comme en 2014 d'ailleurs, à raison des intérêts de Frs 22,534.96 calculés au taux de 1,56%, et des charges débitées par la Ville de Genève.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Solde au 1 ^{er} janvier	(1,144,589.94)	(1,071,432.28)
Assurances payées par la Ville, stable	(48,635.10)	(50,519.30)
Impôt immobilier payé par la Ville, inchangé	(3,880.50)	(3,880.50)
Intérêts annuels de 1,56% en faveur de la Ville de Genève (voir IV. l)	(22,534.96)	(18,757.86)
	<u>(1,219,640.50)</u>	<u>(1,144,589.94)</u>

IV. p) Bénéfice reporté

Frs (299,959.01)

Comparatif 2014	(287,833.17)
Bénéfice net 2014	(12,125.84)

La perte reportée, qui était essentiellement issue des 18 premiers mois d'activité pouvant être assimilée à une période de démarrage un peu trop étendue, avait atteint son seuil le plus élevé de Frs 1,491,709.69 au terme de l'exercice 2005, n'avait pu être rattrapée que durant l'exercice 2012.

Le solde de bénéfice reporté de Frs 299,959.01 au 31 décembre 2015 est à rajouter à celui du compte de liaison Ville de Genève (voir IV o), cette dernière ayant d'ailleurs confirmé un solde de Frs 1,519,599.51 correspondant et calculé ses intérêts en fonction.

IV. q) Perte de l'exercice

Frs 270,340.35

Bénéfice 2014	(12,125.84)
Variation	282,466.19

A l'exception d'une perte en 2009 de Frs 16,617.06, l'établissement n'avait connu que des bénéfices depuis 2005, correspondant à sa troisième année d'exploitation. Toutefois, en optant pour des amortissements faibles, par des activations (leasing de la cuisine), soit autant d'éléments en faveur d'un meilleur résultat qui ont disparu dès 2012 et les pénalisant quelque peu depuis.

L'analyse de cette perte 2015 ressort de celles du compte d'exploitation ci-après.

Le résultat économique est un peu meilleur, soit une perte d'environ KFr 250 en tenant compte des honoraires d'incitation propres aux années précédentes (voir V i) et à une extourne propre à l'exercice 2014 (voir V d).

V. ANALYSE DES RUBRIQUES DU COMPTE D'EXPLOITATION

V. a) Hébergement, marge	Frs 134,833.22
Comparatif 2014	195,695.74
Diminution de 31,1%	(60,862.52)

La marge du département hébergement baisse à raison de ses revenus.

En effet, les revenus des chambres ont été de Frs 497,582.89, soit de Frs 58,086.59 ou de 10,4% inférieurs à ceux de 2014, tandis que la direction espérait dans son budget un léger accroissement de l'ordre de 5,0%.

Les revenus étaient stables depuis 2012, toutefois leur composition ne l'a pas été car il y avait eu une baisse du revenu moyen compensé par l'accroissement du taux d'occupation.

En 2015, la stratégie commerciale de 2014 issue du déclassement en hôtel 4 étoiles s'est poursuivie, soit avec un revenu moyen réduit passant en l'occurrence de Frs 363.90 à Frs 329.74, tandis que le taux d'occupation 2014 n'a pour ainsi dire par évolué (59,1% en 2015 contre 59,8% en 2014) comme s'il avait atteint un plafond.

Nous présentons ci-dessous les chiffres clés de quatre derniers exercices, soit 2012 et 2013 en hôtel 5 étoiles, et 2014 et 2015 en hôtel 4 étoiles tandis que ceux de 2008 sont ceux d'avant la crise.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2008</u>
Chambres payées (Nbre)	1,486	1,487	1,307	1,350	1,154
Taux d'occupation chambres (%)	59,1	59,8	53,0	53,0	47,2
Prix moyen par chambre occupée (Frs)	329,8	363,9	412,6	415,5	515,2
Prix moyen par chambre disponible (Frs)	194,8	217,5	219,0	220,4	243,1
Marge contributive (KFrs)	134,8	195,7	183,2	188,4	245,4

Beaucoup de clients sont fidélisés car ils apprécient particulièrement la quiétude de l'établissement, la beauté de son parc, les contacts personnalisés inhérents à un petit hôtel. Il sera peut-être difficile de remonter les prix à leur égard. D'autant moins que plus de Frs 300.- pour un hôtel quatre étoiles est déjà assez élevé.

D'autres clients préfèrent dormir sur place suite à un dîner copieux et arrosé, voire à un banquet particulièrement festif. Le département hébergement devient alors une activité accessoire à celle de la restauration dont l'établissement se prévaut, puisque le Parc des Eaux-Vives est avant tout un restaurant.

Les charges du département sont logiquement restées stables puisque dépendant du nombre de chambres vendues resté quasi identique. Sachant que leur réduction en 2014 résultait d'une gestion serrée du personnel, et des efforts de ce dernier, leur maintien en 2015 est louable.

V. b) Restauration (F & B), marge

Frs 1,041,003.97

Comparatif 2014	1,148,855.20
Diminution de 9,4%	(107,851.23)

Après la double crise survenue en 2009, soit la crise économique et le départ du chef Olivier Sanson ayant justifié de fermer le restaurant gastronomique (septembre 2009), les résultats 2010 et 2011 avaient baissé et ce n'est qu'à partir de 2012 que la marge de ce département avait commencé à s'améliorer significativement pour s'approcher en 2013 de celle de KFr 1,616.4 réalisée en 2008. Elle avait malheureusement chuté en 2014 de 25,6% perdant KFr 394.8.

La baisse de la marge s'est poursuivie en 2015 puisque les revenus sont passés de KFr 4'189.4 à KFr 3,937.9, soit KFr 251.5 ou 6,0% de moins.

La baisse des revenus des banquets est légèrement moindre que celle des restaurants alors qu'elle avait chuté de 19,7% en 2014. L'augmentation des autres revenus des banquets n'est pas significative puisque dépendant surtout du mixte des « packages » négociés.

A l'analyse des composants, on s'aperçoit que les changements sont bien plus importants. En effet, le prix moyen du couvert est passé de Frs 69.77 à Frs 54.11, perdant Frs 15.66 ou 22,4%. Alors que le nombre de couverts s'est accru de 38,429 à 46,644, gagnant 8,215 couverts, ou 21,4%. Il est à noter que ces statistiques sont identiques en 2014 et 2015, et qu'un couvert est décompté dès le premier café servi.

Brasserie

<u>Année</u>	<u>Nourriture</u>	<u>Boissons</u>	<u>Total</u>
<u>2008 KFrS</u>	1'575.6	690.6	2'266.2
proportion %	39.5	31.0	35.5
variation %	(6.7)	(5.2)	(6.3)
<u>2013 KFrS</u>	1'258.2	551.1	1'809.3
proportion %	41.0	32.7	37.0
variation %	(9.2)	(15.5)	(10.6)
<u>2014 KFrS</u>	1'203.2	497.4	1'700.6
proportion %	44.9	35.4	40.6
variation %	(4.4)	(9.7)	(6.0)
<u>2015 KFrS</u>	1'112.7	458.0	1'570.7
proportion %	44.1	36.7	39.9
variation %	(7.5)	(7.9)	(7.6)

Gastronomique / Grill Chic

<u>Année</u>	<u>Nourriture</u>	<u>Boissons</u>	<u>Total</u>
<u>2008 KFrS</u>	1'119.1	755.0	1'874.1
proportion %	28.0	33.8	29.4
variation %	(1.5)	(1.9)	(1.6)
2013 KFrS	100.4	98.7	199.1
proportion %	2.4	5.8	4.1
variation %	33.2	1.6	15.4
2014 KFrS	100.2	82.7	182.9
proportion %	3.7	5.9	4.4
variation %	(0.2)	(16.4)	(8.1)
2015 KFrS	88.1	88.6	176.7
proportion %	3.5	7.1	4.5
variation %	(12.1)	7.1	(3.4)

Banquets et autres

<u>Année</u>	<u>Nourriture</u>	<u>Boissons</u>	<u>Autres</u>	<u>Total</u>
<u>2008 KFrS</u>	1'293.7	785.0	163.1	2'241.8
proportion %	32.5	35.2	100.0	35.1
variation %	(2.4)	(0.5)	(9.6)	(2.3)
<u>2013 KFrS</u>	1'711.6	1'034.2	137.5	2'883.3
proportion %	55.7	61.4	100.0	58.9
variation %	21.6	19.1	(8.2)	18.9
<u>2014 KFrS</u>	1'377.7	824.5	101.7	2'303.9
proportion %	51.4	58.7	100.0	55.0
variation %	(19.5)	(20.3)	(26.0)	(20.1)
<u>2015 KFrS</u>	1'322.6	696.4	171.6	2'190.6
proportion %	52.4	56.2	100.0	55.6
variation %	(4.0)	(15.5)	69.2	(4.9)

Couverts et prix moyen des couverts

<u>Année</u>	<u>Nombre de couverts</u>	<u>Prix moyen</u>
2008	49,235	80,9
2013	42,850	71,7
2014	38,429	69,8
2015	46,644	54,1
Variation 15/14	+21,4%	-22,4%

Les restaurants, brasserie du rez ou grill du premier étage, c'est aussi l'exploitation de leur terrasse respective dès qu'il fait beau et suffisamment chaud. A cet égard, il y a eu beaucoup plus de jours ensoleillés en 2015 (36 jours de plus, soit 7,3%) et l'été 2015 a été bien plus chaud, notamment en juillet.

Cette évolution favorable de la météo pour un établissement dont les exceptionnelles terrasses constituent un atout compétitif majeur, ne se retrouve pas dans les chiffres à la baisse. C'est parce que la stratégie commerciale a été en 2015 de réduire considérablement les prix afin de favoriser l'occupation, Monsieur A. Huré, directeur jusqu'au 30 septembre 2015, nous ayant expliqué à l'époque qu'il n'y avait rien de pire qu'un établissement à moitié vide (perte d'attractivité, gestion difficile, coûts fixes à absorber).

C'est ainsi que le menu du jour était dorénavant proposé à Frs 35.00 pour trois plats (respectivement Frs 30.00 pour deux plats et Frs 25.00 pour le seul plat du jour) avec eau et café gratuits.

Les prix de la carte d'été 2015 étaient aussi moindres que ceux de la carte d'hiver, ou de l'été précédent.

Alors que les salons SIHH et de l'auto ont généré des revenus supérieurs en 2015 qu'ils ne l'avaient été en 2014 et que les mariages sont historiquement plus nombreux durant les années impaires, les chiffres des banquets sont quand même à la baisse.

Le budget 2015 prévoit des revenus de KFrS 4,654 représentant une croissance de 11,1% en regard des revenus réalisés en 2014, considérée comme une mauvaise année.

La baisse des prix des plats a dû être répercutée sur ceux des produits achetés. Selon Monsieur Huré, ce n'est pas qu'ils étaient de moindre quantité ou qualité, mais simplement différents.

Les boissons, qui n'ont pas été soumises à un tel arbitrage, perdent quand même presque deux points. A l'analyse des évaluations susmentionnées, nous en devinons deux effets ; des ventes de vin plus coûteux par le grill chic, comme c'était le cas avec le restaurant gastronomique en 2008, et des négociations plus ardues lors des banquets.

En revanche, le maintien du coût du personnel à 41.5% est à féliciter avec une augmentation de 21,4% du nombre de couverts. Il est à rappeler qu'une seule fois dans son histoire l'établissement a réussi à passer sous la barre des 40%, en 2013 en l'occurrence.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2008</u>
Coûts Nourriture, en %	28.3	27.7	26.9	28.4
Coûts Boissons, en %	20.6	18.7	18.6	29.7
Coûts du personnel, en %	41.5	41.6	39.2	42.6

V. c) <u>Autres départements, marge négative</u>	<u>Frs (10,140,21)</u>
Comparatif 2014	(9,788.97)
Diminution de 3,6%	351.24

Les autres départements continuent de générer une marge légèrement négative, puisque leurs charges propres aux installations téléphoniques et à des produits d'entretien sont bien supérieures aux revenus qui restent insignifiants, en l'occurrence de Frs 810.19 (Frs 762.97 en 2014).

V. d) **Locations et autres revenus, marge** **Frs 33,060.03**

Comparatif 2014, marge négative (18,600.87)

Amélioration 51,660.90

Ces revenus comprennent les commissions de l'impôt à la source, la redistribution par l'AVS de la taxe carbone et la blanchisserie refacturée, autant d'éléments à priori stables.

Toutefois, le dernier décompte de l'impôt à la source a été mal enregistré en 2014 et à tort comme une charge de Frs 21,085.09 n'existant pas. Son extourne en 2015 explique déjà la variation à raison de Frs 42,170.18 et améliore à tort le résultat (report sur IV q).

V. e) **Administration & général, charge** **Frs (379,828.313)**

Comparatif 2014 (322,090.93)

Augmentation de 17,9% 57,737.38

Les charges du personnel, composant ce poste presque à raison de 80%, sont en réalité restées stables. En effet, la charge salariale 2014 avait été artificiellement réduite de KFr 71 suite à l'extourne d'un excédent de provision bonus à la clôture 2013.

Le salaire du directeur, Monsieur A. Huré, 38 ans, ayant quitté l'établissement le 30 septembre 2015 de son propre gré, a été de KFr 105,0 l'an avant bonus depuis 2013. Celui de son successeur, Monsieur Cyril Marcou, à partir du 1^{er} octobre 2015 a été de KFr 110,5 l'an à l'embauche et sera augmenté à KFr 123,5 à partir d'avril 2016. Il a été engagé en direct, sans passer par une agence de placement.

Les autres charges de ce département sont particulièrement stables.

V. f) **Marketing, charge** **Frs (115,505.35)**

Comparatif 2014	(78,454.96)
Augmentation de 46,8%	(36,750.39)

C'est l'équipe du Swissôtel Genève Métropole qui se charge du marketing et ce, sans refacturation, jusqu'en 2011. Depuis 2013, la charge du personnel est constituée approximativement d'un tiers du salaire d'un collaborateur de l'hôtel, département du marketing.

Les charges ont augmenté pour le développement du site internet ainsi que diverses publicités ciblées afin d'attirer une nouvelle clientèle. Il est à rappeler qu'elles avaient été réduites en 2014 de près de KFr 16.

V. g) **Entretien et maintenance, charge** **Frs (166,919.35)**

Comparatif 2014	(195,887.65)
Diminution de 14,8%	28,968.30

Les charges d'entretien et de maintenance sont un peu inférieures à leur standard de l'ordre de KFr 190 qu'incarne le budget 2015 (KFr 188). Il y a eu là une certaine recherche d'économies pouvant aussi être motivée par l'éventuel changement d'exploitant en 2016.

V. h) **Charges d'énergie** **Frs (192,720.35)**

Comparatif 2014	(170,486.01)
Augmentation de 13,0%	(22,234.34)

Il y a eu en 2015 de nouvelles taxes d'utilisation du réseau tandis que l'établissement avait bénéficié d'une ristourne en 2014 inexistante en 2015.

Ces charges représentent 4,3% des revenus, un ratio qui reste conforme à celui des hôtels de bonne catégorie.

V. i) Honoraires d'incitation Frs 72,019,50

Les honoraires d'incitation ont été présentés à tort dans le compte d'exploitation comme étant des charges du propriétaire. Ainsi, le produit net d'exploitation du propriétaire est de Frs 271,764.15, et non pas de Frs 343,783.65.

Les honoraires d'incitation propres à l'exercice 2015 sont de Frs 10'313.50 et correspondent à 3% du GOP de Frs 343'783.30.

Toutefois, le groupe Swissôtel a demandé à ce que soient enregistrés les honoraires d'incitation calculés depuis que la perte accumulée a pu être résorbée comme le prévoyait le contrat de gestion.

Nous avons stipulé leur absence dans nos rapports précédents, en précisant ce qu'ils auraient été, mais aussi que leur renoncement résultait d'une entente entre les parties. Ainsi, il nous est difficile de prendre position quant à la validité de leur rattrapage. En revanche, le résultat économique 2015 est clairement de Frs 61,706.-supérieur (report sur IV q).

VI. CHARGES ET REVENUS IMPUTABLES AU PROPRIETAIRE

	<u>Frs</u>
VI. a) <u>Honoraires de révision</u>	<u>(15,000.00)</u>
Comparatif 2014	(15,000.00)
Inchangé	0.00
<p>Les honoraires de révision ont été réduits de 25% depuis 2013 lorsque la révision des comptes intermédiaires a été abandonnée.</p>	
VI. b) <u>Assurances</u>	<u>(27,585.59)</u>
Comparatif 2014	(27,384.84)
Diminution de 0,1%	200.75
<p>Il s'agit des assurances d'entreprise payées par la Ville de Genève et de l'assurance RC issue du groupe, stables.</p>	
VI. c) <u>Leasing</u>	<u>(6,560.00)</u>
Comparatif 2014	(3,614.65)
Augmentation de 81,5%	(2,945.35)
<p>Au leasing pour les équipements des cartes de crédits s'est ajouté en 2015 celui d'une nouvelle imprimante.</p>	
VI. d) <u>Intérêts débiteurs</u>	<u>(23,263.96)</u>
Comparatif 2014	(22,571.86)
Augmentation de 3,0%	(692.10)
<p>Les intérêts débiteurs ont été de 1,56% en 2015, alors qu'ils étaient de 1,38% en 2014.</p> <p>Ils ont été appliqués tant en faveur de la Ville de Genève, soit de Frs 22,534.96 (IV o), qu'en celle du Swissôtel Genève Métropole de Frs 729.- (IV l).</p>	

VI. e) <u>Amortissements</u>	(464,796.18)
	<u><u> </u></u>
Comparatif 2014	(462,141.14)
Augmentation de 0,1%	(2,655.04)

Les amortissements ont été calculés avec constance en 2015 et 2014 sur la base des fichiers des immobilisations, plusieurs étant déjà complètement amorties. Elles le seront toutes au terme de l'exercice 2017, alors qu'elles garderont une valeur d'usage, même si passablement usées et défraîchies pour la plupart. Ce qui suggère aujourd'hui que l'amortissement comptable est trop important en regard de la valeur résiduelle des immobilisations.

VI. f) <u>Impôts fonciers</u>	(3,880.50)
	<u><u> </u></u>
Comparatif 2014	(3,887.61)
Diminution de 0,0%	7.11

Les impôts fonciers n'ont pas changé.

VI. g) <u>Autres</u>	(1,018.27)
	<u><u> </u></u>
Comparatif 2014	(2,515.61)
Diminution de 59,5%	1,497.34

Les autres charges, nettes de Frs 5.62 d'intérêts créanciers, sont constituées de frais d'essence propres à l'utilisation des voitures du Swissôtel Genève Métropole pour des prestations propres à la Ville de Genève.



Rapport de l'organe de révision du

Restaurant du Parc des Eaux-Vives

Conformément aux mandats qui nous ont été confiés par la Direction du département municipal des finances, de la Ville de Genève, nous avons procédé à la révision des comptes du Restaurant du Parc des Eaux-Vives pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.



Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels défini conformément aux prescriptions du Conseil d'administration.

Finalement, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 29 janvier 2016

FEHLMANN & ASSOCIES S.A.

Robert FEHLMANN
Expert-réviseur agréé

Yacine OULHACI
Réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan au 31 décembre 2015 d'un total de CHF 1'757'477.87
- compte de profits et pertes présentant une perte de CHF (270'340.35)



SWISSÔTEL GENEVE METROPOLE

Exercice 2015

Rapport de révision commenté

SWISSÔTEL GENEVE METROPOLE**Exercice 2015****Rapport de révision commenté****TABLE DES MATIERES**

	<u>Pages</u>
I. DESCRIPTION DU MANDAT	2-3
II. COMMENTAIRES GENERAUX	4-5
III. ETATS FINANCIERS	6-13
IV. ANALYSE DES RUBRIQUES DU BILAN	14-27
V. ANALYSE DES RUBRIQUES DU COMPTE D'EXPLOITATION	28-37
VI. CHARGES ET REVENUS IMPUTABLES AU PROPRIETAIRE	38-41
VII. RAPPORT D'ORGANE DE REVISION	42-43

I. DESCRIPTION DU MANDAT

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la révision des comptes annuels du Swissôtel Genève Métropole pour l'exercice 2015.

Depuis 2013, nous n'effectuons plus une revue limitée des comptes intermédiaires au 30 juin selon notre proposition et d'entente avec les Autorités de la Ville de Genève n'en ayant guère besoin.

Outre les contrôles nécessaires à nous former une opinion sur les comptes, nos travaux ont plus particulièrement porté sur les éléments suivants :

- Analyse des ratios d'exploitation qui sont largement commentés par nos soins dans ce rapport et en constituent, selon nous, la principale valeur ajoutée. Si certains sont comparables à ceux élaborés par les services internes, d'autres sont différents puisque aussi utiles à orienter nos travaux de révision ;
- Contrôles spécifiques de divers flux de charges et de liquidités, notamment en matière de SCI (Système de Contrôle Interne) ;
- Analyse et contrôle des investissements, notamment en regard des budgets attribués et de leurs compléments, de l'intégration comptable dans le registre des immobilisations, des systèmes d'autorisation et de reporting ;
- Contrôles des comptes et enregistrements propres au propriétaire qu'est la Ville ;
- Saisie sur notre logiciel de révision de l'ensemble des comptes et établissement d'états financiers d'une présentation identique à celle de l'hôtel qu'impose le groupe Fairmont.
- Nombreux dialogues avec les divers intervenants nécessaires à nos travaux de révision et à la rédaction d'un rapport commenté.

- Réalisation du contrôle LBA consistant en une simple attestation confirmant que les activités ne sont pas soumises (opérations systématiquement inférieures à la limite de Frs 5,000.00 déterminante).
- Rédaction du présent rapport pouvant aussi servir, le cas échéant, au groupe exploitant. Son projet a été soumis le 11 mars 2016 à la direction qui n'y a apporté que de minimes corrections (fautes de frappe, précisions).

Nous remettons copie de notre rapport au groupe FRHI, en particulier à Monsieur I. Geretto, directeur financier de l'Europe pour l'ensemble du groupe FRHI propriétaire des marques (Fairmont, Raffles, Swissôtel), à l'attention duquel il est également destiné.

Genève, le 15 mars 2016

FEHLMANN & ASSOCIES S.A.



Robert FEHLMANN

II. COMMENTAIRES GENERAUX

Le bénéfice net 2015 de Frs 970,685.04 est très proche de ceux de 2014 et 2013. Même s'il profite d'une baisse de KFrS 192,0 des amortissements, il tend à témoigner d'une consolidation des résultats.

La baisse du produit net d'exploitation du propriétaire de KFrS 182,1 s'explique pour moitié par l'exploitation des départements, avec KFrS 123,0 de mieux pour la restauration mais KFrS 191,2 de moins pour l'hébergement et pour l'autre par l'augmentation de KFrS 105,9 de charges non réparties.

Il est de 24,2% des revenus en 2015, ayant perdu un point par rapport à celui de 2014, mais peut néanmoins encore être qualifié de très bon puisque le GOP des hôtels urbains cinq étoiles en 2013 était de 15,1% (dernières statistiques disponibles auprès d'Hôtellerie suisse).

La baisse de l'ordre de 2,0% tant des revenus que de la marge du département hébergement est probablement imputable à la chute de l'Euro depuis le 15 janvier 2015. Néanmoins, le Swissôtel Genève Métropole a augmenté de 1,0% les nuitées vendues en 2015, alors que l'augmentation n'a été que de 0,5% pour le marché hôtelier genevois.

Le département restauration a amélioré ses ventes de 5,2% et sa marge de 13,9% malgré le marché saturé qui existe à Genève. Les engagements d'un nouveau manager F&B italien lié à celui d'un nouveau chef de cuisine ayant ouvert le « Gusto » à l'automne 2015 peuvent expliquer cette belle évolution. L'attractivité de la nouvelle terrasse du 5^{ème} étage de type « lounge » associée à un été ensoleillé y a aussi contribué. C'est encore un phénomène de rattrapage puisque les résultats de 2014 n'avaient pas été très bons.

Les charges non réparties qui ont augmenté sont issues de l'entretien et de maintenance (plus KFrS 37,9), de l'énergie (plus KFrS 27,5), du marketing (plus KFrS 26, netté).

	<u>2015</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2014</u>
	<u>KFrs</u>	<u>variation en %</u>	<u>KFrs</u>	<u>variation en %</u>
Revenus totaux	19,259.0	0,1	19,248.3	2,3
Marge hébergement	8,705.0	(2,1)	8,896.2	2,0
Marge nourriture et boisson	1,006.7	14,1	883.8	(16,2)
Marge brute d'exploitation (GOP)	5,558.0	(3,6)	5,765.8	(1,7)
Bénéfice net	970.7	(3,8)	1,008.7	(1,6)

En regard de l'investisseur qu'est la Ville de Genève à raison de KFrs 49,373.6, son rendement net global, tenant compte de KFrs 779.2 d'intérêts, est de 3,5% comparable à ceux de 2013 et 2014.

D'autre part, la Ville de Genève a pu encaisser KFrs 2,000 en 2015 (KFrs 3,600 en 2014). En chiffres cumulés, la Ville de Genève a ainsi encaissé KFrs 60,050, soit KFrs 31,100 au 31 décembre 2015 de plus que le minimum prévu initialement, alors que la valeur de son investissement s'est considérablement accrue après dix-sept ans d'exploitation octroyée au groupe Swissôtel, devenu FRHI, et même Accor depuis.

III. ETATS FINANCIERS

III. a) Introduction

Le plan comptable est présenté depuis la reprise de l'exploitation de l'hôtel par Swissôtel le 1^{er} avril 1998 selon le « Uniform System of Accounts for Hotels » (USAH) que le groupe Swissôtel applique à l'ensemble de ses établissements.

C'est un plan comptable de reconnaissance internationale qui permet une meilleure analyse des résultats et soutient mieux la gestion, notamment pour l'élaboration des budgets et en ce que chaque responsable du département est théoriquement à même de maîtriser les charges qui lui sont imputées.

Avec la prise de participation en 2007 du groupe américain Fairmont soumis à des standards élevés en matière de système de contrôle interne (Sarbanes-Oxley), la comptabilité est soumise à de nouvelles rigueurs en matière de contrôle des flux et d'inventorisation des soldes. Le groupe Fairmont, devenu aujourd'hui FRHI, avait aussi imposé un nouveau plan comptable encore plus performant et détaillé qui évolue sporadiquement.

Il est à noter que le groupe FRHI a été vendu au groupe Accor en 2015 qui n'a encore aucunement influencé la gestion, reporting ou encore SCI. Les groupes Marriott (Renaissance, Ritz Carlton, etc.) et Starwood (Méridien, Sheraton, etc.) ont également fusionné, cette tendance pouvant s'expliquer pour contrer les agences internet de réservations qui encaissent 15% à 20% des ventes quasi « automatiquement ».

D'autre part, la comptabilisation des immobilisations (investissements, amortissements, etc.) est réalisée sur un programme ad hoc de registre des immobilisations dont les imputations ressortent directement de la comptabilité.

III. b) Bilan

Le bilan au 31 décembre 2015 est présenté en pages 8 à 10, tel qu'il a été établi par nos soins et remis avec notre rapport de révision ordinaire à la Ville de Genève en date du 1^{er} février 2016.

Sa présentation est proche de celle utilisée en interne selon les exigences du groupe FRHI et les divers totaux sont identiques.

III. c) Compte d'exploitation

Le compte d'exploitation 2015 selon le USAH est présenté en pages 11 à 13 avec chiffres comparatifs 2014. Il est à préciser que nos chiffres présentés sont conformes à ceux établis par Swissôtel Genève Métropole. Leurs compositions détaillées sont à disposition.

III. d) Systèmes de contrôle interne (SCI)

La nouvelle législation suisse en matière de révision impose au réviseur de prendre position sur l'existence d'un système de contrôle interne (SCI) en cas de contrôle ordinaire qui s'applique aux entreprises d'une certaine importance, dont le Swissôtel Genève Métropole ne remplit plus les critères qui ont été doublés dès 2014. En effet, les revenus sont largement inférieurs à Frs 40,000,000.00 et le nombre d'employés n'atteint pas 250. Il serait ainsi possible de passer à un contrôle restreint, mais à défaut d'instruction, nous avons abordé cette révision comme les précédentes.

L'existence de SCI est manifeste au sein de cet établissement, comme nous avons toujours pu le constater en adaptant nos contrôles en fonction. Ils sont même de plus en plus rigoureux depuis la venue du groupe Fairmont, puisque adaptés aux exigences nord-américaines particulièrement drastiques en matière de SCI.

La ségrégation des fonctions, l'exigence d'un constant double regard, sont autant d'éléments fonctionnels du SCI. Divers SCI préviennent également de la survenance de « coulages ».

La justification détaillée et précise des postes ouverts à chaque clôture mensuelle, soumise au groupe, de même que des commentaires analytiques apportés aux situations trimestrielles, apportent une grande fiabilité aux états financiers. La revue des clôtures mensuelles par le groupe Fairmont, comme l'intervention sporadique à Genève de leurs contrôleurs internes pour juger des procédures, sont autant d'éléments

constitutifs du SCI. Lors de leur dernier contrôle du 12 au 16 mars 2012, ils n'avaient pas constaté de faiblesses des SCI, que ceux-ci servent au bon établissement des états financiers ou à d'autres fins (préservation des actifs, absence de coulages, etc.).

Des « regional controllers » sont venus aussi vérifier en 2014 la bonne application des procédures d'exploitation, y compris en ce qui concerne le département comptable la présence des justificatifs propres aux clôtures mensuelles. Le Swissôtel Genève Métropole a reçu à cette occasion une cotation de 99%, alors que plus de 85% suffit à être jugé bon.

S'ils n'ont à priori pas émis de rapport à cet effet, nous avons eu l'occasion d'analyser le précédent datant du 28 novembre 2013 concluant à une cotation de 95%.

Le nouveau droit comptable est exigible dès 2015 et en matière de présentation des états financiers, c'est surtout une présentation du compte d'exploitation avec des marges intermédiaires qui a changé. Elle est déjà respectée par l'application des normes USAH.

D'autre part, le nouveau droit comptable n'exige plus qu'une analyse des risques soit formalisée et citée sommairement dans l'annexe (art. 662 a) CO) et même si une telle analyse est implicitement réalisée, nous maintenons notre suggestion à ce qu'elle fasse l'objet d'un document à réaliser de concert par la direction de l'hôtel (risques d'exploitation et de marché) et par la Ville de Genève propriétaire (risque politique).

En matière d'organisation, il y a aussi lieu de rappeler l'obtention en décembre 2013 des reconnaissances ISO qualité 9001, environnement 14001, Health Safety 18001 et récemment Food Safety 22001. Dans le domaine écologique, le Swissôtel Genève Métropole avait reçu en 2013 son label d'Hôtellerie suisse.

SWISSOTEL GENEVE METROPOLE

Bilan au 31 décembre 2014

<u>ACTIFS</u>	31.12.2015	31.12.2014
	Frs	Frs
<u>Liquidités</u>		
Caisse	61'100.00	61'100.00
Banques et CCP	1'783'945.29	1'417'884.01
	<u>1'845'045.29</u>	<u>1'478'984.01</u>
<u>Créances d'exploitation</u>		
Débiteurs clients et cartes de crédit	566'087.80	540'583.15
Provision sur débiteurs clients	(19'139.00)	(21'770.70)
Autres débiteurs	65'499.08	91'300.22
Restaurant du Parc des Eaux-Vives	63'681.78	30'465.54
	<u>676'129.66</u>	<u>640'578.21</u>
<u>Actifs transitoires</u>		
Actifs transitoires	105'349.85	94'923.69
<u>Stocks</u>		
Stocks nourriture	17'641.10	20'185.70
Stocks boissons	212'738.50	212'446.40
Stocks fournitures	64'968.65	85'304.30
Stocks mazout	75'332.70	61'253.58
	<u>370'680.95</u>	<u>379'189.98</u>
Total de l'actif circulant	<u>2'997'205.75</u>	<u>2'593'675.89</u>
<u>Immobilisations corporelles</u>		
Terrains et immeubles	73'284'248.93	70'908'786.18
Fonds d'amortissement sur terrain et bâtiment	(26'780'518.28)	(24'704'693.57)
Installations et équipements	10'583'517.77	10'109'410.62
Fonds d'amortissement sur installations et bâtiment	(7'729'431.89)	(7'202'193.93)
Travaux en cours	23'586.66	1'198'159.76
	<u>49'381'403.19</u>	<u>50'309'469.06</u>
Total de l'actif immobilisé	<u>49'381'403.19</u>	<u>50'309'469.06</u>
TOTAL ACTIFS	<u>52'378'608.94</u>	<u>52'903'144.95</u>

SWISSOTEL GENEVE METROPOLE

Bilan au 31 décembre 2014

<u>PASSIFS</u>	<u>31.12.2015</u>	<u>31.12.2014</u>
	<u>Frs</u>	<u>Frs</u>
<u>Créanciers à court terme</u>		
Fournisseurs	433'744.13	652'779.28
Swissôtel	67'124.32	98'234.15
Dépôts reçus	655'836.49	885'302.08
Charges sociales acomptes	(1'496'918.64)	(1'443'309.52)
Provisions charges sociales	1'816'374.61	1'841'132.63
Passifs transitoires	558'150.01	536'180.12
Total des fonds étrangers	<u>2'034'310.92</u>	<u>2'570'318.74</u>
	<hr/>	<hr/>
<u>Comptes de liaison de la Ville de Genève</u>		
Compte de liaison	49'373'612.98	49'324'088.91
Bénéfice de l'exercice	970'685.04	1'008'737.30
Total Comptes de liaison de la Ville	<u>50'344'298.02</u>	<u>50'332'826.21</u>
	<hr/>	<hr/>
TOTAL PASSIFS	<u>52'378'608.94</u>	<u>52'903'144.95</u>
	<hr/>	<hr/>

SWISSOTEL GENEVE METROPOLE

Compte de pertes et profits de l'exercice arrêté au 31 décembre 2015

	2015	2014
	Frs	Frs
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	19'259'029.55	19'248'280.74
<u>Département hébergement</u>		
Revenus des chambres	12'577'442.25	12'866'817.18
Salaires bruts	2'691'793.35	2'771'793.18
Autres charges	1'180'614.49	1'198'787.07
Total des dépenses	3'872'407.84	3'970'580.25
Marge du département hébergement	8'705'034.41	8'896'236.93
<u>Département restauration (F&B)</u>		
Produits nourriture Restaurants & Bar	2'210'832.66	2'222'035.63
Revenus catering nourriture	1'473'420.28	1'371'819.68
Total nourriture	3'684'252.94	3'593'855.31
Produits boissons Restaurants & Bar	1'642'167.52	1'460'179.34
Revenus catering boissons	630'015.84	620'441.59
Total boissons	2'272'183.36	2'080'620.93
Autres revenus F&B	431'775.66	395'594.38
Total produits du département restauration	6'388'211.96	6'070'070.62
Coût d'achat nourriture	1'054'762.88	1'028'111.18
Coût d'achat boissons	395'890.04	340'710.73
Autres charges	36'147.46	5'450.34
	1'486'800.38	1'374'272.25
Rendement brut du département restauration	4'901'411.58	4'695'798.37
Salaires bruts	3'524'455.14	3'508'499.95
Autres charges	370'193.00	303'510.18
	3'894'648.14	3'812'010.13
Marge du département restauration	1'006'763.44	883'788.24

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2187

<u>Autres départements</u>		
Revenus des autres départements	118'487.25	129'833.08
Salaires bruts	252'896.64	238'796.13
Charges directes des autres départements	40'450.51	40'473.36
Allocations à d'autres départements	(59'641.75)	(61'237.75)
	233'705.40	218'031.74
Marge des autres départements	(115'218.15)	(88'198.66)
Autres revenus	174'888.09	181'559.86
MARGE BRUTE	9'771'467.79	9'873'386.37
<u>Administration & général</u>		
Salaires bruts	1'127'956.02	1'188'675.95
Autres charges	651'722.53	634'835.00
	1'779'678.55	1'823'510.95
<u>Marketing</u>		
Salaires bruts	474'934.71	423'491.72
Autres charges	773'478.83	755'071.53
	1'248'413.54	1'178'563.25
<u>Entretien et maintenance</u>		
Salaires bruts	350'948.87	336'050.33
Autres charges	400'547.63	377'474.76
	751'496.50	713'525.09
<u>Charges d'énergie</u>		
	433'881.10	391'960.28
Total des charges non attribuées	4'213'469.69	4'107'559.57
RESULTAT D'EXPLOITATION (GOP)	5'557'998.10	5'765'826.80

Honoraires de gestion Swissôtel	(577'770.89)	(577'448.41)
Honoraires d'incitation Swissôtel	(319'867.63)	(345'885.14)
	<u>(897'638.52)</u>	<u>(923'333.55)</u>
PRODUIT NET D'EXPLOITATION DU PROPRIETAIRE	4'660'359.58	4'842'493.25
Intérêts créanciers	(729.00)	(3'814.00)
Frais de révision	30'000.00	30'000.00
Leasings	31'372.57	51'065.98
Loyer direction	54'000.00	54'000.00
Honoraires de comptabilité	13'831.20	13'831.20
Intérêts bancaires créanciers	(70.70)	(803.24)
Autres revenus	(1'005.05)	(2'515.00)
Assurances	107'682.74	112'226.32
Taxes	324.50	3'980.00
Impôts fonciers	71'993.52	75'252.92
Intérêts payés à la ville de Genève	779'212.09	705'513.49
Amortissements	2'603'062.67	2'795'018.28
	<u>3'689'674.54</u>	<u>3'833'755.95</u>
CHARGES DU PROPRIETAIRE	3'689'674.54	3'833'755.95
BENEFICE DE L'EXERCICE	970'685.04	1'008'737.30

IV. ANALYSE DES RUBRIQUES DU BILAN

IV. a) <u>Caisses</u>	Frs 61,100.00
Comparatif 2014	61,100.00
Inchangé	0.00

Cette rubrique est constituée des 16 différents fonds de caisse, variant de Frs 100.00 à Frs 6,000.00 et faisant l'objet de contrôles réguliers. Chaque responsable s'est engagé par écrit de leur maintien en tout temps.

IV. b) <u>Banques et CCP</u>	Frs 2,162,712.58	
Comparatif 2014	1'417'884.08	
Augmentation de 52,0%	739,703.07	
 <u>Composition</u>	 31.12.2015	 31.12.2014
	<u>Frs</u>	<u>Frs</u>
House Bank (Crédit Suisse)	2,089,311.22	1,373,685.96
Comptes postaux	62,699.11	33,390.37
Banque Cantonale de Genève	10,696.80	10,800.75
Ecart sur monnaie	<u>5.45</u>	<u>7.00</u>
	<u>2,162,712.58</u>	<u>1,417,884.08</u>

Les liquidités disponibles au 31 décembre dépendent des dates des règlements groupés des fournisseurs, l'intention étant de ne pas accumuler des liquidités oisives au-delà d'un million de francs jugés prudemment nécessaires au fond de roulement. Toutefois depuis 2015, les versements ont été raréfiés car les procédures d'autorisation de paiement se sont renforcées.

Ainsi, c'est en un seul transfert que l'établissement a pu verser pour Frs 2,000,000.00 de fonds à la Ville au cours de l'exercice 2015 (Frs 3,600,000.00 en 2014), soit un montant proche du cash flow généré (bénéfice et écart entre les amortissements et les investissements) par les opérations de Frs 1,898,750.91 (Frs 1,710,389.39 en 2014). En 2014, les ressources complémentaires de trésorerie avaient été essentiellement trouvées dans les remboursements Frs 500,000.00 du Restaurant du Parc des Eaux-Vives, alors qu'il n'y en pas eu en 2015, et plusieurs augmentations de postes du passif (sources de trésorerie).

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

Il est prévu de verser en mars 2016 KFrS 1,000 à la Ville de Genève et il y en aura encore davantage en l'absence d'investissement prévu en 2016 dans le cadre d'un éventuel changement d'exploitant.

IV. c) <u>Débiteurs clients</u>		Frs <u>566,087.80</u>
	Comparatif 2014	540,583.15
	Augmentation de 4,7%	25,504.65
<u>Composition</u>	31.12.2015	31.12.2014
	<u>Frs</u>	<u>Frs</u>
Débiteurs « city ledger »	282,169.65	308,104.11
Chambres « en cours »	68,613.70	24,283.60
Carte de crédit et assimilé	<u>215,304.45</u>	<u>208,195.44</u>
	<u>566,087.80</u>	<u>540,583.15</u>

Les débiteurs (city ledger) sont issus pour près de la moitié des créances ouvertes résultant de la facturation à des institutions et entreprises utilisant les divers services de l'hôtel, surtout la restauration. L'autre moitié est constituée d'une dizaine d'agences de voyage et systèmes de réservation internet.

Leur diminution de quelques 8,0% n'est pas significative même si les revenus sont restés stables, étant rappelé que les sociétés de réservations hôtelières effectuent leur règlement irrégulièrement.

Les chambres « en cours » (guest ledger) représentent les chambres occupées à la date du bilan mais non encore facturées. Quatre clients présentent un engagement supérieur à Frs 5'000.00, soit parce que nombreux, arrivés depuis plusieurs jours ou ayant eu d'importantes dépenses auprès des restaurants.

American Express représente près de 92% des soldes dus par les 5 organismes de cartes de crédit, tous réglant en deçà de 30 jours, puisqu'elle est de loin la plus utilisée par la clientèle. Il est toutefois à préciser que les établissements du groupe FRHI bénéficient de commissions réduites.

IV. d) <u>Provision sur débiteurs</u>	<u>Frs (19,139.00)</u>
Comparatif 2014	(21,770.70)
Diminution de 12,1%	2'631.70

La provision de Frs 19,139.00 a été déterminée par application des méthodes du groupe Fairmont (2% dès 30 jours jusqu'à 100% au-delà de 150 jours). A l'analyse des débiteurs, nous estimons que le risque de perte effectif ne dépasse pas KFrS 18,0.

Les débiteurs perdus en cours d'exercice sont au nombre de 6 pour un total de Frs 2'694.74 déjà provisionnés au 31 décembre 2014, ce qui explique aussi la diminution de la provision du croire.

IV. e) <u>Autres débiteurs</u>	<u>Frs 65,499.08</u>
Comparatif 2014	91,300.22
Diminution de 28,2%	(25,801.14)

Ce sont surtout les espèces accumulées pendant vingt-huit jours remises en banque le 31 décembre 2015 à raison de Frs 63,660.00 (Frs 82,020.00 à fin 2014 avec 20 jours d'accumulation) mais que cette dernière n'a crédité qu'en janvier 2016.

Les convoys d'argent sont en effet moins fréquents depuis un changement de l'organisation de collection des espèces depuis novembre 2014.

Ce poste comprend aussi des montants à récupérer des assurances, moindres, de l'impôt anticipé.

IV. f) <u>Restaurant du Parc des Eaux-Vives</u>	<u>Frs 62,952.78</u>
Comparatif 2014	30,465.54
Augmentation de 109,0%	32,487.24

C'est le solde d'une avance octroyée à l'occasion de la réouverture du Restaurant du Parc des Eaux-Vives dont Swissôtel Genève Métropole a reçu le mandat de gestion depuis l'été 2003. Cette avance, rémunérée à 1,56% (1,38 % en 2014), soit un intérêt créancier de Frs 729.00, n'a pas été réduite comme elle l'avait été cinq années consécutives, alors que les liquidités l'auraient permis.

IV. g) <u>Actifs transitoires</u>	<u>Frs 102,627.62</u>
Comparatif 2014	94,923.69
Augmentation de 11,0%	7,703.93

Il s'agit d'actifs transitoires usuels à l'instar des charges payées d'avance, en particulier pour diverses locations, abonnements et maintenances, à raison de KFr 30,9, en diminution. Les actifs transitoires comprennent aussi les ristournes fournisseurs attendues pour KFr 35,7 (KFr 28,5 en 2014) et des indemnités d'assurance à recevoir de KFr 25,8.

IV. h) <u>Stocks (total)</u>	<u>Frs 370,680.95</u>
Comparatif 2014	379,189.98
Diminution de 0,2%	(8,509.09)

L'évaluation des stocks est effectuée selon la liste des prix fournisseurs « hors TVA » ressortant du programme de gestion. Un inventaire permanent est tenu par le

programme de gestion des stocks (sur tableaux Excel pour les produits auprès du restaurant, bar, et mini-bar). Le groupe Fairmont exige que tous les stocks soient décomptés mensuellement et cela implique la participation de 5 personnes.

Les fournitures portées dans les stocks à raison de Frs 64,968.65 sont celles destinées aux clients. Comme elles ne sont pour ainsi dire jamais facturée, ces stocks sont donc valorisés à un coût supérieur au prix de vente nul contrairement au droit comptable en matière de stock. Reconnaître un tel actif transitoire reste néanmoins fondé.

La composition des stocks ressortant du bilan montre une stabilité de l'ensemble des stocks étant rappelé que la nourriture fraîche n'est plus inventoriée depuis 2013 par simplification.

IV. i) <u>Immobilisations (total net)</u>	Frs 49,381,403.19
Comparatif 2014	50,309,469.06
Diminution de 1,8%	(928,065.87)

Immobilisations brutes

	Situation 1 ^{er} janvier 2015	Additions 2015	Situation 31 décembre 2015
Terrain	1,001,676.00	0.00	1,001,676.00
Bâtiment initial	30,599,932.44	0.00	30,599,932.44
Transformation	39,307,177.74	2,375,462.75	41,682,640.49
Sous-total I	70,908,786.18	2,375,462.75	70,908,786.18
Fournitures, équip. et informatique	10,109,410.62	474'107.15	10,583,517.77
Sous-total II	81,018.196.80	2'849,569.90	83,867.766.70
Immobilisations en cours	1,198,159.76	(1,174,573.10)	23'586.66
Total	82,216,356.56	1'674'996.80	83,891,353.36

Fonds d'amortissement

	Situation 1 ^{er} janvier 2015		Situation 31 décembre 2015
Transformation	24,704,693.57	2,075,824.71	26,780,518.28
Fournitures, équip. et informatique	7,202,193.93	527,237.96	7,729,431.89
Total	31,906,887.50	2,603,062.67	34,509,950.17
Nettes	50,309,469.06	(928'065.87)	49,381,403.19

Comptablement, soit en tenant compte des travaux en cours, les investissements 2015 de Frs 1,674,996.80 sont inférieurs à la moyenne de ceux de ces dix dernières années de l'ordre de 2 millions. En raison de circonstances particulières (terrasse du 5^{ème} étage, chevauchement des exercices), ils avaient été plus importants en 2013 puisque de KFrS 3,425.4 dûment approuvés par la Ville de Genève comme nous en avons fait la démonstration par cumul sur trois ans en raison de chevauchements.

Dans l'esprit de la direction comptable, soit en ne tenant pas compte de l'importante baisse des travaux en cours, qu'explique l'expiration du mandat de gestion de Swissôtel Genève Métropole à fin 2015, les investissements 2015 ont été de Frs 2,849,569.90 correspondant à l'accroissement des immobilisations terminées (sous-total II), composées comme suit :

KFrS

- 2,428 Rénovation de 17 chambres côté Lac, 6 Junior Suites et 1 Premier Room. Le budget correspondant accordé par la Ville de Genève est de KFrS 2,620, soit à raison de KFrS 1,810 sur 2014 (2014-012) et de KFrS 610 en complément sur 2015 (2015-001).
- 70 Remise en état du foyer du 5^{ème}, déjà largement réalisée en 2014 et conforme au budget de KFrS 75 prévu pour 2014 (2014-009).
- 351 Divers FFE, tels que moquettes et sonorisation des salons du 5^{ème}

(KFr 64), chambre froide (KFr 47), nouvelles enseignes (KFr 20) ou buffets (KFr 25), que la direction de l'hôtel décide d'elle-même dans les limites d'un budget de KFr 320 dont la moitié n'avait pas été utilisé en 2014.

2,849

Le budget d'investissement 2015 présenté à la Ville de Genève a été de KFr 2,770, cette dernière ayant sollicité le 19 janvier 2015 qu'il reste en deçà des amortissements annoncés de KFr 2,800.

Le dépassement n'est qu'apparent puisque les investissements de 2015 émergent aussi sur des autorisations d'investissements 2014 et avaient d'ailleurs déjà été effectués en 2014, sans pour autant être finalisés, à raison de la baisse des travaux en cours en l'occurrence.

D'autre part, les amortissements 2015 de KFr 2,603 sont moindres que prévu (KFr 2,800).

Il ne s'agit pas d'un choix émanant de la Ville de Genève ou de la direction de l'hôtel. Les amortissements ont été calculés de manière constante, toutefois beaucoup d'immobilisations étant entièrement amorties, la charge 2015 s'en est trouvée inférieure à son estimation initiale.

Le coût de rénovation des chambres est aujourd'hui de l'ordre de KFr 100 pour répondre aux standards élevés qu'attendent les clients. Les chambres sont ainsi « hightech », avec télévisions incrustées dans un miroir de la chambre, avec une cabine « sauna/hamman », etc., dans un espace réduit de 24m2 en moyenne (de 35 à 45m2 dans les hôtels concurrents) qu'impose l'architecture du bâtiment d'une autre époque.

Les chambres d'un hôtel devant être rénovées chaque 8 à 10 ans, le prochain cycle de rénovation des chambres ne devrait pas commencer avant 2017. Tenant compte de l'incertitude d'un éventuel changement de gérance en 2016, les investissements 2016

devraient être particulièrement réduits, et probablement rester dans les limites de l'enveloppe FFE annuelle de KFrS 320.

Pour mémoire, les derniers investissements d'importance avaient été réalisés en 2005 à rais de KFrS 5,747.

En raison de l'éventuel changement d'exploitant, aucun budget d'investissement n'a été établi pour 2016 et il y en aura donc très peu.

IV. j) Fournisseurs	Frs (433,744.13)
Comparatif 2014	(652,779.28)
Diminution de 33,6%	252,803.41

Ce sont généralement les dates de paiements groupés qui expliquent les variations du poste fournisseurs dont les soldes du 31 décembre 2015 supérieurs à Frs 10,000.00 sont les suivants :

<u>Frs</u>	
188,341.26	Swissôtel Management AG (ou pour autres entités du groupe) en raison de la LPP des cadres refacturées, du salaire de décembre du directeur, de divers honoraires ou refacturations du groupe.
90,818.50	Impôt à la source.
11,448.96	Caisse AVS.
27,055.60	Deville Mazout Sàrl.
82,203.10	TVA du quatrième trimestre.
12,915.25	Taxe de séjour 2015.
<u>20,961.46</u>	Autres.
433,744.13	
=====	

IV. k) <u>Swissôtel</u>	<u>Frs (64,407.61)</u>
Comparatif 2014	(98,234.15)
Diminution de 20,4%	31,109.83

Il s'agit des honoraires de décembre 2015 dus à l'exploitant Swissôtel en sus de son solde fournisseur de Frs 188,341.26 susmentionné (IV j), soit :

- Les honoraires de management à raison de 3% des revenus effectifs de décembre 2015.
- Les honoraires d'incitation à raison de 10% du GOP retraité du quatrième trimestre 2015.
- Les honoraires de marketing de décembre 2015 à raison de 1% et ceux de publicité à raison de 0,25% (préexistant même si pas stipulés dans le rapport 2014) des revenus budgétés, alors que le contrat de gestion du 20 mars 1998 le prévoyait sur les revenus effectifs inférieurs depuis 2010 et donc à l'avantage de la Ville de Genève.

La diminution s'explique par celles des revenus et GOP de références de décembre 2015 en regard de ceux de décembre 2014.

IV. l) <u>Dépôts reçus</u>	<u>Frs (655,836.49)</u>
Comparatif 2014	(885,302.08)
Diminution de 25,9%	229,465.59

L'essentiel des dépôts reçus concerne le Salon de l'Auto comme l'an dernier, en l'occurrence trois dépôts ascendant à KFr 482 (KFr 587 en 2014). Outre cette baisse des dépôts de KFr 105, il y avait deux importants dépôts totalisant KFr 72,2 pour des événements en janvier 2015 qui n'existent pas à la clôture 2015. En revanche, la compagnie aérienne citée l'an dernier a réédité son dépôt (KFr 108,9, respectivement KFr 111,1).

Cette rubrique contient également les dépôts reçus pour la location des vitrines et des montants à rembourser aux clients (encaissements à double ou trop élevés) qui sont comparables aux clôtures 2014 et 2015.

IV. m) <u>Charges sociales, provisions</u>	(1,816,374.61)
<u>Charges sociales, acomptes</u>	<u>1,496,918.64</u>
Net	<u>(319,455.97)</u>
Comparatif 2014	(397,823.11)
Diminution de 19,7%	78,367.14

La composition est présentée ci-dessous en montants nets, étant précisé que c'est le groupe FRHI qui exige une comptabilisation dans des comptes distincts des provisions et des acomptes, soit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
AVS / AC / AM	(258,431.98)	(225,943.78)
LPP	71,975.51	56,599.74
APG	24,514.60	4,497.83
Provision vacances	(123,679.55)	(143,793.34)
Provision heures supplémentaires	(33,834.55)	(37,237.90)
Bonus	<u>0.00</u>	<u>(42,950.00)</u>
Net	<u>(319,455.97)</u>	<u>(397,823.11)</u>

Les soldes ouverts avec les institutions sociales sont comparables en 2014 et 2015 et n'appellent pas de commentaire.

Les provisions vacances continuent de baisser et concernent, comme l'an dernier, à raison des 2/5 les cadres.

Grâce à une bonne gestion du personnel, les heures supplémentaires dues ont continué de se réduire, étant rappelé qu'elles ne sont provisionnées à 100% que depuis 2013.

Même si le budget a été atteint à 94%, aucune provision pour bonus n'a été enregistrée selon instructions de la Ville de Genève.

A la clôture 2014, une provision de KFr 43,0 avait pourtant été enregistrée au titre d'un bonus partiel puisque le budget était atteint à 91%, qui a bien été payé en 2015.

Le dernier bonus précédent date de 2010 avec près de KFr 250 attribués à vingt-six cadres.

IV. n) <u>Passifs transitoires</u>	<u>Frs (558,150.01)</u>
Comparatif 2014	(536,180.12)
Augmentation de 4,1%	(21,969.89)

Il s'agit essentiellement des provisions établies par chaque département sur la base des bulletins de livraisons, services reçus et autres bases d'estimation quand les factures n'ont pas encore été reçues et/ou enregistrées. Elles sont ensuite soumises au directeur qui les approuve et leur vraisemblance ultimement analysée à la comptabilité.

La composition et l'importance des passifs transitoires aux clôtures 2014 et 2015 sont proches.

Rappelons que depuis la clôture 2014, le groupe FRHI oblige à ce que les paiements en cours y figurent (KFr 74,4, respectivement KFr 76,9) afin que les soldes bancaires correspondent strictement à ceux des banques.

IV. o) <u>Compte de liaison Ville de Genève</u>	<u>Frs (49,373,612.98)</u>
Comparatif 2014	(49,324,088.91)
Augmentation de 0,1%	(49,524.07)

Ce compte de liaison qui représente l'actif net de l'établissement, intègre les comptes suivants :

Compte d'investissement	Frs (49,381,403.19)
Compte courant	Frs 7,790.21
	<hr/>
	Frs (49,373,612.98)
	<hr/> <hr/>

Le compte d'investissement est le pendant des immobilisations nettes et il représente un engagement à long terme. Il est mouvementé par les investissements, variations des

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

travaux en cours comprises, les amortissements et les écritures propres aux sorties d'immobilisations, le cas échéant. Il est extrapolé de la comptabilité par nos soins.

Le compte courant a pour contrepartie le fonds de roulement (actifs circulants, moins les engagements) qui se révèle légèrement négatif seulement depuis 2013, toutefois sans poser à ce jour de problème particulier.

Il a enregistré les opérations suivantes :

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
	Frs	Frs	Frs
Solde au 1 ^{er} janvier	(1,883,684.52)	76,960.29	985,380.15
Intérêts	(721,369.12)	(705,513.49)	(779,212.09)
Impôts fonciers	(71,993.52)	(71,993.52)	(71,993.52)
Assurances payées par la Ville de Genève	(185,399.42)	(187,416.04)	(189,581.20)
Investissements en immobilisations	2,037,896.91	3,676,897.15	2,849,569.90
Augmentation (baisse) des en cours	1,387,492.10	(1,583,524.96)	(1,174,573.10)
Amortissements	(2,839,628.64)	(2,795,018.28)	(2,603,062.67)
Transfert à la Ville	3,000,000.00	3,600,000.00	2,000,000.00
Bénéfice reporté au 1 ^{er} janvier	<u>(646,353.50)</u>	<u>(1,025,011.00)</u>	<u>(1,008,737.30)</u>
Solde au 31 décembre	<u>76,960.29</u>	<u>985,380.15</u>	<u>7,790.21</u>

C'est Frs 2'000'000.00 qui ont été transférés à la Ville de Genève en 2015, et en l'occurrence qu'en une seule fois le 21 octobre 2015 car il est devenu compliqué d'obtenir les autorisations du groupe propres à de tels transferts. En tenant compte des liquidités disponibles, c'est en tout cas Frs 500'000.00 de plus qui auraient pu être versés, et Frs 1'000'000.00 l'ont d'ailleurs été en février 2016.

Nous rappelons que Frs 3'600'000.00 avaient été versés à la Ville de Genève en 2014, soit Frs 600'000.00 de plus qu'en 2013 car les investissements en immobilisations avaient diminué, comme c'est encore le cas en 2015.

L'explication à cette baisse de liquidités disponibles pour la Ville de Genève est essentiellement issue des deux éléments suivants :

1. En 2014, le Restaurant du Parc des Eaux-Vives avait pu rembourser presque KFr500 alors qu'il n'a rien pu verser en 2015.

2. Les dépôts reçus à fin 2015 ont baissé de près de KFr 250.

L'investissement de la Ville de Genève au 31 décembre 2015 de Frs 49,373,612.98 a été ainsi rémunéré à raison des intérêts de 1,56% de Frs 779,212.09 (voir VI k) et du bénéfice 2015 de Frs 970,685.04 (voir IV p). Ces deux revenus génèrent une rentabilité nette de 3,54%, assez faible depuis cinq ans en regard de celles de 2009 et 2010 qui étaient encore de l'ordre de 7,0% alors qu'elle avait été de 11,75% en 2008 avant la crise. En revanche, en regard du marché financier actuel, c'est assurément une bonne rentabilité pour un investissement sécurisé.

Le compte liaison de la Ville de Genève représente en effet une créance sécurisée par la valeur économique de l'établissement (immeuble et goodwill d'exploitation dépendant de la rentabilité) largement supérieure, soit réalisable à notre avis entre Mios 100 et 150. L'intention politique étant de conserver cette propriété, il n'y a toutefois jamais eu d'arbitrage d'opportunité.

La contribution minimale exigée par la Ville de Genève, prévue initialement de Frs 1,800,000.00 par année, continue d'être dépassée depuis onze exercices consécutifs, soit à raison de KFr 37,000 d'excédents depuis 2005, portant leur cumul à KFr 31,100 en tenant compte des insuffisances antérieures. Elle devrait l'être encore à l'avenir dans la mesure où il n'y a plus de gros investissements envisagés.

IV. p) <u>Bénéfice net de l'exercice</u>	Frs <u>(970,685.04)</u>
Comparatif 2014	(1,008,737.30)
Diminution de 3,8%	38,052.26

Les bénéfices comptables 2013, 2014 et 2015 sont très proches, de l'ordre de KFr 1'000. En revanche, si les produits nets d'exploitation du propriétaire étaient comparables en 2013 et 2014, c'est surtout à la faveur d'une baisse non volontaire des amortissements de KFr 192 (voir IV i et VI l) que le bénéfice net 2015 est presque maintenu.

Nous n'avons pas identifié aux clôtures 2015 et 2014 d'élément de correction comptable ayant une influence sur le résultat économique. Il se trouve ainsi que le bénéfice comptable et le bénéfice économique sont identiques, soit de KFr 970,7.

Même pas sous réserve de l'absence d'amortissement sur le bâtiment initial de Mios 30,6 puisque, selon nous, il vaudra « éternellement » plus.

Le budget 2015 espérait un bénéfice net de KFr 1'480, largement supérieur, et même de KFr 1'727 en ne tenant pas compte des écarts sur amortissements et intérêts, avec de meilleurs résultats autant en hébergement qu'en restauration. Nous continuons à penser qu'un bénéfice net de 1 million, à l'instar, ou presque, de celui de 2015 de KFr 970,7, consiste en une consolidation du potentiel de résultat du Swissôtel Genève Métropole au sein du marché hôtelier genevois.

Pour Monsieur S. Winistoerfer, directeur en place depuis 2010, la compétition hôtelière genevoise s'est accrue depuis la crise, et Swissôtel Genève Métropole ne pouvait guère faire un meilleur résultat en 2015. Certaines décisions stratégiques, comme l'exploitation de la terrasse du 5^{ème} étage ou encore l'introduction du « Gusto » (cuisine de qualité aux saveurs italiennes) favorisent un meilleur résultat comme les efforts constant de ses équipes à accroître les revenus et limiter les charges.

V. ANALYSE DES RUBRIQUES DU COMPTE D'EXPLOITATION

V. a) <u>Département hébergement, marge</u>	Frs 8.705.034.41
Comparatif 2014	8,896.236.93
Diminution de 2,1%	(191,202.52)

La baisse de la marge de 2,1% en 2015, fait suite à son augmentation de 2,0% en 2014 et à sa diminution de 1,3% en 2013, c'est-à-dire qu'elle témoigne d'une certaine stabilisation des résultats du département hébergement.

Si le budget 2015 prévoyait son augmentation de 1,6%, c'est parce qu'il avait été établi avant la chute de l'Euro le 15 janvier 2015, de même que les chambres rénovées et des mesures promotionnelles par internet devaient favoriser de meilleures ventes.

La marge du département hébergement est de 69,2% en 2015. Elle se révèle ainsi nettement supérieure à celle de 61,0% des hôtels cinq étoiles urbains (statistiques 2014).

Les revenus ont baissé de KFr 289,4, soit de 2,2%, alors qu'ils s'étaient accrus d'autant en 2014.

Ces faibles amplitudes se retrouvent dans les deux composantes des revenus, soit :

Un taux d'occupation très légèrement accru de 1,0% en passant de 63,27% à 63,92%, puisque 29,641 chambres ont pu être vendues en 2015 sur les 46'355 disponibles.

Un prix moyen baissant de 3,2% en passant de Frs 438,72 à Frs 424.33.

Les nuitées ont augmenté à Genève de 0,5% en 2015 et n'ont jamais été aussi importantes. Celles des étrangers, représentant 81% des nuitées (enregistrées) ont augmenté de 1,3% tandis que celles des hôtes suisses fléchissent de 2,9%.

Les craintes des hôteliers genevois de connaître une baisse de leurs revenus de 5% à 10% suite à la chute de l'Euro ne se sont donc pas réalisées. Du moins en 2015, car si la clientèle d'affaires et de congrès ne s'est pas immédiatement désistée, elle pourrait dorénavant privilégier d'autres destinations.

Il est à noter que la progression a été encore meilleure en 2015 à Zurich (plus de 3,9%) et à Bâle (plus de 1,5%) s'adressant aussi beaucoup au tourisme dit « d'affaires ».

D'une manière générale, les européens sont moindres, les russes ont chuté de 30% et les chinois ont augmenté d'autant. La clientèle du golfe, qui intéresse particulièrement Genève, a augmenté de 20%, notamment en raison de dates moins contraignantes du Ramadan.

Comme déjà cité l'an dernier, pour l'avenir, il y a des facteurs positifs, à l'instar de l'ouverture à la Chine, les investissements consentis pour la Genève internationale et certaines initiatives de l'Office du Tourisme, mais aussi et surtout des facteurs négatifs comme la cherté du Franc suisse, un certain marasme économique de l'Europe, le repositionnement des banques qui limitent les dépenses et dont les clients n'ont plus besoin de venir voir leur compte discrètement, la limitation à l'immigration étrangère et d'autres conditions cadres éventuellement moins intéressantes pour les entreprises étrangères pouvant conduire à leur départ.

Avec son 1,0% d'augmentation des nuitées, le Swissôtel Genève Métropole est conforme au marché genevois. En terme d'occupation aussi puisque la moyenne genevoise est de 64%, et même meilleure que celles des cinq étoiles un peu inférieure à 60%.

En 2015, le Swissôtel Genève Métropole a conservé ses rangs auprès du panel des cinq hôtels concurrents. Donc, toujours le meilleur en taux d'occupation et avant dernier, devant l'Hôtel de la Paix, pour le prix moyen. Toutefois, la direction estime avec raison que des hôtels tels que le Kempinski, le Bristol ou le groupe Manotel sont autant de concurrents directs. Il est à noter qu'à part un appart-hôtel de luxe d'une

soixantaine de chambres près de Confédération Centre, nous n'avons pas entendu parler de nouvelles concurrences.

Les ratios de ce département ont évolués comme suit au cours des cinq dernières années, les chiffres de 1997 de la gérance précédente étant également cités pour mémoire, ainsi que ceux de 2007 représentatifs des plus belles années d'exploitation d'avant la « crise ».

	2015	2014	2013	2012	2011	2007	1997
Chambres occupées	29,541	29,328	27,958	27,259	26,893	35,730	26,909
Taux d'occupation chambres	63,94%	63,27%	60,31%	57,16%	57,29%	74,08%	58,0 %
Prix moyen par chambre occupée	424,33	438,72	450,09	463,78	490,76	488,61	286.10
Revenu moyen par chambre disponible	271,33	277,57	271,46	271,98	284,72	361.96	165.94

Le prix moyen 2015 est de 48,3% supérieur à ceux pratiqués en 1997 dont 14% sont attribuables à l'indice du coût de la vie. Ce sont les investissements en rénovation, la qualité des services et l'attachement à une chaîne hôtelière internationale qui l'ont permis.

En raison de l'éventuel changement d'exploitant, aucun budget 2016 n'a été officialisé. Il est question d'en établir tout de même un sur six mois, le mandat de Swissôtel ayant été prorogé jusqu'au 30 juin 2016.

Finalement si la marge a baissé à peine moins que les revenus, respectivement 2,1% et 2,2%, c'est parce que les charges de personnel l'ont également été grâce à une gestion particulièrement serrée. En effet, leur travail est plutôt lié au nombre de nuitées qui se sont légèrement accrues (0,7%).

V. b) Département restauration (F & B), marge	Frs 1.008.763.44
Comparatif 2014	883,788.24
Augmentation de 13,9%	122,975.20

Si la marge du département restauration est bien améliorée en 2015 (plus 14,1%), il est à rappeler sa forte diminution de 16,2% en 2014 alors que les revenus avaient pourtant un peu augmenté (3,3%).

Dans la mesure où les revenus F & B ont augmenté de 5,2% (KFrS 318,1), il y a lieu d'en féliciter l'exploitation, et ce d'autant plus que le prix moyen d'un couvert s'est un peu réduit (4,6%) en passant de Frs 27,39 à Frs 26,12. Les couverts ont été au nombre de 141'066 en 2015, en augmentation de 9'853 ou 7,5% par rapport à 2014.

Les variations des chiffres d'affaires, nourriture et boissons comprises sont les suivantes pour les principaux départements :

<u>Département</u>	<u>Chiffres d'affaires</u>		<u>Variations</u>	
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>KFrS</u>	<u>%</u>
Banquets	1,992.2	2,103.4	111.2	5.6
Mirror Bar	870.3	831.5	(38.8)	(4.4)
Grand Quai	1,858.1	1,929.0	70.9	3.8
Terrasse 5 ^{ème} étage	572.0	707.3	135.3	23.7

Selon nous, mais la direction ne nous a pas démentis, la croissance des banquets résulte surtout des démarches commerciales, tandis que celle du Grand Quai serait due à l'arrivée au printemps 2015 du Chef Philippe Pourias qui a ouvert en automne dernier le restaurant Gusto et l'atelier Gusto prenant place dès midi (après le service du petit-déjeuner) au rez-de-chaussée. L'exploitation de la terrasse lounge a confirmé que c'était une bonne initiative et a profité d'un bel été, probablement un peu au désavantage du Mirror Bar.

Il faut dire aussi, et peut-être surtout, qu'il y a un nouveau F&B manager (supérieur au chef de cuisine) depuis le 8 avril 2015 en la personne de Madame Sara Carmignani qui a remplacé le précédent qui avait donné sa démission sans aucunement en être prié.

Un hôtel cinq étoiles se doit probablement d'offrir une bonne table. L'hôtel Président Wilson et le Beau-Rivage l'ont aussi compris et appliqué en 2015. Le concept « Gusto » nous paraît attractif, avec des mets de qualité dans une ambiance feutrée, assez typique des restaurants d'hôtel. Les prix de la carte nous semblent raisonnables et sont inférieurs à ceux des autres cinq étoiles se voulant plus sophistiqués.

Entre Frs 15.- et Frs 25.- pour une entrée, des plats de résistance généralement inférieurs à Frs 40.-, tandis que l'atelier Gusto, occupant le rez-de-chaussée à midi présente une carte d'une dizaine de plats entre Frs 10.- et Frs 20.-. Si les saveurs italiennes sont mises en avant, ce ne sont pas des plats typiquement italiens, mais plutôt de la cuisine italienne « moderne ».

Le choix par le Swissôtel Genève Métropole des deux nouveaux responsables F&B est d'autant plus heureux qu'ils ont bien maîtrisé les coûts, avec une progression de la marge supérieure à celle des revenus, alors que ce n'est pas souvent le cas des grands chefs à leur arrivée.

	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2007</u>	<u>1997</u>
Coûts Nourriture %	28,63	28,60	29,51	28,72	28,65	28,47	39,21
Coûts Boissons %	17,42	16,36	16,01	17,65	17,89	16,50	26,52
Coûts personnel %	55,17	57,72	53,23	53,03	50,60	45,40	58,10

Si les coûts des marchandises restent relativement stables aux cours des années, sans influence notable du nouveau Chef, le coût du personnel s'est réduit de 2,55 points. En l'occurrence, les salaires 2015 et 2014 sont pratiquement identiques alors que les revenus ont progressé. Pour mémoire, le coût des salaires était particulièrement élevé en 2014 à cause de la préparation et de l'exploitation de la nouvelle terrasse, et pour information, ce ratio pourrait encore s'améliorer puisqu'il était budgété à 52,0% pour 2015.

V. c)	<u>Autres départements, marge négative</u>	Frs	<u>(115,218.15)</u>
	Comparatif 2014		(88,198.66)
	Diminution de 30,6%		27,019.49

Les autres départements, constitués des communications et de la blanchisserie, continuent de faire des pertes pour la cinquième année consécutive, même s'ils avaient connu une réduction de charges dorénavant imputées directement à d'autres départements.

Comme cela l'avait déjà été en 2014, la baisse des résultats en 2015 est attribuable aussi bien à celle des revenus qu'à l'accroissement des charges propres aux communications. Toutefois, l'établissement ne peut pas pour autant renoncer à offrir de telles prestations. Le nouveau plan comptable USAH qu'il était prévu d'appliquer dès 2015 élimine de tels départements, peu importe.

V. d)	<u>Autres revenus</u>	Revenus des locations	Frs	88,123.73
		Autres	Frs	<u>86,764.36</u>
			Frs	<u>174,888.09</u>
		Comparatif 2014		181,559.86
		Diminution de 3,8%		(6,671.77)

Si la location du magasin à l'entrée de la Rue du Rhône est restée de Frs 30,600.00 par année, ce sont les locations des vitrines qui ont connu une baisse de KFrS 32.1 (35.8%), en raison de périodes à vide, car leur nombre n'a pas diminué. C'est dommage, mais la critique s'adresse à l'entreprise tierce qui les gère de ne pas avoir assez vite remplacé les marques qui s'étaient désistées par restrictions budgétaires.

Quant à l'augmentation des autres revenus, elle est imputable aux pénalités d'annulation de KFrS 28.6 quasiment absentes en 2014. Elles concernent une multitude de circonstances particulières. En effet, les autres revenus des concessions et des gains de change sont stables.

V. e) <u>Administration & général, charge</u>	<u>Frs (1,779,678.55)</u>	
Comparatif 2014	(1,823,510.95)	
Diminution de 2,4%	43,832.40	
	2015	2014
Charges salariales de 11 employés, dont le directeur, la diminution s'expliquant par l'absence de bonus en 2015, alors qu'il avait été provisionné à raison de KFrS 42,7 en 2014.	1,127,956.02	1,188,675.95
Commissions sur cartes de crédit. Elles ont baissé bien plus fortement que le chiffre d'affaires surtout parce que l'établissement a traité en 2015 avec une nouvelle société de recouvrement moins chère. Une bonne initiative et négociation du groupe FRHI.	171,893.34	212,720.67
Frais de voyages en augmentation non significative car ils baissent dans le département Marketing.	44,441.22	34,656.90
Invitations commerciales au sein de l'établissement, dont l'augmentation issue de la terrasse du 5 ^{ème} étage (Happy Hours, etc.)	31,705.80	21,516.05
Contrats de services, en diminution non significative.	97,825.14	105,817.08
Coûts informatiques, en augmentation non significative.	133,212.27	121,984.05
Imprimés et fournitures en augmentation non significative.	21,080.80	18,814.60
Recrutements dont l'importance en 2015 s'explique par l'engagement de trois cadres.	27,247.83	9,593.07
Divers abonnements.	16,130.61	32,155.80
Autres, moins relevant.	<u>108,185.52</u>	<u>78,090.28</u>
Total	1,779,678.55	1,823,510.95
	=====	=====

Les autres charges non répertoriées correspondent aux coûts d'honoraires professionnels, des imprimés, des communications, de frais de banque et de pertes sur débiteurs.

V. f) <u>Marketing, charge</u>	Frs (1,248,413.54)
Comparatif 2014	(1,178,563.25)
Augmentation de 5,9%	(69,550.29)

Hormis une réallocation interne d'un collaborateur, les principaux éléments suivants mettent en évidence le maintien des efforts de marketing dont les charges n'ont pas varié de manière significative.

	2015	2014
Charges du personnel, l'augmentation étant issue du transfert d'un demi salaire du responsable des réservations.	491,890.96	423,491.72
Systèmes de réservation du groupe, programme de fidélisation, notamment à raison de 1% des revenus budgétés (voir IV k) et encore 0,25% pour un programme européen, stable.	252,752.98	255,200.15
Publicité, tous moyens de communication confondus, en augmentation afin de soutenir le taux d'occupation.	271,656.83	240,358.08
Invitations de clients en diminution, mais qui augmente au sein du département Administration et général.	124,039.70	167,764.89
Programme de fidélisation des clients consistant dans des rabais octroyés; son augmentation en 2015 s'explique par la structure de la clientèle.	93,973.84	72,700.54
Autres, tels que animations, cadeau clients, contrôles qualité, etc.	<u>14,099.23</u>	<u>19,047.87</u>
	<u>1,248,413.54</u>	<u>1,178,563.25</u>

Ces charges de marketing représentent 6,48% des revenus (6,12% en 2014) en conformité avec les normes du groupe et font du sens au vu de la concurrence du marché hôtelier genevois.

V. e) <u>Administration & général, charge</u>	<u>Frs (1,779,678.55)</u>	
Comparatif 2014	(1,823,510.95)	
Diminution de 2,4%	43,832.40	
	2015	2014
Charges salariales de 11 employés, dont le directeur, la diminution s'expliquant par l'absence de bonus en 2015, alors qu'il avait été provisionné à raison de KFrS 42,7 en 2014.	1,127,956.02	1,188,675.95
Commissions sur cartes de crédit. Elles ont baissé bien plus fortement que le chiffre d'affaires surtout parce que l'établissement a traité en 2015 avec une nouvelle société de recouvrement moins chère. Une bonne initiative et négociation du groupe FRHI.	171,893.34	212,720.67
Frais de voyages en augmentation non significative car ils baissent dans le département Marketing.	44,441.22	34,656.90
Invitations commerciales au sein de l'établissement, dont l'augmentation issue de la terrasse du 5 ^{ème} étage (Happy Hours, etc.)	31,705.80	21,516.05
Contrats de services, en diminution non significative.	97,825.14	105,817.08
Coûts informatiques, en augmentation non significative.	133,212.27	121,984.05
Imprimés et fournitures en augmentation non significative.	21,080.80	18,814.60
Recrutements dont l'importance en 2015 s'explique par l'engagement de trois cadres.	27,247.83	9,593.07
Divers abonnements.	16,130.61	32,155.80
Autres, moins relevant.	<u>108,185.52</u>	<u>78,090.28</u>
Total	1,779,678.55	1,823,510.95
	=====	=====

Les autres charges non répertoriées correspondent aux coûts d'honoraires professionnels, des imprimés, des communications, de frais de banque et de pertes sur débiteurs.

V. f) <u>Marketing, charge</u>	Frs (1,248,413.54)
Comparatif 2014	(1,178,563.25)
Augmentation de 5,9%	(69,550.29)

Hormis une réallocation interne d'un collaborateur, les principaux éléments suivants mettent en évidence le maintien des efforts de marketing dont les charges n'ont pas varié de manière significative.

	2015	2014
Charges du personnel, l'augmentation étant issue du transfert d'un demi salaire du responsable des réservations.	491,890.96	423,491.72
Systèmes de réservation du groupe, programme de fidélisation, notamment à raison de 1% des revenus budgétés (voir IV k) et encore 0,25% pour un programme européen, stable.	252,752.98	255,200.15
Publicité, tous moyens de communication confondus, en augmentation afin de soutenir le taux d'occupation.	271,656.83	240,358.08
Invitations de clients en diminution, mais qui augmente au sein du département Administration et général.	124,039.70	167,764.89
Programme de fidélisation des clients consistant dans des rabais octroyés; son augmentation en 2015 s'explique par la structure de la clientèle.	93,973.84	72,700.54
Autres, tels que animations, cadeau clients, contrôles qualité, etc.	<u>14,099.23</u>	<u>19,047.87</u>
	<u>1,248,413.54</u>	<u>1,178,563.25</u>

Ces charges de marketing représentent 6,48% des revenus (6,12% en 2014) en conformité avec les normes du groupe et font du sens au vu de la concurrence du marché hôtelier genevois.

V. g) <u>Entretien et maintenance, charge</u>	Frs (751,496.50)
Comparatif 2014	(713,525.09)
Augmentation de 5,3%	(37,971.41)

L'augmentation est surtout issue de contrats de maintenance de KFrS 28,2 supérieurs à ceux de 2014.

Les charges d'entretien et de maintenance sont bien maîtrisées, étant précisé que les travaux de rénovation ou de réparation d'une certaine importance sont portés dans les immobilisations.

V. h) <u>Energie</u>	Frs (433,881.10)
Comparatif 2014	(391,960.28)
Augmentation de 10,7%	(41,920.80)

Les coûts d'énergies sont en augmentation suite à l'introduction de nouvelles taxes fixes d'utilisation du réseau.

Ils représentent en 2015 2,2% des revenus alors que ceux des hôtels cinq étoiles urbains sont supérieurs avec 3,0% (statistiques 2014).

V. i) <u>Honoraires de gestion</u>	Frs (577,770.89)
Comparatif 2014	(577,448.41)
Augmentation de 0%	(322.48)

Au terme du contrat de gestion, Swissôtel Genève Métropole reçoit en contrepartie des services de gestion rendus, des honoraires de gestion de 3 % du revenu brut annuel de l'hôtel qui est donc resté tout aussi stable en 2015 et 2014.

V. j) <u>Honoraires d'incitation</u>	<u>Frs (319,867.63)</u>
Comparatif 2014	(345,885.14)
Diminution de 7,5%	26,017.21

Ce poste comprend les honoraires d'incitation correspondant à 10 % du GOP en référence au modèle comptable international des hôtels (USAH), soit net des coûts de révision et d'assurances, auquel est soustrait les honoraires de gestion et une attribution forfaitaire de Frs 1,617,619.04 appelée provision FFE et correspondant à 8% des revenus budgétés. Ces derniers éléments étant stables, ils ont été créés en effet de levier et expliquent que la baisse en 2015 de 7,5% des honoraires d'incitation soit supérieure à celle de 3,6% du GOP.

V. k) <u>Produit net d'exploitation du propriétaire, marge</u>	<u>Frs 4,660,369.58</u>
Comparatif 2014	4,842,493.25
Diminution de 3,8%	(182,133.67)

La baisse du produit net d'exploitation du propriétaire s'explique pour moitié par l'exploitation des départements, avec KFr 123,0 de mieux pour la restauration mais KFr 191,2 de moins pour l'hébergement et pour l'autre par l'augmentation de KFr 105,9 de charges non réparties.

Il est de 24,2% des revenus en 2015, ayant perdu un point par rapport à celui de 2014, étant rappelé qu'il avait été de 37,9% au meilleur de l'établissement en 2008 avant la crise.

Il peut néanmoins encore être qualifié de très bon puisque le GOP des hôtels urbains cinq étoiles en 2013 était de 15,1% (dernières statistiques disponibles auprès d'Hôtellerie suisse).

VI. CHARGES ET REVENUS IMPUTABLES AU PROPRIETAIRE

	Frs
VI. a) <u>Intérêts créanciers</u>	729.00
	=====
Comparatif 2014	3,814.00
Diminution de 80,9%	(3,085.00)
<p>Intérêts calculés sur les avances consenties au Restaurant du Parc des Eaux-Vives dont les taux sont identiques à ceux chargés par la Ville. La diminution est issue de la baisse du solde moyen alors que le taux d'intérêt a légèrement augmenté à 1,56% (1,38% en 2014).</p>	
VI. b) <u>Honoraires de révision</u>	(30,000.00)
	=====
Comparatif 2014	(30,000.00)
Inchangé	0.00
<p>Il s'agit des honoraires de Fehlmann & Associés S.A. pour la révision comptable annuelle, un petit contrôle LBA et l'émission de ce rapport.</p>	
VI. c) <u>Leasings</u>	(31,372.57)
	=====
Comparatif 2014	(51,065.98)
Diminution de 38,6%	19,693.41
<p>Les leasings étaient surtout ceux des équipements de diffusion TV, beaucoup étant arrivés à leur terme déjà en 2013 et tous l'étant complètement en 2015 puisque la charge des leasings était de KFr 122,9 en 2012. C'est donc le leasing d'une voiture destinée à la suite présidentielle, accessoirement à la direction, arrêté fin août 2015, qui explique la diminution, ainsi que d'autres équipements techniques dont les leasings ont été réduits en 2015.</p>	

VI. d) <u>Loyer direction</u>		(54,000.00)
		=====
	Comparatif 2014	(54,000.00)
	Inchangé	0.00

Le loyer de Monsieur S. Winistoerfer, directeur, est pris à charge de l'établissement depuis le 1^{er} juillet 2010 à raison de Frs 4,500.00, étant précisé qu'il supporte lui-même le complément de Frs 1,005.00.

VI. e) <u>Honoraires de comptabilité</u>		(13,831.20)
		=====
	Comparatif 2014	(13,831.20)
	Inchangé	0.00

Il s'agit d'une participation du chef-comptable approuvée dès 1997 pour la tenue de la comptabilité propres à la Ville de Genève, c'est-à-dire celle des charges et revenus imputables au propriétaire, de même que des investissements.

C'est un forfait de Frs 1,000.00 auquel s'ajoute la charge supplémentaire que représente la LPP cadre du chef-comptable à raison de quelques Frs 150.00 par mois.

VI. f) <u>Intérêts bancaires créanciers</u>		70.70
		=====
	Comparatif 2014	803.24
	Diminution de 91,2%	(732.54)

Ce sont les très faibles intérêts reçus sur les avoirs en banque moindres en 2015.

VI. g) <u>Autres revenus</u>		1,005.05
		=====
	Comparatif 2014	2,515.00
	Diminution de 60,0%	(1,509.95)

Les autres revenus sont issus des ventes de mobiliers usagers auprès du personnel et il y en a eu moins en 2015.

VI. h) <u>Assurances</u>		(107,682.74)
	Comparatif 2014	(112,226.32)
	Diminution de 40,6%	4,543.58

Les charges d'assurances d'entreprise, gérées et payées par la Ville, sont comparables en 2015 et 2014. Elles sont enregistrées à charge du propriétaire, ce qui importe peu, notamment en ce que le calcul des honoraires d'incitation en tient expressément compte (voir V j).

La baisse en 2015 est issue des primes d'assurances du groupe FRHI offrant des couvertures RC, pertes d'exploitation, etc., puisqu'elles étaient de KFrS 14,5 en 2015 contre KFrS 19,0 en 2014.

VI. i) <u>Taxe professionnelle</u>		(324.00)
	Comparatif 2014	(3,980.00)
	Diminution de 91,8%	3,656.00

La Ville de Genève a renoncé à assujettir l'établissement stable que constituait le groupe Swissôtel à Genève offrant des prestations de gestion, car au vu de leur accord, c'était à la Ville de Genève de le payer.

En 2015, la charge de Frs 324.00 correspond au coût des plaques de la Toyota.

VI. j) <u>Impôts fonciers</u>		(71,993.52)
	Comparatif 2014	(75,252.92)
	Diminution de 4,3%	3,259.40

Il s'agit de l'impôt immobilier complémentaire et de taxes peu importantes sur les véhicules.

De par son statut, l'établissement n'est pas soumis aux impôts directs qui seraient en l'occurrence de l'ordre de KFrS 186 en 2015.

VI. k) <u>Intérêts au propriétaire</u>	<u><u>(779,212.09)</u></u>
Comparatif 2014	(705,513.49)
Augmentation de 10,4%	(73,698.60)

Alors que le solde moyen du compte de liaison Ville de Genève a à peine diminuer en regard de celui de 2014, c'est l'augmentation des taux d'intérêts de la Ville de Genève qui explique leur augmentation en 2015.

En effet, la Ville de Genève a appliqué en 2015 des intérêts de 1,56% l'an, alors qu'ils étaient de 1,38% en 2014, respectivement de 1,39% en 2013.

VI. l) <u>Amortissements</u>	<u><u>(2,603,062.67)</u></u>
Comparatif 2014	(2,795,018.28)
Diminution de 6,9%	191,955.61

Les amortissements sur immobilisations sont détaillés ci-dessus (IV. i) et leur baisse résulte d'immobilisations qui se sont trouvées totalement amorties en 2015. Ce phénomène n'était pas anticipé, puisque la Ville de Genève avait proposé des amortissements de l'ordre de KFr 2,800 pour 2015. Il est aussi à l'opposé de celui survenu de 2009 à 2012 quand il s'agissait de rattrapages des amortissements insuffisants de mobiliers devant être remplacés.

Il est précisé que les immobilisations nettes de KFr 30,600 existant en 1997 à la reprise par Swissôtel, et représentant la moitié de la valeur brute des immobilisations, ne font pas l'objet d'amortissements.



Rapport de l'organe de révision du

Swissôtel Genève Métropole, Genève

Conformément aux mandats qui nous ont été confiés par la Direction du département municipal des finances, de la Ville de Genève, nous avons procédé à la révision des comptes du Swissôtel Genève Métropole pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalie significative due à une fraude ou une erreur. En outre, le conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des principes de présentation des comptes ainsi que de la mise en place de principes d'évaluations adéquats.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de manière telle à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalie significative.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les comptes annuels contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne, autant qu'il concerne l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non pas dans le but d'exprimer une opinion d'audit sur l'efficacité de celui-ci. L'audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des principes comptables, la vraisemblance des évaluations appliquées ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des comptes annuels. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.



Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne pour l'établissement des comptes annuels défini conformément aux prescriptions du Conseil d'administration.

Finalement, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 29 janvier 2016

FEHLMANN & ASSOCIES S.A.



Robert FEHLMANN
Réviseur responsable



Béatrice FRITZ
Réviseur

Annexes :

Comptes annuels comprenant :

- bilan au 31 décembre 2015 d'un total actif de CHF 52'378'608.94
- compte de profits et pertes présentant un bénéfice de CHF 970'685.04



Rapport d'activités 2015



Rapport d'activités 2015
DFL

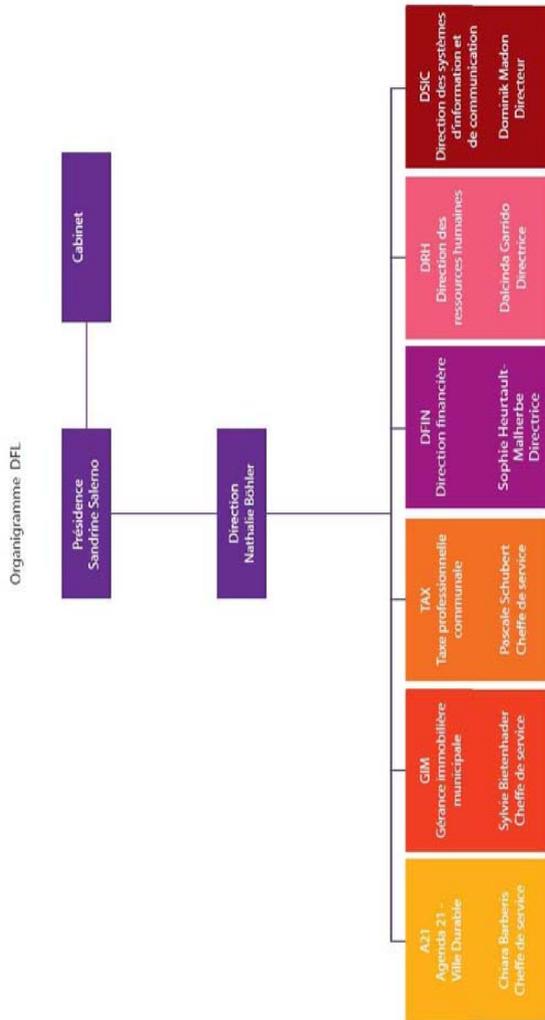


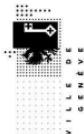
SOMMAIRE

- Organigramme
- Chiffres clés
- Direction
- A21
- GIM
- TAX
- DFIN
- DRH
- DSIC



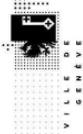
Organigramme





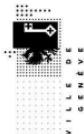
Chiffres clés

- 403 employé-e-s, 11% du personnel municipal
- 45,7% de femmes
- 30 apprenti-e-s
- 240 millions de charges
- 1,06 milliards de revenus
- 6 services



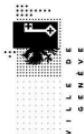
Direction

- Missions
 - Assister la Magistrature dans la mise en œuvre de la politique du département
 - Coordonner les activités du DFL
 - Assumer la politique municipale de solidarité internationale
- 9,1 millions de charges
- 11,5 postes ETP



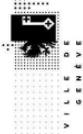
Direction

- Dossiers 2015
 - LRT
 - RIE III
 - Rénovation de l'ONU
 - Négociations avec le personnel
 - Représentations (ACG, CAP, FIPOI, SHP, etc.)
- DGVS
 - 129 projets soutenus, dans 41 pays

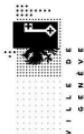


Service A21, Ville durable (A21)

- Missions:
 - Gérer la politique de développement durable pour l'interne et l'externe de l'administration
 - Participer à l'élaboration des politiques publiques
 - Soutenir des projets novateurs et les associations actives dans ces domaines
- 9,6 millions de budget
- 12,2 postes ETP

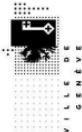
**A21**

- Quelques réalisations 2015
- Elaboration de la stratégie 2015-2020 de développement durable
- Renforcement de la promotion économique locale (ex: réparer plutôt que jeter)
- 32 manifestations
- 50 projets ponctuels soutenus (CHF 403'540.-)



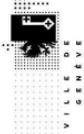
Gérance immobilière municipale (GIM)

- Missions:
 - Gérer le patrimoine financier de la Ville de Genève
 - Procéder à son entretien courant
 - 82,1 millions de charges
 - 141,4 postes ETP



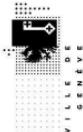
GIM

- Quelques réalisations 2015:
 - Réaménagement de l'espace accueil du public (7500 passages, 4100 demandes en attente en 2015)
 - Uniformisation du formulaire de demande pour l'ensemble des régies publiques
 - Brochure de présentation du parc de logement



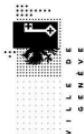
Taxe professionnelle (TAX)

- Missions
 - Prélever la taxe professionnelle
 - Défendre les intérêts de la Ville en cas de litige
- 4,1 millions
- 16,4 postes ETP



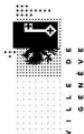
TAX

- Quelques réalisations 2015
 - Mise à jour du rôle des contribuables (24'528 contribuables)
 - 9'451 délais accordés (contre 8'447 en 2014)
 - 8'514 rappels et sommations envoyées
 - Participation au groupe de travail en charge de la nomenclature des groupes professionnels
 - Participation au groupe de travail RIE III pour la TPC



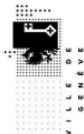
Direction financière (DFIN)

- Missions:
 - Soutenir et conseiller le CA et l'administration sur tous les aspects nécessitant une expertise financière
 - Définir et mettre en œuvre la politique budgétaire et financière de la Ville de Genève
 - Coordonner et optimiser les processus financiers
 - Définir une politique responsable des achats et en gérer et optimiser le processus



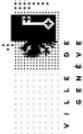
DFIN

- Quelques réalisations 2015:
 - Préparation du déploiement de MCH2
 - 23 appels d'offres adjugés (5 en 2008)
 - 1803 demandes d'impression traitées (+23% en deux ans)
- 102 millions de charges
- 53,1 postes ETP



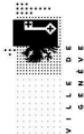
Direction des ressources humaines (DRH)

- Missions
 - Assurer l'application du Statut
 - Gérer les ressources humaines
 - Offrir soutien et conseils juridiques aux services
- 14,1 millions de charges
- 55,8 postes ETP



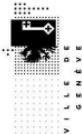
DRH

- Quelques réalisations 2015
 - Terminer le catalogue des fonctions-types
 - Règlement sur les remboursements de frais
 - Plan directeur des ressources humaines
 - Cité des Métiers
 - Négociations/séances de travail avec le personnel
(22)
- 450 prestations délivrées par l'unité santé et sécurité



Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC)

- Missions:
 - Gérer les ressources relatives aux systèmes d'information et de communication
 - Piloter les projets de développement
 - Exploiter les services mis en place
 - Former les usagers
- 17,3 millions de charges
- 83,9 postes ETP



DSIC

- Quelques réalisations 2015:
 - Extension de l'horaire de la Hotline (10'888 appels en 2015 contre 8'592 en 2014)
 - Remplacement de 1'200 postes de travail
 - +86 points wifi pour atteindre 568 (235 en 2011)
 - 70 projets réalisés



Rapport d'activité 2015
du Département des finances et du logement

Avril 2016

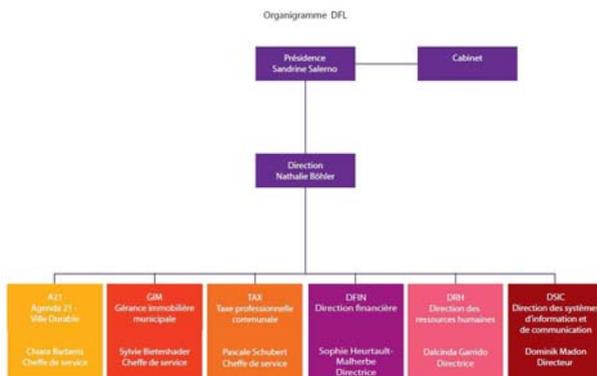
Tables des matières

1. Présentation du Département des finances et du logement.....	3
2. Le département en quelques chiffres.....	4
3. L'activité des services en 2015.....	6
3.1 La direction du département.....	6
3.2 Agenda 21 – Ville durable.....	8
3.3 La Gérance immobilière municipale.....	11
3.4 La Taxe professionnelle communale.....	13
3.5 La Direction financière.....	15
3.6 La Direction des ressources humaines.....	18
3.7 La Direction des systèmes d'information et de communication.....	21

1. Présentation du Département des finances et du logement

Le Département des finances et du logement (DFL) est composé de sept services, parmi lesquels figurent trois directions transversales de l'administration municipale : la direction du département, le service Agenda 21 – Ville durable (A21), la Gérance immobilière municipale (GIM), la Taxe professionnelle communale (TAX), la Direction financière (DFIN), la Direction des ressources humaines (DRH) et la Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC).

Département stratégique, le DFL gère les ressources humaines, financières et informatiques de la Ville de Genève. Il établit les budgets et les comptes municipaux, centralise les demandes d'achat et d'impression de tous les services et gère les marchés publics. Par ailleurs, il met en œuvre une politique sociale du logement, soutient le développement économique local et promeut le développement durable et la solidarité internationale.



2. Le département en quelques chiffres

Au 31 décembre 2015, le Département des finances et du logement comptait 403 employé-e-s,¹ soit 11% de l'ensemble des employé-e-s municipaux. En considérant le personnel auxiliaire, les civilistes, les stagiaires et les apprenti-e-s, le département accueillait 444 personnes au 31 décembre 2015.

Répartition des employé-e-s du DFL par service et par sexe, au 31 décembre 2015

Service	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	% Hommes
Direction DFL	12	4	16	75.0%	25.0%
A21	5	8	13	38.5%	61.5%
GIM	62	85	147	42.2%	57.8%
TAX	13	7	20	65.0%	35.0%
DFIN	27	27	54	50.0%	50.0%
DRH	44	19	63	69.8%	30.2%
DSIC	21	69	90	23.3%	76.7%
Total général	184	219	403	45.7%	54.3%

Sur les 403 employé-e-s du DFL, 45.7% étaient des femmes et 54.3% des hommes. La proportion de femmes a oscillé en 2015 entre 23% à la DSIC et 75% à la direction du DFL.

Par ailleurs, au 31 décembre 2015, près de 41% des cadres du département étaient des femmes (87 sur 212) contre 59% d'hommes. Ici aussi apparaissent des différences significatives entre les services, avec des proportions de cadres féminins allant de 21% à la DSIC à 69% à la direction du DFL.

Répartition des cadres du DFL par service et par sexe, au 31 décembre 2015

	Femmes cadres	% de femmes cadres	Hommes cadres	% d'hommes cadres	Nombre de cadres total
Direction DFL	9	69.23%	4	30.77%	13
A21	4	40.00%	6	60.00%	10
GIM	9	47.37%	10	52.63%	19
TAX	9	60.00%	6	40.00%	15
DFIN	11	42.31%	15	57.69%	26
DRH	27	64.29%	15	30.16%	42
DSIC	18	20.69%	69	79.31%	87
Total général	87	41%	125	59%	212

En 2015, le taux d'activité moyen des employé-e-s du département était de 90%. Malgré l'encouragement de l'articulation des vies professionnelles et privées, on constate que ce sont majoritairement les femmes qui travaillent à temps partiel : 50% d'entre elles ont exercé à des taux d'activité compris entre 50% et 89%, contre seulement 11% des hommes.

¹ On entend par « employé-e » les collaboratrices et collaborateurs au bénéfice d'un contrat à durée indéterminée.

Taux d'activité des employé-e-s du DFL au 31 décembre 2015

Taux d'activité	Femmes	Hommes
50% - 89% (temps partiel)	92	25
90% - 100% (plein temps)	92	194
Total	184	219

En début de législature, le DFL a défini de nouveaux objectifs en matière d'égalité homme-femme. En ce qui concerne l'articulation des vies professionnelle et privée, l'objectif est de parvenir à une augmentation de 5% du personnel masculin travaillant en-dessous de 90% d'ici au 31 mai 2020. Le deuxième objectif concerne l'écart entre femmes et hommes au niveau du personnel du département dans son ensemble. L'intention est de réduire la différence actuelle de +/-2% pour atteindre 48% d'employées et 52% d'employés au 31 mai 2020.

Signalons qu'avec 21 engagements (8 femmes et 13 hommes) et 8 départs (3 femmes et 5 hommes), le taux de rotation du personnel du département a atteint 3,71% en 2015.

En 2015, le DFL a continué à s'engager en faveur de la formation des jeunes. Au total, il a accueilli 30 apprenti-e-s, 10 stagiaires et 16 jeunes dans le cadre de jobs d'été.

Nombre d'apprenti-e-s par service, en 2015

Services	Femmes	Hommes	Total
DFIN	2	3	5
Direction du DFL	1	0	1
DRH	1	1	2
DSIC	0	5	5
GIM	3	13	16
TAX	1	0	1
Total général	8	22	30

Nombre de stagiaires par service, en 2015

Services	Femmes	Hommes	Total
A21	0	1	1
Direction du DFL	1	1	2
DRH	1	3	4
DSIC	0	3	3
Total général	2	8	10

Nombre de jobs d'été par service, en 2015

Services	Femmes	Hommes	Total
Direction du DFL	1	1	2
DRH	1	2	3
DSIC	1	2	3
GIM	3	3	6
TAX	1	1	2
Total général	7	9	16

3. L'activité des services en 2015

3.1 La direction du département

La direction du département assiste la Magistrature dans la mise en œuvre de la politique du Département. Elle coordonne les activités du DFL et apporte son appui aux services qui lui sont rattachés. Elle assure également la mise en œuvre de la politique municipale en matière de solidarité internationale.

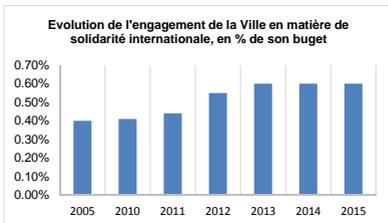
La direction du département s'est fortement investie en 2015 dans **les réflexions autour de la 3ème réforme de l'imposition des entreprises (RIE III)**, dossier éminemment important pour l'avenir des finances municipales. Dans ce cadre, elle a notamment participé à plusieurs groupes de travail (au niveau intercommunal comme au sein de l'Union des villes suisses), tenté d'initier des discussions avec le Conseil d'Etat et éclairci différents chiffres qui restaient en suspens. Forte de sa connaissance du dossier, la direction du DFL a établi la position de la Ville de Genève sur ce sujet.

En parallèle, la direction du département a continué à suivre les discussions concernant la **répartition des charges et des compétences entre le canton et les communes**. Plusieurs grandes étapes ont été franchies en 2015 : adoption du projet de loi-cadre (LRT) par le Grand Conseil, adoption par le Conseil d'Etat du premier train de lois et accord entre canton et Ville de Genève sur les grands principes de répartition des tâches en matière culturelle. Les discussions se poursuivront en 2016.

Le service s'est également impliqué dans les travaux entourant le projet de **renovation de l'Office des Nations unies à Genève** et est parvenu à un accord avec ses partenaires (canton et Confédération) concernant un prêt effectué par l'entremise de la FIPOI.

En matière de **système de contrôle interne**, les services du DFL ont poursuivi leur analyse et l'ont documenté au sein des CODEX. Au niveau transversal, le système de contrôle interne financier et comptable s'est enrichi, entre autre, de l'évaluation des risques opérationnels relatifs aux processus financiers, réalisée en collaboration avec la DFIN et le "Groupe SCI".

Tout au long de l'année, la direction du département a continué à s'engager pour la **solidarité internationale**, par le biais de la Délégation Genève solidaire (DGVS) qui lui est rattachée. En 2015, la DGVS a soutenu un total de **129 actions dans 41 pays** à travers le monde touchant des domaines aussi divers que l'éducation et la formation, la défense des droits de l'homme, le développement rural, la protection de l'environnement ou la santé. Chacun de ces projets a permis d'améliorer concrètement les conditions de vie des populations les plus défavorisées.



Le rapport d'activité 2015 de la DGVS peut être consulté en cliquant [ici](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/rapport_annuel_2015_DGVS_web.pdf).²

² http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/rapport_annuel_2015_DGVS_web.pdf

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2245

Liste des représentations assumées par la direction du Département

Entité	Représentant-e-s
Association des communes genevoises	SALERNO Sandrine
Caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville et communes »	KREBS Philippe SALERNO Sandrine
CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement	KREBS Philippe SALERNO Sandrine
Charte européenne des droits de l'homme dans la ville	SALERNO Sandrine
Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU)	SALERNO Sandrine
Comité de pilotage du groupe collaboration Etat-communes en matière d'aménagement du territoire et finances	SALERNO Sandrine
Commission permanente chargée de proposer les coefficients applicables aux chiffres d'affaires des différents groupes professionnels	SALERNO Sandrine
Conférence des directrices et directeurs des finances des Villes (CDFV)	SALERNO Sandrine
Conseil de la statistique cantonale (CSC)	KREBS Philippe
Coopérative financière des communes genevoises	SALERNO Sandrine
Fondation de la Cité universitaire de Genève	BOHLER Nathalie
Fondation de la Ville de Genève pour le logement social	BOHLER Nathalie
Fondation de prévoyance en faveur du personnel d'institutions subventionnées par la Ville de Genève	KREBS Philippe
Fondation industrielle La Gravière	KREBS Philippe
FONDATION des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI)	
Comité de coordination du projet de plan stratégique patrimonial des Nations unies (PSP)	WENGER Valentina
Fondation des parkings	BOHLER Nathalie

La direction au niveau financier

	C2015	B2015	Ecart
30 Charges de personnel	2'403'552	2'796'674	-393'122
31 Biens, services et marchandises	401'001	446'571	-45'570
33 Amortissements	295'625	295'625	0
36 Subventions accordées	5'772'650	5'869'908	-97'258
39 Imputations internes	194'260	331'307	-137'047
Total Charges de fonctionnement	9'067'089	9'740'085	-672'996
43 Revenus divers	1'835'883	56'600	1'779'283
44 Parts à des recettes et contrib. sans affectation	303'158	150'000	153'158
Total Revenus de fonctionnement	2'139'042	206'600	1'932'442

3.2 Agenda 21 – Ville durable

Le service Agenda 21 – Ville durable (A21) est chargé de la politique municipale en matière de développement durable. Ses activités s'articulent autour de quatre pôles : «Genève ville durable», «économie et emploi», «égalité et diversité» et «La ville est à vous».

L'A21 participe à l'élaboration de politiques publiques. Il soutient des projets novateurs et des acteurs-trice-s engagé-e-s par le biais de subventions financières ou de prestations en nature telles que la mise à disposition de salles et de locaux. Il coordonne également des programmes transversaux à l'administration, mène des projets spécifiques dans ses domaines de compétence et participe à des réseaux locaux, nationaux et internationaux liés au développement durable.

En 2015, le service Agenda 21 – Ville durable a largement travaillé sur la **nouvelle stratégie municipale 2015-2020 en matière de développement durable**. En concertation avec l'ensemble des départements municipaux, il a proposé au Conseil administratif de fonder cette stratégie sur deux piliers : la convergence des politiques publiques municipales vers un objectif de durabilité et la promotion de l'innovation. C'est en ce sens que le service a conçu un **programme de soutien à l'innovation sociétale, intitulé «G'innov»**. Ce programme, qui sera lancé en 2016, vise à soutenir financièrement des projets novateurs, émanant de la société civile comme des services municipaux, contribuant à améliorer la qualité de vie en milieu urbain et à produire des changements structurels pour une transition vers la durabilité.

En parallèle, l'A21 a **poursuivi son travail en matière de renforcement de la promotion économique locale**. En mars 2015, il a organisé, en partenariat avec la Chambre genevoise de l'économie sociale et solidaire APRES-GE, la première Journée de l'économie sociale et solidaire. Le service a également continué à travailler en faveur de la consommation responsable et de la promotion des commerces locaux de réparation, par le biais de sa campagne « **Réparer plutôt que jeter** », en collaboration avec la Fédération romande des consommateurs (FRC). Cette campagne a été primée par la Distinction cantonale du développement durable et reprise, fin 2015, par la Ville de Lausanne sur les mêmes bases que le projet genevois.



Par le biais du **Fonds chômage**, l'A21 a soutenu **31 projets** visant la réinsertion sociale et professionnelle des chômeuses et des chômeurs ainsi que de toute personne à la recherche d'un emploi. Ces projets ont concerné 2191 personnes (contre 1866 en 2014), dont plus de la moitié réside en Ville de Genève. Le rapport d'activité 2015 du Fonds chômage peut être consulté [ici](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/RapportActive_2015_Fonds_chomage_Ville_de_Geneve.pdf).³

Au total, **l'A21 a également réalisé ou soutenu 32 campagnes d'information et événements grand public**. Parmi ceux-ci, citons l'organisation de la Semaine de l'égalité, qui a interrogé la place des femmes dans la musique, la coordination de 11 manifestations de la ville est à vous, la réalisation d'une campagne d'affichage consacrée aux stéréotypes de genre dans l'enfance, l'organisation de la Semaine du Goût ainsi que la poursuite du projet photographique «Genève, sa gueule », qui entend valoriser la diversité des Genevois-es.

³ http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/RapportActive_2015_Fonds_chomage_Ville_de_Geneve.pdf

Evolution du nombre de campagnes d'information et d'événements grand public menés ou soutenus par l'A21 selon la thématique depuis 2012

	2012	2013	2014	2015
Ville durable	1	5	4	3
Egalité et diversité	6	13	16	11
Economie et emploi	5	7	6	7
La ville est à vous	12	12	11	11
TOTAL	24	37	37	32

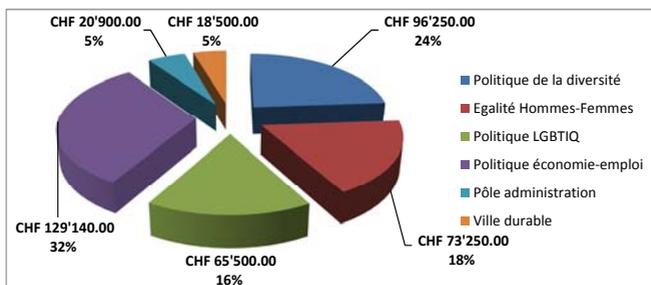
En collaboration avec la DRH, l'A21 a également poursuivi son travail en faveur d'une **administration plus inclusive**, à travers la réalisation de deux mandats :

- l'un sur l'évaluation de la non-discrimination en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre des textes normatifs en lien avec la gestion des ressources humaines de la Ville de Genève ;
- l'autre portant sur l'analyse des pratiques professionnelles en contexte de diversité.

Le travail sur ces deux questions est en cours.

Finalement, l'A21 a attribué en 2015 **une cinquantaine de subventions**, pour un montant total de CHF 403'540.-.

Subventions accordées en 2015 par le service Agenda 21, par politique



Liste des représentations assumées par l'A21

Entité	Représentant-e-s
Comité régional Franco-genevois (CRFG - plénière)	BARBERIS Chiara
Commission consultative de l'égalité entre les hommes et les femmes	ROMAN Héloïse
Conseil stratégique de la promotion économique	BARBERIS Chiara

L'A21 au niveau financier

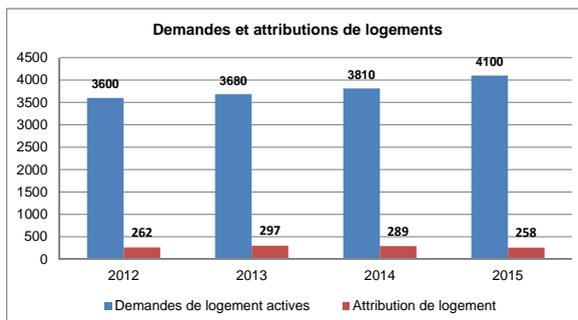
	C2015	B2015	Ecart
30 Charges de personnel	2'185'244	2'326'225	-140'982
31 Biens, services et marchandises	528'316	610'814	-82'498
33 Amortissements	1'000'188	1'000'609	-422
36 Subventions accordées	5'325'703	5'320'072	5'631
39 Imputations internes	524'250	472'458	51'792
Total Charges de fonctionnement	9'563'700	9'730'179	-166'479
43 Revenus divers	8'941		8'941
46 Subventions acquises	3'000		3'000
Total Revenus de fonctionnement	11'941		11'941

3.3 La Gérance immobilière municipale

La Gérance immobilière municipale est chargée de la gestion et de l'entretien courant des immeubles de logements, des locaux commerciaux et administratifs, des établissements publics, des salles communales et des parkings appartenant au patrimoine financier de la Ville de Genève. Elle fonctionne, sur la plupart des plans, comme une régie immobilière traditionnelle.

Pour la GIM, l'année 2015 a d'abord été marquée par le **réaménagement des locaux destinés à l'accueil du public**. Chaque année, 7'500 passages sont recensés dans cet espace ; il devenait donc indispensable d'offrir à la population un environnement modernisé, garantissant une meilleure confidentialité. Ce nouveau guichet constitue aujourd'hui une vitrine de qualité pour le service, qui consacre des forces importantes dans le suivi des personnes en attente d'une solution de logement.

A fin 2015, la GIM recensait **4'100 demandes de logements actives**, soit près de 300 de plus que l'an dernier à la même période, et ce alors même que le nombre d'attributions est en baisse.



Afin de faciliter les démarches des demandeur-euse-s de logement, la GIM a remanié son **formulaire d'inscription** ; son contenu est désormais analogue à celui utilisé par l'Etat de Genève et les Fondations immobilières de droit public. Cette amélioration s'inscrit dans la volonté d'avoir une procédure de demande de logement commune aux trois entités. En parallèle, dans un souci de transparence et d'information, la GIM a publié **une brochure** présentant le parc de logements municipal et ses différentes caractéristiques.

En matière d'entretien des immeubles, le budget alloué à la GIM en 2015 a été utilisé dans sa totalité, afin d'assurer un **entretien adapté des logements et des locaux communs**. La GIM a par ailleurs poursuivi sa collaboration active avec la Direction du patrimoine bâti dans le domaine de la rénovation des immeubles, en vue de favoriser dans le futur l'élaboration de projets plus économiques. Quant aux **projets de rénovation** en cours ou achevés en 2015, ils concernent environ 80 logements (Chouet 4, Etuves 15, Lissignol 1-3, Tour-de-Boël 7, Vélodrome 8 et Tertasse 1). A noter que les travaux de rénovation effectués à la rue du Vélodrome 8 ont été réalisés en présence des locataires, ce qui a impliqué un suivi quasi quotidien et particulièrement attentif de l'avancement du chantier.

Dans le domaine de la **location commerciale**, un travail conséquent a été consenti afin d'éviter toute vacance des locaux, malgré une conjoncture difficile pour le commerce de détail.

Enfin, sur un plan plus large, une **importante réflexion** s'est engagée sur le sens et la place de **l'action sociale de la GIM**. Cette analyse donnera lieu en 2016 à une modification de l'organisation du service. Il s'agira principalement de concrétiser le constat selon lequel l'action sociale est mise en œuvre dans la quasi-totalité des activités de la GIM et par l'ensemble des collaborateurs-trice-s, sans qu'il ne soit cependant question de se substituer aux services sociaux spécialisés.

La GIM au niveau financier

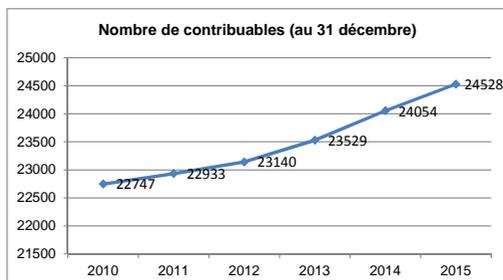
	C2015	B2015	Ecart
Charges de personnel	16'038'013	16'801'595	-763'582
Biens, services et marchandises	44'499'561	41'698'075	2'801'486
Intérêts passifs	-24'989		-24'989
Amortissements	8'135'824	8'464'250	-328'426
Dédommagements à des collectivités publiques		3'500	-3'500
Subventions accordées	3'167'180	5'241'869	-2'074'689
Imputations internes	10'317'880	13'006'853	-2'688'973
Total Charges de fonctionnement	82'133'470	85'216'142	-3'082'672
Revenus des biens	96'429'216	95'700'702	728'514
Revenus divers	9'575'753	8'528'140	1'047'613
Imputation interne	10'812'718	10'780'039	32'679
Total Revenus de fonctionnement	116'817'686	115'008'881	1'808'805

3.4 La Taxe professionnelle communale

Le service de la Taxe professionnelle communale (TPC) a pour mission de prélever un impôt sur l'activité commerciale déployée par les personnes morales et les indépendant-e-s sur le territoire de la Ville de Genève. A ce titre, le service procède à l'enrôlement des contribuables concernés, taxe les contribuables assujettis en leur notifiant les bordereaux de taxation, procède au recouvrement des créances impayées et rembourse les montants perçus en trop. Le service assure également la défense des intérêts de la Ville de Genève en cas de procédures intentées devant les autorités administratives et judiciaires. Enfin, il prend les mesures visant à assurer une uniformisation des principes de taxation sur le plan cantonal, notamment au travers de séances avec les représentant-e-s des TPC des différentes communes genevoises.

Malgré une conjoncture économique plutôt défavorable, dont les effets se feront sentir en 2016 et 2017, l'année 2015 s'est soldée sur **des recettes fiscales de CHF 120 millions**, soit une augmentation de près de CHF 2 millions par rapport à l'année 2014.

Au niveau opérationnel, la mise à jour du rôle des contribuables a été effectuée régulièrement. Ainsi, en 2015, les enquêteurs et enquêtrices de la TPC ont ouvert 2'648 dossiers. Dans le même temps, 2'403 dossiers ont été inactivés, de sorte que le rôle des contribuables de la Ville de Genève s'établit au 1er janvier 2016 à **24'528 contribuables** (+ 474 par rapport au 1er janvier 2015).



En 2015, **9'451 délais ont été accordés aux contribuables** pour le retour de leur déclaration. Cette démarche est en constante augmentation et génère un important travail administratif. Chaque demande est en effet enregistrée manuellement et engendre la rédaction d'un courrier de confirmation, le système informatique ne permettant pas de traiter ce genre de requête de manière automatique.

Délais accordés pour le retour de déclarations fiscales

2012	2013	2014	2015
7'636	7'897	8'447	9'451

S'agissant de l'unité comptabilité, **le nombre de rappels et de sommations envoyés en 2015 s'établit à 8'514**, en hausse par rapport aux années précédentes. Il en va de même du nombre d'ouverture de procédures de poursuites (940).

Au niveau judiciaire, l'activité a été intense, puisque la loi 11458 modifiant la Loi sur les commissions officielles (LCOF) est entrée en vigueur le 19 décembre 2015. Son article 2 al.10 modifie la Loi générale sur les contributions publiques (LCP), en abrogeant les dispositions relatives aux commissions de réclamation en matière de TPC. **Cela signifie concrètement que dès 2016, le service de la TPC devient la première autorité de recours en matière de taxation.** Les procédures du service ont donc été revues pour se conformer à cette importante modification.

Enfin, le service de la TPC a continué à **collaborer avec les autres communes genevoises**. Ainsi, des séances avec les personnes en charge du calcul de cet impôt dans les communes ont été organisées. De même, le service a activement participé au groupe de travail intercommunal en charge de la nomenclature des groupes professionnels en y déléguant deux personnes, ainsi qu'à celui chargé du projet d'élaboration de la nouvelle déclaration, avec deux représentant-e-s également.

Pour terminer, soulignons encore que la TPC a été sollicitée pour des **consultations relatives à la réforme de la fiscalité des entreprises et à l'abolition des statuts fiscaux (RIE III)**, s'agissant en particulier des conséquences qui en découleront au niveau de la taxe professionnelle communale. Ce thème reste d'ailleurs l'un des enjeux majeurs du service de la TPC pour ces deux prochaines années, tant l'impact de la disparition des statuts fiscaux est important au niveau de cet impôt communal.

Liste des représentations assumées par la TAX

Entité	Représentant-e-s
Commission permanente chargée de proposer les coefficients applicables aux chiffres d'affaires des différents groupes professionnels	LANDECY Olivier SCHUBERT Pascale

La TAX au niveau financier

	C2015	B2015	Ecart
30 Charges de personnel	2'611'204	2'700'930	-89'726
31 Biens, services et marchandises	378'535	380'507	-1'972
32 Intérêts passifs	772		772
33 Amortissements	891'685	1'786'438	-894'753
39 Imputations internes	171'057	239'093	-68'036
Total Charges de fonctionnement	4'053'253	5'106'968	-1'053'715
40 Impôts	120'010'206	120'000'000	10'206
42 Revenus des biens	115'538	58'100	57'438
43 Revenus divers	62'670	36'000	26'670
45 Dédommagements de collectivités publiques	189'651	150'000	39'651
Total Revenus de fonctionnement	120'378'065	120'244'100	133'965

3.5 La Direction financière

La Direction financière (DFIN) a une fonction transversale. Elle est une direction de support au service du Conseil administratif et des départements, avec pour objectif d'harmoniser les pratiques de la Ville de Genève en matière financière.

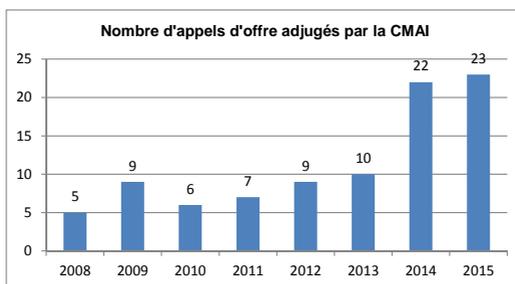
Les principales missions de la DFIN sont de :

- soutenir et conseiller le Conseil administratif et l'ensemble de l'administration sur tous les aspects nécessitant une expertise financière ;
- définir et mettre en œuvre la politique budgétaire et financière de la Ville de Genève ;
- coordonner et optimiser les processus financiers transversaux ;
- définir une politique responsable des achats et en gérer le processus.

En 2015, la DFIN s'est investie **dans l'analyse et la préparation du déploiement du projet MCH2**. Pour rappel, ce projet porte sur la modification du plan comptable actuel de la Ville de Genève (MCH1 ou NMC), en conformité avec les recommandations émises par la Conférence des directeurs cantonaux des finances. Il vise une meilleure transparence de la politique financière, une lecture facilitée des comptes et un financement transparent des investissements. L'impact de ce projet touchera tous les services de la Ville à des niveaux différents selon leur activité. En fin d'année 2015, **un plan comptable intermédiaire (intitulé MCH1+) a été implémenté**, afin de permettre d'établir le budget 2017 sur cette base. Il servira de passerelle avec le MCH2 au moment du déploiement global en Ville prévu pour 2018.

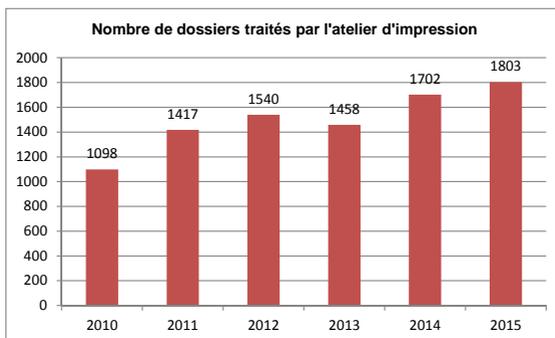
Sur l'ensemble de l'année, **la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI) a collaboré avec près de 30 services de l'administration sur des projets spécifiques**. Une quarantaine de projets ont été initiés portant sur plus de 20 familles d'achat (prestations de formation, contrats de gestion, numérisation, équipements de protection, etc.).

Au total, **23 appels d'offres ont été adjugés en 2015 par la CMAI** (contre 5 en 2008), dont 12 appels d'offres portant sur des fournitures ou des prestations touchant l'administration dans son ensemble.



Depuis 2011, **100% des achats réalisés par la CMAI prennent systématiquement en compte des critères de développement durable**. Cet engagement fait suite à la signature des engagements d'Aalborg en septembre 2010, en particulier à l'objectif stratégique portant sur les achats responsables piloté par la CMAI.

Du côté de l'atelier d'impression, le nombre de demandes traitées par la CMAI a augmenté de 23% en deux ans, pour s'élever à 1803 à fin 2015. Cette croissance soutenue s'appuie sur une communication dynamique, tant sur les prestations offertes que sur la qualité des travaux délivrés, ainsi que sur la réactivité et la rapidité d'exécution dont fait preuve l'atelier d'impression.



En 2015, les deux principaux départements demandeurs de travaux à l'atelier d'impression ont été le département de la culture et du sport ainsi que le département de la cohésion sociale et de la solidarité, qui totalisent ensemble près de 60% des imprimés.

Liste des représentations assumées par la DFIN

Entité	Représentant-e-s
Groupe romand des économats cantonaux et communaux (GRECO)	KELLER Simon-Pierre
Groupe de travail compétences Etat/communes en matière d'aménagement du territoire et finances	HEURTAULT-MALHERBE Sophie

La DFIN au niveau financier

	C2015	B2015	Ecart
30 Charges de personnel	7'599'522	8'143'167	-543'644
31 Biens, services et marchandises	2'431'021	2'430'423	598
32 Intérêts passifs	23'303'245	24'535'665	-1'232'420
33 Amortissements	12'046'668	12'632'520	-585'852
34 Contributions à d'autres collectivités	33'091'033	36'510'389	-3'419'356
35 Dédommagements à des collectivités publiques	22'336'265	21'830'970	505'295
39 Imputations internes	1'183'391	1'187'801	-4'410
Total Charges de fonctionnement	101'991'144	107'270'934	-5'279'790
40 Impôts	776'999'204	760'762'000	16'237'204
42 Revenus des biens	20'243'014	12'313'352	7'929'662
43 Revenus divers	267'177	276'500	-9'323
49 Imputation interne	22'475'258	22'138'120	337'138
Total Revenus de fonctionnement	819'984'652	795'489'972	24'494'680

3.6 La Direction des ressources humaines

La Direction des ressources humaines (DRH) apporte son concours à la gestion des ressources humaines des 4'000 membres du personnel de la Ville de Genève. Au quotidien, la DRH assure l'application du Statut du personnel municipal (procédures de recrutement, gestion administrative du personnel et politique de rémunération). Elle gère également les ressources humaines (formation, conseil en organisation, évaluation de fonction, mobilité et gestion des carrières, santé et sécurité au travail, soutien RH), offre soutien et conseils juridiques, et veille à l'application des principes d'égalité et de diversité au sein de l'administration.

Au niveau interne, la DRH a poursuivi en 2015 la **mise en œuvre du Statut du personnel de la Ville de Genève**. Cela s'est traduit par l'adoption de nouvelles normes et processus en matière RH, ainsi que par le développement de nombreux projets interdépartementaux, dont la durée s'échelonne sur plusieurs années.

Le projet « **fonctions-types** » a franchi un nouveau pallier durant l'année. Le catalogue des fonctions, qui contient près de 200 descriptions de fonctions-types de l'administration, est en effet désormais entièrement rédigé et sera validé par le Conseil administratif en 2016. Quant au projet « **Indemnités** » - qui vise à élaborer un nouveau concept de politique en matière de gestion des indemnités et de remboursements de frais – il s'est vu concrétisé par l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2015 du **Règlement sur les remboursements de frais**.

Tout au long de l'année, la DRH a également fourni de nombreuses **prestations à l'ensemble de l'administration municipale** afin de veiller à ce que chaque collaborateur et chaque collaboratrice puisse bénéficier d'un cadre de travail sûr, humain et respectueux. Dans ce cadre, l'Unité santé et sécurité de la DRH a par exemple délivré près de 450 prestations en 2015.

Prestations santé et sécurité au travail, détail par année

	2012	2013	2014	2015
Analyses d'accidents professionnels	3	10	8	16
Analyses de situations de travail	-	65	70	53
Analyses de risques liées à la protection de la maternité	-	5	6	1
Analyses dans le cadre des fonctions particulièrement pénibles	-	128	-	-
Exercices d'évacuations	-	9	18	40
Interventions en protection incendie	-	73	34	99
Formations en évacuation incendie	-	48	25	63
Autres formations en santé et sécurité au travail	6	11	6	8
Ergonomie	26	81	148	136
Analyses dans le cadre des premiers secours	-	9	11	3
Publications Santé et sécurité au travail	6	11	9	21
Portefeuilles des phénomènes dangereux	7	4	4	4
TOTAL	48	454	339	444

En 2015, la DRH a initié un important travail de réflexion autour de la mise en place d'un **plan directeur des ressources humaines**. Ce document clé définira, à chaque début de législature, plusieurs objectifs concrets en matière RH et les mesures à prendre pour les atteindre. En qualité de premiers responsables RH, les managers ont été placés au cœur de cette réflexion. Depuis novembre 2015, ils œuvrent au sein de plusieurs groupes de travail sur la définition d'objectifs et d'indicateurs pertinents. Le plan directeur devrait être terminé et validé par le Conseil administratif courant 2016.

Soulignons aussi que, par le biais de la DRH, la Ville de Genève consulte régulièrement les organisations représentatives du personnel. Ainsi, en 2015, **la DRH a participé à 22 séances de travail avec des représentant-e-s du personnel.**

Au niveau externe, la Ville de Genève a participé à la 5^{ème} édition de **la Cité des métiers** et de la formation qui a accueilli, du 3 au 8 novembre 2015, plus de 70'000 personnes. Près de 20 collaborateurs et collaboratrices de la DRH, épaulé-e-s par 15 apprenties et apprentis, ont présenté les filières d'apprentissage 2016-2017 de la Ville de Genève ainsi que les diverses opportunités de stages et de jobs d'été. Sur le stand de près de 55 m2, conçu comme une salle de cinéma, le public a pu visionner le film « **Pleins feux sur les métiers de la Ville** » et découvrir près de 20 professions différentes grâce au trombinoscope réalisé spécialement pour cette occasion.



La participation de la DRH à ce genre d'événements rappelle l'engagement municipal en faveur de **la formation des jeunes**. En 2015, la Ville de Genève a en effet accueilli 87 apprenti-e-s, 291 stagiaires et 193 jeunes dans le cadre de jobs d'été.

Le **bilan social 2015** de la Ville de Genève peut être consulté [ici](#).⁴

Liste des représentations assumées par la DRH

Entité	Représentant-e-s
Caisse de prévoyance interne (CPI) « Ville et communes »	GARRIDO Dalcinda
CAP Fondation de prévoyance intercommunale de droit public de la Ville de Genève, des Services industriels de Genève et des communes affiliées, ainsi que d'autres employeurs affiliés conventionnellement	GARRIDO Dalcinda
Groupe pour l'encouragement à la qualification et à l'insertion professionnelle (EQIP)	CIFALI Anne

⁴ http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Publications/bilan-social-2015-ville-geneve.pdf

La DRH au niveau financier

	C2015	B2015	Ecart
30 Charges de personnel	14'104'157	6'236'156	7'868'001
31 Biens, services et marchandises	1'331'197	1'523'120	-191'923
33 Amortissements	14'301	240'825	-226'524
39 Imputations internes	424'838	430'054	-5'216
Total Charges de fonctionnement	15'874'492	8'430'155	7'444'337
42 Revenus des biens	677		677
43 Revenus divers	624'127	5'362'857	-4'738'730
45 Dédommagements de collectivités publiques	139'042	179'435	-40'393
49 Imputation interne	14'622	9'000	5'622
Total Revenus de fonctionnement	778'468	5'551'292	-4'772'824

3.7 La Direction des systèmes d'information et de communication

La Direction des systèmes d'information et de communication (DSIC) gère l'ensemble des ressources relatives aux systèmes d'information et de communication de l'administration municipale. Elle procède notamment aux acquisitions des biens et des services nécessaires à leur mise en place, puis à leur maintenance et à leur évolution. Elle pilote également des projets de développement, s'appuyant le cas échéant sur des partenaires privés. Elle pourvoit enfin à l'exploitation des services qu'elle a mis en place, puis au support ainsi qu'à la formation des utilisatrices et des utilisateurs.

En 2015, la DSIC a inauguré le nouvel horaire de **sa hotline informatique**, la rendant accessible à l'administration municipale en continu de 8 à 18h (du lundi au vendredi), soit une extension de 40% sur la journée. Bien que moins sollicitée de 12h à 14h et de 17h à 18h, la disponibilité de la hotline sur ces tranches horaires est très appréciée par les utilisateurs et utilisatrices. En parallèle, la DSIC a continué de gérer le matériel informatique de l'ensemble de l'administration municipale.

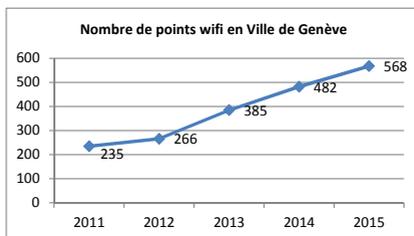
Statistiques du Centre de Services

Année	Appels pris en charge	PC gérés par la DSIC	Moyens d'impression (imprimantes et MFP)
2013	8466	3770	1128
2014	8592	4082	1158
2015	10888	4341	1163

Durant cette année, la DSIC a également effectué le remplacement de plus de 1'200 postes de travail dans le cadre de son **programme de renouvellement périodique des postes informatiques**. Ces unités, qui fonctionnaient avec le système d'exploitation Windows XP, ont été remplacées par des nouveaux modèles fonctionnant avec le système d'exploitation Windows 7.

Afin de répondre d'une part aux besoins croissants de disponibilité et d'espace disque et, d'autre part, à la nécessité de renouveler une infrastructure devenue obsolète et coûteuse, la DSIC a également mis en place fin 2015 **un nouvel espace de stockage**. Cette nouvelle infrastructure, plus performante et de plus grande capacité, assure à présent à la Ville de Genève un espace de stockage de 180 TOctets pour ses applications, en lieu et place des 100 TOctets de l'ancienne infrastructure.

La DSIC a également poursuivi son travail **d'extension du réseau Wifi public** de la Ville de Genève : en 2015, 86 points d'accès supplémentaires ont été mis en service, portant le total à 568.



Focus sur les projets de développement de la DSIC

En 2015, la DSIC a réalisé environ 70 projets, parmi lesquels :

- WebDeb, un outil de gestion pour les débarras des encombrants, dont la prochaine étape en 2016 sera le formulaire de demande en ligne ;
- la mise à jour de SAGA pour le Service d'incendie et de secours (SIS) et Saga Mobile, informatique embarquée dans les véhicules du SIS ;
- la finalisation du Portail RH de l'administration municipale, 1ère étape ;
- la mise en place de la gestion des subventions SAP/GM pour le service des Ecoles, des Sports et de la Délégation à la jeunesse ;
- Preaville, un processus de gestion des autorisations de construire pour le département des constructions et de l'aménagement, utilisation transverse pour différents services de la ville
- un outil de gestion pour les places de jeux destiné au service des écoles ;
- la mise en place d'une solution de protection des travailleur-euse-s isolé-s-s pour le groupe Monuments et Fontaines du Service du génie civil en collaboration avec la DRH (Santé et sécurité au travail) et la Direction du patrimoine bâti (liaison avec Protectas pour la centrale d'alarme) ;
- l'installation du nouveau serveur ArcGIS, pour les projets de géolocalisation, en collaboration avec l'Unité exploitation ;
- l'accompagnement informatique de l'exposition « Faites Comme Chez Nous » dont l'inauguration a eu lieu le 17 décembre 2015.

Liste des représentations assumées par la DSIC

Entité	Représentant-e-s
Système d'information du territoire genevois (SITG)	MADON Dominik

La DSIC au niveau financier

	C2015	B2015	Ecart
30 Charges de personnel	13'643'697	14'424'522	-780'825
31 Biens, services et marchandises	1'435'755	4'813'482	-3'377'727
33 Amortissements	1'492'470	3'212'525	-1'720'055
36 Subventions accordées	5'540		5'540
39 Imputations internes	687'318	730'817	-43'499
Total Charges de fonctionnement	17'264'781	23'181'346	-5'916'566
43 Revenus divers	68'162	11'422	56'740
46 Subventions acquises			0
Total Revenus de fonctionnement	68'162	11'422	56'740



Commission des Finances

Date : 4 mai 2016

Service : Département des finances et du logement

Sujet : **PR 1172** – Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Question : Un-e commissaire demande des informations complémentaires aux explications fournies concernant les opérations « swap » avec les aspects juridiques y relatifs.

Réponse :

Il existe principalement deux sources de financement : les emprunts dit publics ou émissions obligataires et les emprunts privés.

L'émission obligataire consiste à émettre une obligation par le biais d'une banque. Les prêteurs peuvent alors être multiples et sont inconnus de la Ville de Genève.

L'emprunt privé consiste en un contrat de prêt de droit privé, passé généralement avec un investisseur institutionnel (banque ou assurance).

Avant 2008, les emprunts privés présentaient des conditions financières bien plus attractives que les émissions obligataires frappées d'un droit de timbre. Depuis le 1^{er} mars 2012, ce droit de timbre a été aboli. Dès lors, les émissions obligataires sont redevenues une solution de financement compétitive.

En vue de l'échéance d'un emprunt obligataire en mars 2008, la Ville de Genève a lancé un appel d'offres pour un emprunt privé d'un montant de 200 millions de francs, d'une durée de 25 ans, départ le 1^{er} mars 2007. Cet appel d'offres portait sur un emprunt à taux révisable tous les 6 mois, assorti d'une marge. L'offre la plus intéressante, proposant une marge de 0,025%, a été retenue.

En parallèle, afin de transformer partiellement cet emprunt à taux révisable en emprunt à taux fixe, il a été conclu une opération dite de swap de taux. Un swap de taux est un contrat par lequel les parties s'échangent des flux financiers. Certains flux peuvent être fixes sur la période, d'autres variant dans le temps. En l'occurrence, la Ville de Genève paie un taux fixe chaque année de 2,81% sur 100 millions de francs. En contrepartie, la banque paie tous les 6 mois le montant du taux variable de référence de l'emprunt, sur le même montant de 100 millions de francs. A la marge près, la banque porteuse du swap prend ainsi en charge les intérêts de l'emprunt, en échange d'un taux fixe de 2,81%, et ce pendant toute la durée de l'emprunt.

Les termes de ce swap de taux sont les suivants :

- montant notionnel : 100 millions de francs
- date de l'opération : 7 novembre 2006
- date effective : 19 mars 2007
- date de fin : 19 mars 2032
- payeur du taux variable : la banque
- base du taux variable : libor 6 mois en francs suisses
- payeur du taux fixe : la Ville de Genève
- taux fixe de 2,81% payable annuellement
- option de sortie (ETO) tous les 5 ans

En 2012, la banque a manifesté son intention d'exercer son option de sortie. Après négociation, l'option n'a pas été exercée et un avenant fixant des échéances de sortie annuelles a été signé.

En 2013, la banque a essayé d'obtenir des conditions financières plus favorables en échange du non exercice de l'option de sortie. Ces tentatives n'ayant pas abouti, la banque a exercé son option de sortie. Comme le taux d'intérêt du swap (2,81%) était supérieur au taux du jour sur la durée restante, le swap présentait une valeur positive pour la banque. Cette valeur est la différence entre les conditions existantes et celles qui auraient pu être obtenues à ce moment-là. Cette prime de sortie a été évaluée à 20'727'439,89 francs le 14 mars 2013 et payée le 19 mars 2013.

Avec l'accord du Contrôle financier, cette prime a été comptabilisée en charge payée d'avance, amortie sur la durée restante de l'emprunt. Ainsi, chaque année, ce montant d'amortissement vient s'ajouter aux intérêts de l'emprunt considéré et, à ce titre, est pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt moyen.

Enfin, le contrat de l'emprunt en question ne contient aucune disposition prévoyant un remboursement anticipé.

Le 26 mai 2016.



Commission des Finances

Date : 13 avril 2016

Service : Département des finances et du logement

Sujet : **PR 1172** – Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Question : Un-e commissaire demande

- a) à quoi est dû le supplément de revenu sur le patrimoine financier
- b) si la Ville de Genève entend appliquer le Règlement fixant les conditions de location des logements à caractère social de la Ville de Genève (Règlement 2009) ou maintenir les mesures transitoires y relatives.

Réponse : a) Les prévisions budgétaires ont été très prudentes et la différence provient essentiellement des loyers libres.

b) Le taux d'adhésion au Règlement 2009 est actuellement d'environ 68%.

Pour ce qui concerne les effets de l'application dudit Règlement, la révision annuelle des situations des locataires en 2015 a conduit au statu quo dans 40,7% des cas, à une hausse dans 37,2% des cas et à une baisse dans 22,1% des cas. A noter que les hausses, à ce stade de mise en oeuvre, s'expliquent par une évolution positive de la situation personnelle des locataires (nouveau revenu de l'un-e des occupants-es, revenu augmenté, départ de l'un-e des occupants-es etc.)

En ce qui concerne le RDU, les dispositions transitoires du Règlement 2009 restent à ce stade en vigueur. En effet, il est exact que le canton a adopté une disposition réglementaire d'application de la LRDU qui visait à un RDU N0 (4B du RaLRDU : ensemble des déductions prises en compte par l'application d'un coefficient de 0,91 sur le revenu brut). Toutefois, la Cour administrative a jugé à diverses reprises que cette disposition réglementaire contrevient à la lettre et à l'esprit de la LRDU.

La GIM a été informée de ce qui précède en juillet 2015, et, en raison de la jurisprudence précitée, l'Olo travaille actuellement avec le centre de calcul cantonal du RDU pour trouver une solution acceptable en ce qui concerne le domaine du logement. Les résultats de ces travaux sont annoncés pour juillet 2016, et la Ville attend d'en prendre connaissance avant d'envisager de renoncer à l'application des dispositions transitoires.

Le 29 avril 2016.



Commission des Finances

Date : 13 avril 2016

Service : Département des finances et du logement

Sujet : **PR 1172** – Comptes 2015 par politique publique et rapport de gestion du Conseil administratif

Question : Un-e commissaire évoque une éventuelle baisse du taux de couverture de CAP Prévoyance.

Réponse : Sur la base des comptes 2015 provisoires encore non accepté par le Conseil de Fondation, les degrés de couverture des différentes CPI et du consolidé CAP sont les suivants (après intégration de la constitution d'une provision pour la baisse du taux technique à 3%) :

	2015	2014
Consolidé CAP	90.94%	93.65%
CPI « Ville de Genève et communes »	80.75%	83.17%
CPI « SIG »	112.90%	116.00%

Le 29 avril 2016.



DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

NOTE à

Monsieur Jean Rossiaud
Président de la commission des travaux
et des constructions
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 11 mai 2016

Objet

PR-1172
Comptes 2015 et rapport de gestion du Conseil administratif

Monsieur le Président,

Je donne suite à l'audition de notre département par la commission des travaux et des constructions du 4 mai dernier concernant l'objet mentionné en titre.

Vous trouverez ci-joint les compléments de réponse demandés par la commission concernant les sujets suivants :

Comptes par politique publique

6 **Trafic**
62 **Routes communales**

Rubrique 351 – Dédommagement à des collectivités publiques - canton

En 2015, le canton a versé à la Ville de Genève un montant total de Frs 779'239.- au titre de subvention liée à la taxe d'équipement.

Le montant de Frs 23'377.- porté à charge sous rubrique 351 correspond aux frais de gestion retenus par le canton dans le cadre du traitement du dossier.

Comptes par service

Cellule 2602000 – Génie civil
Rubrique 305 – Assurance maladie et accidents

Il s'agit d'une rubrique gérée par la direction des ressources humaines (C-DRH).
Le montant de Frs 317'638.- inscrit sous rubrique 305 se décompose comme suit :

• 305 530	Cotisation ass. acc. professionnel	Frs 174'528.-
• 305 540	Cotisation ass. acc. non professionnels	Frs 139'210.-
• 305 580	Participation caisse maladie	Frs 3'900.-

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

En matière d'accident, la Ville de Genève dispose de deux assurances pour les accidents professionnels et non professionnels :

- La SUVA pour le personnel d'exploitation,
- La GENERALI pour le personnel administratif.

Le budget correspondant à la part employeur de la cotisation est établi sur la base d'un taux moyen par employé, inscrit sous rubrique 305 530 du plan comptable de chaque service.

Les comptes comprennent le résultat effectif des cotisations payées pour chaque employé, imputé respectivement sous rubrique 305 530 et 305 540 du plan comptable.

Cette manière de procéder explique la différence perçue entre le montant budgété, correspondant à une moyenne, et le résultat effectif observé dans les comptes.

Espérant ainsi avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiaux messages.



Remy Pagani

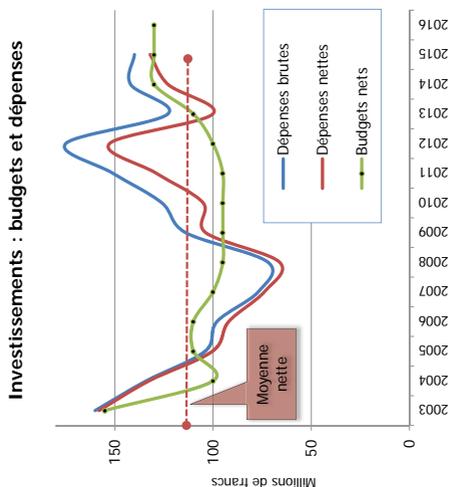
Copies : M. C.-A. Macherel, codirecteur
Mme I. Charollais, codirectrice

Dépenses totales d'investissement de la Ville de Genève et taux de réalisation net

Période 2003 à 2015 en Mio de CHF



Années	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes	Budgets nets	Taux de réalisation %
2003	160	-2	158	155	101.9%
2004	134	-1	133	100	132.6%
2005	104	-4	100	110	91.2%
2006	98	-6	92	110	83.6%
2007	77	-3	74	100	73.9%
2008	72	-6	66	95	69.6%
2009	114	-10	104	95	109.3%
2010	126	-21	105	95	110.5%
2011	151	-22	129	95	135.7%
2012	175	-22	153	100	152.7%
2013	123	-23	100	110	91.0%
2014	142	-19	123	130	94.6%
2015	140	-8	132	130	101.5%
2016				130	
Totaux	1'616	-148	1'467		
Moyennes 2003-15	124		113	111	104%





DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

NOTE à

Monsieur Jacques PAGAN
Président de la commission des finances
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 31 mai 2016

PR-1172

Comptes 2015 et rapport de gestion du Conseil administratif

Monsieur le Président,

Je donne suite à l'audit de notre département par la commission des finances du 10 mai dernier concernant l'objet mentionné en titre.

Vous trouverez ci-joint les compléments de réponse demandés par la commission concernant les sujets suivants :

Cellule A800010 – Conseil administratif
Rubrique 351 – dédommagement à collectivités publiques
Rubrique 451 – canton

La convention liant la Ville au Canton concernant la subvention de l'Etat pour les artères municipales de la Ville et la contribution de la Ville aux frais des services de police à l'intérieur du territoire municipal précise que les routes d'importance cantonale situées sur le territoire de la Ville représentent 32 % de la surface totale du réseau routier municipal.

Dans les comptes 2015, le montant total considéré par le Canton pour les charges d'entretien et de constructions des routes sur le territoire de la Ville de Genève s'est élevé à Frs 53'665'500.-.

L'application du taux de 32 % nous permet de considérer le montant de Frs 17'172'954.-.

C'est ce montant qui est inscrit dans les comptes du département des autorités, à la fois pour les frais de police portés à charge de la Ville (rubrique 351) et pour les frais d'entretien des routes municipales à charge du Canton (rubrique 451).

J.

Cellule 2602000 – Génie civil
Rubrique 461 – Subventions acquises - canton

Sur cette rubrique sont comptabilisées différentes écritures relatives à des subventions versées à la Ville par le Canton. Dans le détail :

- Participation du Canton à l'entretien des routes Frs 8'000'000.-
- Rétrocession droits d'entrée sur les carburants Frs 680'952.-
- Subvention fonds taxe d'écoulement Frs 136'317.-
- Subvention travaux OPB Frs 16'579.-

Total Frs 8'833'848.-

Concernant le montant rétrocédé par le Canton à la Ville de Genève au titre de droits d'entrée sur les carburants le Canton communique chaque année à la Confédération le montant global des coûts d'entretien et de construction des routes dont l'Etat a la charge.

Pour l'exercice 2015, le montant communiqué s'est élevé à :

- Coûts d'entretien et construction des routes à charge de l'Etat Frs 181'157'793.-
- Montant pour routes cantonales sur territoire Ville. Frs 17'172 954.-

Ce dernier montant représente 8.66 % du coût global d'entretien et de construction des routes communiqué à la Confédération.

En 2015, le montant global perçu par le Canton au titre de rétrocession des droits d'entrée sur les carburants s'est élevé à Frs 7'864'323.-, dont Frs 680'952.- (8.66 %) ont été reversés à la Ville de Genève.

Espérant ainsi avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiaux messages.



Rémy Pagani

Copies : Mme Charollais et M. Macherel, codirecteurs



Cour des comptes
Route de Chêne 54
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
Fax : +41 (0)22 388 77 99
http://www.cdc-ge.ch

Ville de Genève Département de la culture et du sport	
Reçu le	25 AVR. 2016
Action:	
Copies: SK - CBA - FINAL SA - NG - MK - HC	

Genève, le 21 avril 2016

Votre communication du 21 décembre 2015 concernant la réalisation du PR 922 du Conseil municipal de la Ville de Genève

En réponse à votre courrier en référence, que nous avons choisi de traiter après la votation du 28 février 2016, nous vous communiquons ce qui suit.

Par ce courrier, vous nous avez fait part de deux préoccupations en relation avec le crédit d'étude de 2'925'000 francs, complémentaire, amendé et voté le 8 mai 2012 destiné à la poursuite des études de l'extension, de la rénovation et du réaménagement du Musée d'art et d'histoire (PR 922) : (1) si l'étude ainsi prévue a été vraiment réalisée et (2) si une partie des fonds aurait été détournée de son but initial. À cet égard, selon des allégations concordantes qui vous ont été transmises, une partie importante des fonds « aurait été utilisée pour réaliser un document vidéo de propagande en faveur du projet « Nouvel » pourtant contesté par référendum populaire ».

Après avoir accusé réception de votre communication, la Cour a procédé à un examen préliminaire de celle-ci, afin de se déterminer quant à l'opportunité d'ouvrir ou non une procédure de contrôle approfondie.

Réalisation de l'étude financée par le crédit d'étude

Conformément aux principes relatifs aux crédits d'étude (document mis en annexe de certaines propositions d'ouverture de crédit du Conseil administratif), lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est supérieur à 10 millions de francs, le crédit d'étude a pour objet de financer l'établissement de l'avant-projet et du projet (soit, l'établissement d'un devis général) et la procédure de demande d'autorisation de construire.

Une proposition du Conseil administratif pour des crédits totalisant 132'715'000 francs (PR 1073) a été déposée le 2 avril 2014. En introduction, le Conseil administratif relève ce



qui suit : « Les études pour l'extension et le réaménagement du Musée d'art et d'histoire (MAH) ont été poursuivies suite à l'approbation de votre conseil le 8 mai 2012 de la proposition PR 922 (crédits d'étude complémentaires). Aujourd'hui, un peu moins de deux ans après le vote de ce crédit, le projet mis au point répond aux conditions-cadres fixées dans le texte de la résolution et une autorisation de construire a été délivrée par le Département de l'urbanisme le 17 juillet 2013 ».

Un membre de la direction du département concerné nous a par ailleurs confirmé que le devis général a effectivement été établi dans le cadre du crédit d'étude et que le décompte pour le bouclage de ce crédit (qui nous a été communiqué, sous forme confidentielle car provisoire) sera prochainement remis au Conseil municipal.

Il y a donc lieu de constater que l'étude prévue par le crédit PR 922 amendé et voté le 8 mai 2012 a été réalisée.

Production et diffusion d'un document vidéo

Le crédit de 2'925'000 francs comprenait un montant de 400'000 francs au titre d'échantillons, maquettes, reproductions, documents promotionnels (PR 922 page 4). Une partie de ce montant, soit 111'100 (HT) a été utilisée pour financer une présentation vidéo « Le MAH de demain, comme si vous y étiez ». La production de ce document était ainsi comprise dans le crédit d'étude voté.

Sur le plan du calendrier, la décision de réaliser ce film a été prise en juin 2014. Le film, réalisé entre l'automne 2014 et mars 2015, a été diffusé dès le 15 avril 2015 au MAH ou sur le site internet de la Ville de Genève, ainsi que, durant l'été 2015, sur la chaîne de télévision D8, en une version raccourcie, sous la forme d'un spot. Ces événements sont antérieurs à la constatation de l'aboutissement du référendum.

À toutes fins utiles, signalons que la chambre constitutionnelle de la Cour de justice a été saisie sur le sujet de la légalité de l'information diffusée par les autorités de la Ville concernant cet objet de votation populaire, y compris la vidéo en question. Elle a rendu son arrêt en date du 24 février 2016 (ACST/3/2016). Citant le Tribunal fédéral, la Cour de justice note que les autorités étatiques sont en principe tenues de s'abstenir de toute influence sur le corps électoral « à l'approche d'une décision populaire ». A cet égard, elle relève que « le moment de la fixation du scrutin marque indéniablement le début d'une étape cruciale dans une campagne de votation ». En l'occurrence, la Cour retient deux dates: le 30 octobre 2015, date de la publication de l'arrêté du Conseil d'État fixant la date de la votation populaire, voire le 15 septembre, date de la publication de l'arrêté du Conseil d'État constatant l'aboutissement de référendum contre les délibérations en question et observe que « les actes matériels antérieurs ne sauraient être considérés comme des actes s'inscrivant dans le cadre de la procédure des opérations électorales du 28 février 2016 relatives aux délibérations PR-1073 I-IV ».

Il résulte de ce qui précède que notre examen préliminaire n'a pas apporté d'éléments indiquant que le crédit d'étude n'a pas été utilisé conformément à son but initial. Aussi, à ce stade, avons-nous décidé de clore cet examen.



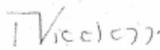
Les éléments d'information que vous avez portés à notre connaissance seront cependant conservés dans notre base de données d'analyse des risques et nous nous réservons d'y revenir le cas échéant lors d'une mission ultérieure.

En vous remerciant d'avoir pris contact avec la Cour, nous vous prions de croire,
à l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Cour des comptes



Isabelle TERRIER, présidente



Myriam NICOLAZZI, magistrat suppléant

Copie anonymisée :

M. Sami Kanaan, Conseiller administratif en charge du département de la culture et du sport



Cour des comptes
Route de Chêne 54
1208 Genève
Tél. : +41 (0)22 388 77 90
Fax : +41 (0)22 388 77 99
<http://www.cdc-ge.ch>

Ville de Genève Département de la culture et du sport
Reçu le 25 AVR. 2015
Action:
Copies:

Monsieur
Sami KANAAN
Conseiller administratif
Département de la culture et du sport
Route de Malagnou 19
1208 Genève

Genève, le 21 avril 2016

**Communication citoyenne du 21 décembre 2015 concernant la réalisation du PR 922
du Conseil municipal de la Ville de Genève**

La Cour des comptes vous présente ses salutations distinguées et vous prie de trouver en annexe :

- Copie anonymisée du courrier relatif à la communication citoyenne susmentionnée.

Elle vous en souhaite bonne réception.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

Comptes 2015



Détail des dépenses d'investissement 2015 classé par ordre décroissant des dépenses brutes

Dépenses nettes - Mios CHF

132.2

		Crédit - libellé	Dépenses brutes	Recettes	Cumul brut Mios
			CHF	CHF	
Résultat global			140'209'521.71	7'975'684.93	
1	DPBA	I710016	Chandieu, construction gr. scolaire, crèche	11'928'063.77	12
2	DPBA	I240226	Rotisserie 10, rue, Alhambra	10'673'432.38	23
3	DPBA	I710023	Stand 22, rue du, St-Georges 41 dépôts	10'468'848.77	33
4	DPBA	I710038	Minoterie 1 à 7, Carouge 98 à 102	6'901'485.42	40
5	DCA	I210054	Riant-Parc 21, Joli-Mont 17, Plachaud, Fron	6'556'871.15	47
6	DPBA	I710019	Crêts-de-Champel 40, ch. des, Peschier	5'502'369.17	52
7	GCI	I300126	Stand 20, rue du: écoquartier Jonction	5'258'527.56	57
8	DPBA	I710018	Baulacre 8, rue, Ecole des Croquettes	5'019'081.99	62
9	DPBA	I240219	Carl-Vogt 65, bvd, agrandiss. MEG	4'112'054.72	66
10	DPBA	I710033	De-Châteaubriand 2, place, niveau sup. EVE	3'561'557.54	70
11	GCI	I300146	CEVA gare des Eaux-Vives	3'147'396.64	73
12	DCA	I210056	Petite-Boissière 22 ch. acquis. parc. 3261	3'112'280.10	76
13	DPBA	I710026	Grand Théâtre, pl. Neuve 3, cpl. rénov.	2'945'929.15	79
14	GCI	I300135	Le Corbusier, Chevillarde, chemins, coll	2'593'792.47	82
15	DPBA	I250336	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, BOT III	2'569'132.49	84
16	DPBA	I710003	Toilettes publiques rénovat., 2è tranche	2'398'296.78	87
17	BGE	I380006	Bibliot. scientifiques, final. catalogage	2'354'661.15	89
18	DCA	I210055	Saint-Jean 43, rue de, acquisition parce	2'272'415.90	91
19	DCA	I210045	Parcelle 4206, achat pour crèche	2'260'000.00	94
20	DPBA	I240196	Lausanne 27, rue de, rénovation de l'imm	2'192'467.57	96
21	DSIC	I170054	3ème PSIC - Plan biennal systèmes d'info	1'890'934.94	98
22	SEVE	I470016	Patrimoine arborisé entretien	1'852'375.24	100
23	LOM	I280022	Renouvel. véhicules hors SIS et Voirie	1'801'147.67	101
24	DPBA	I240244	Tour-de-Boël 7, rue de la, rénovation	1'753'461.24	103
25	GCI	I300132	Travaux d'assainissement bruit routier	1'499'668.82	105
26	DPBA	I240210	Etuves 15, rue des, rénovation du bâtiment	1'492'232.59	106
27	GCI	I300048	Quais des arrêts de tram étude réhaus.	1'397'014.88	108
28	DFL	I680001	Fondetec capital de dotation	1'250'000.00	109
29	DPBA	I710012	Jean-Robert Chouet 4, rue, rénovation	1'248'458.24	110
30	DPBA	I710045	Varembeé & Trembley, stades, Queue-d'Arve	1'200'736.66	111
31	MEG	I350002	Carl-Vogt 65, bvd, équip. salles expo. MEG	1'123'162.74	112
32	DPBA	I240194	Lamartine 2, rue, Crèche "Les Gazouillis	992'726.78	113
33	ENE	I260025	Bâtiments chaufferies vétustes	939'492.52	114
34	GCI	I300130	Eaux-Vives, pôle de la gare des, préterr	878'267.23	115
35	SEVE	I470022	Plainpalais plaine, réaménag. pointe nord	867'914.67	116
36	DFIN	I160083	Trois-Perdrix 5 place, BMU, étagères, mobil	850'868.53	117
37	GCI	I300122	Chantepoulet, square, aménagement	850'289.01	118
38	DPBA	I710040	Lissignol 1-3 rue, rénovation	840'503.78	119
39	DPBA	I240203	Gare des Eaux-Vives 1bis, Nouv. Comédie	793'264.73	119

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2275

		Crédit - libellé	Dépenses brutes		Recettes		Cumul brut Mios
				CHF		CHF	
40	DCA	I210057	Godefroy 12, acquisition parcelle 813	719'036.25			120
41	DPBA	I710028	Gare des Eaux-Vives, crèche, sport	676'771.20			121
42	ECO	I460069	Ecole Liotard & six parcs municipaux	663'703.88			121
43	DFIN	I160084	Administration & public, mobilier, machine	658'702.25			122
44	GCI	I230144	CEVA, halte Champel/Hôpital, aménag. espac	652'958.23			123
45	GCI	I300080	Tramway Cornavin-Onex-Bernex	638'940.93	62'913.05		123
46	DPBA	I240193	Lausanne 192, rte de, La Console, rénova	614'869.09	614'869.09		124
47	DPBA	I710021	Furet 71, ch. du, Cimetière de Châtelaine	603'479.25			125
48	SAM	I230136	CEVA - Eaux-Vives, site de la gare, aménag	596'043.16			125
49	DPBA	I710009	Lissignol 10, rue, rénovation immeuble	587'954.95			126
50	DPBA	I250374	Vélodrome 2, rue, travaux au ctre artisa	565'829.28			126
51	DPBA	I710017	Club d'ainés, rénovation	520'492.32			127
52	DSIC	I170047	DSIC 2ème PSIC	479'996.20			127
53	DPBA	I250361	Divers Bâtiments, sécurité, incendie	474'267.02			128
54	DPBA	I250369	Lissignol 8, rue, rénovation de l'immeub	460'174.70			128
55	ENE	I260020	Diverses chaufferies, travaux de rénovat	446'328.22			129
56	DPBA	I710029	Trois-Perdrix 5 place, BMU, moquette, élec	443'514.91			129
57	DPBA	I710035	Mont-Blanc 8, quai du, Mouettes genevois	441'650.11	1'537.45		130
58	DFL	I100004	Fondation VGE, logements sociaux	414'100.00			130
59	DPBA	I710034	Frontenex 56, rte de; Théâtre Am Stram G	383'653.58			130
60	SAM	I230112	450 supports d'éclairage public	342'964.58			131
61	DPBA	I710024	Tir 3, rue, aménag niveaux 1,2,3,4	326'062.19			131
62	DPBA	I250377	Chantepoulet square de, édicule Voirie	323'396.20			131
63	GCI	I230126	"Stratégie de piétonnisation" études	318'054.27			132
64	GCI	I290066	Plan général d'évacuation des eaux	317'015.31	474'523.74		132
65	BGE	I380009	BGE et Bibliothèque du CJB	312'298.72			132
66	GCI	I300145	Eugène-Rigot, ch., réaménagement	300'192.76	306'439.47		133
67	GCI	I300087	Doctresse-Champendal, ch.aménag.rue rés	290'828.75	290'875.55		133
68	DFIN	I160079	Mobilier 9e plan d'achat	289'117.82			133
69	GCI	I300016101	Carouge, pont (Pont-Neuf)	289'079.56			134
70	BGE	I380008	Achat du Fonds photographique Boissonsas	283'014.98			134
71	ECO	I460067	Baulacre 8, rue, Ecole Crochettes mobilier	272'043.52			134
72	DPBA	I710037	Vernier, B-D-F, rtes, bâtiment hébergement	255'371.73			134
73	GCI	I300071	Transports publics 2007-2010, plan direc	246'383.35			135
74	DPBA	I710051	Rois 10, rue des, Cimetière de Plainpalais	243'738.22			135
75	DSIC	I170042	DSIC 1er PSIC	240'592.64			135
76	GCI	I300127	Saint-Antoine, aménagement du bastion	238'875.52			135
77	SIS	I410013	SIS véhicules	234'563.12			136
78	CIV	I480001	Numerisation des registres d'état civil	234'174.89			136
79	ENE	I260010	Sécheron, Foyer de, ctrle photovolt.M.Qua	222'903.37			136
80	ENE	I260024	De-Châteaubriand 2, place, ctrale photov	201'883.82	192'270.30		136
81	SAM	I230148	Etudes d'assainissement bruit routier 2e	198'265.73			136
82	ENE	I260019	Travaux liés à la pollitique énergétique	197'296.38			137
83	ENE	I260021	Chandieu, centrale photovoltaïque	194'080.38			137
84	SDPE	I450013	Parcelle 4206, mobilier crèche Cluse	192'566.23			137
85	SAT	I590002	Rotisserie 10, rue, Alhambra, mobilier	185'407.92			137
86	SAM	I230135	Mon-Repos, Perle-du-Lac, Barton Parcs, ecl.	177'524.01			137
87	URB	I220010	Bout-du-Monde/Vessy, image directrice	176'158.69			137
88	DPBA	I240186	Charles-Galland 2, rue, extension MAH	170'511.90			138

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

Comptes 2015

		Crédit - libellé	Dépenses brutes		Recettes		Cumul brut Mios
			CHF	CHF	CHF	CHF	
89	URB	I220011	Queue d'Arve/Vernets image directrice	165'039.98			138
90	CJB	I330007	Impératrice 1, ch. de l' - CJB, mobilier	158'796.66			138
91	DCA	I180009	Gare Cornavin études avant-proj.aménagement.	147'614.40			138
92	DPBA	I710036	Piachaud 4 rue, "Ancien manège"	146'568.97			138
93	DSIC	I170035	POLYCOM - Réseau télécom sécurité	145'313.26			138
94	SDPE	I450016	De-Châteaubriand 2, place, Mobilier	143'805.15			139
95	DSIC	I170041	Réseau de la Ville de Genève, redéploiement	141'076.00			139
96	LOM	I280024	Parc de bancs publics, remise en état	139'647.10			139
97	DPBA	I240242	Henri-Golay 40 av., ferme Menut-Pellet	139'260.70			139
98	LOM	I280025	Administration véhicules	136'296.00			139
99	DPBA	I710002	Bâtie 13, ch.de la.Crématoire St-Georges	131'973.45			139
100	DPBA	I250344	Rousseau 7, rue	130'357.00			139
101	SAM	I230109	Eclairage public,remplac.4500 luminaires	129'399.29			140
102	GCI	I300060	Réalisation d'infrastructures pour vélos	122'042.46			140
103	DPBA	I240228	Saint-Georges 21, bd de, salle pluridisc	121'809.30			140
104	DPBA	I240211	De-Grenus 2, place, rénovation du bâtiment	118'828.27			140
105	CJB	I330005	Lausanne 192 rue, mobilier	118'024.47	118'024.47		140
106	SEVE	I470021	Elaboration plan stratégique végétalisat	116'196.81			140
107	BGE	I380007	Numerisation projet Genevensi@ BGE	111'024.78			140
108	DCA	I190010	Athènes 2 rue, Palais de l'Athènes, subv	110'700.00			140
109	GCI	I300034101	Zones 30km/h en ville	108'890.17			140
110	DCS	I320007	Grand-Théâtre de Genève, frais induits	108'664.73			141
111	VVP	I310002	Acquisition 4 sondes détection verglas	102'598.92			141
112	SAM	I230146	Etudes pour la promotion du vélo	101'452.88			141
113	ECO	I460065	Equipements sportifs simples	99'763.05			141
114	DPBA	I710001	St-Jean 45, rue, transformation et rénov	99'308.25			141
115	DSIC	I170032	BMU, système d'information, fournit.	96'176.47			141
116	GCI	I300143	Rhône place, complétement aménagement	92'045.42	15'000.00		141
117	GCI	I300141	CEVA, halte Champel/Hôpital, assainiss.	91'479.37			141
118	ENE	I260014	William-Lescage 12, école Cayla, photovo	90'603.66			141
119	SAM	I230125	Voie verte d'agglomération, aménagement	90'340.97			141
120	DPBA	I710025	Charles-Sturm 15 rue, pavillon de danse	90'079.75			142
121	SEVE	I470020	Bois-de-la Bâtie, aménag.zone de loisirs	88'903.44			142
122	SAM	I230143	Rhône, rue du, étude de circulation	88'798.99			142
123	SAM	I230085	Saint-Jean, quartier espaces publics	87'828.50			142
124	DPBA	I250313	Amélior. accessibilité des handicapés	85'936.97			142
125	SAM	I230117	Paix, av. Eugène-Rigot ch.aménag.urbain	80'104.20			142
126	GCI	I300149	Carouge, pont de, restauration	79'474.31	155'080.10		142
127	DSIC	I170040	Étraz 128, route de l', liaison informat	78'300.91			142
128	URB	I220013	Praille-Acacias-Vernets, quartier du PAV	76'200.00			142
129	DPBA	I710031	Ecu 22, ctre sportif Bois-des-Frères	75'732.46			142
130	DPBA	I250359	La Perle du Lac, rénovation restaurant	74'585.85			142
131	GCI	I300104	Saint-Jean, rue de,travaux d'aménagement	71'562.51	47'997.00		142
132	SAM	I230089	Malagnou, route, mesures d'aménagement	69'567.95			142
133	DPBA	I250375	Hans-Wilsdorf 4, Vernets patinoire intér	67'919.43			143
134	DPBA	I710013	Grand-Rue 39, Café de l'Hotel-de-Ville	67'486.85			143
135	DPBA	I240235	Vermont 21 rue, "Point d'eau"	66'129.52			143
136	SAM	I230142	Cornavin, place de, aménag.surface	65'966.42			143
137	DPBA	I710014	Plantaporêts 1bis, école, 4 salles	63'985.35			143

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2277

	Crédit - libellé		Dépenses brutes	Recettes	Cumul brut Mios	
			CHF	CHF		
138	DPBA	I240225	Berne 50 rue de, école Pâquis-Centre	62'676.45		143
139	DPBA	I240227	Réservoirs Bois de la Bâtie musique	61'334.55		143
140	DPBA	I240170	Place St-François 4 - Renovation villa F	60'853.15		143
141	DCS	I320008	Charles-Galland 2, MAH film promotion	59'994.00		143
142	ENE	I260015	Div.Bats locaux, politique énergétique	58'374.12	271'741.00	143
143	SAM	I230145	Augustins, Champ-Baron, place, chemin	57'926.25		143
144	DCA	I210053	Alpes 12, Berne 21, rues, acquisition	57'399.49		143
145	DPBA	I710007	Frontenex 54, rte, "Villa Ambrosetti",	56'672.53		143
146	BGE	I380011	Berce protection biens culturels	54'635.80		143
147	GCI	I290056101	VERRE, FER, ALU, PILES	54'535.87		143
148	DPBA	I250385	Neuchâtel 47, rue de, Pâquis Centre, piscin	53'026.20		143
149	GCI	I300142	Sainte-Clotilde, av., aménag. ilot+abords	52'929.96		143
150	SAM	I630007	Aménag.infrastructures cyclables	51'608.75		144
151	DSIC	I170039	Impératrice 1, ch de - CJB, équip.informa	49'366.46	49'366.46	144
152	LOM	I280015	Administration véhicules et engins	47'871.46		144
153	SAM	I230147	Zones 30 km/h études d'aménag.et amélior	46'686.95		144
154	ECO	I460058	Ecole du Mail, école Carl-Vogt	45'476.04		144
155	SAM	I230137	Projet de minibus urbain à traction elect	44'593.50		144
156	DPBA	I710030	Vessy 14, ctre Bout-du-Monde terrains	41'725.08		144
157	URB	I220008	Maquette Ville de Genève, digitalisation	40'392.00		144
158	DPBA	I710027	Bois-de-la Bâtie, aménag.zone de loisirs	38'835.16		144
159	SAM	I630002	Jonction, quartier	38'806.33		144
160	URB	I220012	Soret av., Bourgogne rue, Franchises rte	36'955.44		144
161	SEVE	I470015	St-François 4, pl. réaménag.parc	36'404.77		144
162	DSIC	I170046	Rotisserie 10, rue, Alhambra, informat.	32'839.69		144
163	DPBA	I240241	Carl-Vogt, école, réfection	32'819.43		144
164	DPBA	I710039	Cordiers 8 rue, démolition et reconstruc	31'480.00		144
165	SAM	I230133	Geisendorf Parc, éclairage public	30'559.80		144
166	DPBA	I240243	Lamartine 16bis, rue, resto scolaire	29'184.40		144
167	GCI	I300144	Vieille-Ville, bornes rétractables	25'968.59		144
168	CJB	I330003	Impératrice 1, ch de - CJB.mobilier.maté	25'434.20	25'434.20	144
169	SAM	I230134	Vieusseux quartier, éclairage public	25'147.92		144
170	SAM	I230131	Etude renouvellement éclairages publics	22'470.00		144
171	DSIC	I170045	Carl-Vogt 65, bvd, équip.informatique MEG	21'835.80		144
172	ECO	I460068	Crêts-de-Champel 40, mobilier école	21'349.01		144
173	GCI	I300137	Paix av., Mines ch., Kazem-Radjavi rue	21'320.45		144
174	DFIN	I160074	Administration Mobilier	20'128.59		144
175	GCI	I300114	Couverture des voies CFF de St-Jean	20'099.89		144
176	GCI	I300138	Chandieu, réfection du domaine public	19'762.94		144
177	DSIC	I170052	9 clubs d'ainés bornes wi-fi	18'993.19		144
178	GCI	I300123	Coudriers, chemin, réaménagement	17'891.45	17'891.45	144
179	GCI	I300139	Mont-Blanc pont du, élargissement	16'837.20		144
180	ECO	I460052	43 aires de jeu, sécurisation	16'709.35		144
181	SDPE	I450014	Rothschild 27, rue, mobilier crèche	16'682.59		144
182	GCI	I300030101	Cornavin, garage	16'596.16		144
183	ENE	I260022	Baulacre 8, rue, Ecole des Croupettes phot	15'690.47		145
184	SAM	I230138	Abords des écoles, sécurité cheminements	15'591.01		145
185	DFIN	I160075	Administration Equipements, Machines	15'282.00		145
186	DPBA	I250345	Rothschild 28-30, auberge jeunesse	14'452.41		145

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

Comptes 2015

Crédit - libellé			Dépenses brutes	Recettes	Cumul brut Mios	
			CHF	CHF		
187	GCI	I300148	E.-Dumont et Maurice rues,travaux pavage	14'219.71		145
188	SEVE	I470019	Arrosage Roseraie,Wilson, Jardin Anglais	14'080.57		145
189	DFIN	I160069	Administration Mobilier	13'452.50		145
190	DPBA	I250354	Goetz-Monin 8, étude de rénovation	13'213.10		145
191	SAM	I230124	Grottes place, aménagement	12'936.35		145
192	SAM	I230140	Etude aménag urbain liée plan TC11/14	12'785.05		145
193	GCI	I300150	Saules,sentier des,travaux d'aménagement	12'558.73		145
194	DPBA	I710022	Logements relais & aide d'urgence loyers	12'071.50		145
195	GCI	I300147	Puits-Saint-Pierre, travaux	11'078.16		145
196	SDPE	I450011	Lamartine 2 rue,crèche Le Gazouillis,mob	9'798.78		145
197	SAM	I230118	Eclairages Bourg-de-Four, place complém.	9'602.51		145
198	DSIC	I170050	Stand 22, rue du:matériel info.dépôt MHN	9'469.44		145
199	DPBA	I710043	Vieux-Billard 11 rue du, sol de la cour	9'234.00		145
200	SAM	I230129	Neuve, place de, illumination façades	8'965.80		145
201	GCI	I300125	Simon-Goulart place, aménagement	8'503.67		145
202	DPBA	I250353	Navigation 36 & 38, étude de rénovation	8'113.40		145
203	SAM	I230093	Velours, chemin, étude d'aménagement	7'560.00		145
204	GCI	I300116	Eugène-Rigot, Kazem-Radjavi, passerelle	7'457.92	1'014'889.00	145
205	SAM	I230149	Remplacement de 800 luminaires	6'841.51		145
206	GCI	I300110	Longemalle place/Fontaine, rue/Neuve-du-	6'725.49		145
207	DPBA	I710046	Jean-Calvin, Pelisserie, constr.immeuble	6'505.80		145
208	DCA	I210049	Docteur-Jean-Louis-Prévost 19 ch., achat	5'902.50		145
209	DPBA	I710032	Taconnerie 6, place de la	5'344.50		145

Plus divers autres crédits dont la dépense est inférieure à 5'000 francs et des écritures de technique comptable, comme par exemple des transferts de crédits d'études sur des crédits de réalisation.



V I L L E D E
G E N È V E

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT
SERVICE DE L'ÉNERGIE

Ensemble pour une ville 100% renouvelable en 2050

RAPPORT D'ACTIVITE 2015



SOMMAIRE

I – COMPTES 2015	4
II - BILAN ENERGETIQUE.....	7
1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU	7
2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE.....	8
3 – PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE	9
4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE.....	11
5 – TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS	12
6 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE.....	13
8 – TABLEAU DE BORD « 100% RENEUVELABLE ».....	15
9 – EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO ₂	16
10 – STRATEGIE ELECTRIQUE « CONSOMMER MOINS ET PRODUIRE MIEUX »	17
III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS.....	18
IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE.....	19

I – COMPTES 2015

Bilan des coûts

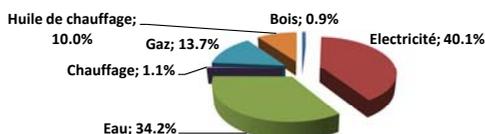
Groupe 312 - Energie

Les dépenses 2015 en matière d'énergie atteignent 21'517'787.- francs, et dépassent d'un peu plus de 1.2 million de francs (+6.0%) sur le budget alloué. A noter que le budget prévisionnel établi et proposé par le service était de 22'687'000.- francs.

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2015 (Selon données SAP)

Compétents 312 2015	Total	Budget	Ecart	En %
Total 312	21'517'787	20'300'000	+1'217'787	6.0%
312020 Bois	195'614	120'000	+75'614	63.0%
312030 Electricité	8'624'019	8'472'000	+152'019	1.8%
312040 Eau	7'350'470	6'244'000	+1'106'470	17.7%
312060 Chauffage	246'529	250'000	-3'471	-1.4%
312070 Gaz	2'945'621	3'006'000	-60'379	-2.0%
312080 Mazout	2'178'751	2'208'000	-29'249	-1.3%
312999 Correction valeur de stock Huile de chauffage	-23'217	0	-23'217	



Explications des écarts :

Les dépenses d'électricité (312030) sont très proches de la prévision (écart de +1.8%) et n'appellent pas de commentaires. On peut tout de même indiquer que la quasi totalité de ce dépassement est lié à des facturations de la part des SIG de certains contrats sur deux ans au lieu de un an.

Pour ce qui est des rubriques de chauffage (312060 Chauffage / 312070 Gaz / 312080 Mazout), elles restent également très proches et inférieures au budget (entre -1.4 et -2.0%). Cela est lié aux tarifs très favorables des énergies fossiles en 2015. Le climat a été conforme aux hypothèses (62'600 degrés-heure).

La dépense de bois est en dépassement (312020). Bien que dérisoire par rapport au total des comptes du groupe 312 (0.35%), il s'agit tout de même d'un dépassement de l'ordre de 63% en ce qui concerne la rubrique 312020. Cela est lié au fait que le budget présent dans ce compte ne correspond pas à la consommation de l'année, mais aux achats (bois, déchetage, transport...), ce qui provoque de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Cette situation devrait être rectifiée avec le projet de transfert de compétences au SEVE, ce qui aurait pour conséquence de réduire l'imputation au seul produit acheté en vue d'être consommé.

La dépense d'eau (312040), avec un dépassement de 1,1 million de francs, soit +17.7%, est clairement la rubrique qui génère la quasi-totalité de l'écart du groupe 312 (91%). Ce dépassement est lié à la nouvelle tarification de l'eau acceptée par le Conseil d'Etat en date du 26 novembre 2015.

Cette tarification réunit désormais les trois domaines du cycle de l'eau, à savoir:

- Eau Potable: production et distribution ;
- Eaux Usées: taxe d'épuration ;
- Eaux Usées: taxe d'utilisation du réseau secondaire (réseau appartenant aux communes genevoises).

En pratique, les changements sont les suivants :

- Suppression de la prime de débit fonction du compteur.
- Prix du m³ de la fourniture eau potable évolutif en fonction de la plage de consommation.
- Prix du m³ épuré évolutif en fonction de la plage de consommation et facturation de chaque m³ supplémentaire dépassant le maximum prévu pour la plage.
- Nouvelle taxe d'utilisation du réseau d'assainissement secondaire propriété des communes. Cette taxe est reversée par la suite aux communes genevoises dont fait partie la Ville de Genève.

En conclusion, ces nouvelles dispositions, intervenues dans le courant de l'année 2015, et après la prévision budgétaire, ont entraîné une forte augmentation des dépenses 2015. Le CA a été informé de cette situation, et n'a pas souhaité revoir la dotation budgétaire en conséquence.

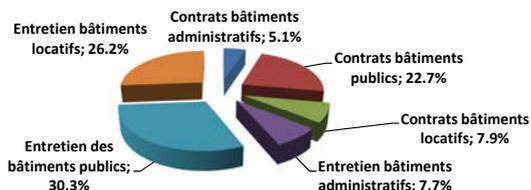
Groupe 314 - Entretien et contrats d'entretien

Les dépenses du groupe 314 se sont élevées à 1'474'000.- francs, soit un dépassement de 16.2%.

Le bilan s'établit et se compare de la manière suivante :

Répartition des dépenses 2015 (Selon données SAP)

Compétents 314 2015	Total	Budget	Ecart	En %
Total 314	1'473'965	1'268'360	+205'605	16.2%
Groupe 314 Contrats	526'665	488'100	+38'565	7.9%
314251 Contrats bâtiments administratifs	75'425	81'600	-6'175	-7.6%
314352 Contrats bâtiments publics	334'516	241'500	+93'016	38.5%
314551 Contrats bâtiments locaux	116'724	165'000	-48'276	-29.3%
Groupe 314 Entretien	947'300	780'260	+167'040	21.4%
314201 Entretien bâtiments administratifs	113'764	108'200	+5'564	5.1%
314302 Entretien bâtiments publics	447'255	331'700	+115'555	34.8%
314501 Entretien bâtiments locaux	386'128	340'360	+45'768	13.4%
314701 Entretien Homes pour personnes âgées	153	0	+153	



Explications des écarts

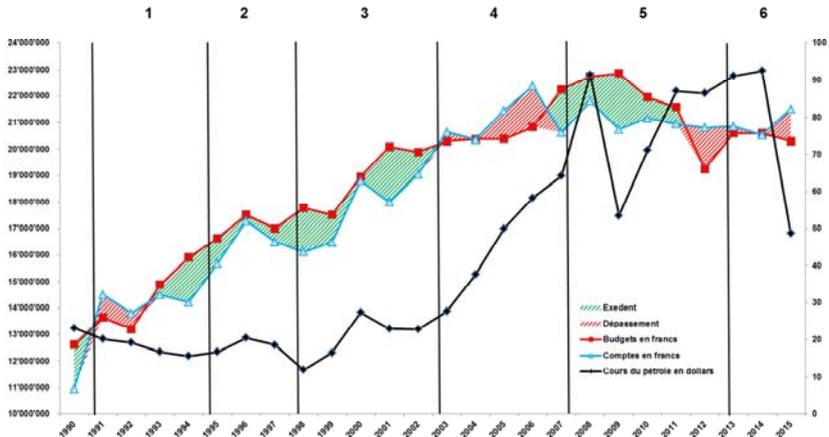
Le budget alloué aux contrats d'entretien a été dépassé de 3 8'000.- francs, soit +7.9%.

Ce dépassement est lié à la conclusion fin 2015 d'un contrat de maintenance pour le Musée d'ethnographie de plus de 100'000.- francs, et dont l'effet sera augmenté l'année prochaine, du fait notamment d'une facturation plus régulière des contrats.

Pour ce qui est de l'entretien, un dépassement de 167'000.- francs a été réalisé (+21.4%). Plus d'un quart de cette somme sont des factures liées à l'entretien des installations des Halles de Rive, à bout de souffle et nécessitant de nombreuses interventions.

Le reste correspond à des interventions à chaque fois relativement coûteuses (de plus de 20'000.- francs par opération) liées à des impondérables découlant de l'exploitation des installations de chauffage/ventilation du patrimoine immobilier de la Ville de Genève (entretiens et réparations urgentes).

Evolutions budgétaire et comptable – compte 312



Période 1 : 1991-1995

Mise en place d'une politique de contrôle et de maîtrise des consommations d'eau et d'électricité. Ajoutée à une baisse constante des prix du mazout, elle permet de tempérer l'augmentation des dépenses malgré trois hausses annuelles consécutives (93-94-95) de l'eau et de l'électricité, lesquelles représentent maintenant 70% de nos dépenses en énergie.

Période 2 : 1995-1998

Affinement des prévisions budgétaires et gestion des informations par l'application informatique BASIG. Développée en collaboration avec la DSIC, BASIG effectue les imputations budgétaires par entité administrative, contrôle les nouveaux contrats et permet les recherches statistiques de dépenses et consommations par service et/ou par contrat.

Période 3 : 1998-2003

Evolution marquée par plusieurs hausses des tarifs de fourniture d'eau, ainsi que l'augmentation continue de la taxe d'Etat pour son épuration. Dès 2000, suppression du rabais de 20% accordé par les SIG aux collectivités publiques et versement compensatoire d'un montant annuel forfaitaire.

Période 4 : 2003-2008

Depuis 2003, nous enregistrons une hausse importante des prix des énergies fossiles.

Période 5 : 2008-2013

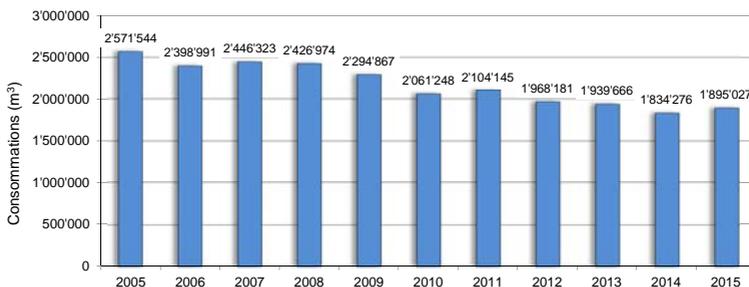
Depuis fin 2008, après des sommets historiques, le prix des énergies fossiles revient à des valeurs proches des saisons 2004/2005, avec une relative stabilisation en 2009 jusqu'à mi-2010. Depuis, les augmentations se poursuivent au fil des nombreuses crises géopolitiques.

Période 6 : 2014-2015

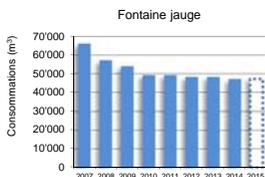
En 2014, une importante baisse des prix des énergies fossiles, est accentuée encore en 2015. Le baril de pétrole est passé de 92.6 à 48.7 \$, soit un niveau inférieur à 2005. Le mazout représente aujourd'hui 10% des achats d'énergie contre 15% il y a 10 ans. En revanche, le prix de l'eau augmente fortement en 2015 avec l'application de la nouvelle tarification sur l'eau.

II - BILAN ENERGETIQUE

1 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'EAU

Evolution des consommations d'eau (m³)

Avec 1'895'027 m³, la consommation globale a augmenté de 3% en 2015. Elle se répartit en 3 postes :



LES FONTAINES : env. 47'250 m³

- 28% depuis 2007



Les fontaines jaugées sont progressivement remplacées par des compteurs. En 2015, la nouvelle tarification SIG occasionne une facturation forfaitaire à terme échue et non plus à échoir. La valeur de consommation 2015 a été estimée.



EAU EPUREE (bâtiments et équipement publics)

1'576'390 m³

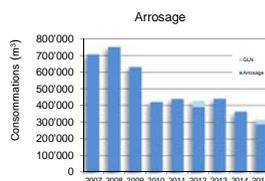
+ 11 % depuis 2014

- 6 % depuis 2007



L'augmentation est constituée de différents facteurs :

- fuite d'eau à minoteries 3 ;
- augmentation de la consommation dans les centres sportifs ;
- augmentation de consommations diverses: Jardin anglais, Cimetière Petit-Saconnex, Parc des eaux-vives.



ARROSAGE : 328'637 m³

- 12 % depuis 2014

- 55 % depuis 2007

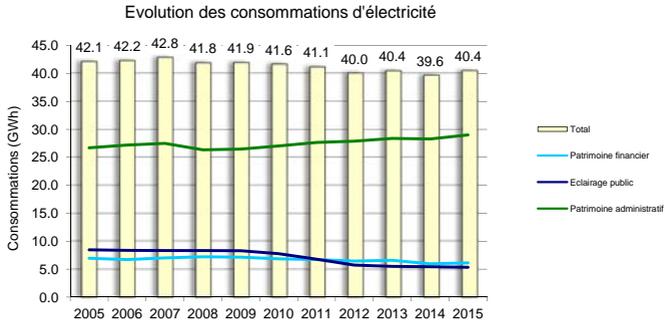


En 2015, 9% de l'eau d'arrosage est issue du réseau Genève Lac Nation (GLN).

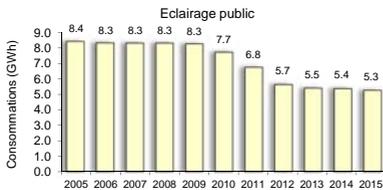


Ce bilan se base sur les factures reçues en 2015. Les dates de facturation varient d'une année à l'autre et les périodes de facturation ne sont pas toujours homogènes. La consommation réelle pour une année de 365 jours se situe entre plus ou moins 4% par rapport aux chiffres indiqués ci-dessus.

2 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS D'ELECTRICITE



Avec 40.4 GWh en 2015, la consommation globale d'électricité a augmenté de 2%. Elle se décompose en 3 postes :

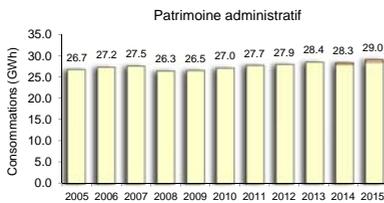


ECLAIRAGE PUBLIC : 5.3 GWh

- 2% depuis 2014
- 36% depuis 2009



La campagne 'Eclairer mieux, consommer moins' continue de produire ses effets: 3 GWh économisé depuis 2009.

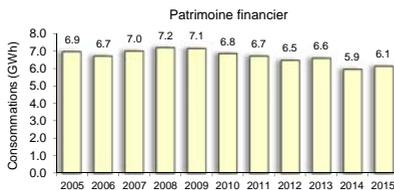


PATRIMOINE ADMINISTRATIF : 29 GWh

+ 2.3% depuis 2014
+ 8.6% depuis 2005



L'augmentation des consommations est liée à différents facteurs :
- augmentation du patrimoine : Musée d'Ethnographie (en orange) ;
- augmentation de la consommation sur certains sites: CS Vernet, abris PC (Vaucher 20 et Contamines), Voirie Vernet, Plaine de Plainpalais, Maison du faubourg, Salle communale de Plainpalais, CS Queue d'Arve, Ec des Charmilles...



PATRIMOINE FINANCIER : 6.1 GWh

+3% depuis 2014
- 12% depuis 2005



L'augmentation constatée est liée en majeure partie à des périodes de facturation hétérogènes. Si on compare 2013 à la moyenne 2014-2015, la variation est de -9%.



Ce bilan se base sur les factures reçues en 2015. Les dates de facturation varient d'une année à l'autre et les périodes de facturation ne sont pas toujours homogènes. La consommation réelle pour une année de 365 jours se situe entre plus ou moins 5% par rapport aux chiffres indiqués ci-dessus.

3 – PRODUCTION D'ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE

3 NOUVELLES CENTRALES MISES EN SERVICE

Foyer de Sécheron 261 m² 48.3 kW



Vestiaires de Belle-Idée 90 m² 14 kW



Crèche de Châteaubriand 530 m² 88.5 kW



2 CENTRALES HYBRIDES EN FONCTIONNEMENT

Pâquis 34 - 102m²



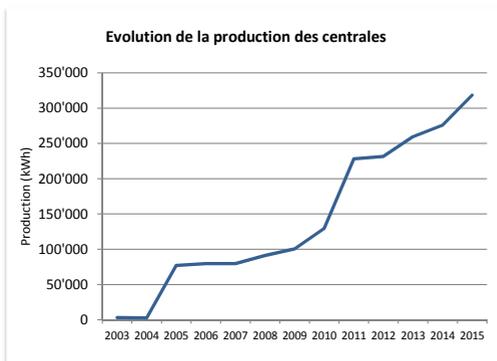
Baulacre 2 - 310 m²



LISTE DES CENTRALES ACTUELLEMENT EN SERVICE

Centrales	Mise en service	Surface (m ²)	Production 2015 (kWh)
Foyer de Sécheron	2015	261	3'128
Crèche de Châteaubriand	2015	530	1'599
Vestiaires de Belle Idée	2015	90	10'287
Baulacre 2 (Solaire hybride)	2014	310	50'398
Paquis 34 (Solaire hybride)	2014	102	14'373
Cendrier 7 – Rousseau 7	2013	200	17'683
Ecole de Contamines	2012	500	38'602
Muséum Histoire Naturelle	2011	200	11'375
Centre sportif de Vessy	2011	135	13'115
Cité Corderie 10	2010	50	5'276
Serres Bornaches	2010	500	63'127
Conservatoire et Jardin Botaniques	2010	200	20'453
Crêts de Champel 42	2007	300	18'265
Piscine des Vernets	2005	200	13'971
Chemin de l'Ecu 35	2005	600	34'586
Ecole de l'Europe (Aire 42)	2000	30	2'149
TOTAL 2015		4'208m²	318'387 kWh
RECETTES 2015			143'996 CHF TTC

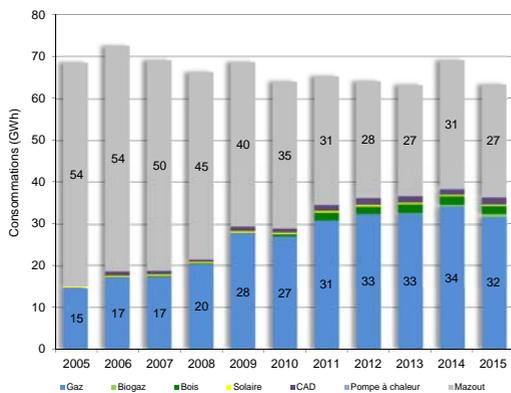
EVOLUTION DE LA PRODUCTION ANNUELLE DU PARC DE CENTRALES:



➤ Entre 2009 et 2015, la surface photovoltaïque ainsi que la production des centrales ont plus que doublé.

4 – EVOLUTION DES CONSOMMATIONS DE CHAUFFAGE

Patrimoine administratif



Consommations corrigées 2015 :
63.5 GWh

-8.3% par rapport à 2014

Part gaz + bois + solaire = 55%



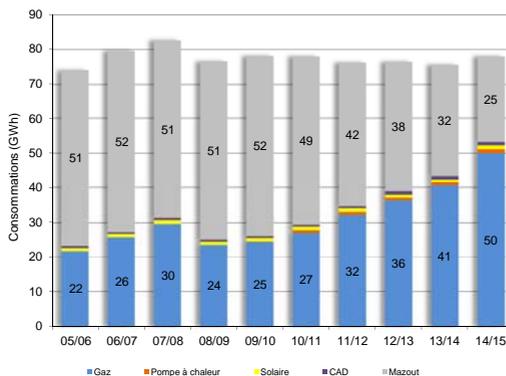
En 2014, l'augmentation des consommations est liée à différents facteurs :

- augmentation du patrimoine : +2% soit 60'145 m³ supplémentaires (Musée d'Ethnographie...);
- augmentation sensible des prestations sur des sites d'envergure (Musée d'Ethnographie, MHN, Crématoire St-Georges);
- augmentation de l'utilisation des écoles les mercredis, en soirée et weekend;
- rendements des installations de chauffage péjorés par des conditions climatiques particulièrement douces.

En 2015, la diminution des consommations est liée à différents facteurs :

- rétablissement de consommation du CS Vernets;
- retour à des conditions climatiques standards;
- décalage de période de facturation des contrats gaz interruptibles (Muséum, Michel Simon);
- changement du coefficient gaz (kWh/m³) des SIG sur certains sites d'envergure (Ec Cret de Champel, CS Varembe piscine...).

Patrimoine locatif



Consommations corrigées 14/15 :
77.9 GWh

+3.2% par rapport à 2013/14

Part gaz + PAC + Solaire = 67%

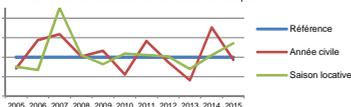


La saison est marquée par le passage au gaz de gros ensembles : Cité Jonction et Les Asters.

L'augmentation des consommations est liée à des travaux/perturbations sur certains sites d'envergure (Cité Jonction, Rois 17...).

Correction climatique: Afin de tenir compte de la rigueur climatique, les consommations sont corrigées: c'est à dire ramenées à une saison moyenne. Plus la saison est douce, plus le coefficient de correction est élevé. Plus la saison est froide, plus le coefficient est faible (<1). Cette correction touche ses limites quand les saisons sont très douces ou très froides. En effet, la consommation ne peut être exactement proportionnelle à la rigueur climatique. Lorsque l'hiver est très doux, les installations sont sous-utilisées et leurs rendements diminuent. De même, lorsque l'hiver est très froid, la forte sollicitation des installations peut aboutir à de mauvais fonctionnements, voir à des pannes techniques.

Evolution du coefficient de correction climatique



En 2014, l'hiver a été très doux et le coefficient de correction est particulièrement élevé (1,15) pour les sites administratifs dont le bilan se fait sur l'année civile.

En 2015, pour ces mêmes sites, l'hiver est très proche de la saison de référence avec un coefficient de 0,99.

5 - TOP 10 DES PLUS GROS CONSOMMATEURS

Chauffage

Sites localitifs	Combustible	Consommations 14/15 (kWh)	% parc loc.	Emissions de CO ₂ (tonnes)
Cité Jonction	gaz	7'557'789	10%	1'864
Minoteries	mazout	3'934'481	5%	1'259
Asters	gaz	3'611'043	5%	890
Quai du seujet 32-34-36	mazout/pac	3'414'786	4%	742
Amat-Rotschild	gaz	2'624'308	3%	647
Châtelaine 43	mazout	2'582'605	3%	826
Soubeyran 6-8-10-12-14	gaz	2'161'269	3%	533
Paquis 30-32-34/Jean-Jaquet 5-7-9-11	gaz	1'946'074	2%	480
Rois 13-19	gaz/mazout	1'798'508	2%	456
Cours St-Pierre 2	mazout	1'385'627	2%	443
Total Top 10		31'016'491	40%	8'140

Sites administratifs	Combustible	Consommations corrigées 2015 (kWh)	% parc adm.	Emissions de CO ₂ (tonnes)
Cs Vernets	mazout	7'448'477	12%	2'383
Cs Varembe piscine	gaz	2'925'365	5%	722
Jardin Botanique	bois/biogaz/solaire	2'101'139	3%	157
Michel-Simon 7-9	gaz/mazout	2'044'771	3%	530
Grand-Théâtre	gaz	1'768'142	3%	436
Ecole des Vollandes	gaz	1'763'300	3%	435
SIS caserne I	gaz/mazout	1'744'056	3%	451
Maison des arts/Victoria Hall	gaz	1'625'188	3%	401
Voirie Vernets	mazout	1'582'626	2%	506
Musée d'Art et d'Histoire	gaz	1'451'590	2%	358
Total Top 10		24'454'654	39%	6'379

Electricité

Bâtiments	Conso. 2015 (kWh)	% parc
Cs Vernets - Piscine	2'753'887	7%
Cs Vernets - Patinoire	1'270'185	3%
Grand-Théâtre	1'158'815	3%
Stand 25	1'134'802	3%
Voirie Vernets	1'112'153	3%
Cs Varembe piscine	782'087	2%
Cs Queue D'Arve	860'560	2%
Crématoire St-Georges	812'668	2%
Halle de Rive	615'900	2%
Musée d'Ethnographie	731'041	2%
Total Top 10	11'232'098	28%

Eau

Sites	Conso. 2015 (m ³)	% parc
Cs Vernets	128'910	7%
Jardin Botanique	70'100	4%
Cité Jonction	57'668	3%
Minoteries	116'793	6%
Cs Varembe piscine	45'903	2%
Servette 100 (Asters)	44'612	2%
Voirie Vernets	44'292	2%
Quai du seujet 32-34-36	30'611	2%
Soubeyran 6-8-10-12-14	24'989	1%
Amat-Rotschild	22'041	1%
Total Top 10	585'919	31%

6 – TRAVAUX D'AMELIORATION DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE



ARRIVEE DES BATIMENTS A ENERGIE POSITIVE

Un bâtiment à énergie positive est un bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme !

ECOLE DES CROPETTES, surélévation et extension du bâtiment parasolaire

- Bâtiment à haute performance énergétique
- Centrale solaire hybride en toiture produisant chaleur et électricité
- Pompe à chaleur à sondes géothermiques
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement
- Robinetterie label basse consommation « Energy »
- Luminaire à haut rendement maximisant l'éclairage direct



Pavillon des Croupettes



Crèche de Châteaubriand

CRECHE DE CHATEAUBRIAND, surélévation

- Bâtiment à haute performance énergétique
- Pompe à chaleur à sondes géothermiques
- Centrale solaire photovoltaïque en toiture
- Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement
- Robinetterie label basse consommation « Energy »
- Luminaire à haut rendement maximisant l'éclairage direct

5 RENOVATIONS/NOUVELLES CONSTRUCTIONS

- **Alhambra, rénovation et construction d'une nouvelle annexe**
 - Bâtiment classé, enjeux patrimoniaux élevés
 - Réduction des besoins de chauffage de 50%
 - Chaudière à gaz
 - Nouvelle annexe à haute performance énergétique
- **Tour de Boël 7, rénovation**
 - Isolation partielle de l'enveloppe
 - Chaudière à gaz à condensation
 - Ventilation double flux avec récupération de chaleur à haut rendement



Alhambra



Tour de Boël 7

- **Ariana Loge, rénovation**
- **Vestiaire des mouettes genevoises, rénovation**
 - Isolation partielle de l'enveloppe
 - Pompe à chaleur air/air
- **Pavillon square Chantepoulet, nouvelle construction**

13 CHAUFFERIES RENOVEES

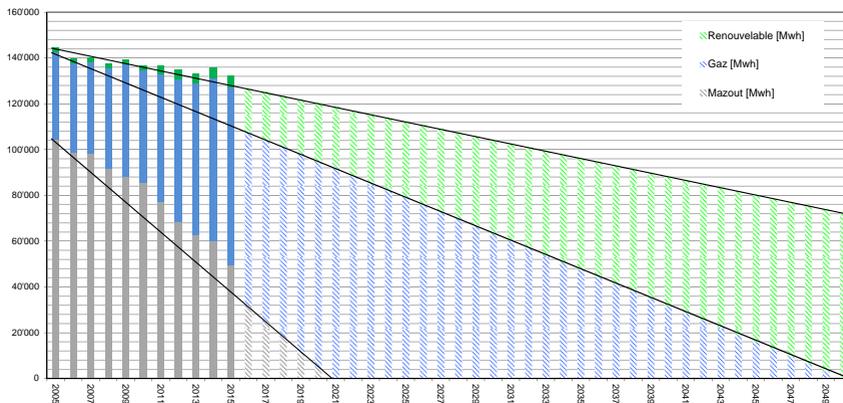
- **Patrimoine locatif:**
Dancet 22A, Avenir 34, Source 8, Faucille 3, Montbrillant 5, Servette 38, Galiffe 5, Terrassière 32, Madeleine 7.
- **Patrimoine administratif:**
Ecole Bude, école Villars, Serre Pregny Rothschild, Cimetière Saint-Georges loge.

16 CHANTIERS D'AMELIORATIONS TECHNIQUES

- **Passage au gaz:** Minoteries, Battoirs 10.
- **Création d'installation de chauffage :** place Sturm Voirie.
- **Rénovation d'installation solaire thermique de logements:** Soubeyran 8.
- **Remplacement de régulation:** Cité Jonction, Stand 25, école St-Gervais, école Plantaporrêts, école de l'Europe.
- **Rénovation de la sous-station:** école Trembley salle de gym.
- **Rénovation de ventilations avec installation de récupération de chaleur :** MHN salle des dinosaures, SIS Plainpalais, Crèche Soubeyran, Hôtel-de-Ville 5, école Jonction salle de gym, centre sportif du Bout-du-Monde vestiaire.

8 - TABLEAU DE BORD « 100% RENOUELABLE »

Objectifs de la stratégie générale - patrimoine immobilier de la Ville de Genève



Remarque : les consommations d'énergie de chauffage ont été pondérées en fonction du climat et des variations du patrimoine immobilier de la Ville de Genève.



Les consommations ont diminué de 2.4%, et sont de 3.1% en-dehors de la cible théorique.



Depuis 2014, notre dépendance au mazout est passée de 44% à 37% mais reste de 23% en-dehors de la cible théorique. Cela est dû à la part des énergies renouvelables encore trop faible (3.7%).



Les consommations liées aux énergies renouvelables sont inférieures à l'objectif et représentent seulement 28% de celui-ci. La percée des énergies renouvelables reste encore timide en regard des objectifs de développement. Cependant, 2015 est marquée par l'avancée significative du projet Cadéco et de réelles perspectives de réalisations.

Nos propositions :

Priorité absolue au développement d'infrastructures énergétiques permettant la production et la distribution généralisée dans les quartiers d'énergies renouvelables : développer des solutions dans les périmètres en mutation : Eaux Vives (Gare – Nouvelle Comédie), Vernets – PAV ;

ET

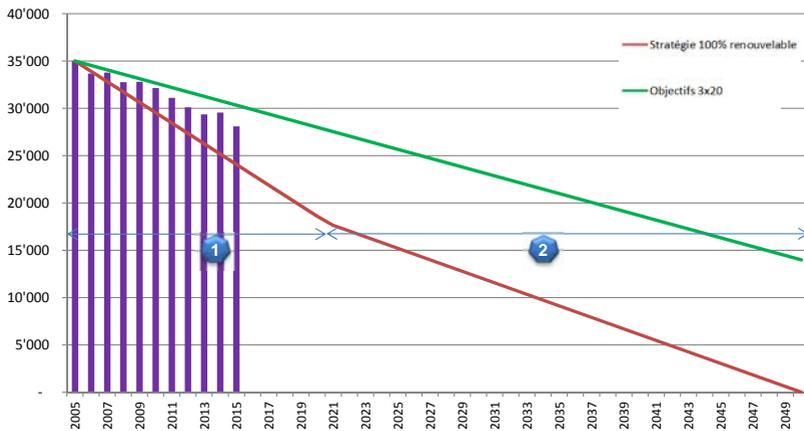
Intégrer ou maintenir de manière prioritaire dans la planification des investissements les rénovations des équipements/bâtiments gros consommateurs d'énergie : Cité-Jonction, Châtelaine 43, CS Vernets-Voirie-Queue d'Arve, Asters, Caserne SIS, Amat-Rotschild, Soubeyran 6-8-10-12-14, Pâquis 34, Seujet 32-34-36, Rois 13-19, Cours St-Pierre 2, centre sportif Varembe, Michel-Simon 7-9, école des Vollandes, Maison des arts/Victoria Hall, Paquis II.

9 - EVOLUTION DES EMISSIONS DE CO₂

La Ville a conclu avec l'OFEN une nouvelle convention d'objectif 2013-2020

Elle visera à réduire les émissions de CO₂ en échange du remboursement du montant total de la taxe sur le CO₂. Une part réduite du parc est concernée : les établissements horticoles et les centres sportifs avec piscine.

Evolution des émissions de CO₂ (tonnes)

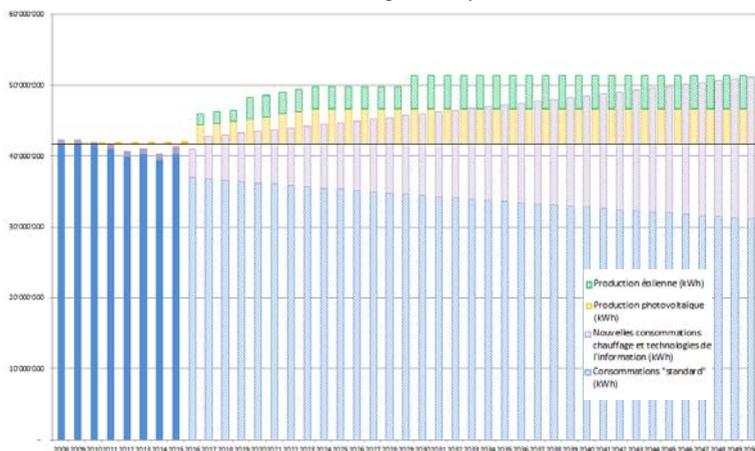


Les émissions de CO₂ ont diminué de 4.9% depuis 2014 et de 19.7% depuis 2005.

En 2015, l'objectif lié aux engagements 3x20 (-20% entre 2005 et 2020) est respecté (courbe verte). En revanche, les émissions de CO₂ sont encore trop élevées en regard des objectifs liés à la stratégie 100% renouvelable en 2050 (courbe rouge).

La stratégie 100% renouvelable en 2050 s'articule en deux périodes :

- 1 La période 2005-2020 est caractérisée par la disparition du mazout au profit du gaz et des énergies renouvelables. Les émissions de CO₂ décroissent rapidement, le mazout étant un fort émetteur de CO₂.
- 2 La période 2021-2050 est caractérisée par la disparition du gaz au profit des énergies renouvelables. La pente de réduction des émissions de CO₂ est plus faible.

10 – STRATEGIE ELECTRIQUE « Consommer moins ET produire mieux »**Suivi de la stratégie électrique :**

Pour l'instant, les objectifs généraux de la stratégie sont respectés : les consommations électriques restent en dessous du plafond des 42 GWh.



En ce qui concerne les objectifs annuels :

- Les consommations ne diminuent pas autant que la cible théorique.
- La production d'électricité photovoltaïque est inférieure à l'objectif théorique et représente seulement 13% de celui-ci.

Evolution des objectifs :

Les objectifs de cette stratégie, acceptée par le CA, ont été fixés sur la base de demandes de crédits futures.

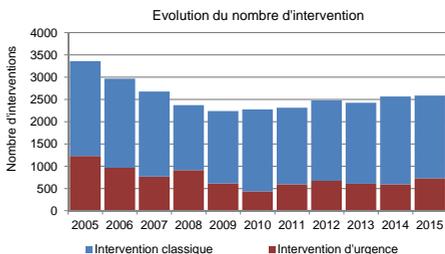
La première demande de crédit sera déposée en 2016. Elle visera à réaliser des économies d'électricité et à augmenter la production locale et renouvelable.

III – MAINTENANCE ET EXPLOITATION DES INSTALLATIONS

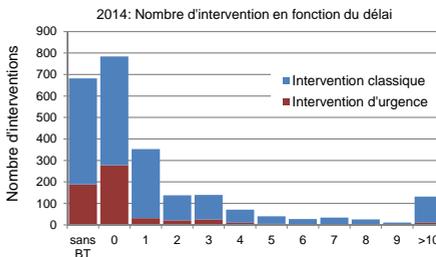
Saison 2014/2015



**2'585 interventions réalisées
dont 28% en urgence**



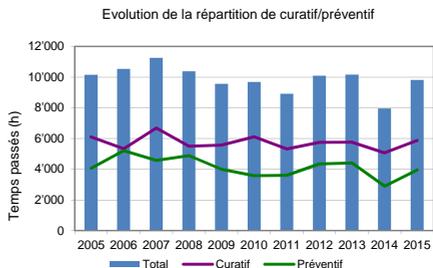
**Délai d'intervention :
1 jour dans 75%* des cas**



**Il s'agit de données estimées. En effet, avec les différents changements d'opératrices de saisie, les données ne sont pas uniformes et ne permettent pas d'établir une donnée 2015 pertinente. Certaines règles de saisies seront redéfinies pour les années à venir.*



**38% du temps passé en entretien
préventif en 2015 dans les domaines du
chauffage, de la ventilation et du solaire**



IV – PROMOTION ET DEVELOPPEMENT DE LA POLITIQUE ENERGETIQUE

LA VILLE EST RECOMPENSEE

Prix solaire suisse 2015

La Ville de Genève a reçu le Prix solaire suisse 2015 dans la catégorie « institutions ». La Municipalité a été récompensée pour son engagement en faveur du développement des énergies solaires dans le cadre de sa politique énergétique. La remise des 25e Prix solaires suisses et des Norman Foster Solar Awards a eu lieu le 29 septembre à Palexpo.



Remise du prix solaire 2015

LA VILLE AGIT ET COMMUNIQUE LOCALEMENT

Conférences et présentations :

- Conseil d'administration des SIG : intégration des externalités dans les coûts de l'énergie, mars 2015 ;
- formation « Economies d'énergie au travail et à domicile » en association avec EcoLive, avril 2015 ;
- journée Cit'ergie : présentation de la planification énergétique territoriale, Paris, juin 2015 ;
- réception d'une délégation d'élèves de Science-Po Paris, novembre 2015 ;
- conférence et table ronde de la Revue durable, désinvestissement des énergies fossiles et avenir énergétique, décembre 2015, etc.

Réceptions de délégations extérieures :

- club des villes romandes – Genève, juin 2015 ;
- réception d'une délégation indonésienne et de la Ville de Jakarta, avril 2015 ;
- réception, visite des CJB et présentation politique énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre aux participants CAS Management de l'énergie (UniGe), juin 2015.

Evènements et rencontres intercommunales :

- rencontre avec les associations environnementales situées à Genève (A21), mars 2015 ;
- projet pilote « Cité de l'énergie GOLD », Bienne, septembre 2015 ;
- rencontre Cité de l'énergie : planification énergétique territoriale, Le Mont-sur-Lausanne, septembre 2015 ;
- rencontre des communes genevoises : efficacité énergétique, OPI, octobre 2015 ;
- journée d'information « Contrat de performance énergétique pour les bâtiments publics », Ittingen, novembre 2015 ;
- visite technique sur le stockage et l'autoconsommation de la production solaire photovoltaïque, décembre 2015.

Participation à des groupes de travail en Suisse et en Europe :

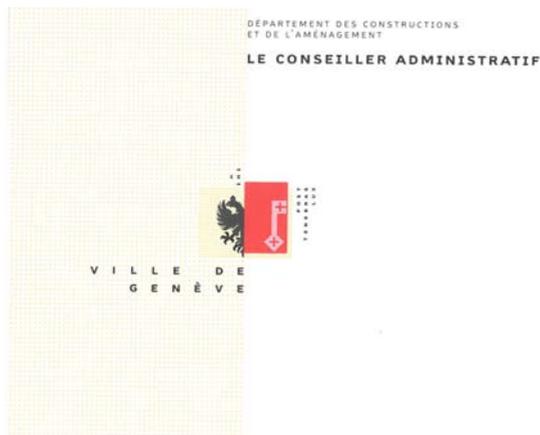
- représentation de la ville au sein de l'association EnergyCities (exEnergieCités) ;
- participation aux rencontres des Cités de l'énergie, de SuisseEnergie pour les communes, de l'AEnEc (Agence de l'énergie pour l'économie) groupe Genève, du Club des grandes villes suisses et du club des villes romandes.

Communications et publications :

- traduction en anglais de la brochure « La Ville de Genève sur la voie du 100% renouvelable ».

Communiqué de presse :

- la Ville de Genève reçoit le Prix solaire suisse 2015 dans la catégorie « institutions », septembre 2015.



NOTE à

Monsieur Jacques PAGAN
Président de la commission des finances
Secrétariat du Conseil municipal
Palais Eynard

Genève, le 1^{er} juin 2016

MAH – Réponses aux questions posées lors de l'audit du 10 mai 2016

Monsieur le Président,

C'est avec un retard dont je vous prie de bien vouloir m'excuser que je vous fournis les éléments de réponses aux questions posées au sujet du dossier MAH, lors de notre audition du 10 mai 2016.

1. Concernant l'appel d'offres pour les mandataires et les contrats passés avec l'atelier AJN

Je rappelle que le **mode de financement** d'un projet de la Ville de Genève doit répondre aux exigences fixées par les dispositions légales régissant l'administration des communes, notamment la LAC. Toute dépense d'investissement (y compris pour les études) doit être votée par le Conseil Municipal, ce qui a bien été le cas des demandes de crédit successives. La dernière demande de crédit, qui concerne l'exécution des travaux, a fait l'objet du référendum, mais les autres délibérations ont permis de financer les études.

En ce qui concerne l'**attribution des marchés** aux mandataires chargés d'exécuter le mandat, les dispositions légales sont celles de l'AIMP (Accord intercantonal sur les marchés publics) et du Règlement sur la passation des marchés publics.

Pour les marchés de prestations d'études et de développement des projets, l'attribution des marchés se fait toujours **de manière globale au tout début de l'opération, pour l'entier des prestations à exécuter**, depuis le début du projet jusqu'à la fin des prestations (soit, selon les normes SIA auxquelles vous vous référez, depuis la phase 31, avant-projet, jusqu'à la phase 53, décompte final). Vous comprendrez que, pour assurer une bonne gestion et la continuité du suivi du dossier, il n'est pas possible de changer de mandataire à chaque phase. **C'est donc bien à l'origine du projet qu'est définie la quantité des prestations, dont découle le type de procédure à mettre en place pour attribuer le marché.** La décision d'adjudication conclue à l'issue de la procédure d'attribution du marché constitue une autorisation de conclure un contrat. Un contrat est donc ensuite conclu avec les mandataires adjudicataires, selon le principe des contrats de mandats. Il porte sur la totalité des prestations à accomplir pour l'entier du projet, conformément aux conditions fixées dans le cadre de l'appel d'offres, mais le

contrat prévoit que le déclenchement de chacune des phases est libéré par l'administration au fur et à mesure que se libèrent les disponibilités financières.

Dans le cas du MAH, l'objet de l'appel d'offre initial pour le mandat d'architecte portait bien sur la totalité des phases SIA 102, de l'avant-projet jusqu'au décompte final. La procédure choisie était bien celle d'une procédure ouverte publique permettant d'attribuer les marchés dont les montants sont les plus élevés selon les seuils des règlements AIMP. **La procédure d'appel d'offres est donc parfaitement conforme et couvre l'entier des prestations à accomplir par le mandataire.** Il n'y avait donc pas lieu non plus de procéder à de nouveaux contrats, puisqu'ils prévoient dès l'origine les mécanismes d'ajustement au montant des travaux.

Concernant le financement du projet MAH, le financement des études s'est fait par des demandes de crédit successives, qui ont été votées par le Conseil Municipal. Ces tranches ont permis de financer et donc de libérer les phases de prestations des architectes au fur et à mesure de l'avancement des études, lesquelles comprennent également des variantes, comme prévu par la SIA dans le cas d'un projet de cette complexité.

Il n'y avait donc pas lieu, ni au regard de la LAC, ni au regard de la réglementation sur les marchés publics, de procéder à de nouveaux appels d'offres, ni de conclure de nouveaux contrats, pour chaque tranche de financement votée par le Conseil Municipal.

2. Concernant le budget de fr. 400'000.- destiné à la communication dans la PR d'études

Le détail de la répartition des fr. 400'000.- HT, est le suivant :

Frais de reproduction estimés à fr. 125'000.- HT (fr. 135'000.- TTC) selon les montants définis par les contrats de chaque mandataire :

- fr. 100'000.- TTC pour les architectes selon le contrat du 9 juin 2010,
- fr. 20'000.- TTC pour les ingénieurs civils selon le contrat du 20 octobre 2010,
- fr. 15'000.- TTC pour les ingénieurs CVSE selon le contrat du 20 octobre 2010.

Frais d'appel d'offres de fr. 43'519.- HT, selon les dépenses effectives des années 2000 (fr. 33'457.- HT) et une provision avec arrondi pour les taxes d'autorisation et les premiers sondages.

Montant de fr. 250'000.- TTC (fr. 231'480.- HT) pour la campagne de communication, qui se compose d'un budget de fr. 130'000.- TTC (fr. 120'370.- HT) pour les maquettes et d'un montant de fr. 120'000.- TTC (fr. 111'111.- HT) pour le film présentant l'état futur du bâtiment après rénovation.

3. Concernant l'affectation du crédit d'étude

Le crédit d'étude a été consacré à rémunérer les prestations suivantes :

- prestations d'architectes
- prestations d'ingénieurs civils
- prestations d'ingénieurs spécialisés
- prestations d'ingénieurs CVSE

- échantillons, maquettes frais de reproductions

- sondages divers

- frais secondaires d'autorisation et taxes
- frais de publication des appels d'offres

Ceci à l'exclusion de toute autre prestation.

4. Prestations qui pourraient être récupérées dans le cadre d'un futur projet

Les seules prestations qui pourraient s'avérer utilisables en l'état de notre connaissance pour un futur projet sont les sondages divers, dont les résultats restent valables quelle que soit l'orientation future des études.

Ils représentent un montant d'environ fr. 40'000.-.

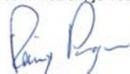
5. En conclusion

Pour le surplus, la direction du Département que je préside tient à disposition des commissaires qui le souhaiteraient les contrats passés avec les mandataires, documents qui peuvent être consultés sur place mais qui ne peuvent pas être transmis.

Enfin, je me permets d'adresser à la Commission, en annexe à la présente, la lettre de la Cour des Comptes qui, saisie de questions au sujet de cet objet a mené une analyse préliminaire en vue de décider s'il y a lieu d'ouvrir une enquête.

Je vous laisse le soin de prendre connaissance de ses conclusions.

Espérant ainsi avoir répondu à l'attente de la commission, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus cordiaux messages.



Rémy Pagan

Annexe mentionnée

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE
GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des arts
et de la culture

Genève, le 12 mai 2016

Objet Comptes 2015 : Compléments à l'audition du 2 mai 2016 – Département de la culture et du sport

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport (DCS) du 2 mai courant relative aux comptes 2015 de la Ville de Genève, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

1. Liste des revenus de tiers issus du mécénat et sponsoring (culture uniquement)

Veillez trouver en **Annexe 1** la liste des revenus du MAH issus du mécénat et du sponsoring, avec indication des contreparties. La liste des revenus des autres institutions culturelles suivront en début de semaine prochaine.

2. Amortissement du crédit de rénovation et d'agrandissement du MAH

La Direction du Département des finances et du logement nous a transmis les éléments de réponse suivants, précisant que si la CARTS souhaite obtenir le détail des dépenses amorties, elle peut lui en faire la demande écrite.

Les Genevois-es ont, en date du 28 février 2016, refusé le projet de rénovation et d'agrandissement du MAH, alors que le bouclage des comptes 2015 n'était pas encore finalisé. A ce stade, les études concernant ce projet étaient inscrites à l'actif du bilan pour un total de 6'989'105.25 CHF. Ce vote constitue un événement postérieur à la clôture, en lien avec une situation née avant celle-ci, nécessitant une analyse d'impact sur les comptes en cours de bouclage. De par le résultat du vote, cet actif est, de facto, devenu une non-valeur portée au bilan.

C'est pourquoi, conformément aux normes comptables et aux directives comptables du Service de surveillance des communes (art.4, al.2), nous avons procédé à une dépréciation de cet actif.

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 03
F +41(0)22 418 65 15

PAPIER ÉCOLOGIQUE, 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch – www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 5-25 (ARRÊT MUSÉUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLERUEUSE DU ROCHES)
PARKING VILLERUEUSE

Ce choix s'inscrit dans l'application du principe de présentation fidèle et sincère des comptes et respecte le principe de prudence. Par ailleurs, il fait l'objet d'un commentaire spécifique dans l'annexe aux comptes.

Ces crédits d'études n'ont pas fait l'objet d'amortissements antérieurs. Si de nouvelles factures sont reçues en 2016 elles seront amorties directement aux comptes 2016.

3. Festival Voix de fête

Pour l'édition 2015, le Festival Voix de fête a pu se dérouler à la Salle communale de Plainpalais et au Théâtre Pitoëff et ainsi bénéficier de CHF 95'000.- pris sur le budget alloué au Théâtre Pitoëff en sus du montant prévu par la convention tripartite Ville de Genève, Canton de Genève et Ville de Carouge. Pour la Ville de Genève, cette allocation est financièrement neutre.

4. Fêtes de Genève et Scène Ella Fitzgerald (SEF)

La Scène Ella Fitzgerald n'a été ni louée, ni mise à disposition gratuitement aux Fêtes de Genève en 2015. Concernant le partenariat entre la Ville de Genève et les Fêtes de Genève pour la Fête nationale du 1^{er} août, j'invite la commission à se renseigner auprès de Madame la Maire Esther Alder.

5. Fête de la Musique : augmentation des coûts

L'augmentation des coûts de la Fête de la Musique entre 2014 et 2015 est essentiellement due à la valorisation des coûts liés aux factures pro forma des services du LOM, du SEVE, du SEEP et du SIS. L'autre composante de cette augmentation correspond aux auxiliaires qui ont dû être engagé-e-s pour la sécurité, la surveillance et l'aménagement.

6. Interroge

En 2010 déjà, sous l'impulsion des Bibliothèques municipales (BM) et en collaboration avec la Bibliothèque de Genève (BGE), une réflexion a été lancée sur la mise en place d'un service de référence en ligne. La Haute école de gestion a été mandatée afin de réaliser une étude dont le rapport final a permis de préciser le projet en 2011. Dans le cadre du vote du budget 2012, le Conseil municipal a validé le concept en accordant deux postes supplémentaires aux BM. Ainsi, Interroge a pu être lancé publiquement en 2013.

Il s'agit d'un service à la population novateur et exceptionnel, qui est suivi de près sur le plan national et international. Une initiative similaire a été mise en place à Lyon et un projet plus modeste par la Bibliothèque nationale suisse (BNS). Les services de référence en ligne traduisent ainsi la volonté des bibliothèques d'investir Internet et de demeurer dans le circuit de recherche de connaissances des usagères et usagers du 21^{ème} siècle.

Interroge s'inscrit dans la continuité des missions des bibliothèques, notamment les missions de conseil et d'orientation des usager-e-s dans leur recherche d'informations et d'acquisition du savoir. Interroge permet d'accéder à ces prestations à distance, par le biais du web. Mais Interroge vise également, à travers les références citées dans les réponses aux questions, à se rendre dans une bibliothèque afin d'approfondir ses connaissances. Il s'agit donc d'un excellent outil de promotion et de valorisation des collections et du patrimoine de nos bibliothèques.

Le métier de bibliothécaire évolue et je me réjouis qu'aujourd'hui à Genève, les collaborateurs et collaboratrices de nos institutions puissent aider le public à faire le tri entre les très nombreuses sources d'informations, matérielles ou virtuelles, et ainsi accéder à une information pertinente, structurée et de qualité, contrairement à d'autres sites comme Wikipedia ou Google.

Enfin, ce portail s'inscrit dans la politique de développement du numérique et du recours aux nouvelles technologies des bibliothèques de la Ville de Genève. En effet, le recours accru aux nouvelles technologies est en enjeu crucial pour des institutions qui sont au cœur de l'accès à l'information et au savoir.

Vous trouverez ci-dessous les chiffres de l'année 2015.

Année 2015	Q Adulte	Q Ado	Q enfant	Total	Pourcentage
BM	396	26	12	436	35.83
Coordination	413	32	13	458	37.63
BAA / Ariana	38	4	0	42	3.45
BGE-Iconographie	7	0	0	7	0.58
BGE-Musicale	15	4	0	19	1.56
BGE-Publique	84	0	0	84	6.90
BGE-Voltaire	0	0	0	0	0.00
CJB	22	1	1	24	1.97
MEG	17	1	1	19	1.56
MHN	28	1	9	38	3.12
MHS	26	4	4	34	2.79
Partenaires externes :					
Alliance Sud (depuis avril 2014)	8	0	0	8	0.66
CDS	43	4	1	48	3.94
TOTAL	1099	77	41	1217	100.00

Nombre de questions reçues par jour (en moyenne) : 3,3

Nombre de questions traitées par jour travaillé : 4,8

A la réception de leur réponse, les usagers ont la possibilité de répondre à un sondage.

En 2015:

87,5% pensent avoir reçu une meilleure réponse que s'ils avaient cherché par eux-mêmes,

88% pensent que les informations reçues sont suffisantes,

92 % sont satisfaits de la réponse reçue,

92% ont reçu des informations utiles,

96% jugent le service bon ou excellent,

97,5% pensent utiliser le service à nouveau,

87,3% estiment avoir appris quelque chose grâce à notre service.

Beaucoup de sondages et de remerciements vantent la richesse des réponses, le fait qu'elles soient complètes, la qualité des sources ainsi que la rapidité d'interroge.

Pour 2016, Interroge a répondu à ce jour à 467 questions. Depuis la création du portail, nos bibliothécaires ont répondu à 3937 questions.

7. Centre d'édition contemporaine (CEC) : diminution de la gratuité

En 2014, le CEC a déménagé de la rue St-Léger 18 à la rue des Rois 15. Le CEC a occupé durant quelques semaines les deux lieux, le temps de réaliser les travaux d'aménagement à la rue des Rois 15, et d'organiser le déménagement des collections de St-Léger à la rue des Rois. En conséquence, pour 2014, la GIM a calculé un montant de 7710 francs correspondant à l'arcade de la rue St-Léger 18, arcade qui a été libérée au printemps 2014, et un montant de 58'928 francs relatif à la rue des Rois 15, soit au total 66'638 francs.

En 2015, le CEC a bénéficié uniquement des locaux de la rue des Rois 15, soit 58'928 francs.

8. Atelier d'artistes à la ZIC : disparition de la gratuité dans les comptes 2015

Pour la ZIC, il s'agit de l'atelier d'artistes situé dans l'ex-loge d'entrée du site. Cet atelier est mis à disposition du Service culturel (SEC) par la GIM. Cet atelier, soit 45 m2, a été attribué à un artiste à partir du 1er août 2014, pour un montant annuel de 7'548 francs.

Le montant figurait bien au budget 2015. Cette gratuité avait été saisie au budget comme subvention non-monnaire accordée aux institutions sans but lucratif (365), mais la gratuité a été comptabilisée sur les lignes de subventions accordées aux personnes physiques (366). Cette erreur sera corrigée au budget 2017.

9. Fonds généraux

Vous trouverez en **Annexe 2** de la présente l'évolution des fonds généraux ces 10 dernières années.

J'espère que ces éléments compléteront les réponses déjà données oralement lors de l'audition.

Me tenant à la disposition de la commission pour toute autre question, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



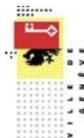
Samir Kanaan

Copies : Carine Bachmann, Martine Koelliker, Gianni Dose (DIR-DCS), Elvita Alvarez (PRE), Virginie Keller (SEC), Nathalie Böhler (DIR-DFL)

Annexes : mentionnées

Evolution en francs des fonds généraux du Service culturel de 2007 à 2016

Fonds généraux	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Fonds général danse	750'000	750'000	1'050'000	1'050'000	1'050'000	1'050'000	1'050'000	1'050'000	1'050'000	945'000
Fonds général théâtre	1'030'000	1'030'000	1'220'000	1'220'000	1'900'000	1'900'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'356'200
Fonds général actions culturelles et médiation	390'000	390'000	490'000	490'000	490'000	270'000	270'000	270'000	270'000	243'000
Fonds autres salles	150'000	120'000	120'000	120'000	120'000	220'000	220'000	220'000	220'000	220'000
Fonds projets culturels d'agglomération								100'000	100'000	90'000
Fonds de soutien aux échanges et tournées	420'000	420'000	420'000	420'000	470'000	470'000	470'000	470'000	470'000	426'200
Fonds manifestation cinéma	1'380'000	1'380'000	2'180'000	2'120'000	2'120'000	902'900	902'900	902'900	902'900	512'700
Fonds général livre et à l'édition	219'000	219'000	727'000	727'000	727'000	800'000	804'300	804'300	856'700	777'400
Fonds général musique	500'000	500'000	700'000	701'500	727'500	639'000	639'000	639'000	639'000	580'700
Fonds musique classiques et contemporaines										419'100
Fonds musique et chorales										172'000
Fonds général pluridisciplinaire			500'000	500'000	510'300	510'300	510'300	510'300	510'300	657'300
Fonds manifestations					50'000	100'000	100'000	100'000	100'000	276'300
Fonds publications				100'000	100'000	50'000	50'000	50'000	50'000	49'000
Total général	4 620'000	4'809'000	7'407'000	7'448'500	8'264'800	6'912'200	6'516'500	6'616'500	6'879'200	6'504'900



**PR-1172 Comptes budgétaire et financiers
de la Ville de Genève pour l'exercice 2015**

Département de la culture et du sport

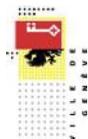
**Commission des finances
Conseil municipal**

Audition du 17 mai 2016



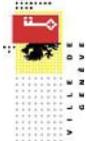
1. Résumé : charges et revenus de fonctionnement DCS

Comptes budgétaires et financiers DCS	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Total des charges	320'770'108	306'897'692	-13'872'416
Total des revenus	339'70'225	24'306'410	+9'663'815
Résultat : revenus - charges			-4'208'600
Charges extraordinaires			-4'208'600
Amortissement crédit d'étude Charles Galland IMAH	8 431'737	1'511'333	+6'920'404
Total			+2'711'803



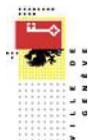
2. Revenus de fonctionnement

Chapitre de natures comptables des revenus	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
42 Revenus des biens	13'223'244	11'488'717	+1'734'527
43 Revenus divers	14'688'400	7'935'429	+6'752'971
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'253'849	1'253'665	+184
46 Subventions acquises	1'315'299	632'000	+683'299
47 Subventions à redistribuer	3'086'500	2'670'000	+416'500
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	38'986		+38'986
49 Imputations internes	363'946	326'599	+37'347
Total des revenus de fonctionnement	33'970'225	24'306'410	+9'663'815

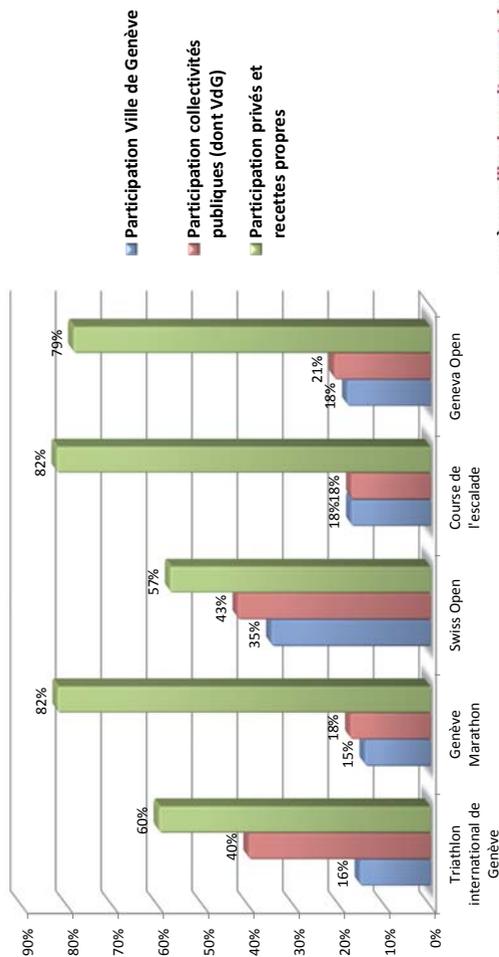


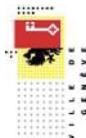
Focus: Mécénat et sponsoring dans le domaine de la culture

SPC : Mécénat et sponsoring (Nuit des musées, JEMA, etc.)	55'500
SEC : Mécénat et sponsoring (Fête de la musique)	35'000
CJB : Mécénat et sponsoring (Cryptogames, Publications Flora del Paraguay, etc.)	748'324
MAH : Mécénat, sponsoring et dons (Byzance, Saint-Ours, Geneva at the heart of Time, etc)	2'045'154
MHN : Mécénat et sponsoring (Exoplanètes, Faites comme chez nous, etc.)	237'556
ARI : Mécénat et sponsoring (Espace didactique Mathé Coullery, etc)	60'352
Total	3'181'886



Focus: Mécénat et sponsoring dans le domaine du sport *Financement des grandes manifestations sportives*



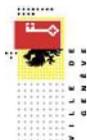


3. Charges de personnel du DCS DCS: 1'058.2 postes fixes en ETP

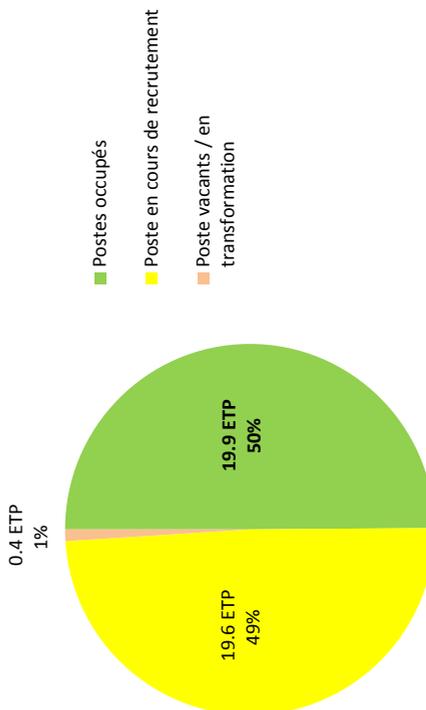
Comptes budgétaires et financiers 2015	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Traitement du personnel fixes	100'104'885	104'884'386	+4'779'501
Traitement du personnel auxiliaires	9'148'090	4'073'631	-5'074'459
Allocations, primes et indemnités *	13'972'649	13'704'681	-267'968
Charges sociales	3'001'004	29'571'694	-438'310
Total			-1'001'236
Revenus liés aux remboursements perte de salaire **	1'239'179	0	+1'239'179

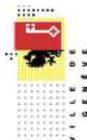
* Allocations de naissance et allocations pour enfants. Prime de fidélité (13ème salaire progressif), prime de mise à la retraite. Indemnités de nuisance.

** Accident, invalidité, maternité, personnel mobilisé



4. Postes vacants au DCS (en ETP): Point de situation au 29 avril 2016 concernant les 39.9 Postes vacants au 31 décembre 2015





5. Charges de fonctionnement (chap. 31)

Chapitre 31 Biens, service et marchandises	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Total général (y.c services compétents)	52'092'754	47'848'394	-4'244'360
Groupe de comptes du chapitre 31 (hors services compétents)	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
310 - Fournitures de bureau, imprimés, publicité	6'701'163	5'847'338	-853'825
311 - Mobilier, machines, véhicules et matériel	2'073'119	1'935'128	-137'991
313 - Achats de fournitures et autres marchandises	3'345'719	3'607'322	+261'603
314 - Entretien des immeubles par des tiers	1'996'332	2'221'298	+224'966
315 - Entretien d'objets mobiliers par des tiers	674'191	706'391	+32'200
316 - Loyers, fermages et redevance d'utilisation	2'631'080	2'698'867	+67'787
317 - Dédommagements	382'598	513'991	+131'393
318 - Honoraires et prestations de service	13'863'016	11'716'559	-2'146'457
319 - Frais divers	200'713	129'750	-70'963
Total général	31'867'930	29'376'644	-2'491'286



Focus: Principaux écarts sur les charges de fonctionnement
(hors services compétents)

Explication des principaux écarts	Charges 2015
310 "Fournitures de bureau, imprimés, publicité"	-853'825
318 "Honoraires et prestations de service"	-2'146'457
Ces 3 principaux écarts expliquent 93% de l'écart total du groupe 310:	-793'022
SPC - Charges relatives à l'affichage SGA / revenus au SEEP	292'436
MAH - Communication liée aux expositions, / revenus du financement de tiers (439)	275'465
BGE - Dîme du livre / Prélèvement sur le financement spécial de la dîme du livre (486)	225'121
Ces 3 principaux écarts expliquent 83% de l'écart total du groupe 318:	-1'785'931
MAH - Charges relatives aux expositions / revenus du financement de tiers (439)	1'345'749
MEG - Charges relatives aux expositions / charges équilibrées au niveau du chapitre 31	160'582
MHN - Charges relatives aux expositions / revenus du financement de tiers (439)	279'600



6. Subventions Culture et Sport (chap. 36)

Chapitre 36 Subventions	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Subventions en francs	63'670'473	64'666'777	+996'304
Subventions relatives à des prestations en natures (gratuités)	15'745'949	14'302'418	+1'443'531
Total général	79'416'422	78'969'195	+2'439'835
Subventions culturelles	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Subventions en francs	58'743'988	59'028'377	+284'389
Subventions relatives à des prestations en natures (gratuités)	11'001'370	11'068'166	+66'796
Total général	69'745'358	70'096'543	+351'185
Subvention sportives	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Subventions en francs	4'926'485	5'638'400	+711'915
Subventions relatives à des prestations en natures (gratuités)	4'744'579	3'234'252	-1'510'327
Total général	9'671'064	8'872'652	-798'412



Focus: écarts de subventions Culture et Sport

Services	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Direction de la culture et du sport	456'107	436'000	-20'107
Promotion culturelle	690'004	868'000	+177'996
Service culturel	46'899'128	47'017'878	+118'750
Grand Théâtre de Genève	10'666'819	10'666'819	+0
Muséum d'histoire naturelle	7'450	15'200	+7'750
Musée Ariana	4'600	4'600	+0
Bibliothèque de Genève	19'880	19'880	+0
Service des sports	4'926'485	5'638'400	+711'915
Total général	63'670'473	64'666'777	+996'304



7. Conclusion

- ❖ **Stabilité budgétaire**
- ❖ **Maîtrise des charges**
- ❖ **Equilibrage des écarts de charges par des revenus:**
 - Dîme du livre
 - Rétroconversion
 - Recettes propres
 - Financement de tiers
 - Mécénat et sponsoring



DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT
LE CONSEILLER ADMINISTRATIF

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des
finances

Genève, le 30 mai 2016

Objet

Comptes 2015 : Compléments à l'audition du 17 mai 2016 – Département de la culture et du sport

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport (DCS) du 17 mai courant relative aux comptes 2015 de la Ville de Genève, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

1. Evolution des PPP au sein du DCS

Vous trouverez en *Annexe 1*, l'évolution financière, par service, des revenus liés aux partenariats, sponsoring et mécénat pour les années 2011 à 2015.

2. Postes en cours de recrutement

Vous trouverez en *Annexe 2* le détail des 19.6 postes (ETP) compris dans les postes en cours de recrutement annoncés à la commission (ou recrutés depuis l'état de l'analyse, à savoir, le 29 avril dernier).

3. MAH: sponsoring/ mécénat (cf : document avec détails distribué en séance)

Vous trouverez en *Annexe 3* les coûts, financements et parts de financement de tiers pour deux exemples d'expositions qui ont eu lieu en 2015 au Musée d'art et d'histoire : *J'aime les Panoramas* et *Biens publics*. A noter que les frais de fonctionnement associés au montage des expositions ne sont pas pris en compte ; ces exemples tiennent compte uniquement des coûts directs, sans les frais de personnel.

4. MAH: comptes à 6 positions - 318 honoraires pour projets

L'écart de plus de 1.5 million de francs sur les natures 318.500, 318.510, 318.550 et 318.560 est expliqué de la manière suivante :

- 318.500

Les honoraires d'établissement de projets ont été dépassés, notamment pour le projet *Biens Publics*.

- 318.510

Ce dépassement est principalement dû au Colloque Byzance, couvert par des fonds de tiers (à 100 %).

- 318.550 Prestations de service divers et 318.560 Enlèvement de résidus

En 2015, le MAH a effectué des opérations de tri et d'évacuation de matériaux divers très importants aux Casemates afin de permettre les réaménagements du sous-sol et du rez-de-chaussée pour les ateliers de restauration bois et la refonte des espaces dédiés au laboratoire d'analyse antérieurement. Bon nombre de déchets, notamment des produits chimiques, ont dû être évalués avec des entreprises spécialisées. De même, le MAH a procédé, sur le site de Charles-Galland, à un inventaire exhaustif de l'ensemble des catalogues et avons fait appel à la "Boîte à boulots" pour nous aider à trier, ranger et organiser la braderie de fin d'année. Il s'agit d'une charge extraordinaire sur l'exercice 2015.

Les opérations de rangement et de réorganisation de nos espaces (stockage des publications à Charles-Galland et réaménagement des espaces de travail aux Casemates) ont été l'occasion de recycler des matériaux usagés qui ont également généré un dépassement.

5. Budget de communication des institutions du DCS

L'extraction des données par partenaire et par type de branche d'activité "Publicité" et "Graphistes" donne aux comptes 2015 un total de CHF 2.1 millions, ce qui représente moins de 0.7% du budget de tout le département.

6. Subventions culturelles

Vous trouverez en *Annexe 4* de la présente la liste des entités subventionnées bénéficiant d'une subvention nominale et qui ont reçu un complément de subvention sur les fonds généraux du Service de la culture (SEC) durant l'année 2015.

7. Gratuités pour un montant de CHF 55'422.- en faveur de la SAMAH (page 171 de brochure par politique publique)

Le montant enregistré dans les gratuités correspond aux visites des expositions (pour la SAMAH et la SAMAH jeunes) qui sont ordinairement proposées à notre société d'amis depuis de très nombreuses années. Il s'agit de la première année où ces visites ont été valorisées aux comptes.

Me tenant à la disposition de la commission pour toute autre question, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sami Kanaan

Copies : Carine Bachmann, Martine Koelliker, Gianni Dose (DIR), Virginie Keller (SEC), Sybille Borvin (SPO)

Annexes : mentionnées

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2319

Ville de Genève

Département de la culture et du sport

Evolution des revenus entre 2011 et 2015 liés aux partenariats, sponsoring et dons au Département de la culture et du sport						
Services	2011	2012	2013	2014	2015	Total
Promotion culturelle				50'000	55'500	105'500
Service culture	15'000		37'000	38'200	35'000	125'200
Conservatoire et jardin botaniques	653'658	1'077'416	1'140'320	985'351	748'324	4'605'070
Musée d'art et d'histoire	1'041'649	1'265'946	1'296'381	2'174'294	2'045'154	7'823'425
Muséum d'histoire naturelle			120'000	125'000	237'556	482'556
Musée Ariana	32'000	30'500	22'500	81'200	60'352	226'552
Total	1'742'307	2'373'863	2'616'201	3'454'045	3'181'886	13'368'302

26.05.2016_ Tableau récap PPP 2011-2015

DIR-DCS/@G.Dose - RFD

**Point de situation concernant les 19.6 Postes vacants au 31 décembre 2015
en cours de recrutement au 29 avril 2016 (DCS)**

	Mise au concours en traitement	Recrutement en cours	Recruté	TOTAL
MAH Huisier remplaçant		1		
MAH Conservateur Arts appliqués	1			
MAH Huisier remplaçant		1		
MAH Surveillante-caissière -> Agent sécurité		1		
MAH Huisière remplaçante -> Agent sécurité		1		
MHN Surveillant	1			
MHN Surveillante	0.2			
MHN Collaborateur technique	1			
DIR Responsable de l'unité communication	1			
SAT Menuisier constructeur		1		
SAT Personnel de salle		0.2		
SAT Personnel de salle		0.2		
SEC Assistant de cor. log. de manifestation	0.5			
GTG Machiniste	1			
GTG Collaboratrice à la billetterie		1		
GTG Electromécanicien	1			
GTG Sous-chef machiniste			1	
GTG Chargé-e des actions pédagogiques		1		
GTG Technicien son/vidéo	0.4			
CJB Adjoint scientifique -> assist. scientif.		0.5		
CJB Adjoint scientifique	0.5			
BMU Adjoint scientifique -> bibliothécaire		0.8		
BMU Bibliothécaire		0.7		
BMU Agent en information documentaire		0.8		
SPO Chargé de promotion et communication			0.8 (auxiliaire)	
TOTAL	7.6	10.2	1.8	19.6



MUSÉES D'ART
ET D'HISTOIRE
DE GENÈVE

Coûts directs (sans comptes compétents)

EXPOSITIONS 2015 - MECENAT / SPONSORING

Dont

Titre exposition	Coût total	Revenu total	Billets d'entrée	Visites	Publications	TOTAL recettes	Mécénat/ Sponsoring	Partenariat co-production	Total fin.ext	% du coût à charge des tiers mécénat/ sponsoring
J'aime les Panoramas	1'004'729.00	289'844.00	65'384.00	896.00	23'354.00	89'636.00	112'592.00	87'616.00	200'208.00	19.93%
Biens Publics (MAMCO)	245'675.00	71'971.00	11'184.00	787.00		11'971.00	60'000.00	60'000.00	60'000.00	24.42%

Subventions	Subventions nominales	Fonds ponctuels	Total général
Centre d'art contemporain (BAC)	1'109'800	55'000	1'164'800
Centre d'édition contemporaine	150'000	20'000	170'000
Cinemas du Grütli	138'700	62'000	200'700
Festival International du Film sur les droits humains (FIFDH)	125'000	6'000	131'000
Fondation d'art dramatique de Genève	5'547'478	21'250	5'568'728
Galerie Forde	72'200	15'000	87'200
GE Grave	51'500	61'200	112'700
L'Empiro	14'400	10'000	24'400
Piano Nobile	20'600	15'000	35'600
Théâtre Am Stram Gram	1'080'000	30'000	1'110'000
Théâtre de L'Usine	220'000	15'000	235'000
Théâtre des Marionnettes de Genève	710'000	9'000	719'000
Triathlon International Genève	30'900	9'100	40'000
Total général	9'270'578	328'550	9'599'128

DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT

LE CONSEILLER ADMINISTRATIF



VILLE DE
GENÈVE

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des finances

Genève, le 7 juin 2016

Objet Comptes 2015 : Deuxièmes compléments à l'audition du 17 mai 2016 – Département de la culture et du sport

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Par la présente, je fais suite au courriel envoyé par votre Président en date du 29 mai courant concernant deux questions complémentaires aux réponses apportées par mon département en commission ainsi qu'à travers mon courrier du 30 mai dernier.

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses à ces questions.

1. Liste exhaustive des dépenses en communication, comprenant également des mandats extérieurs du MAH pour l'année

Vous trouverez en *Annexe 1* de la présente la liste exhaustive de l'ensemble des dépenses en matière de communication pour le Musée d'art et d'histoire.

Les charges se répartissent de la manière suivante pour l'année 2015 :

Charges secteur Communication 2015	
60'009.62 CHF	20ans Mamco/Amam
26'120.71 CHF	Apocalypse
3'280.50 CHF	Autour du bicentenaire
65'023.19 CHF	Baumgartner
116'694.37 CHF	Byzance
-835.95 CHF	Courbet
42'911.33 CHF	GE200 Devenir suisse
142'521.64 CHF	Panoramas
3'321.91 CHF	Perena
2'751.46 CHF	Phonothèque
4'536.00 CHF	Réappropriation HEAD
145'679.60 CHF	Saint-Ours
46'300.34 CHF	Salles italiennes & Royal academy
668'314.72 CHF	Total Expositions
89'446.07 CHF	Journal des Mah
500.00 CHF	La nuit des musées
47'060.94 CHF	Pojet Agrandissement Musée
398'680.19 CHF	Fonctionnement Communication
1'194'001.92 CHF	Total Secteur Communication

ROUTE DE MALAGNOU 19
CASE POSTALE 9, CH-1211 GENÈVE 17
T +41(0)22 418 65 03
F +41(0)22 418 65 15

PAPIER ÉCOLOGIQUE... 100% RECYCLÉ

www.ville-geneve.ch - www.geneva-city.ch
TPG BUS 1-8 (ARRÊT TRANCHÉES)
BUS 5-25 (ARRÊT MUSEUM)
TRAM 12 (ARRÊTS VILLEREUSE OU ROCHES)
PARKING VILLEREUSE

Comme cela a été expliqué en commission, les fonds de tiers ont permis de financer une partie des frais d'expositions, comprenant également les frais relatifs à la communication.

Concernant les CHF 47'060.94 liés au projet de rénovation et d'agrandissement pour l'année 2015, ils ont servi à informer le public sur le projet. A noter qu'une partie des installations (écrans, lecteur multimédia, etc) est réutilisée aujourd'hui par le musée. Pour mémoire, ces démarches relèvent du devoir d'information de la Ville de Genève sur un projet d'une telle ampleur, comme l'a d'ailleurs relevé la chambre constitutionnelle de la Cour de justice.

2. Coûts de l'exposition temporaire MAH+

Vous trouverez en *Annexe 2*, le détail des frais concernant l'exposition temporaire MAH+ (ainsi que les frais de communication liés). Aussi bien l'exposition que la plaquette d'accompagnement sont antérieurs à la constatation de l'aboutissement du référendum et à l'annonce de la date de votation du 28 février 2016 et s'intègrent également dans le devoir d'information de la Ville de Genève.

Ces frais se répartissent de la manière suivante :

Secteur Expositions			
Rubriques	Prestations	Dev.T	Montant
310510	Impressions	CHF	14'828.40
311050	Achat matériels audio visuels	CHF	2'888.42
313160	Autres fournitures	CHF	1'746.10
313320	Fourn.instal.électr.	CHF	183.90
318260	Aménag.expos plans	CHF	30'920.40
318290	Graphistes	CHF	6'912.00
		CHF	58'058.57

Secteur Communication			
Rubriques	Prestations	Dev.T	Montant
318290	Graphistes	CHF	9'282.60
318550	Prestations diverses	CHF	326.28
		CHF	9'608.88

Espérant que ces compléments répondent aux dernières questions restées en suspens, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Sami Kanaan

Copies : Carine Bachmann, Martine Koelliker (DIR), Jean-Yves Marin, Silvia Iuorio (MAH)

Annexes : mentionnées

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

Comptes 2015

2325

Résultat global DEUS (en milliers de francs)

	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart	%
Charges	221'890.8	223'589.9	-1'699.1	-0.8
Charges de personnel	155'707.1	159'345.1	-3'644.0	-2.3
Biens, services et marchandises	43'786.8	45'164.4	-1'397.6	-3.1
Amortissements	9'148.4	8'373.1	+775.3	+9.3
Dédommagements à des collectivités publiques	553.5	480.0	+73.5	+15.3
Subventions monétaires	126.4	169.3	-42.9	-25.3
Subventions en gratuités	9'033.0	6'858.2	+2'174.8	+31.7
Imputations internes	3'555.6	3'199.8	+355.8	+11.1
Revenus	62'727.3	60'857.5	+1'869.8	+3.1
Revenus des biens	32'034.3	32'995.1	-960.8	-0.3
Revenus divers	14'536.1	12'509.1	+2'027.0	+16.2
Part à des recettes et contributions sans affectation	1'802.3	1'465.0	+137.3	+9.4
Dédommagement de collectivités publiques	1'152.1	1'125.0	+264.6	+2.4
Subventions acquises	221.7	240.0	-21.7	-9.0
Imputations internes	2'811.3	2'391.3	+420.0	+17.6

Eclairages sur les principaux écarts (en milliers de francs)

Désignation	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart
Charges de personnel	155'707.1	159'345.1	-3'644.0
Biens, services et marchandises	43'786.8	45'164.4	-1'397.6
Subvention en gratuités	9'033.0	6'858.2	+2'174.8
Revenus divers	14'536.1	12'509.1	+2'027.0

Postes vacants
Meilleure gestion pièces détachées et retard entretien des bancs - 500.0 (LOM)
Gestion plus fine des mandats de tiers et de l'acquisition de fournitures - 260.0 (SEVE)
Diminution de l'entretien des voiries par des tiers - 270.0 (VVP)

Utilisation du domaine public + 1'865.0
Matériel de fêtes + 277.0

Rbt assurances pour pertes de salaires + 2'646.0
Interventions SIS - 670.0

CONVENTION

Mise à disposition d'ouvrages communaux de protection civile

Entre

La Commune : Genève-Ville

représentée par M. Raymond Wicky, commandant du SIS

ci-après désigné, le **propriétaire**L'Hospice général ^{et} *représenté par Baldeur Staehelin, Directeur PRA*

Cours de Rive 12

Case postale 3360

1211 Genève 3

ci-après désigné, le **bénéficiaire**.PREAMBULE

Le canton de Genève doit actuellement faire face à une forte augmentation du nombre de personnes à prendre en charge dans le domaine de l'asile. Les structures d'accueil existantes ne permettent pas de répondre à cet afflux.

Face à cette situation exceptionnelle, des solutions d'hébergement doivent être trouvées.

Dans ce cadre, le Conseil d'Etat a adopté, le 28 janvier 2009, un arrêté obligeant les communes à mettre à disposition des moyens d'accueil dont, notamment, les ouvrages de protection civile.

DESIGNATION

Le **propriétaire** met à disposition du **bénéficiaire** - qui accepte les conditions et s'y oblige - l'ouvrage suivant :

Nom de l'ouvrage : PSS Châtelaine

Adresse de l'ouvrage : 18bis, avenue Edmond-Vaucher

Localité : 1203 Genève

Capacité de l'ouvrage : Selon directives AEA1 : 100 personnes
(à raison de 50 personnes par sortie de secours)

Convention de mise à disposition d'ouvrage (s) communal (aux) de protection civile

DUREE DE LA MISE A DISPOSITION

La durée de la mise à disposition est de **6 mois**, à compter du **16 mars 2009**.

Dès le **16 septembre 2009**, la présente convention se renouvellera tacitement de mois en mois, aux mêmes conditions, **sauf dénonciation par le propriétaire ou le bénéficiaire avec préavis d'un mois pour la fin d'un mois**.

En cas de violation de la présente convention, le **propriétaire** pourra suspendre **avec effet immédiat** la présente mise à disposition.

En tous les cas, la mise à disposition s'éteindra dès que cesseront les circonstances visées dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 28 janvier 2009 relatif à l'engagement de moyens de protection civile pour l'accueil des personnes relevant du dispositif d'aide aux requérants d'asile.

OCCUPATION

L'occupation est prévue : le jour la nuit

ETAT DES LIEUX

Observations éventuelles :

selon le document annexé.....
.....

Au début et à la fin de la mise à disposition, un état des lieux sera effectué.

Les locaux devront être rendus en parfait état.

CONSIGNES

Le **bénéficiaire** assure la sécurité des locaux et des personnes qu'ils abritent, ainsi que les abords immédiats.

Sous la responsabilité du **bénéficiaire**, l'ordre et la tranquillité doivent régner tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'ouvrage.

Il est, notamment, formellement interdit :

- de fumer dans toute la construction;
- de toucher aux installations techniques.

En dehors des heures d'occupation, les locaux doivent être fermés à clé. Pendant l'occupation des locaux, le **bénéficiaire** doit assurer une surveillance permanente.

Toute modification aux installations devra faire l'objet d'un accord du **propriétaire**.

Le cas échéant, les frais seront à charge du **bénéficiaire**.

INSTRUCTIONS

Dès l'occupation des locaux, le **bénéficiaire** prendra connaissance des instructions affichées concernant la marche à suivre en cas de sinistre ou d'avarie aux installations.

En cas de problème technique important, le **bénéficiaire** contactera immédiatement les personnes inscrites sur la liste de piquet du service d'entretien du **propriétaire**.

Convention de mise à disposition d'ouvrage (s) communal (aux) de protection civile

OPTIONSUtilisation de la cuisine : Oui Non si oui : adaptations nécessaires.Utilisation du téléphone : Oui Non

Si oui : Relevé du compteur électricité avant la mise à disposition :

Tous les frais liés à la mise à disposition et l'utilisation d'équipements sont facturés au **bénéficiaire** par le **propriétaire**.CLESLes **3 clés d'accès** aux locaux remises au **bénéficiaire** seront restituées dès la fin de la mise à disposition. La perte de l'une de ces dernières impliquerait pour le **bénéficiaire** la prise en charge des frais en découlant.Dès la remise des clés et jusqu'à leur restitution, le **bénéficiaire** est entièrement responsable des vols, dégâts ou dépréciations qui pourraient être causés.MATERIELLe **propriétaire** met à disposition du **bénéficiaire** le matériel décrit en annexe de la présente convention. Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé au **bénéficiaire**.CONDITIONS

1. Le prix par personne et par nuitée est fixé à : **Fr. 8**
(soit : *nombre de requérants* x *Fr.* — x *jours* = *Total* *Fr.*).
Le **bénéficiaire** est tenu de communiquer le nombre de personnes et de nuitées, tous les **2 mois** au **propriétaire** qui établira une facture payable à **30 jours**.

Adresse pour la facturation (seulement si elle est différente de celle du **bénéficiaire**)

2. Un montant mensuel forfaitaire minimum de **Fr. 2'400** sera facturé, en cas de faible taux d'occupation (soit au minimum une moyenne mensuelle de 10 personnes/jour).
3. La remise en état des locaux et la réparation du matériel détérioré est à la charge du **bénéficiaire**.

ASSURANCESLe **bénéficiaire** est tenu, le cas échéant, de conclure à ses frais les assurances nécessaires usuelles.

Convention de mise à disposition d'ouvrage (s) communal (aux) de protection civile

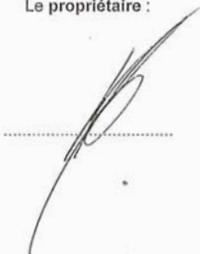
ANNEXES

- Une liste de matériel (page 5)

Fait et signé, en deux exemplaires à

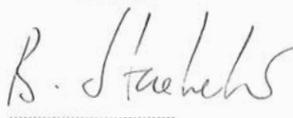
Genève, le 16 mars 2009

Le propriétaire :



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping stroke that extends downwards and to the left. The signature is written over a horizontal dotted line.

Le bénéficiaire:



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'B. Staeheli'. The signature is written in a cursive style and is positioned above a horizontal dotted line.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)

Comptes 2015

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Situation des postes vacants au 31.12.2015

Libellés unités structurelles	Libellés de fonction	Taux budgétaire	Commentaires
DIRECTION			
DEUS - Dir. environ. urbain et sécurité	Directeur-trice adjoint-e	100%	Repourvu le 01.05.2016
DEUS - Administration	Assistant-e de direction	100%	Repourvu le 01.04.2016

Nbre de postes : 200%

LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS			
LOM - Ateliers généraux	Contremaître-ss	100%	Poste toujours vacant

Nbre de postes : 100%

SECURITE ET DE L'ESPACE PUBLICS			
SEEP - Police municipale	Agent-e-s de police municipale (23)	2300%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police - Formation	Appointé-e	100%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police municipale	Appointé-e	100%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police municipale	Appointé-e	100%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police municipale	Sergent-e remplaçant-e chef-fe de poste	100%	Repourvu le 01.04.2016
SEEP - Police municipale	Collaborateur-trice administratif-ve	100%	Repourvu le 01.02.2016
SEEP - Emprises durables - Terrasses	Chef-fe de section "terrasses"	100%	Repourvu le 01.02.2016
SEEP - Emprises durables - Terrasses	Gestionnaire du domaine public	100%	Repourvu le 01.03.2016

Budget 2015 : 26 nouveaux postes votés

Nbre de postes : 3000%

ESPACES VERTS			
SEVE - Entretien	Aide-horticulteur paysagiste	100%	Repourvu le 01.05.2016
SEVE - Entretien	Horticulteur-trice paysagiste	100%	Repourvu le 01.05.2016

Nbre de postes : 200%

INCENDIE ET DE SECOURS			
SIS - Division exploitation et soutien	Chef-fe de l'exploitation et du soutien	100%	Repourvu le 01.09.2016
SIS - Service d'incendie et de secours	Gestionnaire RH	100%	Transférer et transformer à la Direction Dpt
SIS - Sapeurs pompiers professionnels	Responsable protection respiratoire	100%	Repourvu le 01.08.2016
SIS - Sapeurs pompiers professionnels	Caporal-e	100%	Poste toujours vacant
SIS - Sapeurs pompiers professionnels	Adjudant-e chef-e de section	100%	Repourvu le 01.04.2016
SIS - Sapeurs pompiers professionnels	Sergent-e chef-e d'engins	100%	Poste toujours vacant
SIS - URF - Formation SPP	Adjudant-e instructeur-trice	100%	Repourvu le 01.06.2016
SIS - URF - Logistique et formation	Ouvrier-ère qualifié-e	100%	Recrutement en cours
SIS - AMB	Sergent-e major-e	100%	Poste toujours vacant

Nbre de postes : 900%

VOIRIE - VILLE PROPRE			
VVP - Unité collecte des déchets	Chaffeur-euse poids lourds	100%	Repourvu le 01.04.2016
VVP - Unité gestion des incivilités	Ouvrier-ère polyvalent-e	60%	Repourvu le 01.03.2016
VVP - Nettoyement du domaine public	Ouvrier-ère	100%	Repourvu le 01.04.2016

Nbre de postes : 260%

Nbre total de postes : 4660%

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

2331

Département de l'environnement urbain et de la sécurité

Situation des postes vacants au 31 mai 2016

Libellés unités structurelles	Libellés de fonction	Taux budgétaire	Commentaires
DIRECTION			
DEUS - Administration	Assistant-e de direction	100%	Recrutement en cours
DEUS - Dir. environ. urbain et sécurité	Administrateur-trice	100%	Recrutement en cours

Nbre de postes : 200%

LOGISTIQUE ET MANIFESTATIONS			
LOM - Ateliers généraux	Contremaître ou Contremaîtresse	100%	Poste toujours vacant

Nbre de postes : 100%

SECURITE ET DE L'ESPACE PUBLICS			
SEEP - Adm. RH	Gestionnaire RH	100%	Repourvu le 01.06.2016
SEEP - Police municipale	Agent-e-s de police municipale (25)	2500%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police - Formation	Appointé-e	100%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police municipale	Appointé-e	100%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police municipale	Appointé-e	100%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police municipale	Appointé-e	100%	Repourvu le 01.09.2016 (école 2016)
SEEP - Police - Etat major	Lieutenant-e, officier-ère d'état major	100%	Repourvu le 01.08.2016
SEEP - Police - Formation	Sergent-e instructeur-trice	100%	Recrutement en cours
SEEP - Emprises durables - Terrasses	Chef-fe de section "terrasses"	100%	En suspens

Nbre de postes : 3300%

ESPACES VERTS			
SEVE - Entretien	Horticulteur-trice paysagiste	100%	Repourvu le 01.07.2016

Nbre de postes : 100%

INCENDIE ET DE SECOURS			
SIS - Division appuis et soutien	Chef-fe de la Division appuis et soutien	100%	Repourvu le 01.09.2016
SIS - Service d'incendie et secours	Administrateur-trice, chef-fe de Division	100%	Repourvu le 01.09.2016
SIS - Sapeurs pompiers professionnels	Responsable protection respiratoire	100%	Repourvu le 01.08.2016
SIS - Sapeurs pompiers professionnels	Caporal-e	100%	Poste toujours vacant
SIS - Sapeurs pompiers professionnels	Sergent-e chef-e d'engins	100%	Poste toujours vacant
SIS - Sapeurs pompiers professionnels	Sergent-e remplaçant-e chef-e d'engins	100%	Repourvu le 01.06.2016
SIS - URF - Formation SPP	Adjudant-e instructeur-trice	100%	Repourvu le 01.06.2016
SIS - URF - Logistique et formation	Ouvrier-ère qualifié-e	100%	Recrutement en cours
SIS - AMB	Sergent-e major-e	100%	Poste toujours vacant

Nbre de postes : 900%

VOIRIE - VILLE PROPRE			

Nbre de postes : 0%

Nbre total de postes : 4600%

Nouvelle tarification empiètements du domaine public

Revenus	2009*	2010*	2011*	2012*	2013*	Estimé 2014*	Moyenne sur 6 ans (coefficient)	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Projection	Ecart
CHANTIERS ¹⁾	1860229	1960714	2435188	2531882	2783630	2530000	2350781	Augmentation de 31%	Augmentation de 215%	Augmentation de 400%	8058769	5558769
TAXES								4619110	4071688	3525271	2500000	
EMPIÈTEMENTS ²⁾	129531	258640	173636	180905	169600	177000	180395	33900	82977	25375	170000	32753
INSTALLATIONS												
SAISONNIÈRES ³⁾	1094132	1339316	1350135	1400047	1703400	1500000	1396172	Attributs de Comm. Augmentation de 64%	Expo. Marchandises Augmentation de 15%	Lambrequins, rideaux Augmentation de 44%	202763	32753
								1105768	752337	2010493	1600000	459354
											2089354	
											Projection	
											10320876	6050976

* productions nettes (hors gratiées)

	Ancien règlement du CE			Nouveau règlement du CE*		
	Tarif A	Tarif B	Tarif C	Tarif A	Tarif B	Tarif C
¹⁾ Chantier jusqu'à 7 jours entre 8 et 30 jours respectif à 10 jours	13	13	13	17	17	17
				40	40	40
				65	65	65
²⁾ Empiètements						
Attributs de commerce	17	30	30	40	40	40
Exposés et marchandises	52	52	39	56	56	56
Lambrequins	52	39	26	75	56	37
³⁾ Installations saisonnières						
Etoiles	52	45	39	75	65	56
Années	78	68	100	100	106	92
Stands	52	45	39	75	65	56

* adopté le 15.10.2014 avec entrée en vigueur le 22.10.2014

Complément d'explication à l'annexe 39: «Surface des terrasses» apporté par mail par Mme Stéphanie Stürzenegger, directrice du DEUS.

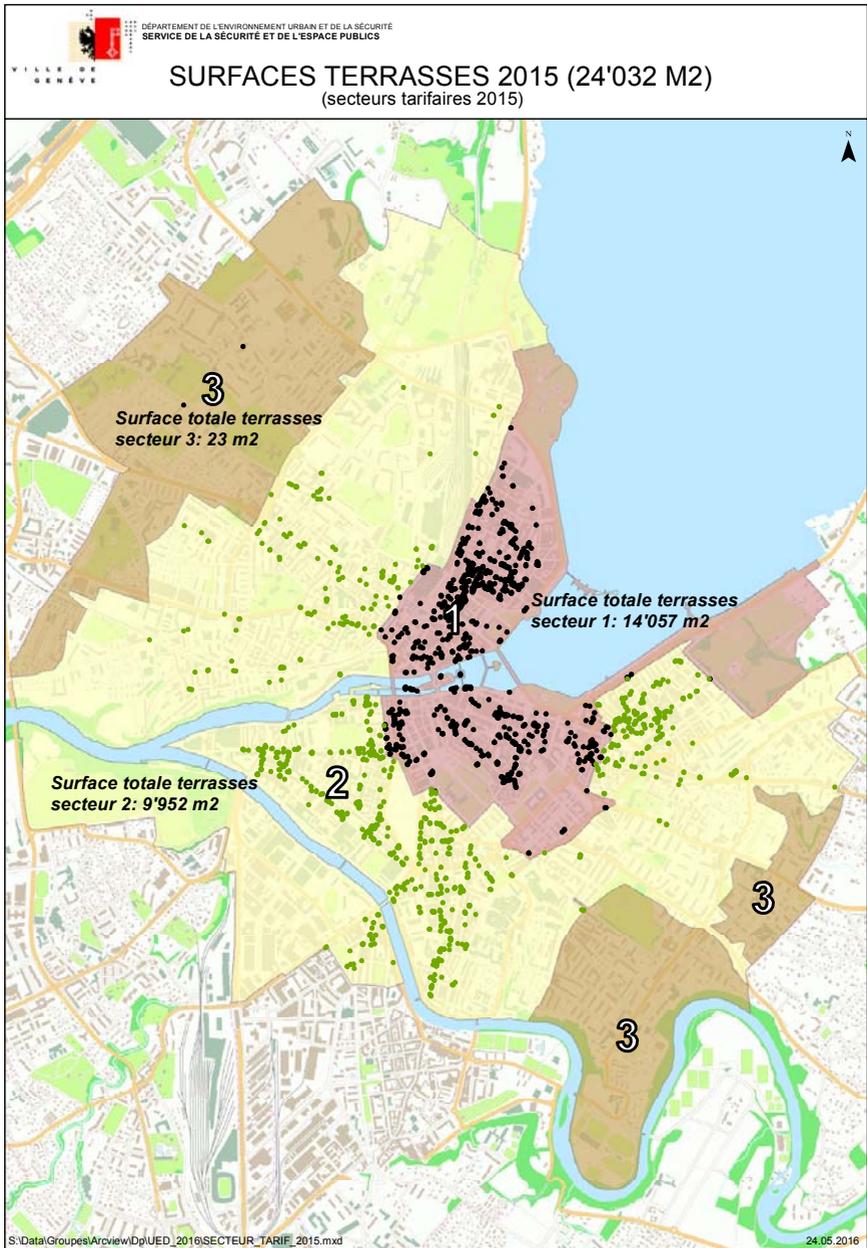
Impact de l'augmentation des tarifs pour les terrasses sur le nombre de m² total

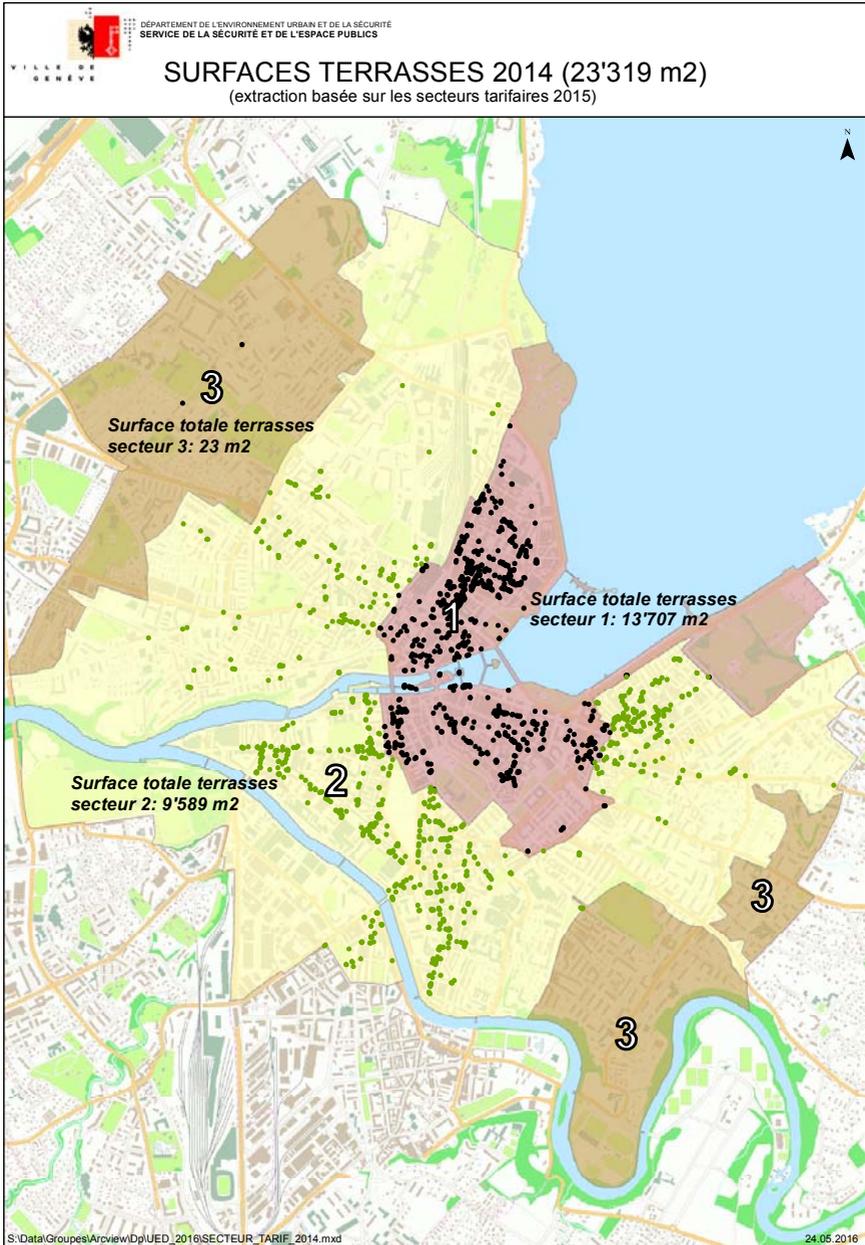
Le règlement fixant le tarif d'empiètement sur ou sous le domaine public (L 1 10.15) a été modifié par le Conseil d'Etat à la fin 2014. Il en a résulté une adaptation par le Conseil administratif du règlement d'application municipal (LC 21 318) en 2015.

Afin d'éviter une augmentation trop significative du tarif des taxes pour les cafetiers-restaurateurs, le Conseil administratif a décidé de remodeler la cartographie des trois zones des terrasses de la Ville de Genève.

Le document joint ci-dessous montre l'évolution du nombre de mètres carrés occupés sur le domaine public par des terrasses entre 2014 (23 319 m²) et 2015 (24 032 m²) sur le territoire municipal. Cette augmentation du nombre de mètres carrés de terrasses démontre que l'augmentation des taxes d'occupation du domaine public n'a pas dissuadé les cafetiers-restaurateurs d'installer des terrasses sur le domaine public.

NB: le document reprend le découpage des zones de 2015 comme année de référence pour les deux années (afin de pouvoir comparer).







DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION

Commission de la cohésion sociale
et de la jeunesse
du Conseil municipal
Madame Jannick Frigenti Empana
Présidente

Genève, le 27 mai 2016

Objet
FV/SCb

Comptes 2015 – Audition du 19 mai 2016 - Réponses aux questions de la Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse

Madame la Présidente,
Chère Madame,

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a été auditionné par la Commission de la cohésion sociale et de la jeunesse du Conseil municipal le 19 mai dernier, dans le cadre de l'examen des comptes 2015 du Département.

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-après les réponses apportées aux questions que vous nous avez adressées.

-oOo-

BROCHURE DES COMPTES PAR POLITIQUE PUBLIQUE

Page 219 « 05 Administration générale »

Groupe 310 "Fournitures de bureau, imprimés, publicité" : A quoi correspond le dépassement de CHF 12'426 ?

Sous le chiffre « 05 Administration générale » est présentée une partie des comptes de la direction du Département de la cohésion sociale et de la solidarité ; les comptes de l'Unité vie associative, rattachée à la direction du Département, sont présentés sous le chiffre « 58 Aide sociale » - agrégés à des comptes provenant du Service social.

La rubrique 310 concerne les impressions des documents des projets des unités de la direction. Dans les comptes de la direction du Département, cette rubrique est en dépassement de CHF 7'426.

Dans la brochure présentant les comptes par politique publique, ce dépassement est présenté comme suit :

- le dépassement mentionné de CHF 12'426 (Rubrique « 05 Administration générale ») ;
- un non dépensé de CHF 5'000 (Rubrique « 58 Aide sociale »).

Une erreur d'imputation comptable crée cette difficulté de lecture.

Groupe 315 : A quoi correspond le non dépensé de CHF 22'475 ?

Ce non dépensé concerne principalement les comptes compétents gérés par la DSIC (comptes 315031 C-Entretien matériel informatique et logiciel par des tiers et 315041 C-DSIC Entretien matériel de communication par tiers). Il s'agit semble-t-il d'une refacturation par la DSIC de l'utilisation de divers logiciels courants.

La direction du Département n'a pas de prise sur ces imputations, qui relèvent des compétences de la DSIC.

Compte	Intitulé	C2015	B2015	Ecart	C2014
315031	C-DSIC Entretien matériel informatique et logiciels par tiers	28'528	44'600	-16'072	32'797
315041	C-DSIC Entretien matériel de communication par des tiers	3'303	9'406	-6'103	4'957
315160	Entretien d'autre matériel par des tiers	-	300	-300	-
	Total – rubrique 316	31'831	54'306	-22'475	37'754

Tableau 1 - Détail rubrique 315 - cellule votée 5001000 - direction du Département

En 2015, la direction s'est vue imputer un montant de CHF 31'831 au titre de ces frais d'entretien; en 2014, ce montant était de CHF 37'754. Au budget 2015, la DSIC avait inscrit pour ces deux rubriques un montant de CHF 54'006.

Le non dépensé résulte principalement de la différence entre le montant budgété par la DSIC (CHF 54'006) et le montant effectivement imputé (CHF 31'831).

Si vous le souhaitez, des explications complémentaires peuvent être apportées par la DSIC.

-oOo-

Page 224 « 54 Institutions pour la jeunesse »

Groupe 366 "Subventions accordées - personnes physiques" : A quoi correspond le dépassement de CHF 264'697 ?

Ce dépassement concerne les comptes du Service social et du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ci-après le Service des écoles).

Compte	Intitulé	C2015	B2015	Ecart	C2014
5003	Ecoles et institutions pour l'enfance	166'566	100'000	66'566	186'866
5007	Social	578'132	380'000	198'132	483'960
	Total rubrique 366	744'698	480'000	264'698	670'826

Tableau 2 - Détail rubrique 366 – Subv. accordées aux pers. physiques - 54 Institutions pour la jeunesse

Au Service social, l'écart concerne principalement les aides accordées à des familles qui ne disposent pas des moyens financiers pour assumer les frais de restaurant scolaire pour leurs enfants. Cette aide est octroyée conformément au Règlement relatif aux aides financières du Service social (LC 21 511). Le Service reçoit dans certains cas une participation de l'Hospice général pour cette aide (elle se monte à 50% de l'aide octroyée à des familles bénéficiaires à l'aide sociale).

Le dépassement présenté dans les comptes 2015 résulte principalement d'un changement de méthode de comptabilisation : jusqu'en 2013, le Service présentait sous une seule rubrique l'aide financière accordée aux familles, déduction faite de la participation de l'Hospice général. Depuis 2014, le Service comptabilise d'une part une charge (rubrique 366), d'autre part un produit (rubrique 451). Le changement de pratique comptable étant intervenu lors du bouclage des comptes 2014, le budget 2015 n'a pu être corrigé.

Au surplus, le Service social constate une augmentation réelle du montant des aides financières versées au titre de la prise en charge des frais de restaurants scolaires, pour un montant proche de CHF 76'000 environ ; cette hausse s'explique par une augmentation du nombre de dossiers et par la prise en charge des frais de restauration scolaire le mercredi midi (année scolaire 2014-2015).

Au Service des écoles, l'augmentation de CHF 66'566 concerne la prise en charge des factures de restaurants scolaires, demeurées impayées.

Pour rappel, les prestations de restauration scolaire sont assurées par des associations subventionnées par la Ville, conformément au Règlement relatif aux conditions de subventionnement des associations de cuisines et restaurants scolaires de la Ville de Genève (LC 21 521).

Les associations de cuisines et restaurant scolaires sont responsables de la facturation des repas aux parents, de l'encaissement et de l'envoi des rappels pour les factures non réglées dans les délais.

Lorsqu'en dépit des rappels, des factures demeurent impayées, les associations transmettent ces créances au Service des écoles qui procède aux procédures de recouvrement. Les montants concernés font alors l'objet d'une prise en charge par la Ville ; les montants sont imputés sur la rubrique 366. La Ville de Genève se substitue aux associations afin de ne pas faire supporter le risque "débiteur" aux associations et permettre ainsi une couverture universelle de la prestation. Le processus de recouvrement des créances est un processus long et dépend de nombreux facteurs que le Service des écoles ne peut pas contrôler, ce qui amène, certaines années, à avoir une accélération du traitement des dossiers et d'autres une diminution.

Malgré la volonté du Service des écoles de maîtriser au mieux ses charges et son budget, cette dépense est particulière en ce sens qu'elle dépend de facteurs exogènes (sociaux par exemple) qui ne sont pas sous sa maîtrise. Par ailleurs, cette ligne de subvention n'a pas été revue depuis de nombreuses années et présente un dépassement chronique.

A ce stade, il a été décidé de ne pas revoir le montant alloué pour cette subvention, étant entendu que le Service des écoles mène actuellement un projet pilote de modernisation de la facturation des repas aux parents ; la mise en place de nouvelles procédures et d'une nouvelle plateforme informatique permettra de simplifier et d'accélérer la facturation ; le Service des écoles s'attend donc à une diminution des factures impayées à l'avenir.

-oOo-

Page 231 « 54 Institutions pour la jeunesse »

Groupes 365 : Pouvez-vous donner plus de détail sur le coût total du transport des repas - et les raisons pour lesquelles ceux-ci figurent parmi les gratuités ?

Cette rubrique concerne les comptes du Service des écoles.

Les associations de cuisines scolaires subventionnées par la Ville de Genève disposent de 8 sites de productions qui desservent une cinquantaine de réfectoires.

Afin de pouvoir livrer tous les réfectoires, la Ville de Genève a négocié un contrat global pour l'ensemble des associations ; ce contrat étant directement géré et payé par la Ville au prestataire, il y a lieu, selon les directives comptables en vigueur, de considérer cette prestation aux associations comme une gratuité.

Pour 2015, le coût de ce contrat est de CHF 294'943. Suite à un nouvel appel d'offres, ce montant a été revu à la baisse dès la rentrée scolaire 2016/2017.

-oOo-

Page 240 « 58 Aide sociale »

Groupe 365 (Gratuités) - ligne Fondation Cap Loisirs : A quoi correspond le dépassement de CHF 7'862 ?

La Fondation Cap Loisirs accueille et accompagne des personnes avec une déficience mentale (enfants et adultes) dans différents types d'activités, de séjours et de projets qu'elle organise tout au long de l'année, dans le cadre du temps libre, des congés, des week-ends et des vacances.

Les activités sont adaptées aux personnes handicapées, selon leur âge et leur degré d'autonomie. Elles couvrent tous les domaines (culture, sport, tourisme, détente, voyages, expression artistique, nature, etc.) et se déroulent dans différents lieux (Genève, Suisse et étranger).

La Fondation gère l'espace34, situé Boulevard Saint Georges, Courant 2015, la Fondation a demandé à la Ville de Genève la mise à disposition gratuite de places de parking à la rue Sainte-Clotilde 20, en remplacement de celles dont elle disposait précédemment et qui lui avaient été retirées suite à un projet de construction.

La Ville de Genève a accédé favorablement à cette demande, dans le courant de l'année 2015. Le montant annuel de cette gratuité est de CHF 13'478.

-oOo-

J'espère que ces indications vous seront utiles et je reste à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

Frédéric Vallat
Directeur



Copies : Mme Esther Alder, Maire
Mme Francine Koch, Directrice adjointe du département
M. Philipp Schrott, Chef du Service social
Mme Isabelle Widmer, Cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance
Mme Sophie Heurtault Malherbe, Directrice, Direction financière

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DE LA SOLIDARITÉ

LA DIRECTION



Commission des finances
du Conseil municipal
Madame la Présidente de la Commission
OU
Monsieur le Président de la Commission

Genève, le 14 juin 2016

Objet
FV/SCB

Comptes annuels 2015
Audit par la Commission des finances du 31 mai 2016

Madame la Présidente, chère Madame,
OU
Monsieur le Président, cher Monsieur,

Pour donner la suite qui convient à l'audit du Département de la cohésion sociale et de la solidarité par la Commission des finances le 31 mai 2016, j'ai le plaisir de vous apporter le complément d'information qui avait été demandé lors de la séance précitée.

Un membre de la Commission a en effet souhaité pouvoir disposer de données plus précises concernant l'évolution des dossiers d'assistance en Ville de Genève. Le Service social a donc sollicité l'OCSTAT et l'Hospice général, pour disposer d'informations plus précises sur la Ville de Genève (annexe 1).

En 2011, les bénéficiaires du RMCAS ont été intégralement désinscrits par l'OCE; ce changement de régime explique la baisse du nombre des demandeurs d'emploi inscrits cette année-là. En 2014, la suppression du RMCAS a conduit à une augmentation du nombre de personnes bénéficiant de l'aide sociale. Vous noterez ainsi la persistance d'un chômage structurel élevé et l'accroissement significatif du nombre de ménages dépendant des dispositifs d'assistance (aide sociale et RMCAS), soit + 50% en cinq ans.

J'espère que ces indications vous seront utiles et le Département de la cohésion sociale et de la solidarité reste à votre disposition dans le cas où vous souhaiteriez obtenir des renseignements complémentaires.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, chère Madame, ou Monsieur le Président, cher Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.



Frédéric Vallat
Directeur

Annexe : (1)

Copies : Mme Esther Alder, Conseillère administrative,
Mme Francine Koch, Directrice adjointe du département
Philipp Schrott, Chef du Service social
Mme Sophie Heurtault Malherbe, Directrice, Direction financière

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE 4
CASE POSTALE, CH-1211 GENÈVE 3
T + 41(0)22 418 49 00
F + 41(0)22 418 49 01

www.ville-geneve.ch
WWW.GENEVE-CITY.CH
TPG BUS 36 (ARRÊT HÔTEL-DE-VILLE)
BUS 3-5 (ARRÊT PLACE-NEUVE)

Annexe 1 - Evolution chômage et Aide sociale (données 2016 à fin mai)

Ville de Genève	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OCE - Chômeurs inscrits (1)	7657	6289	6039	6385	6095	6356	6052
OCE - Demandeurs d'emploi inscrits (2)	10'607	8705	7415	7740	7653	7899	7815
Hospice général - Aide sociale - dossiers financiers actifs (3)	3563	3899	4160	4243	4423	5543	5606
Hospice général - RMCAS - dossiers financier actifs (3) (4)	1048	1381	1246	1090	951		
Hospice général - Aide sociale - dossiers non financiers (3)	412	335	285	342	330	322	334
Canton de Genève	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OCE - Chômeurs inscrits (1)	15'318	12'658	12'427	13'131	12'691	13'448	12'738
OCE - Demandeurs d'emploi inscrits (2)	20'944	17'364	15'201	15'940	15'903	16'693	16'562
Hospice général - Aide sociale - dossiers financiers actifs (3)	6410	7'107	8'151	8'861	9'413	11'985	12'419
Hospice général - RMCAS - dossiers financier actifs (3) (4)	1905	2511	2265	1981	1729		
Hospice général - Aide sociale - dossiers non financiers (3)	1613	1495	1424	1631	1564	1697	1634

(1) Source OCSTAT - Personnes annotées auprès des offices régionaux de placement, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles en vue d'un placement.

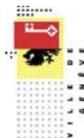
(2) Source OCSTAT - Toutes les personnes inscrites auprès d'un office régional de placement et qui cherchent un emploi.

(3) Source - Hospice général

(4) Fin de la période transitoire suite à l'abrogation de la LRMCAS (février 2015) / nombre estimé

Population résidente (5)	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ville de Genève	191'360	191'964	193'150	195'160	197'376	201'164	201'194
Canton de Genève	463'919	466'918	470'512	476'006	482'545	490'578	491'154
Ville de Genève	41.2%	41.1%	41.1%	41.0%	40.9%	41.0%	41.0%
Canton de Genève	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%

(5) Source OCSTAT



**PR-1172 Comptes budgétaire et financiers
de la Ville de Genève pour l'exercice 2015**

Département de la culture et du sport

**Commission des arts et de la culture
Conseil municipal**

Audition du 2 mai 2016



1. Résumé : charges et revenus de fonctionnement

Comptes budgétaires et financiers	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Total des charges	320'770'108	306'897'692	-13'872'416
Total des revenus	33'970'225	24'306'410	+9'663'815
Résultat : revenus - charges			-4'208'600
Principaux écarts de charges			-13'872'416
Amortissement crédit d'étude Charles-Galland MAH	8'431'737	1'511'333	+6'920'404
Charges de personnel non budgétées	2'120'340	0	+2'120'340
Imputations internes	5'318'838	3'943'591	+1'375'247
Total			-3'456'426
Principaux écarts de revenus			+9'663'815
Remboursements perte de salaire	1'239'179	0	-1'239'179
Prestations du personnel pour investissement (PR)	2'709'944	0	-2'709'944
Prélèvements sur préfinancement de tiers	941'507	152'528	-788'979
Total			+4'925'713



2. Revenus de fonctionnement

Chapitre de natures comptables des revenus	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
42 Revenus des biens	13'223'244	11'488'717	+1'734'527
43 Revenus divers	14'688'400	7'935'429	+6'752'971
45 Dédommagements de collectivités publiques	1'253'849	1'253'665	+184
46 Subventions acquises	1'315'299	632'000	+683'299
47 Subventions à redistribuer	3'086'500	2'670'000	+416'500
48 Prélèvements sur les financements spéciaux	38'986		+38'986
49 Imputations internes	363'946	326'599	+37'347
Total des revenus de fonctionnement	33'970'225	24'306'410	+9'663'815



2.1 Focus: Mécénat et sponsoring

SPC : Mécénat et sponsoring (Nuit des musées, JEMA, etc.)	99'659
CJB : Mécénat et sponsoring (Cryptogames, Publications Flora del Paraguay, etc.)	506'612
MAH : Mécénat, sponsoring et dons (Byzance, Saint-Ours, Geneva at the heart of Time, etc)	2'212'691
MHN : Mécénat et sponsoring (Exoplanètes, Faites comme chez nous, etc.)	230'000
ARI : Financement de tiers (Espace didactique Mathé Coullery, etc)	61'062
Total	+ 3'110'024



3. Charges de personnel (chap. 30)

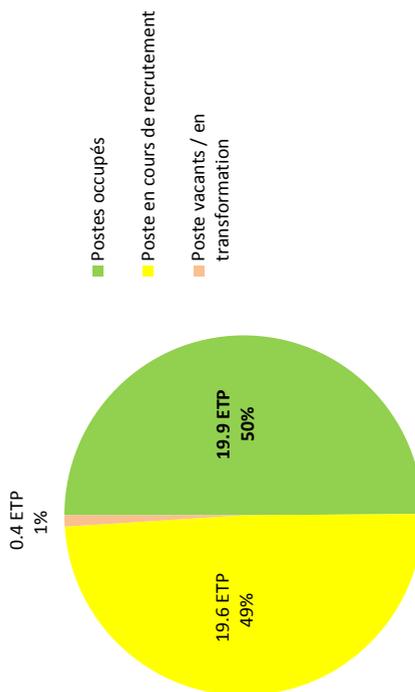
DCS: 1058.2 postes fixes en ETP

Comptes budgétaires et financiers 2015	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Total des charges de personnel	153'235'628	152'234'392	-1'001'236
Revenus liés aux remboursements perte de salaire *	1'239'179	0	1'239'179
Total			237'943

* Accident, invalidité, maternité, personnel mobilisé



4. Postes vacants au DCS (en ETP): Point de situation au 29 avril 2016 concernant les 39.9 Postes vacants au 31 décembre 2015





5. Charges de fonctionnement (chap. 31)

Chapitre 31 Biens, service et marchandises	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Total général (y.c services compétents)	52'092'754	47'848'394	-4'244'360
Groupe de comptes du chapitre 31 (hors services compétents)	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
310 - Fournitures de bureau, imprimés, publicité	6'701'163	5'847'338	-853'825
311 - Mobilier, machines, véhicules et matériel	2'073'119	1'935'128	-137'991
313 - Achats de fournitures et autres marchandises	3'345'719	3'607'322	+261'603
314 - Entretien des immeubles par des tiers	1'996'332	2'221'298	+224'966
315 - Entretien d'objets mobiliers par des tiers	674'191	706'391	+32'200
316 - Loyers, fermages et redevance d'utilisation	2'631'080	2'698'867	+67'787
317 - Dédommagements	382'598	513'991	+131'393
318 - Honoraires et prestations de service	13'863'016	11'716'559	-2'146'457
319 - Frais divers	200'713	129'750	-70'963
Total général	31'867'930	29'376'644	-2'491'286



5.1 Focus: Principaux écarts sur les charges de fonctionnement (hors services compétents)

Explication des principaux écarts	Charges 2015
310 "Fournitures de bureau, imprimés, publicité"	
SPC - Charges relatives à l'affichage SGA / revenus au SEEP	292'436
MAH - Communication liée aux expositions, / revenus du financement de tiers (439)	275'465
BGE - Dîme du livre / Prélèvement sur le financement spécial de la dîme du livre (486)	225'121
318 "Honoraires et prestations de service"	
MAH - Charges relatives aux expositions / revenus du financement de tiers (439)	1'345'749
MEG - Charges relatives aux expositions / charges équilibrées au niveau du chapitre 31	160'582
MHN - Charges relatives aux expositions / revenus du financement de tiers (439)	279'600



6. Subventions (chap. 36)

Chapitre 36 Subventions	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Subventions relatives à des prestations en natures (gratuités)	15'745'949	14'302'418	-1'443'531
Subventions en francs	63'670'473	64'666'777	996'304
Total général	79'416'422	78'969'195	-447'227

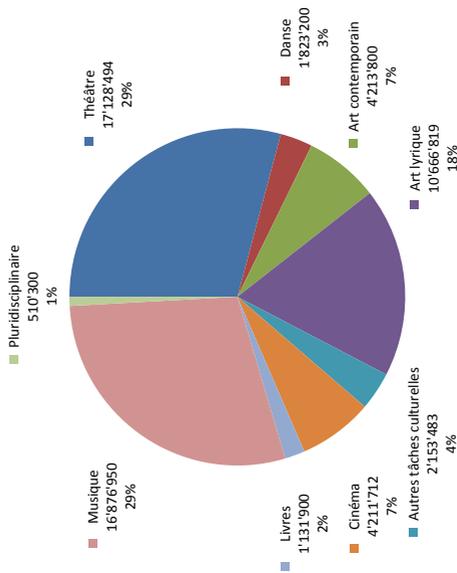


10. Conclusion

- ❖ **Stabilité budgétaire**
- ❖ **Maîtrise des charges**
- ❖ **Equilibrage des écarts de charges par des revenus:**
 - Dîme du livre
 - Rétroconversion
 - Recettes propres
 - Financement de tiers
 - Mécénat et sponsoring



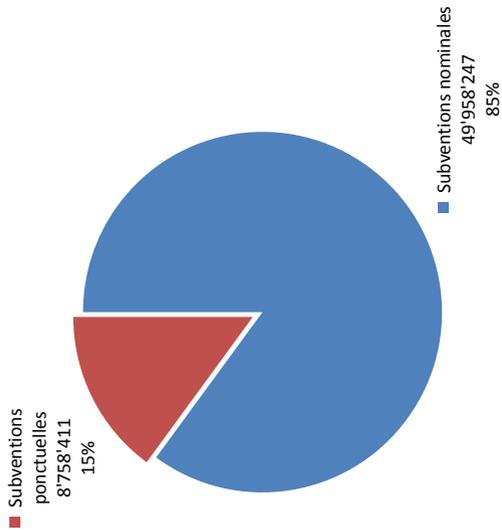
7. Répartition des subventions en francs par classification culturelle

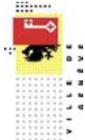


Autres tâches culturelles :
 - Fonds actions culturelles et médiations
 - Bourses et prix
 - Fonds général projet culturel d'agglomération
 - Fonds de soutien aux échanges et tournées

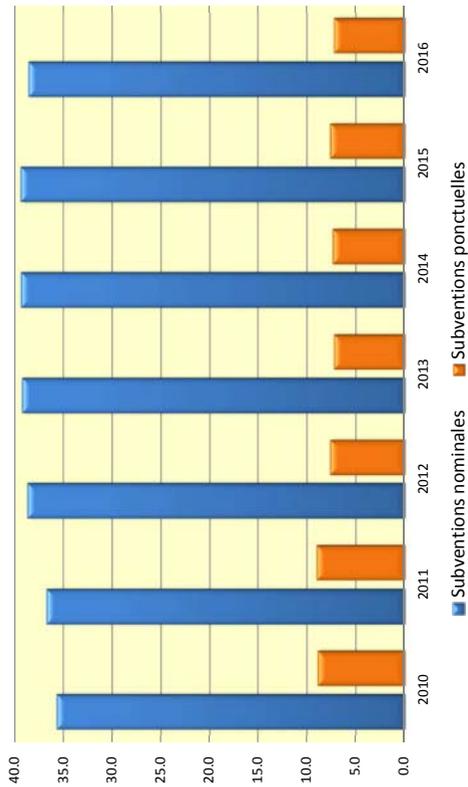


8. Répartition des subventions nominales et ponctuelles





9. Evolution des subventions ponctuelles par rapport aux subventions nominales gérées par le Service culturel (hors GTG) en millions de francs



SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2016 (après-midi)
Comptes 2015

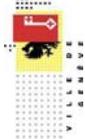
2355

Musée d'art et d'histoire - Revenus de tiers issus du mécénat et sponsoring

Nom des partenaires	Libellé du projet	Somme attribuée	Contreparties
Association Hellas & Roma	Collections gréco-romaines en dépôt	27'956	- Inventaire des collections - Logo sur les supports de communication - Soirée de pré-vernissage - 2 visites privées - 50 catalogues gratuits
Barclays Bank	Exposition <i>J'aime les Panoramias</i>	46'296	- Logo sur les supports de communication - 1 visite privée
Compagnie Bancaire Helvétique	Exposition <i>Biens publics, 20 ans du MAMCO</i>	60'000	- Logo sur les supports de communication - 1 visite privée
Fondation Coromandel	Activités de Médiation culturelle : <i>Des Vacances qui donnent la patate</i>	30'000	- Logo sur les supports de communication
Fondation Edouard & Maurice Sandoz (Sandoz Fondation de Famille)	Exposition <i>Peintures Italiennes et Espagnoles</i> , avec catalogue	10'000	- Logo sur les supports de communication - 3 catalogues
Fondation genevoise de bienfaisance	Activités de médiation pour la Petite enfance	55'000	- Logo sur les supports de communication
Valeria Bossi di Montelera	Expositions <i>Jean-Pierre Saint-Ons, avec catalogue</i>	412'112	Mention "Avec le soutien d'une Fondation privée genevoise" - 10 catalogues (justificatifs conseil de Fondation)
Fondation horlogerie	Activités de Médiation culturelle pour les Seniors	4'620	- Logo sur les supports de communication
Fondation Migore	Projet <i>Byzance en Suisse</i>	994'037	- 3 exemplaires de chaque catalogue - Logo sur les supports de communication - 1 visite privée - 10 catalogues
Jabre Capital Partner	Exposition <i>J'aime les Panoramias</i>	20'000	- Logo sur les supports de communication - Exposition (coproduction) - Logo sur les supports de communication - Exposition (coproduction) - Logo sur les supports de communication - 5 catalogues
MUSEM Marseille	Exposition <i>J'aime les Panoramias</i>	74'022	- Logo sur les supports de communication - Exposition (coproduction)
Vacheron Constantin	Exposition <i>Geneva at the Heart of Time</i> , Pékin	221'011	- Logo sur les supports de communication - Exposition (coproduction)
Banque Audi	Exposition <i>Byzance en Suisse</i>	5'000	- Logo sur les supports de communication - 5 catalogues
Fondation Gandur pour la jeunesse	Projet <i>Dehors-Dehors</i> (Médiation dans les Maisons de quartier)	85'060	- Logo sur les supports de communication

TOTAL

2'045'154



**PR-1172 Comptes budgétaire et financiers
de la Ville de Genève pour l'exercice 2015**

Département de la culture et du sport

**Commission des sports
Conseil municipal**

Audition du 12 mai 2016



1. Résumé : charges et revenus de fonctionnement DCS

Comptes budgétaires et financiers DCS	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Total des charges	320'770'108	306'897'692	-13'872'416
Total des revenus	33'970'225	24'306'410	+9'663'815
Résultat : revenus - charges			-4'208'600
Charges extraordinaires			-4'208'600
Amortissement crédit d'étude Charles Galland MAH	8'431'737	1'511'333	+6'920'404
Total			+2'711'803



2. Revenus de fonctionnement pour le Service des sports

Chapitre de natures comptables des revenus	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
42 Revenus des biens	4'457'062	2'582'500	+1'874'562
43 Revenus divers	4'293'402	4'311'500	-18'098
49 Imputations internes	27'200	30'000	-2'801
Total des revenus de fonctionnement	8'777'663	6'924'000	+1'853'663



3. Charges de personnel du Service des sports 172.8 ETP

Comptes budgétaires et financiers 2015	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Traitement du personnel fixes	14'760'152	15'042'796	+282'645
Traitement du personnel auxiliaires	1'434'095	1'031'727	-402'368
Allocations, primes et indemnités *	2'457'547	2'492'365	+34'818
Charges sociales	4'296'050	4'242'697	-53'353
Total			-138'259
Revenus liés aux remboursements perte de salaire **	225'557	0	+225'557

* Allocations de naissance et allocations pour enfants, Prime de fidélité (13ème salaire progressif), prime de mise à la retraite, Indemnités de nuisance.

** Accident, invalidité, maternité, personnel mobilisé



4. Ecart sur les charges de fonctionnement du Service des sports

Comptes	Budget 2015	Ecart 2015
Groupe de comptes du chapitre 31		
310 - Fournitures de bureau, imprimés, publicité	115'854	-111'146
311 - Mobilier, machines, véhicules et matériel	536'395	-18'205
312 - Eau, énergie, combustible	3'075'356	+203'068
313 - Achats de fournitures et autres marchandises	940'528	-100'372
314 - Entretien des immeubles par des tiers	2'066'200	+118'322
315 - Entretien d'objets mobiliers par des tiers	252'450	-17'874
316 - Loyers, fermages et redevance d'utilisation	70'471	+13'471
317 - Dédommagements	10'459	-3'521
318 - Honoraires et prestations de service	1'776'514	-282'690
319 - Frais divers	6'125	-4'375
Total général	8'850'351	+203'323

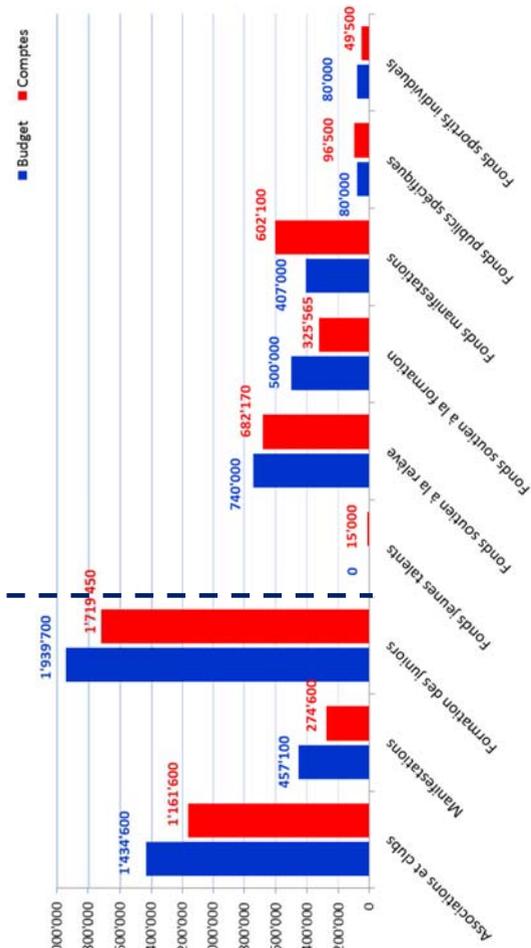


5. Subventions du Service des sports

Chapitre 36 Subventions	Comptes 2015	Budget 2015	Ecart 2015
Subventions relatives à des prestations en natures (gratuités)	4'744'579	3'234'252	+1'510'327
Subventions en francs	4'926'485	5'638'400	-711'915
Total général	79'416'422	78'969'195	+798'412

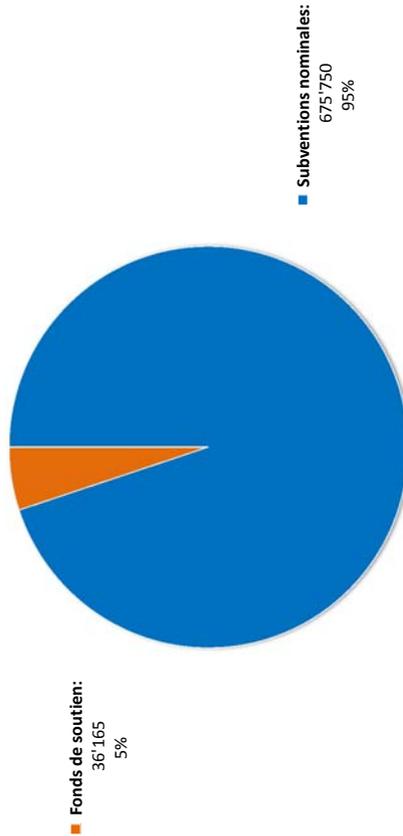


5. 1 FOCUS: Comparatif des subventions sportives aux budget et comptes 2015





5. 2 FOCUS: Répartition des écarts des subventions sportives aux comptes 2015 Subventions en francs: -711'915





DÉPARTEMENT
DE LA CULTURE ET DU SPORT
LA DIRECTION

PAR COURRIEL

Aux membres de la Commission des sports

Genève, le 13 mai 2016

Objet

Comptes 2015 : Compléments à l'audition du 12 mai 2016 – Département de la culture et du sport

La Directrice
Carine Bachmann
carine.bachmann@ville-ge.ch

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Comme convenu lors de l'audition du Département de la culture et du sport (DCS) du 12 mai relative aux comptes 2015 de la Ville de Genève, je reviens vers vous avec les éléments demandés.

Concernant les différentiels suivants, dans la brochure des comptes par politique publique, entre les pages 166 et 190, les variations sont expliquées de la manière suivante :

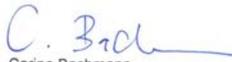
- **Fonds de soutien à la formation sportive (page 166 : CHF 325'565.- / page 190 : CHF 323'946.-)**

La différence est due à une erreur d'imputation comptable, non extournée dans le système, concernant la subvention de CHF 1'619.- pour l'Association Genevoise de Gymnastique imputée sur le Fonds formation sportive au lieu du Fonds de soutien à la relève.

- **Fonds de soutien à la relève (page 166 : CHF 682'170.- / page 190 : CHF 668'789.-)**

La différence provient d'une retenue (transitoire) concernant la subvention versée à Genève Education Football.

J'espère que ces éléments compléteront les réponses déjà données oralement lors de l'audition. Me tenant à la disposition de la commission pour toute autre question, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Carine Bachmann

Copies : Martine Koelliker, Gianni Dose (DIR-DCS), Sybille Bonvin (SPO)

Le président. Le rapport général est de M^{me} Anne Carron, les rapports de commissions spécialisées ont été rédigés par M. Pierre Scherb, M^{me} Florence Kraft-Babel, MM. Eric Bertinat, Thomas Zogg et Laurent Leisi. Le rapport de minorité est de M^{me} Martine Sumi. Je passe la parole aux présidents de commission qui la demandent. Monsieur Pagan...

M. Jacques Pagan, ancien président de la commission des finances (UDC). Chers collègues, je prends la parole non pas pour vous démontrer que ces comptes sont justifiés ou qu'ils ne le sont pas, mais simplement pour dire dans un premier temps toute mon admiration et ma gratitude envers la rédactrice de l'excellent rapport que vous avez dans les mains. C'est un rapport volumineux, d'une part, il fait référence, d'autre part, à une multitude de documents dont j'espère vous avez attentivement pris connaissance, car ils fixent véritablement l'entièreté du débat qui nous avons ce soir. Merci, Madame Carron, pour votre travail tout à fait remarquable. C'est un ouvrage de référence.

Merci également aux membres de la commission des finances, qui ont été particulièrement assidus tout au long de ces huit séances, qui se sont déroulées du mois d'avril au 1^{er} juin. Merci pour l'excellence des questions posées mais aussi des réponses obtenues, quoique ce soit un autre problème... Vous en parlerez vous-mêmes, vous direz quels sont vos sentiments à ce sujet. Je trouve que cette commission a fait un remarquable travail. Je suis très fier de l'avoir quelque peu dirigée, dans le bon sens bien entendu, tout au long de ces séances d'investigation.

Mes remerciements vont aussi aux membres du Conseil administratif, qui se sont toujours montrés disponibles pour écouter nos doléances et essayer de répondre à nos interrogations. Merci également aux cadres de l'administration qui ont assisté à nos séances avec beaucoup d'assiduité pour nous permettre de voir la vérité dans ces comptes.

Chaque année, la commission des finances est confrontée aux deux grands exercices que ce sont le budget – c'est la montée à l'alpage – et les comptes – c'est la dérupe. Certes, on y voit un peu ce qu'on a fait avec un certain recul, mais l'exercice est passionnant. On n'y trouve malheureusement pas toujours de réponses satisfaisantes. Cela a été mon cas, en tant que président de la commission des finances. Je me suis cependant attelé à ce travail avec beaucoup d'assiduité et je ne désespère pas un jour ou l'autre de comprendre exactement ce qui se fait.

Je laisse maintenant la parole à M^{me} la rapporteuse pour nous dire exactement, en quelques mots, en quoi consiste le contenu de son gigantesque rapport. J'interviendrai plus tard au nom de l'Union démocratique du centre. Je laisserai également à mes camarades le soin d'intervenir, s'ils le trouvent nécessaire.

M^{me} Anne Carron, rapporteuse de majorité (DC). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le budget 2015 était juste à l'équilibre. Les comptes de l'année 2015 enregistrent quant à eux un boni de 39,5 millions de francs. La moitié des revenus nets proviennent des impôts sur les personnes physiques, alors que les impôts sur les personnes morales et la taxe professionnelle rapportent un quart des revenus.

Les comptes 2015 font état d'un revenu provenant de l'impôt sur les personnes physiques de 602,1 millions de francs, comprenant un correctif positif de 37,4 millions sur les années antérieures. Sans ce correctif, les impôts sur les personnes physiques rapportent 564,7 millions, avec un écart négatif de 15,2 millions par rapport au montant qui avait été budgété. Il faut savoir d'ailleurs que presque tous les correctifs de revenus sur les personnes physiques sont positifs depuis 2001, dont la moitié provient de l'année 2013. Les revenus sont plutôt stables depuis 2012. La production des impôts des personnes physiques soumises au barème ordinaire est inférieure de 29 millions aux prévisions budgétaires, mais reste stable depuis 2013. L'impôt à la source et l'impôt sur les prestations en capital sont supérieurs de 14 millions aux prévisions.

S'agissant des personnes morales, la recette pour 2015 s'élève à 159,2 millions, mais elle est amputée d'un correctif négatif de 3,5 millions, à déduire de ce qui avait été budgété, l'écart négatif de ces recettes par rapport au budget se montant à 0,6 million.

La taxe professionnelle a produit comme prévu 120 millions de francs. L'année boursière 2015 a été bénéfique à la Ville de Genève, par le biais des actions qu'elle détient à la Banque Cantonale de Genève (BCGe), avec des revenus en augmentation de 6,9 millions de francs. Il s'agit de la hausse la plus importante. A l'inverse, le résultat de la taxe sur les chantiers est inférieur de 4,6 millions par rapport à la somme prévue, ce qui s'explique par le fait que les anciens chantiers ont été taxés sous l'ancien règlement.

Concernant les charges de fonctionnement, elles sont globalement en hausse de 3,3 millions par rapport au budget. L'essentiel des dépenses concerne le personnel, les subventions et les groupes de comptes Biens, services et marchandises. Les charges de personnel baissent de 2,1 millions. Cela est principalement dû au gel des postes vacants et à la baisse des cotisations patronales, quand bien même les charges de personnel auxiliaire augmentent de 6,4 millions. Les dépenses en biens, services et marchandises augmentent notamment à cause des frais d'entretien des bâtiments et de la hausse du prix de l'eau. Quant aux subventions, elles n'ont pas entièrement été dépensées et enregistrent aux comptes un écart négatif de 1,8 million par rapport au budget, avec notamment 2,2 millions de francs de non-dépensé pour le Service de la petite enfance.

Concernant les amortissements, le Conseil administratif a notamment décidé d'amortir les frais d'études de rénovation du Musée d'art et d'histoire (MAH), qui s'élèvent à 7 millions de francs. Des provisions ont été constituées pour le Service du génie civil, car le Canton a ristourné 6 millions de francs de taxes sur les routes sur les 8 millions prévus. Des provisions ont également été constituées pour le reliquat du centime additionnel. Des provisions pour la DPBA de 2,4 millions ont été dissoutes à la suite d'un litige, mais on les retrouve en pertes équivalentes. Les investissements nets s'établissent à 132,2 millions de francs. Ils sont très proches des 130 millions autorisés dans le budget. La dette est stable, alors que les intérêts sont en légère hausse par rapport à ce qui avait été budgété, malgré un taux moyen pondéré bas. Le taux d'autofinancement des investissements se situe à 95,2%.

Les départements ont répondu aux nombreuses questions posées à la commission des finances, vous avez pu en prendre connaissance à la lecture du rapport et de ses nombreuses annexes. Le travail fouillé effectué dans les commissions spécialisées a aussi été une source de renseignements précieuse pour la commission des finances.

Au final, ces comptes ont été refusés par tous les partis, à l'exception du Parti socialiste, qui s'exprimera notamment au travers d'un rapport de minorité rédigé par M^{me} Sumi. Les motifs de désaccord des groupes ont porté essentiellement sur le manque d'information relatif à l'extension du MAH, ce qui n'a pas permis de vérifier l'utilisation de l'argent public dans le cadre de cette campagne. Un certain nombre de réponses figurant en annexe de ce rapport sont parvenues aux commissaires. Certains documents, bien que souhaités, n'ont pas été transmis en raison du droit des affaires. Le département concerné a toutefois indiqué qu'il les tenait dans ses locaux à la disposition de la personne qui souhaitait les consulter.

D'autres motifs de désaccord ont été évoqués, tels que l'amortissement en une fois en 2015 des études sur l'agrandissement du MAH, ainsi que l'amortissement sur vingt ans d'une prime de 20 millions liée à la sortie d'une opération «swap». Pour certains, cette dernière aurait dû être amortie en une fois en 2015. L'absence de volonté de réduire les charges figure également au rang des griefs. A cela s'ajoute le caractère fictif des arrangements relatifs aux ristournes pour l'entretien des frais de route et des frais de police, la charge de la Ville de Genève en frais de police ayant passé à 17 millions de francs, somme qui correspond au montant des frais que la commune facture au Canton pour l'entretien des routes.

Relevons encore, parmi les motifs de griefs, l'existence d'emplois de solidarité (EdS) dans certains services de la Ville de Genève et le fait que cette dernière ne parvient pas encore à octroyer 0,7% de son budget de fonctionnement à la solidarité internationale. Une partie des motifs de refus étant partagée par mon groupe, je vous invite, au nom de la majorité, à refuser ces comptes 2015.

M^{me} Martine Sumi, rapporteuse de minorité (S). Je m'associe évidemment aux remerciements aux fonctionnaires et à la rapporteuse de majorité, pour sa rédaction, avec un merci tout spécial – je tiens à ce que vous lui transmettiez, Monsieur le président – à M^{me} Sophie Heurtault Malherbe, directrice financière, qui nous accompagne avec une patience et une compétence exceptionnelles lors de nos travaux.

Il nous a fallu pas moins de douze séances dans les commissions spécialisées et à la commission des finances pour discuter de ces comptes. Vous l'avez bien compris, seul le Parti socialiste approuve l'excellente maîtrise des charges qui, associée à des revenus non budgétés, permet un excédent de revenus de 39,5 millions. Les socialistes se réjouissent également du taux très élevé d'autofinancement de 95,2%, ainsi que du taux pondéré très bas de la dette, de 1,57%. D'ailleurs, dans son rapport, le Contrôle financier (CFI) délivre sur les comptes 2015 une opinion sans réserve et en recommande lui aussi l'approbation.

Le 1^{er} juin 2016, vous, les autres partis de cette enceinte, avez donc refusé les comptes. Vos prétextes de refus sont effectivement, pour une bonne partie, ceux qui ont déjà été évoqués par la rapporteuse de majorité, mais évidemment dans une interprétation fort différente de la nôtre.

Concernant l'insuffisance, voire la mise en doute de la probité des informations reçues, en particulier celles liées à la votation sur le MAH ainsi qu'au choix d'amortir en 2015 les frais d'études de rénovation pour 7 millions de francs, parmi les nombreuses réponses que nous avons reçues qui démontrent que ces préoccupations sont sans fondement, je n'en retiendrai que deux. Il y a d'abord celle du CFI, qui a attesté qu'une analyse sur les processus d'achats liés aux frais d'études avait été menée dans le passé récent. Par ailleurs, pour les frais de campagne, le CFI a rappelé que le principe de la révision est de s'assurer que la dépense figure dans les comptes, que cette dernière correspond aux factures et aux prestations et que les processus de validation sont visibles. C'était bien le cas.

La deuxième entité est la Cour des comptes. Elle a constaté que l'étude prévue dans la proposition PR-922, amendée et votée le 8 mai 2012, a été réalisée. Elle n'a en outre trouvé aucun élément, lors de son examen, qui montre que le crédit n'a pas été utilisé conformément à son but initial.

J'ai mis les réponses dans mon rapport – je crois qu'elles étaient déjà dans le rapport de majorité. Cela étant, si on lit, si on se donne la peine de lire, on comprend que toutes les informations ont très clairement été transmises de façon à pouvoir se faire une opinion au niveau des comptes.

Le deuxième motif de refus porte sur le fait que le projet de budget 2017 cherche seulement à maîtriser les charges, non pas à les réduire. Oui, et alors? Le choix politique du Conseil administratif est tout à fait cohérent, solidaire et res-

ponsable avec les missions de la Ville de Genève. Il continue à fournir des prestations de qualité, il ne les supprime pas. Pour le Parti socialiste, c'est juste une évidence.

Le troisième motif de refus réside dans la persistance d'un solde tenu d'emplois de solidarité. Oui, et alors? Il n'y en a plus dans le projet de budget 2017, qui est actuellement à l'étude, et il n'y en aura plus si – et seulement si – ce budget est accepté. Il s'agit de ne pas maintenir une situation qui est effectivement incorrecte, dans laquelle la Ville de Genève s'était engagée en concordance avec la politique du Canton, afin de tenter de résorber le chômage pour une partie de la population. Ce choix n'a malheureusement pas résolu les difficultés d'emploi. Le Conseil administratif y renonce, certes, car actuellement la volonté est de cesser cette expérience insatisfaisante pour les personnes en EdS elles-mêmes. Dans ce cadre-là, j'invite Ensemble à gauche à revoir sa position, en mettant en exergue le fait qu'il n'y aura plus d'Eds si le budget 2017 est voté. Mais, s'il vous plaît, votez les comptes 2015.

La quatrième raison du refus tenait au fait que le taux de 0,7% pour la solidarité internationale n'était pas encore atteint dans les comptes 2015. Oui, certes. Mais là aussi – je prendrai les mêmes précautions oratoires que tout à l'heure –, le projet de budget 2017 proposera, s'il est accepté, 0,68% pour la solidarité internationale. J'invite les Verts et les Vertes à voter les comptes 2015 pour soutenir cet effort-là et tous les autres que j'ai mentionnés – ce serait important comme signe.

Cinquièmement, il y a un désaccord sur la gestion de la prime de sortie d'un contrat «swap», par lequel les parties s'échangent des flux financiers. Sachez, si vous avez toujours voulu tout savoir sur les «swaps» mais que vous n'avez jamais osé le demander, que nous avons eu droit à douze séances de long en large... Eh bien, c'est faux, c'est faux et c'est faux! C'est complètement faux. La prime de sortie de ce contrat, qui s'est élevée concrètement à 20,7 millions de francs, a été payée par la Ville de Genève, étalée dans le temps jusqu'aux comptes 2032. (*Brouhaha.*) Ce prix de sortie du «swap» est celui qu'a exercé la banque concernée, qui avait décidé en 2013 de fortement réduire ses activités.

Pour le CFI et la Direction financière, il ne s'agit pas d'un pari perdu par la Ville de Genève, car elle s'est libérée en même temps du taux d'intérêt contractuel de 2,81%. De fait, la charge de la prime de sortie est compensée par cette économie, car la Ville de Genève a émis juste après la sortie du «swap», en avril 2013, un emprunt obligataire sur dix ans à un taux de 1,125%, ce qui permet de déduire l'économie d'intérêt. Vous trouvez ce chiffre à la page 31 des comptes 2015 par politique publique dans les dettes à long terme et les emprunts publics.

Les «swaps» – vous le savez maintenant tous et toutes – sont des instruments financiers dont les contrats prévoient des clauses de sortie à discrétion des banques et de valorisation des taux d'intérêt futurs. Le taux d'intérêt n'est alors

pas fixe mais variable. Lorsque la banque dont il est question a choisi de casser le contrat «swap», la Ville de Genève n'a pas eu d'autre choix que de payer les 20 millions de francs. Si elle avait choisi de payer le tout en une fois, la dette aurait augmenté d'un coup avant de baisser d'autant l'année suivante, ce qui ne paraît pas très logique. Il est donc explicable et dûment justifié que la Ville de Genève ait choisi d'étaler les paiements sur la durée du contrat, une durée pendant laquelle il aurait de toute façon fallu continuer à payer des intérêts annuels.

Dans le cadre de la gestion de la trésorerie de la Ville, le «swap» n'était pas spéculatif. Il s'agissait au contraire d'une logique d'adossement à un emprunt. Du point de vue du CFI, étaler la prime sur la durée de l'emprunt est le bon choix. Du point de vue comptable, il y a bien eu un décaissement; cela étant, économiquement, il y aura une économie sur les marges futures. La notion d'instrument financier n'apparaît du reste absolument pas dans le modèle comptable harmonisé MCH1 et elle ne le sera probablement pas non plus dans le MCH2.

Quant au caractère fictif des arrangements relatifs aux ristournes pour l'entretien des routes et aux frais de police, il faut relever que ces derniers sont passés à 17 millions de francs. Cette somme correspond exactement au montant des frais de route que la Ville de Genève facture au Canton. Bien sûr, c'est exact, c'est insatisfaisant pour la Ville de Genève. *So what?* Il y a eu de nombreuses demandes itératives du Conseil municipal; je pense entre autres à la motion M-1047 qui invitait le Conseil administratif, lors de son plénum du 12 novembre 2014, à ouvrir des négociations avec l'Etat de Genève pour établir une nouvelle convention sur les routes, afin de respecter pleinement l'esprit de l'article 20 de la loi sur les routes et de prendre en compte les profondes transformations organisationnelles et financières, notamment les nouvelles tâches et charges, à l'image de la police municipale. Un grand nombre de commissaires regrettent le caractère fictif de ces arrangements relatifs aux ristournes pour l'entretien des routes et aux frais de police passés à 17 millions. Cette somme correspondant d'ailleurs exactement, comme par hasard, au montant des frais de route que la Ville de Genève facture au Canton.

Sérieusement, en quoi refuser les comptes sur cet état de fait changera-t-il quelque chose? Le Conseil administratif en est le malheureux héritier. M. Pagani en particulier se bat chaque année pour améliorer la participation du Canton. Il me semble qu'il y a dans cette salle des députés qui pourraient entreprendre un travail sérieux auprès du Canton pour qu'il y ait enfin un changement à ce niveau-là. Apparemment, ces personnes s'en préoccupent quand elles siègent en Ville de Genève mais elles l'oublient lorsqu'elles siègent en tant que députés. Sans cette aide de la part du Canton pour remettre enfin les choses en ordre, je crois qu'on n'y arrivera pas. (*Brouhaha.*) C'est pourquoi je vous demande de ne pas refuser les comptes pour ce motif-là, Messieurs, Mesdames du Mouvement citoyens genevois. Ça ne me semble pas pertinent ni constructif.

Vous l'avez compris, le Parti socialiste vous invite, notamment ceux qui les ont refusés en commission, à revenir sur leur position et à accepter avec conviction des comptes d'excellente qualité, qui bénéficient d'un résultat positif de 39,5 millions de francs.

Premier débat

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Mesdames et Messieurs, j'interviens souvent à la fin lors du débat sur les comptes parce que j'écoute d'abord l'ensemble de vos remarques avant d'essayer d'y répondre. Cette année, je vais changer l'exercice, je vais intervenir en début de débat et je pense que je ne reprendrai plus la parole.

En définitive, les comptes de toutes collectivités publiques, que ce soient la nôtre ou d'autres collectivités communales ou cantonales, posent deux questions. La première est technique; elle repose sur un respect arithmétique des règles, des procédures. Vous faites cette analyse en commission, en définitive vous la faites forts de l'analyse préalable du CFI de la Ville de Genève qui, pour sa part, durant près de deux mois et demi, aura vérifié dans le détail les résultats comptables et se sera assuré que les règles et les procédures ont bien été suivies. La rapporteuse de minorité, M^{me} Sumi, vous l'a dit, il donne au Conseil administratif mais surtout au Conseil municipal et à la commission des finances un préavis, comme pourrait le faire une fiduciaire externe. Ce dernier ne porte pas sur l'opportunité politique, qui est un reflet des politiques publiques que la Ville de Genève a menées, mais sur la régularité des documents et des chiffres qui vous sont transmis. Concernant le préavis du CFI, cité par M^{me} Sumi, vous avez la certitude que le travail sur la comptabilité, les règles, les normes est fait et bien fait en Ville de Genève.

Vous en avez ensuite une ultime preuve lorsque les comptes, votre délibération, passe, via la Surveillance des communes, au Département présidentiel, qui revoit chaque année les comptes de l'ensemble des collectivités publiques. Il peut le cas échéant les modifier, sur arrêt du Conseil d'Etat. Et hormis l'année durant laquelle avait cours une procédure devant la justice à la suite d'un litige sur les prestations municipales pour les rentiers AVS-AI, où une réserve avait été posée par le Département cantonal de l'intérieur – qui est aujourd'hui le Département présidentiel –, les comptes de la Ville de Genève sont validés année après année – on verra pour cet exercice 2015 – par l'autorité cantonale, qui exerce un pouvoir de haute surveillance non seulement sur le Conseil administratif, les services mais également sur la délibération du Conseil municipal. Cela pour vous rappeler la réalité comptable, les normes, les procédures. On se doit bien sûr fondamentalement de les respecter, puisqu'on parle de l'usage des deniers publics, s'agissant des comptes de notre commune.

Après, il y a un regard politique. Je vois que M. Pagan hoche la tête... Il dépend plutôt de la posture politique. Je pense que, pour ma part, ce soir, je vais abandonner toute velléité de faire changer quiconque d'avis. Je remercie d'ailleurs la rapporteuse de minorité, M^{me} Sumi, d'avoir si bien articulé et défendu la position et le travail du Conseil administratif et de l'ensemble de ses services. Or, à la lecture de l'excellent rapport de M^{me} Carron, très détaillé au demeurant, on s'aperçoit en définitive, lorsqu'on lit la position des uns et des autres aux pages 80 et 81, qu'elle a relativement peu traité les comptes. La position des uns et des autres est une position qui est liée à la posture politique.

Certains sont fâchés sur les EdS, c'est le cas d'Ensemble à gauche. On ne veut plus d'EdS, on n'aime pas les EdS... Je peux tout à fait l'entendre en tant que magistrate socialiste. Parce qu'on n'aime pas les EdS on ne votera pas les comptes... Ou parce qu'on n'est pas d'accord avec la gestion du MAH, on ne votera pas les comptes. Cette question relative au million et demi de francs de dépenses de communication rassemblait différents bords politiques, principalement les Verts mais également Ensemble à gauche.

Pour M. Sormanni, ce sont les frais de route... C'est un combat qu'il a commencé il y a vingt ans quand il était sur les bancs du Parti socialiste. Il est maintenant député, conseiller municipal, il porte un lourd fardeau. Bon, il n'est pas tout seul... Il y a quand même eu entre-temps un rapport de la Cour des comptes qui donne droit à la demande de la Ville de Genève, portée par M. Pagani. On parle tout de même d'une convention signée en 1936... M. Sormanni, valeureux chevalier, plaide que la Ville de Genève n'a pas gain de cause dans cet accord et que la comptabilité entre la Ville de Genève et le Canton est quelque peu artistique. Je le lui concède, il marque un point.

Pour lui et pour son groupe également, c'est un motif de refuser les comptes. J'en prends acte, je pense que je ne les ferai pas changer d'avis. Cela étant, le refus des comptes par le Mouvement citoyens genevois fera-t-il fondamentalement changer d'un iota la position du Conseil d'Etat sur la question des routes? Si seulement ça pouvait être vrai, Monsieur Sormanni... Je dirais bravo, ça valait vraiment la peine de refuser année après année les comptes de la Ville de Genève. Le problème, et vous me rejoindrez quand même sur ce point, c'est que votre position de principe ne bouge pas d'un cheveu la position du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, sur ce dossier des routes, ce dernier ne va d'ailleurs pas uniquement devoir gérer la problématique «Ville». Je suis d'accord, elle est relativement lourde. Le Conseil d'Etat devra également négocier avec les 44 autres communes, puisqu'il a proposé – et je pense que ce sera pour lui une complication extrême – de redéfinir ce qu'est une route communale, une route cantonale, qui entretient quoi... Ce n'est pas juste avec la Ville de Genève qu'il faudra discuter mais bien avec l'ensemble des communes, au sein de l'Association des communes genevoises.

A mon avis, Monsieur Sormanni, vous ne serez plus conseiller municipal, vous ne serez plus député; vous ne serez certainement plus au Conseil administratif... Je ne suis même pas sûre qu'ils auront réussi d'ici là à nous trouver une solution. Cela veut dire que nous pouvons prendre acte ce soir que M. Sormanni et ses héritiers ne valideront jamais les comptes de la Ville de Genève...

Chaque parti a, comme ça, sa marotte, son enjeu, qui est légitime. Je ne suis pas en train de critiquer M. Sormanni car, je l'ai dit, sur l'histoire des routes, je pense qu'il a tout à fait raison. Mais enfin, quand on est tout seul à avoir raison, c'est un peu compliqué... Même si on est deux – allez, trois avec M. Pagani – ça ne fait pas assez pour faire changer la pratique de la République.

Après, il y a la question du «swap». Je remercie M^{me} Sumi de s'être lancée dans l'explication technique. Je pense que personne ne l'a suivie, que personne n'a rien compris... Mais ce n'est pas grave, on est d'accord de le refaire en bilatéral... ou par l'intermédiaire de M. Genecand, qui ricane. Il vous la fera aussi... Sur ce point-là, M. Schaller est quand même particulièrement mignon... (*Rires.*) Je rappelle que le «swap» a été validé par tout le monde, et je me réjouis de voir ce qu'en dira le Département présidentiel.

Alors M. Schaller va plus loin, car il argue carrément, à la page 81 du rapport général – je ne sais pas si c'est vous qui l'avez dit, Monsieur Schaller, mais si ce n'est pas vous, c'est votre voisin... –, que «cette manière de faire ne mérite cependant pas d'entamer une procédure d'impeachment à l'encontre de la conseillère administrative en charge des finances». On va loin, vous voyez... Bon, on n'est pas aux Etats-Unis, je ne suis pas présidente, rien ne s'est passé dans le bureau oval... Mon bureau est tout petit, il est carré, il a une très belle vue sur la cathédrale. Vous êtes cependant à la limite, Monsieur Schaller, de dire qu'en raison de cette opération financière on pourrait presque demander – mais comme on est sympa, on ne va pas le faire sur ce coup-là... – un vote pour enclencher une procédure d'impeachment afin que M^{me} Salerno ne puisse plus être conseillère administrative en charge des finances. Vous n'en avez pas le droit mais ce n'est pas grave... Il y a comme ça plein d'arguments... Je vous l'ai dit, chacun a sa marotte, son point de vue et, en gros, tout le monde est d'accord pour dire que les comptes de la Ville de Genève sont justes et que les procédures sont suivies.

Accessoirement, on parlait sur un boni très maigre. Au final, dans les comptes, on arrive à quelque chose de beaucoup plus substantiel. On était à 13 000 francs, vous l'avez dit, Madame Carron, rapporteuse de majorité. Là, on est proche des 40 millions de francs. Cela prouve aussi – celles et ceux qui stressent particulièrement au moment du budget l'auront tout de même remarqué – qu'on a chaque année un coquet différentiel entre le budget que vous votez et les comptes que vous recevez.

M. Sormanni est d'ailleurs le premier à dire que c'est parce que les chiffres du département, c'est n'importe quoi. Je vous rappelle quand même, Monsieur le conseiller municipal, que ce n'est pas moi qui fournis les chiffres du département, qui les mouline avec mes collaborateurs. Ce sont les chiffres que nous recevons du Département cantonal des finances. C'est vrai qu'il y a chaque année un différentiel. Il nous perturbe, il vous perturbe, il me perturbe. Cela étant, objectivement, sur un budget de 1,2 milliard, même s'il y a une différence, elle est infinitésimale. Et tant mieux pour nous, on a presque 40 millions de boni, c'est bien, c'est positif. Par rapport au 1,2 milliard que pèse la Ville de Genève, la différence d'estimation est infinitésimale.

Cela dit, on en veut quand même à l'administration municipale et accessoirement au Canton, qui n'arrive pas à nous donner des chiffres exacts, puisque nous n'avons que des estimations. Oui, c'est vrai, M. Dal Busco n'a pas la boule magique. C'est une doléance, je l'entends chaque année et je pense que je vous entendrai à nouveau dire: «C'est quand même particulier, chaque année la magistrature aux finances de la Ville de Genève a une bonne nouvelle, chaque année elle s'en sort parce qu'elle a un élément qui fait que les comptes sont meilleurs que ce qu'on avait imaginé au budget.»

C'est vrai, depuis dix ans – j'en terminerai là, mais je le souligne quand même –, hormis l'épiphénomène de la redotation de la caisse de prévoyance CAP, qui a coûté 120 millions à la Ville de Genève et qui fait que les comptes n'ont pas été terribles cette année-là – et on sait pourquoi il a existé –, on a toujours eu des comptes excédentaires. Alors moi, je veux bien être née sous une bonne étoile et avoir particulièrement de la chance, puisqu'il y a chaque année un élément qui tombe sur la table et qui améliore le résultat. Mais je vous prie d'abord de croire qu'on ne le sait pas à l'avance. On aimerait bien, mais je vais casser un mythe, on ne le sait pas.

Par ailleurs, avoir un excédent comptable permet que la dette n'augmente pas – je sais que M. Pagan y est très attentif. On est donc dans une situation favorable, avec une maîtrise des charges, un travail qui est fait par les services pour rester dans l'enveloppe que vous leur allouez, et parfois même pour se montrer moins gourmand que ce que vous leur allouez. Cela me permet bien évidemment de remercier mes collaborateurs mais aussi l'ensemble des personnes qui travaillent pour la Ville de Genève, principalement les directeurs, les chefs de service, leurs adjoints, qui font en sorte que les budgets alloués ne soient pas dépassés sur les comptes que vous votez. Il est aussi intéressant de le souligner lors des comptes. Je vais maintenant me rasseoir et vous écouter avec beaucoup d'attention, même si j'avoue savoir déjà à peu près par cœur ce que vous allez dire. Je vous remercie de votre attention. (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez tellement cité mon nom que j'en ai le tournis... Il faut bien sûr remercier tout d'abord tous les services municipaux qui ont œuvré à faire en sorte que nous puissions étudier ces comptes correctement – je les en remercie chaleureusement.

Je crois cependant qu'il faut dire une chose d'entrée de cause. L'excédent qui ressort de ces comptes est trompeur! Je n'arrête pas de le dire, on ne m'écoute pas mais ce n'est pas grave... Il est trompeur, car il repose en réalité sur les reliquats d'impôts des années précédentes. Rien ne vous dit que ça va continuer. A un moment donné, ça s'arrête. C'est déjà le cas, d'ailleurs, puisqu'il n'y a plus cette année de reliquats sur l'impôt des personnes physiques.

Le système actuel fait que, lorsqu'on boucle les comptes, on n'est pas du tout sûr qu'on ait mis la bonne somme, puisqu'il y a ensuite des calculs. Un certain nombre de contribuables, surtout des sociétés, ne sont même pas encore taxés; cela engendre évidemment, étant donné le système, des modifications ultérieures. Le système se rode – et c'est bien heureux –, les choses s'améliorent et, d'année en année, le département cantonal concerné est plus précis. Cela étant, rien ne nous dit que les excédents des années précédentes, lorsque l'économie marchait bien et qui faisait qu'on avait de l'excédent, continueront à l'avenir!

Et c'est là qu'il y a une liaison entre les comptes et les budgets, car on se dit finalement que tout va bien. Alors on continue... Allez, on augmente encore le personnel, on augmente encore quelques prestations, on ne fait pas d'efforts d'économies alors qu'on pourrait en faire... Je ne parle pas de faire des coupes, je ne parle pas de supprimer des prestations; je parle de faire des économies comme quand, à la fin du mois, ça commence à être un peu serré et qu'on serre les boulons... Je ne pense pas cependant que vous allez mourir de faim... Eh bien, ça on ne le fait pas. Nous le réclamons depuis 2011, mais on ne le fait pas.

Or, si on enlève ce reliquat, eh bien, le résultat de l'exercice fait pschitt... C'est 2 millions de francs. Et encore, dans ces 2 millions sont compris les 2 millions de taxes sur les routes que l'Etat n'a pas ristournés, sur les 8 millions qu'il devrait verser. Ils ne les ont pas versés à ce jour! Ils ne respectent donc même pas le contrat qu'ils ont passé grâce à M. Pagani, qui s'est battu pour augmenter cette contribution. Elle était de 2 millions à l'époque. Elle est passée à 4 millions, puis à 6, et à 8 millions depuis 2015. L'Etat n'a pas respecté ce contrat, puisqu'il n'a versé que 6 millions. Donc, si vous enlevez les reliquats des années précédentes et ces 2 millions, eh bien, il n'y a pas de boni. C'est zéro.

C'est ce qui ne va pas, et je crois qu'il faut à un moment donné réfléchir et le prendre en compte. Alors peut-être qu'un nouveau miracle arrivera en 2016... Mais c'est ça, moi, qui me dérange! On attend sur des miracles. On attend sur des miracles et on se dit qu'il y aura peut-être de nouveau des excédents ou

qu'on touchera peut-être enfin la contribution supplémentaire que l'on espère des Services industriels de Genève (SIG), alors que le projet de loi n'a toujours pas été voté, Madame la magistrate. Eh bien, vous n'aurez pas les 7,5 millions du projet de budget 2016, puisque rien n'a de toute façon été voté. Et rien n'est moins sûr pour 2017.

Et il y a quelque chose de plus amusant encore. Ce sont vos troupes, les socialistes et les Verts, qui sont contre cette contribution supplémentaire des SIG à la Ville de Genève, enfin à l'Etat et aux communes dont la Ville de Genève... Alors je ne sais pas, torturez vos troupes pour qu'ils l'acceptent! Au jour d'aujourd'hui, cependant, c'est nada; ils refusent. Cette recette de 3,8 millions que vous avez inscrite dans le projet de budget 2017 risque donc bien de passer à la trappe, je le crains. Nous, nous sommes prêts à les voter, je vous le signale comme ça en passant...

Alors on espère peut-être un autre miracle! Naxoo, qu'on voulait vendre, va bien, alors on puise dans les caisses, n'est-ce pas... Il y avait 1 million. Maintenant, pour le projet de budget 2017, on va prendre 2 millions. Et on va aussi ponctionner 10 millions de francs sur les comptes 2016, d'après ce que nous savons. On va donc améliorer les comptes 2016 avec les 10 millions de dividendes de Naxoo. Mais ce n'est pas sérieux, ça! Parce que ça c'est ponctuel! Et parce qu'une fois que vous aurez vidé les caisses de Naxoo, il n'y aura plus rien parce qu'ils n'ont pas de réserves.

Vous riez, Madame la magistrate... Mais ce n'est pas rigolo! Nous, ce que nous voulons justement, c'est assurer dans l'avenir les finances de la Ville de Genève et ses prestations. Vous ne faites pas suffisamment d'efforts d'économies ou même pas du tout, alors qu'on peut en faire. Ça n'équivaut pas forcément à supprimer des prestations. Mais vous ne le faites pas, c'est dommage.

(La présidence est momentanément assurée par M. Jean-Charles Lathion, premier vice-président.)

Un mot sur le «swap», sur les propos de M^{me} Sumi, Monsieur le vice-président, vous lui transmettez. Je laisserai M. Schaller dire le détail. Mais quand même... Cela arrive avec les «swaps», on prend des risques... Et là, bingo, vous avez perdu. Alors il fallait payer cette prime. Sauf que vous ne la payez pas jusqu'en 2052, vous la payez en une fois, il me semble, ou peut-être deux, mais vous l'amortissez quand même jusqu'en 2052. C'est ce qui est vraiment reproché, c'est ce qui ne va pas. Parce que vous devez l'amortir au moment où vous la payez. Je crois que c'est ce qui aurait dû être fait, comme le disait M. Schaller. Je ne peux que partager son avis.

Maintenant, on a abondamment parlé des routes. OK, ça fait quinze ou vingt ans que je me bats pour cette affaire. On finira par y arriver, car c'est complètement ridicule, et les avis de droit le prouvent. Je rappelle que l'avis de droit de M^e Rouiller donne entièrement raison à la Ville de Genève. Même l'avis de droit de M^e Jornot, qui avait été commandé à l'époque par l'Etat, donne raison à la Ville de Genève. J'ai lu ces avis de droit et leurs conclusions. Et puis il y a la Cour des comptes qui, par deux fois, a donné raison à la Ville de Genève et qui rappelle dans son rapport annuel que le problème n'est toujours pas réglé. Ça, c'était l'autre jour. Alors il faudra bien régler cette problématique à un moment donné!

Ce n'est pas logique, ça ne va pas... Pourquoi est-ce que ça prend autant de temps? Je suis désolé! Je reviens sur les propos de M^{me} Sumi, effectivement il y a des députés dans cette salle, et j'en suis un. Mais, Madame Sumi – vous transmettez, Monsieur le vice-président –, je pense que vous connaissez les comptes de l'Etat... Vous savez que ça marche, j'allais dire, moins bien pour l'Etat que pour la Ville de Genève, puisque l'Etat est en difficulté. Ils ne vont pas comme ça se dire, d'un coup de cuillère à pot, qu'ils vont désormais payer les 15, 16 ou 17 millions, enfin la facture de la Ville de Genève pour l'entretien des routes, étant donné qu'ils ont présenté un projet de budget déjà déficitaire de 77 millions de francs.

J'ai fait des interventions au Grand Conseil dans certains domaines, où je l'ai emporté. Mais pour faire une intervention au Grand Conseil, il faut discuter, il faut convaincre, il faut obtenir une majorité, faute de quoi on fait un coup d'épée dans l'eau et on se ramasse une pelle... Or, il n'y a pas de majorité aujourd'hui au Grand Conseil pour régler cette problématique. En revanche il y en a une ici. Et nous devons appuyer plus fort. Parce que ça suffit! Je rappelle quand même qu'au moment où M. Pagani a renégocié cette convention pour arriver à ces 8 millions – qui sont hypothétiques, puisqu'on ne les reçoit pas –, la Ville de Genève a abandonné.

Jusque-là, on mettait en pied de bilan ce que l'Etat nous devait; c'était, de tête, sauf erreur 325 millions de francs. Je me souviens des interventions que j'ai faites ici. J'ai dit: «Mais regardez! L'aigle est en train d'être plumé par l'Etat! L'aigle de la Ville de Genève de Genève, il tombe, il est à terre...» On a jeté 325 millions de francs à la poubelle pour obtenir une convention qui n'est même pas respectée et on n'a pas réglé le problème de fond. Mais ça suffit! Il faut en finir avec cette problématique. Maintenant il faut la régler.

Et je rappelle aussi – c'est dit dans le rapport – que ce n'était pas notre budget et que ça ne peut donc pas être nos comptes, dans le sens où nous ne sommes pas contents de ce qui s'est fait et de ce qui est exécuté à la Ville de Genève sur un certain nombre de points. On n'a pas véritablement fait d'économies. Par conséquent, on ne peut pas accepter ces comptes.

Pour terminer, on a évoqué le CFI. D'accord, je donne raison à M^{me} Sumi, il a dit que ça allait, que les comptes étaient en ordre... Mais je rappelle tout de même – je rappelle... – que les commissaires aux finances ont découvert quelques différences aux comptes. Alors, selon le principe appliqué en général par les entreprises privées, il est pris compte d'un seuil de matérialité. Tant qu'il n'est pas atteint, on considère quand même que les comptes sont justes. Je ne sais pas à quel niveau le CFI l'a fixé, mais il y a un certain nombre de différences, notamment sur les investissements.

Des investissements réalisés et facturés en 2015 n'ont pas été comptabilisés; ils le seront en 2016. Bon, c'est quand même 4,5 millions de francs... On aurait donc dépensé 134,5 millions au lieu de 130 millions. Moi je lis ce que dit dans le rapport le CFI. Il y a aussi une différence dans le compte de fonctionnement: 2,4 millions de francs de prestations 2015 n'ont pas été comptabilisées, elles le seront en 2016. Si vous trouvez ça normal, moi pas! Seuil de matérialité ou pas, je pense que ce n'est pas juste. Il n'y a pas de raison de reporter ainsi les charges d'une année sur une autre, en espérant peut-être que ça ira mieux!

Si on tient compte de la réalité dans les comptes, par exemple qu'on n'a reçu que 6 millions de l'Etat pour les routes au lieu de 8, parce que c'est ça la réalité, eh bien, ces comptes ne sont pas bénéficiaires. La réalité d'une année donnée, c'est aussi l'évaluation de la recette fiscale, puisqu'on sait qu'il y a des modifications dans le temps, lesquelles de surcroît ne vont plus dans le bon sens, puisqu'on a vu cette année que les revenus de l'impôt sur les personnes physiques étaient en diminution.

Les comptes ne sont donc pas bénéficiaires! Au mieux, ils sont à l'équilibre. Au mieux! On est loin d'autofinancer nos investissements à 95%. On ne peut donc pas s'en gargariser, et je crois qu'on doit en tirer quelque chose. Or, on s'aperçoit qu'on n'en tire rien – on le voit encore avec le projet de budget 2017. On espère seulement que la tendance changera en 2017 et qu'il y aura un miracle, ou qu'un deuxième Naxoo viendra payer et combler un éventuel trou!

Je ne veux pas être Cassandre... J'espère que la Ville de Genève gagnera beaucoup d'argent – beaucoup plus que maintenant – et que l'on puisse augmenter les prestations. Mais ce n'est pas le cas, vous le savez, Madame la magistrate. On est dans des moments plus difficiles, où il faudrait serrer les boulons, mais vous ne les serrez pas! Par conséquent, pour toutes les raisons que je viens d'expliquer et notamment la dernière, ces comptes ne sont pas exacts, nous ne pouvons les voter et nous les refuserons.

M. Vincent Schaller (LR). Le groupe libéral-radical, vous l'avez compris, n'acceptera pas non plus ces comptes 2015, pour une raison fondamentale qui a été évoquée par M. Sormanni: l'évolution des revenus des habitants de cette

ville ne permet pas de justifier l'expansion continue des dépenses de la Ville de Genève. Depuis 2010, la recette d'impôt des personnes physiques, donc les impôts que l'on tire des personnes qui habitent ou qui travaillent en ville, n'a pas augmenté d'un franc.

Le montant total des impôts des personnes physiques encaissés en 2015, Mesdames et Messieurs, est exactement le même que celui de 2010. Pire! (*Remarque de M^{me} Casares.*) Non, ça n'a rien à voir... Je précise que ça n'a rien à voir avec la baisse du barème. La baisse du barème était antérieure à 2010.

Des voix. Non...

M. Vincent Schaller. A barème constant, oui... Pire! Si l'on se concentre sur les personnes physiques... (*Remarque de M^{me} Salerno.*) Cela n'a rien à voir avec la baisse du barème, Madame la magistrate. Pire, si on se concentre sur les personnes qui habitent en ville de Genève, la recette d'impôt des personnes physiques diminue régulièrement d'une année à l'autre depuis 2010. Pour l'année 2015, à titre d'exemple, le montant encaissé est inférieur de 30 millions de francs aux prévisions budgétaires, Mesdames et Messieurs. De 30 millions...

Dans le même temps, entre 2010 et 2015, les charges de fonctionnement ont augmenté de 180 millions. Chaque année, la Ville de Genève dépense 35 millions de plus que l'année précédente. Le total des dépenses en 2015 était de 1 150 000 000 de francs. Il n'était que de 1 milliard, pas même de 1 milliard en 2010. Il n'y a aucune corrélation entre l'évolution de la richesse et des revenus des habitants de cette ville et les dépenses de la Ville de Genève.

Cette évolution, on le comprend tous, c'est évident, n'est pas soutenable à long terme. L'augmentation de la dette en est évidemment la conséquence directe. Elle est passée, pour la même période, de 1,4 à 1,6 milliard de francs. Même au cours de l'année 2015, censée être un exercice excédentaire, la Ville de Genève a emprunté des millions supplémentaires aux banques. Ça, c'est le fond. Ce n'est pas admissible. Aucune ficelle comptable ne saurait, ne pourra, sur le long terme, régler ce déséquilibre fondamental.

Et puis il y a la forme. Les méthodes comptables utilisées par notre Conseil administratif pour équilibrer son budget ne satisfont pas non plus le Parti libéral-radical. Je songe en particulier à cette pénalité «swap» de 20 millions, on y vient... Elle a été payée en 2015, elle était due en 2015, c'est définitif. Elle a été payée pour solder les comptes en 2015, elle a été payée parce qu'il fallait tenir compte de l'évolution des marchés jusqu'en 2015. Cela n'a donc rien à voir avec le futur. C'était pour solder le passé. C'est dû, c'est définitif, c'est payé.

Eh bien, notre Conseil administratif, plutôt que de prendre en charge cette pénalité de 20 millions dans ses comptes 2015, ce qui ne l'arrangeait probablement pas dans le cadre des votations intervenues cet été, car cela signifiait aussi qu'il fallait prendre la responsabilité de cette pénalité – ce n'est pas facile, je comprends –, a tout naturellement décidé de reporter dans le temps 1 million de francs par année. Il n'est évidemment pas pensable que deux générations de successeurs de M^{me} Salerno devront assumer chaque année 1 million de francs de charges pour un événement intervenu en 2015. C'est inadmissible, ce n'est pas normal et c'est aussi pour cette raison que le Parti libéral-radical refusera ces comptes. La réponse sera non.

(La présidence est reprise par M. Rémy Burri, président.)

M^{me} Anne Carron (DC). Je vous donnerai maintenant la position du Parti démocrate-chrétien, en partie déjà évoquée à travers un rapport de majorité. Malgré la bonne mine affichée par les comptes 2015, nous n'avons pas été en mesure de les accepter. Il y avait selon nous motif d'agir ainsi sur la forme et sur le fond, pour des raisons qui ont en partie déjà été évoquées par mes préopinants.

Nous profitons de ce débat pour remercier les services de l'administration de leur excellent travail dans la tenue de ces comptes. Nous précisons que notre refus ne remet nullement en question leurs compétences, que nous saluons par ailleurs.

Lors de l'entrée en matière, nous déplorions le fait que les reliquats des recettes fiscales des années précédentes étaient une fois de plus venus au secours du Conseil administratif. Le travail en commission nous a confirmé qu'aucune recherche d'économies n'avait participé au boni du présent exercice, et nous n'avons pas senti de grande volonté du Conseil administratif d'aller dans ce sens.

Nous regrettons que son effort se soit limité à la maîtrise des charges et qu'il n'ait pas intégré en cours d'année de quelconques recherches d'économies. Nous sommes d'autant plus inquiets que nous vivons une période, on le sait, grevée d'incertitudes. Elles concernent aussi les finances publiques et nous invitent à la prudence.

Le budget 2015 n'est pas celui que nous souhaitons – nous avons déjà largement eu l'occasion de nous exprimer à ce sujet en décembre 2014 et lors de l'entrée en matière sur ces comptes. Ce budget reposait sur un équilibre fragile qui ne nous convenait pas. La majorité de l'époque ne s'en était cependant guère préoccupée. Nous n'avons hélas eu d'autre solution que de ronger notre frein et de prendre notre mal en patience, ce que nous avons fait tout en martelant inlassablement notre credo. Il est d'ailleurs toujours d'actualité: c'est d'avoir un budget

base zéro et un examen de l'utilité des prestations dispensées par les services de la Ville de Genève.

Nous réclamons le budget base zéro depuis vingt ans et nous ne voyons rien venir. Quant à l'examen de la qualité et de l'utilité des prestations, le Conseil administratif y consent mollement et sous la pression, comme le rappelait mon collègue Lionel Ricou au sujet du projet de budget 2017.

Lors de l'examen de ces comptes 2015, les départements ont largement répondu à nos questions, nous les en remercions. Nous avons pu constater, dans l'ensemble, leur bonne tenue. Toutes les explications que nous avons reçues ne sont cependant pas passées comme une lettre à la poste dans nos rangs, à commencer par l'amortissement en 2015 des crédits d'études liés au MAH, à la suite d'une décision prise en 2016, soit après l'acceptation du référendum sur l'extension du musée.

Bien que cet amortissement en une fois ne contrarie pas la loi sur l'administration des communes (LAC), nous estimons que le choix de le faire passer sur l'année 2015 visait simplement à profiter de bonis confortables. Cet amortissement, décidé en 2016, ne permet pas, à notre avis, d'avoir un reflet de la situation financière exacte de la Ville de Genève au 31 décembre 2015.

A l'instar du Parti libéral-radical, nous sommes également étonnés par l'amortissement, sur vingt ans, d'une prime de sortie d'un «swap», comme on aurait amorti un bien. Les explications très techniques qui nous ont été données visaient, certes, à nous rassurer sur le fait qu'un amortissement sur vingt ans était économiquement justifié dans la mesure où il était adossé à un emprunt. L'explication détaillée, qui a largement été rappelée par M^{me} Sumi, nous a été fournie par le CFI et par le département des finances et du logement (DFL).

Il est clair que les comptes 2015 auraient eu moins bonne mine si cette prime avait été amortie en une fois en 2015, comme le rappelait tout à l'heure notre excellent collègue Vincent Schaller. Il est vrai aussi que les comptes 2015 ont été présentés en pleine campagne sur des référendums qui se tenaient en ville et que l'intérêt de la gauche était de pouvoir s'appuyer sur des comptes florissants. Vous l'aurez compris, nous confirmons notre vote en commission, nous refuserons ces comptes.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Pour rebondir sur les propos de M. Sormanni, nous nous réjouissons à Ensemble à gauche de ce miracle qui a lieu en tout cas depuis dix ans, de ce boni aux comptes chaque année. Cette année, c'était un bon cru, nous avons eu un boni de 40 millions de francs. Nous ne pouvons que constater que le Conseil administratif a une marge de manœuvre pour établir son budget. Nous pensons qu'il n'y a pas de prise de risque, qu'il n'y a aucune témérité. Par

conséquent, comme c'est plutôt notre budget – nous l'avons voté – ce sont plutôt nos comptes... Pour nous démarquer de tout ce que nous avons entendu à droite, pour notre part nous nous abstiendrons sur ces comptes et nous allons entrer maintenant dans le vif du sujet pour vous expliquer ce qui nous a dérangés.

J'aimerais également répondre à M. Schaller – vous lui transmettez, Monsieur le président. Oui, Monsieur le conseiller municipal, peut-être que les rentrées fiscales liées aux personnes physiques ont baissé... Mais c'est lié à la baisse du barème, votée au Grand Conseil en 2009 et appliquée en 2010! Si les recettes fiscales ont baissé, cela veut dire que les revenus des personnes physiques ont baissé et que ces personnes ont d'autant plus besoin que la Ville de Genève les aide. Elles ont d'autant plus besoin d'un Etat, d'une municipalité qui leur offre les prestations auxquelles elles ont droit.

La commission des finances n'est pas une chambre d'enregistrement. N'en déplaise à M^{me} Sumi, nous n'avons pas reçu toutes les informations auxquelles nous avons droit et que nous demandions. Effectivement, le dossier du MAH a suscité chez nous quelque étonnement lorsque le conseiller administratif en charge de la culture est venu nous annoncer ce qui pourrait constituer une bonne nouvelle, à savoir qu'il y avait eu, en pleine année référendaire, une rentrée exceptionnelle de dons privés de mécènes, des rentrées à hauteur de 2 millions de francs.

Quelle bonne nouvelle! Du coup, hop, on s'est permis en pleine année référendaire de faire une sortie au MAH, une sortie en communication, un dépassement de 1,5 million de francs... C'est assez étonnant. Je pense que cela pose un problème de démocratie. Le référendum est un outil démocratique auquel n'importe quel citoyen de la Ville, de ce pays doit pouvoir recourir; il doit avoir les moyens de mener une campagne dans de bonnes conditions.

En l'occurrence, dans ce dossier, la Ville de Genève ne peut pas afficher sa position dominante pour essayer de faire basculer un vote en sa faveur. Cette question de la transparence se pose encore car nous avons retrouvé 400 000 francs que nous avions votés en faveur du département des constructions et de l'aménagement, qui viennent s'ajouter au million et demi de francs. On peut donc considérer que, en année référendaire contre cette campagne pour le MAH+, la Ville a dépensé près de 2 millions de francs.

Nos citoyens ont le droit de savoir comment sont dépensés les deniers publics. Mon groupe pense en l'occurrence que c'est de l'argent dilapidé. Il n'y a eu aucune transparence quant aux demandes qui ont été faites, et cet argent a été dilapidé alors même que nous continuons à poser des questions sur le cadre juridique légal qui a donné lieu aux 7 millions de crédits d'études.

A ce sujet, on nous a toujours parlé d'un concours pour le MAH, que Jean Nouvel aurait gagné. Or, ce concours n'a jamais eu lieu. Jean Nouvel a simple-

ment répondu à un appel d'offres pour réaliser des travaux à hauteur de 10 millions. Il a signé un contrat pour un ouvrage à 14 millions. Il est donc légitime, cohérent que la commission des finances puisse avoir des réponses relatives au cadre légal dans lequel s'inscrivent toutes les dépenses qui ont eu lieu, d'autant que le Conseil administratif a amorti les 7 millions d'un coup – *one shot* – alors que ce dossier n'est même pas encore bouclé, puisque des factures continuent apparemment de tomber – c'est ce que j'ai entendu dire.

Nous avons posé des questions, nous avons demandé les contrats, nous avons demandé les cahiers des charges. Le CFI, Madame Sumi – vous transmettez, Monsieur le président –, n'avait absolument pas connaissance du cadre légal qui a prévalu à dépenser tout cet argent. Ces réponses, nous ne les avons pas eues. C'est une question de transparence vis-à-vis de la population. Les gens ont le droit de savoir comment est dépensé leur argent.

Nous n'allons pas refuser les comptes, comme nous l'avions fait en commission, car nous voulons nous démarquer du discours de la droite, qui a un discours critique sur l'ensemble de ces comptes, ce qui n'est pas notre cas. Nous ne ferons pas en plus l'injure aux services de remettre en question l'aspect arithmétique qui, nous en sommes persuadés, ne pose aucun problème.

Nous pensons que la Ville de Genève a les moyens d'assumer les charges qu'elle assume. M. Schaller nous bassine tout le temps avec la dette. Elle n'a pas augmenté, elle est toujours de 1,5 milliard, mais elle est aussi à mettre en regard avec le patrimoine financier. Ce sera d'ailleurs introduit, je crois, dans une nouvelle présentation du patrimoine de la Ville de Genève.

Nous avons un patrimoine financier, un parc immobilier qui vaut 3 milliards. Notre Ville a les moyens d'assumer les prestations qu'elle offre à la population. Nous avons eu un boni de 40 millions de francs. Ce n'est pas un miracle – vous transmettez, Monsieur le président, à M. Sormanni. Ce ne sont pas des miracles (*Brouhaha.*) Il n'y a pas lieu de peindre le diable sur la muraille. La Ville de Genève a les moyens d'assumer les prestations qu'elle assume. Nous assumons des charges à hauteur de l'argent qui circule dans cette cité. Il y a une fracture sociale. Oui, les gens gagnent moins d'argent, le chômage augmente... Nous devons donc être un Etat fort et offrir à la population quelque chose qui les enveloppe, qui les aide à vivre. C'est le rôle de notre municipalité. Nous pouvons le faire, nous devons le faire.

La droite peint le diable sur la muraille. Mesdames et Messieurs, vous nous offrez – nous vous en remercions – un boulevard pour contrer le bradage que vous êtes en train de faire de notre canton en acceptant cette réforme de l'imposition des entreprises. Elle va faire perdre à la Ville de Genève 70 millions de francs. Vous êtes en effet en train d'annoncer ce soir des coupes sur le prochain projet de budget et le suivant, car ce qui vous intéresse finalement est de faire des cadeaux

fiscaux aux plus riches, aux plus nantis, en préteritant la majorité de la population qui, elle, est à la peine. Cela, nous ne pouvons l'accepter. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons. (*Applaudissements à la tribune.*)

Le président. Merci à la tribune de ne pas manifester votre intérêt, quel qu'il soit... Merci. La parole est à M^{me} Theubet.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Merci, Monsieur le président. Les Verts accepteront les comptes 2015, contrairement à la position qui a été la nôtre à la commission des finances. Les Verts y ont refusé ces comptes pour toutes les raisons évoquées concernant le MAH, l'absence de transparence quant aux documents qui ont été demandés, afin de savoir exactement ce que les contribuables ont payé dans la campagne contre les référendaires. Cela nous a globalement fâchés. J'avais également dit en commission des finances que notre vote ne préjugerait pas de la position des Verts en séance plénière. Ce soir donc, les Verts accepteront les comptes.

J'ai de la peine à entendre certaines prises de position selon lesquelles on déplore les correctifs budgétaires qui sont en faveur des comptes. C'est quand même incroyable de déplorer des correctifs qui permettront à la Ville de Genève d'avoir un boni! C'est quand même incroyable, ça, non? On est tous dans le même bateau. On ne peut que féliciter le Conseil administratif pour sa bonne gestion, sa maîtrise des deniers publics et son attention à cette maîtrise.

On dit que le Conseil administratif refuse de faire des économies, qu'il ne met pas de bonne volonté à faire des économies. Mais, compte tenu de la maîtrise financière qu'a ce Conseil administratif, vouloir encore faire des économies alors que les besoins de la population augmentent serait une aberration! Si les comptes présentent un boni, on ne peut que s'en réjouir, encourager le Conseil administratif et remercier tous les services, en particulier les collaborateurs et collaboratrices du département des finances, qui font tout ce qu'il faut, serrent les boulons malgré tout pour assurer au mieux les prestations de cette population! Nous n'acceptons pas l'idée consistant à dire qu'il n'y a pas de volonté de réduire les charges, je viens de le dire.

Les Verts sont favorables à la transparence, à la bonne gouvernance. C'est pourquoi nous restons vraiment sur notre faim concernant ce qui s'est passé avec le MAH. Nous n'acceptons pas bien le fait de ne pas avoir eu accès à toute l'information, même si on nous dit que c'est le droit des affaires. Cela ne nous satisfait pas. Concernant les frais de route, les frais de police, contre lesquels notre collègue M. Sormanni se bat, fidèle à lui-même, on les connaît bien. Pourrions-nous peut-être prendre la décision à un moment donné d'arrêter de les payer, comme il

le propose tout le temps? S'agissant enfin de la Délégation Genève ville solidaire, en effet on ne peut que constater que la Ville de Genève a la volonté d'atteindre ce taux de 0,7%. Nous y serons constamment attentifs lors des prochains budgets. A ce stade donc, les Verts approuveront ces comptes et vous invitent à faire de même.

M. Jacques Pagan (UDC). Chers collègues, tout à l'heure j'ai remercié beaucoup de gens, n'est-ce pas?, y compris le Conseil administratif. Je voulais intervenir à nouveau parce que j'ai peur que certains puissent en déduire que j'étais très heureux de ces comptes et qu'ils étaient acceptés. Eh bien non, je le précise en tant que représentant de l'Union démocratique du centre, membre de cette commission des finances mais pas en tant que président, nous avons exactement la même attitude que nos collègues de la droite élargie. La politique que suit le Conseil administratif n'est pas la nôtre.

Il n'est en effet peut-être pas très clair dans l'opinion du public et surtout dans nos troupes de laisser entendre qu'on approuve des comptes qui traduisent une politique qui n'est pas la nôtre. Alors, pour que les choses soient claires, ce n'est pas une politique que nous appelons de nos vœux, et c'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés à ces comptes.

A mon avis, ils ne sont pas aussi catégoriques qu'on veut bien le dire. Plus j'avance dans cette connaissance du fonctionnement de la commission des finances et des finances publiques de manière générale, plus je m'aperçois, malgré les documents qui nous ont été présentés, que la réalité n'est peut-être pas occultée ni cachée mais pas nécessairement toute comprise dans ces chiffres-là. M^{me} Sumi y a fait allusion, M. Sormanni également, nous avons effectivement auditionné M. Chrétien, contrôleur aux comptes, et je dois dire que son rapport n'est pas absolument catégorique. J'entends, il y a des tas de subtilités qui indiquent bien que le contrôleur a fait son travail conformément aux obligations légales qui étaient les siennes; cela étant, on a plutôt l'impression qu'il se garantit plutôt qu'il ne garantit effectivement que les comptes qu'il a audités sont exacts.

Parce qu'il ne peut pas tout voir, il ne peut pas tout faire. Il y a toute une organisation dans la vérification des comptes qui est complexe, n'est-ce pas... Il est donc forcé d'agir par sondages. Si on frappe juste, c'est parfait... Il y a néanmoins toujours un côté aléatoire, comme c'est le cas bien entendu dans la confection du budget. C'est une tâche difficile, Madame la conseillère administrative, nous en sommes conscients, nous comprenons. Mais donnez-nous au moins véritablement l'impression, puisque ce sera notre prochaine tâche avec le projet de budget 2017, que vous nous dites tout ce que vous avez à nous dire, afin que nous puissions véritablement statuer en pleine connaissance de cause.

On essaie, moi j'essaie d'établir ce contact, un climat de véritable confiance entre le Conseil administratif et le Conseil municipal. Je me rends parfois compte que c'est un peu difficile. Il nous appartient toujours à nous, conseillers municipaux, d'aller à la recherche d'une information que vos services ou vous-même auriez peut-être pu nous fournir d'entrée de cause en vous disant: «Là, ils ne vont peut-être pas comprendre. Ou là ils vont peut-être nous poser une question...» C'est ce que j'aurais souhaité voir durant ma présidence.

Toujours est-il que je suis confiant dans l'avenir parce que nous avons un nouveau président en la personne de M. Sormanni. C'est un homme tout à fait exceptionnel, qui connaît beaucoup de choses en matière de finances. Nous nous sentons à l'aise, et je suis persuadé que ces comptes 2015, que nous avons vérifiés de notre côté, seront utiles pour nous permettre de mieux appréhender l'examen du budget 2017 et de poser les meilleures questions.

Nous espérons aussi beaucoup de l'introduction du MCH2, qui exigera de l'administration plus de précisions dans les crédits urgents et ainsi de suite, les comptes, que le Conseil administratif présente au délibératif de la communauté publique concernée, et c'est une nécessité absolue.

C'est la position de l'Union démocratique du centre, nous refusons ces comptes à l'instar des autres membres de la droite élargie. Cela ne nous empêche bien entendu pas de vous souhaiter, Madame la conseillère administrative, bonne chance pour la suite des opérations. (*Rires.*) Nous essaierons d'apporter la contribution adéquate.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je reprends rapidement la parole. Vous transmettez, Monsieur le président, à M^{me} Theubet que je ne regrette pas que ces 37,5 millions de reliquats d'impôts soient venus. Je vous rappelle quand même que c'est l'Etat qui fait les calculs, ce n'est pas la Ville de Genève. Nous ne le regrettons pas. Nous constatons simplement que, sans ces reliquats, les comptes ne sont pas bénéficiaires. Ils sont au mieux équilibrés, compte tenu de ce que j'ai dit. J'aimerais donc bien qu'on laisse à César ce qui appartient à César.

C'est une problématique assez récurrente, c'est l'Etat qui fait les calculs. Les communes n'en voient pas grand-chose, on leur donne des chiffres, elles y sont contraintes. J'espère que ça va changer. J'ai d'ailleurs déposé un projet de loi au Grand Conseil pour que le secret fiscal ne s'applique plus aux autorités communales. On espère qu'il aura un grand succès, car c'est absolument important que les autorités communales – de la Ville de Genève en passant par Soral, Russin jusqu'à Meyrin – puissent, un, savoir comment c'est calculé, deux, avoir l'information sur les mouvements des contribuables durant l'année, parce que c'est le seul moyen d'avoir des projections budgétaires qui tiennent la route.

Or, ma foi, les communes sont pratiquement contraintes de reprendre les chiffres que leur fournit le Canton, ce que fait M^{me} Salerno. Je l'en remercie parce qu'on n'a pas le choix, et ce serait une erreur d'essayer de faire autrement. Cela étant, je pense qu'il faut plus de précisions pour avoir des budgets plus justes. J'espère que ce projet de loi aura un grand succès.

M^{me} Pérez est très forte... Elle sait que les immeubles de la Gérance immobilière municipale (GIM) valent 3 milliards. Jusqu'à présent, personne ne le savait... On n'avait en tout cas pas d'expertise. Au bilan, ils se montent à près de 900 millions de francs. Mais bon, sous le panier on peut bien dire qu'ils valent 3 milliards... La valeur d'assurance est de 4 milliards, c'est marqué dans le bilan. D'abord, ça ne va pas nous apporter un centime de plus, même si on fait une réévaluation! Ça ne va pas rapporter de l'argent. Ce n'est que du papier, de l'écriture comptable. A moins que vous soyez, Madame Pérez – vous transmettez, Monsieur le président –, disposée à vendre les immeubles de la GIM au privé, auquel cas on aurait beaucoup d'argent! Je ne pense pas que c'est ce que voulez, et moi non plus d'ailleurs... Il faut donc toujours ramener ça à la réalité.

J'ai d'ailleurs été surpris de lire dans la presse une certaine information à propos de l'Hôtel Métropole, parce qu'il est important de regarder ce qui s'est passé... Il y a eu cette gestion provisoire pendant un an et demi. Maintenant, ils réclament une rénovation complète du Métropole à hauteur de 50 millions de francs. Alors je rappelle tout de même qu'au bilan le Métropole représente encore un passif de 49 millions. L'ancienne rénovation n'est pas amortie qu'on veut déjà dépenser 50 millions... Alors, moi je vous le dis tout net! Si c'est ce qu'on veut, alors il faut vendre le Métropole, Madame Salerno! Il n'y a plus de raison aujourd'hui que la Ville de Genève garde cet immeuble. Il y a eu à l'époque des raisons historiques; il n'y en a plus maintenant, il faut donc vendre cet immeuble. Ou bien on le garde comme ça, mais on ne fait pas de rénovation lourde, d'autant que dans le même temps vous nous disiez aussi – et nous l'avons lu dans la presse le lendemain, je crois, de la présentation du budget ou quelques jours après – qu'avec la troisième réforme de l'imposition des entreprises (RIE III) il faudra nous autoriser à faire des déficits...

Moi, je vois de l'incohérence dans tout ça, entre les comptes, le projet de budget, lorsqu'on nous dit que l'on aura des baisses de recettes. Des variations assez comiques ont été citées, puisqu'on ne sait pas vraiment encore quelles seront les fourchettes. J'ai entendu entre 35 et 50 millions. M^{me} Pérez parle de 70 millions. Bon, elle est très forte dans les calculs... Peu importe.

Les comptes vont très bien, la santé financière de la Ville de Genève est magnifique, mais il faudrait vous autoriser pendant cinq ans à faire 50 millions de déficit. Je m'excuse, il y a une incohérence dans tout ça. J'estime qu'il n'y a pas de stratégie à long terme. On fonctionne au jour le jour, on bouche les trous au

jour le jour et on verra bien demain. Combien de fois l'avons-nous dit, Madame la magistrate? Vous ne pouvez pas nous reprocher de ne pas vous avoir dit qu'il faudrait peut-être penser à la RIE III, puisqu'on est un peu contraints malheureusement de l'accepter.

Je dis «malheureusement» parce que cela ne me plaît pas non plus. Nous y sommes obligés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), que vous encensez sur les bancs d'en face, n'est-ce pas... Les accords bilatéraux, l'Europe... Tout ce que vous adorez et qui vous arrange mais qui aujourd'hui nous impose de modifier notre fiscalité des entreprises et de faire des pertes fiscales importantes! Mais on va devoir en passer par là. Alors de temps en temps, assumez un peu vos positions. Ou alors dénonçons les accords bilatéraux! Là, je vous suivrai tout de suite.

A quoi servent d'ailleurs les politiques? Ils sont là justement pour prévoir l'avenir, anticiper les problématiques. Autrement, on met des gestionnaires, des administrateurs comme dans une entreprise. Et adienne que pourra! Et si le lendemain il n'y a plus de recettes, eh bien, on ferme la boutique et on fait faillite... C'est ce que font les entreprises. On n'espère pas que c'est ce que devront faire les collectivités publiques. Cela étant, c'est pour ça qu'il y a des politiques. Les politiques sont là pour anticiper les problèmes et prévoir ce qui arrivera. Ce n'est pas ce qu'on fait en Ville de Genève, je suis désolé.

On aurait très bien pu, sans toucher aux prestations, ralentir un peu la machine. Je crois d'ailleurs que vous vous méprenez sur ce qu'on veut dire par là. Plutôt que de simplement engager chaque année du nouveau personnel, plutôt que de créer chaque année de nouvelles prestations ou les améliorer, on pourrait des fois rester un peu plus passéistes pendant ces périodes difficiles. On pourrait serrer un peu les boulons dans les groupes 31, sans que cela touche l'activité, sans que cela empêche les gens de fonctionner et de délivrer les prestations qui sont données aujourd'hui. Vous n'avez cependant pas voulu le faire, M. Schaller l'a très bien démontré tout à l'heure, en ce qui concerne les rentrées fiscales! Et c'est la même chose en ce qui concerne les groupes 31, qui n'ont cessé d'augmenter.

Il y en a chaque année un peu plus. Aujourd'hui, il y a plus de 200 millions de francs dans ces groupes 31. Si au moins on les avait relativement stabilisés... Il n'y a pas d'inflation, on peut donc se dire que ce n'est pas corrigé par les chiffres de l'inflation, puisqu'il y a même une déflation par les temps qui courent. Je crois que, si on faisait ça, on ne serait peut-être pas confrontés demain, en 2019, à la difficulté à laquelle on fait face aujourd'hui, avoir peut-être 50 millions de recettes fiscales en moins... On fera quoi? On va fermer le Grand Théâtre? Licencier des gens? Non, vous ne voudrez pas faire ça, vous voudrez faire du déficit... Eh bien, prévoir, c'est ça, et vous n'avez rien prévu, et c'est pour ça que nous refusons ces comptes!

M^{me} Maria Pérez (EàG). J'en profite pour répondre immédiatement à M. Sormanni. Faire de la politique, Monsieur Sormanni – vous transmettez, Monsieur le président –, c'est s'opposer à des réformes qui font des cadeaux fiscaux faramineux aux entreprises, c'est lancer un référendum au plan national, auquel nous vous invitons à vous joindre... (*Protestations.*) Ce qui est formidable, c'est que le discours que nous entendons sur les bancs de droite ce soir préfigure le blocage au-devant duquel nous allons sur le budget 2017.

Où vous refuserez ce budget 2017 qui maintient des prestations à la population genevoise ou vous couperez drastiquement. Nous en sommes à la spéculation... Où couperez-vous? Peut-être pas dans la culture, car vous vous êtes déjà ramassés une fois dans deux référendums que nous avons gagnés. Où couperez-vous? Dans quelles prestations à la population? Couperez-vous dans les mécanismes salariaux? (*Protestations.*)

Le président. Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez. Nous savons déjà que nous allons au-devant d'un blocage. Ce que nous pouvons vous dire, c'est que faire de la politique, c'est aussi refuser au plan cantonal cette RIE III qui va saigner les finances du Canton, qui va saigner les Genevoises et les Genevois...

Le président. Je croyais qu'on traitait des comptes, Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez. Maintenant, j'ai une requête...

Des voix. Ah...

M^{me} Maria Pérez. Auprès de la magistrate...

Le président. Revenez sur le sujet...

M^{me} Maria Pérez. Mon collègue m'a dit tout à l'heure que je n'avais pas été très claire sur mes explications sur le MAH. Moi, je voudrais, Madame Salerno, que vous investiguiez. C'est une demande expresse, car je n'ai toujours pas de réponses à mes questions, et mes questions sont les suivantes.

Concernant les marchés publics, un appel d'offres sort dans la *Feuille d'avis officielle* en 1998 pour refaire le MAH. L'ouvrage devait coûter 10 millions de francs. On fait appel à certains architectes. Un fonctionnaire écrème tout cela...

Le président. Excusez-moi, Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez. Je parle des comptes, Monsieur...

Le président. Je n'aimerais pas qu'on refasse le travail de commission. Soyez concise...

M^{me} Maria Pérez. Je vais être absolument concise, Monsieur le président. J'arrive au but...

Le président. A l'essentiel...

M^{me} Maria Pérez. Monsieur le président, je pense que cela est intéressant pour le public, car nous parlons de marchés publics, de démocratie, de transparence... On fait donc signer à l'architecte un contrat de 14 millions...

Le président. Dépêchez-vous parce que dans cinq minutes le public ne sera plus là...

M^{me} Maria Pérez. Et nous allons avoir des augmentations successives de ce marché. A 30 millions d'abord puis à 80 millions, pour arriver à une facture finale de pratiquement 140 millions de francs. Cela veut dire qu'on a modifié à de multiples reprises ce marché public, que les prestations ont été modifiées. Or, je ne sais toujours pas, mon groupe ne sait toujours pas quel est le cadre légal dans lequel on a payé aujourd'hui les architectes à hauteur de 8 millions. Ces 8 millions figurent aux comptes, vous les avez amortis en une fois – *one shot* – et nous ne savons pas dans quel cadre légal s'est déroulée cette opération. Nous tenons à le savoir.

Le président. Merci. Avant de donner la parole à M. Genecand, je précise, étant donné que cet objet est soumis à trois débats, que nous irons au bout de la discussion, de ce deuxième débat, des votes et que le troisième débat se fera à la reprise après le repas. Monsieur Genecand, vous avez la parole.

M. Adrien Genecand (LR). Merci, Monsieur le président. J'aimerais simplement vous dire plusieurs choses, Madame Pérez – vous lui transmettez, Monsieur le président. Premièrement, je conçois bien que, pour quelqu'un qui pense qu'on peut planifier l'économie comme les décisions des gens, c'est très frustrant de ne pas savoir ce que vont faire les conseillers municipaux lors du budget. Soyez certaine d'une chose, nous le ferons de façon très libre et très responsable. Mais je conçois que, pour quelqu'un comme vous qui pense que le Venezuela est un modèle à suivre, ce soit difficile à comprendre... (*Rires et remarque de M. Schnebli.*)

Je vous rappelle juste, puisque vous avez avancé un chiffre sur le patrimoine financier de la Ville de Genève, qu'on a maintenant une étude faite par votre magistrat – il faut l'en remercier – qui donne la valeur exacte de ce patrimoine. Elle se monte à 2,3 milliards si jamais...

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ça date...

M. Adrien Genecand. Ça date de 2014 mais on ne peut a priori pas dire que le marché immobilier suisse aille mieux. Donc, à moins qu'on ait fait de gros investissements dans l'immobilier, on reste à peu près sur ce même niveau de valeur de patrimoine.

Pour terminer, Monsieur le président, j'avais une seule question sur ces comptes, en plus de la question du «swap», sujet sur lequel je me réjouis que tout le monde ait pu beaucoup apprendre... On a eu un appartement à la promenade du Pin... Etant donné que je n'ai pas eu de réponse à ma question orale hier, alors, dans le prolongement de l'interrogation concernant l'Hôtel Métropole, je suis quand même surpris de voir qu'on est capables dans certains cas d'accorder à des locataires des montants de crédits qui, à mon avis, relèvent de l'investissement. J'aimerais bien vous entendre à ce sujet, Madame la magistrate, puisque vous décidez de reprendre la parole.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Je répondrai à M^{me} Pérez après. Je disais qu'on fait un peu tout à l'occasion des comptes ou du budget. M. Genecand rebondit sur sa question d'hier... C'est vrai que vous n'êtes pas

arrivé à l'heure, moi non plus, je n'aurais donc pas pu vous répondre, je vais être honnête... Je vous répondrai tout de suite. Et puis il y a M^{me} Pérez qui se lance sur la RIE III... Cette réforme n'est pas encore déposée devant le Grand Conseil... On est dans la salle du Grand Conseil, c'est bien qu'on anticipe le débat... On le fera cependant tranquillement parce que ça va nous prendre du temps, je pense.

Je n'ai aucun espoir de faire modifier la position du Parti démocrate-chrétien quant aux comptes. J'ai relativement peu d'espoir de faire modifier la position de M^{me} Pérez sur la RIE III, mais je ne désespère pas de relativiser sa crainte quant à la position de la Ville de Genève sur cette réforme qui, à mon avis, est fondamentale pour le Canton de Genève et aussi pour la Ville de Genève, malgré son coût qui est important, vous avez raison.

Je vais d'abord répondre à M^{me} Pérez puis, dans l'ordre, à M. Genecand. Madame Pérez, vous me dites que vous me donnez la mission d'enquêter sur les marchés publics. Ma réponse va en partie vous satisfaire. Le premier constat, c'est que les marchés publics en Ville de Genève ne se font pas uniquement à la Centrale municipale d'achat et d'impression (CMAI), qui relève de mon département. Vous avez trois endroits où on fait des marchés publics: la CMAI au DFL, chez M. Barazzone, qui fait des marchés publics pour les véhicules; pour tout ce qui est rénovation et construction, c'est chez M. Pagani.

Maintenant, je l'ai dit en réponse à une question qui avait été posée en ce qui concerne le budget 2017 – on y revient toujours... –, nous avons édicté, et je remercie mes collègues du Conseil administratif, une note sur la politique d'achat en Ville de Genève. Cela n'a pas été facile, pas uniquement parce que M. Pagani voulait garder chez lui les marchés publics sur la construction et la rénovation mais aussi parce que M. Barazzone voulait garder ceux qui concernent les véhicules.

Donc, je vais être tout à fait franche avec vous, dans l'ensemble, je pense qu'on ne devrait gérer la passation des marchés publics en Ville de Genève que dans un seul endroit, pas trois et que cela devrait être au sein de la CMAI parce que – et là je rejoins M. Pagan – ce serait peut-être un peu plus lisible lorsque nous passons en commission des finances. Car aujourd'hui, en effet, on me pose souvent des questions en commission des finances sur des marchés publics qui ne sont pas faits par la CMAI dans mon département mais qui sont massivement passés chez M. Pagani.

Le marché public lié au MAH n'est pas chez moi; il est chez M. Pagani. D'ailleurs, quand vous m'avez posé la question à la faveur de la première présentation des comptes 2015, je vous ai répondu que vous deviez vous adresser au magistrat Pagani, puisque c'est lui en définitive qui a géré cet appel d'offres. Si on avait acheté un camion de pompier, ça aurait été M. Barazzone. C'est une partie de la réponse.

Vous me dites, par ailleurs, que vous me donnez la charge d'enquêter. Mais concrètement, je n'ai pas le pouvoir d'enquêter, Madame la conseillère municipale, parce que ce ne sont pas des marchés publics qui ont été gérés dans mon département, avec mon équipe. Ce sont des marchés publics qui sont gérés ailleurs. Alors je vais refaire ce que j'ai déjà fait, je transmets volontiers la question à M. Pagani, et charge à lui de répondre sur les marchés publics dont il a la responsabilité, qu'il entend garder pleine et entière.

Par contre, on pourrait faire une chose en commission des finances... Monsieur Sormanni, je m'excuse, je vous extrais deux minutes de la lecture de la *Tribune de Genève*, car je l'avais déjà proposé et je pense que ça vaudrait la peine de le faire. C'est que nous ayons une rencontre sur la directive en matière d'achat. Je pense que c'est intéressant pour la commission des finances de comprendre les seuils, les procédures, les critères, comment ils sont pondérés, indépendamment du département dans lequel le marché est passé.

Après, vous le savez, puisque vous avez essayé de le faire à la faveur du Fonds chômage, vous n'avez pas la capacité de dire au Conseil administratif que vous n'êtes pas d'accord que les marchés publics se fassent dans trois départements, car l'organisation de l'administration incombe au Conseil administratif, pas au Conseil municipal. Vous pouvez peut-être cependant, les uns et les autres, essayer d'avoir une politique plus centralisée. Pas parce qu'elle serait meilleure mais parce que je pense qu'elle serait plus lisible pour vous et parce que, lorsqu'un conseiller municipal se pose une question sur un marché public – et je le comprends – qui n'incomberait pas à mon département, moi, à ce stade, je ne peux pas répondre. Mais je pense que votre question est pertinente et quelle mérite réponse, Madame Pérez.

Après – très rapidement – il y avait la question de M. Genecand sur l'appartement de la promenade du Pin. Je ne voulais pas répondre aujourd'hui, car je voulais avoir les chiffres exacts. Je ne les ai pas eus, je reviendrai peut-être là-dessus en novembre avec les chiffres exacts, à la faveur des questions orales. Ce que vous aviez dit est juste. Je voulais cependant les chiffres pour que la réponse soit complète. Vous aviez d'ailleurs déjà posé d'autres questions du même type.

L'appartement situé à la promenade du Pin est un bien particulier. On n'est pas dans du logement social, on est dans du loyer libre. Les plus petits appartements font 250 m², les plus grands 450 m² en duplex de prestige, avec des fresques d'Appia et une catégorie de locataires qui est particulièrement confortable dans ses revenus.

Au début des années 2000, un locataire est décédé. Il avait habité très longtemps dans son appartement, pendant vingt-cinq ou trente ans – et c'est souvent la caractéristique de ces appartements-là. Quand ses héritiers ont rendu le bail à la GIM, puisque vous savez qu'on hérite du bail, cet appartement avait été occupé

pendant vingt-cinq ou trente ans. Il n'était plus du tout aux normes, il avait besoin d'un sérieux rafraîchissement. Ce n'était pas de l'investissement, c'était de l'entretien.

A ce moment-là, on est au début des années 2000, vous avez deux magistrats, Pierre Muller, dans mon département, et Christian Ferrazino, aux constructions. Vous vous souvenez aussi qu'au début des années 2000, parce qu'on avait passablement coupé dans les budgets d'entretien, il n'y avait pas d'argent disponible. Le budget d'entretien de cet appartement est aujourd'hui géré par la DPBA. Il s'agit d'un entretien basique, je ne suis pas en train de parler de mettre du marbre par terre et je ne sais trop quoi aux plafonds ou aux murs... Un entretien basique pour ce type d'appartement, c'est très cher, ça peut dépasser le demi-million de francs.

A l'époque donc, un locataire décide, il a occupé cet appartement pendant vingt-cinq ans. Il n'y a pas d'argent cette année-là qui permette de le rénover. Mes collègues de l'époque optent pour une solution pragmatique, à savoir ou de laisser l'appartement vide et d'attendre d'avoir les moyens de faire une rénovation basique, ou de trouver un locataire qui soit d'accord de le prendre en l'état et de payer un loyer. On parle d'un fort loyer, n'est-ce pas... A la promenade du Pin, on est sur une échelle avec un minimum de 10 000 francs et un maximum de 20 000 francs par mois. Ce locataire devait donc, dans cette option-là, prendre l'appartement en l'état, payer un loyer et faire l'entretien lui-même. A nous de fixer un loyer à la GIM, qui chaque année – le bail était sur dix ans – défalquait du loyer 1/10^e des travaux d'entretien que le locataire, d'entente avec la Ville, aurait faits pour que l'appartement soit habitable. C'est ce qui s'est passé sur l'appartement auquel vous faisiez référence.

Je crois qu'il y a eu deux cas identiques, et on a eu un troisième cas il y a quelques années. Une dame est décédée également dans un duplex de 450 m²... (*Un bruit sourd émane de la salle...*) Ouh là! Avec des travaux importants à faire. On a essayé de louer l'appartement en l'état, mais le marché avait changé. On n'a pas réussi à le louer. Vous nous avez plusieurs fois demandé s'il était vrai qu'un appartement était vide à la promenade du Pin depuis six, douze, dix-huit ou vingt-quatre mois.

Oui, c'était vrai, on n'a jamais trouvé de locataire. Il n'y a d'ailleurs pas que la GIM qui ait essayé d'en trouver. En gros, on a fait appel à tous les courtiers de la place et aux régies privées. Mais on n'en a pas trouvé. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé pour finir, avec M. Pagani, s'agissant de cet appartement situé au rez-de-chaussée de la promenade du Pin, que les travaux d'entretien seraient réalisés par la DPBA et que le futur locataire devrait de toute façon investir dans l'appartement puisque, dans le cas présent, la rénovation, c'est de la mise aux normes. A titre d'exemple, et je m'arrêterai là...

Le président. Merci...

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Vous aviez des prises électriques d'époque, c'est-à-dire dans du coton et qui étaient apparentes. Aujourd'hui, ce n'est pas possible. Mais rien que ça, ça coûte très cher dans un appartement de 450 m² en duplex. Voilà, j'ai répondu de manière assez détaillée. Je dispose des chiffres sur ce qui avait été investi et, du coup, les tranches qui avaient été remboursées. Les locataires sont partis avant la fin du terme de dix ans. Ils ont été déliés de leur obligation de locataires et la GIM a remboursé ce qu'ils avaient avancé à la collectivité publique pour l'entretien. J'espère avoir été complète. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci, Madame Salerno. Nous votons les deux délibérations séparément. Elles se trouvent en pages 84 à 87 du rapport.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'article unique de la délibération I est refusé par 39 non contre 25 oui (7 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est refusée par 40 non contre 25 oui (7 abstentions).

Le président. Le troisième débat étant obligatoire, il aura lieu à la reprise à 20 h 40.

7. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

8. Interpellations.

Néant.

9. Questions écrites.

Néant.

Le président. Bon appétit!

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	1878
2. Communications du Conseil administratif	1878
3. Communications du bureau du Conseil municipal	1878
4. Questions orales	1879
5. Motion du 27 septembre 2016 de M ^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Emmanuel Deonna, Jannick Frigenti Empana, Grégoire Carasso, Marie-Pierre Theubet, Uzma Khamis Vannini, Maria Vittoria Romano et Alfonso Gomez: «Pour une application digne et humaine de la politique d’asile – pour le retour de la fratrie Musa à Genève» (M-1251). Suite de la préconsultation	1882
6. Rapports de la commission des finances chargée d’examiner les comptes 2015 par politique publique et le rapport de gestion du Conseil administratif (PR-1172 A/B)	1888
7. Propositions des conseillers municipaux	2396
8. Interpellations	2396
9. Questions écrites	2396

Le mémorialiste:
Ramzi Touma